VILLOING Lara **N° étudiant : 3187186**

Université Lyon 3 Jean Moulin

<u>Master Histoire : parcours Représentations et Usages Contemporains du Passé (RUCP)</u>

Soutenu le 25 juin 2021

<u>Sujet de recherche historique :</u>

L'Association des Officiers de Réserve de Lyon et ses membres du début de la guerre d'Algérie (1er novembre 1954) à la loi qui réforme le système des réserves militaires en France du 22 octobre 1999.

Sous la direction de M. Olivier Chatelan maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Lyon 3 Jean Moulin

Sur la page de présentation on retrouve l'insigne de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon.

REMERCIEMENTS

Je vous remercie chaleureusement M. Olivier Chatelan pour m'avoir fait confiance et permis de découvrir et apprécier la recherche en histoire. Merci d'avoir toujours pris le temps de répondre à mes nombreux mails ainsi que pour tous vos bons conseils qui ont aiguillé mon travail pendant ces deux années.

Je remercie par la même occasion M. Christophe Capuano pour l'attention portée à ce travail.

Je remercie également le Président de l'A.O.R.L. – M. Jean-Luc Logel – ainsi que le vice-président – M. Christian Guglielmi, pour leur confiance accordée pour mener à bien cette étude. Merci de m'avoir laissé consulter les archives aussi librement que tout historien aimerait pouvoir le faire. J'ajoute à mes remerciements tous les membres du conseil d'administration ainsi que les membres encore actifs de l'A.O.R.L. pour leur aide. Ils sont nombreux ceux à qui je dis merci aujourd'hui, mais j'ai une pensée particulière pour M. Jacques Homar qui nous a quittés quelques semaines seulement après l'entretien que j'ai eu avec lui. Également, j'ajoute à mes remerciements tous les anciens membres de cette association et personnes extérieures qui ont pu m'apporter des témoignages complémentaires.

Je remercie enfin ma cousine, Mme Nathalie-Anna Bodinot, ma marraine, Mme Marie-Claude Bodinot, et mon grand-père, M. Jean Albaréda, pour les relectures apportées à ce mémoire. Je n'oublie pas mes amies, Aurélie Ubéda et sa formation Excel, sans laquelle ce mémoire serait rempli de graphiques faits à la main, et je remercie Yolande Alba Sanchez pour son aide à produire des cartes de qualité.

Que ce mémoire rende fiers mes parents, mes frères, mon compagnon Jordan, et mes amis notamment Amélia et Hugo, qui m'ont soutenue tout au long de ces deux années.

AVERTISSEMENT

Les citations qui sont extraites du *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon* ou de *L'Officier de Réserve* peuvent contenir des majuscules qui ne conviennent pas (aux grades notamment), mais aussi des passages en gras, soulignés ou en italiques. Les acronymes utilisés le sont comme des lieux communs et ne comportent pas de points régulièrement.

Certaines des abréviations qui suivent ne sont pas utilisées dans le corps du texte (les grades, CA, CR, A.F.N., …) mais peuvent l'être dans les citations. Ainsi nous avons quand même choisi de les présenter au préalable afin de faciliter la lecture.

Pour les grades présentés ci-dessous, ils sont classés dans l'ordre de hiérarchie afin de permettre au lecteur de se repérer dans l'organisation militaire.

Les citations ont été reproduites à l'identique.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.O.R.L. : Association des Officiers de Réserve de Lyon

A.O.R. : Association d'Officiers de Réserve

AG : Assemblée Générale

BAORL : Bulletin de l'Association des Officiers de réserve de Lyon

CA : Conseil d'Administration

CR : Compte rendu

L'OR : L'Officier de Réserve (revue de l'U.N.O.R.)

Service militaire

E.O.R. : Elève Officier de Réserve

J.A.P.D. : Journée d'Appel de Préparation à la Défense

J.D.C. : Journée de Défense Citoyenne

P.E.O.R. : Peloton Elève Officier de Réserve

P.M. : Préparation Militaire

P.M.E. : Préparation Militaire Elémentaire

P.M.S. : Préparation Militaire Secondaire

P.M.T. : Préparation Militaire Terre

S.M. : Service Militaire

S.N. : Service National

V.S.L. : Volontariat Service Long

Découpage territorial militaire

D.M.D. : Délégué Militaire Départemental

D.M.T. : Délégué Militaire Territorial

OPEX : Opération Extérieure

R.M. : Région Militaire

Associations mentionnées

A.C.O.R.A.M. : Association des Officiers de Réserve de la Marine Nationale

C.I.O.R. : Confédération Interalliée des Officiers de Réserve

C.O.R.A.N. : Confédération des Officiers de Réserve pour l'Armée Nouvelle

F.O.R.R. : Fédération des Officiers de Réserve Républicains

F.N.A.C.A. : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie

F.N.A.S.O.R. : Fédération Nationale des Amicales de Sous-Officiers de Réserve

G.O.R.S.S.A. : Groupement des Officiers de Réserve du Service de Santé des Armées

U.N.C. : Union Nationale des Combattants

U.N.O.R. : Union Nationale des Officiers de Réserves

Grades

H : Honoraire

O.A. : Officier d'Active

O.R. : Officier de Réserve

O.R.S.A. : Officier de Réserve en Situation d'Activité

S.O.R. : Sous-Officier de Réserve

O.R.S.E.M. : Officier de Réserve du Service d'Etat-Major

Officiers subalternes :

ASP : Aspirant

SLT : Sous-Lieutenant

LT : Lieutenant

CNE : Capitaine

Officiers supérieurs ;

CDT : Commandant

CBA : Chef de Bataillon

CEN : Chef d'Escadron

LCL : Lieutenant-Colonel

COL : Colonel

C.E.M.A.T. : Chef d'État-Major de l'Armée de Terre

Régiments

14e D.I : 14ème Division d'Infanterie, Lyon

114e D.I. : 114ème Division d'Infanterie, zone de défense Sud-est

99e R.I. : 99ème Régiment d'Infanterie, Lyon

299e R.I. : 299ème Régiment d'Infanterie, Lyon

505e R.T. : 505ème Régiment du Train, Vienne

Abréviations relatives à la guerre d'Algérie

A.F.N. : Afrique du Nord

A.L.N. : Armée de Libération Nationale

C.E.D.N. : Comité d'Etude de Défense Nationale

F.L.N. : Front de Libération Nationale

G.P.R.A. : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne

O.A.S. : Organisation de l'Armée Secrète

S.A.S. : Section Administrative Spéciale

Divers

A.B.C. : Arme Blindée Cavalerie

C.E.M.A.T. : Chef d'État-Major des Armées

C.E.P.R. : Centre d'Entraînement Prémilitaire et de Réserve

D.O.T. : Défense Opérationnelle du Territoire

E.S.R. : Engagement à Servir dans la Réserve

F.A.R. : Force Action Rapide

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS 3
AVERTISSEMENT 4
LISTE DES ABRÉVIATIONS 5
SOMMAIRE 9
INTRODUCTION 10
PARTIE 1 : Être réserviste et adhérent de l'A.O.R.L. : Incarner le lien entre l'armée et la nation. 25
Chapitre 1 : Devenir officier de réserve 27
Chapitre 2 : La vie associative de l'A.O.R.L. 64
Chapitre 3 : Des hommes engagés 117
PARTIE 2 : L'A.O.R.L. entre loisir sexué et instruction militaire : Promouvoir le lien entre l'armée et la nation. 173
Chapitre 4 : Instruire pour maintenir le lien avec l'armée 175
Chapitre 5 : Obtenir la cohésion d'un groupe 216
Chapitre 6 : L'A.O.R.L. le trait d'union entre institutions civiles et militaires à Lyon 257
PARTIE 3 : Conflits armés et politiques de défense : Se mobiliser pour le lien entre l'armée et la nation. 311
Chapitre 7 : Une crise majeure : la guerre d'Algérie 313
Chapitre 8 : La fin d'un modèle 389
CONCLUSION 436
PRÉSENTATION DES SOURCES 442
BIBLIOGRAPHIE 454
SITOGRAPHIE 462
ANNEXES 464
TABLE DES ILLUSTRATIONS 505
TABLE DES MATIÈRES 510

INTRODUCTION

> « Grâce à ces Grands Anciens, et sous l'impulsion de son Président le Colonel Martel, l'AORL, que j'avais tenue pour moribonde, allait offrir une structure d'accueil aux générations d'après-guerre, contribuer à entretenir la flamme intérieure, mais aussi à créer des activités bénéfiques pour le maintien en coordination (le rallye des réserves !), ou participer avec l'aide du Commandement au développement de la culture militaire de ses membres, en particulier à travers ses voyages d'études. Je crois pouvoir dire que l'AORL, depuis sa création en 1920, donc déjà dans une période d'incertitude et de réorganisation, a fidèlement accompagné l'Armée dans ses évolutions et ses restructurations successives, certes toujours dans le moule d'une défense basée sur la conscription, telle que la loi d'alors la définissait. Les officiers ont participé avec honneur au dernier conflit qui les a impliqués, celui d'Algérie. Les incertitudes éprouvées dans les dernières années du conflit ont été vivement ressenties par l'AORL, dont de nombreux membres ont été impliqués de diverses manières à l'époque. Mais même s'il y a eu des crises avec l'autorité supérieure, on n'a jamais connu de rupture intérieure du Corps des Officiers entre Active et Réserve, car la même éthique nous guidait.[1]»

Pierre Bottet, doyen d'âge de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon[2], écrit à la fin de l'année 1999 un long article dans le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon* qui revient sur les cinquante années qu'il y a passé en tant qu'adhérent. Dans les quelques lignes citées, il décrit l'A.O.R.L. au moment de sa reconstruction d'après-guerre là où l'a laissée Édouard Bréchard[3]. Cette citation fait la synthèse des cinq décennies qui nous sont offertes d'étudier. Le constat est alors celui d'une association qui a traversé diverses époques, des temps de guerre suivis de temps de paix, mais qui a su maintenir le lien avec le commandement[4] et plus globalement avec l'armée active. Ainsi nous proposons son étude entre le 1er novembre 1954 et le 22 octobre 1999, des dates qui ont bouleversé l'histoire des réserves militaires en France, ici plus précisément à travers le prisme de cette association.

L'A.O.R.L. est elle-même à l'origine de ce projet de recherche. L'étude s'inscrit dans la dynamique des commémorations de son centenaire (1920-2020) initiée par son président actuel Jean-Luc Logel, et son vice-président, Christian Guglielmi. Il s'agit donc d'une commande faite à l'université Lyon 3 Jean Moulin pour mettre en valeur la mémoire de celle-ci, tout comme celle de ses membres, ainsi que son rôle dans la société lyonnaise. Ce travail est la suite chronologique de la première recherche menée par Édouard Bréchard qui lui s'est attelé à l'analyse des années 1920 à 1954[5] sous la direction d'Olivier Chatelan. Cette recherche est couplée à différents projets d'expositions et manifestations, programmés puis reportés en conséquence de la crise de la COVID-19. Enfin, elle s'inscrit plus globalement dans le cadre du centenaire de

---

[1] *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon,* désormais *BAORL*, n° 389, 4ème trimestre 1999, rubrique « Libres Propos ».
[2] Désormais A.O.R.L.
[3] Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon et de la XIVème région*, 1920-1954, mémoire de recherche en histoire contemporaine (sous la direction d'Olivier Chatelan), Université Lumière, Lyon, 2020.
[4] Ce qui est désigné par le « commandement » dans l'armée est, selon le site du ministère de la défense, le Chef du service d'état-major ajouté à l'état-major.
[5] Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon…, op. cit.*

l'Union Nationale des Officiers de Réserve[1] qui se déroule en 2021. Ces membres sont au cœur de l'étude. L'A.O.R.L. souhaitait que la mémoire de ses adhérents les plus anciens soit recueillie.

Étudier une association ne peut se faire sans se remémorer sa raison d'être dans la société. En son sens générique, elle désigne un groupe d'individus qui ont choisi d'agir ensemble. Si les associations concernent tous les peuples, les milieux sociaux et les époques elles ont longtemps été suspectées par les pouvoirs publics, si bien qu'elles se sont difficilement imposées en France. Elles sont reconnues en 1901 par la Loi Waldeck-Rousseau après un siècle de débats. Dès lors, elles sont tout à la fois une représentation des préoccupations d'une communauté sans toutefois concerner l'entièreté de celle-ci[2]. L'A.O.R.L. est une association dite de loi 1901, son fonctionnement est donc régi par celle-ci, ce qui impose à ses architectes de la déclarer en préfecture le 26 octobre 1920.

Le corps des officiers de réserve, ou lesdits officiers de complément[3], est issu de la guerre franco-allemande de 1870. Inspiré par le système de *Landwehr* germanique qui leur a permis de vaincre les troupes françaises, le gouvernement souhaite se doter de la même force dirigée sur le schéma hiérarchique que l'armée d'active. Ils occupent les grades d'officiers subalternes – aspirant, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine – d'officiers supérieurs – commandant, lieutenant-colonel, colonel – et enfin d'officiers généraux, plus rarement attribués dans l'armée de réserve. Leur existence est fixée par la loi du 27 juillet 1872 qui admet la création d'une réserve de l'armée et de son corps d'officier. Le principe de la réserve reste valide depuis, et si ce n'est quelques modifications aux statuts de ces hommes, il demeure inchangé jusqu'à la loi de 1999.

L'abondance des sources a nécessité un découpage chronologique entre deux étudiants de master. Les 100 années de longévité de l'association ont donc été divisées en deux périodes. La première, qui s'étale de 1920 à 1954, a décrit sa création, ses buts et ses motivations. Fondée par Eugène Bruchon, l'A.O.R.L. se donne pour objectifs de resserrer les liens entre les officiers de réserve, d'entretenir la mémoire de ceux tombés au champ d'honneur, et enfin de défendre les droits – notamment fiscaux – de ceux qui ont choisi de porter l'épaulette. Progressivement, elle se donne un rôle d'instructrice envers ses adhérents. Pour ce faire, la publication d'un bulletin trimestriel est décidée, dans lequel sont inscrits toutes les conférences, lois, décrets, et

[1] Désormais U.N.O.R.
[2] Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises,* Paris, L'Harmattan, 2004, p. 5-7.
[3] Les officiers de réserve portent le titre d'officiers de complément jusqu'en 1926, ainsi l'association qui jusque-là s'appelle Association des Officiers de Complément de Lyon change de nom cette même année pour A.O.R.L.

autres circulaires susceptibles d'apporter des connaissances aux membres. La précédente recherche fait aussi le point sur le rôle de ses membres pendant les deux conflits mondiaux[1].

Entre 1945 et 1954 l'association tente de se reconstruire. Réduite au silence pendant la Seconde Guerre mondiale sous le régime de Vichy (1940-1944), l'activité de ses membres demeure floue entre le milieu de l'année 1939 et 1949, si ce n'est qu'un grand nombre a dû être mobilisé entre 1939 et 1940. La revue est publiée à nouveau dans le courant de l'année 1949, sous la présidence d'Édouard Moreau. Ce mutisme n'est pas à prendre au sens d'une dissolution de l'association : il est possible qu'elle ait continué d'exister officieusement. Plusieurs hypothèses sont envisageables quant à l'activité de ses membres : certains se seraient engagés dans la Résistance – si l'on en croit la rubrique carnet du bulletin – quand d'autres se seraient enrôlés dans l'armée française de Vichy. Des engagements personnels, mais qui n'engagent pas sur le positionnement de l'association elle-même, ni sur la potentielle action collective de ses membres. Toutefois, la thèse de la reprise officielle de la vie de l'A.O.R.L. en 1949 a pu être contestée et resituée dès 1945. En effet, en 1970, l'historique de la section de montagne qui est renseignée affirme qu'elle s'est reconstituée au sortir de la guerre[2]. L'A.O.R.L. est donc sensiblement en pleine reconstruction et en quête d'unité lorsque notre étude débute.

L'A.O.R.L., comme 49,4% des associations en 2017, appartient à une fédération[3]. Dans son cas, il s'agit de l'U.N.O.R. dont le siège se situe à Paris. Elle fédère toutes les associations d'officiers de réserve qui sont statutairement apolitiques et qui ne font pas de distinction d'armes ou de services, à l'image que la section lyonnaise, mais aussi celles qui sont plus sélectives à l'instar des médecins du Groupement des Officiers de Réserve du Service de Santé des Armées[4], ou celles des artilleurs par exemple. L'U.N.O.R. est née en 1921, elle est la plus ancienne des coalitions d'officiers de réserve française, de ce fait elle est la principale intermédiaire du gouvernement en la matière puisqu'elle possède les effectifs les plus élevés. Mais il existe deux autres associations qui elles se situent ouvertement à gauche : la Fédération des Officiers de Réserve Républicains (F.O.R.R.) et la Confédération des Officiers de Réserve de

[1] Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon…, op. cit.*
[2] *BAORL*, n° 273, 4ème semestre 1970, rubrique « À la section de montagne ».
[3] Simon Cottin-Marx, *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, 2019, p. 32.
[4] Désormais G.O.R.S.S.A.

l'Armée Nouvelle (C.O.R.A.N.). L'U.N.O.R. possède aussi une voix au sein de la Confédération Internationale des Officiers de Réserve[1] créée en 1949 et qui se pense comme le porte-parole des armées de réserve à l'O.T.A.N.[2].

Entreprendre cette recherche au 1er novembre 1954 demeure logique. En effet, le début de la guerre d'Algérie marque un tournant dans l'histoire de la France et plus précisément dans l'histoire des guerres de décolonisation. Mais ce choix fait aussi référence à l'histoire même des officiers de réserve qui ont été massivement engagés en Algérie pendant les huit années du conflit. Que ce soit au-delà de la Méditerranée, sur le sol français, en tant que réservistes, appelés accomplissant leur service ou en tant que spectateurs avertis, les membres de l'A.O.R.L., d'aujourd'hui comme d'hier, ont participé à cette guerre. Écrire l'histoire de l'A.O.R.L. et de ses membres c'est aussi revenir sur l'histoire de ce conflit d'un point de vue inédit.

La période est donc dominée, à l'échelle nationale, par le changement de République qui intervient en 1958. La Ve République se différencie par ses instances mais surtout par la place prédominante du pouvoir exécutif incarné par le Président. Son autorité est renforcée par l'élection au suffrage universel direct. Garant de l'indépendance nationale, il dirige les armées et la politique de défense nationale, assisté par le ministre de la Défense. La France est le seul pays à posséder l'arme atomique dont le chef de l'État est aussi celui des armées et qui est élu au suffrage universel. Sa fonction est « sacralisée par la capacité à appuyer sur le ''bouton rouge''[3] ». Ainsi, le fait militaire dépend entièrement de la vie politique et les réflexions à son sujet se font autour de l'exécutif. Les ambitions nucléaires, les interactions entre l'armée et la société sont au centre des dynamiques sociales du pays notamment par le truchement du service militaire et des O.P.E.X.[4]. L'A.O.R.L. suit avec avidité ces politiques et les commente dans sa revue, car le corps des officiers de réserve est totalement dépendant des variations des choix de défense nationale. Travailler sur cette association permet alors d'apporter un regard nouveau sur la perception des stratégies de défense par une partie de la société.

Le *Bulletin* de l'A.O.R.L. est aussi un médium pour apprécier certaines mutations sociétales à l'œuvre. Sur le plan culturel, la prospérité économique que connaît le pays pendant la période des Trente Glorieuses ouvre les citoyens à la culture et la consommation de masse, ce qui con-

[1] Désormais C.I.O.R.
[2] C.I.O.R., *CIOR, Un acteur vigilant au service de la paix, de la liberté et des droits de l'homme (1948-1998)*, Venise, Auto-édition, 1998.
[3] Jean Guisnel et Bruno Tertrais, *Le président et la bombe, Jupiter à l'Élysée*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 162.
[4] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France*, Paris, Perrin, 2018, p. 589-665.

tribue au changement des mentalités. L'A.O.R.L. s'inscrit dans cette dynamique avec la multiplication de ses activités. Toutefois, ses adhérents font preuve d'une forte réticence quant à certaines transformations sociétales.

Plus globalement, les associations bénéficient en France d'un contexte favorable à leur déploiement. L'A.O.R.L. est née en 1920 mais bénéficie du « boom associatif[1] » des années 1960 pour se développer. Des centaines d'associations se forment durant cette période mais souvent leurs actions demeurent marginales et méconnues. Les estimations les plus favorables donnent pour cette période la participation d'un Français sur trois à une association. Les autorités publiques sont conscientes du pouvoir de représentation dont elles disposent et se rapprochent alors des plus importantes[2]. Sur la place lyonnaise, l'A.O.R.L. fait partie des heureuses élues : ses relations avec les autorités, qu'elles soient civiles ou militaires, sont constantes.

Après quelques mois d'étude, il est apparu que le service militaire est à la fois le système de recrutement du corps des officiers de réserve mais aussi un passage fondateur dans la vie des hommes jusqu'à sa suspension en 1997. Dans la mémoire des intéressés il reste un moment hors du temps que les officiers aiment à raconter. Reconnu comme un vecteur de la construction du masculin et de la virilité, il a une place à part entière dans la société jusqu'à être perçu comme un rite de passage[3]. Lorsque l'armée se professionnalise, le service n'a plus de raison d'être et les réserves doivent être repensées. En découle la loi du 22 octobre 1999 qui clôture cette étude. Elle fixe statutairement qui sont les nouveaux réservistes de l'armée et modifie, de surcroît, leur recrutement compte tenu de la disparition du service.

Sur un plan géographique, l'étude se réfère au découpage militaire de la France. Les régions militaires sont instituées depuis la loi du 24 juillet 1873 et divisent le pays en plusieurs zones de commandement. Elles connaissent évidemment plusieurs morphologies. En 1954, c'est le quadrillage de 1946 qui est en vigueur. Il comporte dix régions militaires – dont celle d'Alger – et leur action est orientée vers le maintien de l'ordre et la défense opérationnelle du territoire. Lyon se situe alors dans la 8ème région. Mais ces divisions géographiques sont mouvantes et changent sur notre période : le décret du 22 février 1966 dote la France de sept régions – le

[1] Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 115-126.
[2] *Ibidem*.
[3] Odile Roynette, *Bon pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin, 2000.

Rhône se trouve dans la 5e – avant d'ériger la Région Militaire de Défense (R.M.D.) Méditerranée en 1990. Finalement ces découpes successives permettent une meilleure liaison avec les autorités des subdivisions administratives, à savoir les départements et régions[1].

Figure 1: Découpage des régions militaires métropolitaines en vigueur entre 1946 et 1966[2].

L'histoire des associations d'officiers de réserve est un sujet novateur. Cette catégorie de population n'a que très peu été étudiée malgré le poids démographique. Si aucune recherche ne saurait donner un chiffre exact, certaines approximations permettent d'en évaluer son poids. En effet, dans la décennie 1960 il semblerait que le pays compte entre 125 000[3] et 135 000 officiers de réserve[4]. Au cours des années 1980, leur proportion a été divisée par deux et ils ne seraient plus qu'environ 50 000[5]. La France est donc dotée d'un corps d'officiers de réserve important mais qui a été totalement oublié après la professionnalisation de l'armée.

Ce sujet se situe au croisement de plusieurs historiographies, à savoir l'histoire militaire – et plus particulièrement des stratégies de défense – l'histoire des représentations mais aussi

[1] P. Hoff, « Un siècle de régions militaires », *Revue d'histoire militaire*, n° 2, 1974, p. 95-111.
[2] Source : Organisations successives (free.fr).
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience*, Histoire, Université Paul Verlaine, Metz, 2009, p. 77.
[4] *BAORL*, n° 243, octobre 1963, rubrique « l'administration des officiers de réserve ».
[5] Michel Mifsud, *La nation française en armes, L'officier de réserve de l'armée de terre, Hier, Aujourd'hui, demain*, Histoire, Université Paul Valéry, Montpellier, 1988, p. 157-170.

l'histoire du genre. En effet, combiner ces différents champs de l'histoire, ainsi que leurs méthodes, permet de comprendre le fonctionnement associatif mais aussi la population officier de réserve.

S'intéresser aux conflits à travers le prisme d'une association revêt un caractère inédit. En effet, les guerres ont longtemps été étudiées depuis le haut de la hiérarchie : une histoire-bataille qui ne se focalise que sur les causes immédiates qui mènent aux combats et sur les stratégies mises en œuvre pour parvenir à la victoire[1]. Mais la guerre ne peut être considérée comme un fait fermé sur lui-même comme le rappelle déjà Piero Pieri en 1963. L'historien relie alors l'histoire des guerres à l'histoire générale et fait de l'État le principal acteur[2]. Il est alors possible de réunir causes profondes et instantanées d'un conflit. Ce sont les Anglo-Saxons qui réhabilitent les premiers la place de l'événement dans l'histoire à l'image des travaux de l'historien John Keegan. Il replace le phénomène guerrier dans un contexte large qui englobe les domaines politiques, culturels et économiques[3]. En France, l'histoire militaire recouvre des lettres de noblesse avec *Le dimanche de Bouvines* de Georges Duby qui réintègre l'histoire de la bataille de 1214 au cœur de l'histoire structurelle et des mentalités[4].

À la suite de ce texte fondamental, une nouvelle histoire des guerres se développe, depuis les années 1990, et propose une inversion des points de vue. Elle s'attache à replacer l'individu au centre des événements : la guerre est vue d'en bas, par les masses et non plus comme une succession de faits. Les récents questionnements s'intéressent alors aux sources produites par les soldats eux-mêmes ainsi que leurs témoignages comme les garants du renouvellement historiographique car elles s'inscrivent dans la perspective de l'histoire culturelle[5]. Le cas de la Première Guerre mondiale est significatif. Comme le montre Antoine Prost et Jay Winter dans *Penser la Grande Guerre,* faire l'histoire du conflit a évolué : les historiens ont d'abord mis en avant l'histoire militaire et diplomatique en oubliant les poilus. L'intérêt porté aux relations internationales est venu par la suite et a complété les premières recherches. Puis vient le temps de l'histoire héroïque, celle des grandes figures qui se sont imposées. Avec l'appropriation du champ de bataille par l'histoire culturelle, le sujet se politise. Dès lors, le combattant est réintégré et l'expérience de la guerre interrogée à l'instar du colloque organisé par Gérard Canini, à la fin des années 1980, sur la question du témoin et du témoignage dans le cas de la bataille

[1] Nicolas Offenstadt, *L'historiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017, p. 98-108.
[2] Piero Pieri, « Sur les dimensions de l'histoire militaire », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 18, 1963, p. 625-638.
[3] John Keegan, *The face of Battle : A study of Azincourt, Waterloo, and the Somme*, Londres, Jonathan Cape, 1976.
[4] Gorges Duby, *Le dimanche de Bouvines : 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, 1986.
[5] Nicolas Offenstadt, *L'historiographie…, op.,* p. 98-108.

de Verdun. S'ouvre alors ce qu'Annette Wiewiorka nomme « l'ère du témoin » en 1998 : les historiens se tournent vers l'histoire du vécu qui permet l'émergence de nouvelles thématiques qui traversent d'autres disciplines telles que la sociologie ou la psychanalyse. Finalement c'est l'autorité de l'expérience et du souvenir qui s'impose et les historiens se penchent sur la transmission de la mémoire[1]. Des bouleversements historiographiques qui s'appliquent à tous les conflits et qui sont synthétisés par les travaux de l'historien Hervé Drévillon. En effet, *L'histoire militaire de la France* en deux volumes, revient sur celle des différentes guerres et politiques de stratégie qui ont marqué le pays, il tente de les présenter sous leurs différentes perspectives[2]. Faire l'histoire de l'A.O.R.L. c'est se placer aux côtés des hommes qui sont perçus comme des atouts à la stratégie de défense et redonner de la visibilité à cette armée de l'ombre.

On l'a donc compris, aujourd'hui l'étude des aspects sociaux, institutionnels et politiques de l'histoire militaire est totalement intégrée au champ universitaire. Des équipes de chercheurs se sont formées à Paris IV autour d'André Corvisier, Jean Béranger et Jean Meyer tandis qu'une autre se situe à Montpellier, plus spécialisée en histoire contemporaine. Le ministère de la Défense lui aussi promeut l'histoire orale depuis les années 1990 pour faire la lumière sur les événements. Cela s'est concrétisé notamment en 1994 par l'ouverture du Centre d'Étude d'Histoire de la Défense dirigé par Maurice Vaïsse. Son objectif est de créer un pôle à l'interface entre le monde militaire et universitaire.

L'histoire des officiers de réserve de Lyon s'inscrit aussi dans une perspective d'une sociologie militaire dont Raoul Girardet est à l'origine dans *La société militaire de 1815 à nos jours*[3]. Il expose l'idée selon laquelle il existe deux sociétés totalement distinctes l'une de l'autre : une civile à côté d'une militaire. En proposant une approche inédite qui entrelace histoire sociale, histoire des mentalités et histoire militaire il tente de mettre en avant des modes de vie, de pensées spécifiques à la sphère armée du pays. De plus il tente de comprendre quelle est la place des guerriers à l'époque contemporaine[4]. Les officiers de l'A.O.R.L. semblent alors se situer à l'interface de ces deux sociétés. Antoine Prost, déjà dans sa thèse, expose le fait que la hiérarchie des grades dans l'armée – inexistante dans le milieu combattant – est une bonne approche de la hiérarchie sociale[5]. Dès lors il est à se demander si les officiers de réserve exercent, à

---

[1] Antoine Prost et Jay Winter, *Penser la Grande Guerre : un essai d'historiographie*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.
[2] Hervé Drévillon, *Histoire militaire…, op. cit.*
[3] Raoul Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998.
[4] Ibidem.
[5] Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, vol. Sociologie, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 121.

l'image de leur position hiérarchique dans l'armée, des professions sociologiquement plus élevées.

Les études de genre s'emparent elles aussi du champ de bataille. En effet, la construction du masculin découle de l'expérience fondatrice du service militaire ainsi que de celle du phénomène guerrier. Les *genders studies* arrivent tardivement en France et se développent surtout autour de la question de la place des femmes dans l'histoire sous l'égide de Michelle Perrot[1] depuis les années 1980. L'histoire des hommes, au sens sexué du terme, arrive en histoire avec la question du service militaire. En 1998, dans l'ultime partie du colloque « Une histoire sans les femmes est-elle possible ? » les historiennes Ute Frevert[2] et Odile Roynette évoquent pour la première fois une histoire de la masculinité[3]. Ces études se sont poursuivies et ont fait naître une *Histoire de la virilité* sous la direction d'Alain Corbin[4]. Dans le troisième volume, il est question d'analyser la crise de la virilité qui est apparue progressivement au cours du XXe siècle et qui s'est poursuivie au XXIe siècle. En effet, l'époque contemporaine se révèle être un véritable paradoxe sur la question, entre flamboiement de la virilité et mythe guerrier d'une part et de l'autre la déconstruction de tout ce qui a amené à cette exacerbation[5], telle que la progressive suppression du temps passé sous les drapeaux.

L'espace-temps du service militaire a déjà été investi par les sociologues à l'image de Michel Bozon qui analyse les rituels qui accompagnent le jeune homme durant l'année qui précède ses vingt ans dans *Les conscrits*[6]. Mais l'histoire de la conscription en France s'est essentiellement construite sur la période du XIXe siècle. L'historienne déjà citée, Odile Roynette, a consacré ses travaux de recherche aux conditions de vie dans les casernes par l'intermédiaire des études de genre[7]. Annie Crépin a quant à elle publié une *Histoire de la conscription* qui revient sur son instauration et les différentes mutations qu'elle a connues[8]. Pour ce qui est de la seconde

---

[1] Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 2012.
[2] Ute Frevert, *Men oh honour : A Social and Cultural History of the Duel*, (traduit de l'allemand par Anthony Williams), Cambridge, Blackwell Publishers, 1995.
[3] Anne-Marie Sohn et Françoise Thelamon (dir), *L'histoire sans les femmes est-elle possible ? Colloque*, Paris, Perrin, 1998.
[4] Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, *Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011.
[5] Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine, Georges Vigarello, *Histoire de la virilité, vol 3 : La virilité en crise ? XXe – XXIe siècle*, Paris, Seuil, 2011.
[6] Michel Bonzon, *Les conscrits*, Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, 1981.
[7] Odile Roynette, *Bon pour le service…, op. cit.*
[8] Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.

moitié du XXe siècle, peu d'historiens ont étudié le sujet et la seule étude qui, à notre connaissance, a été menée est celle du saint-cyrien François Cailleteau[1]. En somme, l'histoire du genre rend intelligible la place qu'occupent les officiers de réserve dans la société.

L'histoire des associations s'intègre dans l'histoire culturelle mais aussi celle des mentalités. L'historien Jean Defrasne a rédigé une synthèse de leur genèse jusqu'à l'époque contemporaine afin de situer leur transformation mais aussi leur place dans la société et dans le temps[2]. Mais l'essor de ce champ d'étude remonte au travail de thèse d'Antoine Prost intitulé *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*[3]. À travers le prisme de leurs associations qui se développent à leur tour dans les années 1920, l'historien propose une approche novatrice dans le champ historiographique. A. Prost déplace la focale et considère les anciens combattants, groupés en associations, comme « la marque vivante de la guerre dans la société ». Son objectif, dans les années 1970, est alors de comprendre ce qu'ils ont été sur le champ de bataille et ce qu'ils ont fait à la suite de cette expérience en se regroupant[4]. Ce travail pionnier est à l'origine de nombreux autres travaux notamment ceux sur les associations d'officiers de réserve.

Antoine Prost a dès lors recours à la mémoire de ses interrogés pour réaliser sa recherche[5]. Travailler sur une association c'est indissociablement s'intéresser à ses membres qui les rendent dynamiques. La mémoire des vivants devient un objet d'étude à part entière puisqu'elle devient une « référence obligée[6] » lorsque l'on traite de périodes très contemporaines. Initiées par Pierre Nora avec *Les lieux de mémoire*[7], les études sur la mémoire deviennent progressivement un véritable objet de questionnement et une source pour l'historien. Afin de fortifier l'étude sur l'A.O.R.L., le biais de la mémoire est essentiel. Ces membres représentent ce que P. Nora nomme « la mémoire visible » de l'association. Ils constituent un groupe encore actif au sein de l'armée mais aussi dans la cité. Si l'association a certes perdu de sa superbe, les officiers de l'A.O.R.L. perpétuent la mémoire de leur engagement alors même qu'ils tendent à être oubliés dans la société actuelle.

---

[1] François Cailleteau, *La conscription en France : mort et résurrection*, Paris, Économica, 2015.
[2] Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 5-7.
[3] Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.
[4] *Ibidem*, vol. 1, Histoire.
[5] *Ibidem*.
[6] Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Édition du Seuil, 2004.
[7] Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984.

Malgré l'essor des études en histoire militaire, culturelle et du genre, les réserves et qui plus est les officiers de réserve sont rarement mentionnés dans les travaux d'historiens. En effet, ils constituent un angle mort de l'histoire de l'armée française et par conséquent de l'historiographie. L'histoire de la création de ce corps est bien connue et traitée par les historiens tel Hervé Drévillon[1]. Mais lorsqu'il s'agit de l'étude des hommes eux-mêmes, ou de l'implication des officiers dans les conflits les écrits deviennent plus rares. Par exemple Jean-Charles Jauffret, avec *Soldats en Algérie,* est le seul à donner de la visibilité à ces hommes même si cela reste marginal[2]. Mais, ce qu'il y a de frappant, c'est que l'étude de ce corps a majoritairement été faite par des officiers eux-mêmes qui possèdent – ou non – une formation d'historien. Jérôme Bodin, saint-cyrien, brosse le portrait des officiers français en 1992 dans lequel il inclut quelques références sporadiques aux réserves uniquement pour les périodes de la Seconde Guerre mondiale et de l'Algérie[3].

À côté de cette étude, on en recense uniquement trois autres qui possèdent pour sujet principal les officiers de réserve. Elles constituent les seules synthèses à ce jour sur le sujet mais possèdent comme dénominateurs communs d'avoir été faites par des réservistes et de ne pas couvrir l'intégralité de la période des réserves de masse. La première a été réalisée par Emmanuel Dieudonné en 1982 et se focalise sur *L'officier de réserve français de l'armée de terre de 1949 à 1976*. Dès lors, il opte pour une position inédite car il se sert de la revue de l'U.N.O.R. comme source – *L'officier de réserve* – qui est *de facto* interarmées, mais, il n'étudie pas les officiers de la marine ni de l'aviation. Son positionnement est original d'autant plus qu'il dresse déjà une histoire de la guerre d'Algérie – qu'il nomme comme telle – vécue par les officiers de réserve, alors que l'étude de ce conflit n'en est qu'à ses balbutiements[4]. L'historien et officier de réserve Michel Mifsud propose lui deux travaux universitaires sur le sujet. Il soutient, la même année que la précédente thèse, un mémoire de maîtrise sur *L'association des officiers de réserve de Montpellier, 1962-1982*[5], à laquelle il appartient. Cette première recherche connaît une continuité dans son travail de thèse qu'il achève six ans plus tard : *La nation française en armes, l'officier de réserve de l'armée de terre, hier, aujourd'hui, demain*[6]. Cet enseignant et

[1] Hervé Drévillon, *Histoire militaire…, op.,* p. 19-152.
[2] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie, 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000.
[3] Jérôme Bodin, *Les officiers français, grandeur et misères*, Paris, Perrin, 1992.
[4] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français de l'armée de terre de 1949 à 1976*, Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982.
[5] Michel Mifsud, *L'association des officiers de réserve de Montpellier, 1962-1982*, Histoire, Université Paul Valéry, Montpellier, 1982.
[6] Michel Mifsud, *La nation française en armes, l'officier de réserve de l'armée de terre, hier, aujourd'hui, demain*, Histoire, Université Paul Valéry, Montpellier, 1988.

chef de corps d'une formation de réserve au grade de colonel, cherche à faire une étude quantitative et démographique en histoire immédiate sur ses homologues. Sa recherche est menée en liaison avec l'instruction militaire ce qui lui permet d'accéder à des sources inédites de la gestion administrative des personnels de réserve.

Entre les années 1980 et 2009 aucune étude n'a été menée sur les officiers de réserve. Totalement oubliés du champ historiographique, ils sont réinvestis par Christian Mérot avec une thèse à l'université de Metz sur *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours*. Lui-même, sous-officier de réserve, et membre actif de l'un de ces groupements, il cherche à comprendre comment elles se créent et s'investissent dans la société mais aussi les motivations de leurs membres pour faire survivre cet engagement patriotique dans le temps. Le sous-titre de son travail résume en quelques mots la tendance que semblent connaître les associations d'officiers de réserve[1] françaises durant la seconde moitié du XXe siècle : montée en puissance, stratégie, image, et perte d'audience[2]. À la différence des précédents travaux, celui-ci a vocation à concerner les officiers – et sous-officiers – des trois armées, l'air et la marine qui sont exclues précédemment. Cela est dû à la particularité des associations qui sont interarmes. Les trois historiens cités investissent donc tous, un sujet qu'ils connaissent d'expérience. Toutefois, on comprend dès maintenant qu'étudier la population officier de réserve ne semble pouvoir se faire indissociablement de leurs associations : que ce soit par les sources qu'elles produisent elles-mêmes à l'échelon local, les sources de l'U.N.O.R. ou seulement par références sporadiques, elles sont toujours présentes.

La recherche effectuée en master par Édouard Bréchard précédemment cité, constitue le dernier jalon avant notre sujet. De fait, il propose une étude qui revient sur les premières années de l'A.O.R.L. majoritairement dans le contexte de l'entre-deux-guerres. Il est le premier à questionner la période alors même que c'est dans les années 1920 que les A.O.R. naissent, ainsi que l'U.N.O.R. (1921) et que le premier véritable statut légal des officiers de complément est fixé (1925). Sa recherche est alors novatrice car il est aussi le premier à questionner les officiers de réserve sans posséder lui-même cette qualité ni à y être adhérent[3], à l'instar du présent travail. Cette étude de l'A.O.R.L., certes en deux temps, est la première qui s'inscrit sur un temps long car nous proposons une synthèse du milieu officier de réserve mais surtout de leur association entre 1920 et 1999, soit près de 80 ans d'existence.

---

[1] Désormais A.O.R.
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op.,* cit.
[3] Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon…, op. cit.*

L'étude s'appuie sur un large corpus de sources. En effet, le champ universitaire ayant peu investi le sujet, il est apparue la nécessité d'en utiliser plusieurs. La majeure partie se situe dans les locaux de l'A.O.R.L. au 22 avenue Leclerc, 69007 Lyon. Principalement, la recherche se réfère au *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon*, produit et conservé par l'association depuis sa création. Cette revue est éditée trimestriellement, et matérialise le lien entre le bureau et ses membres. Son contenu est hétéroclite puisqu'il ne s'arrête pas aux seules nouvelles et activités de l'A.O.R.L. et s'intéresse plus largement à tout ce qui a trait, de près ou de loin, à la défense du pays. Au Quartier Général Frère se trouve également quantité de coupures de presse issues de périodiques rhodaniens qui ont elles aussi été utiles.

À cela, et pour davantage comprendre la population officier de réserve, il faut ajouter une sélection de textes législatifs qui ont été détaillés. De plus, la période contemporaine, presque d'histoire immédiate, a offert la possibilité d'interroger les principaux acteurs de l'époque. Pour ce faire, deux questionnaires ont été diffusés, et 16 entretiens ont été menés. Les sources orales ont pris une grande importance car elles ont mis en lumière certains aspects occultés par la source écrite. Des documentations audiovisuelles, de la télévision régionale en particulier ont été aussi retrouvées. Elles ont pu donner une représentation instantanée de la vie de l'association. Enfin, ce sujet de recherche a nécessité un déplacement à Paris afin de questionner la revue produite par l'U.N.O.R., *L'Officier de Réserve*[1]. Mais la profusion de mensuels à dépouiller a contraint à une lecture partielle.

Le sujet proposé par l'A.O.R.L. est donc considérable. Plus qu'une simple étude associative, elle a mis le doigt sur « un vaste sujet inconnu du grand public[2] ». Au croisement de plusieurs disciplines en sciences sociales, les officiers de réserve sont le point de départ de nombreuses autres pistes de réflexion. Dès lors, ce mémoire ne peut prétendre à être une synthèse exhaustive sur cette catégorie de la population. Les sources sont très nombreuses et des études plus approfondies sont nécessaires. Que ce soient des sources associatives – de l'échelon local à l'international avec la C.I.O.R. – des sources législatives, ou celles produites par l'institution elle-même notamment par les bureaux du service national, ou enfin à travers des entretiens avec les principaux acteurs, une histoire des officiers de réserve en France comme à l'étranger est encore à faire.

---

[1] La revue de l'U.N.O.R. se nomme originairement *L'Officier de Complément.* En 1925 elle devient *L'Officier de Réserve* jusqu'en 1967 où elle prend le titre d'*Armée et Défense*. Elle conserve cette dénomination jusqu'en 2002 où elle est complétée de la sorte : *Armée et Défense, Réserve et Nation.* Source : https://unor-reserves.fr/la-revue-armee-defense/.

[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit.,* p. 321.

Comment l'Association des Officiers de Réserve de Lyon – mais aussi les officiers de réserve qui la composent – sont-ils devenus des traits d'union entre l'armée et la nation sur la période qui s'étale de 1954 à 1999 ? C'est de cette question que découlent les réflexions menées dans ce mémoire. La première partie proposera une présentation de ceux qui incarnent ce lien et que l'on nommera « citoyen-soldat » ou « soldat-citoyen ». Puis l'intérêt sera porté sur la promotion des rapports entre les civils et l'armée : comment l'A.O.R.L. en tant que loisir sexué parvient-elle à transmettre les valeurs qu'elle prône ? Enfin, la dernière partie de cette étude illustrera la mobilisation des officiers de réserve lors de crises politiques et conflits armés notamment pendant la guerre d'Algérie. Cette étude cherche donc à brosser le portrait de la population qui constitue le corps des officiers de réserve de la région lyonnaise. Incarner, promouvoir et se mobiliser sont donc au cœur des motivations de l'A.O.R.L. que nous avons tenté d'analyser pour faire découvrir ceux qui ont longtemps été considérés comme des « cadres de nation » mais qui, dès lors que la suspension du service national a été actée, ont rapidement été oubliés.

PARTIE 1 : Être réserviste et adhérent de l'A.O.R.L. : Incarner le lien entre l'armée et la nation.

Tout au long de la seconde moitié du XXe siècle, les réservistes sont l'incarnation du lien entre l'armée et nation. Pour comprendre comment ces derniers atteignent leurs objectifs il est nécessaire de revenir sur leur formation. L'histoire de l'A.O.R.L. est indissociable de celle du service militaire, devenu service national en 1965. La construction du citoyen-soldat se fait lors des mois passés sous les drapeaux. Le parcours d'accès à l'épaulette, c'est-à-dire au grade d'officier, n'est pas aisé et il faut aux jeunes hommes ambition et persévérance pour l'atteindre. Mais ce moment si particulier de la vie des garçons reste un rite de passage aussi fondamental dans l'instruction militaire que l'apprentissage de la vie. Il est alors nécessaire de revenir dans un premier chapitre sur la formation des officiers de réserve pour mieux les appréhender dans leur rôle au sein de la cité mais aussi au sein de l'A.O.R.L.

À travers l'engagement associatif symbolisé par la création de diverses A.O.R., les officiers de réserves peuvent incarner le lien entre l'armée et la nation. L'organisation de l'A.O.R.L. est donc entièrement tournée vers cet objectif. Fédérer pour mieux diffuser l'esprit de défense est la stratégie de ces associations. Dès lors le second chapitre de cette étude est orienté vers le fonctionnement de l'A.O.R.L. afin d'en révéler les mécanismes internes qui en font une des associations les plus attrayantes de la place lyonnaise jusqu'aux années 1980.

Être officier de réserve c'est revêtir un uniforme autant dans la société civile que dans la société militaire. L'officier de réserve est à la fois un cadre de la nation mais aussi un cadre militaire. Cette dualité relève d'un engagement sans faille envers l'institution, l'État, mais aussi leur profession civile. Les officiers que nous avons pu rencontrer à l'A.O.R.L. se sont révélés être des hommes engagés dans leur vie civile, militaire et même associative. Un dévouement qu'il ne faut certes pas généraliser aux centaines de milliers d'officiers de réserve en France, mais que l'on peut tout de même attribuer à ceux qui se sont massivement investis durant le XXe, et qui perpétuent encore aujourd'hui la mémoire de l'armée de réserve à travers l'A.O.R.L. Le dernier chapitre s'attardera donc à décrypter des facteurs d'engagement autant civil que militaire.

Incarner le lien entre l'armée et la nation résulte donc d'un processus de formation individuelle d'hommes qui décident de s'unir en association pour diffuser l'esprit de défense. Entre construction du citoyen-soldat, mise en valeur de celui-ci par l'association et l'étude des schémas d'engagement, qui sont les officiers de réserve français qui adhèrent à l'A.O.R.L. entre 1954 et 1999 ?

Chapitre 1 : Devenir officier de réserve

Il est nécessaire de commencer cette recherche en commençant par ce préambule : comment devient-on officier de réserve ? Ou dans le langage militaire « comment accède-t-on à l'épaulette » ? Avant et pendant le service national, le parcours du jeune homme qui se destine à être officier est réservé à quelques privilégiés susceptibles à terme d'assumer de hautes responsabilités en temps de paix comme en temps de guerre. Cette période d'apprentissage a formé les hommes qu'ils sont devenus. Les membres de l'A.O.R.L., avec lesquels des entretiens ont été menés ont tous, à l'exception d'un[1], raconté leur service militaire. Tant et si bien qu'il est impossible de détacher la définition de l'officier de réserve du parcours qui l'a amené à le devenir. Ce chapitre fait d'ores et déjà appel à la mémoire.

Devenir officier de réserve c'est accéder à un statut définit selon un cadre juridique bien précis. En effet, l'objet d'étude a si peu été questionné par l'historiographie qu'il nous ait apparu évident de revenir sur sa caractérisation juridique. Afin d'y parvenir, il est nécessaire de sortir du simple environnement de l'A.O.R.L. et de se pencher sur les lois et décrets qui régissent l'emploi des officiers de réserve en France[2]. Depuis la mise en place de ce corps après la guerre de 1870, les officiers de réserve gagnent progressivement des droits et un statut social. Ce statut connaît, lors de la période étudiée, son aboutissement.

Comment la période du service militaire a eu des conséquences dans la vie des officiers de réserve ? Juridiquement quel est leur statut dans la société ?

[1] L'officier de réserve qui n'a pas souhaité en parler a fait son service militaire en Algérie en 1964.
[2] La liste de ces textes de lois est proposée dans l'état des sources.

I) Comment accéder à l'épaulette ?

Tout le monde n'accède pas à l'épaulette et ne devient pas officier qui veut. L'accès au grade se fait dans l'armée de manière réglementée. Pour devenir officier de réserve le jeune homme doit s'impliquer avant et pendant le service militaire.

Il faut, par précaution, rappeler une chose essentielle à la bonne compréhension du sujet. Le service militaire – puis le service national qui lui succède en 1965 avec la loi Debré[1] – est une obligation légale. Faire son service n'est donc pas un choix – malgré la possibilité d'être objecteur de conscience – tous les Français masculins doivent leur service entre 18 et 35 ans. C'est le régime de conscription. Faire partie de la réserve militaire c'est la loi, quel que soit le grade à la fin du service militaire : homme du rang, sous-officier ou officier. La loi du 9 juillet 1965 fixe pour « tous les citoyens français masculins » la durée du service militaire qui est de dix-sept ans. Le titre IV de la loi précise que les cinq premières années sont réparties entre le service actif (16 mois) et la disponibilité. Puis les citoyens passent douze années dans la réserve. Pendant la disponibilité mais aussi la période de réserve, les citoyens peuvent être, en cas de conflit rappelés à servir.

A) La Préparation Militaire Supérieure (P.M.S.), le premier entraînement[2].

Les diverses préparations militaires sont des sujets redondants dans le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon*. En effet les officiers de réserve sont particulièrement intéressés par ce sujet pour deux raisons. La première relève du fait qu'ils y sont eux-mêmes passés et pour la plupart d'entre eux, à la P.M.S. La seconde raison réside dans le fait que certains peuvent être instructeurs en Préparation Militaire Élémentaire notamment. Enfin la P.M.S. présente quelques évolutions de formules pendant notre période qui sont documentées par l'association.

[1] Loi n° 65-550 du 9 juillet 1965, le texte est disponible en ligne sur Légifrance.
[2] *Cf.* Annexe 14.

α) Qu'est-ce que les préparations militaires ?

Il convient tout d'abord de revenir sur la distinction entre les différentes préparations militaires. Largement explicitées dans la thèse de Christian Mérot[1], elles sont régies pour notre période par l'instruction ministérielle du 10 août 1962 qui accorde dans leur organisation une place plus importante à l'U.N.O.R. et à la F.N.A.S.O.R. Cette nouvelle directive est nécessaire à la sortie de la guerre d'Algérie, dans un contexte où la santé morale des armées est basse. Ainsi l'État cherche à créer une atmosphère de confiance entre armée et associations dans les dispositifs prémilitaires. L'armée de terre, de l'air, mais aussi la marine nationale, possèdent leur propre préparation militaire (P.M.T.[2], P.M.M.[3]). La Préparation Militaire Élémentaire[4] est définie par l'instruction ministérielle du 31 juillet 1962, elle est destinée aux futurs sous-officiers. Elle s'adresse aux jeunes Français qui souhaitent obtenir une instruction prémilitaire d'élève-gradé. Elle se déroule généralement dans les centres d'instruction ou dans les camps militaires.

Quant à la Préparation Militaire Supérieure[5] un débordement du cadre chronologique est nécessaire pour comprendre son importance dans l'accès à l'épaulette. Elle est institutionnalisée en France en 1923. Elle joue un rôle spécifique car elle a pour mission de former les jeunes gens à devenir officiers de réserve. S'étalant sur deux années, c'est une formation d'environ 400 heures, pratique comme théorique, qui est proposée à la jeunesse masculine. Elle est sanctionnée par un brevet qui ouvre de nombreux droits et à l'accès au peloton élève officier de réserve (P.E.O.R.). Cette dernière est obligatoire pour tous les jeunes hommes qui souhaitent appartenir à une grande école, est ouverte aux titulaires du baccalauréat, ainsi qu'aux brevetés de la P.M.E. qui ont obtenu la mention « très bien ». L'armée cherche par la P.M.S. à recruter pour son corps de cadres de réserve des jeunes hommes dont le niveau intellectuel est élevé[6]. Elle est rétablie après la période de la Seconde Guerre mondiale – pendant laquelle elle semble disparaître – le 1er janvier 1953 selon la thèse plus récente de Christian Mérot[7] alors que Michel Mifsud présente une reprise en 1951[8].

---

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : Montée en puissance, Stratégie, Image et Perte d'audience,* Histoire, Metz, Université Paul Verlaine, 2009.
[2] Préparation Militaire Terre.
[3] Préparation Militaire Marine.
[4] Dorénavant « P.M.E. ».
[5] Dorénavant « P.M.S. ».
[6] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes, L'officier de réserve de l'armée de Terre, Hier, Aujourd'hui, Demain*, Histoire, Montpellier, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1988, p. 77-91.
[7] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de Réserve…, op. cit.,* p. 63.
[8] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 77-91.

Obtenir le brevet P.M.S. donne aux jeunes gens des droits pour leur période au service militaire actif. L'avantage principal est la possibilité d'obtenir un sursis sur la totalité du temps des études. Le sursis est un atout considérable pour les jeunes hommes qui leur permet de ne pas interrompre leurs études supérieures. La P.M.S. accorde aussi aux jeunes gens de voir leur service actif réduit d'un tiers de son temps initial et ainsi de démarrer leur vie professionnelle plus rapidement. La P.M.S. accorde enfin un accès au P.E.O.R.[1] dès le début du service militaire actif afin de préparer directement le concours d'officier de réserve.

β) L'A.O.R.L. et la redéfinition de la préparation militaire en 1962.

Dans le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon* les références à la P.M. sont importantes. Les différentes préparations militaires sont abordées généralement lors des conseils d'administration, des assemblées générales, dans les rapports moraux et quelques fois une rubrique y est entièrement consacrée. Cependant, ces effectifs ne sont pas régulièrement transcrits, et son fonctionnement résulte d'un lieu commun pour les officiers de réserve qui ne prennent pas la peine de le décrire. Cette première donnée est essentielle car elle montre que la vie de la préparation militaire est intégrée à celle de l'association car elle est mentionnée lors des moments les plus importants. Bien souvent elle est questionnée lorsqu'elle rencontre des difficultés.

L'A.O.R.L. s'implique dans la vie de la P.M.E. de diverses manières. Elle peut simplement récompenser les brevetés de la P.M.S. à l'instar du président Martel[2] en 1956 :

> « Le commandant Martel remit au major de la Promotion P.M.S. 1955, le jeune Colin, un ouvrage destiné à perpétuer le souvenir de cette manifestation et à montrer l'intérêt que porte l'Association à tout ce qui touche la préparation militaire comme l'instruction de réserve ; il s'agissait de « L'Histoire de l'Armée Française », du général Weygand.[3] »

Il est intéressant ici de montrer que le geste s'il peut paraître anecdotique, est fort en significations. Il est clairement explicité dans la citation l'intérêt de l'Association pour l'instruction des jeunes futurs réservistes. En offrant des récompenses aux brevetés elle s'assure une image de soutien et de guide dans la réserve. Elle propose comme prix un livre du général Weygand,

---

[1] Elève Officier de Réserve.

[2] Selon le *BAORL* n° 355, 2ème trimestre 1991, René Martel est né en 1905. Sone enfance est marquée par la Première Guerre Mondiale qu'il subit entre neuf ans à treize ans. À la fin des années 1930 il suit tous les stages de perfectionnement à l'état-major et s'engage au 140ème RIA pendant la Seconde Guerre Mondiale. Dans le civil il a été sous-directeur de l'usine des Charpennes de Filiatures de Sleeype pendant 16 ans, puis chef de service des questions industrielles au syndicats des Fabricants de soierie à Lyon, Directeur de la Société Anonyme de la Soierie de Lyon, chargé de financer la modernisation du matériel. Il reçoit l'Ordre National du Mérite en 1991. Il décède en 1997.

[3] *BAORL*, n° 210, janvier 1956, rubrique « l'association récompense les lauréats PMS et PME ».

ce n'est donc pas n'importe quel livre ou un quelconque ouvrage sur l'armée. Le livre est reçu comme un guide presque spirituel. Le message transmis par cet acte est donc très intéressant.

La préparation militaire éprouve dans le début des années 1960 des difficultés qui troublent son fonctionnement. En 1960 une « commission de défense nationale » se réunit au sujet de l'instruction civique des jeunes. La bibliographie ne renseigne pas sur cet événement cependant, l'A.O.R.L. dans sa revue en apporte un compte rendu. Onze délégués de la région sont présents dont trois Lyonnais. La commission a délibéré sur la place de l'officier de réserve dans la nation mais aussi celle de la P.M.E. Elle s'accorde sur le fait que l'instruction civique doit passer par les écoles, mais ne veut pas pour autant bannir l'apprentissage militaire de la vie des jeunes gens, ainsi l'enseignement militaire obligatoire des étudiants des grandes écoles en P.M.S. est maintenue. Pour valoriser et attirer plus de jeunes dans les préparations militaires elle propose d'élargir le droit au sursis : un jeune participant à une P.M.E. mais n'obtenant pas le brevet pourrait selon la commission bénéficier d'un an de sursis, tandis que celui qui valide son brevet peut obtenir deux années de sursis. Cette réflexion amène à une redéfinition de la préparation militaire en 1962.

Cette redéfinition n'est pas mentionnée dans le *Bulletin*, mais dans le rapport moral de 1962 il est inscrit : « Notre participation à l'encadrement de la P.M. et de la P.M.S. fut nettement freinée cette année par des mesures malencontreuses survenues en mars.[1] ». En 1962 des modifications sont apportées à la préparation militaire que ce soit la P.M.E. ou la P.M.S. Cependant, aucun autre indice n'est laissé à la perception de l'historien. La nouvelle formule vise d'autant plus à instruire, sélectionner et entraîner les futurs appelés du contingent. À la lecture du chapitre sur « la consolidation du socle associatif » de la thèse de Christian Mérot[2] il semble que cette réforme a apporté du positif aux associations. En effet avec la nouvelle version de la P.M.E. elles obtiennent un rôle qui devient de plus en plus important. Elle comprend une réalité concrète sur le terrain et de véritables possibilités d'avancement de carrière pour les instructeurs P.M.E. Pour jouer ce rôle prépondérant, elles doivent recevoir un agrément de l'autorité militaire qui répond à des critères précis. L'association doit posséder des instructeurs de réserve ; accepter d'appliquer un programme d'instruction diffusé par l'autorité militaire (et par conséquent se soumettre à son contrôle) ; et elle doit posséder une couverture sur le plan de la res-

[1] *BAORL*, n° 239, décembre 1962-janvier 1963, rubrique « rapport moral ».
[2] Christian Mérot, Les associations d'Officiers et Sous-Officiers de Réserve…, *op. cit.,* p. 57-71.

ponsabilité civile. Les officiers de réserves lyonnais s'avèrent, dans le rapport moral qu'ils dressent à la fin de l'année 1962, déboussolés. Il serait intéressant de savoir en combien de temps l'association a obtenu l'agrément, mais aucune information n'est donnée à ce sujet.

γ) Les années 1970 : la P.M. renouvelée ?

L'association ne mentionne plus dans son bulletin la P.M. entre la fin de l'année 1962 et 1972[1]. Pendant dix années le sujet est inexistant. Pourtant les officiers de réserve ont un rôle à part entière puisqu'ils sont souvent, aux côtés des militaires de carrière, des instructeurs. L'instruction ministérielle de 1962 a ainsi permis aux associations de jouer un rôle concret sur le terrain et favoriser son avancement. Alors pourquoi ce silence sur la question ? La bibliographie tend à le justifier. En effet la note du 2 février 1966 de l'état-major envisage en plus de la suppression de l'instruction militaire obligatoire et de la P.M.S. L'idée est de simplifier le système de recrutement de l'armée[2]. En effet, les différentes préparations militaires disparaissent à la fin des années 1960. Cette extinction de l'activité est tout de même réactivée au début des années 1970. À Lyon, Lépine dès 1972 prend la parole dans les conseils d'administration pour indiquer sa reprise et les problèmes matériels[3] auxquels elle doit faire face. Finalement cette première année de reprise se solde par ce constat dans le rapport moral :

> « C'est une tâche très dure que de reprendre une activité qui avait été abandonnée, pour des raisons que je n'avais jamais pu comprendre, car, pour ma part, c'est avec la seule formation P.M.E. et P.M.S. que je suis partie commander des hommes en guerre. Quoiqu'il en soit, à une époque où la chose militaire et même le patriotisme tout court semblent peu goûtés par ceux qui ont la mission de nous informer, et d'autres encore, c'est déjà un bon résultat que d'avoir pu reprendre cette activité et ce dans des proportions notables.[4] »

---

[1] Dernière mention *BAORL,* n° 239, décembre 1962-janvier 1963. La P.M. réapparaît dans le *BAORL,* n°279, 2ème trimestre 1972.
[2] Note de l'état-major du 2 février 1966 : SHA, Paris,27 J 32, dossier n°4 sur la formation des EOR, 1963-1972 cité par Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers…, op. cit.*, p. 178.
[3] *BAORL,* n° 279, 2ème trimestre 1972, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 15 mai 1972 ».
[4] *BAORL,* n° 281, 4ème trimestre 1972, rubrique « rapport moral ».

Lépine fait à travers ce discours référence directement à la suspension de l'activité, c'est la seule citation qui dans le Bulletin en atteste. Mais les causes de sa suppression ne sont pas évoquées. Il indique que les événements qui ont bouleversé l'organisation du pays – Mai 68 notamment – sont sans conteste à l'origine de cette disparition. Ce rapprochement est à questionner. Mai 68 a connu certes un élan de contestation massif de nombreux corps de métier mais les revendications des jeunes n'ont pas porté sur l'armée et le système de conscription. Ainsi le Livre blanc sur la défense nationale dirigé par Michel Debré[1] en 1972 insiste sur l'attachement du pays à la conscription et au service universel. Dans ce contexte l'instruction militaire obligatoire est supprimée et est remplacée par le système de P.M. pour les volontaires. L'activité reprend au cœur des associations. Dans le Rhône elle attire de nombreux jeunes et le Bulletin recense 185 inscrits dès la première année d'exercice. L'association développe alors une véritable campagne de publicité à travers sa revue afin de dynamiser et recruter pour la P.M.E. :

Figure 2: Publicité pour la P.M.E. par l'A.O.R.L. dans le Bulletin[2].

Malgré ces efforts, et l'investissement de la part de l'A.O.R.L., la P.M.E. connaît rapidement des difficultés. Alors même qu'elle se réinstalle, elle est l'objet d'une rivalité entre les officiers de réserve eux-mêmes. La diriger se révèle être, dans les carrières, un signe de reconnaissance, une sorte d' « adoubement » reçu par le Commandement selon C. Mérot[3]. Ainsi le sujet de la P.M. devient brûlant comme en témoigne la démission de Lépine en 1975 à Lyon, il revient sur les causes de sa décision :

> « Le fond du problème est de savoir si l'Administration centrale croit ou non dans les possibilités de la P.M.E. L'impulsion est nulle parce que les objectifs ne sont pas clairs. Je ne pouvais continuer à me faire l'apôtre de mauvaises et vaines promesses, tant pour les cadres qui ne sont pas récompensés au niveau de leur dévouement que pour les jeunes Brevetés qui ne trouvent

[1] Pour en savoir plus sur l'homme politique : https://www.gouvernement.fr/michel-debre.
[2] *BAORL*, n° 284, 3ème trimestre 1973, rubrique « P.M.E. ».
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers…, op. cit.,* p. 240.

pas, dans le corps de troupe, un accueil différent des autres, sinon du scepticisme à l'égard de leur diplôme P.M.E., de toutes façons décourageant pour eux.[1] »

Les avantages de la préparation militaire ne figurent plus, en 1975, comme tels. Elle s'avère ne plus être dirigée convenablement et avec des ordres stricts. La critique est caustique envers le Commandement. Il faut alors une nouvelle fois réfléchir à une nouvelle formule pour les membres de l'A.O.R.L. en charge de la P.M.E. Dans le courant de cette même année des alternatives sont proposées. Dorénavant elle offre des avantages complémentaires pour les jeunes hommes brevetés dont : le service dans la région, le choix de l'affectation, l'admission au P.E.O.R., l'emploi dans sa spécialisation, une bonification de 1 mois pour les nominations de caporal, caporal-chef et sergent et enfin quatre jours de permission additionnels[2]. La P.M.E. devenue P.M.T. est dirigée par A. Villemagne et le support logistique est assuré par le 99ème R.I.[3] à Lyon. Les conscrits arrivent après leur P.M.E. audit « Service Militaire ».

B) Le service militaire

Il suffit de questionner quelque peu les officiers de réserve présents à l'A.O.R.L. pour comprendre la place du service militaire dans leur mémoire. Souvenir à part entière, ils y ont tous passé entre douze et vingt-quatre mois suivant leur âge. Il est resté dans leur mémoire comme le moment de la découverte de l'armée, de l'ordre et de l'ouverture sur le monde. Le passage au service militaire reste dans la seconde moitié du siècle un moment fondateur et notamment pour les futurs officiers de réserve. Mais le service reste-t-il le sacro-saint rite de passage entre l'enfance et l'âge adulte, pendant lequel le jeune homme devient « Bon pour le service, bon pour les femmes, bon pour la vie » selon l'expression de l'historienne Odile Roynette[4] ?

α) L'acception du régime de conscription dans la société française.

En vigueur depuis la loi Gouvion-Saint-Cyr du 10 mars 1818 le service militaire est notamment issu de la Révolution française et de son système de garde nationale[5]. L'institution est

[1] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1975, rubrique « Démission du responsable divisionnaire ».
[2] *BAORL*, n° 292, 3ème trimestre 1975, rubrique « P.M.E. ».
[3] *BAORL*, n° 297, 4ème trimestre 1976, rubrique « Préparation Militaire Terre ».
[4] Odile Roynette, *« Bon pour le service ! » L'expérience de la caserne en France à la fin du XIXème siècle*, Paris, Belin, Col : Histoire des sociétés, 2000, p. 401-406.
[5] Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, Col : Folio Histoire, 2009.

perçue comme « l'intégration progressive des citoyens à la communauté nationale[1] » tout au long du XXe. Il devient un devoir de défense et citoyenneté[2].

Le modèle du soldat-citoyen ne s'est pourtant pas imposé rapidement dans l'opinion. La société s'inquiète de voir le pays se militariser de plus en plus. Les opposants à l'impôt du sang – périphrase désignant le service militaire – sont principalement des hommes de gauche, des orléanistes et bonapartistes jusqu'en 1848, puis républicains qui l'affirment comme étant inégalitaire et qui dénature les perspectives initiales des jeunes gens. Les doutes sur l'apprentissage militaire sont vifs, le service est perçu comme l'école de la barbarie. L'institution est alors rendue coupable d'un « rapt de la jeunesse masculine[3] ». Les défenseurs de ce modèle sont ceux qui sont attachés à l'idée que l'armée demeure une école du civisme et de la civilisation[4]. Les philosophes se joignent aux débats des hommes politiques, et si Rousseau et Dubois Cancré pensent le service militaire universel comme un idéal, d'autres, comme Guibert, plaident pour un système de conscription mais pas universel. Décrié et évité grâce à la possibilité du remplacement et des dispenses, après le tirage au sort pour les plus riches, le service militaire s'est imposé finalement à tous les citoyens masculins majeurs avec la loi du 25 juillet 1972 de sorte à faire face à la guerre moderne[5]. Il faut au régiment de conscription plus d'un siècle pour se faire accepter.

Le modèle du citoyen-soldat s'impose aussi par la création des réserves en 1975. L'armée prend conscience de la nécessité de l'arrière et d'hommes entraînés pour faire face en cas de conflits. La défaite militaire de 1870 a joué un rôle important dans l'acceptation de la nation armée. Xavier Boniface explique que « La France manque de soldats, de réserves entraînées et de forces du second ban – la garde mobile ne voit pas le jour avant juillet 1870 – alors que les Allemands disposent d'une importante *Landwehr* (réserve), parfois moquée par les Français qui voient en elle une armée de juristes et d'occultismes[6] ». La victoire allemande apparaît comme le résultat de l'organisation de l'armée ennemie. Le système de la *Landwehr* devient alors le modèle à imiter. Cela ne va pas tout à fait de soi pour les parlementaires et les débats sont orientés autour des deux questions principales : recrutement et formation. La conscription est plébiscitée par certains quand elle est réfutée par d'autres. Thiers notamment refuse ce système

[1] Odile Roynette, *« Bon pour le service ! »…, op. cit.,* p. 5-14.
[2]Annie Crépin et Odile Roynette, « Jeunes Hommes, jeunesse et service militaire au XIXème siècle » dans Ludivine Bantigny, *Jeunesse Oblige,* Paris, Presse Universitaire de France, le Nœud Gordien, 2009, p. 67-82.
[3] Ludivine Bantigny, *Jeunesse Oblige…, op. cit.,* p. 67-82.
[4] *Ibidem*.
[5] *Ibidem*.
[6] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France, T2 de 1870 à nos* jours, Paris, Perrin, 2018, p. 27.

au profit d'une armée de « vieux soldats » et demande que les armes ne soient pas mises entre les mains des ouvriers. Finalement une dernière tendance émerge à l'assemblée qui « souhaite une organisation proche de la *Landwehr* et du *Landsturm* prussiens, fondés sur une armée d'active restreinte et d'abondantes réserves mobilisables en temps de guerre[1]».

Le modèle allemand inspire la France pour plusieurs raisons. L'officier allemand apparaît comme prestigieux. Les élites civiles encouragent elles aussi ce modèle dans la société, un consensus se crée autour de l'armée, ce qui a amené les Allemands à la victoire. De plus, une égalité de traitement entre officiers de réserve et d'active est mise en place, tous deux sont perçus comme des élites de la société, et ainsi, être officier de réserve est ressenti comme une promotion sociale. Cependant, le prestige d'un corps social implique une sélection sévère des individus, l'armée allemande ne recrute pas tous les hommes, le corps des officiers reste éminemment sélectif. Le système prussien fait appel à deux critères de sélection qui sont l'instruction générale et la position sociale avant de demander au candidat de s'engager personnellement[2]. Cette description permet de comprendre sur quel modèle vont être pensées les réserves en France.

La loi du 27 juillet 1872 est un premier compromis : le service actif dure cinq ans, et les soldats sont choisis selon deux catégories : le tirage au sort détermine ceux qui font un service de cinq ans, les bons numéros eux ne font qu'entre six et douze mois[3]. Une fois le service actif terminé, les hommes intègrent la réserve pour une durée de quatre ans, ils sont ensuite versés dans ladite armée territoriale pendant cinq ans avant de finir leurs obligations militaires dans la réserve territoriale pendant six ans. Ce système n'est pas exempt de critiques : il lui est reproché un certain favoritisme envers la bourgeoisie, et l'institution manque de temps pour entraîner convenablement toutes ses troupes[4]. Le général et homme d'État, Ernest de Cissey[5], explique que « l'armée de réserve et l'armée territoriale ne sont pas une garde nationale mais une armée sérieuse, ayant, comme l'armée régulière une hiérarchie permanente[6]». Ainsi il crédite ces armées de seconde zone d'une reconnaissance et impose que des grades soient distribués afin d'en garantir le bon fonctionnement.

---

[1] *Ibidem*, p. 58.
[2] Emmanuel Dieudonné, « *L'officier de réserve français de l'armée de terre de 1949 à 1976* », Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982, p. 13-22.
[3] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.,* p. 57-76.
[4] *Ibidem*, p. 57-76.
[5] Ernest de Cissey (1810-1882), il a participé aux campagnes d'Algérie et de Crimée, cette dernière en tant que colonel, en 1871 il est nommé Ministre de la Guerre. https://www.persee.fr/authority/398855.
[6] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 63-76.

L'année 1875 fait pourtant foi, plus que l'année 1872, dans la création du corps des officiers de réserves. L'année 1872 est celle de la mise en place de la réserve tous les grades confondus, alors que trois ans plus tard, la Troisième République légifère pour la première fois sur le corps des officiers de réserve. Ainsi, les officiers gardent en mémoire la date de 1875, en témoigne le centenaire célébré à Versailles en 1975. Le titre II, chapitre VII de la loi du 13 mars 1875 s'intitule « Du cadre de réserve de l'état-major général et des officiers de réserve[1]». C'est la première fois que le corps est codifié sous cette appellation, ils obtiennent donc à partir de cette date, un nom et une légitimité sociale. La loi prévoit plusieurs catégories d'officiers de réserve. Peuvent le devenir, les anciens de l'armée d'active à la retraite, les anciens sous-officiers qui à leur libération en font la demande, les élèves des grandes écoles et enfin les jeunes qui exercent des professions médicales. Cependant, la loi décide aussi de l'ascendance qu'aurait au même grade un officier d'active sur un officier de réserve[2], ils ne sont donc pas égaux.

Ces dispositions, prises sur le modèle allemand, sont à l'origine des diverses codifications qui régissent le corps des officiers de réserve mais avant tout le service militaire. Les officiers de réserve qui forment l'association n'ont pas eu, quant à eux, à faire ce travail d'acception avant de partir au service. Le système de conscription, ainsi que le corps des officiers de réserve, sont totalement admis dans la société du XXe siècle. Il n'est toutefois pas question de faire l'historique de toutes les lois qui codifient le service militaire, déjà répertoriées par Annie Crépin[3]. Cet interlude historique est nécessaire à la bonne appréhension du sujet. Il est impossible de définir l'officier sans passer par l'acceptation du service militaire et la création du corps des officiers de réserve. Si notre objet d'étude est au premier abord loin de ces considérations, il est marqué par sa création. Les officiers de réserve du XXe siècle sont totalement intégrés dans la société comme un corps hybride à la fois civil et militaire, ils représentent une élite à part entière, en témoigne l'annexe VIII proposée par Michel Mifsud ci-dessous.

[1] *Ibidem*.
[2] *Ibidem*.
[3] Annie Crépin, *Histoire de la conscription…, op. cit.*

ANNEXE VIII

(année 1975)

Le président de la République

L'Union nationale des officiers de réserve marque aujourd'hui, par le rassemblement à Versailles des représentants de ses Associations, le centenaire de la création du corps des officiers de réserve.

Au cours d'un siècle d'histoire, où notre pays a dû rassembler à plusieurs reprises toutes ses forces pour assurer sa défense, ce corps des officiers de réserve a fait preuve, par les sacrifices consentis, de sa valeur et de son dévouement; en ce jour anniversaire, je tiens à lui en porter témoignage.

Son rôle continue au sein de nos armées.

Dans le monde incertain où nous vivons, la contribution des officiers de réserve peut être déterminante pour conférer à nos forces leur pleine capacité opérationnelle.

La participation des officiers de réserve à la préparation de notre jeunesse à son service militaire contribue, pour une large part, à l'efficacité de celui-ci.

Enfin, par la place qu'ils occupent dans tous les secteurs de l'activité nationale, par l'expérience directe qu'ils ont de la vie des unités, les officiers de réserve constituent un lien précieux entre l'armée et la nation.

A vous tous, pour l'accomplissement de ces tâches, j'exprime mon estime et ma confiance.

Valéry GISCARD D'ESTAING

Figure 3 : Discours du Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing à l'occasion du centenaire de la création du corps des officiers de réserve en 1975[1].

β) Le service militaire au XXe siècle.

Le service devient universel avec la loi du 21 mars 1905. Ce texte est très important dans l'histoire de la conscription et des officiers de réserve. Il est pensé dans le contexte particulier de l'affaire Dreyfus qui divise les Français et qui fait ressortir au cœur du débat les questionnements sur l'antimilitarisme. Les classes instruites, qui constituent l'élite que recherche l'armée pour son corps d'officiers, se désintéressent de la cause militaire. De plus la menace de l'armée allemande reste présente et la défaite de 1870 est dans toutes les mémoires. Les officiers de

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* Annexe VIII.

réserve ont déjà conscience du rôle primordial qu'ils auraient à jouer en cas d'un nouveau conflit. L'esprit de défense se transforme alors en un véritable sujet au cœur de la société et le mouvement associatif commence à le promouvoir[1], même si l'on est encore loin de la création des A.O.R.

Il faut au total quatre années au projet de loi du général André[2] pour aboutir. Il propose dès 1901 son idée qui vise à repenser l'organisation du service militaire. Le texte énonce un service militaire personnel pour tous les Français masculins, ce qui induit un service égal pour tous sans dispense (hormis les incapacités physiques) et la disparition définitive du tirage au sort. La durée du service se décompose comme suit : deux ans de service actif, onze ans dans la réserve active, puis six ans dans l'armée territoriale et enfin six ans dans la réserve territoriale. Le projet de loi propose même la création d'un service auxiliaire pour les jeunes gens considérés comme inaptes. Les périodes de réserves sont marquées par des temps d'exercices, au rythme de deux fois quatre semaines dans la réserve active, deux semaines lorsque le réserviste est placé dans l'armée territoriale et enfin un jour d'entraînement lui est demandé dans l'ultime phase de réserve. La loi votée en mars 1905 institue toutes ces dispositions et instaure un système élitiste : le grade de sous-lieutenant est presque automatique pour les jeunes gens issus de certaines grandes écoles ou diplômés dans le secteur de la santé. Cette loi est fondatrice car elle permet à la France de se doter d'un régiment militaire démocratique : il est dès lors universel et égalitaire. Certaines figures, telles que Jean Jaurès, s'opposent à cette nouvelle armée[3]. Avec la Première Guerre mondiale, ce système finit de convaincre et s'impose dans la société.

La période que nous proposons d'étudier dans ce mémoire de recherche est marquée par une modification majeure du service militaire en 1965. Il connaît cette année-là une refonte fondamentale qui bouleverse quelque peu le recrutement des officiers de réserve. Et pour cause le service national est instauré par Pierre Messmer par la loi du loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 « relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national[4]». Ainsi les jeunes gens ne passent plus tous par le service militaire, d'autres formes leur sont ouvertes. Le service militaire devient officiellement le service national qui se compose de trois nouvelles formes civiles en plus du recrutement armé. Les jeunes peuvent accomplir un service de défense, celui-

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,*. p. 63-76.
[2] Le Général André (1838-1913), pour en savoir plus : une notice biographique complète est proposée dans le *Dictionnaire de l'Affaire Dreyfus* en ligne, par l'historien Philippe Oriol : https://dicoaffairedreyfus.com/index.php/2020/01/05/general-louis-andre/.
[3] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 63-76.
[4] Loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 « relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national » publiée au *Journal Officiel de la République Française* du 10 juillet 1965. Disponible en ligne sur Légifrance.

ci destiné à la protection civile des populations avec du personnel non militaire ; ou un service d'aide technique aux territoires et départements ultra-marins afin de contribuer au développement de ces territoires ; ou un service dit de coopération en faveur des États étrangers[1] qui en font la demande. Le service militaire reste présent pour recruter le contingent nécessaire aux besoins de l'armée.

Cette modification du service militaire intervient en conséquence de nombreux facteurs exogènes. À la fin de la guerre d'Algérie, l'armée est au plus fort de ses effectifs avec à son actif plus de 550 000 hommes[2], ce qui est démesuré et en décalage avec la nouvelle politique de défense qui repose sur la bombe atomique. Les casernes sont pleines et ne sont plus suffisantes pour accueillir autant de personnel. Pour pallier ce problème, le service militaire est d'abord réduit de 18 à 16 mois par le décret du 16 octobre 1963[3]. Cela n'est pas suffisant car le baby-boom d'après-guerre a engendré l'impossibilité d'incorporer les 100 000 appelés attendus pour l'année 1966[4]. Cette génération est aussi celle qui représente les transformations culturelles et sociétales de la France. Les rapports d'autorité ainsi que les valeurs dites traditionnelles sont rejetés. La société se démilitarise et on observe une modification des représentations symboliques qui concernent la nation, dont la place de l'armée[5]. Les *baby-boomers* relèvent d'une génération de la paix et plébiscitent davantage les formes de service civile[6]. Mais le service militaire reste prédominant pour ce qui est des effectifs. Cette loi généralise aussi les dispenses. Elle est donc inégalitaire. Les formes civiles du service ne peuvent être accomplies que par les jeunes hommes qui ont fait des études supérieures c'est-à-dire une minorité de la population française[7]. Cette définition pose dès lors un problème de recrutement du corps des officiers de réserve. Si l'armée souhaite recruter les élites intellectuelles, comme en Allemagne, elle ne peut se priver des jeunes gens qui font des études supérieures. Avec la mise en place du service national les étudiants ont une première possibilité de se détourner de leur obligation militaire. L'armée commence à recruter des hommes de plus en plus intéressés par la cause militaire.

Le service militaire au XXe siècle connaît de nouvelles réorganisations. La loi Debré du 10 juillet 1970 réduit le service militaire à 12 mois et toujours 16 mois pour les formes civiles. Des formules civiles qui s'ouvrent aux femmes volontaires. Le 10 juin 1971 est adopté le Code du

---

[1] Annie Crépin, *Histoire de la conscription…, op. cit.,* p. 391-401.
[2] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 104-124.
[3] Annie Crépin, *Histoire de la conscription…, op. cit.,* p. 391-401.
[4] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 104-124.
[5] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.,* p. 598-603.
[6] Annie Crépin, *Histoire de la conscription…, op. cit.,* p. 391-401.
[7] *Ibidem*.

Service National mais il n'entre en vigueur qu'un an plus tard[1]. Il réaffirme l'universalité du service ainsi que l'obligation du devoir militaire pour les citoyens de 18 à 35 ans. Il insiste aussi sur la diversification de ses formes. Le décret du 18 juillet 1975 est voté et établit un nouveau règlement de discipline générale dans les armées. Cependant, la suppression du sursis est votée au profit d'un système d'incorporation. Beaucoup d'étudiants craignent l'interruption immédiate de leurs études. En août 1985 l'accomplissement du service peut se faire dans la police nationale. Le temps du service est quant à lui diminué progressivement jusqu'à la loi Joxe de 1992 qui le réduit à 10 mois. Selon Annie Crépin, la diminution du temps du service intervient toujours de manière décalée par rapport aux attentes de la société[2]. Toutes ces mesures éloignent progressivement le citoyen de ses obligations militaires et du modèle du citoyen-soldat. L'A.O.R.L. et plus généralement le corps des officiers de réserve subissent toutes ces modifications sans toutefois n'émettre aucune critique à cet égard. Pourtant le recrutement est bouleversé.

γ) L'officier de réserve, un « fana-mili[3] » ?

Le service militaire s'est donc tout au long du XIXe siècle imposé aux jeunes Français. Ainsi au XXe, il est accepté et admis par tous les jeunes hommes, mais n'est plus accompli par tous les diplômés comme nous venons de le voir. Dans ce contexte, il est alors intéressant de se demander si les jeunes gens qui accomplissent encore leur service dans l'armée, sont plus particulièrement « fana mili » que d'autres. Qu'attendent-ils du service militaire ? D'ailleurs les interrogés se rappellent tous avoir ressenti un intérêt important pour le service avant leur départ.

[1] Loi n° 71-424 du 10 juin 1971 SNA « Portant code du service national » publié au *Journal Officiel de la République Française* le 12 juin 1971, disponible en ligne sur Légifrance.
[2] Annie Crépin, *Histoire de la conscription…, op. cit.,* p. 391-401.
[3] L'expression nous vient de l'entretien réalisé avec Jacques Homard réalisé le 26 février 2020.

avis service		
Moyenne = **7.92** '8'		
1	**0**	**0.0%**
2	**1**	**3.8%**
3	**0**	**0.0%**
4	**0**	**0.0%**
5	**2**	**7.7%**
6	**3**	**11.5%**
7	**5**	**19.2%**
8	**3**	**11.5%**
9	**3**	**11.5%**
10	**9**	**34.6%**
Total	**26**	**100.0%**

expérience service		
Moyenne = **9.08** '9'		
1	**0**	**0.0%**
2	**0**	**0.0%**
3	**0**	**0.0%**
4	**0**	**0.0%**
5	**0**	**0.0%**
6	**2**	**7.7%**
7	**2**	**7.7%**
8	**3**	**11.5%**
9	**4**	**15.4%**
10	**15**	**57.7%**
Total	**26**	**100.0%**

Figure 4 : Tableaux de réponses sur l'intérêt des interrogés pour le service militaire avant leur départ (gauche) et après leur service (droite).

Sur le petit échantillon de personnes interrogées à l'A.O.R.L. la majorité a ressenti un intérêt fort pour le service. Seulement 1 personne ne se dit pas « fana-mili » avant de partir. Sur le même échantillon, les interrogés affirment tous que l'expérience du service a été fondatrice dans leur vie. Le passage à l'armée obtient une moyenne de 9,08/10 ce qui est révélateur de la qualité de la formation reçue selon eux. L'officier de réserve est alors aussi celui qui, malgré la difficulté et la durée du service militaire, en ressort avec un avis favorable. Ainsi convaincus par l'importance du service militaire, les membres de l'A.O.R.L. à travers leur revue se font l'écho et l'avocat de l'institution. Cela passe évidemment par de nombreux articles célébrant les mérites du passage sous les drapeaux mais aussi par la critique constante des objecteurs de conscience.

L'expression objecteur de conscience désigne toute personne réfractaire à l'idée d'accomplir son service militaire ou plus généralement à toutes activités qui relèvent du domaine militaire. L'objecteur est considéré comme un pacifiste et un antimilitariste. Lorsque les débats s'ouvrent sur la question des insoumis, dans les mois qui suivent les accords d'Evian, les officiers de réserve émettent alors de grandes inquiétudes et posent leur veto sur le potentiel statut pour les objecteurs. Légitimer par un statut juridique les objecteurs de conscience est pour les officiers de réserve presque un contre-sens vis-à-vis des huit années de guerre qu'ils viennent de mener. Une série de lettres sont publiée dans le *Bulletin* entre le président national de l'U.N.O.R., Rouzée, les responsables de l'A.O.R.L. et le ministre des Armées, Pierre Messmer. Ci-dessous une partie de cette correspondance qui a eu lieu en juillet 1962 est retranscrite. Le président national interpelle le ministre des Armées, le 6 juillet 1962 :

> « J'ai le devoir de vous rendre compte de la très vive émotion qu'ont manifestée à l'unanimité, les membres du Conseil de l'UNOR lors de la séance du 23 juin, devant les articles de presse annonçant la promulgation prochaine d'un statut des 'objecteurs de conscience'.[1] »

L'U.N.O.R. diffuse la réponse qu'elle reçoit de Pierre Messmer en date du 20 juillet 1962 :

> « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet de Loi qui vient d'être adopté par le Gouvernement et qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée Nationale ne constitue pas un 'statut' autorisant certains citoyens, ainsi que vous paraissez légitimement le craindre, à se dérober à leurs obligations militaires. Ce texte prévoit seulement certaines modalités d'accomplissement du service militaire, destinées à permettre l'incorporation dans des formations militaires appropriées, des objecteurs de conscience qui auront fait la preuve de la sincérité de leurs convictions. […] Elles comportent, au contraire, l'obligation, pour ceux à qui elles s'appliqueront, d'accomplir une durée de service actif supérieure à celle qu'ils accompliraient dans des conditions normales, elles prévoient leur affectation en temps de paix à des travaux pouvant revêtir un caractère périlleux et en temps de guerre à des missions réalisant l'égalité de tous devant le danger commun.[2]»

Malgré les propos du ministre qui se veulent rassurants sur le traitement de la question des objecteurs de conscience, l'U.N.O.R. réaffirme sa position dans sa lettre du 20 juillet 1962, adressée aux députés en charge du groupe de liaison :

> « Les diverses instances de l'UNOR avaient exprimé leur réprobation devant une telle mesure ; il leur est apparu, en effet, inopportun, à une époque ou le principe même de la discipline militaire est parfois battu en brèche, de doter ceux qui tentent de se dérober au devoir militaire, d'un statut leur permettant de se soustraire aux rigueurs de la Loi. Les Officiers de réserve estiment que la discipline doit être *une*. Les Officiers de réserve pensent que cette mesure, si elle était appliquée, contribuerait à casser l'unité de l'armée et à rendre difficile le commandement de ses unités.[3]»

Une réelle désapprobation envers les objecteurs de conscience est alors éprouvée par le corps des officiers de réserve. L'U.N.O.R. se dresse comme principal porte-parole de cette cause. L'A.O.R.L. apporte son soutien à la fédération. Lors de la séance du conseil d'administration du 10 septembre 1962, le bureau s'oppose au projet de loi pour reconnaître les objecteurs de conscience[4]. À la suite de la réunion, et afin d'assurer son soutien, le président Pouillaude[5] adresse une lettre à Rouzée, le 17 septembre 1962. Dans cette lettre il ajoute aux arguments envoyés aux députés dans la lettre précitée, deux nouvelles démonstrations dans le but d'étoffer le propos contre. Selon le bureau de l'A.O.R.L. les jeunes gens qui ont entre 18 et 20 ans ne

---

[1] *BAORL*, n° 238, octobre-novembre 1962, rubrique « Les objecteurs de conscience ».
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibidem*.
[4] *BAORL*, n° 238, octobre-novembre 1962, rubrique « Compte rendu des séances du conseil d'administration de l'A.O.R.L. » « Séance du 10 septembre 1962. ».
[5] Selon le *BAORL* n° 234, février 1962, René Pouillaude est né le 23 janvier 1914. Il a été ingénieur des Travaux Publics de l'État au Service des Mines. Il a participé à la campagne de 1939-1940 à la 1er Cie du Génie de la 10ème D.I. Puis il a rejoint le débarquement américain. Il a été délégué divisionnaire de l'U.N.O.R. Il reste dans les mémoires comme le président le plus fédérateur de l'A.O.R.L., autour de lui des voyages comme celui de Berlin en 1971, ou la visite d'une division mécanisée en Suisse ont réuni plus de 90 personnes. Il obtient la Grande Plaque de l'U.N.O.R., ce qui est une récompense rare. Il décède en 1985.

sont « formés ni physiquement ni du point de vue du caractère » ils sont donc « dépourvus de maturité ». Le temps du service militaire est toujours perçu comme le temps du passage à l'âge adulte, du point de vue des officiers de réserve. Les mois passés sous les drapeaux permettent alors de former physiquement et mentalement les jeunes hommes et la société. Celle-ci ne peut alors se passer de cette formation complémentaire pour la vie adulte selon les officiers lyonnais. Le deuxième argument à l'encontre des objecteurs de conscience est le suivant : si le statut est juridiquement défini, le risque est de « créer une catégorie de citoyens dont certains ne manqueraient pas de tirer profit de leur appartenance pour s'ériger en juges de ceux qui firent honneur à leurs obligations civiques[1]». Ainsi les officiers de l'A.O.R.L. craignent que les objecteurs de conscience constituent un groupe de détracteurs de l'armée. Finalement l'objection de conscience n'est pas reconnue, et elle est même condamnée, en France jusqu'au 10 décembre 1963[2]. Cette première reconnaissance est votée après les diverses actions de Louis Lecoin notamment, et elle vise à les reconnaître sans toutefois en faire un droit pour les individus. La loi du 8 juillet 1983 leur donne pour la première fois un vrai statut[3], ils sont alors reconnus par la société. Les officiers de réserve ne peuvent que s'opposer à cette façon de penser tant elle diffère de la leur, eux qui ont tant appris au service. Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'en 1986, au forum des associations organisé par la ville, le stand de l'A.O.R.L. monté par le lieutenant Pousse, se retrouve en face de celui des objecteurs de conscience[4] !

L'officier de réserve apparaît alors aux yeux de l'historien comme une personne convaincue de la nécessité d'un service militaire. Il en est issu et sait reconnaître les qualités qu'il lui a apportées dans sa vie. Les interrogés ont d'ailleurs du mal à choisir dans la liste de choix proposés autour des atouts du service militaire du questionnaire n° 1, et nombreux sont ceux qui malgré la consigne (choix unique) ont coché plusieurs cases. On note que les connaissances militaires ne sont pas celles qui sont citées en premier. Le service reste un moment pendant lequel on apprend les responsabilités et la vie en collectivité (sens du collectif – fraternité – entraide).

[1] *BAORL*, n° 238, octobre-novembre 1962, rubrique « Les objecteurs de conscience ».
[2] Annie Crépin, *Histoire de la conscription…, op. cit.,* p. 391-401.
[3] *Ibidem*.
[4] *BAORL*, n° 334, 1er trimestre 1986, rubrique « séance du 13 janvier 1986 ».

Atout service		
Fraternité	4	15.4%
Entraide	1	3.8%
Sens du collectif	6	23.1%
Sens des responsabilités	9	34.6%
Connaissances militaires	2	7.7%
Autre	4	15.4%
Total	**26**	**100.0%**

Figure 5 : Tableau de réponses qui reprend les différents atouts du service militaire selon les officiers de réserve.

ε) Le service militaire : un objet histoire ?

Choisir d'étudier les officiers de réserve c'est aussi choisir d'étudier le service militaire qui est à l'origine de leur construction identitaire en tant qu'hommes et en tant que militaires à part entière. Cette période passée sous les drapeaux reste pour les interrogés un moment important dans leur mémoire. Des liens forts se sont créés à la caserne qui comptent bien plus que les connaissances militaires acquises.

Le service militaire reste pour les officiers de réserve un rite de passage. Ces derniers ont été très étudiés par les sociologues notamment à la suite du précurseur, Arnold Van Gennep qui fonde le concept de rite. Il est le premier à s'interroger sur ces moments de vie et qualifie les rites comme des pratiques « magico-religieuses ». Des rites de passage l'homme en connaît de la naissance jusqu'à sa mort. Selon le sociologue Denis Jeffrey, ritualiser le passage à l'âge adulte permet d'éviter les dérapages et de réduire les imprévus[1]. L'armée joue alors un rôle de cadrage et de canalisation de la jeunesse. Dans le domaine historique, Thierry Goguel d'Allondans indique que le passage de l'enfant à l'âge d'homme se fait en trois temps. Les rites préliminaires, soit les premiers apprentissages qui séparent les novices du monde des enfants. Les rites du temps liminaires qui sont ceux de l'initiation, dont l'instruction est la principale caractéristique. Et enfin, les rites qu'il nomme « post-liminaires » qui sont l'intégration des jeunes gens dans le monde des adultes[2]. C'est dans ce troisième temps que se situe le service militaire.

[1] Denis Jeffrey « Rites de passage (sociologie) » dans David Le Breton et Daniel Marcelli, *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, Paris, PUF, 2010, p. 739-741.
[2] Thierry Goguel d'Allondans « Rites de passage (histoire) » dans David Le Breton et Daniel Marcelli, *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, Paris, PUF, 2010, p. 736-739.

La période de service actif, une fois identifiée comme rite de passage, devient alors un laboratoire pour les historiens pour étudier la jeunesse masculine. Les *genders studies* permettent l'étude du genre masculin[1]. Ces jeunes hommes du XXe siècle ont pour la grande majorité ce point commun de passer par le service militaire. Qu'ils viennent d'un milieu aisé, ou modeste, qu'ils soient apprentis, salariés ou étudiants, quelle que soit leur origine géographique, tous ou presque passent par le service militaire jusqu'en 1997. Ce postulat est essentiel pour comprendre la société française et le monde des officiers de réserve. Ils reçoivent ainsi tous la même formation et les mêmes consignes de discipline. Ainsi étudier le service national revient à étudier la construction du masculin.

Ce travail a déjà été entamé par l'historienne Odile Roynette pour la fin du XIXe siècle et le début du XXe. Dans *Bon pour le service* paru en 2000, l'historienne cherche à faire une histoire des jeunes et du service entre 1872 et 1905, des dates que nous avons déjà mentionnées plus haut, en apportant un point de vue féminin, ce qui est une première dans l'histoire de conscription. L'objectif de sa recherche est de développer les modalités et les fonctions de la métamorphose intime du jeune, afin de mieux comprendre la place croissante du service militaire dans la société et surtout dans la construction masculine. Ainsi elle montre que le service représente dans l'histoire l'intégration progressive des citoyens dans la communauté nationale mais aussi, qu'il permet une uniformisation des comportements. La période de l'appel incite à découvrir l'autre, celui qui vient d'ailleurs. Le service favorise aussi au XIXe de nombreux apprentissages : découvrir la ville, alphabétisation et la diffusion de la langue française pour les jeunes conscrits qui parlent encore souvent dans leur langue régionale – ce qui, au final, fait reculer les patois. Enfin le service est le temps durant lequel on inculque de nouvelles normes et pratiques d'hygiènes et de propreté. Les jeunes hommes reviennent de leur passage à la caserne changés et plus éduqués. Cette recherche ne va pas sans difficultés car la vie de garnison en temps de paix est presque invisible dans les sources. Il lui faut alors se pencher sur des œuvres littéraires, des sources réglementaires pour comprendre le cadre concret, les statistiques du ministère de la guerre notamment sur les questions médicales pour appréhender ce sujet. Mais la restitution reste partielle et fragmentaire quant à l'expérience des hommes et la vision du soldat dépendante de celle des officiers[2].

---

[1] Pour en savoir plus sur les *genders studies* masculines : Anne-Marie Sohn, *« Sois un homme ! La construction du masculin au XIXe siècle,* Paris, Seuil, 2009.
[2] Odile Roynette, *« Bon pour le service ! » …, op. cit.,* p. 5-14.

Cependant, pour ce qui est du XXe siècle des études doivent encore être menées. L'étude de l'A.O.R.L. a conforté l'idée qu'il demeure un moment fort dans la vie des jeunes conscrits mais aussi dans l'histoire associative tant les officiers de réserve y sont impliqués notamment pour ceux qui sont affectés en tant que chef de section. S'entretenir avec les officiers de réserve ne peut se faire sans que ces derniers racontent leur passage en caserne. Beaucoup ont été marqués par la diversité. Alain Beyssac[1] se souvient notamment que lors des quatre derniers mois de son service militaire il s'est occupé de faire l'instruction. Il a été frappé par le niveau intellectuel de certains appelés. Lui qui vient d'un milieu instruit, cela l'a beaucoup bouleversé. À l'époque l'équivalent d'un « QI militaire » existe et permet de mesurer 0 à 20 l'intelligence, en quelque sorte, des appelés. À titre d'échelle, pour prétendre aux E.O.R., explique-t-il, il faut avoir 18. Il a été amené à côtoyer des gens qui avaient un QI de 4 par exemple et cela l'a profondément marqué. Ainsi le souvenir majeur qui lui reste de ses mois de service est celui du jeune Vargas qui avait un QI de 4. Ce dernier, pour l'anecdote lorsqu'il a perdu sa pelle, a dû faire un rapport mais il ne savait pas rédiger ce qui lui était demandé. Beyssac se rappelle lui avoir tout dicté. Cela l'a affecté car il n'a, jusque-là, jamais connu des gens peu instruits, dans son milieu privilégié. Il termine « avec le service militaire on découvrait des gens qui venaient de tous les horizons[2] ». Ce « QI militaire » dont parle Alain Curtil[3] est très certainement évalué lors de l'examen général des jeunes nommé l'EVASIFX (état général, vue, audition, membres

[1] Selon l'entretien du 16 octobre 2020 : Alain Beyssac est né en 1950 à Dakar. Il possède une histoire familiale marquée par l'ordre avec un père qui était commissaire de Police, et avait un grand-père qui avait été gouverneur de l'ancien Soudan français. Il a donc baigné dans un climat militariste et gaulliste, ce qui impliquait, selon lui, des valeurs et un grand respect de la police et des militaires. Il rentre en France en 1963 et fait son service militaire à la suite des événements de 1968 qui l'ont beaucoup marqué. Dès la fin du service militaire il a été contacté par l'AORL, de ce fait il a directement adhéré à l'association en 1973. Alors qu'en parallèle il n'avait pas d'affectation, il a participé pendant quelques années aux rallyes. En 1974 il a été affecté au 13ème régiment de chasseurs qui faisait partie de la 127ème Division d'Infanterie d'Alpine Puis il a été admis comme chef de peloton jusqu'en 1985. En 1985 il a bénéficié d'une affectation en gendarmerie pour commander une unité de grands points sensibles, en l'occurrence il s'agissait là de la centrale du Bugey. En 1990 il a été affecté à l'Etat-Major de la région de la gendarmerie de Rhône-Alpes. Ainsi il a rempli des tâches liées à l'Etat-Major comme lors de la coupe du monde de 1998 où les réservistes ont été appelés pour assurer la sécurité.

[2] Entretien avec Alain Beyssac et Alain Curtil le 16 octobre 2020.

[3] Selon l'entretien du 16 octobre 2020 : Alain Curtil est né en 1951 et originaire de la Bresse. Son enfance est marquée par le pensionnat à Bourg-en-Bresse. Rapidement, dès la 3ème, il s'engage auprès des jeunes enfants, pour faire du patronage et leur transmettre des valeurs éducatives. Après son DUT, il devait partir au Canada pour poursuivre ses études, mais à la suite des réticences de ses parents, il a annulé son programme et a rejoint l'armée, dans un régiment d'artillerie de montagne. Dans son esprit il n'avait qu'un an à faire, c'était quelque chose à faire. Il rentre aux E.O.R. et termine cette année comme maréchal des logis (sergent) ce qui lui a vite permis d'avoir des responsabilités. Il entame une carrière civile dans la grande distribution, puis en banque. Victime de la crise pétrolière de 1974, il exerce comme économe dans les colonies de vacances. Enfin il rentre dans l'entreprise Berliet comme commercial entre la France et l'Algérie. Sa vie civile est ainsi marquée par l'armée car ses emplois le ramènent toujours vers l'institution. Il a été officier de reconnaissance, officier de tir, responsable du matériel, officier de liaison, il donc un peu touché à tout. Il finit sa carrière professionnelle comme responsable clientèle. Donc aux vues de ses connaissances et de ses relations il a été sollicité pour un appel d'offre international à propos d'un simulateur de conduite poids lourd.

supérieurs, membres inférieurs, facultés intellectuelles, stabilité émotionnelle). Cet examen poussé de la condition physique et mentale des jeunes hommes se fait dans les centres de sélection[1].

D'autres réservistes interrogés se souviennent plus particulièrement de la difficulté du P.E.O.R. et de l'extrême violence de l'expérience de la caserne. Au XXe, le rôle du service militaire reste toujours le même qu'au XIXe siècle. Les modalités de la construction masculine par l'instruction et l'introduction de nouvelles normes restent les maîtres mots du passage sous les drapeaux. Il apparaît évident de dire qu'il ne s'agit plus d'inculquer l'hygiène ni d'alphabétiser la société dans la deuxième moitié du siècle. Le service apporte aux jeunes hommes ordre et discipline dans une société qui se transforme, et dont les valeurs finissent par être archaïques aux yeux de certains. Ainsi le service militaire devient en tant que tel un sujet d'histoire du genre mais aussi un objet d'histoire mémoriel. Ces nouveaux apports restent à questionner.

Cette première partie a fixé une première définition de l'officier de réserve. Devenir officier de réserve résulte d'un long parcours pour accéder à l'épaulette, autant formateur que ce soit sur les connaissances mais aussi dans son esprit et sa façon d'appréhender le monde. Le passage par la P.M.S. puis l'accomplissement du service militaire restent des moments qui façonnent la construction masculine. Une fois le grade obtenu l'officier de réserve est alors régi et défini par un statut juridique.

[1] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020, p. 58.

II) Le statut juridique des officiers de réserve

Donner aux officiers de réserve un statut juridique, c'est-à-dire en quelque sorte codifier leur existence et leur rôle dans la société, n'a pas été pour le législateur une tâche évidente. Si le corps des officiers de réserve naît en 1875 celui-ci n'est pas réglementé avant plusieurs années. Leur statut commence à être codifié avec le décret du 31 août 1878. La Troisième République légifère alors sur les conditions de recrutement, de radiation et de révocation[1]. Le statut juridique des officiers de réserve a été modifié depuis à plusieurs reprises.

A) Le statut de 1925

La loi votée le 8 janvier 1925 est fondamentale dans l'histoire des officiers de réserve car elle vise à combler un vide juridique. Nul historien ne peut chercher à définir ce corps armé sans se pencher sur cette disposition législative. Les quelques thèses sur le sujet portent toutes un intérêt particulier à cette loi, si bien qu'il était impossible de ne pas sortir du cadre chronologique et de ne pas en parler.

α) Les dispositions statuaires

La loi du 8 janvier 1925[2] est issue de la volonté du comte d'Harcourt de faire promulguer un texte afin de doter les officiers de réserve d'un statut légal[3]. Ce projet voit le jour après la Première Guerre mondiale qui a prouvé à tous la nécessité d'une armée de réserve entraînée et structurée. Le général Weygand, avoue même à la Sorbonne en 1926 « Qui donc eût pensé, en novembre 1918, à différencier un officier de l'armée d'active d'un officier de réserve… », une phrase qui, à elle seule, résume la situation[4]. Cette loi est le résultat d'un travail de coopération avec les plus hautes autorités militaires et elle est notamment signée par Edouard Herriot. De plus il répond à l'attente des principaux concernés de se voir enfin reconnus légalement. Le décret de 1878 ne suffit pas et pour cause, loi et décret n'ont pas la même définition. Un décret

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 63-76.
[2] Loi n° 0008 du 8 janvier 1925 publiée au *Journal Officiel de la République Française* le 10 janvier 1925. Disponible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000684463?isSuggest=true.
[3] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 63-76.
[4] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers…, op. cit.,* p. 23-56.

est un acte réglementaire individuel du Président ou du Premier Ministre, voir conjoint entre les deux, en vertu de leur pouvoir réglementaire, il est souvent un acte d'application de la loi. Le décret de 1878 répond donc aux lois de 1872 et 1875. Mais une loi est plus élevée dans la hiérarchie des normes du droit français. Elle est une prescription établie par le Parlement, et s'applique à tous. Les officiers de réserve attendent alors d'être légalement régis et que le parlement statue sur leur rôle dans la société.

Avec la loi de 1925 le statut des officiers de réserve est modifié. Il n'existe plus à partir de là de distinction entre la 1ère et la 2ème réserve, il n'y a donc plus de réserve active ni de réserve dite territoriale. Tous prennent alors le titre d'officier de réserve dès la fin de la période active. La loi supprime aussi toute distinction entre les officiers d'active et de réserve, tous sont semblables, hormis leur temps de présence sous les drapeaux. Lorsque le réserviste est rappelé à servir il est dit en situation d'activité et il est par conséquent assimilé à un militaire de carrière. De ce fait il a les mêmes obligations et les mêmes devoirs[1].

La loi expose quatre statuts aux officiers de réserve. Ils peuvent être dits « dans les cadres », article 17 chapitre III de la loi, c'est-à-dire, lorsqu'ils appartiennent à une formation mobilisation, à un régiment ou à un état-major, ils possèdent donc une affectation. Les officiers de réserve « hors-cadres », chapitre III article 18, sont ceux qui sont dépourvus d'un emploi dans les formations d'armes et services mais qui sont maintenus à la disposition du ministre de la guerre. Ils peuvent être affectés à certains emplois particuliers et prévoir la mobilisation ou être placés dans le cadre des assimilés spéciaux. Les « non-disponibles », article 19 chapitre III, sont tous ceux qui sont dépourvus d'un emploi en mobilisation et/ou qui sont temporairement dispensés de tout service pour infirmité ou mesure disciplinaire, une peine de prison par exemple. Enfin la loi crée l'honorariat. Tous les officiers ne peuvent pas y avoir accès. Le statut d'officier honoraire est réglementé par l'article 23 chapitre III. Peuvent y accéder tous ceux qui ont atteint, sans interruption de service dans une position « dans les cadres », « hors-cadres », ou de « non-disponibilité » pour des infirmités temporaires, les limites d'âges fixées par les officiers de l'armée active du même grade ; tous les officiers qui déclarent rester dans les cadres avant la limite d'âge et qui sont rayés indépendamment de leur volonté et pour toute autre cause que des mesures disciplinaires ; ceux qui ont été rayés des cadres pour blessures, maladies, infirmités contractées ou aggravées durant le service ; et enfin ceux qui proviennent des anciens officiers de l'armée active qui ont acquis dans la réserve un grade supérieur à celui qu'ils détenaient dans

[1] *Ibidem*.

l'active. A leur demande, les officiers ayant été rayés des cadres pour blessures, maladies ou infirmités déclarées en dehors du service, peuvent être placés dans l'honorariat. Enfin, nul officier placé dans cette disposition ne peut réintégrer les cadres, ni être mobilisé sauf dans le cas des assimilés spéciaux.

L'avancement est lui aussi réglementé, la promotion se fait notamment au choix et les grades de lieutenant-colonel et colonel ne sont que très peu accordés. Ils le sont pour des services exceptionnels dans la réserve en temps de paix, alors qu'en temps de guerre tous les grades sont accessibles aux réservistes[1].

Cette loi crée un nouveau corps de l'armée « les assimilés spéciaux » dans son titre III, régis par les articles 40 à 50. Ils se recrutent parmi les militaires de réserve désignés en fonction de la situation civile qu'ils occupent et/ou de leurs capacités professionnelles. Dans ce cadre, il peut exceptionnellement, être fait appel à des hommes dégagés de toutes leurs obligations militaires et volontaires pour remplir un emploi de cadre dans le corps des assimilés spéciaux. Ces emplois ne sont accordés qu'en cas de besoin de la mobilisation et de préférence aux militaires des classes les plus anciennes. L'article 47 stipule que ces derniers sont pourvus d'un grade d'assimilation en regard de l'emploi en mobilisation qui leur est confié et qui leur est conféré par un arrêté ministériel, cependant, ils perdent leur grade en même temps que leur emploi. De ce fait les assimilés spéciaux sont statutairement « dans les cadres », article 48, et ont le droit, article 50, aux mêmes allocations et prestations que les officiers de réserve du même grade.

L'état d'officier peut aussi se perdre. La loi prévoit trois situations dans lesquelles le citoyen désigné officier peut perdre son rôle : *de plano*[2], la révocation ou la démission. La situation *de plano* intervient toujours à la suite d'une condamnation pour crimes et délits, aussi lorsque le détournement des militaires de leur devoir d'obéissance est prouvé, mais encore quand la situation de faillite est prononcée par jugement. La révocation et la radiation sont des mesures qui interviennent pour faute contre l'honneur ou inconduite. Depuis 1925, les sanctions qu'encourent un officier de réserve sont les mêmes que pour un officier d'active[3].

Enfin il est à noter que cette loi laisse une place aux sous-officiers. Les articles 51 à 53 donnent aux sous-officiers les dispositions qui réglementent leur passage sous les drapeaux,

---

[1] *Ibidem*.
[2] Selon le *Dictionnaire juridique* [en ligne], de plano signifie « Expression latine signifiant " de plein droit", en d'autres termes, sans qu'il soit besoin d'en prévoir l'application ou encore sans qu'il soit besoin de l'intervention d'une décision de justice. », consulté le 14/04/2021.
[3] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français…, op. cit,* p. 91-131.

mais la 1er et 2nd réserves sont maintenues dans leur cas. Les conditions de leur emploi sont également définies.

β) Le statut de 1925, un tremplin pour les associations[1] ?

Souvenons-nous, l'A.O.R.L. voit le jour sous la houlette d'Eugène Bruchon[2] en 1920. Ce n'est pas la seule et certaines sont plus anciennes à l'image de l'Amicale des Officiers de Réserve de Montpellier qui voit le jour en 1910[3]. Sous l'impulsion de l'association lyonnaise et d'autres A.O.R., l'U.N.O.C.[4] naît en 1921. Mais les associations d'officiers de réserve sont encore peu nombreuses. Christian Mérot identifie la loi du 8 janvier 1925 comme le point de départ du mouvement associatif des réservistes qu'ils soient sous-officiers ou officiers[5]. D'ailleurs la promulgation de cette loi est aussi inscrite dans le contexte de la création des associations d'officiers de réserve. L'U.N.O.C. mène une action volontariste auprès du gouvernement et intercède auprès des pouvoirs publics pour que la distinction entre officiers d'active et de réserve soit supprimée, et que finalement le statut des personnes qu'elle défend soit calqué sur celui de l'active[6]. Ainsi les dispositions qui ont été citées précédemment représentent pour le mouvement associatif une première victoire.

Ce développement des associations d'officiers de réserve s'inscrit dans un double contexte qui permet de comprendre pourquoi celui-ci gagne rapidement la confiance du gouvernement. Il faut rappeler que la création des A.O.R. est marquée par le cadre sombre de l'après Première Guerre mondiale pour les associations. Celles qui sont nées avant 1914-1918 sont confrontées à la dureté des temps. D'autant plus que la vie politique est transformée avec la montée du communisme puis du fascisme, les syndicats divisés et les ligues maintiennent un climat angoissant de guerre civile. Les associations sont invitées bien souvent à prendre parti dans les luttes politiques et sociales[7]. Arriver à créer une association apolitique dans ce contexte

---

[1] Expression empruntée à Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 53.
[2] Eugène Bruchon est une personnalité autant emblématique qu'énigmatique de l'A.O.R.L. car nous ne possédons que peu d'informations sur lui. Il est le fondateur de l'association. Le Commandant Eugène Bruchon est nommé à l'honorariat de son grade de Chef de Bataillon, le 14 août 1925. Ancien Commandant du Quartier général de la Ve Armée. Vice-président de l'Union nationale des Officiers de réserve. Membre de la Commission consultative du ministère de la guerre. Décorations : Chevalier de la Légion d'Honneur, Décoré de la Croix de guerre, Officier de l'Instruction publique, Médaille d'Or du ministère de la Guerre. Le 28 mai 1928 : Il est nommé Consul de la Principauté de Monaco à Lyon.
[3] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit*., p. 79-91.
[4] Union Nationale des Officiers de Complément, devient U.N.O.R. en 1926.
[5] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 23-56.
[6] *Ibidem*.
[7] Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 91-103.

n'est donc pas une mince affaire. Ainsi les A.O.R., tout comme les associations d'anciens combattants se créent notamment sur l'idée du souvenir et du devoir de mémoire.

La prolifération des A.O.R. sur le territoire français s'inscrit aussi dans le développement des associations de mutilés et de combattants. On ne peut détacher ces associations de celles des associations d'officiers de réserve car bien souvent elles se composent des mêmes protagonistes. Eugène Bruchon a lui-aussi combattu pendant la Première Guerre mondiale tout comme ses premiers collaborateurs. Si l'association voit le jour précocement par rapport aux autres A.O.R. c'est certainement qu'elle trouve à Lyon un terreau favorable à sa création. En effet si on regarde quelques cartes issues du travail de thèse d'Antoine Prost[1], on remarque que la ville de Lyon apparaît comme un chef-lieu d'association de mutilés dès 1918, de l'U.N.C., et d'anciens combattants.

Figure 6 : Cartes issues de la thèse d'Antoine Prost, cartographie des associations de mutilés – à gauche – et d'anciens combattants à la sortie de la Première Guerre mondiale – à droite[2].

À l'image des associations d'anciens combattants, les A.O.R. s'inscrivent dans l'histoire de la France de l'entre-deux-guerres. L'histoire de ces deux mouvements ne peut être séparée

[1] Antoine Prost, *Les anciens combattants dans la société française 1914-1939, vol. 1 Histoire*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 47-86.
[2] Source : Antoine Prost, *Les anciens combattants…, op. cit.,* vol. 1, p. 47-86.

de l'histoire générale[1]. Les deux catégories d'associations se retrouvent autour d'objectifs similaires. Toutes deux tissent un réseau spécifique à la fois dense et complexe et d'une richesse « souvent ignorée » à l'époque de cette recherche pionnière[2]. Richesse qui est aujourd'hui bien connue des historiens pour ce qui est du premier mouvement. Mais l'influence de celui des officiers de réserve est quant à elle encore ignorée de l'historiographie. Pourtant, la mobilisation associative des officiers de réserve, est devenue plus rapidement actrice de l'histoire par rapport à celui des anciens combattants avec l'aboutissement de la loi du 8 janvier 1925.

Michel Mifsud affirme en 1988 que cette loi s'inscrit aussi dans le cadre d'une société qui n'est pas militariste mais qui se trouve être reconnaissante envers son armée[3]. Quelques décennies plus tard, Christian Mérot affirme lui qu'une crise est visible et traverse l'armée qui se sent rejetée de la nation. Ainsi, cette disposition statutaire vise aussi à reconnaître l'action de ceux qui ont fait leurs preuves pour la France dix années plus tôt. Finalement, cette loi n'est que le point de départ de nouveaux changements dans la vie des officiers de réserve en France. La propagande s'accélère pour les écoles d'instruction, et elle est assurée par de jeunes officiers. Le 31 mars 1928 notamment est votée une loi qui réduit le temps du service militaire actif à un an mais qui inclut une nouveauté de taille : les appelés peuvent être maintenus presque sans limite sous les drapeaux en cas de conflit. Et enfin le grade d'aspirant est créé en 1936 par un décret en date du 5 août[4].

Nous l'avons donc compris, la loi du 8 janvier 1925 permet de définir légalement et pour la première fois les officiers de réserve. Si elle est le tremplin nécessaire à la multiplication des A.O.R. sur le territoire, le contexte des associations de mutilés et d'anciens combattants est aussi à prendre en compte pour comprendre leur prolifération.

[1] Antoine Prost, *Les anciens combattants…, op. cit.,* p. 201-203.
[2] *Ibidem*.
[3] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 63-76.
[4] *Ibidem*.

B) Le statut de 1956

La guerre d'Algérie en cours impose une redéfinition du statut des officiers de réserve. Ces derniers sont employés soit dès la sortie de l'école, soit sont rappelés à servir pour ceux qui sont dans leur période de disponibilité ou qui sont volontaires à se rendre en Algérie. Ainsi, la réalité de leur statut pose un problème et la nécessité de les considérer comme des militaires à part entière apparaît. La loi n° 56-1221 du 1 décembre 1956 « fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre[1] » est une réponse apportée à ces interrogations.

α) La loi du 1er décembre 1956.

Cette loi est l'aboutissement de plusieurs mois de discussions à l'Assemblée nationale. La proposition de texte émane de la volonté de M. André Monteil au nom de la commission de défense nationale. Les premiers débats autour de la modification du statut des officiers de réserve ont lieu le 15 mai 1956, soit quelques mois après l'adoption du rappel sous les drapeaux de milliers de réservistes. Le texte de loi est amendé plusieurs fois par la commission de défense nationale et à chaque fois rapporté par M. Montullé. Des discussions ont encore lieu le 17 juillet, le 30 octobre avant d'être adopté définitivement le 22 novembre 1956. Les architectes de ce nouveau texte ont pour objectif de fixer le statut des militaires de réserve de l'armée de terre, sont alors mis de côté les officiers de réserve de l'armée de l'air et de la marine nationale, et de clarifier leur fonction dans le domaine du recrutement et leur position dans la réserve[2].

La loi ajoute quelques éléments pour mieux définir le statut des officiers de réserve. Officiellement les quatre catégories d'officiers de réserve émises par le texte législatif de 1925 sont toujours valides. Les officiers dits dans les cadres sont encore des officiers placés en activés c'est-à-dire pourvus d'un emploi en mobilisation. Le statut hors-cadre reste inchangé. Pour les deux autres prérogatives régissant le statut des réservistes des clarifications sont apportées en 1956. L'article 9 stipule que les officiers de réserve placés en non-disponibilité doivent être reconnus par une commission de réforme comme incapables d'exercer leurs fonctions pendant plus de six mois. Une situation qui peut se prolonger pendant plus de trois ans, mais si à la fin de ce délai, les certificats et visites – voire contre-visites – spécifient toujours que les concernés

[1] La loi n° 56-1221 du 1 décembre 1956 « fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre » publié au *Journal Officiel de la République Française* le 2 décembre 1956. Disponible sur Légifrance.
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 64-65.

sont inaptes, alors ces derniers sont convoqués devant une commission de réserve pour envisager dans le meilleur des cas une réintégration, ou, une radiation. La non-disponibilité pour mesure disciplinaire est quant à elle accentuée par l'article 10. L'officier dans ces circonstances ne peut plus expressément porter l'uniforme au sens propre comme au figuré. Il ne peut plus prendre part à des réunions militaires. Cependant, dans un contexte de mobilisation, tout officier en non-disponibilité pour raison disciplinaire pour moins d'un an est réintégré. Enfin les conditions d'avancement dans cette position sont aussi réglementées par l'article 11. Les non-disponibles ne peuvent recevoir d'avancement sauf s'ils ont été placés dans cet état à la suite d'une maladie, blessure ou infirmité contractées ou aggravées durant le temps de son service. Enfin la non-disponibilité pour mesure de discipline éteint tout droit à l'honorariat, une exception est prévue par la loi : en cas de promotion, d'action d'éclat ou de fait de guerre constatés par une citation[1] intervenue après la mise en non-disponibilité. Le statut d'officier honoraire reste le même. L'article 12 ajoute que les pères de six enfants (minimum) peuvent, s'ils le souhaitent, y être placés de plein droit.

Le chapitre III de la loi fixe les droits et les devoirs de l'officier de réserve. L'article 14 est important car il mentionne le fait qu'un officier de réserve placé en situation d'activité a les mêmes droits et prérogatives qu'un officier de l'armée active. Ainsi ils ont le droit aux honneurs, préséances et marques extérieures de respect lorsqu'ils portent l'uniforme, qui sont dues aux officiers du même grade. L'officier de réserve obtient le droit à la carte d'identité militaire. L'article 15 de la présente loi réglemente le port de la tenue militaire. L'institution est très stricte sur les circonstances qui autorisent les réservistes à revêtir leur uniforme. C'est d'ailleurs une question qui revient régulièrement dans le *Bulletin*[2]. A partir de 1956 pour les occasions de réunions, fêtes ou cérémonies les réservistes doivent obtenir une autorisation pour enfiler la tenue militaire. Cette disposition est interrogée par la revue l'année suivante, l'A.O.R.L. publie un questionnaire afin de recueillir l'avis des membres sur la question du port de la tenue. Cette réflexion fait suite à un déplacement à Toulon durant lequel la moitié des 49 participants ne l'arborent pas[3].

[1] Une citation dans le domaine militaire est une « Récompense honorifique décernée à un militaire ou à une unité pour un fait d'armes, un acte glorieux, et consistant dans l'énonciation écrite et lue à haute voix de ce haut fait. » selon le *Trésor de la Langue Française* consulté le 16/04/2021.
[2] L'A.O.R.L. publie régulièrement des rappels sur la législation concernant le port de l'uniforme. On retrouve des articles régulièrement, par exemple : *BAORL*, n° 207, avril 1955.
[3] *BAORL*, n° 215, mars-avril 1957, rubrique « notre enquête ».

L'article 16 accorde aux officiers de réserve la même solde que pour les officiers de l'armée active durant la durée des convocations pour des périodes dites d'exercices ou en cas de mobilisation. Cependant, la loi rappelle que le droit aux indemnités est établi en conséquence de leur situation militaire temporaire. Le lieu de résidence est lui considéré comme garnison de départ. Une indemnité pour payer la tenue militaire, ou le changement de tenue lorsque l'officier de réserve devie d'arme est allouée par l'article 17.

Les périodes d'instruction lors desquelles les officiers de réserve peuvent être convoquées sont elles aussi réglementées par la loi de 1956, article 18. Ces périodes ne peuvent excéder un quota journalier en fonction du grade de l'officier. Plus le grade est élevé, plus la période d'instruction autorisée est importante. En plus de ces périodes ils peuvent être convoqués à des séances d'instruction supplémentaires allant d'une durée d'une demi-journée jusqu'à deux jours. Enfin les services accomplis comme instructeurs, dans le service qualifié de prémilitaire par la loi, et l'assiduité dans les écoles de perfectionnement entrent aussi en ligne de compte dans le calcul de la durée des séances d'instruction.

Enfin l'avancement est régi par le chapitre IV. La principale nouveauté est énoncée dans l'article 20. Il a lieu selon les besoins de la mobilisation. Il se fait au choix pour l'ensemble des armes ou des services. Toutefois la loi stipule que l'avancement ne peut avoir lieu que si l'aptitude aux fonctions du grade supérieurs est vérifiée. Il tient aussi compte des résultats obtenus et des services rendus en dehors des périodes d'exercice, dans l'instruction, le perfectionnement et la préparation militaire.

Ainsi les dispositions légales qui viennent d'être décrites apportent un véritable statut militaire aux officiers de réserve[1]. Mais la loi ne s'applique qu'aux ressortissants de l'armée de terre et il faut attendre l'année 1958 pour voir un statut promulgué aux officiers de réserve de la marine nationale par exemple[2]. Cette loi connaît dans les années qui suivent quelques modifications.

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 64-65.
[2] Décret n° 58-753 du 19 août 1958 « portant règlement d'administration publique sur l'état des officiers de réserve de l'armée de mer » publié au *Journal Officiel de la République Française* le 24 août 1958, disponible sur Légifrance.

β) Les années 1960-1970

La législation qui concerne les officiers de réserve change quelque peu dans le courant des années 1960. Le « décret Messmer » du 18 avril 1967[1] modifie la loi du 1er décembre 1956. Il introduit trois nouveautés selon Michel Mifsud[2]. La position hors-cadre concerne à présent tous les officiers de réserve dépourvus d'un emploi de mobilisation mais affectés dans un emploi au sein du service de défense, dans un corps spécial ou lorsqu'ils sont dans le corps des assimilés spéciaux. La radiation des cadres devient automatique quand l'officier de réserve atteint la limite d'âge de son grade et l'accès à l'honorariat est élargi. Ces deux mesures permettent de réguler les effectifs de l'armée. Le contexte a évolué depuis les accords d'Evian de 1962 ainsi que la stratégie de défense de la France. C'est la première fois, depuis 1830 que l'armée tout entière est rassemblée sur le territoire[3]. Que ce soit l'active ou la réserve, cela représente un effectif excédentaire par rapport au besoin. A l'ère de l'arme nucléaire le besoin en hommes s'amenuise et la diminution des crédits est la première conséquence. L'armée cherche donc à réduire ses effectifs. Les premières mesures concernent l'armée d'active avec la loi du 1er janvier 1964 qui lui permet de se séparer de 2 669 terriens[4].

Les volontés de Pierre Messmer qui concernent la radiation ne sont pas une surprise pour les officiers de réserve. Le ministre en personne s'est rendu aux congrès de l'U.N.O.R. en 1964 à Rennes et en 1965 à Brest. Il affirme dès lors :

> « J'ai l'intention de présenter devant le Parlement, lors d'une prochaine session, un projet de loi modifiant les dispositions relatives aux officiers de réserves contenues dans l'ordonnance du 7 janvier 1959. L'ensemble des officiers de réserve serait désormais, comme tous les réservistes, à la disposition des armées jusqu'à trente-sept ans. Au-delà et jusqu'au limite d'âge restant à déterminer, les seuls officiers de réserve nécessaires à la mobilisation demeurerait dans les cadres.[5]»

Le décret du 18 avril 1967 ne peut alors se lire qu'à l'aune de ces mesures. Le personnel de réserve est nombreux et coûte cher à l'armée, l'institution cherche alors à se défaire de ceux dont elle n'a plus le besoin. Cette « épuration déguisée[6]», selon Jérôme Bodin, est assez logi-

---

[1] Décret n° 67-393 du 28 avril 1967 « relatif à l'application de la loi n° 66470 du 05 juillet 1966 et modifiant la loi n° 561221 du 01 décembre 1956 fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre, publié au *Journal Officiel de la République Française* le 18 mai 1967, disponible sur Légifrance.
[2] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 104-124.
[3] Jérôme Bodin, *Les officiers français, Grandeur et Misères*, Paris, Perrin 1992, p. 365-449.
[4] *Ibidem*, p. 377.
[5] Discours de Pierre Messmer au congrès de l'U.N.O.R. cité Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 104-124.
[6] Jérôme Bodin, *Les officiers français…, op. cit.,* p. 378.

quement ressentie avec amertume chez les officiers de carrière. Il en va de même pour les officiers de réserve. Les étudier à travers le cadre associatif permet de constater que ces mesures sont très durement accueillies par les cadres, en témoigne cette allocution du président national lors du 44ème congrès de l'U.N.O.R. à Lille en 1973 :

> « En 1967 s'ouvre une crise très grave pour le corps des O.R. Dans le cadre de la politique militaire du moment, il est décidé de réduire les réserves dans des proportions considérables. Les mesures prises ont pour conséquences, la radiation des cadres immédiate ou à court terme des 2/3 des Officiers de Réserve. L'application est faite – personne ne me contredira – dans des conditions de forme lamentables, souvent blessantes pour les intéressés. Le coup est très dur. Nos structures sont sérieusement ébranlées, les meilleurs d'entre-nous veulent nous quitter ; l'effort fait pour que les plus jeunes se soudent aux plus anciens est ruiné. Priver l'armée de ses cadres de réserve, c'était la couper de la Nation, de ses meilleurs soutiens et surtout réduire le potentiel de défense du Pays.[1] »

Cinq années ont passé depuis les mesures législatives de 1967 mais la déception reste la même dans la bouche du président Chresteil. Le discours est le reflet du sentiment d'abandon ressenti par les officiers de réserve de la part du gouvernement. Aujourd'hui aucune étude n'a quantifié la réduction du nombre d'officiers de réserve induite par ces mesures, mais elles ont eu l'effet escompté[2]. Comme l'affirme l'homme qui représente les A.O.R. en France, les associations ont aussi subi les conséquences. Les officiers blessés par ces dispositions et empreint d'un sentiment d'inutilité, semblent s'être détournés du cadre associatif. Les cadres les plus assidus ont l'air avoir quitté le navire. Certains officiers de réserve ne se laissent pas rejeter par l'armée pour autant. Certains se battent tels que le capitaine d'artillerie Dautan. Ce dernier aurait dû être promu en 1967 et ne l'est pas à la suite du décret. Il fait un recours au conseil d'État. Après examen du dossier le capitaine obtient réparation et le conseil proclame l'arrêté n° 74140 le 27 février 1970 qui porte le nom de « l'arrêt Dautan[3] ». Ainsi les associations aident à partir de cette date leurs adhérents à décrocher une réintégration, justifiée par cet acte de jurisprudence. Les officiers de réserve ont donc la possibilité de renouer avec une carrière qui s'est brutalement arrêtée.

---

[1] *BAORL*, n° 283, 2ème trimestre 1973, rubrique « Allocution du Président Chresteil ».
[2] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 104-124.
[3] *Ibidem*.

C) Le statut de 1976

Le décret n° 76-886 du 17 septembre 1976[1] apporte de nouvelles modifications au statut des officiers de réserve français. Il est le dernier acte législatif sur la question. La publication de ce décret intervient dans le contexte du centenaire de la création du corps des officiers de réserve en 1975. Il est l'aboutissement d'une nouvelle réflexion sur le statut des officiers de réserve dans une démarche d'harmonisation générale[2].

Pour la première fois le décret est commun aux officiers des armées de terre et de mer, ainsi qu'aux sous-officiers. Les officiers de l'armée de l'air ne sont pas mentionnés. C'est une nouveauté majeure notamment pour les sous-officiers de réserve qui jusqu'ici ne possèdent pas de statut à l'image des officiers. L'article 1er donne d'ailleurs une définition stricte du rôle de chacun dans leur emploi : « Art. 1er. — Les officiers de réserve, les sous-officiers de réserve et les officiers mariniers de réserve concourent à la défense de la nation. Ils peuvent recevoir à cet effet, en application du code du service national, soit une affectation dans les armées ou les formations rattachées, soit une affectation militaire individuelle, soit une affectation de défense. Les officiers de réserve peuvent être admis sur demande à servir en situation d'activité dans les conditions prévues par les articles 82 à 86 de la loi du 13 juillet 1972 susvisée et les textes pris pour leur application ». Ajouté à cette définition, l'article 2 du présent décret affirme que officiers et sous-officiers possèdent, à grade égal avec les officiers d'active, en cas de mobilisation, les mêmes droits, prérogatives et obligations. L'égalité et l'assimilation des personnels sont de ce fait établies.

L'article 3 du décret redéfinit les conditions *sine qua non* de l'accès à l'épaulette : posséder la nationalité, jouir de ses droits civiques et présenter les aptitudes exigées pour assurer ses fonctions. D'ailleurs elles sont l'objet de vérification durant la période de disponibilité et la période de réserve. L'ancienneté dans le grade est examinée par l'article 6. Ce dernier détermine que passé l'âge de 35 ans[3], le maintien dans les armées des personnels de réserve se fait à condition que l'aptitude soit encore reconnue. Le changement d'arme est toujours autorisé par l'article 8, cela dit il peut entraîner un changement de grade.

---

[1] Décret n° 76-886 du 17 septembre 1976 « Portant statut des officiers de réserve, des sous-officiers de réserve et des officiers mariniers de réserve » publié au *Journal Officiel de la République Française* le 26 septembre 1976, disponible sur Légifrance.
[2] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 131-156.
[3] En application au code du service national, l'âge légal de la fin du service est établi à 35 ans.

La radiation des cadres peut intervenir sans préavis dans les cas prévus par l'article 28 ou lorsque des mesures disciplinaires sont prises à l'encontre de l'officier. Toutefois l'article 9 ajoute une nouveauté, la radiation peut s'appliquer du moment où l'officier de réserve devient officier d'active ; un sous-officier est nommé à un grade d'officier de réserve ; lors de l'expiration des obligations légales du service militaire ou à la fin de la période de maintien dans les cadres ; ou en cas de réforme définitive, démission consentie mais encore en cas de perte de la nationalité. Toutefois la radiation n'est pas définitive en fonction du motif, selon l'article 10, et à condition que les aptitudes soient toujours constatées. Ainsi un officier rayé des cadres pour passer dans l'armée d'active peut être réintégrer dans l'armée de réserve.

Le chapitre III du décret de 1976 bouleverse l'organisation statutaire des officiers de réserve. Mais pour la première fois, officiers et sous-officiers possèdent les mêmes statuts[1]. Le changement le plus visible de ce décret consiste dans la suppression de l'honorariat. Ainsi l'article 17 énonce les nouvelles positions à savoir « dans les cadres », « hors-cadre » et la nouveauté « réforme temporaire ». La non-disponibilité ne disparaît pas tout à fait, elle n'est plus une position statutaire mais reste présente dans le décret pour mesure disciplinaire. C'est une volonté de Michel Debré que d'en faire un grand principe en 1976[2]. Les deux premières positions légales ne changent pas et sont confirmées par les articles 18 et 19. La réforme temporaire concerne tous ceux qui sont momentanément reconnus inaptes par la commission de réforme. Si l'incapacité est admise et qu'elle dépasse la durée maximale fixée à un an, la radiation est prononcée de manière définitive. Le temps passé dans ce statut ne compte pas dans le calcul de l'ancienneté, sauf si la décision de la réforme a été prise en raison d'un accident intervenu en service.

L'honorariat devenu un statut 20 ans plus tôt, ne l'est plus. Si cette disposition est jusque-là assimilée à l'âge de la retraite, le décret de 1976 stipule que les hommes peuvent être, à tout moment, réintégrés dans l'armée, en fonction de ses besoins s'ils n'ont pas atteint la limite d'âge de leur grade. Être officier honoraire devient alors un privilège et une reconnaissance d'autant plus importante. Il est notamment accordé si l'officier fait preuve d'un engagement bénévole ou si un officier de carrière versé dans la réserve a au moins passé un grade dans sa nouvelle fonction[3]. Toutefois Michel Mifsud[4] et Christian Mérot[5] ont tous deux reconnu que

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 131-156.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français…, op. cit.,* p. 91-131.
[3] *Ibidem*.
[4] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes…, op. cit.,* p. 131-156.
[5] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 93-98.

l'honorariat reste un droit largement accessible au regard du chapitre IV (article 22 à 27) du décret. En effet la demande du passage dans l'honorariat est toujours possible et il peut être conféré par décision du ministre. L'article 23 élargit même les catégories d'officiers et sous-officiers de réserve éligibles à l'honorariat : ceux rayés des cadres pour cause de blessures, maladies ou infirmités contractées pendant le service ; les décorés de la Légion d'honneur, de la médaille militaire, de l'ordre national du mérite ou les titulaires d'une citation pour faits de guerre, de sécurité ou du maintien de l'ordre ; et enfin tous ceux maintenus dans les cadres au-delà de 35 ans. Pour l'U.N.O.R. qui a toujours revendiqué la position statutaire de l'honorariat, ce retour en arrière est synonyme de déception[1].

Cette seconde partie a montré qui sont juridiquement les officiers de réserve à l'issue de leur formation. À l'A.O.R.L. nous avons rencontré des officiers de tous statuts confondus. Les connaître permet de mieux appréhender leur position et leur engagement selon les époques. La loi de 1956 et le décret de 1976 font foi pour la période étudiée. Ce corps est donc au fur et à mesure du temps de plus en plus assimilé à l'armée jusqu'à ce que l'égalité soit reconnue en temps de mobilisation. L'officier de réserve est donc un personnel à part entière de l'armée. De son recrutement au port de la tenue tout est cependant très codifié afin de ne pas créer l'amalgame en période de paix. Réellement ce ne sont que les officiers de réserve dans les cadres qui intéressent l'armée[2]. Le rôle des associations est donc primordial car elle laisse la place à tous les officiers pour jouer un rôle dans le lien entre l'armée et la nation.

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français…, op. cit.,* p. 91-131.
[2] Michel Mifsud, La Nation Française en armes*…, op. cit.,* p. 131-156.

Conclusion :

Ne devient pas officier de réserve qui veut. L'officier de réserve atteint cette qualité à la suite d'un parcours prémilitaire et militaire, mais c'est aussi l'aboutissement d'un statut juridique qui est une reconnaissance étatique. La détermination est la principale caractéristique qui au départ, engage les jeunes hommes dans un long parcours avant d'obtenir le grade. La participation à une préparation militaire supérieure avant même le passage sous les drapeaux permet d'affirmer que l'officier de réserve est d'abord celui qui a consacré avant l'heure du temps à l'armée et à son instruction. Sa volonté est motivée par la possibilité d'obtenir un sursis et ainsi accomplir des études supérieures. Ainsi sur le plan civil son ambition est aussi grande. Ce sont tous des hommes convaincus, voire pour certains qui ont été convaincu par l'armée pendant leur période de service militaire. Si le peloton élève officier de réserve, suivi de l'école, ont été physiquement et mentalement durs, n'en reste pas moins en mémoire les bons souvenirs et l'ouverture sur le monde que cela leur a apporté. Cette période d'apprentissage crée des « fana mili » prêts à tout pour défendre le lien entre l'armée et la nation. Ils vont notamment jusqu'à retirer tout crédit à ceux qui ne souhaitent pas participer à cet effort national : les objecteurs de conscience. P.M. et service militaire demeurent des moments fondateurs dans leur existence et de véritables objets de mémoire et d'étude sur le genre pour l'historien.

L'officier de réserve n'a pas toujours eu de définition au sens juridique. Son rôle a fait l'objet d'une législation de plus en plus précise. En 1925, le premier statut apposé aux officiers de réserve est perçu comme le premier acte de considération de la part de l'État envers ceux qui ont participé à l'effort de guerre. Très vite en se regroupant en association, les officiers de réserve ont su à l'instar de leurs homologues, les anciens combattants, agir au plus haut du gouvernement. Statutairement, le corps des officiers de réserve se divise en plusieurs catégories. Ceux qui ont un emploi en mobilisation sont dits dans les cadres, d'autres en sont dépourvus et sont hors-cadre, quand certains sont incapables d'en assumer un temporairement, ils sont ainsi non-disponible. En 1956, ils sont pour la première fois reconnus comme des militaires à part entière. Un statut qui connaît plusieurs modifications avant d'aboutir au dernier texte de loi de 1976. Égalité et assimilation du personnel sont alors prônés tandis que l'honorariat n'est plus un statut mais une reconnaissance. Ce cadre légal est important car il ressort au sein de l'association lorsque les textes sont reproduits dans leur intégralité dans le *Bulletin.* Tous les adhérents sont placés sur le même pied d'égalité.

Chapitre 2 : La vie associative de l'A.O.R.L.

Une association de loi 1901 obéit au même schéma organisationnel. Elle s'organise autour d'individus qui souhaitent s'unir dans un même but, et qui désirent agir ensemble. Les associations sont présentes depuis toujours dans toutes les sociétés elles en sont bien souvent le reflet ainsi que de leurs préoccupations[1]. La loi portée par Waldeck-Rousseau[2] qui concerne les associations s'inscrit dans un contexte plus large que celui de l'année 1901. En effet la réticence au sujet de ces dernières se retrouve dans toutes les organisations groupées de la société : les syndicats, les congrégations ou encore les confréries qui connaissent les mêmes accusations. La loi de 1901 est votée à 305 voix contre 243 le 1er juillet 1901 après six mois de discussions. Elle est novatrice, car elle rompt avec la méfiance des gouvernements. La loi institue trois types d'associations à savoir : les associations non déclarées, les associations déclarées (telles que l'A.O.R.L.) et les associations d'utilité publique. Elle en donne une définition : elles représentent un groupement d'individus, dont la permanence est nécessaire (c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas être occasionnelles) et sont étrangères à la notion de profit[3].

Ainsi il est important d'étudier la vie associative de l'A.O.R.L. depuis ses statuts jusqu'à la diffusion de la revue. Comment la vie associative est-elle régie mais aussi qu'elles sont les liens avec l'union nationale indissociable de l'histoire de l'A.O.R.L. Combien de membres l'association fédère-t-elle et comment s'y prend-elle pour recruter ? Pour éviter toutes répétitions inutiles avec le travail réalisé par Edouard Bréchard, les statuts, ainsi que l'organisation de 1920 à 1954 ne sont pas repris ici.

Cependant, l'A.O.R.L. se transforme-t-elle dans la seconde moitié du XXe siècle ?

---

[1] Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises* Paris, L'Harmattan, 2004, p. 5-7.

[2] Waldeck-Rousseau (1846- 1904), juriste, il est nommé président du conseil pendant l'affaire Dreyfus, il est marqué par le catholicisme-social et va jusqu'à envisager un concordat avec le pape Léon XIII, aussi connu pour être un homme à la personnalité contrastée. Ces informations sont extraites du livre de Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises…, op. cit.,.* p. 79-89.
Pour en savoir plus : Benoît Yvert (dir.), *Premiers ministres et présidents du Conseil. Histoire et dictionnaire raisonné des chefs du gouvernement en France (1815-2007)*, Paris, Perrin, 2007.

[3] Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises…, op. cit.,* p. 79-89.

I) Le fonctionnement de l'A.O.R.L.

Cette première partie est consacrée au fonctionnement théorique de l'association. Elle s'appuie sur les statuts pour décrire le rôle et la fonction de chaque protagoniste. Les statuts légifèrent véritablement l'organisation de l'association mais suit-elle à la lettre sa propre loi ? Le fonctionnement de l'A.O.R.L. ne peut être abordé sans parler de l'U.N.O.R. L'union nationale qui est indivisible des associations locales mais aussi de l'histoire des officiers de réserve.

A) Les statuts de l'A.O.R.L.

Les statuts de l'A.O.R.L. se composent de 13 articles[1] qui organisent et réglementent la vie de ses membres et qui sont répartis par thèmes. Ils intègrent donc les principes de la loi Waldeck-Rousseau dans son fonctionnement interne : les membres se réunissent lors de rencontres régulières afin de maintenir en vie l'association et assurer permanence et longévité dans le temps ; elle ne cherche pas à faire de profit, ses dépenses et ses recettes ne concernent que la vie de l'association, aucun membre du bureau ne touche de salaire pour accomplir ses missions malgré le fait qu'elles puissent être chronophages et déborder sur leur vie de famille, comme le

[1] Pour tout le développement de cette partie, un tableau récapitulatif des deux modifications des statuts de l'A.O.R.L. (1954 et 1983) est proposé à la suite du développement. Les passages en gras ont été rajoutés pour mettre en exergue les modifications apportées aux statuts précédents, soit ceux de 1920. Les statuts ne sont pas à nouveau cités dans le développement afin de proposer une lecture plus fluide.

raconte avec émotion Jacques Chazit[1] lorsqu'il évoque la période durant laquelle son père (André Chazit[2]) a été président[3].

Avec le temps de nombreux articles sont modifiés, les treize statuts initiaux ne perdurent pas, ils sont complétés et ajustés à deux reprises sur notre période, en 1954 et en 1983 comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant. Avant de revenir sur ces modifications, il faut noter que les articles 9 et 10, concernant respectivement le fonctionnement et l'administration des sections locales ainsi que la gestion financière de l'association, ne sont pas modifiés. En 1954 seuls les articles 4,5,6, 7, 8 et 13 le sont (le 12ème comprenant une mention en gras pour signaler ce qui a disparu dans la version de 1983), c'est donc une révision de moitié des statuts qui est effectuée. En 1983 ce sont la quasi-totalité des articles qui sont modifiés.

Les changements de statuts de l'A.O.R.L. interviennent dans deux contextes distincts et sont justifiés par l'association. Le changement des statuts de 1954 intervient après un an de pourparlers et l'objectif principal est au final d'obtenir un rajeunissement du conseil d'administration. Cette volonté est illustrée par les modifications apportées à l'article 4 qui limitent tout d'abord le nombre d'officiers honoraires dans le conseil. De plus elle redéfinie les mandats des titulaires d'un poste en son sein. Les statuts sont à nouveau modifiés en 1983, après deux années de réflexion assumées par un groupe de travail désigné lors du conseil d'administration du 14 septembre 1981[4]. Ils apparaissent comme réactualisés pour être plus en accord avec les améliorations du statut légal des officiers de réserve mais aussi la situation de l'association à

[1] Selon l'entretien du 5 novembre 2020 : Jacques Chazit est né le 4 septembre 1943 dans la région lyonnaise, ses grands-parents avaient un château où il y a passé sa petite-enfance. Issu d'un milieu plutôt aisé avec une mère au foyer et un père attaché commercial, et dont l'hérédité militaire est lourde dans la famille. Sa vie civile est marquée par un an et demi d'étude à Oxford où il fait des études d'histoire contemporaine. Sa carrière professionnelle a débuté sur les chantiers, puis il a passé un diplôme d'ingénieur. Il a fait partie du groupe Lefèvre puis la Compagnie Lyonnaise des Goudrons et Bitume, qu'il a dirigée, enfin il a fini en s'occupant des industries du groupe Colas du Rhône-Alpes. Il fut affecté au 22ème R.I. et a adhéré à l'A.O.R.L. en 1972. Il reste un rallyman d'envergure pour les membres de l'A.O.R.L. ainsi qu'un ancien vice-président aux idées bien tranchées.

[2] Selon son autobiographie Chronique d'une vie : André Chazit est né en 1921. Il fait ses études au lycée Ampère puis il intègre l'Ecole Supérieure de Commerce de Lyon, d'où il sort diplômé en 1940. Affecté aux Chantiers de Jeunesse, il devient rapidement chef d'équipe au Groupement n°3, puis chef d'atelier et assistant au groupement 43 Sidi Brahim. À la Libération, il s'engage au 4ème Bataillon de Marche, il est dans les Alpes en 1944 pour 18 mois de campagne. Rendu à la vie civile, il présente une demande via l'E.M.I.A. pour être admis, sur titres universitaires, dans le corps des officiers et part en stage à Coëtquidan d'où il revient sous-lieutenant de réserve. Suivent alors différentes affectations en réserve : au régiment d'intervention 51ème DMT ; au 99ème RIFT ; à la 51ème DMT / XIVème DI ou au grade de lieutenant-colonel il devient conseiller réserve.Atteint par la limite d'âge de son grade le 17 octobre 1983, il est placé au Secrétariat Général de la Zone de Défense Sud-Est en tant que Conseiller technique pour la création du Centre opérationnel de Défense. Du 1er janvier 1989 au 1er novembre 1995, sur décision du Premier ministre, il est Conseiller de Défense auprès du Préfet de la Zone de Défense Sud-Est. Sur le plan civil, il a œuvré dans le bâtiment, le génie-civil et le génie climatique. Il était marié et père de trois enfants. André Chazit était Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Croix du Combattant volontaire 39-45. Il est décédé en juillet 2005.

[3] Entretien avec Jacques Chazit, 5 novembre 2020.

[4] *BAORL*, n° 317, 4ème trimestre 1981, rubrique « conseil d'administration ».

Lyon (l'article 1). Il faut à présent détailler les principales modifications apportées aux statuts afin de comprendre leur importance et ce qui a pu changer dans l'histoire de l'association. Il n'est pas question de revenir sur toutes les modifications seulement sur les plus importantes.

L'article 1 est totalement modifié et complété en 1983 selon les nouvelles dispositions légales qui régissent le statut juridique des officiers de réserve en se rattachant à la loi du 16 septembre 1976[1]. L'association prend du retard dans l'actualisation de ses statuts car ce n'est que sept ans plus tard que l'association se raccorde aux textes juridiques. Il en va de même pour son siège qui reste au 19 place Bellecour alors que le déménagement au Quartier Général Frère a eu lieu au début des années 1970, au moment où ce dernier prend ce nom, succédant au fort de la Vitriolerie[2].

Les officiers de réserve se regroupent en association dans divers buts communs qui sont exposés dans l'article 2. Les objectifs sont clairement définis et multiples. L'association souhaite dès sa création se placer au service de l'État en en diffusant sa propagande dans le domaine de la défense. Elle désire devenir un acteur important dans la vie étatique du pays – et *a minima* de la ville - pour tout ce qui concerne les officiers de réserve[3]. L'association se positionne comme un vecteur d'information envers ses membres. Par ces statuts elle peut œuvrer pour ce qu'elle nomme plus communément l'esprit de défense. Conformément aux statuts sont rôle dans l'instruction et la formation des officiers de réserve doit s'accentuer. Le renforcement de ces idées intervient au moment même de la fin de « l'âge d'or des associations d'officiers de réserve » selon Christian Mérot[4]. Ces dernières perdent en importance mais surtout leur rôle actif dans l'organisation militaire.

Les articles 1 et 2 définissent l'A.O.R.L. En les modifiant en 1983 on peut dire que l'A.O.R.L. voit son A.D.N. quelque peu changer : les membres sont à présent définis juridiquement, son siège est déplacé, ses objectifs précisés. Mais si l'organisation interne est aussi modifiée, cela n'implique pas de bouleversement majeur à l'intérieur du conseil, la vie associative reste sensiblement la même.

---

[1] Décret n° 76-886 du 16 septembre 1976 portant statut des officiers de réserve, des sous-officiers de réserve et des officiers mariniers de réserve, *Journal Officiel de la République Française* du 26 septembre 1976. Disponible sur Légifrance.

[2] Sur l'histoire du Quartier Général Frère : http://www.museemilitairelyon.com/spip.php?article115.

[3] Anciennement nommés « officiers de compléments » jusqu'en 1926.
Pour en savoir plus : se référer au mémoire de Edouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon et de la XIVème région*, 1920-1954, Lyon, 2020.

[4] Christian Mérot, *Les associations d'officier et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance*, stratégie, image et perte d'audience., Université Paul Verlaine, Metz, 2009.

Articles Années	Statuts de 1920[1]	Statuts de 1954[2]	Statuts de 1983[3]
Article 1	Constituée entre les Officiers de toutes armes et de tous services qui adhèrent ou adhéreront par la suite aux présents Statuts Association placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 Son siège est à Lyon, 19 Place Bellecour.	Constituée entre les Officiers de toutes armes et de tous services qui adhèrent ou adhéreront par la suite aux présents Statuts Association placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 Son siège est à Lyon, 19 Place Bellecour.	**Forme- Dénomination – Siège :** Une association des Officiers de Réserve de Lyon et du Rhône est constituée entre les Officiers de toutes les Armées et de tous les Services, **répondant à la définition formulée par le décret N° 76.886 du 16 Septembre 1976 (chap III. Et IV) relatif au statut des Officiers de Réserve,** qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, **à l'exception de ceux visés par l'article 28 dudit décret.** Cette Association est placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901. Elle est dénommée : **« Association des Officiers de Réserve de Lyon et du Rhône », en abrégé « A.O.R.L. ».** Son siège est à Lyon – **Cercle des Officiers – Quarter Général Frère**.

[1] Ces statuts sont publiés dans le *BAORL*, décembre 1920, n°1, p. 1-4.
[2] Ces statuts sont publiés dans le *BAORL*, novembre 1954, n°205, rubrique « les propositions de modification des statuts ».
[3] Ces statuts sont publiés dans le *BAORL*, 4ème trimestre 1983, n°325, rubrique « Nouveaux statuts ».

Article 2	But : Resserrer les liens de camaraderie entre les officiers de Complément Faire une constante propagande au service de l'Etat Défendre leurs droits et leurs intérêts, de faire valoir et aboutir leurs revendications et en particulier celles nées de la guerre Participer à l'élaboration ou modification des lois qui régissent le Statut des Officiers de Complément, d'étudier tous projets destinés à leur conserver la situation morale et matérielle qu'ils n'ont pas acquise au cours de la guerre Publier un bulletin périodique reproduisant les conférences, lois, décrets et circulaires susceptibles de les instruire ou de les intéresser De venir en aide aux adhérents et de les renseigner sur tout ce qui peut leur être utile concernant leur situation d'officier Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse.	But : Resserrer les liens de camaraderie entre les officiers de Complément Faire une constante propagande au service de l'Etat Défendre leurs droits et leurs intérêts, de faire valoir et aboutir leurs revendications et en particulier celles nées de la guerre Participer à l'élaboration ou modification des lois qui régissent le Statut des Officiers de Complément, d'étudier tous projets destinés à leur conserver la situation morale et matérielle qu'ils n'ont pas acquise au cours de la guerre Publier un bulletin périodique reproduisant les conférences, lois, décrets et circulaires susceptibles de les instruire ou de les intéresser De venir en aide aux adhérents et de les renseigner sur tout ce qui peut leur être utile concernant leur situation d'officier Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse.	**L'Association des Officiers de Réserve de Lyon et du Rhône a pour objet :** **1)De maintenir et de développer entre tous les membres l'esprit de défense, le souci du devoir militaire et l'aptitude au service ;** 2)De défendre les **intérêts moraux** et matériels de ses membres et renseigner ceux-ci sur tout ce qui peut être utile à propos de leur situation d'officier ; **3)De participer en liaison avec le commandement à l'instruction militaire des Réserves** **4)De fournir aux chefs responsables toutes suggestions sur l'utilisation rationnelle des Réserves ;** **5)De prendre part directement ou indirectement à toutes activités ou manifestations conformes à l'objet ci-dessus ;** 6)Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

Article 3	L'Association se compose de : Membres d'honneur, Membres actifs, Membres honoraires -Membres d'honneur : Confère aux personnes qui ont apporté à l'Association où sont susceptibles de lui apporter un concours et un appui ». -Membres actifs : Sont admis de droits membres actifs, tous les officiers (ou assimilés) de complément, dans les cadres, hors cadre, réforme de guerre, investis de l'honorariat ou rayés des cadres car limite d'âge entre le 1er août 1914 et le 23 octobre 1919. -Membres honoraires : Toutes les personnes agréées par le Conseil d'Administration, qui désirent encourager les buts poursuivis par l'Association. -Cotisation : Membres actifs est fixée à 10 francs par an [...] Membres honoraires est variable, avec un minimum de 10 francs Pourront acquérir le titre de membres perpétuels tous les adhérents qui effectueront le rachat de leur cotisation par un versement unique de 200 francs. Toutes les cotisations sont dues à partir du 1er octobre. Une carte d'adhérent, établie sous la forme de carte d'identité et sera délivrée à tous les membres de l'association.	L'Association se compose de : Membres d'honneur, Membres actifs, Membres honoraires -Membres d'honneur : Confère aux personnes qui ont apporté à l'Association où sont susceptibles de lui apporter un concours et un appui ». -Membres actifs : Sont admis de droits membres actifs, tous les officiers (ou assimilés) de complément, dans les cadres, hors cadre, réforme de guerre, investis de l'honorariat ou rayés des cadres car limite d'âge entre le 1er août 1914 et le 23 octobre 1919. -Membres honoraires : Toutes les personnes agréées par le Conseil d'Administration, qui désirent encourager les buts poursuivis par l'Association. -Cotisation : Membres actifs est fixée à 10 francs par an [...] Membres honoraires est variable, avec un minimum de 10 francs Pourront acquérir le titre de membres perpétuels tous les adhérents qui effectueront le rachat de leur cotisation par un versement unique de 200 francs. Toutes les cotisations sont dues à partir du 1er octobre. Une carte d'adhérent, établie sous la forme de carte d'identité et sera délivrée à tous les membres de l'association.	Article 3 – Composition : **L'Association se compose de tous les membres ayant adressé au siège leur identité civile et militaire, agréé par le Conseil d'Administration et à jour de leur cotisation.** Article 3 – Ressources : Les ressources de l'Association sont les suivantes : 1) Les cotisations : **Leur montant est fixé par le Conseil d'Administration et ratifié par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes.** **Elles doivent être acquittées à partir du jour de l'Assemblée Générale et pour l'exercice qui suit.** **Toutefois, la cotisation des adhérents inscrits au cours du dernier trimestre de l'exercice est valable pour l'exercice suivant.** **2)Les subventions** **3)Les revenus de placement.**

Article 4	Conseil d'Administration composé d'au moins quinze membres. Le renouvellement du conseil d'Administration se fait par tiers, chaque année. Les deux premières années, les membres soumis à l'élection sont désignés par le sort ; les années suivantes par ordre d'ancienneté. Les membres fondateurs du Comité d'organisation ne seront soumis à la réélection que la troisième année. Le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à concurrence de moitié. La prochaine Assemblée Générale doit ratifier le choix du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration nomme en son sein le Bureau du l'Association, composé d'un Président, de Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, d'un Trésoriers Général, de Secrétaires et de Trésoriers adjoints.	Conseil d'Administration composé d'au moins quinze membres **et de trente au plus. Le nombre d'officiers honoraires ne pourra pas être supérieur à trois si le Conseil comprend de quinze à vingt membres et à quatre si le Conseil comprend de vingt-et-un à trente membres** Le renouvellement du conseil d'Administration se fait par tiers, chaque année. **Les Administrateurs sont rééligibles. Le vote par correspondance pourra être décidé par le Conseil pour cette élection.** **Toutes les candidatures au Conseil devront être posées par écrit, avant une date qui sera fixée chaque année par le Conseil.** **Le Conseil examinera ces candidatures et arrêtera la liste définitive de celles à présenter à l'Assemblée Générale.** **En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la concurrence de moitié, le choix du Conseil devant être soumis à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.** **Le Conseil d'Administration élit à bulletin secret dans son sein le** Bureau du l'Association, composé d'un	Administration – Fonctionnement : L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 15 membres et de 30 au plus, **élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.** **En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé.** **Le Conseil d'Administration se composera au minimum pour moitié d'officiers de réserve dans les cadres.** **Toutes les Armées, Armes, Services et services Communs seront, en principe, représentés au sein du Conseil.** Le renouvellement du Conseil se fait par tiers chaque année. Les Administrateurs sont rééligibles. Toutes les candidatures au Conseil devront être posées par écrit **et parrainées par deux membres du Conseil**, avant une date fixée chaque année par ce dernier, qui examinera les candidatures, et les présentera à l'Assemblée Générale. En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à concurrence du quart du Conseil, les décisions devant être soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée. Le Conseil d'Administration élit à bulletins secrets, dans son sein, le bureau de l'Association composé d'un Président,

		Président, de Vice-Présidents, d'un Secrétaire Général, d'un Trésoriers Général, de Secrétaires et de Trésoriers adjoint. **Les membres du Bureau sont élus pour un an et rééligibles pendant toute la durée de leur mandat au Conseil d'Administration** **Le Bureau assiste le Président dans l'expédition des affaires courantes et dans la préparation de l'ordre du jour des séances du Conseil et de l'Assemblée Générale.**	d'un ou plusieurs Vice-Président, d'un secrétaire général, d'un Trésorier-Général, éventuellement d'un Secrétaire ou Trésorier adjoint. Les membres du bureau sont élus pour un an et rééligibles pendant la durée de leur mandat au Conseil d'Administration. Le Bureau assiste le Président dans l'expédition des affaires courantes et dans la préparation de l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Article 5	Le conseil d'Administration se réunit en principe une fois par mois. A chaque séance, il est dressé un Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration. Ce Procès-Verbal, transcrit sur un registre, est signé par le Président et le Secrétaire rédacteur en Procès-Verbal. En cas d'égalité dans les votes la voix du Président est prépondérante. Le Conseil d'Administration règle et arrête les dépenses importantes de l'Association et détermine l'emploi des fonds disponibles. Il fait appliquer les Statuts et prend toute l'initiative destinée à assurer le développement et la prospérité morale et matérielle de l'Association. Le cas échéant l'Association est représentée en Justice par son Président ou par un membre actif, désigné par le Conseil d'Administration.	Le conseil d'Administration se réunit en principe une fois par mois. A chaque séance, il est dressé un Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration. Ce Procès-Verbal, transcrit sur un registre, est signé par le Président et le Secrétaire rédacteur en Procès-Verbal. En cas d'égalité dans les votes la voix du Président est prépondérante. Le Conseil d'Administration règle et arrête les dépenses importantes de l'Association et détermine l'emploi des fonds disponibles. Il fait appliquer les Statuts et prend toute l'initiative destinée à assurer le développement et la prospérité morale et matérielle de l'Association. Le cas échéant l'Association est représentée en Justice par son Président ou par un membre actif, désigné par le Conseil d'Administration. **A l'expiration de sa présidence et à condition que celle-ci ait duré au moins trois années consécutives, le Président pourra être nommé par le Conseil Président honoraire et membre à vie, en surnombre, du Conseil d'Administration.**	Le Conseil d'Administration se réunit en principe une fois par mois **sur convocation du Président.** A chaque séance il est dressé un procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration. Ce procès-verbal est transcrit sur un registre, et signé par le Président et le Secrétaire rédacteur du procès-verbal. En cas d'égalité dans les votes, la voix du président est prépondérante. Le Conseil d'Administration règle et arrête les dépenses importantes de l'Association et détermine l'emploi des fonds disponibles. **Il désigne deux membres extérieurs dont la mission sera de contrôler les comptes annuels de l'Association devant être présentés à l'Assemblée générale.** Il fait appliquer les statuts et prend toute initiative destinée à assurer le développement et la prospérité morale et matérielle de l'Association. **Il élabore un règlement intérieur, lequel devra être adopté ou modifié par les deux tiers de ses membres.** L'Association est représentée en justice par son Président ou par un membre actif, désigné spécialement par le Conseil d'Administration.

			Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie courante. Il peut déléguer ses pouvoirs. Il peut donner un mandat spécial à toute personne compétente, de son choix.
Article 6	Des commissions d'examen ou d'études pourront être créées par le Conseil d'Administration, même en dehors de ses membres. Ces commissions auront pour mission d'étudier toutes les questions qui lui seront envoyées par le Conseil d'Administration et de lui présenter un rapport écrit.	Des commissions d'examen ou d'études, **dont certaines permanentes, seront** créées par le Conseil d'Administration, même en dehors de ses membres. Ces commissions auront pour mission d'étudier toutes les questions qui lui seront envoyées par le Conseil d'Administration et de lui présenter un rapport écrit.	Des commissions d'examen ou d'études dont certaines permanentes **peuvent être créées** par le Conseil d'Administration, **composées de membres de l'Association choisis au le Conseil d'Administration.** Les Commissions auront pour mission d'étudier toutes les questions qui leur seront soumises par le Conseil d'Administration, et de leur présenter un rapport à celui-ci.

Article 7	Il y aura chaque année, en principe au mois d'octobre, une Assemblée Générale Ordinaire. Les Sociétaires seront convoqués par les soins du Conseil d'Administration environ huit jours à l'avance, soit le cas échéant, par une insertion dans le « Bulletin », soit par une convocation individuelle. Le conseil d'Administration pourra, s'il le juge utile, provoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Les membres actifs désireux de soumettre certaines questions à l'Assemblée Générale devront les notifier au Conseil d'Administration, en principe avant le 1er septembre, pour que le Conseil puisse en délibérer et les porter à l'ordre du jour. Seuls les membres actifs peuvent assister aux Assemblées Générales. L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, à défaut, par un Vice-Président, assisté par les membres du Conseil d'Administration. Les décisions prises par l'Assemblée Générale sont valables quel que soit le nombre des membres présents. Le vote par procuration est admis pour les membres n'habitant pas Lyon. Le Président veille à ce que les discussions ne s'écartent pas de l'ordre du	Il y aura chaque année, en principe au mois d'octobre, une Assemblée Générale Ordinaire. Les Sociétaires seront convoqués par les soins du Conseil d'Administration environ huit jours à l'avance, soit le cas échéant, par une insertion dans le « Bulletin », soit par une convocation individuelle. Le conseil d'Administration pourra, s'il le juge utile, provoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Les membres actifs désireux de soumettre certaines questions à l'Assemblée Générale devront les notifier au Conseil d'Administration, en principe avant le 1er septembre, pour que le Conseil puisse en délibérer et les porter à l'ordre du jour. Seuls les membres actifs peuvent assister aux Assemblées Générales. L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, à défaut, par un Vice-Président, assisté par les membres du Conseil d'Administration. Les décisions prises par l'Assemblée Générale sont valables quel que soit le nombre des membres présents. **Le vote par procuration est admis.** Le Président veille à ce que les discussions ne s'écartent pas de l'ordre du	Il y aura chaque année, en principe au mois d'octobre, une Assemblée Générale Ordinaire. Les Sociétaires seront convoqués par les soins du Conseil d'Administration, **au moins quinze jours** à l'avance, soit, le cas échéant, par une insertion dans le « Bulletin », soit par convocation individuelle. Le Conseil d'Administration pourra, s'il en juge utile, provoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, **convoquée comme ci-dessus.** **Les membres désireux** de voir inscrites certaines questions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale devront les notifier au Conseil d'Administration, **ayant une date précisée dans la convocation de ladite Assemblée Générale, pour que le Conseil en soit informé.** **Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent assister aux Assemblées Générales.** L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou à défaut, par un vice-président, assisté des membres du Conseil d'Administration. Les décisions prises par l'Assemblée Générale sont valables quel que soit le nombre de membres présents, **à la ma-**

	jour : Il est chargé de la police de l'Assemblée. L'Assemblée Générale délibère sur toutes les questions portées à son ordre du jour. Elle approuve le rapport moral et financier. Elle donne son approbation à la gestion du Conseil d'Administration et peut prescrire toutes directives qu'elle juge utiles pour l'Association.	jour : Il est chargé de la police de l'Assemblée. L'Assemblée Générale délibère sur toutes les questions portées à son ordre du jour. Elle approuve le rapport moral et financier. Elle donne son approbation à la gestion du Conseil d'Administration et peut prescrire toutes directives qu'elle juge utiles pour l'Association.	**jorité simple pour les assemblées ordinaires et aux deux tiers pour les Assemblées Extraordinaires.** Le vote par procuration est admis **selon les modalités déterminées par le règlement intérieur.** L'Assemblée Générale délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour et le Président veille au respect de celui-ci. Les rapports moral et financier sont soumis à son approbation.
Article 8	Les Officiers de Réserves seront réunis par armes et services. Entre outre, les Officiers combattants, les mutilés et réformés, les prisonniers de guerre, etc… pourront se grouper pour présenter les revendications nées de la guerre qu'ils jugent légitimes à faire aboutir. A la tête de ces groupements, il sera placé un Conseil composé d'un membre par dix adhérents avec un maximum de sept membres. Ces groupements se réuniront sur convocation de leur Président, étudieront toutes les questions qui leur seront soumises par le Conseil d'Administration et pourront lui adresser les rapports, vœux et résolutions présentés par les membres du groupement.	Les Officiers de Réserves seront réunis **par Section d'Armes et de Services lesquelles seront obligatoirement représentées au Conseil d'Administration à raison d'un membre par section.** A la tête de ces groupements, il sera placé un Conseil composé d'un membre par dix adhérents avec un maximum de sept membres. Ces groupements se réuniront sur convocation de leur Président, étudieront toutes les questions qui leur seront soumises par le Conseil d'Administration et pourront lui adresser les rapports, vœux et résolutions présentés par les membres du groupement.	Les Officiers de Réserves seront réunis par Section d'Armes et de Services lesquelles seront obligatoirement représentées au Conseil d'Administration à raison d'un membre par section. A la tête de ces groupements, il sera placé un Conseil composé d'un membre par dix adhérents avec un maximum de sept membres. Ces groupements se réuniront sur convocation de leur Président, étudieront toutes les questions qui leur seront soumises par le Conseil d'Administration et pourront lui adresser les rapports, vœux et résolutions présentés par les membres du groupement.

Article 9	Les membres actifs de l'Association, n'habitant pas à Lyon pourront s'organiser en sections, en principe, par subdivision de régions ; Ces sections, bien que relevant du CA, pourront agir en toute indépendance, en se conformant toutefois aux Statuts de l'Association et à ses directives générales. Elles seront administrées par un Conseil composé d'un membre par 10 adhérents, avec un maximum de 7 membres. Ce Conseil est élu, chaque année par l'AG de la section et nomme dans son sein le Bureau de la section dont tous les membres sont rééligibles. L'Association abandonnera aux sections ainsi constituées une somme qui pourra aller jusqu'à la moitié des cotisations de leurs membres. Les dons qu'elles pourront recueillir, les produits des fêtes, concerts, ... leurs seront acquis de plein droit. Tous les différends qui naîtront au sein des sections seront soumis au CA de l'Association. En cas de dissolution des sections, les fonds leur appartenant feront retour à la caisse centrale de l'Association.	Les membres actifs de l'Association, n'habitant pas à Lyon pourront s'organiser en sections, en principe, par subdivision de régions. Ces sections, bien que relevant du CA, pourront agir en toute indépendance, en se conformant toutefois aux Statuts de l'Association et à ses directives générales. Elles seront administrées par un Conseil composé d'un membre par 10 adhérents, avec un maximum de 7 membres. Ce Conseil est élu, chaque année par l'AG de la section et nomme dans son sein le Bureau de la section dont tous les membres sont rééligibles. L'Association abandonnera aux sections ainsi constituées une somme qui pourra aller jusqu'à la moitié des cotisations de leurs membres. Les dons qu'elles pourront recueillir, les produits des fêtes, concerts, ... leurs seront acquis de plein droit. Tous les différends qui naîtront au sein des sections seront soumis au CA de l'Association. En cas de dissolution des sections, les fonds leur appartenant feront retour à la caisse centrale de l'Association.	Les membres actifs de l'Association, n'habitant pas à Lyon pourront s'organiser en sections, en principe, par subdivision de région. Ces sections, bien que relevant du CA, pourront agir en toute indépendance, en se conformant toutefois aux Statuts de l'Association et à ses directives générales. Elles seront administrées par un Conseil composé d'un membre par 10 adhérents, avec un maximum de 7 membres. Ce Conseil est élu, chaque année par l'AG de la section et nomme dans son sein le Bureau de la section dont tous les membres sont rééligibles. L'Association abandonnera aux sections ainsi constituées une somme qui pourra aller jusqu'à la moitié des cotisations de leurs membres. Les dons qu'elles pourront recueillir, les produits des fêtes, concerts, ... leurs seront acquis de plein droit. Tous les différends qui naîtront au sein des sections seront soumis au CA de l'Association. En cas de dissolution des sections, les fonds leur appartenant feront retour à la caisse centrale de l'Association.

Article 10	Les recettes de l'Association comprennent les cotisations des membres, les intérêts des fonds placés, les dons et les legs. Les dépenses comprennent : les frais d'administration, les frais de propagande, les frais d'impression du Bulletin. Les pièces comptables seront revêtues de la signature du Trésorier et de celle du Président ou, à son défaut, celle d'un membre du conseil d'administration désigné par le président. Les fonds disponibles seront déposés au nom de l'Association, en compte courant à la Caisse d'Epargne ou en Banque. Ils pourront être placés en titres de rente, en obligations du Crédit national, en bons de la Défense, etc. Ils ne pourront être retirés que sur un reçu signé du Trésorier et du Président ou du membre agréé par lui. En principe, le Trésorier ne conserve par devers lui, pour payer les menues dépenses courantes, qu'une somme d'environ deux cents francs.	Les recettes de l'Association comprennent les cotisations des membres, les intérêts des fonds placés, les dons et les legs. Les dépenses comprennent : les frais d'administration, les frais de propagande, les frais d'impression du Bulletin. Les pièces comptables seront revêtues de la signature du Trésorier et de celle du Président ou, à son défaut, celle d'un membre du conseil d'administration désigné par le président. Les fonds disponibles seront déposés au nom de l'Association, en compte courant à la Caisse d'Epargne ou en Banque. Ils pourront être placés en titres de rente, en obligations du Crédit national, en bons de la Défense, etc. Ils ne pourront être retirés que sur un reçu signé du Trésorier et du Président ou du membre agréé par lui. En principe, le Trésorier ne conserve par devers lui, pour payer les menues dépenses courantes, qu'une somme d'environ deux cents francs.	Les recettes de l'Association comprennent les cotisations des membres, les intérêts des fonds placés, les dons et les legs. Les dépenses comprennent : les frais d'administration, les frais de propagande, les frais d'impression du Bulletin. Les pièces comptables seront revêtues de la signature du Trésorier et de celle du Président ou, à son défaut, celle d'un membre du conseil d'administration désigné par le président. Les fonds disponibles seront déposés au nom de l'Association, en compte courant à la Caisse d'Epargne ou en Banque. Ils pourront être placés en titres de rente, en obligations du Crédit national, en bons de la Défense, etc. Ils ne pourront être retirés que sur un reçu signé du Trésorier et du Président ou du membre agréé par lui. En principe, le Trésorier ne conserve par devers lui, pour payer les menues dépenses courantes, qu'une somme d'environ deux cents francs.
Article 11	Les présents statuts pourront être complétés ou modifiés en Assemblée Générale, soit à la demande du Conseil d'Administration, soit à la demande écrite d'au moins 50 adhérents.	Les présents statuts pourront être complétés ou modifiés en Assemblée Générale, soit à la demande du Conseil d'Administration, soit à la demande écrite d'au moins 50 adhérents.	Les présents statuts pourront être complétés ou modifiés en Assemblée Générale, soit à la demande du Conseil d'Administration, soit à la demande **d'au moins le cinquième des adhérents.**

Article 12	La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet par un avis indiquant l'objet même de la réunion. Le vote ne sera valable qu'à la condition de réunir une majorité de 2/3 des membres présents. En cas de dissolution de l'Association, les fonds en caisse et les biens qu'elle pourrait posséder seront attribués, par les soins du Conseil d'Administration, à une ou plusieurs œuvres militaires désignées par l'Assemblée Générale ».	« La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une A-G extraordinaire convoquée spécialement à cet effet par un avis indiquant l'objet même de la réunion. **Le vote ne sera valable qu'à la condition de réunir une majorité de 2/3 des membres présents.** En cas de dissolution de l'Association, les fonds en caisse et les biens qu'elle pourrait posséder seront attribués, par les soins du Conseil d'Administration, à une ou plusieurs œuvres militaires désignées par l'Assemblée Générale.	La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet par un avis indiquant l'objet de la réunion. En cas de dissolution de l'Association, les fonds en caisse et les biens qu'elle pourrait posséder seront attribués par les soins du Conseil d'Administration à une ou plusieurs œuvres militaires désignées par l'Assemblée Générale.
Article 13	Le conseil d'Administration aura mission de trancher, au mieux des intérêts de l'Association, toutes les questions non prévues par les Statuts, quitte, si elles engagent l'ensemble des adhérents, à les faire sanctionner par l'Assemblée Générale.	Le conseil d'Administration aura mission de trancher, au mieux des intérêts de l'Association, toutes les questions non prévues par les Statuts, quitte, si elles engagent l'ensemble des adhérents, à les faire sanctionner par l'Assemblée Générale. **Il élaborera notamment un Règlement Intérieur précisant et complétant les prescriptions des présents Statuts. L'adoption dudit Règlement ou de ses éventuelles modifications devra être acquise à la majorité des deux tiers des membres inscrits du Conseil d'Administration.**	Le conseil d'Administration aura mission de trancher, au mieux des intérêts de l'Association, toutes les questions non prévues par les Statuts, quitte, si elles engagent l'ensemble des adhérents, à les faire sanctionner par l'Assemblée Générale. Il élaborera notamment un Règlement Intérieur précisant et complétant les prescriptions des présents Statuts. L'adoption dudit Règlement ou de ses éventuelles modifications devra être acquise à la majorité des deux tiers des membres inscrits du Conseil d'Administration.

Figure 7 : Tableau qui récapitule les évolutions des statuts de l'A.O.R.L. entre 1920 et 1990.

B) Organisation de la vie associative

A présent que nous avons vu les 13 statuts qui organisent l'association et comment ces derniers ont évolué dans le temps, il faut se pencher sur leur application et l'organisation concrète de la vie associative « sur le terrain ».

L'article 5 précise que les officiers de réserve qui composent le bureau de l'association se réunissent une fois par mois et ce, sur convocation du Président à partir de 1983. Ce conseil est organisé autour de 15 membres minima et de 30 au maximum. Le nombre de membres qui possèdent le caractère « honoraire[1] » soit par le statut juridique soit par le temps long de la présidence passée, est réglementé depuis 1954, ce qui permet un renouvellement constant des membres et un rajeunissement du conseil. Celui-ci se réunit ainsi sans exception une fois par mois. On constate que l'association suit le rythme de l'année scolaire et ne fonctionne que très rarement lors des mois de juillet et août : on comptabilise 15 conseils d'administration en juillet et aucun au mois d'août sur toute la période. Lors de ces conseils d'administration sont abordées les questions relatives à la vie quotidienne des membres, telles que la participation des préparations militaires ou les activités civiles et militaires en cours ou à venir.

L'assemblée générale annuelle a pour objectif de réunir la totalité des membres inscrits afin de faire un bilan de l'année passée. Sont exposés tour à tour les rapports moraux et financiers. Les allocutions de membres et d'autorités militaires se succèdent. L'article 7 qui régit son organisation indique que celle-ci doit se tenir en théorie au mois d'octobre, néanmoins la lecture des bulletins et le calendrier établi par la suite indique que cette règle n'est pas respectée. En effet l'assemblée générale se tient majoritairement au mois de novembre (26 années sur 46) voire au mois de décembre (15 années sur 46) plutôt qu'au mois d'octobre (4 années sur 46) pour autant les statuts ne changent pas sur ce point.

[1] L'expression « honoraire » signifie lorsqu'il s'agit d'une personne appartenant à un grand corps de l'État comme ici l'armée : « Qui, après avoir cessé d'exercer une fonction, une charge, un emploi, en conserve le titre et les prérogatives honorifiques. » selon le *Trésor de la Langue Française,* consulté le 09/03/2021.

Années	Mois de l'assemblée générale
1954	Novembre
1955	Novembre
1956	Décembre
1957	Novembre
1958	Novembre
1959	Novembre
1960	Novembre
1961	Novembre
1962	Novembre
1963	Novembre
1964	Novembre
1965	Novembre
1966	Novembre
1967	Novembre
1968	Novembre
1969	Novembre
1970	Novembre
1971	Décembre
1972	Décembre
1973	Décembre
1974	Décembre
1975	Décembre
1976	Décembre
1977	Décembre
1978	Octobre
1979	Octobre
1980	Novembre
1981	Novembre
1982	Novembre
1983	Octobre
1984	Novembre
1985	Octobre
1986	Novembre
1987	Novembre
1988	Novembre
1989	Novembre
1990	Novembre
1991	Décembre
1992	Décembre
1993	Décembre
1994	Novembre
1995	Décembre
1996	Décembre
1997	Décembre
1998	Non renseigné
1999	Décembre

Figure 8 : Tableau représentant la périodicité de l'assemblée générale de l'A.O.R.L.

Figure 9 : Photographie d'une assemblée générale de l'A.O.R.L.[1]

Enfin les conseils d'administration ainsi que les assemblées générales peuvent se tenir de manière extraordinaire c'est-à-dire en brisant l'ordre régulier de la vie associative lorsqu'un événement extérieur implique une réaction du bureau. On note deux exemples notamment de conseils d'administrations extraordinaires – bien qu'il y en ait eu d'autres - qui sont révélateurs

[1] Photographie issue des archives de l'A.O.R.L., « Le bureau de l'A.O.R.L. pendant l'allocution du président, de g. à d. : Médecin de 1er classe Roger ; Chef de bataillon Chazit ; Chef de bataillon Magnillat ; Lieutenant-colonel Bonfils ; Chef d'escadron Theynard.

de moments clés nécessitant une réunion exceptionnelle. Un conseil d'administration extraordinaire se déroule le 24 septembre 1962[1], concernant le dépôt de candidature pour la gestion de l'U.N.O.R. régionale, il est décidé par vote que l'A.O.R.L. ne présente pas de membres. Ce premier événement est suivi d'un second, un nouveau conseil extraordinaire – cette fois-ci au niveau régional certes mais c'est une échelle où les membres de l'association sont très impliqués – qui se déroule le 9 mars 1963[2] afin de traiter de la question du refus de deux administrateurs élus par l'U.N.O.R. La raison du refus n'est pas explicitée dans le *Bulletin* et peut avoir un lien avec les événements récents de l'époque. Le 22 janvier 1987[3] se tient à nouveau une réunion extraordinaire du conseil qui fait face cette fois à un autre problème à savoir la démission du conseil du président Étienne Tissot afin de pouvoir assumer ses nouvelles responsabilités politiques. Ces deux exemples prouvent par leurs objets distincts que ces réunions extraordinaires peuvent être convoquées pour des motifs divers mais qui concernent toujours précisément le fonctionnement du conseil d'administration plutôt que celui de l'association en elle-même.

Lorsqu'il s'agit de sujet qui intéresse tous les membres, est organisée une assemblée générale extraordinaire. C'est le cas par exemple le 18 décembre 1999. Lors de cette assemblée générale extraordinaire, qui fait suite à l'assemblée générale annuelle, la question statutaire est évoquée dans l'objectif d'ouvrir l'association à des personnes non-officiers[4]. Si la question est en discussion et presque approuvée, des problèmes juridiques sont apparus qui ont conduit l'association à repousser ses modifications.

Chaque membre du bureau[5] a un rôle prédéfini par les statuts. Le Président de l'A.O.R.L. possède une responsabilité représentative forte au sein de la cité. Son image au sein de l'association est très importante car elle véhicule doublement l'image du chef. Il est le chef d'un groupe ce qui renvoie à l'image du chef à l'armée. Par définition l'officier est celui qui commande. Cependant, les officiers subalternes sont toujours soumis aux ordres des officiers supérieurs (et évidemment des officiers généraux). L'organisation hiérarchique de l'armée se retrouve au sein de l'A.O.R.L. On constate que les présidents qui se succèdent sur la période sont tous – excepté le Capitaine Salagnac (années 1970-1971) – des officiers supérieurs. Ceci est révélateur de la hiérarchie militaire qui se reproduit même au sein des associations. Les grades

[1] *BAORL*, n° 238, octobre-novembre 1962, rubrique « Séance réunion extraordinaire du 24 septembre 1962 ».
[2] *BAORL*, n° 241, avril-mai 1963, rubrique « Séance du 9 mars 1963 au Conseil Régional ».
[3] *BAORL*, n° 338, 1er trimestre 1987, rubrique « Séance extraordinaire du conseil ».
[4] *BAORL*, n° 389, 4ème trimestre 1999, rubrique « éditorial ».
[5] Un tableau récapitulatif des principaux membres du bureau de l'A.O.R.L. est proposé en annexe n°1.

de commandant et de lieutenant-colonel sont sur-représentés pour la place du président. S'il n'y a qu'un officier subalterne à ce poste, il possède le grade le plus haut de cette catégorie et sa présidence fut courte, c'est d'ailleurs le président qui reste le moins longtemps en fonction. Les principes et les valeurs portés par le chef sont omniprésents dans la culture militaire. Il est celui qui « doit être pour sa troupe un exemple […] [qui doit] savoir commander et trouver le chemin du cœur de ses subordonnés […] il sait inspirer, sa bonne formation militaire et intellectuelle, sa vigueur physique, son activité constante, sa bravoure incontestable, son calme[1] ». Cette citation permet de conforter l'idée que la place du Président de l'A.O.R.L. est doublement importante et ne peut qu'être confiée à un officier supérieur.

Le président bénéficie de l'aide des vice-présidents. Ils sont souvent au nombre de deux ou de trois afin de diviser les tâches qui leur reviennent. C'est ainsi que les fonctions de vice-président aux affaires militaires, vice-président aux affaires civiles et vice-président administration sont distribuées et se répartissent les opérations de la manière suivante : le vice-président aux affaires militaires se doit de gérer et de coordonner les rôles des membres qui s'occupent des activités : concours de tir, préparation militaire « Armée – Jeunesse – Manœuvre », rallye militaire, protection civile, section de montagne ; le vice-président dit aux affaires civiles doit, de son côté, s'intéresser et planifier avec ses collaborateurs les questions portant sur le bal, les jumelages, les cérémonies civiles religieuses, les voyages et enfin la « presse locale – radio – télé » ; enfin le vice-président administration en lien avec le secrétaire général s'occupe des questions pratiques concernant la vie de l'A.O.R.L. telles que tout ce qui a un rapport avec le *Bulletin*, la trésorerie, mais aussi s'interroge sur le recrutement et les conseils juridiques.

Pour ce qui est de la sociologie des vice-présidents mais aussi des autres membres qui composent le bureau, la répartition des grades est homogène et ne connaît aucune distinction entre les catégories d'officiers. Le vice-président peut être un colonel, à l'instar du colonel Rollet en 1954 ou un lieutenant tel que Wallut en 1998. De plus, aucune distinction d'arme ou de service ne s'effectue au sein du conseil d'administration, et il est souhaité que toutes les armées, armes et services soient représentés par un membre. Ce dernier pouvant avoir un poste à responsabilité au sein du bureau ou un rôle d'administrateur.

Le bureau se compose aussi du secrétaire général qui peut être suivant les années secondé d'un secrétaire général adjoint. Il a pour rôle notamment de préparer l'assemblée générale et de dresser le rapport moral de l'exercice annuel. Le trésorier dresse le bilan comptable de l'année :

[1] François Cochet, *Être soldat, de la Révolution à nos jours*, Vies d'autrefois, Paris, Armand Colin, 2013, p. 61.

recettes, dépenses mais aussi décide le plus souvent de la nécessité d'augmenter les cotisations des adhérents. Ces missions consistent aussi à tenir les registres, entrer les remises de chèque, lancer les rappels de cotisations, et préparer la fiche de paie de la secrétaire[1]. Le rôle du trésorier est alors très chronophage et très délicat, de lui découle la bonne santé financière de l'association. Le directeur de la revue est aussi un personnage clé car il fixe la ligne éditoriale, mais son rôle consiste aussi à trouver de la publicité et en quantité suffisante pour permettre l'édition.

Enfin l'association se dote dès 1954 d'un secrétaire afin d'assurer : les envois de courriers aux différentes autorités mais aussi aux membres (relances, invitations…), et de proposer aux membres de l'A.O.R.L. une permanence ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à17H. Celle-ci est un espace d'accueil pour s'informer sur l'association, payer sa cotisation, ou encore s'inscrire à des activités. Le secrétaire peut aussi prendre un rôle important dans l'organisation du bal, notamment dans le choix du lieu, comme se le remémore Monique Balvay, secrétaire de l'A.O.R.L. de 1986 à 2002[2]. Elle est la troisième femme à être secrétaire de l'A.O.R.L. De 1954 à 1959 le poste est occupé par un membre du conseil, le capitaine Salagnac, il est impossible de savoir si ce dernier est employé ou s'il accomplit cette tâche bénévolement. De 1959 à 1969 Mlle. Claude Périsse est engagée. C'est la première civile, qui plus est une femme, à côtoyer et à jouer un rôle actif au sein de l'association, sans être adhérente. Durant la décennie suivante c'est Madame Chatelard qui prend le relais, suivie pendant quelques années de Madame Darniot, employée en 1979 mais elle ne semble pas être restée longtemps. Les statuts réglementent la participation au conseil. Il semble que le système d'élec-

[1] Entretien avec Jean-Paul Vaillant, le 6 novembre 2020. Jean-Paul Vaillant est né le 10 août 1941 à Marseille. Issu d'une famille de quatre enfants dont aucun membre n'était dans l'armée d'active. Son grand-père maternel était officier réserviste et avait fait les deux guerres mondiales, et fut décoré de la légion d'honneur à titre militaire. Il est ingénieur chimiste, diplômée d'État de l'école française de tannerie de Lyon en 1962. Actuellement retraité depuis juillet 2002. Il a exercé 4 professions : Ingénieur de recherche entre 1965-1969, ingénieur de fabrication 1969-1975, puis dans une autre entreprise jusqu'en 1978, chef de sécurité puis directeur technique d'un centre commercial 1980-1999. Service militaire : A bénéficié d'un sursis, il l'a effectué du 1er janvier 1964 au 1er juin 1965. A commencé au 164ème R.I. Thierville, vers Verdun (55). Puis à l'école militaire d'infanterie à Montpellier (34) pendant 6 mois et l'a terminé en tant que sous-lieutenant au 6ème B.C.A. à Grenoble (38).

[2] Entretien avec Monique Balvay, le 2 novembre 2020.Monique Balvay reste une secrétaire appréciée des membres de l'A.O.R.L. les plus anciens, ainsi nous ajoutons ici quelques lignes afin de la présenter davantage. Elle est née le 8 mai 1942, elle a vécu plusieurs années à Marseille. Elle emménage à Lyon avec son mari quelques années plus tard. Lorsque ce dernier a été licencié, elle a dû chercher du travail, et c'est en parallèle qu'elle a connu Monsieur Cuzin, à l'époque secrétaire général de l'A.O.R.L., qui lui a proposé l'emploi de secrétaire qui était vacant. Ayant une formation de secrétaire, et l'ayant été des professeurs à l'université, ainsi que dans un centre médico-social, elle avait donc l'expérience requise. Lorsqu'elle est rentrée à l'AORL, l'emploi de secrétaire était un temps plein. Le milieu des officiers de réserve et de l'armée lui était inconnu, son mari n'était pas officier, mais était proche du colonel Chappard. Elle est reconnaissante d'avoir pu, en compagnie de son époux, se rendre à des visites et participer à certaines activités. Enfin grâce à cet emploi elle est fière d'avoir pu marier deux de ses enfants au Quartier Général frère.

tion des membres soit démocratique, nonobstant certains témoignages laissent penser qu'à certaines périodes ou en cas de crise interne l'A.O.R.L. ait pu fonctionner telle une oligarchie[1]. L'oligarchie interne reste informelle évidemment. Elle se perçoit notamment au moment de la crise entre le président Antoine Ulrich[2] et son vice-président Jacques Chazit à la fin de l'année 1989. Le Médecin en Chef Jean Marquet qui accuse la responsabilité de la présidence pour résoudre la crise, raconte notamment comment il est désigné :

> « Jusqu'à ce qu'un soir où Chazit père et Dumas m'ont pris à part pour me demander de prendre le poste car il y avait trop de rancœur entre les différents militaires, beaucoup voulaient prendre la suite.[3]»

Les membres les plus anciens du conseil d'administration et bien souvent les présidents honoraires, comme c'est le cas en 1989, semblent faire régner au sein du bureau un certain ordre qui dépasse l'activité officielle de l'association. Dans le cas de l'affaire 1989 il faut certes agir vite pour apaiser les tensions et ce sont les membres les plus influents du conseil qui prennent dans ce cas précis le relais. Ces derniers sont très écoutés et constituent de véritables modèles pour les membres du bureau.

L'activité informelle est très importante au sein de l'A.O.R.L. Ainsi il est impossible de saisir tous les tenants et aboutissants d'une situation délicate ou d'affaires qui préoccupent les officiers de réserve lyonnais. À de nombreuses reprises dans ce mémoire nous sommes confrontés au poids de l'informel qui se joue notamment lors de repas ou de discussions privées. Jean-Paul Vaillant rappelle lors de l'entretien que certaines « choses ne pouvaient se dire qu'entres officiers donc quelquefois on ne passait pas par la secrétaire[4] ». À cette citation il faudrait ajouter la mention « qu'entre membres actifs du bureau et de l'A.O.R.L. », afin de rappeler à quel point, cette dernière fonctionne comme un huis-clos sélectif et hiérarchisé.

---

[1] Selon le *Trésor de la Langue Française* : « Organisation dans laquelle le pouvoir de décider, de diriger appartient à un petit nombre d'individus », consulté le 11 mars 2021.

[2] Selon l'entretien mené le 5 octobre 2020 : Antoine Ulrich est né le 14 octobre 1942 à Dijon, diplômé comme docteur en droit. Il est marié et a quatre enfants. Evidemment sursitaire en 1962 mais a fait une PMS, sans passer l'examen final. Il a fait un stage dans un régiment à Verdun de juillet à octobre 1968 pour se préparer aux E.O.R. Admis à Coëtquidan, il y passe 4 mois, il en garde un excellent souvenir, il a beaucoup appris mais se souvient aussi de la difficulté des exercices. Il en sort aspirant et est nommée au 30e groupe de chasseur à Lunéville (ce régiment n'existe plus depuis les années 1980). Il en fut chef de section du 1er février 1969 au 1er octobre 1970. Il monte progressivement en grade dans la réserve jusqu'à obtenir celui de lieutenant-colonel. En juin 1972 il arrive à Lyon, il décide de passer les concours d'O.R.S.E.M. Il quitte la fac et l'Éducation Nationale juste après la soutenance de sa thèse en décembre 1971, il entame dans le civil une carrière bancaire qu'il va poursuivre jusqu'en 2005. Il possède les titres de chevalier (depuis 1987), puis d'officier (depuis 1991) et finalement de commandeur de l'Ordre National du Mérite depuis 2018.

[3] Entretien avec Jean-Henri Marquet, le 12 octobre 2020.

[4] Entretien avec Jean-Paul Vaillant, le 6 novembre 2020.

L'A.O.R.L. fonctionne certes de manière autonome mais elle le fait de concert avec la fédération nationale : l'U.N.O.R.

C) Une association affiliée à l'Union Nationale des Officiers de Réserve

L'A.O.R.L. est affiliée à l'U.N.O.R.[1], qui fédère toutes les associations d'officiers de réserve française qui ne possèdent pas une action ou une dénomination politique (à l'instar de l'Association des Officiers de Réserve Républicains). L'U.N.O.R. voit le jour en 1921 mais est officiellement créée le 23 mai 1922 sous la présidence de Raymond Poincaré[2], ancien Président de la République. Elle est reconnue association d'utilité publique et est par nature interarmées. Elle se positionne et se définit elle-même comme l'interlocuteur privilégié du chef de l'état-major des armées, et désire être un partenaire favorisé en matière de réserve militaire. Elle vise à soutenir l'esprit d'engagement, promouvoir la réserve comme locuteur dans le monde civil, participer au devoir de mémoire et désire renforcer l'information sur la réserve auprès de la jeunesse. Elle est composée des présidents des associations nationales (par exemple le président du G.O.R.S.S.A.) ainsi que de membres élus au sein des associations régionales et départementales[3].

α) Les effectifs de l'U.N.O.R.

Il existe aussi deux autres associations qui fédèrent les officiers de réserve : la F.O.R.R.[4] et la C.O.R.A.N.[5]. Deux associations classées ouvertement à gauche sur l'échiquier politique[6]. Ces dernières contiennent moins d'adhérents en leur sein que l'U.N.O.R., et possèdent une visibilité moindre auprès du gouvernement du fait de son appartenance politique bien que la seconde possède Charles Hernu (PS), Robert Pontillon (PS), Jean-Pierre Chevènement (C.E.R.E.S.[7])

---

[1] L'historiographie des officiers de réserve ne dispose pas encore d'une histoire de l'U.N.O.R., cependant cela ne saurait tarder. Avec l'organisation de son centenaire des projets sont en cours.
[2] La liste des présidents de l'U.N.O.R. est disponible en annexe n° 2.
[3] L'U.N.O.R. se définit comme telle sur son site https://unor-reserves.fr/les-missions-de-lunor/.
[4] Fédération des Officiers de Réserve Républicains.
[5] Convention des Officiers de Réserve de l'Armée Nouvelle.
[6] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…*, *op. cit*, p. 57-71.
[7] Centre d'Etude, de Recherche et d'Education Socialiste, est à la fois un mouvement d'idée et d'action, animé par de jeunes leaders qui cherchent à contribuer au changement de la gauche traditionnelle.
Pour en savoir plus : Michel Charzat et Ghislaine Toutain, *Le C.E.R.E.S., un combat pour le socialisme*, Calman Lévy, 2015.

pour membres[1]. L'U.N.O.R. apparaît comme davantage fédératrice par sa vocation apolitique et le nombre d'associations qui y sont affiliées : 260 en 1988[2]. Il est difficile de connaître le véritable total des adhérents de l'U.N.O.R. et ceci car elle fédère des associations diverses dans lesquelles un même membre peut être adhérent à plusieurs associations. Les adhésions à l'U.N.O.R. ne sont pas individuelles mais collectives, c'est l'association affilée qui reverse à la fédération une partie de ses cotisations. Elle regroupe toutes les A.O.R. régionales, telles que l'A.O.R.L., mais aussi les associations d'armes et services, à l'instar de l'A.C.O.R.A.M.[3], le G.O.R.S.A. ou les R.O.R.S.E.M.[4] entre autres. Ces associations sont donc par définition, plus sélectives sur l'arme et le service. Mais les officiers de l'A.C.O.R.A.M. peuvent adhérer à l'A.O.R.L. car cette dernière est interarmes. Ainsi des doubles appartenances ont souvent lieu. Alain Curtil par exemple, adhère à l'A.O.R.L. mais aussi à la Fédération Nationale d'Artillerie, elle-même affiliée à l'U.N.O.R. Ces doubles appartenances n'empêchent pas l'U.N.O.R. de revendiquer un nombre de membre important.

Mais il est difficile de connaître le nombre d'adhérent exact de l'U.N.O.R. et il faut se référer à données éparses. En 1950, on estime 80 000 membres et 85 000 en 1951[5]. Le conseil de l'U.N.O.R. du 18 mars 1972 revendique 65 000 membres, selon le compte rendu qui en est fait à l'A.O.R.L.[6]. En 1982, Dieudonné affirme que l'U.N.O.R. se compose de 60 000 membres sur 140 000 réservistes dans les cadres en France. Ce chiffre est à relativiser en rappelant que la fédération accueille aussi des officiers de réserve honoraires, donc tous les cadres de l'U.N.O.R. ne sont pas en activité[7]. Enfin en 1988, le nombre de membres est estimé à environ 50 000 officiers de réserve par Michel Mifsud[8]. L'historien estime cependant, qu'à l'intérieur de l'U.N.O.R. entre 60 et 70% des membres sont dans les cadres. À titre indicatif, l'U.N.O.R. annonce fédérer aujourd'hui 22 000 réservistes[9] de 190 associations.

Ainsi du fait de son poids elle devient la seule association d'officiers de réserve sollicitée par le ministère de la défense[10]. La fédération a connu une chute significative de ses membres

---

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de Réserve Français de l'armée de Terre de 1949 à 1976,* Histoire, Nanterre, Paris X, 1982.
[2] Michel Mifsud, *La Nation Française En Armes, L'officier de Réserve de l'armée de Terre, Hier, Aujourd'hui, Demain*, Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier III, 1988.
[3] Association des Officiers de Réserve de la Marine Nationale.
[4] Réunion des Officiers de Réserve de l'état-major.
[5] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 57-71.
[6] *BAORL*, 2ème trimestre 1972, n°279, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 10 avril 1972. ».
[7] Emmanuel Dieudonné, *L'Officier de Réserve…, op. cit.,* page d'avertissement.
[8] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 218-228.
[9] https://unor-reserves.fr/les-missions-de-lunor/.
[10] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 57-71.

ainsi que la disparition de nombreuses association affiliées. Pourtant cette dernière tente de recruter auprès des jeunes, en 1951 on estime que sur 17 000 élèves officiers de réserve, environ 15 000 ont rejoint les rangs d'associations affiliées à l'U.N.O.R.[1]. Pour parvenir à recruter massivement lors du congrès de 1954, l'U.N.O.R. demande que les associations qui lui sont affiliées aient accès aux listes des nouveaux officiers de réserve nouvellement affectés. Elle obtient gain de cause auprès du ministère[2], ce qui permet dès lors aux associations d'organiser le recrutement. Son programme est vendeur pour les nouveaux officiers, par ses objectifs relatifs aux questions de défense nationale mais aussi par le fait qu'elle dispose d'un siège à la commission nationale Armée-Jeunesse[3].

β) Le congrès annuel de l'U.N.O.R.

Les activités de l'U.N.O.R. sont sensiblement les mêmes que les activités des associations locales, et pour cause : elles les organisent conjointement. Elle doit, conformément à la loi de 1901, gérer administrativement la fédération. Le conseil se réunit par conséquent régulièrement. Mais l'événement principal reste son congrès annuel[4]. Ce dernier est organisé tous les ans durant la période estivale, chaque année dans la ville d'une A.O.R. différente. Ce ne sont que les A.O.R. qui se chargent de l'organisation des congrès et non les associations d'armes, cela s'explique certainement par leur caractère complet et collectif. L'organisation est donc tournante et les associations doivent déposer leur candidature auprès de l'U.N.O.R. quelques années auparavant et il faut que cette dernière soit capable de l'organiser, ce qui n'est pas toujours le cas[5]. Les congrès sont très attendus. Ils permettent à la fois de faire des démonstrations matérielles de régiments de réserve, mais apparaissent aussi comme le moment pour faire le point sur la situation des réserves. Des ministres sont conviés. Les associations locales font toujours le dé-

[1] *Ibidem*.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'Officier de Réserve…, op. cit.,* p. 54-72.
[3] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 218-228.
[4] En annexe n° 3 la liste des congrès de l'U.N.O.R. date et lieux.
[5] Entretien avec Etienne Tissot le 25 juin 2020.

placement avec effectif plus ou moins important de membre mais elles essayent d'être représentées. L'A.O.R.L. fait toujours le déplacement, et c'est aussi l'occasion pour ces membres de créer des liens amicaux[1].

Figure 10 : Plaque souvenir « table chronologique des congrès de l'U.N.O.R. » (non actualisé depuis 1978[2]).

La plaque souvenir de l'U.N.O.R., si elle n'a pas été actualisée depuis 1978, est une source précieuse que l'on retrouve dans les locaux de l'U.N.O.R. à Paris. Elle complète l'annexe n° 3 qui ne se rapporte qu'à la période étudiée. Elle permet de constater que l'U.N.O.R., à l'image de l'A.O.R.L., ou inversement, est aussi éteinte durant la période de la Seconde Guerre mondiale. Le dernier congrès a lieu durant l'été 1939 à Nancy, et aucun autre congrès ne se tient

[1] Entretien avec Antoine Ulrich le 5 novembre 2020. Ce dernier fait un aparté au sujet du congrès organisé à Lyon en 1984, il raconte qu'il s'est rendu en voiture au congrès précédent à Strasbourg avec ses camarades de l'A.O.R.L. Dumas et Da Passano. Ce trajet reste dans sa mémoire comme un grand moment amical.
[2] La plaque souvenir se trouve dans les locaux de l'U.N.O.R. à Paris.

avant l'hiver 1946 à Paris. Le compte rendu de ce congrès est probablement riche en information sur l'activité des officiers de réserve de l'U.N.O.R. pendant toute la période de la guerre. Cependant, s'il n'a pas été consulté, la seule connaissance de cette plaque apporte déjà des éléments concomitants avec les suppositions émises sur l'A.O.R.L.[1]. Si l'association semble être mise sous silence une hypothétique existence officieuse reste en débat. D'ailleurs, c'est une question qui reste floue même dans les mémoires des membres encore actifs à l'A.O.R.L. qui ont pourtant côtoyé les personnalités de cette époque (notamment le colonel Dumas). Les témoins avouent ne jamais avoir questionné leurs aînés. La remise en route rapide de l'A.O.R.L. ainsi que celle de l'U.N.O.R. attestent de liens restés solides entre les membres en dépit des six années de guerre. Il reste quand même des questions non élucidées sur la période : l'U.N.O.R. a-t-elle appelé les associations à résister ou son contraire ? La fédération a-t-elle, comme les associations locales, continué de vivre mais en silence ?

L'association de Lyon a organisé un premier congrès en 1936 et un second en 1984. C'est une des rares villes, et A.O.R., qui entre 1921 et 2000 organise deux congrès. Verdun (en 1922 et 1966), Toulouse (en 1975, 2000), mais aussi Paris qui est à l'initiative de trois : en 1946, 1952 et 1987, sont de rares exceptions. Les villes sont aussi choisies de manière symbolique[2] : Versailles en 1921 ne semble pas une coïncidence mais plutôt une référence au traité signé deux années auparavant. Lyon possède la particularité d'avoir une place militaire forte en France mais aussi une A.O.R. des plus importantes. Cependant, presque 50 années distancent les congrès organisés dans la ville. S'il n'y a peut-être pas de raison particulière à ce fait, il faut mentionner que les rapports entre l'U.N.O.R. et l'A.O.R.L. semblent se distancer à la sortie de la Seconde Guerre mondiale[3].

Le congrès de 1984 a été d'une grande ampleur. Sa préparation est anticipée deux années à l'avance en 1982, il est proposé puis approuvé à l'unanimité par le conseil[4]. Les dates du congrès sont fixées un an et demi à l'avance et le comité d'organisation une fois désigné se réunit pour la première fois le 22 février[5]. Deux idées germent rapidement dans l'esprit du président Tissot qui souhaite coupler le congrès U.N.O.R. au congrès annuel du G.O.R.S.S.A.[6]. Il émet

---

[1] Edouard Bréchard, *L'association Des Officiers de Réserve de Lyon et de La XIVème Région, 1920-1954*, Lyon, Université Lyon 2 Lumières, 2020, p. 153-163.
[2] *Ibidem*, p. 89-97.
[3] *Ibidem*, p. 89-97.
[4] *BAORL*, n° 322, 1er trimestre 1983, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 13 décembre 1982. ».
[5] *Ibidem*, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 14 février 1983. ».
[6] *BAORL*, n° 323, 2ème trimestre 1983, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 14 mars 1983. ».

aussi le souhait qu'il soit une « véritable journée d'Instruction des Réserves.[1]». Ce congrès est ainsi préparé scrupuleusement afin qu'il l'emporte « en nombre de participants sur tous les congrès provinciaux[2] ». Sa préparation a marqué les mémoires des principaux protagonistes. Antoine Ulrich se rappelle que le congrès 1983 a été pour l'A.O.R.L. une véritable répétition générale[3], beaucoup ont fait le déplacement afin de scruter l'organisation. Afin de faire de ces trois journées un moment mémorable, Étienne Tissot s'est rendu dans le bureau de Charles Hernu, alors maire de Villeurbanne et ministre de la Défense[4]. Il affirme avoir obtenu tout ce qu'il souhaitait de la part de l'élu[5] et c'est une grande victoire pour l'A.O.R.L., car cela a facilité l'organisation du congrès qui se veut être centré sur la F.A.R. et la D.O.T. Le congrès semble avoir été particulièrement réussi, plus de 800 participants, et Charles Hernu s'est rendu deux fois à la Valbonne[6]. Voici les conclusions tirées du discours de clôture du président :

> « Je pense que l'objectif aura été atteint : faire vivre ensemble pendant trois jours les uns et les autres, montrer aux officiers des Armées ce qu'est le service de santé en opération grâce à la mise sur pied d'un demi-hôpital chirurgical avancé, à la visite de l'école du service de santé, aux conférences 'santé', montrer aux officiers du service de santé une manœuvre militaire mettant en œuvre les matériels les plus modernes.[7]»

Le congrès fait cependant peu parler de lui dans la presse locale. Seulement un article a été conservé relatif à l'événement, ce qui est peu probable étant donné l'investissement. *Le Progrès*[8] publie un article complet au sujet du congrès 1984 avec de nombreuses photographies qui donnent une idée de l'ampleur de la manifestation :

---

[1] *Ibidem*, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 18 avril 1983. ».
[2] *BAORL*, n° 325, 4ème trimestre 1983, rubrique « Le mot du président ».
[3] Entretien avec Antoine Ulrich le 5 novembre 2020.
[4] Charles Hernu (1923-1990), Maire de Villeurbanne de 1977 à 1990, Ministre de la Défense de 1981 à 1985. Pour en savoir plus sur sa vie et ses mandats : des biographies ont été proposées par divers journalistes d'investigations (Jean Guisnel, Frédéric Charpier, Jérôme Dupuy, la dernière parution date de 2013 par Patrick Presnot) mais aucun travail d'historien n'a encore vu le jour.
[5] Entretien avec Etienne Tissot le 25 juin 2020.
[6] *Ibidem*.
[7] *BAORL*, n° 328, 3ème trimestre 1984, rubrique « Congrès UNOR/GORSSA à Lyon ».
[8] *Le Progrès*, 24 juin 1984.

Bron : au congrès national des officiers de réserve

Charles Hernu annonce des grandes manœuvres franco-allemandes

Le congrès des officiers de réserve (U.N.O.R.) et des officiers de santé (G.O.R.S.S.A.) s'est terminé hier à l'école de santé de Lyon-Bron

Le ministre de la Défense a visité un hôpital de campagne

Toutes les autorités militaires régionales étaient réunies autour du ministre

Les officiers de réserve ont été reçus hier à l'hôtel de ville de Lyon

LE CHAT BOTTÉ
chausseur
FIN DE SÉRIES
26, crs Lafayette 69003 LYON - Tél. (7) 860.12.61

Figure 11 : Une partie de l'article du Progrès, du 24 juin 1984[1].

[1] *Le Progrès*, 24 juin 1984.

L'article revient en image et en description sur les manœuvres militaires ainsi que sur les installations médicales. Il possède aussi la particularité d'aborder la situation des réserves en France :

> « Au moment où la réorganisation de l'armée de terre et donc de la réserve bat son plein, le congrès de l'UNOR ne manquera pas de permettre certaines questions qui se posent aux réservistes - Sur leur nombre d'abord, tous les officiers par exemple recevront-ils une affectation dans le nouveau système ? - Sur leurs fonctions aussi qui pourraient être, pour ceux qui ne seront pas employés dans les unités en voie de création, assez nettement modifiées.[1] »

Il est alors aisé de comprendre quelle a été la réussite de ce congrès. Il reste dans les mémoires et d'après Étienne Tissot c'est ce moment qui lui a permis de devenir quelques années plus tard, président de l'U.N.O.R.

Cependant, l'U.N.O.R. est une structure qui a été vivement critiquée par l'A.O.R.L. et par l'historien Emmanuel Dieudonné. Des tensions ont pu exister entre l'A.O.R.L. et l'U.N.O.R. malgré le fait que beaucoup de membres du bureau de l'A.O.R.L. siègent aussi en parallèle au bureau de l'U.N.O.R. à l'instar qu'Antoine Ulrich. Les critiques émises par l'A.O.R.L. concordent avec l'affirmation de Dieudonné : « L'U.N.O.R. n'apparaît que comme un groupe corporatif, plus attentif à maintenir les privilèges de ses adhérents qu'à contribuer au développement des études de la défense.[2] ». En effet il semble que le statut des officiers de réserves, soit une occupation priorisée au sommet de l'U.N.O.R. plutôt que les problèmes de défense. Leur revue est moins fournie sur cette question que celle de l'A.O.R.L. notamment. L'A.O.R.L. appelle de nombreuses fois à un contenu plus instructif de la revue. Elle finit par obtenir semble-t-il gain de cause en 1970 et constate que « La Revue de l'U.N.O.R., *Armée-Défense* (de mai-juin 1970 n° 5-6) titre 'La D.O.T. (enfin) prise au sérieux'[3] ». Un véritable effort en matière de défense est fait par le président Chresteil qui affirme et souhaite en 1975 que l'U.N.O.R. colle davantage à l'image de l'officier de réserve c'est-à-dire un « état d'esprit, respectueux du passé, ouvert au changement, mais toujours désireux de 'mieux servir'.[4] » et pour preuve de sa bonne volonté elle organise une concertation sur la défense le 22 juillet 1975 à Paris[5].

Les rapports entre l'U.N.O.R. et l'A.O.R.L. peuvent apparaître comme ceux d'une association locale qui souhaite avoir de l'influence sur sa fédération. Il est difficile d'affirmer pleinement cette hypothèse. Certes l'A.O.R.L. est relativement indépendante de l'U.N.O.R. il n'en

---

[1] *Ibidem*.
[2] Cité dans Michel Mifsud, *La Nation Française En Armes, L'officier de Réserve de l'armée de Terre, Hier, Aujourd'hui, Demain*, Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier III, 1988, p. 9-21.
[3] *BAORL*, n° 272, 3ème trimestre 1970, rubrique « le mot du président ».
[4] *BAORL*, n° 293, 4ème trimestre 1975, rubrique « Diner-Débat du 14-11-75 ».
[5] *Ibidem*, rubrique « 1er concertation défense UNOR ».

reste pas moins que ce sont les membres du bureau de cette dernière qui dialoguent avec le ministère. Certains points de frictions apparaissent il est vrai. Cependant, ces tensions ne donnent jamais lieu à une scission ni à un retrait des membres de l'A.O.R.L. du bureau de l'U.N.O.R.

II) Effectifs en baisse et cotisations en hausse dans la seconde moitié du XXe siècle.

Dès le début de la recherche et le dépouillement des sources une hypothèse s'est imposée : l'A.O.R.L. a été une association qui a fédéré de nombreux officier de réserve. Cependant, et en reprenant le titre de la thèse de Christian Mérot, l'A.O.R.L. a subi elle aussi une « montée en puissance » puis une « perte d'audience[1] » considérable. Comment cela s'explique-t-il ? Les statuts de l'A.O.R.L. codifient l'adhésion de ces adhérents. Le paiement d'une cotisation instauré par l'article 3.

A) Les effectifs de l'A.O.R.L.

L'association des officiers de réserve de Lyon fédère au moment où débute l'étude environ 3 000 membres, ce qui est considérable dans une ville qui compte après 1946, 442 379 habitants[2]. Toutefois le relevé effectué dans les sources révèle une tendance à la chute sur toute notre période. Il est donc question dans cette partie d'analyser quantitativement la baisse du nombre d'adhérents à l'A.O.R.L. mais aussi d'en proposer une analyse : quelles en sont les raisons ?

Ces informations sont peu renseignées dans la source principale qu'est le *Bulletin de l'association des officiers de réserve de Lyon*. Les éclaircissements qui concernent les effectifs sont souvent exposés par la presse locale. C'est étonnant, car il s'agit d'une information importante sur la vie de l'association, mais évoquer le nombre de membres inscrits à l'A.O.R.L. apparaît être pour les journalistes une manière de légitimer la présence de leurs articles. Ainsi ce graphique comprend la variable des effectifs entre 3000 adhérents en 1953 et 310 en 1998 et la variable des années. Le choix a été fait de répertorier les données par titres de presse par rapport aux informations issus du bulletin. Il est possible de constater que pour certaines années, la presse surestime le nombre d'adhérents de l'A.O.R.L. Enfin, comme la donnée qui a trait à la

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.*
[2] Pelletier André, ed. *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Edition lyonnaises d'art et d'histoire, 2007, p. 863-865.

quantité de membre reste rare, il était important de toutes les faire apparaître sur un même graphique afin de créer une courbe de tendance. Voici le graphique obtenu à partir de ces informations disparates :

Figure 12 : Nuage de point qui illustre la chute du nombre d'adhérents de l'A.O.R.L.

Ce graphique qui représente le nombre de membres dans l'Association des Officiers de Réserve de Lyon montre combien entre 1953 et 1998 l'association a connu une chute d'adhésions. Il est très simple de la calculer : en 45 ans l'association a divisé par 10 le nombre de ses participants. Actuellement l'association ne compte pas plus de 180 membres ce qui augmente le ratio, elle n'a pas su en retrouver sur les vingt dernières années. Si une courbe avait été réalisée pour les années 1920 à 1953 on aurait pu certainement observer une tendance inversée. Deux périodes sont plus significatives concernant la chute du nombre d'adhérents : les années 1960 à 1970 ainsi que les années 1990. Pour ces deux périodes, dont le vide statistique est net, la courbe de moyenne révèle à chaque fois une chute importante et rapide, divisant par deux le nombre d'adhérents. Les effectifs de l'association sont donnés à la connaissance de l'historien seulement lorsque ceux-ci semblent se stabiliser.

α) 1953-1975 : Une perte de plus de 1 500 adhérents en vingt ans.

Si l'on regarde plus dans le détail à présent, on observe une chute magistrale du nombre de membres entre 1953 et 1973 avec en 20 ans un chiffre divisé par 2. Cela s'explique par les conséquences de la guerre d'Algérie. L'A.O.R.L. étant une association de réservistes elle a évidemment connu le rappel des siens sous les drapeaux en 1956. On peut expliquer cette baisse par clivage chez les militaires, entre ceux qui ont suivi le général de Gaulle et ceux qui étaient plutôt de l'avis des putschistes de 1961. On sait que cet événement et les accords d'Evian du

19 mars 1962 ont créé un véritable malaise au sein de l'armée et notamment chez les cadres. Nombreux sont les officiers d'active qui ont quitté l'armée après cela, et si la lumière a été faite sur l'active on peut grâce à l'étude des officiers de réserve remarquer que les tensions sur ces événements ont été durement ressenties chez eux aussi et émettre l'hypothèse que la même vague de démission ait certainement pu avoir lieu.

L'année 1967 est marquée par une nouvelle réglementation qui abaisse la limite d'âge dans les grades[1]. Ce décret place dans la situation hors-cadre tous les officiers de réserve dépourvu d'emploi en mobilisation, raye des cadres tous les officiers atteints de la limite d'âge, et enfin élargit l'accès à l'honorariat[2]. Ainsi l'objectif pour le gouvernement est de ne garder que le personnel nécessaire. Cette mesure affecte grandement le corps des officiers de réserve. Ces derniers se sentent inutiles à l'armée. Il est possible que de nombreux officiers de réserve aient quitté l'association à ce moment précis.

Si les effectifs totaux concernant l'association ne sont pas donnés pendant cette période il est intéressant de constater que l'association quant à elle ne cesse de publier à cette époque des listes de nouveaux adhérents. Les listes sont si importantes qu'elles donnent l'illusion que l'A.O.R.L. *a contrario* gonfle ses rangs. Ces listes de nouveaux membres sont publiées entre 1954 et 1976 régulièrement et permettent d'établir le graphique suivant :

Figure 13 : Histogramme qui représente le nombre d'adhésions supplémentaires à l'A.O.R.L. entre 1954 et 1976.

[1] Cf Annexe n° 13, extrait du décret de Pierre Messmer qui récapitule les limites d'âge dans les grades. *Journal Officiel* du 18 mai 1967, loi du 28 avril 1967.
[2] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 104-124.

Si l'on additionne tous les résultats obtenus on obtient un total de 1 247 nouveaux membres sur le cycle, pour une moyenne d'environ 83 à 84 membres par an. Deux périodes se distinguent cependant : la première avant 1962 pendant laquelle la croissance est constante, avec 379 nouvelles adhésions entre 1954 et 1962, et ainsi révèle une moyenne entre 42 et 43 nouveaux membres par an. Après la guerre d'Algérie l'association gagne 868 nouveaux membres, la croissance apparaît comme exponentielle et s'explique clairement par le retour en France des appelés après leur service en Algérie. La courbe de tendance indique une forte croissance sur cette période alors même que la courbe qui représente le nombre de membres total de l'association indique l'inverse. Cette situation paradoxale exprime certainement le fait que l'A.O.R.L. gagne moins de membres que ce qu'elle n'en perd tous les ans pour causes de déménagement et décès. Cette tendance s'accentue au fur et à mesure des années. En effet si les bulletins donnent l'impression d'une augmentation rapide, jamais ils ne mentionnent le nombre de pertes. Mais dans l'éditorial *de février-mars 1963*[1] le président fait les comptes et revient sur le total des nouvelles adhésions depuis 1956. Il obtient les résultats suivants :

Variation du recrutement			
1956	21	1960	41
1957	50	1961	41
1958	44	1962	47
1959	67	1963 (début)	43

Figure 14 : Tableau représentant le nombre de nouveaux adhérents acquis par l'A.O.R.L. entre 1956 et 1963[2].

On remarque nettement la différence d'effectifs entre ces données de 1963 et les données répertoriées dans les rubriques « nouveaux membres » mis en graphique plus haut. Pour l'année 1958 pour ne prendre qu'un exemple, les bulletins n° 218 à 221 indiquent une croissance de 73 nouveaux membres, alors qu'en 1963 le président Pouillaude atteste d'une progression de 44 adhérents pour la même année. Le déficit est alors de 29 adhérents. L'A.O.R.L. a gagné certes 73 nouveaux adhérents mais en a perdu 29 pour diverses raisons.

Sur ce graphique on observe entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1980, que les informations se contredisent entre les journaux et le *Bulletin*. Pour l'année 1977 on distingue trois données entre 1 500 et 950 membres. En effet *Le Progrès*[3] donne dans un article le chiffre de 1 500 adhérents pour l'A.O.R.L. alors que l'association revendique 950 membres dans sa

[1] *BAORL*, n° 240, février-mars 1963, rubrique « Editorial ».
[2] *Ibidem*.
[3] *Le Progrès*, 12 décembre 1977, « Une messe à Fourvière pour les officiers de réserve morts pour la France ».

revue[1]. Pour cette même année, *Le Journal Rhône-Alpes* affirme que l'association compte 1 150 membres parmi elle[2]. Cet exemple probant montre que la presse peut surestimer l'importance de l'association dans la vie de la cité afin de légitimer son propos. Le nombre annoncé par l'association dans son rapport moral est relativement bas, et semble apparaître comme le nombre de cotisants dit à jour de cotisation et non le nombre d'adhérents total. Il est admissible qu'en 1977 l'association puisse compter une petite centaine de membres supplémentaires. Le graphique permet de constater que la décennie 1975 à 1985 est relativement stable, l'association ne perd pas de cotisants, et stagne entre 900 d'adhérents – hypothèse basse - et 1 200 pour l'hypothèse la plus haute. Malgré ces années à plusieurs décomptes différents, la chute du nombre d'adhésions se poursuit doucement et qu'il n'y a aucune remontée du nombre de membres.

β) Les années 1990 : Comment passe-t-on de plus de mille adhérents à 300 ?

Les années 1990 sont marquées par la présidence du médecin en chef Marquet qui tient l'association entre 1989 et 2002. Cependant, durant cette période l'association continue de décroitre, la chute n'est plus lente et sur vingt ans, mais rapide et sur moins de dix ans. Comment l'expliquer ?

Si certains témoins ont affirmé ou mis en cause la présidence en question dans cette chute spectaculaire on ne peut se conforter à ces explications. Les bulletins donnent l'image d'un président fédérateur dans ses discours, qui joue avec l'apolitisme mais ne laissent pas apparaître une prise de position politique officielle, alors même que c'est ce qui est reproché au président. Il est possible que ses idées politiques aient été contesté, dans la vie informelle, mais n'ont pas été clairement dites dans le *Bulletin*. Ainsi l'historien ne saurait imputer à une seule et même personne la désaffection des membres, malgré l'éventualité qu'elle ait pu jouer un rôle. Il faut davantage se pencher sur les questions sociétales pour comprendre cet amaigrissement.

Les associations obéissent à des logiques sociales, ainsi il est évident qu'au fur et à mesure qu'évolue la société ces dernières changent. Ce n'est pas la même dynamique qui entraine les hommes à se fédérer dans des associations d'officiers de réserve dans les années 1950, ni la même qui les en détourne depuis les années 1990. L'A.O.R.L. est créée dans l'immédiat de l'après Première Guerre mondiale, des années que qualifie Jean Defrasne[3] « d'années sombres »

---

[1] *BAORL*, n° 301, 4ème trimestre 1977, rubrique « rapport moral », p. 21.
[2] *Le Journal Rhône-Alpes*, 15 octobre 1977, « Officiers d'active et de réserve rassemblés au cours d'une brillante réception ».
[3] Jean Defrasne, *Histoire des associations françaises*, Paris, L'Harmattan, 2004, p 91-103.

pour les associations. Malgré le contexte et à l'instar des associations d'anciens combattants, les associations d'officiers de réserve se développent facilement. Le succès des A.O.R. est sûrement dû à leur apolitisme prôné, alors que nombre d'associations connaissent des heures plus difficiles ou sont contraintes de prendre parti dans des luttes politiques et sociales qui divisent la société. Ainsi certaines associations d'anciens combattants s'affirment politisées. Avec la Seconde Guerre mondiale et le régime de Vichy qui se met en place, la loi de 1901 subit des amendements et les associations sont contrôlées voire interdites.

Durant les Trente Glorieuses, la France connaît un boom associatif. On estime que durant cette période un Français sur trois adhère à une association[1]. Cette flambée s'explique par les transformations profondes de la société c'est-à-dire des civils mais aussi des autorités. En effet les pouvoirs publics voient en les associations un véritable point d'appui, de véritables partenaires pour organiser la vie communautaire. L'A.O.R.L. mais aussi les autres A.O.R. et plus généralement l'U.N.O.R. Cependant, les centres d'intérêt des citoyens changent – les associations pour la préservation de l'environnement connaissent un intérêt croissant depuis les années 1970 par exemple – et les décisions politiques prises dans le domaine de la défense éloignent fatalement les citoyens des associations dites à visées patriotiques. L'A.O.R.L. est donc touchée par ces facteurs qui finissent par détourner les adhérents de leurs anciennes préoccupations. L'A.O.R.L. se retrouve à la fin de la période étudiée avec un noyau d'anciens adhérents fidèles et quelques nouveaux soucieux d'un esprit de défense, mais ne fédère plus les masses d'officiers de réserve.

γ) Recruter

Le recrutement de jeunes membres apparaît toutefois comme l'un des enjeux majeurs de l'association. C'est une ligne directive qui revient régulièrement dans les bulletins. Nombreux sont les éditoriaux ou comptes rendus de conseils d'administration qui appellent au recrutement afin notamment de pallier le déficit de membres causé par les décès, départs volontaires mais aussi les mutations. Chaque occasion est bonne pour lancer un appel aux cotisants. À la fin de la guerre d'Algérie, le conseil du 10 décembre 1962 indique à ses adhérents : « tous les membres du Conseil en particulier, tous ceux de l'A.O.R.L. en général doivent veiller au recrutement de nouveaux adhérents, notamment parmi les jeunes officiers démobilisés[2] ». La volonté est claire et il appartient notamment aux membres du conseil d'administration de veiller au recrutement.

[1] *Ibidem*, p. 115-126.
[2] *BAORL*, n° 239, décembre 1962-janvier 1963, rubrique « C.R. de la séance du Conseil du 10-12-62 ».

Ce recrutement est essentiel à la vie de l'A.O.R.L. et plus généralement à la vie de toutes les associations car c'est à son recrutement que se juge la bonne santé associative. Une association qui n'arrive pas à renouveler ses membres attire encore moins de nouveaux membres.

Pour recruter l'A.O.R.L. possède à la fois un allié et un ennemi de taille : l'institution militaire. Elle reçoit de la part du commandement les listes de nouveaux Officiers de Réserve issus du service national. Une fois cette liste remise au secrétaire général, ce dernier aidé de la secrétaire de l'association envoie aux jeunes gens des invitations pour le pot des nouveaux mais aussi le *Bulletin* gratuitement durant une durée limitée pour se faire connaître et susciter des adhésions. Cependant, le commandement peut se trouver être un ennemi aussi lors des réformes. En 1967 notamment, le recrutement de l'association est perturbé par la réorganisation territoriale des régions militaires. Ainsi l'armée n'a plus pu fournir pendant quelques mois les fameuses listes ce qui a compliqué la tâche des membres du bureau[1]. Ces listes restent tout au long de la période le principal outil du recrutement, malheureusement elles ne sont pas conservées dans les locaux de l'association et on ne peut savoir quel est le pourcentage de réussite d'adhésion.

Dans les années 1990 les objectifs de recrutement n'auront de cesse d'être déçus. Nombreux sont les rapports moraux qui indiquent que l'association n'a pas atteint ses vues en matière de recrutement alors que le recrutement qu'il est le seul garant de l'avenir de l'association comme l'indique le Lieutenant-Colonel Chappard dans le rapport moral de 1997 : « Il nous faut donc recruter, augmenter nos effectifs afin de faire perdurer notre Association.[2] » alors que l'association ne possède guère plus que 430 membres.

B) Cotiser à l'A.O.R.L.

L'étude des bulletins a permis d'évaluer la croissance du prix de la cotisation à l'association. Cette analyse s'appuie donc sur un relevé entre 1954 et 1998. Le graphique présenté ci-dessous ne prend en compte les données qu'à partir de 1961, car au 1er janvier 1960 l'ancien franc devient le nouveau franc[3]. Avant 1961 les cotisations sont fixées comme suit :

Années	Grades	Prix
	Avec service de l'édition normale de « l'Officier de Réserve »	

[1] *BAORL*, n° 261, 4ème trimestre 1967, rubrique « Assemblée Générale ».
[2] *BAORL*, n° 381, 4ème trimestre 1997, rubrique « rapport moral ».
[3] 1 ancien franc équivalent à 100 nouveaux francs.

1954[1]	Adhérents	600 F
	Sous-Lieutenants de moins de 30 ans Aspirants	300 F
	Membres perpétuels désirant recevoir le service	250 F
	Avec service de l'édition « des études » de « L'Officier de réserve	
	Adhérents	1050 F
	Sous-Lieutenant de moins de 30 ans Aspirants	750 F
	Membres perpétuels désirant recevoir le service	700 F
1959[2]	Avec service de l'édition normale de « l'Officier de Réserve »	
	Adhérents	1000 F
	Sous-Lieutenant de moins de 30 ans Aspirants	500 F
	Membres perpétuels désirant recevoir le service	350 F
	Avec service de l'édition « des études » de « L'Officier de réserve »	
	Adhérents	1450 F
	Sous-Lieutenant de moins de 30 ans Aspirants	950 F
	Membres perpétuels désirant recevoir le service	700 F

Figure 15 : Tableau représentant les cotisations en ancien francs avant 1961.

L'A.O.R.L. propose une variété d'adhésion possible à la fin des années 1950. L'officier de réserve pouvait être un simple adhérent dans son grade et renouveler sa cotisation tous les ans à son bon vouloir. Mais ce dernier pouvait aussi choisir de devenir « membre perpétuel ». *A priori* ses membres paient une cotisation plus importante lors de leur première adhésion et sont désireux de s'investir durablement dans la réserve ainsi que dans le milieu associatif. Le membre règle ensuite une cotisation réduite de 59 % du prix de la cotisation initiale. Les sous-lieutenants ainsi que les aspirants ont le droit à une réduction financière. Cette réduction de 50 % pour une adhésion avec le service de *L'Officier de Réserve* peut s'expliquer par deux hypothèses. Réduire le coût de l'adhésion aux jeunes gens sortant du service militaire aux grades d'aspirants ou de sous-lieutenants peut créer une attractivité de l'association, et ainsi recruter un plus grand nombre. Mais le réduire pour les jeunes gens correspond aussi à une aide financière qui leur est octroyée en raison de la précarité de leur situation professionnelle.

Le tableau construit à partir des renseignements trouvés dans la rubrique « Appel du trésorier », indique que les officiers de réserve lyonnais reçoivent en plus du *Bulletin*, la revue éditée par l'U.N.O.R. intitulée *L'Officier de Réserve*[3]. Cette revue est la « vitrine nationale » – selon

[1] *BAORL*, n° 202, janvier 1954, rubrique « Appel du Trésorier », p 3.
[2] *BAORL*, n° 222, janvier 1959, rubrique « Appel du Trésorier », p 4.
[3] La revue de l'U.N.O.R. s'intitule L'Officier de Complément, puis L'Officier de Réserve et devient Armée Défense.

l'expression de Christian Mérot[1] - du monde officier auprès du ministère et de l'état-major. Pour ce service rendu à ses adhérents et pour la documentation supplémentaire reçue, les associations locales reversent à la fédération nationale une partie des cotisations de leurs adhérents. Tous les membres d'une association locale cotisent à l'U.N.O.R., dans la cotisation à l'association est compris 1F qui est reversé à la fédération nationale, mais tous ne paient pas pour recevoir la revue. À l'A.O.R.L. il semble que les adhérents règlent et reçoivent la revue de l'U.N.O.R. *de facto*. Mais en est-il de même dans toutes les associations locales ? Ailleurs, comme en Moselle, les associations d'officiers peuvent laisser le choix à leurs adhérents d'inclure ou non l'abonnement à la revue nationale[2]. Enfin une autre formule d'adhésion est proposée aux adhérents de l'A.O.R.L. qui bénéficieraient là d'un supplément à la revue *L'Officier de Réserve* que l'on retrouve sous le titre de « avec service de l'édition « des études » de « *L'Officier de Réserve* ». Il est à déplorer le manque d'information sur ce service supplémentaire.

En 1961, les formes d'adhésions changent. Il n'y a plus que deux types d'adhésions : « adhésion classique » et celle réservée aux « jeunes sous-lieutenants et officiers honoraires de plus de 65 ans ». L'hypothèse, qui concernent les jeunes gens, reste la même que dans le paragraphe précédent. Pour les officiers honoraires de plus de 65 ans on peut lier l'abaissement du coût de la cotisation à l'âge du départ à la retraite et donc une baisse évidente des revenus au sein du foyer. Par ce geste l'A.O.R.L. tente de continuer à fidéliser ses membres même lorsque leurs revenus baissent considérablement. L'étude des cotisations entre 1961 et 1998 montre que le rapport entre la cotisation classique et la réduction varie entre 40 % et 50 % du prix initial. Dès 1961 la cotisation est de 15 FRF et la cotisation réduite est de 7,5 FRF certaines années il n'y a que 10 FRF de différences comme en 1971 (30 FRF et 20 FRF).

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.*
[2] *Ibidem.*

La courbe qui représente l'évolution des cotisations indique aussi sa flambée. On observe une cotisation qui passe de 15 FRF à 260 FRF soit 245 FRF de différence et une augmentation qui représente 17 fois le prix de base. Dès 1971 l'association passe les 100 % d'augmentation avec une adhésion fixée à 30 FRF. La courbe montre très nettement l'accroissement et si ce dernier reste stable dans les années 1970 (entre plus 5 FRF et 10 FRF par an) il s'envole dans les années 1980 : la cotisation passe de 80 FRF en 1981 à 180 FRF en 1989 et continue de croître de 80 FRF dans la décennie suivante.

Figure 16 : Evolution des cotisations à l'Association des Officiers de Réserve de Lyon.

La cotisation qui concerne la revue de l'U.N.O.R. évolue aussi. Conformément aux statuts de l'U.N.O.R. l'association lyonnaise se doit toujours de verser 1 FRF par adhérent. L'A.O.R.L. entame courant 1963 une action pour ne plus contraindre ses adhérents à cotiser pour la revue de l'U.N.O.R. Cette scission des cotisations vis-à-vis de la revue nationale est latente. Depuis 1960 les Lyonnais dénoncent dans leur bulletin une qualité qu'ils jugent mauvaise de *L'Officier de Réserve*. Les critiques prennent de l'ampleur, lors de l'assemblée générale de 1961 une injonction virulente est faite et rapportée par le Lieutenant Roger Dalbert secrétaire général :

> « Les articles traitant de la Défense Nationale sont en nombre limité, ou trop sommaires, alors que les problèmes de guerre nucléaire, de guerre subversive ou de guerre psychologique sont plus que jamais à l'ordre du jour. […] Un abus d'article sans rapport avec ceux propres aux O.R. ou même à la culture générale. […] La non-publication promise depuis fin 1959, d'une Etude Générale de l'Algérie, à caractère géographique, ethnographique, religieux et économique. Ce travail apolitique aurait été apprécié par l'ensemble des O.R.[1] »

[1]*BAORL*, n° 234, février 1962, rubrique « Assemblée Générale du 12 novembre 1961 ».

Aucune réponse n'est faite au niveau national à ses injonctions de l'association lyonnaise, du moins dans *L'Officier de Réserve*, et les analyses souvent sommaires proposées par la revue n'ont pas déterminé de changement particulier dans son contenu mais plutôt dans sa mise en forme. Cependant, lors de son rendez-vous annuel de 1962 le lieutenant Roger Dalbert est heureux d'annoncer dans son rapport moral que la revue « s'est améliorée[1] ». Nonobstant cette amélioration, le président René Pouillaude décide d'adresser une lettre au président national, Louis Rouzée, en date 30 décembre 1963 dans laquelle il l'informe :

> « Il a été décidé de rendre à chaque membre de l'A.O.R.L. son initiative en ce qui concerne l'abonnement à la revue de l'U.N.O.R. Il ne faut pas voir en cela une mesure dirigée contre l'U.N.O.R. mais bien le souci de clarifier la gestion de l'A.O.R.L. J'ai d'ailleurs déclaré que toute tentative de scission entraînerait ma démission de Président et mon retrait de l'A.O.R.L.[2] »

Ainsi à partir de l'année 1963 les cotisations des membres de l'A.O.R.L. ne prennent plus en compte l'abonnement à la revue *L'Officier de Réserve*. Pour garantir l'entente cordiale qui règne entre l'association locale et la fédération, le président Pouillaude n'hésite pas à mettre en jeu sa démission. La fédération répond par une lettre adressée à l'A.O.R.L. en date du 6 janvier 1964, publiée dans le même bulletin, qui entérine la décision de l'association lyonnaise.

Une question subsiste alors : pourquoi les cotisations de l'A.O.R.L. augmentent-elles si elles ne prennent plus en compte l'abonnement à *L'Officier de Réserve* ? Plusieurs hypothèses sont à observer. Edouard Bréchard[3], dans son mémoire, insiste sur la probabilité d'une augmentation dû au coût de l'impression plus élevé du fait d'un tirage plus important. L'argument est davantage valable pour la période qui nous concerne. Cependant, les effectifs diminuent, le tirage de la revue est revu à la baisse d'année en année. Peut-être le bureau a-t-il choisi d'augmenter les cotisations pour compenser les pertes. Bréchard énonce une autre hypothèse : le coût de la cotisation augmente en raison de l'organisation croissante d'événements. Lorsqu'on regarde de plus près on peut observer que la flambée des cotisations des années 1980 correspond à une époque où l'association organise de nombreuses d'activités en interne (telles que le Challenge Olivier Grégoire). À ces hypothèses déjà énoncées il faut en émettre une autre plus spécifique à l'époque étudiée. La deuxième moitié du XXème siècle est marquée notamment par le choc pétrolier survenu en 1973 qui entraîne une inflation déjà présente et ainsi augmente le coût de la vie[4]. Après cet événement on note une augmentation plus rapide de la cotisation.

---

[1] *BAORL*, n° 239, décembre 1962, rubrique « Assemblée Générale du 25 novembre 1962 ».
[2] *BAORL*, n° 244, décembre 1963-janvier 1964, rubrique « A propos d'une lettre circulaire. ».
[3] Edouard Bréchard, *L'association des Officiers de Réserve de Lyon et de la XIVème région (AORL), de sa création en 1920 jusqu'à l'avant-guerre d'Algérie en 1954*, Histoire, Université Lumières, Lyon, 2020.
[4] Pour en savoir plus sur la question du choc pétrolier : Éric Laurent, *La face cachée du pétrole*, Plon, 2006.

La cotisation payée annuellement par les membres de l'association est la seule obligation réelle de l'adhérent. Elle lui ouvre l'accès à la réception du *Bulletin* mais aussi la possibilité de participer aux activités militaires comme civils de l'association, ou encore la présence à l'assemblée générale annuelle.

III) Le Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon

Recevoir la revue est la manifestation matérielle de l'association dans la vie quotidienne de ses adhérents. Il est le vecteur de l'information aussi bien sur la vie interne de l'association et de ses membres mais aussi sur la vie militaire dans son ensemble. Les informations sont diversifiées.

Le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon* est publié trimestriellement, ce qui correspond à quatre revues reçues dans l'année par les membres. Quelques années font exceptions[1] et hormis l'année 1961 qui n'est composée que de deux volumes[2], il n'y a pas lieu de s'attarder sur les quelques années durant lesquelles l'association tente de s'imposer un rythme de cinq parutions. Il s'agit d'un objectif interne à l'A.O.R.L. qui, malgré la bonne volonté, ne se met pas en place de manière pérenne.

La diffusion du *Bulletin* est tout d'abord étudiée avant de s'intéresser à son contenu qui concerne l'association, l'actualité militaire en France, et à sa réception afin de répondre à la question suivante : comment le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon* favorise-t-il la cohésion des membres jusque chez les adhérents les moins actifs ?

A) Diffusion et réception

α) Le tirage du Bulletin

Le tirage précis de la revue est inconnu. Tous les adhérents la perçoivent au titre de leur adhésion. L'A.O.R.L. fait imprimer des exemplaires pour une liste de destinataires bien précise dans le monde de l'armée. Aucune liste n'est établie ou publiée dans les bulletins concernant ses destinataires supplémentaires. Mais grâce à la liste actuelle de diffusion[3] il est possible de dire qui étaient les autorités recevant un exemplaire. La Bibliothèque nationale de France figure évidemment en haut de la liste de diffusion, il s'agit du dépôt légal. Le *Bulletin* est actuellement

[1] *Cf.* présentation des sources.
[2] Pour des raisons significatives qui seront détaillées dans le chapitre sur la guerre d'Algérie.
[3] Liste de 2020, fournie par M. Christian Guglielmi.

envoyé à la mairie de Lyon et de Villeurbanne, au Préfet du Rhône, au conseil Général et Régional mais aussi au député-maire, il y a de bonnes raisons de croire que c'était déjà le cas entre 1954 et 1999. La présence sur la liste de diffusion de divers présidents d'associations affiliées F.A.R.A.C., n'a rien d'étonnant car l'A.O.R.L. l'est depuis les années 1970. On ne retrouve pas tous les présidents de toutes les associations affiliées, et pour cause : certains présidents d'Associations affiliées à la F.A.R.A.C. sont des membres de l'A.O.R.L. La liste se compose aussi des présidents d'A.O.R. locales à l'instar de l'Ain, ou de Villefranche. S'il est possible que ce soit le cas déjà il y a cinquante ans, il faut ici supposer que cela fluctue en fonction des ouvertures et fermetures des différentes sections dans la région. Lorsque ces dernières approchent d'une activité nulle voire sans président il y a peu de chance pour que le *Bulletin* de l'A.O.R.L. leur soit transmis. Enfin il est étonnant de retrouver sur la liste de diffusion actuelle les consuls de différents pays européens tels que l'Espagne qui n'a aucun lien avec l'association. On peut au contraire supposer que le consul d'Allemagne soit récepteur du *Bulletin* depuis 1990, année du jumelage avec l'association de Francfort.

Quelques chiffres sont indiqués dans le *Bulletin* quant à sa diffusion, cependant ils ne paraissent qu'à partir de 1992 et jusqu'en 1997. Les données sont les suivantes :

Années	Nombre Exemplaires *Bulletin*
1992	900
1993	800
1995	600
1997	600

Figure 17 : Tableau de données recensant le nombre d'exemplaires du Bulletin imprimés par années.

Les données qui ressortent de ce tableau sont intéressantes malgré la courte période analysable. Tout d'abord le *Bulletin* est tiré à 900 exemplaires encore en 1992 alors que le nombre d'adhérents à cette époque est établi à 816 quatre années auparavant. La liste de diffusion est alors supposée relativement longue et estimable à une centaine de personnes du fait qu'en 1992 l'association ne compte guère plus 800 adhérents. Mais cette liste de diffusion hors membres semble rester stable. En effet, en 1997 le *Bulletin* indique qu'il compte 466 adhérents ce qui implique une liste d'envoi de 134 autres destinataires. Le chiffre semble élevé, ainsi l'hypothèse selon laquelle l'association imprime plus que ce qu'elle ne distribue est envisageable, et l'on peut aussi supposer qu'elle continue d'imprimer pour des personnes qui ne cotisent plus depuis peu.

Les données indiquent aussi la chute rapide que connaît la diffusion de la revue dans le courant des années 1990. En un an,1992-1993, l'impression est réduite de 100 exemplaires et

de 200 entre 1993 et 1995. Cette donnée renseigne sur la perte significative du nombre d'adhérents de l'association plus que sur la diffusion du bulletin. Ainsi cette rapide comparaison permet d'affirmer que pendant cette période l'association perd en moyenne 100 adhérents par an et donc un manque de visibilité considérable.

β) La réception du Bulletin *par les membres*

La revue trimestrielle est la matérialisation des liens qui unissent les dirigeants avec leurs adhérents comme cela a été expliqué plus haut. Mais quel intérêt ses derniers prêtent-ils à ce fascicule plus ou moins épais et dont l'information ne les concerne pas toujours ? Quel crédit lui concèdent-ils ?

Afin de trouver une réponse à cette question et de quantifier l'attention portée à la revue une question a été posée lors du premier questionnaire aux membres : « Sur une échelle de 1 à 10, comment jaugeriez-vous votre intérêt pour le *Bulletin* ? 1 : représentant peu d'intérêt et 10 : représentant le grand intérêt. ». Pour cette question il est demandé aux membres une réponse précise excluant une réponse multiple ou entre-deux. Voici les réponses :

intérêt	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	7,7%
1-4	0	0,0%
5	3	11,5%
6	2	7,7%
7	1	3,8%
8	10	38,5%
9	4	15,4%
10	4	15,4%
TOTAL OBS.	**26**	**100%**

Figure 18 : Tableau de réponses représentant l'intérêt des membres de l'A.O.R.L. pour le Bulletin.

L'observation montre que les adhérents portent un intérêt important à la revue. Globalement ils portent un intérêt supérieur à 5/10. La réponse la plus significative est celle de 8/10 qui représente un fort intérêt pour environ 40 % des interrogés. Si l'on comptabilise les réponses comprises entre 8/10 et 10/10 on obtient un intérêt fort pour 69,3 % des adhérents alors que 23 % indiquent concéder au à la revue un intérêt modéré. On peut évidemment remettre en question la représentativité du questionnaire étant donné le peu de réponses reçues. Cependant, il faut rappeler que beaucoup des adhérents de l'époque étudiée ont quitté l'association ou sont décédés. Il est possible que les chiffres qui ressortent de cette étude soient vraisemblablement

les mêmes il y a cinquante ans. Paul Trémeau lors de son entretien insistait d'ailleurs sur la qualité de la revue :

> « Informations sur ce que fait l'armée, c'est aussi une mise à niveau permanente. J'apprécie le fait que le bulletin soit apolitique. Intérêt pour s'informer des évolutions de l'organisation de l'armée, et des repas organisés au mess des officiers »

Paul Trémeau attire ici l'attention sur l'aspect instructif du bulletin, alors qu'il n'est plus au conseil d'administration depuis les années 1990. Il appréciait autant recevoir sa revue en période plus active qu'en période moins active pour continuer de s'instruire. De plus il semble que même les membres moyennement actifs à l'association, à l'instar de Georges Serre, qui a pourtant participé avec un grand enthousiaste à l'étude, montre un intérêt élevé pour la revue. En effet ce dernier précise sur son questionnaire qu'il n'a jamais participé à la vie administrative de l'association, mais plutôt à quelques visites et conférences. Cependant, il jauge son intérêt pour la revue à 9/10 ce qui, couplé à ses activités et ce qui vient d'être démontré plus haut, montre le rôle d'instruction que joue le *Bulletin* et le lien essentiel qu'il tisse entre les membres le conseil d'administration.

La réception de la revue est sensiblement un enjeu pour les membres du bureau qui n'ont de cesse de l'améliorer[1]. Afin de faire participer ses membres pour le rendre plus attractif et le plus instructif possible l'association publie en 1971 un questionnaire à cet effet. Dans ce dernier, pour lequel les résultats ne sont ni publiés ni conservés, neuf questions sont proposées aux adhérents pour améliorer son contenu. La question la plus surprenante et sur laquelle il faut s'attarder est la septième « La guerre subversive est-elle pour vous : une utopie ou quelque chose de bien réel ? ». Il s'agit plus ici de sonder l'avis personnel des interrogés concernant leur avis sur la défense contemporaine du pays plutôt que d'améliorer la qualité des articles proposés dans le *Bulletin*. De plus l'emploi du mot d'utopie apparait comme très critique vis-à-vis de la politique de défense de la guerre dite subversive. Il est étonnant de voir cette question ici d'autant plus que les débats sur ce qu'est la « guerre subversive » semblent terminés depuis plusieurs années. Cependant, elle est révélatrice de l'inquiétude des officiers de réserve quant à la possibilité d'un nouveau conflit et quant à la tournure que ce dernier pourrait prendre. Une volonté de l'équipe de rédaction est sûrement de publier davantage sur le sujet étant donné la question qui suit.

[1] Le *BAORL* évolue qualitativement et cela apparaît notamment avec sa couverture, cela se retrouve en annexe n° 10.

« ENQUÊTE - BULLETIN »

Ce questionnaire est destiné à améliorer VOTRE bulletin. Nous vous demandons donc de bien vouloir y répondre avec la plus grande franchise, en entourant la réponse choisie (ou en barrant les autres). Merci.

1 — Pensez-vous que le bulletin soit un lien indispensable entre l'association et chaque O.R. ? OUI NON.

2 — Le bulletin change de format et passe en « 21 × 27 » permettant ainsi une meilleure mise en page. Un effort a déjà été fait en ce qui concerne la présentation ; le lisez-vous plus facilement ? OUI NON.

3 — Actuellement, trouvez-vous son contenu TRES INTERESSANT INTERESSANT INTERET MOYEN SANS INTERET JE NE LIS PAS LE BULLETIN.

4 — Intérêt par rubrique :

- Vie de l'association :
  TRES INTERESSANT INTERESSANT INTERET MOYEN SANS INTERET JE NE LIS PAS CETTE RUBRIQUE.
- Informations militaires :
  TRES INTERESSANT INTERESSANT INTERET MOYEN SANS INTERET JE NE LIS PAS CETTE RUBRIQUE.
- Echos (revue de presse) :
  TRES INTERESSANT INTERESSANT INTERET MOYEN SANS INTERET JE NE LIS PAS CETTE RUBRIQUE.
- Chroniques :
  TRES INTERESSANT INTERESSANT INTERET MOYEN SANS INTERET JE NE LIS PAS CETTE RUBRIQUE.

5 — Pour l'avoir lu avec intérêt dans l'un des derniers bulletins, de quel article vous souvenez-vous ?

6 — Désirez-vous avoir dans le bulletin plus d'informations militaires « techniques » (description d'engins, de fusées, chars, avions, etc...) OUI NON.

7 — La guerre subversive est-elle pour vous : UNE UTOPIE ou QUELQUE CHOSE DE BIEN REEL ?

Le bulletin de l'A.O.R.L. y attache-t-il SUFFISAMMENT D'IMPORTANCE PAS ASSEZ TROP ?

8 — Avez-vous des suggestions à formuler ?

9 — Lorsque vous lisez des articles intéressants, pourriez-vous les envoyer à l'association pour qu'ils soient « repris » dans le bulletin ? OUI NON.

Dans l'affirmative, veuillez bien mettre votre nom et votre adresse au bas de cette page, S.V.P.

5

Figure 19 : « Enquête-Bulletin » prise dans le Bulletin du 1er trimestre 1971, questionnaire montrant l'intérêt des membres du bureau pour rendre la revue plus attractive.[1].

[1] *BAORL*, n° 274, 1er trimestre 1971, p. 5.

Le *Bulletin* peut se diviser en deux sous-ensembles. Les premières pages retracent la vie de l'association des trois derniers mois écoulés tandis que le reste des pages est consacré à de la documentation instructive sur les processus de transformation de l'Armée.

B) L'information concernant la vie associative

La source principale débute toujours par une page dénommée « Editorial » ou « Le mot du président ». Quel qu'en soit le nom la finalité est la même : il s'agit d'un texte écrit par le président qui revient le plus souvent sur l'actualité du pays et celle de l'association.

Les éditoriaux sont le moment pour le président d'annoncer les grands évènements qui vont régir la vie de l'association mais surtout d'appeler ses adhérents à y participer. Les discours sont très souvent paternalistes et rappellent au lecteur sa place du chef[1]. Ils ne sont jamais longs et toujours très concis, ils expriment clairement les objectifs à atteindre pour les mois à venir en une page. Cette façon de faire est celle du bon chef militaire comme l'indique François Cochet : « Commander c'est arrêter nettement dans son esprit ce que l'on veut faire ; l'exprimer par des ordres clairs[2] ». Le Président n'hésite pas à prendre une position de chef pour toucher ses adhérents et faire entendre sa parole d'autant plus qu'il a plus de chance d'être lu et entendu en première page. Il peut ainsi rappeler à ses membres de payer leurs cotisations pour appuyer le discours du trésorier[3], parler des congrès de l'U.N.O.R. que ce soit pour en critiquer leur gestion comme ce fut le cas pour celui de l'été 1954[4] ou pour insister sur la participation souhaitée des membres lyonnais, ou encore mettre l'accent sur les devoirs de l'officier de réserve lorsque par exemple en 1957 le président Martel intitule son éditorial « Plaidoyer pour l'instruction[5] ». Mais aussi exalter la position dans la société des officiers de réserve comme en avril 1954 :

> « [Les officiers de réserve] soucieux de la défense de notre sol et de notre civilisation, nous, Officiers de Réserve, devons être les missionnaires d'une armée forte dont la tenue fera hésiter l'agresseur. Missionnaires auprès de tous les Français et particulièrement auprès de nos camarades qu'il faut aller chercher un par un pour qu'ils se joignent à nous.[6] »

---

[1] *Cf.* Chapitre « Sociologie de l'A.O.R.L. ».
[2] François Cochet, *Être Soldat : De La Révolution à Nos Jours*, Vies d'autrefois, Paris, Armand Colin, 2013.
[3] *BAORL*, n° 202, janvier 1954, rubrique « éditorial ».
[4] *BAORL*, n° 204, août 1954, rubrique « éditorial ».
[5] *BAORL*, n° 217, novembre 1957, rubrique « éditorial ».
[6] *BAORL*, n° 203, avril 1954, rubrique « éditorial ».

La vie de l'association est aussi caractérisée dans le *Bulletin* par la retranscription des comptes rendus de conseils d'administration fournis et détaillés. Si l'inscription de la participation des membres varie selon la ligne éditoriale, son contenu est fidèle à la réunion du bureau. Cependant, on note une absence de huit ans dans la publication de cette rubrique entre 1986 et 1994. Ce silence n'est jamais justifié. Les comptes rendus de conseil d'administration abordent tous les sujets et activités relatifs aux membres : y sont débattus les idées de sorties et de voyage ou le fonctionnement des activités annuelles.

Les rapports des assemblées générales sont aussi publiés que ce soit celui de la visite de l'infrastructure où elle se tient et celui de l'assemblée elle-même comportant le rapport moral et le rapport financier. Ce dernier n'est publié dans la revue que périodiquement et non de façon régulière et ne l'est plus après l'exercice 1977-1978. Le rapport moral est très important car il retrace la vie de l'association pendant l'exercice écoulé, il fait le point sur les activités qui ont fonctionné et celles dont la formule serait potentiellement à revoir ou à abandonner, mais aussi il permet de faire bien souvent l'éloge des membres qui se sont occupés de ces dernières.

C) L'information militaire

Le *Bulletin* consacre une grande partie de son contenu à instruire ses membres. Nombreux sont les articles qui reviennent sur les dernières acquisitions matérielles de l'armée. Pour instruire et fournir des articles de qualité, l'A.O.R.L. utilise plusieurs revues ainsi que plusieurs acteurs, qui sont détaillés ci-dessous.

Dans la revue sont retranscrits des dizaines d'articles issus de la presse militaire spécialisée. Ces articles sont regroupés dans la section « chroniques » qui paraît jusqu'au numéro 275[1] au deuxième trimestre de 1971. Une tentative pour la remplacer par des « chroniques militaires pour les jeunes » est ébauchée au début de l'année 1972 sans grand succès certainement car elle disparait deux numéros plus tard. On retrouve des articles des différentes revues militaires telles que, *La Revue de Défense Nationale*, qui est éditée depuis 1939 par le Comité d'Étude de la Défense Nationale. Sa préoccupation reste la même malgré les crises à savoir la défense à travers ses aspects politiques, économiques, sociaux et scientifiques, qu'elle soit abordée d'un

[1] *BAORL*, n° 275, deuxième trimestre 1971, rubrique « chronique ».

point de vue national ou international. Cette revue est autonome et ne dépend d'aucune institution, ni d'aucun groupement politique ni économique[1]. *La Revue Militaire Générale*, pour laquelle aucune notice descriptive ni aucune étude n'a été menée. Cependant, un article publié dans le n° 10 dont le rédacteur est désigné sous l'acronyme « A.A. » portant sur « un service militaire moderne : le service de douze mois[2] » propose une critique du nouveau système de conscription mis en place et donne quelques idées pour en penser une plus efficace. *T.A.M. (Terre, Air, Mer)* est un périodique publié entre 1962 et 1987[3] qui s'intéresse aux nouvelles sciences, technologies et lois concernant les officiers de toutes les armées.

Mais aussi des revues plus étonnantes dont les lignes éditoriales sont marquées par la même mouvance politique : *La revue des Nouvelles Éditions Latines*, qui est en réalité une maison d'édition connue pour avoir publié la traduction française du *Mein Kampf* d'Adolphe Hitler. La ligne éditoriale se situe plus généralement dans la mouvance de l'extrême droite et de la droite traditionaliste[4]. Un article est transcrit dans le n° 270 intitulé « Le potentiel militaire du communisme en Europe[5] » qui porte sur l'analyse du potentiel militaire communiste afin de justifier les positions de l'O.T.A.N. en Europe. Enfin, *Nation française*, un hebdomadaire ouvertement royaliste publié entre 1955 et 1967[6] sous la plume de Pierre Boutang et Michel Viver dans le but de rénover le royalisme et de l'articuler au message diffusé par le christianisme.

Plus tard dans la chronologie de l'association, entre 1975 et 1983, puis du quatrième trimestre 1992 à la fin de la période étudiée, apparait une nouvelle rubrique intitulée « Nouvelles Brèves ». Si l'on ouvre une de ses rubriques on y trouve des dizaines de paragraphes portant sur les dernières acquisitions et évolutions de l'armée. Les sources sont moins souvent mentionnées. Cette rubrique est une source importante pour tout historien qui s'intéressent à l'histoire du matériel militaire français comme étranger. Pour ne prendre qu'un exemple de ses nouvelles brèves, est reproduit ci-dessous la liste des sujets que l'on peut trouver dans l'une de ses publications :

I. Un nouveau T.D.C. (Transport de Chaland de Débarquement) type « FOUDRE » pour la Royale.
II. Fin de la série des frégates de surveillance type FLOREAL
III. Conséquences inattendues du traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe
IV. COUGAR/ EUROCOPTER

[1] https://www.defnat.com/la-RDN/presentation.php.
[2] *BAORL*, n° 251, avril-mai 1965, rubrique « informations militaires » « Le service de douze mois. ».
[3] https://data.bnf.fr/34348701/tam__terre_air_mer/.
[4] http://www.editionfrancaise.com/.
[5] *BAORL*, n° 270, 1er trimestre 1970, rubrique « chroniques », article retranscrit de la revue Nouvelle Editions Latines, écrit par Alastair Buchan, sans date de parution, « Le potentiel militaire du communisme en Europe ».
[6] https://data.bnf.fr/fr/32822258/la_nation_francaise/.

V. Des matériels soviétiques dans la Bundeswher
VI. Un interview du ministre de la défense au FIGARO
VII. Commandes de navires français par les pays étrangers
VIII. Le corps européen : point actuel (SIRPA 07/93)
IX. Commandes de BOFORS (Suède) à Thomson C.S.F.
X. Ventes de l'ERYX à la Norvège
XI. Relève du bataillon d'infanterie onusien au Bihac (ex. Yougoslavie)
XII. Exercice « Ardente »
XIII. Airbus A310 sous les Cocardes
XIV. F.L.A. ou futur large aircraft allais EUROFLAG
XV. Les missiles s'usent même quand ils ne servent pas
XVI. Dossier AURORA
XVII. Point du programme rafale à la fin 1993
XVIII. ASPIC pour l'armée de l'air
XIX. HAWKEYE pour le Charles de Gaulle[1]

Avec ses dix-neuf sujets présentés dans ce numéro les nouvelles brèves occupent 11 pages, de la 18 à la 27, dans un bulletin en comptabilisant seulement 32. Ainsi l'instruction militaire occupe légèrement plus d'un tiers du numéro et l'on retrouve le même schéma sur toutes les années 1990. Cet exemple permet aussi de constater la diversité des sujets abordés : des sujets de défense française tels qu'« une interview du ministre de la défense au FIGARO » mais aussi des sujets concernant la défense internationale qu'il s'agisse de l'achat de matériels français par d'autres pays, ou encore l'actualité des O.P.E.X. à l'instar de celle présente ici : la guerre en ex-Yougoslavie.

Pour instruire l'A.O.R.L. fait enfin appel à ses membres. Tous peuvent faire paraître un article dans le *Bulletin*. Certains sont plus réguliers que d'autres. Un des membres publie ainsi à lui tout seul une dizaine d'articles sur la période sous le pseudonyme « L'Artilleur de Service ». Ses articles portent régulièrement sur l'arme qu'il représente. Ayant élaboré plusieurs hypothèses pour connaitre sa vraie identité, elle est finalement apparue dans le n° 357[2] dans lequel il fait part à ses confrères d'un article publié dans le « DAN n° 64[3] » ainsi que de ses remarques. Il s'agit du Colonel Jean Dumas qui est considéré encore aujourd'hui par les membres de l'association comme un véritable érudit de la cause militaire et un spécialiste de l'artillerie. On peut aisément supposer que les articles de cet ancien président (1976-1980) étaient attendus et reconnus.

[1] *BAORL*, n° 365, 4ème trimestre 1993, rubrique « Nouvelles Brèves ».
[2] *BAORL*, n° 357, 4ème trimestre 1991, rubrique « Le renseignement ».
[3] Aucune information n'a été trouvée sur ce journal.

Conclusion

Dans ce chapitre, il a été constaté que les statuts de l'association évoluent à deux reprises et ce pendant la période consacrée à l'étude. Ces changements permettent de coïncider davantage avec la législation concernant le corps des officiers de réserve notamment. Ils s'adaptent à la vie des membres. Nonobstant, ses évolutions n'ébranlent pas le fonctionnement ni l'organisation de la vie associative. L'association ne s'ouvre pas plus à d'autres membres de la cité intéressés par les questions de défense. Pour cela il faut attendre le début des années 2000. Elle continue de fonctionner comme un huis-clos genré, sélectif et hiérarchisé.

Cet immobilisme de l'A.O.R.L. entraîne petit à petit sa perte d'audience. L'association perd ses membres doucement. Cette atrophie est due au maintien du huis-clos. L'A.O.R.L. reste figée dans un modèle ancien, qui certes évolue, mais ne possède plus la même place dans la société. L'association n'a donc pas su se renouveler et s'adapter aux divers changements sociétaux issus de Mai 68 et des diverses politiques de défense.

L'association agit de concert avec l'Union Nationale des Officiers de Réserve. Les relations entre la fédération et l'A.O.R.L. ne vont pas sans tensions. Si l'association promeut les actions de l'U.N.O.R. auprès du gouvernement elle ne cherche pas moins à maintenir une influence importante sur elle à travers ses représentants, ses lettres ainsi que ces motions.

Le *Bulletin de l'association des officiers de réserve de Lyon* est le principal vecteur de lien entre l'association et ses membres. Véritable revue d'instruction à part entière il permet aux lecteurs de rester, malgré les restrictions d'âge et l'honorariat, informés des diverses évolutions de l'armée. Il est le reflet des centres d'intérêts des officiers de réserve tout au long de la période. La revue laisse émerger l'image d'une partie de la population qui reste réfractaire aux diverses transformations sociétales, quand d'un autre côté elle plébiscite les évolutions techniques en matière de défense.

Chapitre 3 : Des hommes engagés

Le travail de recherche sur l'A.O.R.L. nous a amené à faire de multiples rencontres et à constater qu'avant tous les officiers de réserve sont des hommes pour lesquels la notion d'engagement a un sens fort. Mais ce dernier est le résultat de divers facteurs extérieurs propres à chacun. Les entretiens ont pourtant fait ressortir des schémas d'investissements similaires.

Que ce soit dans leur profession civile, dans leur carrière militaire mais aussi dans leurs responsabilités associatives, les officiers de réserve s'adonnent à réussir au mieux les missions qui leur sont confiées. Une implication qu'ils affirment chronophage. Souvent lors des entretiens, les officiers ont eu une délicate pensée pour leurs épouses. Ils n'hésitent pas à rappeler qu'elles ont eu la patience de ne pas voir leurs maris rentrer le soir ou de les laisser partir des week-ends entiers en exercice ou au rallye. Maintes fois, ils admettent que sans ce soutien marital ils n'auraient pas pu accomplir ce qu'ils ont fait dans l'armée. C'est un hommage qu'ils leur rendent dans ces quelques phrases. Si les officiers de réserve ont pu endosser pleinement l'armée par leurs engagements c'est qu'ils sont aussi bien soutenus dans la sphère intime.

L'officier de réserve apparaît comme un trait d'union entre les cercles civils et militaires de la société. Celui qui n'est pas militaire à plein temps voit pourtant sa vie tout entière marquée par l'armée. S'engager dans la réserve c'est alors accepter de mener une double vie, exercer deux métiers, et être finalement constamment au service de la nation. La vie civile de ces hommes est forcément touchée par cet engagement. Si on a rappelé dans le premier chapitre que la période de service militaire – allant du cycle de service actif jusqu'à la fin tu temps passé dans la réserve – est une obligation légale dans la France du XXe siècle, il n'en reste pas moins que s'investir dans l'instruction, dans une activité militaire ou dans une association en lien avec l'armée ne l'est pas et relève d'une volonté personnelle.

Qui sont ces hommes qui adhèrent à l'A.O.R.L. et comment conjuguent-ils vie civile, vie militaire et parfois engagement associatif ? La réserve permet-elle d'accomplir une carrière militaire à part entière ? Quels sont les parcours représentatifs ?

I) Un engagement favorisé par des facteurs extérieurs ?

Définir l'engagement des officiers de réserve au XXe siècle ne peut pas se faire sans prendre en compte les facteurs externes qui ont favorisé cette volonté d'accéder au grade. Si cela n'est pas apparu dans les prémices de la recherche, les entretiens ont démontré qu'on ne s'engage pas, ou rarement, dans la réserve, par la seule volonté d'obtenir des responsabilités, du moins entre les années 1950 à 1990. Les témoins de la période étudiée sont marqués par deux principales causes qui ont contribué à leur investissement militaire. Il s'agit du contexte militaire français depuis la Grande Guerre jusqu'aux guerres de décolonisations, puis plus tard des événements de Mai 68.

A) Une enfance bercée par la guerre.

Les officiers de réserve avec lesquels nous avons échangé possèdent comme points communs l'engagement militaire de certains membres de leur famille. Mais si toutes les parentèles ont un rapport à l'armée *a minima* par le système de conscription, nombreuses sont celles d'officiers de réserve qui sont affectées plus durablement par l'institution.

a) Posséder une « hérédité militaire lourde »[1]

1. La famille Chazit, quatre générations dans la réserve :

Certains réservistes possèdent, à l'image de la famille Chazit, une histoire militaire sur plusieurs générations. C'est d'ailleurs par la phrase « j'ai une hérédité militaire lourde » que débute l'entretien avec Jacques Chazit, fils d'André Chazit. Ce dernier définit sa famille comme une « famille de gens qui ont toujours fait leur devoir » et dont la devise est « ne jamais manquer à notre parole et notre serment[2] ». Deux archives familiales, issues de la Chronique d'une vie du père permettent de présenter cette famille à la fois investie dans la réserve mais aussi à l'A.O.R.L.

[1] Titre extrait du témoignage de Jacques Chazit, le 5 novembre 2020.
[2] Entretien avec Jacques Chazit, le 5 novembre 2020.

Figure 20 : Famille Chazit (de g. à d. : André Chazit, Johannes Chazit, qui tient dans ses bras le fils de Jacques Chazit tout à droite).

Figure 21 : Photographie de la famille Chazit prise à Coëtquidan devant une gravure. (de g. à d. : Jacques Chazit, son fils, son père André Chazit)[1].

L'ancrage militaire de la famille Chazit s'inscrit effectivement dans l'histoire militaire de la France. Plusieurs générations ont combattu. Le grand-père, Johannes Chazit « va partir aussi,

[1] Les deux photographies sont issues de *Chronique d'une vie* de André Chazit.

de même que des millions d'autres, pour la tuerie la plus effroyable et la plus inutile… Une guerre civile européenne menée par des vieillards, civils ou militaires confondus.[1] » critique André Chazit au sujet de la Première Guerre mondiale. Ce passage sous les drapeaux est fondateur dans l'histoire familiale. Au lendemain de la guerre Johannes Chazit est nommé chef du personnel de l'O.T.L. : la compagnie des omnibus et des tramways de Lyon. Major de sa promotion, il a en conséquence eu une carrière civile plus importante que sa carrière dans la réserve. Toutefois il se réengage en 1939 pour commander les électromécaniciens de la ligne Maginot. Il a replié tout son personnel et son matériel en juin 1940 et il a fini lorsque l'armée des Alpes a arrêté les Allemands[2]. C'est pour rappeler cet engagement que sur la deuxième photographie, les trois générations posent devant la gravure. Il est de leur devoir d'honorer ce passé.

Cette famille n'a pas forcément œuvré dans la Résistance mais elle a combattu pour la France avec la figure d'André Chazit qui a eu un parcours militaire lui-même important durant la Seconde Guerre mondiale. Il rejoint une unité combattante des francs-tireurs. Puis au moment de l'ordre de démobilisation il est de retour à Lyon. Il est arrêté par la milice patriotique, du parti communiste, qui le conduit en prison et le reconnaît coupable d'avoir dénoncé un juif, ce qui est faux d'après son autobiographie. Il intègre alors une prison illégale du parti communiste français puis est transféré à celle de Saint-Paul. Une fois libéré, il rejoint l'armée et fait le choix de devenir officier à son tour[3]. Il sort sous-lieutenant de la « land-bretonne » et est fier de son titre. Son engagement ne s'arrête pas là, il devient au fil du temps une véritable figure du corps des réserves à Lyon. Lorsque le putsch des généraux éclate en avril 1961, « le gendarmes viennent à une heure du matin m'apporter un ordre de rappel, pour rejoindre le fort Vancia où s'équipe l'Unité. J'aurai là une responsabilité bien lourde, celle de refuser l'armement aux gens du SAC[4], appelés à la radio par le Premier ministre Michel Debré, pour lutter contre les parachutistes rebelles, qui devaient sauter sur la France[5] ». De cet engagement sans faille pour l'armée dans la réserve le président de l'A.O.R.L. de 1974 à 1976 garde une grande amertume pour le général de Gaulle : « L'embusqué de Londres a bradé l'Empire, abandonné l'Algérie et largué les Pieds-noirs et Harkis[6] ».

---

[1] André Chazit, *Chronique d'une vie*, sans date, inédit, p. 10.
[2] Entretien avec Jacques Chazit, le 5 novembre 2020.
[3] André Chazit, *Chronique d'une vie*, sans date, inédit, p. 65.
[4] Service d'Action Civique.
[5] *Ibidem*, p. 105.
[6] *Ibidem*, p. 106.

Jacques Chazit, troisième génération, a lui aussi embrassé une carrière dans l'armée et dans l'infanterie comme ses prédécesseurs. Il fait son service en 1964 en Algérie ce qui continue de marquer l'histoire familiale du sceau de la guerre et de l'engagement patriotique. Son fils que l'on peut voir sur les photographies est parachutiste. Armée et famille sont véritablement liées au sein du clan Chazit. Tous sont membres de l'A.O.R.L. et se sont investis pour la nation à des périodes charnières de l'histoire de France.

2. Un autre exemple : la famille de Jean Marmiesse :

Jean Marmiesse a été contacté par courriel afin de comprendre pourquoi ce dernier, en 1958, au moment de son service militaire n'a pas été envoyé en Algérie. Après avoir été affecté au 15ème Régiment du Génie de l'Air à Toul en 1958, il choisit au moment du grand amphithéâtre[1] la 25ème B.G.A.[2] à Compiègne. Cette alternative s'il ne la regrette pas, est ressenti comme un déshonneur par rapport à son passé familial. Pour lui, ne pas se rendre sur un conflit armé ne reflète pas le niveau d'engagement de ses aînés. Ainsi il ajoute à son témoignage la biographie militaire de sa famille :

> « J'ai omis que ma mère pour fait de résistance a reçu la Croix de Guerre 39-45. […] Elle a aussi la croix de combattant volontaire et la médaille de la France libérée. Mon père en plus de la médaille militaire est chevalier des Palmes Académiques, Médaille d'or de l'éducation physique et des sports […] Il a été sur 3 mandats responsable des sports à Bois Colombes en banlieue parisienne, aussi la croix de guerre 39-45 (avec 3 citations avec médaille d'argent et 1 citation avec palme, Croix du combattant volontaire, médaille de la résistance, diplôme de citation à l'ordre de la SNCF, diplôme de résistance fer, promu adjudant pour fait de résistance. Le frère de ma mère à 18 ans en 1941 est parti, avec un collègue pilote, en volant un avion allemand de Paris sur une plage Anglaise. Félicité par de Gaulle, envoyé pour une formation au Canada (où il a connu celle qui devait devenir sa femme) il a fait carrière dans l'armée de l'air jusqu'au grade de Colonel. Mon beau père était colonel d'artillerie coloniale. Instituteur il s'est engagé pour faire la guerre au Maroc puis en 1939 étant à Dakar […] malgré plusieurs séjours difficiles en Indochine il ne devint pas général. Ces deux derniers étant bien sûr entre autres officiers de la Légion d'honneur. […] Je n'irai pas jusqu'à la génération précédente (14-18) où 1 légion d'honneur, 4 croix de guerre et 2 médailles militaires ont récompensé 2 grands-pères et 2 oncles survivants. »[3]

Cette hérédité familiale est importante dans la carrière de l'interrogé. Si, grâce à ses bons résultats durant les premiers mois du service militaire, il peut faire le choix de ne pas aller en Algérie et de ne pas combattre comme de nombreux membres de sa famille, il veut cependant embrasser une carrière dans la réserve afin de les honorer. Son engagement est récompensé par la médaille d'argent des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

---

[1] Plusieurs officiers expliquent qu'à l'issu des E.O.R. ils sont réunis dans le grand amphithéâtre afin de choisir leur affectation pour les mois restant du service militaire. Le choix se fait en fonction du rang et donc des résultats obtenus tout au long de la formation.
[2] Brigade de gendarmerie de l'air.
[3] Témoignage de Jean Marmiesse, courriel du 14 février 2020.

Nombreux sont donc ceux qui peuvent affirmer cette hérédité militaire. On pense aussi à Alain Beyssac dont le grand-père a été gouverneur de l'ancien Soudan et le père haut fonctionnaire de police[1]. Intégrer la réserve et l'armée, lorsque le capital militaire transmis est si lourd en ce qui concerne les engagements, s'inscrit alors dans un processus d'honneur et de mémoire. Il devient logique pour les jeunes hommes d'accomplir leur service sous l'épaulette.

Attributs guerriers, souffrances au champ d'honneur, récits et légendes de combats façonnent donc l'histoire de ces familles. Les jeunes garçons grandissent dans cette culture de l'armée[2]. Les grands faits de guerre font d'autant plus briller les aînés dans les représentations. La valeur et la position du vieux soldat sont exaltées dans les familles. Le devoir militaire est alors, pour les jeunes garçons, relié à la notion d'honneur. Il lui faut faire ses preuves pour prouver qu'il est digne de son hérédité. Le devoir militaire est la preuve ultime du caractère « d'homme viril » que ces jeunes garçons rattachent à l'honneur. Ils doivent faire leurs preuves pour prouver qu'ils sont dignes de leur hérédité. Et ce malgré les souffrances qu'ont connues leurs pères au champ d'honneur. Toute victoire a un prix et il peut être celui de la blessure ou du sang. Être citoyen soldat c'est alors accepter de donner sa vie, de se sacrifier pour sa patrie, chacun son tour, une génération après l'autre. Cette idée crée une glorification symbolique de la virilité selon Alain Rauch. Ainsi récits et légendes de combats assimilés au devoir de défense définissent la condition masculine tout au long du XXe siècle[3]. Il n'est donc pas étonnant de retrouver des formes d'engagement dans la réserve lorsque le jeune homme grandit dans ce culte du citoyen-soldat.

3. Des contre-exemples :

Ces quelques exemples d'engagements militaires familiaux, s'ils peuvent servir d'étalons pour de nombreux témoins, voire de modèles, ne représentent pas tous les officiers de réserve. Certains ne possèdent pas d'histoire familiale dans la réserve importante. D'ailleurs il semble que parmi les membres de l'A.O.R.L. interrogés par le premier questionnaire une majorité n'a pas une hérédité militaire majeure.

[1] Entretien avec Alain Beyssac le 16 octobre 2020.
[2] André Rauch, *Le premier sexe, mutations et crises de l'identité masculine*, Paris, Fayard, 2013, p. 59-63.
[3] *Ibidem*, p. 75-84.

famille-armée		
Oui	10	38.5%
Non	16	61.5%
Total	26	100.0%

famille-armée2		
Oui	5	50.0%
Non	5	50.0%
Total	10	100.0%

Figure 22 : Tableau de réponses qui concernent les liens entre l'armée et les ascendants des personnes interrogées.

D'après le tableau de gauche, 10 interrogés sur 26 possèdent au minimum un membre de leur famille dans l'armée. Sur ces 10 personnes, la moitié affirme qu'il s'agit de l'armée de réserve. Alors, il est impossible d'accréditer le fait que tous les réservistes s'engagent afin de s'inscrire dans cette logique familiale. Mais plus l'investissement dans l'armée de l'aîné est prééminent, plus l'engagement dans la réserve se fait par transmission.

Aussi l'implication dans la réserve peut aussi résulter d'une histoire familiale sans grands affects pour l'armée de la part des ascendants. Paul Trémeau par exemple dont le père avait été au front en 1914-1918 mais qui ne parlait jamais de cette période n'a pas été influencé par ce parcours paternel. Au contraire, d'après lui, face au silence de son père l'attrait pour l'institution ne suscite pas chez lui une grande curiosité. La guerre reste un tabou, abordée rarement durant les repas de famille et seulement pour évoquer le souvenir d'un défunt. Ainsi son engagement jusque dans les O.R.S.E.M. n'est pas, selon lui, le résultat d'un processus de reproduction, ni d'influence de l'histoire paternelle.

L'engagement dans la réserve peut donc être le résultat de la reproduction d'un schéma familial mais ce fait n'est pas à généraliser. Toutefois on remarque que ce pattern peut être poussé à l'extrême avec plusieurs générations consécutives qui reproduisent les mêmes parcours. Il n'est donc pas faux de dire que les officiers de réserve sont avant tout des hommes dont le capital militaire de la famille est *a minima* connu voire exalté. Cette typologie de l'engagement de l'officier de réserve a été démontrée par Mohamed Madoui[1] en ce qui concerne les officiers du service d'état-major. Il constate une tradition militaire familiale forte pour 37 % du personnel étudié. À cela il ajoute qu'il observe une stabilité familiale solide avec plus de 72 % de personnes mariées et plus de 51 % pères de 2 à 3 enfants. Le « capital militaire » de la famille est important pour ces officiers de réserve que l'historien qualifie de traditionalistes. L'attachement à l'héritage militaire est déterminant car elle renvoie à de la fierté et de la fascination[2].

[1] Mohamed Madoui, « Les officiers de réserve de service d'état-major : logiques d'engagement et identité militaire » *Les Champs de Mars*, n° 2, 2002, p. 123–44.
[2] *Ibidem*.

β) Un apprentissage au temps de la guerre.

S'engager dans la réserve pour faire honneur à son hérédité familiale est un phénomène qui vient d'être démontrer. Souvent, il se couple avec une enfance passée pendant la période des guerres qui elle aussi formate le jeune garçon à devenir un citoyen-soldat qui porte l'épaulette.

1. Grandir pendant la Seconde Guerre mondiale :

Une partie des témoins interrogés ont aussi pour dénominateur commun d'avoir été élevés pendant le deuxième conflit mondial. Les plus anciens ont comme premiers souvenirs les bombardements et l'occupation. Grandir durant cette période est véritablement, pour certains, un facteur d'engagement militariste et associatif. Paul Trémeau, déjà cité, s'investit dès l'âge de 15 ans à la Croix Rouge pour aider à secourir les blessés et survivants des bombardements de la ville de Lyon[1]. Le témoin fait partie de la catégorie des enfants qui ont eu à assumer d'importantes responsabilités tels que le ravitaillement pour épauler les mères restées seules[2] ou la participation à l'effort de guerre comme c'est le cas ici.

D'autres, comme Jean Marquet, connaissent la guerre dans leur toute petite enfance. Il vit en Tunisie, et se souvient, alors qu'il est âgé de moins de 10 à l'époque, des bombardements qui s'abattent sur la ville de Tunis. Une période qui l'a profondément imprégné et qui l'a plus tard incité à mener une carrière militaire importante.

L'exemple familial d'Alain Curtil est très intéressant. Si ses deux grands-pères sont revenus des tranchées, son père désirait s'engager dans l'aviation. Le schéma est alors en bonne voie pour être reproduit. Cependant, observant la montée du nazisme, son père a fui pour ne pas être enrôlé dans le S.T.O. Assigné finalement aux chantiers de jeunesse, il est chef de section, responsable de la ferme de la grande Chartreuse et ravitaille le maquis. Après la guerre un de ses oncles est fait prisonnier durant le conflit de Corée[3]. Son enfance est donc marquée par le récit de cette période sans que le jeune Alain Curtil ne puisse dire que son paternel ne se soit engagé dans une carrière militaire. Il s'agit plutôt de la montée du nazisme qui a poussé son père à fuir,

---

[1] Entretien avec Paul Trémeau, le 7 février 2020.
[2] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fais en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020, p. 39.
[3] Entretien avec Alain Curtil, le 16 octobre 2020.
La Guerre de Corée se déroule de 1950 à 1953 durant laquelle les Nations-Unies ont engagé des effectifs dont des troupes françaises. Pour en savoir plus : un mémoire de recherche est en cours sur : « La France et la "guerre oubliée" : étude du développement de la mémoire de la Guerre de Corée (1950-1953) en France, de 1950 à nos jours. » à l'université Lyon 2 Lumière.

son acte de résistance, ajouté à l'inquiétude d'un parent proche en Corée, qui ont incité plus tard le jeune Curtil à s'engager dans l'armée de réserve.

Cette enfance passée au cœur de la guerre est très importante dans la détermination des jeunes gens, car c'est cette même génération qui connaît le maintien sous les drapeaux pendant la guerre d'Algérie. Raphaëlle Branche écrit que « cette expérience est un substrat émotionnel commun à tous ceux qui ont grandi alors. Elle est le fondement de leur génération.[1] » Cette socialisation primaire au temps de la guerre formate et marque toute une génération d'enfants. Si bien qu'entre deux enfants d'une même famille, celui naît avant la guerre n'aura jamais la même perception du monde que celui naît après. Une génération des années 1930 coincée entre deux guerres qui grandissent dans l'ombre de la première et dans le présent de la seconde. Leurs enfances sont alors marquées par les violences et les privations. Les études de l'historienne ont montré que nombreux appelés du contingent ont connu une enfance avec un père absent, prisonnier de guerre en Allemagne. Nous n'avons pas abordé cette question avec nos témoins mais il est hypothétique que ces marqueurs de vie se retrouvent chez eux aussi. La guerre crée des manques affectifs – par l'absence – et aussi des manques matériels, la peur de mourir est autant présente chez les adultes que chez les enfants, qui eux se confrontent pour la première fois à la vulnérabilité des parents. Si R. Branche a montré dans son dernier ouvrage cet ancrage socio-historique, on peut penser que celui-ci a été poussé à l'extrême avec l'engagement dans le corps des officiers de réserve.

2. Grandir au temps des guerres de décolonisation :

L'enfance d'Étienne Tissot est quant à elle marquée par les guerres de décolonisation. Elles se succèdent dès 1945 et rythment le quotidien des Français jusqu'en 1962. Les enfants qui naissent durant la période dite du *baby-boom*, c'est-à-dire les quelques années qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, grandissent avec en fond sonore à la radio le récit de la guerre d'Indochine. Arrivés à l'adolescence c'est la guerre d'Algérie qui occupe les ondes. Certains, à l'instar du témoin cité, ont des membres de leur famille présents dans l'armée[2] qui combattent contre le Viet-Minh. La France se sépare de son empire colonial qu'elle a construit pendant plus d'un siècle par ses expéditions militaires, scientifiques et religieuses. Hervé Drévillon montre que ces conflits véhiculent un imaginaire avec ses « héros et antihéros, ses rêves et

[1] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fais en Algérie ? »..., op. cit.*, p. 76.
[2] Entretien avec Étienne Tissot le 25 juin 2020.

cauchemars, ses oppositions irréductibles et ses indéfectibles solidarités, ses frontières brouillées entre l'illusoire et le réel, ses coûteux aveuglements et ses éclairs de lucidités.[1]» Ainsi les jeunes enfants grandissent dans ce contexte militaire fort qui crée des vocations. Embrasser une carrière dans l'armée qu'elle soit d'active ou de réserve est au fil des années une évidence pour ces hommes.

D'autant plus que se développer dans ce contexte de guerre façonne les représentations de la condition masculine et du « mythe du grognard et de la belle mort » selon l'expression d'André Rauch[2]. Au demeurant toutes les guerres, depuis l'antiquité, diffusent des formes de représentations dont celles des militaires qui incarnent la suprématie virile. Les guerres de décolonisations participent donc à la construction de la masculinité chez le *baby-boomer*. La virilité est pourtant restée longtemps un non-objet en histoire dont les jalons sont encore difficilement identifiables[3]. Les historiens, Alain Corbin[4] entre autres, se penchent aujourd'hui sur ces questions. L'étude des officiers de réserve se révèle être une piste pour étudier l'histoire des virilités au XXe siècle. En effet, si la limite entre la sphère publique et la sphère privée est parfois difficile à appréhender, les entretiens font remonter à la surface les souvenirs d'enfance qui permettent de rentrer dans ce domaine privé. Les piliers communs de la construction de la virilité sont donc mis en exergue selon les époques. Sans conteste les guerres d'Indochine et d'Algérie ont suscité des vocations, tant elles ont aussi, à l'image des précédents conflits armés, tissé le culte des valeurs patriotiques dans la société[5].

Les officiers de réserve que nous avons rencontrés sont issus d'un milieu souvent bourgeois, aisé. L'éducation que ces jeunes hommes reçoivent reste fixée sur le modèle d'une virilité presque idéale dont l'honneur militaire est la clé de voûte. Cette vision de la masculinité exclue de manière automatique les femmes. La fermeté du père, chef de famille, est alors d'autant plus mise en avant[6]. Il est à la fois le leader de tout le clan familial mais aussi celui qui honore ses obligations militaires. Le soldat est perçu comme le « lustre masculin » par excellence[7]. Être soldat est un devoir et une question d'honneur dans les classes de la population les plus aisées tandis que pour les classes populaires porter l'uniforme est une manière de s'élever dans la société, d'autant plus lorsque le grade d'officier est atteint. Ainsi la conscription que nous avons

---

[1] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France, vol 2. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2018, p. 479.
[2] André Rauch, *Le premier sexe…, op. cit.,* p. 7-84.
[3] *Ibidem*, p. 7-17.
[4] Alain Corbin, *Histoire de la virilité*, Paris, Le Seuil, 2011.
[5] André Rauch, *Le premier sexe…, op. cit.,* p. 54-59.
[6] *Ibidem*.
[7] *Ibidem*, p. 51-84.

déjà abordée dans le chapitre 1, devient un véritable enjeu social. Soit en reproduisant l'honneur familial soit en offrant une véritable promotion sociale à sa famille.

γ) L'A.O.R.L., un espace où se retrouvent pères et fils.

L'association des officiers de réserve apparaît comme un espace dans lequel il est possible de se retrouver entre hommes de la même famille. Lors de nos recherches de documents dans le bureau, et à la lecture des bulletins, il a été aisé de repérer certaines familles prédominantes dans l'histoire de l'A.O.R.L. Bien plus qu'être officier de réserve, s'engager dans le domaine associatif des A.O.R. se transmet aussi de pères en fils.

Lorsque l'on regarde les facteurs d'engagement à l'A.O.R.L. certains rappellent qu'ils l'ont fait car un membre de leur famille y a adhéré avant eux. Le doyen de l'association, en matière d'ancienneté d'inscription, Paul Trémeau qui cotise en 1949 le fait car son oncle Pierre Montégu, né en 1918, officier de réserve lui-même l'invite à l'y rejoindre[1]. Évoquer la présence d'un oncle à l'A.O.R.L. arrive régulièrement mais l'est encore plus la présence d'un père. Il est impossible de répertorier toutes les familles qui ont impliqué plusieurs membres dans l'histoire de l'association, toutefois il est réalisable d'en citer quelques-unes.

Le premier exemple cité plus haut avec la famille Chazit est le plus révélateur. L'histoire du clan Chazit est autant marquée par l'association qu'il ne l'est par la guerre. Celle de l'A.O.R.L. et celle de cette famille sont intimement liées. Si nous avons fait le choix de nous entretenir avec le fils d'André Chazit c'est qu'il a lui-même joué un rôle prépondérant dans l'histoire de l'association. Avant eux, le grand-père a fait partie des premiers membres car il a adhéré en 1920[2]. La jeunesse de Jacques Chazit est notamment affectée par l'implication de son père au sein du groupe. Toute la famille pâtit de la présence de l'association quand André Chazit en devient le président[3]. L'A.O.R.L. est chronophage dans les années 1970 tant les activités qu'elles proposent sont nombreuses. Le père a dû vendre des sociétés pour se consacrer à ses responsabilités associatives et militaires car conjointement il commande le 299e R.I. Ses activités ont été la cause de plusieurs frictions familiales qui marquent encore la mémoire du fils. Pour autant cela n'a pas découragé Jacques Chazit à s'investir dans l'association. Son adhésion remonte à l'année 1972 et directement l'A.O.R.L. lui confère des responsabilités en lui confiant le rallye et par là un siège au conseil d'administration. Quelques années plus tard, en 1989 il est

[1] Entretien avec Paul Trémeau, le 7 février 2020.
[2] Entretien avec Jacques Chazit, le 5 novembre 2020.
[3] *Ibidem*.

élu à la vice-présidence. On retrouve d'autres cas de figure. Le fils du président Martel est lui aussi officier de réserve en qualité de dentiste-principal. Lui-même s'investit au sein de l'A.O.R.L. On le retrouve dans la délégation qui mène à bien le jumelage avec les Allemands[1]. Citons enfin le fils de Pierre Bottet, doyen d'âge, François-Xavier Bottet qui lui aussi adhère à l'association ou encore la famille Da Passano qui relève du même schéma[2].

B) Mai 1968, face au désordre s'engager dans la discipline.

La période de Mai 1968 peut être étudiée sous divers aspects dans l'histoire des officiers de réserve. Les jeunes hommes, devenus officiers, qui à l'époque des événements sont étudiants ou ont l'âge d'être au lycée, ont dès lors porté un regard critique sur leurs camarades qui souhaitent des réformes. Mais cette mobilisation estudiantine semble avoir eu l'effet inverse chez les futurs cadres de la nation. Les témoins rencontrés à l'A.O.R.L. sont des soixante-huitards par la génération au sens biologique – issus d'une même classe d'âge – mais sont des anti-soixante-huitards par l'impact qu'ont eu sur eux les manifestations. Afin de comprendre cette influence de Mai 68 dans leur engagement pour l'armée nous avons interrogé Alain Beyssac, Alain Curtil, et Jean-Luc Escoffier tous étudiants lors de cette période.

α) Mai 68, une contestation générale qui ne touche pas l'armée

La crise que connaît la France ne s'enferme pas dans une seule temporalité ni au sein d'une même échelle. Le 3 mai est admis par les historiens pour dater le début des événements mais il ne faut pas mettre de côté la dynamique des mois qui précèdent l'insurrection en France comme à l'étranger. Des contestations ont lieu avant le mois de mai : en Guadeloupe un an plus tôt, au Mans en octobre 1967, puis encore à Caen début 1968. Apparaissent alors des sites qui sont *a posteriori* considérés comme des répétitions générales du printemps dans le milieu syndical. À l'université, des groupes d'extrême gauche se créent dès le début des années 1960, ils sont une minorité largement active. Nanterre joue alors le rôle d'étincelle à l'embrasement général. Pour ne citer qu'un exemple, en novembre 1967 une grève de 10 jours est entamée pour s'opposer à la sélection dans le premier cycle universitaire[3].

---

[1] *BAORL*, n° 351, 2ème trimestre 1990, rubrique « Le mot du président ».
[2] *BAORL*, n° 364, 1er trimestre 1993, rubrique « Carnet de l'A.O.R.L. ».
[3] Bibia Pavard, *Mai 68*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018, p. 30-51.

Le contexte international aussi est marqué par les contestations. L'année 1968 est d'ailleurs aujourd'hui comprise comme un « événement monde » selon l'historienne Bibia Pavard. Ledit printemps de Prague éclate entre le mois de janvier et de mois d'avril, un mouvement estudiantin est réprimé dans le sang à Mexico en octobre, un autre éclate au Sénégal, l'impérialisme américain est contesté au Japon, l'assassinat de Martin Luther King engendre une vague d'émeutes ou encore l'Italie est touchée par le mouvement « mai rampant ». Aucun continent n'est donc épargné[1].

De plus la lutte contre l'anti-impérialisme américain devient un vecteur commun entre de nombreuses contestations. La France n'échappe pas à ces revendications. Dans cette même génération qui a grandi en suivant les guerres de décolonisation, deux catégories de jeunes gens se dessinent. La première, que nous avons vue en première partie, perçoit ces conflits avec ses héros et les idéaux guerriers qu'ils véhiculent, et ceux qui au contraire, trop marqués par les guerres, plaident pour un monde plus paisible. Dans ce contexte explosif, certains jeunes gens cherchent des modèles, de l'ordre, ce qu'ils vont trouver dans l'armée.

β) « Mai 68 a eu l'effet inverse sur moi[2] ».

Les deux premiers témoins sont lycéens au moment des contestations : il s'agit d'Alain Beyssac et d'Alain Curtil[3]. Les deux récits de vie relatent que les revendications ont été une véritable surprise. Elle est grande pour les lycéens qui arrivent à la fin du cycle secondaire. Le premier se trouve à Lyon, le second un peu plus au nord à Bourg-en-Bresse, ils n'ont donc pas la même perception des événements. Alain Beyssac raconte :

> « Mai 68, je l'ai perçu, pour reprendre De Gaulle comme la « chienlit ». Je comprenais les revendications, mais c'était vraiment le bazar dans tout le pays. De plus mon père, était comme dit précédemment, commissaire de police à Lyon, il avait un ami qui s'était fait écraser par un camion lancé par MUNCH et RATON (qui étaient deux anarchistes). Ainsi cela a renforcé mon désaccord avec ces émeutes, mais m'a aussi conforté dans ces idées de droite, ce sont donc des événements qui m'ont renforcé dans mes convictions. Le problème de mai 68 c'est que les violences et les casses ont tout bloqué, ce qui a occulté les points positifs. Lors du post-mai 68 des choses ont été faites mais le bazar a tout occulté et on s'en est rendu compte bien après.[4] »

[1] *Ibidem*, p. 9-29.
[2] Entretien avec Jean-Luc Escoffier, 16 octobre 2020.
[3] Entretien réalisé avec Alain Beyssac et Alain Curtil le 16 octobre 2020.
[4] Entretien réalisé avec Alain Beyssac le 16 octobre 2020.

Mai 68 a donc chez lui eu l'effet de confirmer ses convictions politique et de réaffirmer son soutien au général de Gaulle. Mais être jeune et gaulliste en mai 1968 est une situation ambivalente selon l'historien François Audigier[1]. On le voit dans le témoignage, il n'hésite pas à reprendre les mots que le Président de la République prononce à l'Élysée le 19 mai 1968 « La réforme oui, la chienlit, non[2] ». Cette expression demeure pour une partie des jeunes gens de l'époque une véritable fracture. La jeunesse se divise alors encore entre ceux qui s'opposent véritablement à de Gaulle et ceux qui ne comprennent pas cette opposition au Président. Beyssac fait partie de cette dernière catégorie de jeunes. Il est en accord avec les volontés de réforme mais la personne du général reste intouchable, le réformateur est respecté au-delà d'être l'homme du 18 juin. Les cadets de la nation manifestent en partie pour l'U.J.P.[3] et sont les portes voix de ce soutien au général. Ainsi se battre contre le conservatisme et pour la justice sociale est totalement accepté par cette jeunesse mais l'illégitimité du Président est impensable. La formule qu'utilise Beyssac au début de son témoignage est donc révélatrice de sa façon de penser qui rejoint celle des manifestants de l'U.J.P.

Cette prise de position en faveur de la politique gaulliste s'explique aussi par le facteur familial et le fait d'avoir vécu les contestations au cœur de Lyon. La ville a été touchée par les grèves. En effet son père est au centre de la contestation par sa carrière dans la police nationale. Les événements du printemps qui lui restent en mémoire sont ceux des violences symbolisées par la mort de René Lacroix le 24 mai 1968. Ce fonctionnaire de police trouve la mort dans le contexte compliqué de cette journée. Ce jour-là, la tension est importante dans la ville : plus de trente directeurs des centres dramatiques se réunissent à Villeurbanne pour rédiger un manifeste qui concerne leur fonction et leur rôle. Parallèlement les personnels de l'Opéra de Lyon et du théâtre des Célestins décident d'une grève et occupent les lieux. Une manifestation de l'U.N.E.F.[4] est organisée et se dirige de Bellecour aux Terreaux, si elle est pacifique, des heurts ont lieu avec les forces de l'ordre en fin de parcours. Une insurrection s'engage sur la rive gauche du Rhône jusqu'aux Cordeliers. Des affrontements qui se poursuivent jusqu'à tard dans la nuit et qui connaît son paroxysme à 23H40 lorsqu'un camion chargé de pierres est lancé par les émeutiers contre les policiers. René Lacroix est mortellement touché sur le pont Lafayette.

---

[1] François Audigier, « Le malaise des jeunes gaullistes en mai 68 », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, n° 70, 2001/2, p. 71-88.
[2] Charles de Gaulle, bureau de l'Élysée, 19 mai 1968.
[3] Union des Jeunes pour le Progrès, fondée en 1965 après la demande du général de Gaulle, mouvement officiel des jeunesses gaullistes.
Pour en savoir plus : Audigier François, « L'étude des mouvements politiques de jeunes : cadre historiographique et enjeux épistémologiques. Le cas des cadets gaullistes », *Histoire@Politique*, n° 4, 2008/1, p. 19-19.
[4] Union National des Étudiants de France.

Cet homicide donne lieu à des poursuites judiciaires et l'ouvrier agricole Michel Raton alors âgé de 19 ans ainsi que Marcel Munch sont inculpés avant d'être acquittés quelques années plus tard[1]. Les obsèques du commissaires Lacroix réunissent entre 60 000 et 100 000 personnes le 31 mai et sont composées des opposants aux contestations[2].

La perception de mai 1968 chez ce premier témoin a donc été celle de la violence et du gaullisme. Des événements qui ont nettement été facteurs d'engagement dans la réserve et à l'inscription aux E.O.R. Quant au second, à la campagne, il a perçu les manifestations de loin. Toutefois, l'embrasement de la jeunesse lui a fait se poser des questions alors qu'il est président des élèves de son lycée : « J'ai donc vécu 1968 avec des interrogations et ne trouvais pas les événements normaux. Le seul point positif de ces événements pour moi, à la campagne c'est que mon pensionnat fut agrandi ainsi que la mixité accordée. Je sentais déjà la volonté de liberté des gens.[3] » La non-normalité des contestations de mai 1968 revient régulièrement dans son témoignage. Si bien qu'il est possible de rapprocher ce second témoin du précédent. Son positionnement correspond aussi à celui des cadets qui prônent des réformes, il rappelle ces questionnements notamment sur la volonté de mixité revendiquée par les étudiants. Pour lui, cela reste une amélioration de la condition des jeunes à travers les modifications dans son pensionnat. Son engagement dans la réserve résulte de cette période durant laquelle il a été surpris par cette impossibilité de maintenir l'ordre.

Jean-Luc Escoffier est à l'époque déjà étudiant et mai 1968 a eu une incidence sur son cursus universitaire et sur sa volonté d'engagement. Le printemps 1968 est souvent résumé à la manifestation étudiante alors que celle-ci a été plus globale et a donc touché plusieurs autres secteurs. L'officier de réserve rencontré était déjà dans le secteur universitaire et s'est trouvé le témoin des contestations à l'université lyonnaise :

> « Mai 68 a eu l'effet inverse sur moi. Lorsque les événements débutent je suis en 1er année de sociologie, que je qualifierai de « repère de gauchistes », et quand j'ai vu le « bordel » cela m'a beaucoup choqué, notamment les violences, les violences qui sont selon moi instantanées à gauche. Trois choses m'ont profondément choqué :
>
> - J'avais des copains avec qui je débattais beaucoup sur des sujets tels que la philosophie, la religion, ces derniers se sont sentis en décalage par rapport aux événements et avaient peur de louper une partie de leur jeunesse s'ils ne participaient pas. Certains sont devenus des clochards à traîner dans les facs. Tous voulaient être dans le coup.

[1] Chronologie des événements de Mai 68 à Lyon disponible sur le site de la bibliothèque municipale. https://www.bm-lyon.fr/mai68/expo/chrono.html.
[2] Paul Chopelin, Pierre-Jean Souriac (dir), *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privas, 2019, p. 755.
[3] Entretien réalisé avec Alain Curtil le 16 octobre 2020.

- Les professeurs que j'admirais sont devenus eux aussi des clochards et se sont fondus dans la révolte, moi qui suis allé dans une école tenue par des prêtres avant cela, ça m'a beaucoup choqué de voir les professeurs suivre les manifs du 22 mai.
- Enfin les prêtres pour lesquels j'avais un grand respect, j'en a vu qui se sont mariés et cela aussi ça m'a secoué.

Pour conclure c'est donc une sensation d'écroulement du monde qui s'est produite pour moi, une perte des repères. C'est à ce moment-là que je me suis rendu au bureau de recrutement de l'armée au Quartier Général Frère afin de connaître les modalités du sursis pour continuer mes études. On m'invite à me renseigner sur les modalités de la PMS, car elle est obligatoire pour bénéficier du sursis. C'est là que j'ai été reçu par le CAPITAINE MELLIER, chasseur alpin, et dans ce bordel généralisé de mai 68, je suis tombé sur quelqu'un qui incarnait l'autorité, l'ordre et qui tenait debout. Le contexte a donc amplifié la bonne image que j'avais de l'armée et donc « tout n'était pas par terre.[1]»

Le témoignage de Jean-Luc Escoffier est quant à lui révélateur de ce fragment de la jeunesse en perte de repères au moment des événements de mai 1968. Les contestations ont créé un véritable malaise pour une partie de la société qui n'est pas en accord avec les revendications. Du quartier latin jusque dans les universités de provinces, les doléances estudiantines se sont pourtant développées ce qui a initié ce sentiment d'incompréhension. Il faut dire que les étudiants de la deuxième plus grande ville de France se sont rapidement joints aux contestations parisiennes ainsi que les entreprises. Dès le 6 mai, une solidarité avec les élèves parisiens est engagée par l'I.N.S.A. et les étudiants de la faculté des sciences refusent de se rendre en cours[2]. Le 7 mai les Lyonnais défilent dans le calme et le 11, les bâtiments du quais Claude Bernard sont occupés[3] et rebaptisés « Cohn-Bendit ». Mais avec les images de Paris qui arrivent par la télévision, le mouvement prend de l'ampleur dès le 13 mai avec plus de 35 000 personnes qui manifestent sur la presqu'île[4]. Le 17 mai, la journée est marquée par le début du mouvement de grèves et des occupations d'usines avant de déboucher sur la journée du 24 mai. Dans la ville plus de 200 entreprises sont touchées[5].

Dans ce milieu universitaire bouleversé, Jean-Luc Escoffier est profondément ému par les violences qui touchent sa ville et son université. Il garde aussi en mémoire le fait de se sentir seul dans ce contexte. Un sentiment d'abandon de toute part transparaît dans ce témoignage. La perte de repères est importante. Cette crise profonde qui traverse le pays est confuse et interroge tous les fondements de la vie politique et culturelle. Les modifications socioculturelles en route

[1] Entretien avec Jean-Luc Escoffier, 16 octobre 2020.
[2] Paul Chopelin, Pierre-Jean Souriac (dir), *Nouvelle histoire de Lyon…, op. cit.,* p. 754.
[3] André Pelletier, *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 884-891.
[4] Paul Chopelin, Pierre-Jean Souriac (dir), *Nouvelle histoire de Lyon…, op. cit.,* p. 754.
[5] André Pelletier, *Histoire de Lyon…, op. cit.,* p. 884-891.

durant ces quelques semaines d'émulation nationale transforment la société ainsi que son rapport à l'autorité[1]. Escoffier est touché par ce qu'il perçoit comme un délitement de la société, à commencer par les prises de partie des professeurs d'université qui défilent dans les rues. Il relate notamment le souvenir des manifestations du 22 mai. Une erreur de chronologie s'est produite dans son discours. Le 22 mai à Lyon est marqué par le début de la grève aux Hospices civils de Lyon ainsi qu'au centre des chèques postaux, les grands magasins sont fermés. En parallèle à l'Assemblée nationale une motion de censure de la gauche est repoussée et une loi d'amnistie est votée par rapport aux revendications des étudiants. Le lendemain, ce sont plus de 400 étudiants qui défilent dans le quartier de Vaise jusqu'aux portes de l'usine occupée de Rhodiaceta. La manifestation prend de l'ampleur et des étudiants de toutes les universités se dirigent vers la préfecture[2].

Face à ce délitement de la société et du monde qui l'entoure, l'armée apparaît comme un phare pour Jean-Luc Escoffier. L'institution n'est à aucun moment touchée par les revendications. On ne retrouve aucun slogan contre l'armée ni même contre le système de conscription qui, comme cela a été vu dans le chapitre 1, est totalement accepté par la population française. S'il s'y rend pour un renseignement, l'uniforme et l'ordre qui règnent au Quartier Général Frère dans la ville sont pour le jeune homme un espoir de retour à l'ordre. Ainsi il entame directement son service militaire.

L'analyse des sources orales permet de comprendre que Mai 1968 n'a certainement pas joué de rôle dans la désaffectation des jeunes pour l'institution. De plus les revendications du printemps 1968 ne portent pas sur l'institution militaire ni contre le système de conscription. On retrouve ces revendications deux ans plus tard en 1970 alors que la suppression des sursis est envisagée, et lors de la grève estudiantine entamée en 1972[3] qui cette fois-ci a pu jouer un rôle sur les désaffections militaires. Mai 1968 est aussi vecteur d'engagement dans l'armée pour une génération qui n'a pas accepté le désordre général.

L'engagement dans la réserve est favorisé par des facteurs extérieurs d'ordre familiaux mais aussi en rapport avec l'actualité. Le poids des guerres passées, de l'engagement des pères et des

[1] Paul Chopelin, Pierre-Jean Souriac (dir), *Nouvelle histoire de Lyon…, op. cit.,* p. 750.
[2] Chronologie des événements de Mai 68 à Lyon disponible sur le site de la bibliothèque municipale. https://www.bm-lyon.fr/mai68/expo/chrono.html.
[3] Christophe Gracieux « Jeunesse et service militaire en France dans les années 1960 et 1970 » dans Bantigny Ludivine et Jablonka Ivan, *Jeunesse Oblige, Histoire Des Jeunes En France XIXe-XXIe Siècle*, Le Noeud Gordien, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

grands-pères durant ces époques a influencé les enfants d'alors. Grandir dans le souvenir des héros familiaux, ou en étant bercé par l'actualité des guerres de décolonisation – qui véhiculent aussi des représentations positives de l'armée dans une partie de la population – sont des éléments qui permettent de comprendre l'investissement de ces hommes. Enfin Mai 1968 et son impossible maintien de l'ordre est aussi vecteur d'engagement dans l'armée.

II) Qui sont les adhérents de l'A.O.R.L. ?

Les officiers de réserve sont souvent au départ des jeunes gens qui ont obtenu un sursis afin de réaliser des études supérieures. On l'a abordé, l'armée française décide de se doter des futurs cadres civils pour son corps d'officiers. Ainsi, faire des études et opter pour une profession intellectuelle supérieure, c'est aussi, à l'heure du service militaire, faire le choix de l'épaulette.

A) Adhérer à l'A.O.R.L.

Les statuts de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon indiquent les conditions d'adhésion. Le cotisant doit habiter à Lyon, avoir la qualité militaire « officier de réserve » de toute arme ou tout service. Il n'y a pas de limite d'âge. Mais l'association est aussi régie par une règle implicite : tous les membres sont des hommes, alors même que la loi Debré de 1970 offre la possibilité aux femmes d'accomplir un service militaire sur volontariat[1]. Grâce à la revue et à sa rubrique « nouveaux membres » qui paraît jusque dans les années 1970, ainsi qu'au questionnaire n° 1, les adhésions ont pu être analysées afin d'établir le profil sociologique des adhérents de l'association. Ces derniers exercent aussi des professions qui peuvent se révéler être utiles à l'armée et à l'association.

a) Profil sociologique de l'adhérent à l'A.O.R.L.

Tout d'abord, il convient de dire quelques mots sur la rubrique « nouveaux membres ». Cette dernière est publiée jusqu'en 1972, nonobstant certaines années ne sont pas renseignées (1967, 1968, 1970). Elle est au départ très complète et indique le numéro membre, l'identité, le grade, l'arme ou le service et l'adresse du nouvel adhérent. Ainsi l'historien est en possession d'un matériau précieux pour établir le profil type du nouveau cotisant. Cependant, avec le temps, la rubrique est de moins en moins précise, à partir de 1956 l'arme ou le service ne sont plus mentionnés. L'indication sur le numéro de membre disparaît en 1969. Ainsi, il est possible de lister les membres des n° 4577 à n° 5353 sur la période 1954-1969, après cette date il semble que les adhérents ne soient plus inscrits sous un numéro unique. Enfin en 1971 ce sont les adresses qui cessent d'être publiées. Face à la richesse de cette source pour l'historien, il est

[1] Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.

regrettable que celle-ci perde en informations précises. Elle permet de dresser le profil-type du nouvel adhérent dans les années 1950 et 1960[1]. Cette liste est essentielle car elle permet d'établir une sociologie des adhérents de l'A.O.R.L. entre 1954 et 1972. Ainsi il est facile de calculer le nombre de cotisants par grade qui intègrent l'association par année.

Les officiers subalternes (aspirant, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine) et les officiers supérieurs (commandant, lieutenant-colonel, colonel) sont très présents à l'A.O.R.L. tandis que les grades d'officiers généraux sont peu représentés du fait qu'ils sont rarement distribués dans le cadre de la réserve. Les généraux qui, en retraite sont versés dans la réserve, adhèrent peu aux A.O.R. Sur ces dix-huit années de publication on observe que l'association se dote de :

- 10 Aspirants
- 214 Sous-lieutenants
- 692 Lieutenants
- 218 Capitaines
- 53 Commandants
- 23 Lieutenants-Colonels
- 19 Colonels
- 5 Généraux[2]

Les comptes effectués permettent de constater que les nouveaux adhérents sont majoritairement des lieutenants. Cela coïncide avec l'entrée dans la vie active. A la fin du service militaire, les jeunes officiers sortent en grande partie au grade d'aspirant (voire de sous-lieutenant). Après cette coupure dans leur vie civile, qu'a représenté la période du service actif, les jeunes hommes doivent à nouveau s'y consacrer : reprise d'étude ou recherche d'emploi. Ils n'ont donc hypothétiquement guère de temps à accorder à la vie associative. De plus, chez les officiers subalternes, le deuxième grade le plus représentatif est celui des sous-lieutenants, cela peut s'expliquer par le fait que le passage du grade d'aspirant à celui de sous-lieutenant est automatique après six mois de grade.

Du côté des officiers supérieurs ce sont les commandants qui cotisent plus massivement. La période ne compte que cinq adhésions de généraux, ce qui confirme le fait que ces derniers adhèrent peu aux A.O.R. Enfin, il faut préciser que ces statistiques ne correspondent pas à la

[1] Aucune liste similaire n'est disponible hors des bulletins dans les locaux de l'association.
[2] Les résultats sont présentés par ordre de grade et non par ordre mathématique.

population de l'association, les grades sont mouvants, un lieutenant peut finir sa carrière en tant que colonel de réserve mais n'avoir adhéré qu'au grade de commandant. Il est donc impossible de savoir quel est le pourcentage réel de membres de l'association appartenant à un grade.

La seconde condition *sine qua non* de l'officier de réserve qui souhaite adhérer à l'A.O.R.L. correspond à son lieu de résidence. Les statuts indiquent que le membre doit habiter Lyon ou sa région militaire mais confèrent la possibilité qu'un groupe conséquent d'officiers dans une autre ville que Lyon puisse se constituer en section locale sous la tutelle de l'association-mère : c'est le cas à Vienne et Villefranche-sur-Saône. La liste des nouveaux membres mentionne aussi le lieu de résidence. D'autant plus qu'avant que ne disparaisse l'information, elle se fait plus précise avec le temps : les arrondissements de la ville ne sont pas indiqués dans un premier temps puis ils sont précisés dans les années qui suivent. Ainsi il est possible d'établir la liste des quartiers favorisés, mais aussi celle des communes périphériques privilégiées par les officiers de réserve pour leur cadre de vie. Il est certifié que sur la période précitée 528 adhérents sur 1 247 habitent dans Lyon, soit 42,3%, le reste est dispersé dans les communes périurbaines. Ils sont une majorité à vivre à Lyon – aucune autre commune ne fait figure de cluster d'officiers de réserve – et privilégient certains arrondissements. Les espaces du 3ème et du 6ème arrondissements sont dominants avec respectivement 79 et 91 nouveaux membres qui y logent. On retrouve la répartition suivante à laquelle il faut ajouter 76 habitants de Lyon dont l'arrondissement n'est pas spécifié.

Figure 23 : Carte de la répartition géographique des nouveaux adhérents de l'A.O.R.L. entre 1954 et 1971.

Les nouveaux membres des années 1950-1960 habitent principalement sur la rive gauche du Rhône (3ème, 6ème et 7ème). Cependant, plus on s'éloigne de l'hypercentre lyonnais, moins les officiers de réserve sont nombreux : le 1er, 4ème, 8ème et 9ème arrondissements semblent être moins choisis par cette population. Si l'on s'appuie sur les analyses de l'I.N.S.E.E. qui remontent sur les 40 dernières années ce constat est totalement en adéquation avec les analyses socio-professionnelles de l'institution. En effet, comme la plupart des grandes villes françaises, Lyon a connu au XXe siècle une hausse de la qualification de ses habitants[1]. Les quartiers de Lyon conservent des caractéristiques très marquées tels que le 2e et le 6e arrondissements qui sont plutôt aisés tandis que le 8e et le 9e conservent un caractère plus populaire. De plus la ville n'a pas échappé à l'exode des populations vers les périphéries urbaines. Entre 1962 et 1990, la ville perd environ 119 000 habitants, passant de 535 000 à 416 000 citadins[2]. Ce qui explique que dans ces années 1950-1960 nombreux sont les adhérents qui vivent en proche banlieue (Genas, Oullins, Saint-Priest…).

[1] Serge Maury et Axel Gilbert, « Les arrondissements de Lyon : de profondes mutations socio-économiques en 40 ans », *I.N.S.E.E. Analyses Auvergne Rhône-Alpes*, n° 29, décembre 2016.
[2] *Ibidem*.

Revenons quelque peu sur les profils des 2e et 6e arrondissements de la ville. Représentés massivement pour la population des officiers de réserve, ils se révèlent être des quartiers historiquement privilégiés socialement. Ces quartiers figurent en tête des espaces lyonnais qui recensent une population de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Des statistiques ne sont pas données pour la période, toutefois les chercheurs Serge Maury et Axel Gilbert, affirment qu'en 1975 ces quartiers sont déjà prééminents dans la répartition socio-professionnelle. En 2017, pour donner quelques chiffres, le 6e à lui seul comptabilise 44 % de cadres et professions intellectuelles supérieures et se classe au 20e rang des endroits où vivent les citoyens les plus aisés en France[1]. Au contraire, les arrondissements les moins représentés dans la population des officiers de réserve, tels que le 8e ou le 9e, sont historiquement moins attractifs pour les populations de cadres. Ces quartiers excentrés du centre-ville, comportent en 1975 plus de 60 % d'ouvriers et de salariés. Ils ont gardé ce profil populaire dans le temps[2].

Cette analyse est certainement représentative du lieu de vie des habitants de l'association sur toute la période totale étudiée. Le questionnaire n° 1 réalisé auprès des membres actuels de l'association a permis d'obtenir des résultats similaires pour ce qui est du lieu de résidence : 38,5 % habitent la ville de Lyon, ce qui représente la majorité, les autres officiers habitent dans des communes de la métropole et du département. Les questionnaires reçus ne permettent pas d'établir une classification intéressante pour ce qui est des arrondissements lorsque le lieu de résidence est à Lyon.

Valeurs	Nb. cit.	Fréquence
Département du Rhône	12	46,2%
Lyon	10	38,5%
Département de l'Isère	2	7,7%
Etranger	2	7,7%
TOTAL	26	100,0%

Figure 24 : Tableau récapitulant le lieu de vie des personnes ayant répondu au questionnaire n° 1.

Enfin quelques exceptions dérogent à la règle de la localisation avec certains adhérents qui logent hors du Rhône, voire hors des frontières françaises. Un exemple est celui du lieutenant-colonel Trebbia qui adhère à son retour d'Algérie alors qu'il habite Paris. L'adhésion lui est sûrement accordée, à titre dérogatoire, grâce à sa contribution pour l'information pendant la guerre d'Algérie.

[1] Observatoire des Inégalités, « Où vivent les plus riches ? » article du 22 décembre 2020. Article disponible en ligne : https://www.inegalites.fr/Ou-vivent-les-riches-les-plus-riches.
[2] Serge Maury et Axel Gilbert, « Les arrondissements de Lyon…, *op. cit.*

L'A.O.R.L. regroupe des officiers de toutes les armes et de tous les services de l'armée. Ainsi les militaires de l'armée de terre côtoient ceux de l'air, les marins mais aussi des médecins du service de santé ou les responsables du service des essences. Aucune discrimination n'est faite sur ce point, tous peuvent entrer à l'A.O.R.L. La parution des listes de nouveaux membres indique l'arme jusqu'en 1956. Sur ces deux années, il y a 70 nouveaux cotisants, dont 45 appartiennent à de l'armée de terre, soit 64,2 %. La question ne se vérifie pas par la suite, en tout cas avec les listes publiées dans le *Bulletin*. Un parallèle peut cependant être fait avec les réponses reçues au questionnaire précité. Avec ce dernier, les résultats suivants apparaissent :

Armée		
Armée de Terre	15	57.7%
Armée de l'air	0	0.0%
Marine Nationale	4	15.4%
Gendarmerie	1	3.8%
Service de Santé	5	19.2%
Service des Essences	1	3.8%
Total	**26**	**100.0%**

Figure 25 : Appartenance à l'armée ou au service commun des officiers de réserve ayant répondu au premier questionnaire.

L'armée de terre reste majoritairement représentée à l'A.O.R.L. (avec 57,7 % d'adhérents) viennent ensuite ceux du service de Santé (19.2 %) et enfin les marins (15,4 %). Cela s'explique par le fait que l'armée de terre est majoritaire en France : elle totalise le plus fort des effectifs. Ce n'est donc pas une spécialité lyonnaise. « Lyon est une ville militaire » pour reprendre le titre du premier exemplaire de la *Revue d'histoire de Lyon*[1], l'institution est implantée dans la ville depuis plusieurs siècles notamment dans le quartier de la Part Dieu. La défense à Lyon s'organise surtout sur la rive gauche du Rhône au 19ème siècle – ce qui coïncide aussi avec les lieux d'habitation des réservistes – sur les terrains disponibles notamment à la Guillotière ou aux Brotteaux où l'artillerie est très présente depuis 1844[2].

L'importance des médecins du service de santé relève bien de la situation géographique de l'A.O.R. étudiée. Le deuxième pôle le plus important de l'armée à Lyon est celui du service de santé. La ville est réputée pour la qualité de ses hôpitaux et de l'offre de soin qu'elle propose, il n'est pas donc pas étonnant d'y voir le service de santé se développer. Ce pôle est représenté

[1] Paul Chopelin, « Lyon Ville Militaire », *Revue d'histoire de Lyon*, vol. 1, 2015.
[2] *Ibidem*, p. 128-130.

par l'Hôpital Desgenettes et s'articule autour de quatre branches principales à savoir : la formation médico-militaire (école de santé des armées à Bron), un centre de formation opérationnelle santé de la Valbonne, un hôpital d'instruction des armées et la direction régionale située au Quartier Général Frère qui « coordonne la médecine des Forces[1] ».

Grâce à ces quelques éléments dispersés dans diverses sources il est possible d'établir le profil type de l'officier de réserve adhérent à l'A.O.R.L. Hypothétiquement, c'est un homme qui a déjà obtenu le grade de lieutenant et qui vit dans les quartiers centraux, voire aisés de Lyon, proches de la rive gauche du Rhône. Ce dernier sert le plus souvent dans l'armée de terre ou au service de santé des armées. Lorsque l'officier s'inscrit à l'association, il reçoit une carte qui atteste de son adhésion.

[1] *Ibidem*, p. 140-142.

Figure 26 : Exemple d'une carte de membre de l'A.O.R.L[1].

[1] Archives personnelles de Serre Georges.

Jusqu'à la fin de notre période aucun changement des statuts n'ouvre davantage l'association. Elle reste régie par la même politique d'adhésion. Si l'A.O.R.L. fait le choix de rester dans son schéma de huis-clos masculin, il est souhaitable de mentionner ici une découverte faite lors du bref dépouillement des archives parisiennes. Les femmes se sont engagées dans l'armée bien avant qu'elles en aient légalement le droit ainsi que celui d'accomplir un service militaire. Toutefois si les exemples sont rares certaines obtiennent le grade d'officiers et vont même jusqu'à former leur propre association. L'A.O.R.F.[1], elle n'est jamais mentionnée dans le *Bulletin* et l'est à quelques exceptions dans *L'Officier de Réserve*. Leur présence est remarquée et photographiée au congrès de l'U.N.O.R. au Maroc en 1954.

Figure 27 : Délégation de l'A.O.R.F. au congrès de l'U.N.O.R. au Maroc en 1954[2].

[1] Association des Officiers de Réserve Féminins.
[2] *L'Officier de Réserve*, n°8, septembre-octobre 1954.

β) Comment l'A.O.R.L. se fait-elle connaître ?

« Il est bon d'être à l'A.O.R.L.[1] » voici l'argument que donne Philippe Cochet à Jean-Luc Escoffier lorsque celui-ci souhaite être davantage actif dans la réserve. Il y a, dans l'esprit de ce membre, une équation entre engagement dans la réserve et adhésion à l'A.O.R.L. Ainsi quand on veut être actif dans l'armée de réserve, cotiser à une A.O.R. est le jalon qui semble essentiel. Ce conseil est dans toutes les bouches durant les années 1970, s'inscrire à l'A.O.R.L. – et peut-être plus largement à une association affiliée à l'U.N.O.R. – apparaît comme le réflexe du bon réserviste.

L'arrivée d'Escoffier à l'A.O.R.L. est révélatrice aussi du mode de recrutement de l'A.O.R.L. C'est par le bouche-à-oreille notamment que l'association se manifeste dans les milieux de cadres officiers de réserve. L'adhésion à l'A.O.R.L. se fait majoritairement par un ami (46,7 % des interrogés du questionnaire 1) ou lorsqu'un officier de réserve a eu connaissance d'une activité proposée :

Figure 28 : Résultat à la question « comment avez-vous connu l'A.O.R.L. ».

Le questionnaire distingue bien la connaissance de l'association via la presse qui est différente de celle via une manifestation dont on entend parler, qui ne possède pas forcément d'intermédiaire. L'A.O.R.L. est donc connue sur la place lyonnaise, ce qui se confirme par les réponses apportées par les 16,7 % qui ont répondu « autre » :

Valeurs	Nb. cit.
BAL	3
1973: journée d'accueil des nouveaux	1
association très connue partout	1
journée AORL	1
Rallye des réserves	1
Visite du ministre des armées au camp de la Valbonne	1
TOTAL	**8**

Figure 29 : Tableau de réponses obtenues lorsque les interrogés ont répondu « autre » sur la connaissance de l'A.O.R.L.

[1] Entretien avec Jean-Luc Escoffier, 16 octobre 2020.

L'A.O.R.L. fait donc beaucoup de bruit dans la capitale des Gaules. L'organisation du bal annuel connaît un tel succès[1] qu'il attire de nombreux nouveaux officiers de réserve, à l'instar d'autres moments plus particuliers de la vie associative à l'instar du rallye. La publicité pour l'association se fait donc dans le cercle restreint du corps des officiers qui habitent la région et qui diffusent les activités de leur association.

Les motivations relatives à l'adhésion sont aussi semblables à tous les membres. L'A.O.R.L. représente un huis-clos où entretenir ses connaissances militaires est possible. Ce sentiment d'entre-soi entre intéressées par la défense est le *leitmotiv* des adhérents qui n'ont pas connu la mobilisation, c'est-à-dire tous ceux qui ont fait leur service depuis la partie de la fin de la décennie 1960 jusqu'en 1997. Toutefois ce n'est pas la seule chose que les officiers viennent y chercher. Ceux qui ont connu une guerre aiment à se retrouver entre officiers, tels qu'à la fin de la guerre d'Algérie par exemple, où les nouveaux officiers de réserve, formés sur le terrain, s'inscrivent pour retrouver des camarades qui ont connu l'expérience de la guerre[2]. On retrouve à l'A.O.R.L., cette même logique que dans les associations de combattants décrites par Antoine Prost[3]. Cette fraternité issue de l'expérience fondatrice engage d'autant plus les hommes à agir ensemble pour la défense. Fondamentalement, les associations d'officiers de réserve fonctionnent sur les mêmes mécaniques de cohésion et de fraternisation que les associations d'anciens combattants à la différence que la deuxième catégorie ne s'inscrit pas dans « le prolongement direct de la vie militaire[4] » et revendique un antimilitarisme. Les deux catégories d'associations partagent des objectifs communs comme le patriotisme et le devoir de mémoire, ce qui en fait des homologues sur de nombreux points. Se développe au fur et à mesure des années un véritable esprit « officiers de réserve » au sein de l'A.O.R.L. qui se déploie sur la place publique et permet à l'association d'avoir de la visibilité.

γ) Le réseau associatif des officiers de réserve

Les officiers de L'A.O.R.L. sont, à titre individuel, et font, à titre collectif le lien avec d'autres associations. Lorsque les entretiens ont été menés et les questionnaires diffusés, une donnée inattendue est apparue : les officiers sont souvent membres de plusieurs associations à caractère parfois civil mais bien plus régulièrement militaire. Ainsi il est possible de dire que

[1] *Cf.* Chapitre 6.
[2] *Cf.* Tableau chapitre 7.
[3] Antoine Prost, *Les anciens combattants 1914-1940*, Paris, Gallimard, 2014, p. 63-69.
[4] *Ibidem*, p. 73-109.

l'engagement des officiers de réserve ne se cantonne pas à une seule association mais bien à plusieurs.

1. Les engagements associatifs à titre individuel :

Les officiers de réserve sont massivement engagés dans le secteur associatif dans le Rhône. On les retrouve tantôt simples adhérents tantôt responsables d'autres bureaux associatifs jusqu'à la position de président.

Ils sont notamment nombreux dans les associations d'armes qui sont aussi fédérées par l'U.N.O.R. Ainsi le G.O.R.S.S.A., par exemple, est un véritable réservoir d'officiers de réserve du service de santé dont les membres sont parfois doublement adhérents : à leur association et à l'A.O.R.L. Des liens se créent entre les deux associations de réservistes ce qui fait gonfler les rangs de l'A.O.R.L. La première partie du *Bulletin* n° 300[1] est d'ailleurs consacrée à ce rapprochement associatif. L'éditorial indique que les membres du G.O.R.S.S.A. 51[2] de la ville ont souhaité s'allier à l'A.O.R.L. pour son « efficacité et son rayonnement ». Ainsi afin de faciliter les adhésions des médecins de réserve, l'A.O.R.L. décrète l'envoi gratuit de la revue aux membres du G.O.R.S.S.A. et donne la possibilité à un membre de cette association d'être auditeur du conseil[3]. Ce rapprochement se fait à l'initiative du président de la section locale de l'association du service de santé : Étienne Tissot. Il présente donc en 1977 son association à l'A.O.R.L. dans l'optique de déployer les relations active-réserve-santé tout en rappelant que les officiers du service de santé sont aussi des officiers de réserve à part entière. Le G.O.R.S.S.A. à un niveau national est aussi affilié à l'U.N.O.R. ce qui est un argument de taille pour favoriser les rapports. Étienne Tissot permet donc l'adhésion d'officiers de réserve du service de santé à l'A.O.R.L. grâce à son engagement. Il est décidé cette même année que M. Magnin, représenterait le G.O.R.S.S.A. au conseil de l'A.O.R.L. et que l'adhésion fixée à 55 francs[4] serait abaissée à 40 francs pour l'exercice 1977-1978 pour tous les nouveaux adhérents issus du G.O.R.S.S.A. 51. L'A.O.R. étudiée espère que ce rapprochement lui rapporte 200 nouvelles cotisations[5]. Cet exemple est celui qui est le plus documenté par le *Bulletin* pour montrer que les officiers engagés dans d'autres associations établissent des liens avec l'A.O.R.L.

Mais d'autres sont simplement engagés dans diverses associations sans que des liens soient explicités dans la revue. Et si l'on dépasse de quelques années le cadre chronologique, tout en

[1] *BAORL*, n° 300, 3ème trimestre 1977.
[2] Section du G.O.R.S.S.A. de la 51e D.M.T.
[3] *BAORL*, n° 300, 3ème trimestre 1977, rubrique « éditorial ».
[4] *Cf* graphique de la croissance des cotisations, chapitre 2.
[5] *BAORL*, n° 300, 3ème trimestre 1977, rubrique « conseil d'administration » « séance du 12 septembre 1977 ».

restant dans les bornes du centenaire du l'A.O.R.L. (1920-2020), on remarque que l'investissement associatif des hommes qui ont été interrogés outrepasse le simple cadre de l'A.O.R.L. Alain Curtil, par exemple, est actuellement le président des Artilleurs du Lyonnais et de la région (U.A.L.R.). Olivier Chateauminois, élu président de l'A.O.R.L. en 2002 et avant ça, membre de l'A.C.O.R.A.M.[1].

Il a aussi été demandé aux plus anciens membres de l'association – les anciens combattants de la guerre d'Algérie – quelle est ou a été la place des associations dans leur vie. Dans 66 % des cas, l'engagement associatif s'est révélé important, quand 22 % l'indiquent considérable mais varie selon les périodes. Seulement 11 % désigne la vie associative comme étant mineure dans leur existence. Environ 90 % des interrogés sont membres d'autres associations qui sont très diverses : celles relatives à leur arme, c'est souvent qu'en plus de l'A.O.R.L. les officiers de réserve y adhèrent ; celles des anciens de certains régiments (exemple les anciens du 99e et du 299e R.I.) ; les associations de retraités de leur secteur d'activité professionnelle ; l'engagement dans un parti politique, mentionné mais rarement précisé ; les associations des anciens élèves d'un établissement ; les associations d'anciens combattants, le plus souvent ils adhèrent à l'U.N.C. ; les associations en lien avec les distinctions obtenues (ordre national du mérite, légion d'honneur…). Enfin, plus rarement, les associations en lien avec les politiques de la ville.

La vie associative des cadres de l'armée de réserve est donc considérable. Sans dire que tous les officiers de réserve possèdent une vie associative aussi dynamique, on peut affirmer que l'engagement associatif semble tout de même important pour ceux qui se considèrent comme des cadres de la nation. Il leur permet de jouer un rôle notable dans le monde associatif, mais on remarque qu'ils recherchent souvent l'entre-soi entre personnes qui possèdent un grade, un titre ou une activité militaire en communs. Ils se mélangent peu, d'où la faible présence d'adhésions dans les associations en lien avec la ville par exemple. Si l'on se réfère à la liste des principaux secteurs associatifs émise par Simon Cottin-Marx en 2019[2], les officiers de réserves adhèrent majoritairement à des associations de loisirs et de la vie sociale. Cette catégorie représente 21,4 % du domaine associatif français[3] et l'A.O.R.L. en fait partie à l'instar des associations d'armes, d'anciens combattants, d'anciens élèves, de récompensés de titres prestigieux, etc…

[1] Association des Officiers de Réserve de la Marine Nationale.
[2] Simon Cottin-Marx, *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, 2019.
[3] *Ibidem*, p. 31.

À la lecture de la thèse d'Antoine Prost[1] qui constate que, dans les années 1930, la proportion d'officiers de réserve présents dans les associations d'anciens combattants est relativement faible[2], des contacts ont été pris avec des associations du Rhône pour voir si cela se vérifiait aussi entre 1950 et 2000. Malgré l'aide du président de la FARAC pour mobiliser les présidents, le contexte sanitaire ainsi que le peu de sources sur le sujet n'ont pas permis d'aller plus loin. Toutefois, si les officiers rencontrés à l'A.O.R.L., qui ont participé à la guerre d'Algérie, sont membres d'une association d'anciens combattants, il semble que les contacts pris avec ces associations confirment la thèse d'Antoine Prost pour la période étudiée. Les officiers de réserve semblent être peu présents par rapport au nombre important d'hommes du rang et de sous-officiers de réserve. De plus ces associations ne recrutent pas en fonction du grade ni de l'armée, ce qui est donc tout le contraire de l'A.O.R.L., ainsi elles n'établissent pas de statistiques.

2. L'A.O.R.L., engagée auprès d'autres associations :

L'A.O.R.L. est aussi partenaire d'autres associations. Dans la région lyonnaise l'A.O.R. s'affilie à trois autres : un regroupement associatif plus large – la Fédération et Amicales Régimentaires d'Anciens Combattants[3], l'Association pour le Soutien à l'Armée Française et au Souvenir Français. Des associations que l'on peut classer à la fois dans la catégorie de l'action sociale de Cottin-Marx mais aussi dans celle de la défense des droits et des causes[4], lorsqu'il s'agit de défendre l'armée.

La F.A.R.A.C. est une fédération qui regroupe en son sein 58 associations de la région lyonnaise qu'elles soient d'anciens combattants ou à visée patriotique comme l'A.O.R.L. Sa création remonte à 1910 à l'initiative de trois régiments d'infanterie de la région. Avant de prendre le titre qu'on lui connaît depuis 1939, l'association se nomme Union des sociétés d'anciens militaires[5]. Elle est tout aussi importante sur la place lyonnaise que l'A.O.R.L. du fait du nombre important d'associations qu'elle rassemble : 69 au total en 1974. Forte de son poids et de son influence elle attire l'A.O.R.L. qui commence à établir des liaisons avec elle en 1975[6].

Simon Cottin-Marx distingue huit secteurs associatifs dans la société française pour définir leur domaine d'intervention : la gestion des services économiques et le développement local ; l'éducation, la formation et l'insertion ; l'action caritative et humanitaire ; l'action sociale et la santé ; la défense des droits et des causes ; les loisirs et la vie sociale ; la culture ; le sport.

[1] Antoine Prost, *Les anciens combattants et le société française 1914-1939*, Paris, Presse de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1977.

[2] *Ibidem*, p. 121.

[3] Fédération et Amicales Régimentaires d'Anciens Combattants, désormais F.A.R.A.C. ; en 2007, l'acronyme FARAC remplace le sigle précédent.

[4] Simon Cottin-Marx, *Sociologie du monde associatif…, op. cit.,* p. 31.

[5] Historique retracé sur le site de la FARAC : http://www.farac.org/.

[6] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1975, rubrique « conseil d'administration » « séance du 13 janvier 1973 ».

Aucune date exacte pour l'affiliation n'est donnée dans le *Bulletin*, mais en 1981, pour la première fois, le président représente l'A.O.R.L. à l'assemblée générale de la F.A.R.A.C.[1]. Mais les réservistes deviennent rapidement des acteurs de ces associations ainsi que des associés. En 1984, la F.A.R.A.C., sous l'impulsion du général Allemane, alors son président, contacte le président Tissot pour faire de l'A.O.R.L. le légataire des souvenirs rassemblés dans le musée de la F.A.R.A.C. au cas où la fédération serait dissoute[2]. Une donation qui à l'unanimité est acceptée par les réservistes. Ils vont s'impliquer aussi à titre individuel dans cet autre poids lourd du monde associatif lyonnais : André Mudler, administrateur de l'A.O.R.L. depuis 1976, s'est vu élire en 2016 à la présidence de la FARAC. Jean-Paul Vaillant, ancien trésorier de l'A.O.R.L., pour ne citer qu'un autre exemple, a aussi été administrateur de cette dernière.

L'association des officiers de réserve est membre de deux associations militaires : l'association du Souvenir Français et l'Association pour le Soutien à l'Armée Française[3]. La première se veut, selon ses statuts, l'union de ceux qui souhaitent conserver la mémoire des morts pour la France par l'animation de la vie commémorative et en transmettant le flambeau du souvenir[4]. La seconde a pour but de diffuser l'esprit de défense et souhaite être l'interlocutrice des personnalités politiques pour leur rappeler leurs responsabilités en matière de défense, mais aussi transmettre la mémoire de l'histoire militaire de la France[5]. Toutes deux ont donc des objectifs communs avec l'A.O.R.L. L'adhésion à l'A.S.A.F. est antérieure, *a minima,* elle remonte à 1978, première mention dans le *Bulletin*[6] tandis que l'A.O.R.L., et à plus grande échelle l'U.N.O.R. rejoignent l'association Soutien à l'armée française en 1993[7]. Mais ces rapprochements restent majoritairement locaux, Christian Mérot montre qu'en Moselle, les rapports avec le Souvenir Français sont certes cordiaux mais aucuns contacts de travail n'est pris[8].

Toutes ces affiliations prouvent que l'A.O.R.L. ne veut pas simplement jouer un rôle dans la société lyonnaise en matière de réserve mais cherche à posséder une plus grande influence dans les milieux militaristes de l'époque. Elle est à la fois proche des associations à visées

---

[1] *BAORL,* n° 314, 1er trimestre 1981, rubrique « conseil d'administration » « séance du 12 janvier 1981 ».
[2] *BAORL,* n° 327, 2ème trimestre 1984, rubrique « conseil d'administration » « séance du 12 mars 1984 ».
[3] Association pour le Soutien à l'Armée Française, désormais A.S.A.F.
[4] Les statuts de l'Association pour le Souvenir Français sont disponibles en ligne : https://le-souvenir-francais.fr/nos-statuts/.
[5] Les statuts de l'A.S.A.F. sont disponibles en ligne : https://www.asafrance.fr/asaf/statuts.html.
[6] *BAORL,* n° 301, 4ème trimestre 1977, rubrique « le souvenir français ».
[7] *BAORL,* n° 362, 1er trimestre 1993, rubrique « Association pour le soutien à l'armée française ».
[8] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience*, Histoire, Université Paul Verlaine, Metz, 2009, p. 268.

patriotiques – dont les anciens combattants malgré l'antimilitarisme de certains – mais aussi celles plus proches des cercles militaires. Elle se sent concernée par tous les problèmes relatifs à la défense des militaires de carrière jusqu'au devoir de mémoire. En adhérant elle-même à des fédérations, l'A.O.R.L. se crée un réseau associatif dans l'optique d'agir communément pour le lien entre l'armée et la nation. Les officiers à titre individuel participent à la création de cette clientèle associative.

B) L'officier de réserve, un cadre à la fois civil et militaire.

Les officiers de réserve qui adhèrent à l'A.O.R.L. sont aussi des hommes engagés dans leur profession civile. La carrière professionnelle qu'ils embrassent devient souvent un atout pour l'armée. En effet les spécialisations de chacun, qui relèvent du domaine scolaire, peuvent être au sein de l'armée de véritables ressources. L'A.O.R.L. plébiscite d'ailleurs ces spécialistes en les aidant dans la recherche de leur emploi. Pour ce faire elle publie des *curriculums vitae* avec pour apostrophe : « Messieurs les Employeurs, sachez que l'Armée les a sélectionnés au départ. C'est pour vous un gage de qualité[1] ».

L'exemple reproduit ci-dessus, du *curriculum vitae* de l'officier de réserve Lambert Fabien, prouve que la formation scolaire de spécialiste est recherchée dans l'armée. Diplômé de l'École Spéciale de Mécanique et d'Électricité Sudria à Paris, il est donc ingénieur de formation. Son V.S.L. est un avantage dans son parcours ainsi que son grade – lieutenant de réserve – mis en avant comme des qualités indiscutables à son profil. L'officier de réserve est alors exposé par l'A.O.R.L. comme une perle rare, dont les formations autant civiles que militaires sont les garantes du mérite du candidat, alors même qu'en 1996 peu de jeunes gens accomplissent encore un service militaire car les diplômés préfèrent les formes civiles du service national.

Le V.S.L. apparaît comme un authentique gage de motivation. Le volontariat permet à un jeune citoyen de rester 4 à 12 mois supplémentaires dans sa condition juridique d'appelé du contingent. Il est officialisé le 8 juillet 1983 afin d'offrir la possibilité au conscrit de pourvoir à certains emplois pour lesquels la seule durée du service militaire est trop courte mais aussi à pallier l'organisation des armées. L'institutionnalisation du V.S.L. recouvre un franc succès,

[1] *BAORL*, n° 375, 2ème trimestre 1996, rubrique « Messieurs les Employeurs, sachez que l'Armée les a sélectionnés au départ. C'est pour vous un gage de qualité ».

trois ans après sa création près de 32 000 volontaires sont recensés ce qui représente un dixième du contingent chaque année[1].

L'armée de réserve française, sur le modèle de la *Landwehr* allemande, se dote donc de spécialistes issus de la catégorie socioprofessionnelle de cadres et professions intellectuelles supérieures. L'actualisation du statut des officiers de réserve de 1956 en est une de ses concrétisations. Le chapitre Ier de la loi[2] fixe les conditions de recrutement pour les officiers destinés à intégrer le service de santé. Ainsi l'armée recrute pour son corps du service de santé tous les docteurs en médecine, dentistes diplômés ainsi que les pharmaciens et vétérinaires. Tous intègrent *de facto* la réserve militaire. Le décret de 1976[3] précise que tous les spécialistes qui en font la demande, après avoir satisfait leurs obligations légales du service actif et qui détiennent soit un diplôme de fin d'étude du second cycle de l'enseignement supérieur soit le titre d'ingénieur, peuvent être recrutés dans le corps des officiers de réserve.

Mohammed Madoui définit les officiers de réserve qui s'engagent dans la réserve par rapport à leurs qualifications comme des stratèges pragmatiques et qui portent un intérêt au métier de militaire[4]. Du fait de leur formation professionnelle, ils ont l'opportunité de jouer un rôle dans la défense même s'ils ne possèdent pas la vocation. Ils sont cependant attirés par les exigences, le savoir-faire et le savoir-être véhiculés par l'institution. Être officiers de réserve revêt un caractère attractif car ils peuvent exercer un métier valorisant et valorisé dans la société du fait des responsabilités qui leur incombent[5]. Si l'article de l'historien porte sur les logiques d'engagement des O.R.S.E.M., on voit que cela peut être généralisé à tout le corps des officiers de réserve. Tous sont à la fois fiers d'arborer l'épaulette et d'être cadres d'une profession intellectuelle supérieure.

En France, les métiers sont classés selon des catégories socio-professionnelles établies par l'I.N.S.E.E. Ladite nomenclature C.S.P. est instaurée en 1954[6], elle a édifié « diverses hiérarchisations statutaires [qui] ont constitué de robustes moyens d'identification des personnes.[7] ».

---

[1] François Cailleteau, *La conscription en France, mort et résurrection,* Paris, Economica, 2015, p. 55-56.
[2] La loi n° 56-1221 du 1 décembre 1956 « fixant le statut des officiers de réserve de l'armée de terre » publiée au *Journal Officiel de la République Française* le 2 décembre 1956. Disponible sur Légifrance [en ligne].
[3] Décret n° 76-886 du 17 septembre 1976 « Portant statut des officiers de réserve, des sous-officiers de réserve et des officiers mariniers de réserve » publié au *Journal Officiel de la République Française* le 26 septembre 1976. Disponible sur Légifrance [en ligne].
[4] Mohamed Madoui, « Les officiers de réserve de service d'état-major…, *op. cit.*, p. 123–44.
[5] *Ibidem*.
[6] Alain Desrosières, Laurent Thévenot, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, Repères, 2002, p. 44.
[7] *Ibidem,* p. 45.

Elle est structurée en neufs groupes socioprofessionnels dans lesquels les officiers de réserve se retrouvent dans les catégories 2, 3 et 4 à savoir « patrons de l'industrie et du commerce », « professions libérales et supérieures » et les « cadres moyens » qui regroupent notamment les professions intellectuelles diverses, les personnels des services de santé ou encore les ingénieurs[1]. En 1982, la nomenclature est réformée et ne distingue plus que 6 groupes socioprofessionnels, les officiers de réserve se situent en majorité dans la catégorie 3 dite « cadres et professions intellectuelles supérieures ». En effet, elle rassemble tous les cadres de la fonction publique, les professeurs et professions scientifiques, les cadres administratifs ainsi que les commerciaux et ingénieurs. L'officier de réserve possède donc à la fois le titre de cadre dans l'armée mais aussi dans sa vie civile. C'est donc par le prestige de ses charges que l'homme se fait respecter comme l'a démontré André Rauch[2].

[1] *Ibidem.* p. 50.
[2] André Rauch, *Le premier sexe…, op. cit.,* p. 211-228.

LAMBERT Fabien
✉ : *42 Av. Félix Faure*
69580 SATHONAY CAMP
☎ : *78.08.53.57*
26 ans
Marié
Deux enfants
Permis de conduire B.

FORMATION

1990/91 l'Ecole Spéciale de Mécanique et d'Electricité Sudria, Paris, *Mathématique spéciale.*
Concours d'entrée (36ème\1200 candidats).
1989/90 Faculté de droit de Caen (14), 1ère année en candidat libre.
1988/89 Institut de Chimie et Physique Industrielles, Lyon (69), *Mathématique supérieure.*
1987/88 *Baccalauréat C* - Mathématiques et sciences physiques.

LANGUES
Anglais : lu, écrit, parlé.
Allemand : niveau scolaire.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1996 : Actuellement employé pour la réalisation du guide inter-armées (commercial)
Réflex éditions
Lyon (69)

1995/1996 : Employé dans l'affinage des fromages (6 mois)
BISSY Coopérative laitière
Chambéry (73).

1993/1994 : Chef de section de transmissions (2 ans)
Armée de terre.
Service national long, à la 15ème Compagnie des transmissions divisionnaire de Limoges (87), (Lieutenant de réserve).

Eté 1989, 1990, 1991 et 1992 : Guichetier
Société S.A.S.O.
Hippodrome de Deauville (14), vacations de week-end.

Automne 1992 : Vendeur abonnements revues
L'O.F.U.P.
A la faculté de Caen (14), figurant au TOP 10, du challenge régional des meilleurs vendeurs.

Eté 1990 et 1991 : Agent commercial et de gestion
France TELECOM.
Agence de Deauville (14)

Eté 1989 : Adjoint conducteur de travaux
Entreprise de bâtiment, la SEEL
Lisieux (14).

CENTRES D'INTERET

Intellectuels :
- L'histoire, du 16ème siècle à nos jours.
- Collectionneur de livres anciens.
- L'informatique.

sports :
- Judo, ceinture marron.
- Rugby, scolaire.
- Randonnées pédestres en montagne.

Figure 30 : Retranscription d'un Curriculum Vitae d'un jeune officier de réserve dans le Bulletin[1].

[1] *BAORL*, n° 375, 2ème trimestre 1996, rubrique « Messieurs les Employeurs, sachez que l'Armée les a sélectionnés au départ. C'est pour vous un gage de qualité ».

Tous les officiers de réserve qui ont été questionnés et interrogés sont à l'image de l'exemple de Lambert Fabien. Comme l'indiquent les réponses obtenues en ce qui concerne leur domaine d'étude et leur profession.

Valeurs	Nb. cit.
Ecoles de commerce	4
droit	2
Ingénieurs	2
Architecte/ Ingénierie INSA Lyon	1
automobile	1
Biologie médicale	1
chimi (DUT LYON)	1
commerce mangement droit paris	1
DUT Informatique-Grenoble	1
E.M. Grenoble	1
la santé à la faculté de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1	1
licence, droit et sciences politiques	1
Pharmacie	1
Préparation concours des grandes écoles a l'école militaire préparatoire d'Aix en Provence	1
SNCF	1

Figure 31 : Tableau de réponses à la question sur les études supérieures réalisées.

Valeurs	Nb. cit.
Retraité	10
Ingénieur	3
chef d'entreprise	2
Secteur bancaire	2
avocat	1
Biologiste médical	1
Chirurgien des Hôpitaux	1
Conducteur de travaux	1
Directeur d'établissement de la poste à la retraite	1
gérant de société	1
j'ai travaillé à l'UNESCO, actuellement retraité	1
Officier de sécurité	1
Professeur des université	1
responsable relation clients, organisations progessionnelles Europe et réciprocité chez RENAULT TRUCKS	1

Figure 32 : Tableau de réponse à la question sur la profession actuelle des officiers de réserve.

Ainsi, lorsqu'on regarde les réponses du premier questionnaire diffusé, tous ont fait des études qui les destinent à avoir un emploi dans une catégorie socio-professionnelle supérieure. Le deuxième tableau expose la réussite des études mais surtout le fait qu'aucune des professions

citées ne sort de la sixième catégorie définie par l'INSEE en 1982. Pour les retraités, majoritaires actuellement à l'A.O.R.L., on retrouve les mêmes carrières : beaucoup ont eu des emplois d'ingénieurs, en banque, dans le commerce et l'export. Certains, à l'image de Jacek Zaniewicki, ont terminé leurs carrières en tant que directeur général ou P.D.G. dans diverses sociétés françaises dans des pays étrangers.

Les officiers de réserves sont donc des cadres de l'armée mais aussi des cadres dans la société civile. L'apprentissage scolaire leur concède de hautes charges dans la société, dans des emplois reconnus comme ceux de cadres. Leur formation militaire leur permet d'endosser des responsabilités importantes en temps de paix ou en temps de guerre. Ils sont tout à la fois des cadres civils et militaires, ils obtiennent donc une double légitimité dans la société et une posture sociale élevée. C'est d'ailleurs par cet engagement caractéristique que Michel Mifsud les définit dès l'avant-propos de sa recherche :

> « Il y a tout lieu de se féliciter de celle [la valeur de l'encadrement] du corps actuel des officiers de réserve de l'armée de terre dont les plus actifs forment incontestablement une élite au sein de la nation. Citoyens responsables et militaires à part entière, ils se distinguent par leur disponibilité, leur désintéressement et aussi par leur compétence qui s'affirme au rythme des activités d'instruction.[1] »

Une citation qui atteste de l'engagement sans égal des officiers de réserve dans les deux sphères de la société qu'ils fréquentent. Ils sont nommés « élite de la nation » car « citoyens responsables et militaires à part entière », une double appartenance vantée et reconnue.

[1] Michel Mifsud, *La nation française en arme, l'officier de réserve de l'armée de terre, hier, aujourd'hui, demain Les associations d'officiers et sous-officiers*, Histoire, Université Paul Valéry, Montpellier, 1988, p. 7-8.

III) Des carrières militaires à part entière

Être cadre de réserve c'est mener une carrière militaire en parallèle de sa carrière dans la vie civile. Cette double activité, chronophage il faut l'entendre, l'est plus ou moins suivant le taux d'investissement de chacun. En effet, l'implication dans la réserve varie selon les motivations, et hormis les périodes d'instruction – et la mobilisation – les activités du temps de paix sont facultatives et marquées par l'engagement d'une petite nébuleuse d'hommes.

A) Rôle et affectations des officiers de réserve…

Après être sortis du service militaire avec le grade d'officier de réserve, les jeunes hommes reçoivent souvent une affectation dite de mobilisation. Celle-ci correspond à une place en régiment dans le cas où le pays entre en guerre. En période dite de paix, les officiers peuvent aussi accomplir une carrière dans l'armée de réserve, mais rôles et affectations sont diverses.

α) …En cas de mobilisation

Les périodes de mobilisation générale sont minoritaires sur la période étudiée. En effet, la France n'a plus eu recours au contingent depuis la fin de la guerre d'Algérie officiellement en 1962. Ni les appelés, ni les officiers de réserve, après cette date, n'ont connu d'ordre de mobilisation.

1. Mobiliser des hommes :

Lorsque toutefois l'appel au contingent est décrété, la mobilisation des officiers de réserve est massive d'où la nécessité pour l'armée d'avoir des réserves bien entraînées et opérationnelles. C'est d'ailleurs leur raison d'être : compléter les rangs de l'armée active en cas de conflit armé. Cette position est confirmée par la note de l'état-major du 2 février 1966 qui réaffirme à nouveau que « l'existence d'officiers de réserve n'a d'autres intérêts pour l'armée de terre de lui permettre d'avoir en mobilisation certains cadres complémentaires en particulier pour de la DOT.[1] ». Lorsque que la mobilisation armée est décrétée, les effectifs de l'armée sont plus que doublés grâce à l'appel. L'armée monte en puissance grâce à son personnel de réserve

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 78.

recruté, entraîné[1] et qui possède les mêmes droits et prérogatives qu'un officier de carrière comme on l'a vu dans l'étude statutaire[2]. Enfin il est aussi important de préciser que les effectifs en officiers de réserve sont plus importants dans l'armée de terre que dans celle de l'air ou la marine, deux branches de l'armée qui nécessitent des qualifications complémentaires et une connaissance bien précise du matériel utilisé.

La mobilisation des citoyens n'est pas une attitude nouvelle et relative au siècle étudié. Dès l'antiquité le choix d'avoir une armée assez conséquente pour faire face en cas de conflit est fait par les responsables des cités. L'art de la guerre est transmis au fil des époques, et apprendre la guerre pour pouvoir la faire est une idée qui revient dans tous les modes de gouvernement. Mais le XIXe siècle est vraiment celui où la question du recrutement de l'armée se pose avec insistance en parallèle de celle de la conscription, l'un n'allant pas sans l'autre. Dès la Révolution Française d'ailleurs, l'idée de mobiliser les hommes est pensée, mais cela n'est pas prévu par le cadre législatif, alors il s'agit plus d'une réquisition de personnel sur les citoyens. Les armées napoléoniennes sont les premières à utiliser véritablement la mobilisation en temps de guerre. En fait, le système issu de la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798, qui impose à tout citoyen d'être soldat et de défendre son pays, crée la possibilité de la mobilisation même si elle ne fonctionne qu'en temps de guerre. Jusqu'au conflit de 1870 les débats sont importants sur le recrutement, mais le principe de nation armée ne parvient pas à s'imposer alors même qu'il apparaît de plus en plus comme une nécessité. Finalement avec les lois édictées par la Troisième République – loi Niel du 27 juillet 1872, 24 juillet 1873 qui organise l'armée, la première loi sur les cadres de réserve le 13 mars 1875 – permettent de penser le concept. En 1879 un ordre de mobilisation est lancé et convoque pour la première fois les hommes de la réserve, soit un total de 200 000 hommes. De cette première tentative et de celles qui suivent découle la loi du 21 mars 1905 qui admet le principe de mobilisation à titre de complément en cas de guerre[3].

Mobiliser des officiers de réserve a fait ses preuves dans la première moitié du XXe siècle. 130 000 officiers de réserve en compléments de ceux de carrière sont appelés à servir sous les drapeaux et se crée, entre les cadres de l'active de la réserve, une osmose bien plus qu'une complémentarité afin de gagner la guerre[4]. Le titre d'« officiers de réserve » naît d'ailleurs après

[1] *Ibidem*, p. 2-21.
[2] *Cf.* Chapitre 1.
[3] Michel Mifsud, *La nation française en arme…, op. cit.,* p. 25-61.
[4] *Ibidem*, p. 77-91.

cette consécration du travail commun entre l'active et son complément. Avant 1924, lesdits officiers de réserve portent le titre « d'officiers de complément » et c'est Raymond Poincaré qui exprime le 10 janvier :

> « À l'expression d'officiers de complément, nous avons substitué celle d'officier de réserve, plus adéquate à la réalité ; l'armée mobilisée doit constituer en effet, un ensemble homogène ; elle ne se résume pas comme autrefois, dans la seule armée active complétée par des réservistes.[1] »

Ce changement de titre n'est pas simplement anecdotique comme l'expose le président de la Troisième République. C'est une reconnaissance de leur fonction et de leur importance en cas de mobilisation. Ils ne sont plus perçus comme un simple complément en période de guerre, mais forment un groupe d'hommes désignés, qui assument leur fonction, de l'entraînement à la pratique.

2. De la mobilisation à la Défense Opérationnelle du Territoire[2] :

La mobilisation des officiers de réserve prend toutefois une nouvelle tournure après la guerre d'Algérie. Mobilisés en masse pendant la Seconde Guerre mondiale puis pendant le conflit dans les trois départements français qui composent l'Algérie, les réserves attestent à deux reprises leur appui à l'armée. Néanmoins l'approche du rôle des réserves en cas de conflit est repensée entre 1945 et 1977, on passe du plan P III A au plan P IV A. Repenser la mobilisation est nécessaire après le régime de Vichy. En effet, l'administration des officiers de réserve a beaucoup souffert et l'armée a du mal à recenser son personnel avec lequel elle a souvent perdu le contact. La libération n'invite pas ces hommes, lassés des conflits, à se manifester tant la peur d'être mobilisés en Indochine est présente. Le changement de doctrine de la défense qui intervient après 1945 est celui du rajeunissement des cadres. Les officiers de réserve ont pour impératif d'être entraînés aussi bien physiquement que mentalement, de plus ils doivent être capables de rejoindre plus rapidement que possible le conflit et être connus de leur supérieurs. L'État cherche à conserver une ossature générale qui lui est essentielle tout en renforçant son action en cas de crise[3].

[1] Raymond Poincaré le 10 janvier 1924, cité dans Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français dans l'armée de terre de 1949 à 1976*, Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982, p. 91-131.
[2] Défense Opérationnelle du Territoire désormais D.O.T.
[3] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français dans l'armée de terre de 1949 à 1976*, Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982, p. 91-131.

Jacques Chaban Delmas affirme déjà en en 1958 que « le concept de mobilisation a vécu » et il estime nécessaire de se « diriger vers la conception de groupes d'auto-défense prêts à fonctionner en période d'hostilité en utilisant à plein la collaboration de la Gendarmerie.[1] ». Le plan imaginé en 1945 n'envisage plus d'employer les forces armées mobilisées comme avant. Les anciens sont alors voués à jouer un rôle d'encadrement car ils sont amenés à faire partie d'unités territoriales. D'où la création des concepts de D.I.T.[2] et de D.O.T. La préoccupation constante des officiers de réserve après la guerre d'Algérie devient celle du maintien de l'ordre – quitte à confondre revendications sociétales avec ennemi extérieur – mais la valorisation des plans de D.O.T. devient leur principal souci. Ainsi, la D.O.T. et les affectations dites de mobilisation qui y sont liées, ont permis aux officiers de réserve de jouer un rôle d'autant plus important dans le potentiel militaire français.

3. L'A.O.R.L. et la mobilisation :

Le mouvement associatif cherche à être l'élément de liaison entre l'armée de réserve et le commandement. Cette volonté est pensée dans le but d'être une articulation indispensable au besoin de la mobilisation[3]. L'A.O.R.L. à Lyon tend à rappeler aux officiers de réserve leur rôle en cas de mobilisation.

Dès ses premières années l'A.O.R.L. propose des exercices concrets et pratiques d'instructions pour préparer les officiers à la mobilisation. Ils sont très présents dans les écoles de perfectionnement où ils participent régulièrement aux exercices dont le but est de prendre conscience des subtilités du commandement de la guerre. L'expérience du contingent mobilisé entre 1914 et 1918 est nécessaire à l'élaboration du programme des écoles. De plus les périodes d'instructions obligatoires programmées par la loi de 1905, sont mises en avant dans les bulletins[4]. L'association met donc tout en place pour que ses officiers soient prêts à la mobilisation.

Sur la période étudiée, l'A.O.R.L. joue aussi son rôle d'informatrice pour la mobilisation. Lorsque l'appel aux officiers de réserve est lancé en 1956 pour qu'ils se rendent en Algérie, l'association soutient cette demande de l'État et relaie l'appel auprès de son audience[5]. Dans les années qui suivent la fin du conflit elle n'a de cesse de rappeler à ses adhérents l'importance de l'entraînement à la mobilisation. Si bien que si la raison d'être des officiers de réserve est en

---

[1] Jacques Chaban-Delmas au congrès de l'U.N.O.R. en 1958 cité dans Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français dans l'armée de terre de 1949 à 1976*, Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982, p. 91-131.
[2] D.I.T. : Défense Intérieure du Territoire.
[3] Michel Mifsud, *La nation française en arme…, op. cit.,* p. 130.
[4] Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon et de la XIVe région 1920-1954*, Histoire, Université Lumières, Lyon, 2020, p. 106-123.
[5] *BAORL*, n° 212, juillet 1956, rubrique « éditorial ».

quelque sorte l'attente de la mobilisation, la raison d'être de l'association réside dans la préparation à la mobilisation. Cela passe par l'exaltation du rôle de l'officier de réserve en cas de guerre mais aussi par ses diverses activités d'instructions.

β) …En temps de paix sur le territoire français.

1. 1962 – 1999, un temps de paix ?

Le temps de paix représente presque la totalité de la période étudiée. En effet de 1962 à 1999 aucun conflit armé ne nécessite le recours à la mobilisation. Toutefois, dire que l'État français n'est pas engagé avec ses hommes de carrière sur d'autres combats n'est pas tout à fait exact. Durant toutes ces décennies, la France est présente sur des théâtres d'opérations extérieures[1] avec ses militaires de carrière.

L'année 1962 révèle plusieurs tournants majeurs dans l'histoire du monde. Le monde devenu bipolaire après 1945 se divise entre les deux blocs à l'est et à l'ouest. La vague de décolonisation secoue la France mais aussi d'autres espaces, et donne naissance au mouvement des non-alignés qui refusent de choisir l'un des deux blocs. Le risque de guerre nucléaire atteint rapidement son paroxysme entre 1962 et 1973 – on pense notamment à la crise des fusées cette même année. La France tente de trouver sa place dans ce contexte de tension planétaire alors même qu'elle doit faire face à la crise de Suez (1956) et à la perte de ses territoires coloniaux qui induisent une perte d'influence. Pourtant la puissance française n'est pas contestée, elle s'appuie sur son siège permanent à l'O.N.U., sa force nucléaire, et sa zone d'influence en Afrique. Finalement durant toute la deuxième partie du XXe siècle, elle devient une puissance moyenne et essentiellement européenne. Pour maintenir tout de même son objectif, lesdites O.P.E.X. se multiplient et régulièrement elles interviennent dans ses anciens espaces coloniaux jusqu'en 1990. Elles sont ponctuelles et prennent des formes variées mais répondent au triptyque de la pensée stratégique « dissuasion, intervention et défense du pré-carré ». Ainsi elles justifient sa légitimité par sa force de frappe nucléaire et sa capacité d'intervention rapide afin de conserver sa zone d'influence[2].

Depuis les années 1960, les O.P.E.X. recouvrent une réalité somme toute protéiforme et complexe. L'éventail d'action de la présence française varie en fonction du lieu d'intervention et du temps. Après 1990, elles s'intègrent davantage dans la défense multinationale avec sa

[1] Opérations Extérieures, désormais O.P.E.X.
[2] Alya Aglan et Jean-Marc Marill « Introduction » dans Chapleau Philippe (dir), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française de 1963 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2018.

participation dans la guerre du Golfe et celle en ex-Yougoslavie[1]. La date fondatrice des O.P.E.X. est d'ailleurs celle de la nuit du 17 au 18 février 1964 durant laquelle un putsch raté a lieu au Gabon, auquel le pays réagit en envoyant des parachutistes rétablir le régime. La France garde donc un œil attentif sur ses anciennes colonies. Le cas du territoire du Tchad est un bon exemple de « l'engrenage militaire postcolonial » dans lequel la France s'engage. Ce pays d'Afrique centrale est le premier où la France projette une grande opération militaire alors que la guerre civile ravage ce territoire. Jacques Foccart[2] adepte des expéditions coup de poing lance l'opération *Limousin* dont le but officiel est d'appuyer l'armée tchadienne dans la guerre contre le Frolinat[3].

Dans ce contexte de missions extérieures, la France ne connaît pas véritablement d'état de paix, elle n'a de cesse d'être engagée dans des conflits sur des territoires étrangers. Il n'y a que juridiquement que la France n'est pas en guerre. Toutefois, pour assurer le maintien de sa zone d'influence elle n'a pas recouru à la masse des hommes de réserve.

2. Rôle des officiers de réserve en temps de paix :

Mais ce n'est pas parce que la France n'est pas en guerre à l'intérieur de ses frontières, qu'elle n'a pas besoin de ses officiers de réserve. Lors des temps de paix, ils continuent de jouer un rôle dans le système de défense dans l'encadrement du contingent que ce soit pendant la P.M. ou pendant le service, et ils peuvent eux aussi servir en O.P.E.X.

La totalité – ou presque – de l'encadrement de la P.M. est faite par les réservistes, que de nombreux officiers d'active considèrent comme une activité annexe à l'armée. Être instructeur en P.M. permet aux officiers de devenir des éducateurs civils et militaires de la jeunesse. Si officiellement, l'instruction ministérielle du 18 septembre 1963 supprime la formation morale et civique du programme, il n'en reste pas moins que les officiers cherchent à transmettre des valeurs de citoyenneté auprès des jeunes. Robert Galley[4] d'ailleurs, réaffirme leur rôle essentiel dans cette activité au congrès de l'U.N.O.R. de 1973 à Lille[5].

---

[1] *Ibidem*.
[2] Jacques Foccart (1913-1997), a été secrétaire d'État à l'Élysée aux affaires africaines et malgaches.
Pour en savoir plus : Jean-Pierre Bat, Le syndrome Foccart : la politique française en Afrique de 1959 à nos jours, Paris, Gallimard, 2012.
[3] Jean-Pierre Bat, « L'Afrique Centrale, fief historique des OPEX » dans Chapleau Philippe (dir), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française de 1963 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2018.
[4] Robert Galley, 1921-2012, ministre des Armées de 1973 à 1974.
Pour en savoir plus : https://www.universalis.fr/encyclopedie/robert-galley/ consulté le 04/05/2021.
[5] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op.cit.,* p. 183-218.

L'encadrement du contingent pendant le temps du service incombe aussi aux officiers de réserve. Il est de plus en plus important au fil des années[1]. L'armée est face à un véritable défi démographique : alors même que son besoin en appelés baisse du fait qu'elle ne les emploie plus lors des O.P.E.X., les jeunes hommes sont de plus en plus nombreux. On passe donc de 600 000 appelés en 1962 à 200 000 en 1995. Avec l'arrivée des générations de *baby-boomer,* l'armée se retrouve avec un nombre d'appelés excédentaires par rapport à ses besoins, mais qu'il faut tout de même former. Entre 1965 et 1985 – où la baisse de la fécondité des années 1970 se fait sentir – l'institution doit donc gérer la contradiction d'avoir à sa disposition une ressource démographique forte mais des besoins limités en parallèle[2]. Par la multiplication des O.P.E.X. les officiers d'active sont moins présents pour encadrer le contingent, ainsi les instructeurs deviennent progressivement des officiers de réserve. L'encadrement de la P.M. puis du contingent indique que dès le temps de paix, les officiers de réserve sont présents pour suppléer l'active.

Enfin les officiers de réserve en temps de paix peuvent servir en tant qu'officier de réserve en situation d'activité, lesdits O.R.S.A. Ils ont cette dénomination car ils viennent passer quelques mois dans l'armée d'active pour diverses motivations. Plus généralement, il s'agit des jeunes qui songent à faire carrière et pour qui la voie des O.R.S.A. est plus simple que les écoles de l'armée d'active. Certains choisissent aussi cet engagement par goût de l'aventure selon Emmanuel Dieudonné. Mais pendant la durée d'activité ils restent régis par leur statut de réservistes. L'armée cherche d'ailleurs à les attirer en leur proposant des contrats de huit ans par le décret du 22 avril 1959[3]. Si cette disposition est prise c'est parce que les effectifs issus de cette catégorie restent faibles au sein de l'armée alors même qu'ils représentent une force importante. Durant la guerre d'Indochine on estime 1 142 O.R.S.A. entre 1948 et 1954 et le colonel Rousseau estime qu'il y en a 1 265 en France en 1952[4]. Selon Raoul Girardet, spécialiste de la société militaire entre 1950 et 1957, seulement 8 % du corps des officiers a été recruté chez les officiers de réserve[5]. Après 1962 les réservistes restent un appoint considérable notamment pour les OPEX. Lorsqu'ils sont sous contrat avec l'armée, les réservistes sont affectés sur les mêmes

[1] *Ibidem*.
[2] François Cailleteau, *La conscription en France…, op. cit.,* p. 23-24.
[3] Décret n° 59-557 du 22 avril 1959 « Contingent exceptionnel » au *Journal Officiel de la République Française* du 24 avril 1959. Disponible sur Légifrance [en ligne].
[4] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français…, op. cit.,* p. 183-218.
[5] Raoul Girardet, *La crise militaire française 1945-1962*, Armand Colin, 1964, p. 67, cité dans Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français…, op. cit.,* p. 183-218.

théâtres d'opération, aucune distinction n'est faite sur le lieu de leur déploiement par rapport à l'active.

3. Le cas des O.R.S.E.M. :

Le service d'état-major de l'armée est le plus haut niveau de la hiérarchie du commandement[1]. Certains officiers de réserve font le choix d'intégrer le corps desdits officiers du service d'état-major abrégé par l'acronyme O.R.S.E.M.[2] afin de « s'instruire pour mieux servir[3] ». Ce corps d'élite est souvent mentionné dans le *Bulletin.* La préparation au concours des O.R.S.E.M. peut y être mentionné, où l'association publie aussi la liste dans la région des candidats. Dans cette liste on retrouve certains noms connus du paysage intellectuel lyonnais à l'instar de celui d'Henri Hours inscrit en 2ème année des cours préparatoires au concours d'O.R.S.E.M.[4]. Nombreux sont les officiers de réserves adhérents à l'A.O.R.L. qui font partie de ce corps.

Les O.R.S.E.M. sont créés en 1882, issus de l'idée du commandant Mariotti qui propose d'associer au service d'état-major un personnel de réserve qui dispose des connaissances techniques suffisantes afin de participer à l'élaboration des stratégies de guerre. Pour recruter l'armée organise un concours ouvert aux officiers de carrière démissionnaires, aux officiers de réserve et aux fonctionnaires de l'administration centrale. L'objectif est net : choisir les meilleurs candidats[5]. Le concours se passe sur trois années et il faut remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir y accéder. Il arrive, comme dans le cas de Paul Trémeau, que ce soit directement l'état-major qui démarche des officiers de réserve pour qu'ils s'y inscrivent[6].

Dans le n° 248, l'A.O.R.L. publie la répartition des officiers admis comme stagiaires à l'école supérieure des O.R.S.E.M. Ce bilan est fait selon des critères sociologiques : il est calculé en fonction de leur profession civile et de leur niveau de culture générale (évaluer selon leur niveau scolaire). Voici les résultats présentés par l'A.O.R.L. :

Profession	Pourcentage de stagiaires
Ingénieurs	25%
Enseignants	22%

[1] Définition d'état-major selon le *Trésor de la Langue Française* : « Ensemble des officiers sans troupes placés, auprès des chefs investis du commandement pour transmettre leurs ordres, en assurer l'exécution et coordonner les opérations des diverses armes et des services militaires. Il y a des états-majors aux différents échelons du commandement : état-major d'un régiment, d'un bataillon, d'une brigade, d'une division, d'un corps d'armée, d'une armée, d'un groupe d'armées. »
[2] Officiers du service d'état-major, désormais O.R.S.E.M.
[3] Mohamed Madoui, « Les officiers de réserve de service d'état-major…, *op. cit.,* p. 123–44.
[4] *BAORL*, n° 226, octobre 1959, rubrique « Liste nominative des O.R. inscrit aux cours préparatoires et aux cours de stagiaires ».
[5] Mohamed Madoui, « Les officiers de réserve de service d'état-major…, *op. cit.,* p. 123–44.
[6] Entretien avec Paul Tremeau, le 7 février 2020.

Autres fonctionnaires	20%
Commerce	8%
Attachés de direction	7%
Directeurs de société	4%
Assurances	3%
Notariat	2%
Divers	9%
Total	= 100%

Figure 33 : Tableau de la répartition par profession des stagiaires à l'école supérieures des O.R.S.E.M. en 1963[1].

Niveau scolaire	Pourcentage de stagiaires
Agrégation ou doctorat (ou diplômes de l'Enseignement supérieur.)	7%
Grandes écoles et diplômes d'ingénieurs	19%
Licence	25%
Baccalauréat	42%
Divers	7%
Total	= 100%

Figure 34 : Tableau de la répartition par niveau scolaire des stagiaires à l'école supérieures des O.R.S.E.M. en 1963[2].

Cette étude sociologique menée sur un petit échantillon de personnes, indique que le niveau recherché par l'armée pour son corps des O.R.S.E.M. est élevé. Il demande un niveau général, au moins le baccalauréat, mais la majorité des stagiaires ont effectué des études supérieures. Ils exercent majoritairement des professions socio-professionnelles supérieures très élevées dans la société. L'A.O.R.L. invite régulièrement ses adhérents à s'inscrire à ce concours comme en 1966 où elle évoque « L'organisation de plus en plus complexe des Armées crée des besoins croissants en Officiers d'État-Major de qualité[3] ». Faire partie de ce corps confère des responsabilités mais aussi un devoir d'instruction permanent. Ainsi le Capitaine Esnault, membre de l'A.O.R.L. et O.R.S.E.M. participe en 1976 à un stage à Baden dont il dresse le compte rendu dans le *Bulletin :*

> « Je suis venu participer, avec 37 autres officiers à un stage A 229 d'appui aérien. […] Le stage consiste en une succession de conférences avec diapo, photos, extraits de films, et films d'une densité suffisantes, entrecoupées la première semaine par la visite d'une base et la présentation de divers 'Mirage' avec armement moyens photos et la deuxième semaine par un exercice en deux temps où chacun aura l'occasion de jouer deux rôles dans la succession hiérarchique du mécanisme appui aérien, entre les régiments et le haut commandement national, avec à disposition tous les moyens de la chaîne hiérarchique et fonctionnelle de communications du champ de bataille.[4] »

[1] *BAORL*, n° 248, octobre 1964, rubrique « Répartition des officiers admis comme stagiaires en 1963 à l'école supérieure des ORSEM ».
[2] *Ibidem*.
[3] *BAORL*, n° 288, 3ème trimestre 1974, rubrique « 75ème anniversaire de la réunion des ORSEM ».
[4] *BAORL*, n° 297, 4ème trimestre 1976, rubrique « 12 jours à Baden ».

Le recrutement des O.R.S.E.M. se poursuit sur toute la période étudiée, et notamment la propagande réalisée par l'association auprès de ses membres. Elle ne cesse de publier des articles dont le titre « Comment devenir ORSEM » se retrouve dans plusieurs bulletins. En 1991, la C.D.M. de Lyon, qui comporte 12 départements, est forte de 160 O.R.S.E.M. et en possède 60 en cours de préparation au concours[1] selon le membre du bureau Jacques Meltz.

L'importance de l'officier de réserve dans la nation ne se limite donc pas à son rôle déterminant en temps de guerre. Il peut dans le corps des réserves, mener une carrière à part entière qui lui permet à terme d'accéder à des grades élevés. Ces hommes, les plus engagés, mènent on peut le dire deux carrières en même temps, une civile et une dans l'armée.

B) Étienne Tissot[2] : une trajectoire locale, nationale et internationale singulière[3].

De ces centaines hommes engagés dans le corps des officiers de réserve de Lyon, certaines figurent ont des trajectoires singulières à l'instar d'Étienne Tissot qui a déjà été mentionné à plusieurs reprises. Né le 30 août 1944 à Montbéliard (25), son parcours à la fois civil, militaire et associatif est digne d'un grand intérêt tant il est encore mis en avant dans l'association.

α) Un médecin des hôpitaux de Lyon

Dans sa vie civile, pour en dire quelques mots, Étienne Tissot est chirurgien. Il demande ainsi un sursis pour faire ses études de médecine avant de rentrer au service militaire juste après les grèves de 1968. Son long parcours scolaire l'amène à exercer plusieurs fonctions dans le domaine médical. En effet il a été professeur à la Faculté de Médecine de Lyon de 1978 à 2012 avant d'être nommé professeur émérite au 1er septembre 2012. Chirurgien des Hôpitaux de Lyon depuis 1978, il est rentré dans l'honorariat de sa profession en 2009. Mais il est aussi chef de Service de Chirurgie à l'Hôpital Édouard Herriot à Lyon entre 1987 et 2009. Sa carrière se termine comme membre de l'Académie Nationale de Chirurgie et de nombreuses sociétés savantes internationales dont l'American Collège of Surgeons. Il est à noter qu'il est également

[1] *BAORL*, n° 356, 3ème trimestre 1991, rubrique « ORSEM ».
[2] Entretien avec Etienne Tissot le 25 juin 2020.
[3] *Cf.* Annexe n° 11.

auteur de plus de 350 ouvrages, articles, films et communications scientifiques. C'est donc un médecin connu et reconnu par ses pairs et dans la société lyonnaise.

Ce chirurgien réputé s'est alors vu confier nombre de responsabilités administratives dans le domaine médical et à plusieurs échelles. En effet, à l'échelle locale, il est nommé président de la Commission Médicale d'Établissement des H.C.L. depuis 1997, premier assesseur du doyen de la faculté de médecine Alexis Carrel de Lyon entre 1987 et 1993, mais aussi médecin expert auprès de la cour d'Appel de la ville entre 1980 et 2009. Au niveau de la région il est membre du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes depuis 2010, et participe en parallèle – à l'échelle du pays – aux réunions de la conférence nationale des présidents de C.M.E. de C.H.U. Sa trajectoire dans la sphère médicale est déjà significative et attestée du niveau local au national ce qui fait de lui un médecin engagé dans une carrière longue.

Notons que dans sa carrière civile il est aussi docteur en histoire de théologie, un titre obtenu après une thèse à l'institut protestant de théologie de Montpellier en 2011. Il possède des responsabilités ecclésiales au conseil presbytéral de l'Église réformée de Lyon, mais aussi au Conseil presbytéral de l'Église Protestante Unie de Lyon, ainsi qu'à son niveau national. Cet engagement pour sa foi, lui vaut d'être membre du G9 à Lyon qui rassemble les responsables des différentes religions au sein de la ville et de la métropole ainsi que de « Concorde et solidarité » auprès du maire de Lyon depuis 2015.

β) Un militaire convaincu

Cet officier de réserve est convaincu dès son plus jeune âge par l'armée. Alors même qu'il débute ses études de médecine il se pose la question d'une carrière militaire, c'est un monde qui l'a rapidement attiré, ainsi revêtir l'épaulette lui apparaît comme tout à fait logique. Lorsqu'il est affecté à la fin de son service militaire, l'engagement associatif et sur le terrain s'est imposé à lui. Il a alors commencé à se rendre aux formations du soir, une fois par mois, à l'hôpital militaire Desgenettes. Il le dit lui-même « j'avais la ferme volonté de faire un truc dans les réserves[1] ». Dès lors, il reçoit ses premières affectations en mobilisation, dont une, à l'hôpital chirurgical de campagne au camp de Thol (01) et participe dès 1972 à des stages de défense N.B.C. dans les troupes de marine à Fréjus. Il se positionne contre les réservistes qui sont à son sens dans l'« attentistes et la passivité[2] » et plaide pour le devoir des réservistes à se préparer,

[1] Entretien avec Etienne Tissot le 25 juin 2020.
[2] *BAORL*, n° 318, 1er trimestre 1982, rubrique « le mot du président ».

tout au long de leur vie à la guerre. Ainsi dans la réserve il gravit les échelons jusqu'à l'honorariat auquel il accède en 2009. On peut retracer son parcours dans la réserve : médecin lieutenant de Réserve, grade obtenu le 01-11-1967 ; médecin capitaine, attitré le 01-11-1969 ; médecin principal (équivalent du grade de commandant), reçu le 01-10-1977 ; médecin en chef (lieutenant-colonel), obtenu le 01-10-1984 ; médecin en chef (colonel), octroyé le 01-10-1989 ; médecin chef des services classe normale (officier général), nommé le 01-10-2002 et enfin médecin chef des services hors classe (3 étoiles), accordé le 01-10- 2006.

Son engagement dans la réserve a donc été félicité par le système d'avancement ainsi que par les récompenses. En 1994 il reçoit la grande médaille de vermeil de la ville de Paris des mains de François Mitterrand. Il en obtient un grand nombre, à savoir la Légion d'Honneur en 1996, la médaille d'Honneur du Service de Santé en 1998, il est Commandeur dans l'Ordre national du Mérite en 2008. Ce grade élevé obtenu au sein du service de santé de l'armée lui vaut de devenir membre du conseil supérieur de la réserve militaire auprès du ministère de la Défense entre 1998 et 2011. C'est ce qu'il nomme sa « double crédibilité », sur le plan civil et militaire, qui l'a amené à recevoir toutes ces responsabilités et ces distinctions.

γ) « Toutes les fois où je suis rentré dans quelque chose, j'ai fini président[1] ».

1. Du local à l'international :

Le parcours associatif d'Étienne Tissot est bien rempli lui aussi. On peut parler d'une troisième carrière qu'il mène aussi de front et avec un investissement total. Il adhère à l'A.O.R.L. le 9 novembre 1977, numéro membre 6332. Mais ce n'est pas la première association dans laquelle il s'investit puisqu'en 1977 il est déjà le président du G.O.R.S.S.A. de Lyon et a pour objectif de dynamiser le service de santé des réserves. Une volonté couplée à celle du commandement de voir un agrégatif en chirurgie et professeur de médecine comme principal représentant. Sa position civile était le garant d'un large écho auprès des personnels de l'active. Il souhaite que ses camarades soient perçus comme des officiers à part entière, ce qui passe – à l'échelon local – par l'adhésion collective à l'A.O.R.L[2]. Dans la lettre qu'il adresse aux hommes de santé, publiée dans le *Bulletin*, il développe tous les avantages de cette union sur la place lyonnaise à commencer par la possibilité d'être informé des cycles de perfectionnement. Il note aussi que les médecins pourront plus facilement intégrer les problèmes qu'ils rencontrent dans un contexte plus large, et profiter des activités militaires proposées. Il conclut son propos en

[1] Entretien avec Étienne Tissot le 25 juin 2020.
[2] *BAORL*, n° 300, 3ème trimestre 1977, rubrique « lettre aux officiers de réserve du service de santé ».

indiquant que « tous unis, nous constituerons une force plus nombreuse, plus homogène, plus déterminée vis à-vis de l'opinion et du Commandement.[1] »

Élu à la tête de l'A.O.R.L. en 1980 et ce jusqu'en 1986, il est le premier médecin à occuper ce poste. De plus il est le président le plus jeune son histoire, choisi à l'âge de 35 ans, pour sa jeunesse et sa profession à une époque où l'association est à son apogée. Sa présidence est placée sous le signe du renouveau et du rajeunissement de l'équipe dirigeante. « Changement et continuité » tel est l'oxymore avec lequel il introduit son premier éditorial[2]. Il veut maintenir les traditions et l'influence de l'A.O.R.L. laissées par ses prédécesseurs tout en faisant souffler un vent de nouveauté. À la fin de ses mandats, lorsqu'il a estimé qu'il avait fait son temps à l'association, il prend la suite de Dumas à l'échelon divisionnaire puis régional de l'U.N.O.R.

Puis, à 44 ans, il arrive à la présidence de l'U.N.O.R. « assez naturellement[3] » qu'il préside de 1988 à 1994. Sept années durant lesquelles il n'a cessé de jouer sa partition en faveur du rôle fondamental des réserves auprès du ministère de la défense. En effet la fédération est le partenaire privilégié des hautes sphères gouvernementales qui fait appel à elle dès qu'un projet de loi est envisagé. Une association de l'ombre, peu mise en avant mais dont une nébuleuse d'hommes « fana mili » jouent un rôle décisif dans l'élaboration de la gestion des réserves françaises. Tissot se remémore son entrevue avec Pierre Joxe[4] lors d'une visite au C.H.R.D.[5] durant lequel il lui a fait la promotion de ses idées pour réformer la réserve.

2. La Confédération Internationale des Officiers de Réserve :

Enfin de 1994 à 1996 il est le premier médecin élu président de la Confédération Internationale des Officiers de Réserve[6] dont il était déjà depuis six années le vice-président de France. Des années pendant lesquelles il a assisté à toutes les réunions et tous les congrès. La C.I.O.R. est le résultat de premières prises de contacts entre les associations belge, française et des Pays-Bas en 1935. Parmi les chefs de file du mouvement on retrouve le président de l'U.N.O.R. : Rouzée. Après la Seconde Guerre mondiale « l'indispensable solidarité » unit les officiers de réserve de ces mêmes pays, pour la défense de la liberté et de leurs valeurs. La volonté des officiers de réserve est alors de mettre leur expérience de la guerre au service de la sécurité collective. Le traité de Dunkerque du 4 mars 1947 concrétisé à Bruxelles le 17 mars 1948 allie

[1] *Ibidem*.
[2] *BAORL*, n° 313, 4ème trimestre 1980, rubrique « Le mot du président ».
[3] Entretien avec Étienne Tissot le 25 juin 2020.
[4] Pierre Joxe (1934-), Ministre de la Défense de 1991 à 1993.
[5] Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.
[6] Confédération Internationale des Officiers de Réserve, désormais C.I.O.R.

pour la première fois la France, la Grande Bretagne, le Bénélux, ainsi que deux observateurs : les États-Unis et le Canada pour une coopération des officiers de réserve. Le fait qu'il s'agisse d'une confédération permet une représentativité, une crédibilité et une efficacité de cette instance tout en préservant l'autonomie des associations nationales. Celles-ci sont au cœur de la C.I.O.R., et sont toutes ressortissantes de pays membres eux-mêmes de l'Alliance Atlantique. La confédération accepte une association par pays, c'est un point essentiel, elle doit être représentative de la cohésion nationale, le groupe d'un État se doit de parler d'une seule et même voix. Dans les pays où – comme en France – plusieurs associations sont en place, c'est la règle de la représentation qui prévaut : la plus importante à son siège à la C.I.O.R., en France c'est donc l'U.N.O.R. La confédération devient alors auprès de l'O.T.A.N. le porte-parole de 800 000 officiers de réserve de toutes nationalités. Enfin l'association nationale possède aussi le droit de choisir qui sont ses délégués et ses fonctions, nul ne peut être candidat sans l'assentiment du chef de délégation[1].

L'organe suprême de la C.I.O.R. est le comité exécutif composé des délégations des associations nationales dont chacune dispose d'une voix. Chaque groupe peut être composé au maximum de cinq membres, dont un est élu chef, un titre qui lui confère la place de vice-président C.I.O.R. Ce comité a un pouvoir décisionnel, ainsi c'est lui qui décide de l'ordre d'importance des dossiers à l'instar de l'admission de membres, l'octroi du statut d'associer ou encore l'approbation des désignations aux postes de responsabilités. La présidence est le moteur de la confédération, elle est tournante et ainsi change tous les deux ans, mais le choix du pays se fait quatre à six ans à l'avance car la préparation à ce poste nécessite une certaine anticipation. Chaque association nationale choisit toujours un officier expérimenté, compétant et diplomate et qui a déjà eu l'expérience de présidence nationale. La C.I.O.R. possède aussi un représentant permanent à l'O.T.A.N., toujours désigné par le comité exécutif. C'est un homme de relation qui doit connaître à la perfection toutes les structures, les membres, et les politiques de défense des pays membres de l'O.T.A.N. Ils sont souvent épaulés par les « sages de la C.I.O.R. » qui est un groupe constitué des anciens présidents et secrétaires généraux[2].

La C.I.O.R. met en place des commissions pour étudier, réfléchir mais aussi innover en matière de défense dans le monde des réserves. Tous les pays y sont représentés. Le bon résultat d'une commission dépend de sa capacité à préparer ses travaux avant les sessions, la vingtaine

[1] C.I.O.R., *C.I.O.R. un acteur vigilent au service de la paix, de la liberté et des droits de l'homme*, Venise, autoédition, 1998, p. 29-39.
[2] *Ibidem*, p. 40-48.

d'heures durant lesquelles elle siège lors des congrès d'hiver doivent être fructueuses afin de permettre la rédaction d'un rapport[1].

Ce n'est pas la première présidence française qu'a connue la C.I.O.R. En effet, la première se déroule de 1952 à 1954 avec à sa tête le colonel Lucien Bochet dont la mission principale a été d'établir une liaison permanente avec le Commandement Suprême des Forces alliées en Europe[2]. La seconde, entre 1972 et 1974, est portée par le lieutenant-colonel Rouzée, qu'il place dans l'optique de resserrer les liens qui unissent la confédération aux divers services des autorités du traité mais aussi augmenter l'efficacité et le rayonnement de la C.I.O.R.[3]. Étienne Tissot est lui élu avec son secrétaire général, le lieutenant-colonel Patrice Fichet – qui est un linguiste et un juriste de qualité selon Tissot – ils souhaitent ensemble accomplir pendant les deux années qui leur sont accordées, trois principaux objectifs, à savoir tout d'abord travailler sur les relations employeurs-réservistes-armées-familles, ils en font d'ailleurs le sujet du 48ème congrès de la C.I.O.R. à Rome en 1995 afin de faire le point sur ce qui existe mais aussi de développer un programme d'appui pour les employeurs. Un dossier qui au fil des années est devenu prioritaire pour la confédération. Les réserves et le partenariat pour la paix, pour lequel un sous-comité est dirigé par le lieutenant-colonel Bagstevold. L'objectif est de créer des associations de réservistes dans les pays qui en sont dépourvus, notamment en Europe centrale après le démantèlement de l'U.R.S.S. – comme en Pologne – mais aussi de permettre l'adhésion des pays à peine sortie des dictatures à l'instar de l'Espagne et du Portugal. Enfin la C.I.O.R. crée un statut de membre « associé » pour les associations nationales d'officiers de réserves dans les pays non-membres de l'Alliance Atlantique. Enfin, développer le rôle et les problèmes des réservistes dans les unités multinationales, qui est le thème central du congrès de 1996 à Lillehammer. À cette occasion des prises de contacts sont initiées avec l'Association Européenne des Sous-Officiers (A.E.S.O.R.) mais aussi avec l'Union Européenne[4].

La C.I.O.R. est un espace de politique internationale à part entière dont de nombreux membres font partie des services de renseignement de chaque pays. Il s'agit toujours de faire primer les intérêts de son propre pays dans les réunions. D'ailleurs avant chaque regroupement

[1] *Ibidem*.
[2] *Ibidem*, p. 48-49.
[3] *Ibidem*, p. 70-71.
[4] Synthèse effectuée à partir de l'entretien avec Etienne Tissot le 25 juin 2020 et C.I.O.R., *C.I.O.R. un acteur acteur vigilent…, op. cit.*

international d'officiers de réserve, que ce soient les réunions ou les congrès[1], les représentants sont préparés aux MINDEEF afin d'exercer au mieux leur influence[2].

Étienne Tissot est donc une figure du monde des officiers de réserve en France mais aussi à l'international. Son investissement, à la fois dans le civil et dans le domaine militaire font de lui un homme à la trajectoire singulière.

Figure 35 : Photographies de la présidence française d'Étienne Tissot, à la tête de la C.I.O.R.[3].

[1] *Cf.* Annexe n° 6.
[2] Entretien avec Etienne Tissot le 25 juin 2020.
[3] Images d'archives issues d'un dossier spécial de *L'O.R.* nommé « La troisième présidence française de la confédération interalliée des officiers de réserve 1994-1996 au service des réserves et de la défense des pays de l'Alliance Atlantique, archive qui se trouve dans les locaux de l'U.N.O.R. D'autres photographies se trouvent en Annexe 15.

Conclusion :

Ce chapitre a permis de brosser le portrait des hommes qui servent dans l'armée de réserve sous l'épaulette. L'officier de réserve en fonction des années 1950 à la fin des années 1990 est un homme totalement engagé qui possède à la fois une profession civile, mais aussi une carrière militaire à part entière à mener, sans compter qu'il agit aussi souvent dans le domaine associatif.

Son dévouement au sein de l'armée de réserve est souvent dû à une histoire familiale marquée par l'armée et/ou par la guerre. Grandir en écoutant les récits guerriers de ses paternels, ou les ondes radiophoniques qui commentent les conflits en cours, participent à la construction de la masculinité, de la virilité et ainsi du souhait de porter avec fierté le titre d'officier. S'engager dans l'armée de réserve, c'est en quelque sorte être digne de son histoire, au sens familial comme au sens patriotique, assurer une relève voire affirmer sa légitimité. L'armée, cet espace où règne ordre et discipline apparaît comme un phare lorsque les revendications sociétales vont à l'encontre de ses propres convictions comme en Mai 1968.

Les adhérents de l'A.O.R.L., représentants de cette population à l'épaulette, sont des cadres tout à la fois civils et militaires. Ils ont fait des études supérieures, allant parfois jusqu'au doctorat, et exercent des métiers que l'I.N.S.E.E. classe comme des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Une vie de cadre qui se ressent jusque dans leur lieu d'habitation : les arrondissements de Lyon les plus prisés sont aussi ceux qui accueillent le plus d'officiers de réserve. Au sein de l'armée ils jouent un rôle à part entière, en temps de guerre, ils sont des homologues indispensables aux officiers d'actives ; en temps de paix, leurs affectations sont souvent dans l'ombre des O.P.E.X. de l'active, mais qui sont nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci. Le rôle des réserves, lorsque la France n'est pas engagée dans un conflit, est primordial afin que les O.P.E.X. se déroulent au mieux.

La ville de Lyon est dynamique et son réseau associatif l'est tout autant. L'A.O.R.L. fait certainement partie des associations les plus influentes sur la place lyonnaise jusque dans les années 1990. Elle est connue et reconnue des autorités à la fois civiles et militaires et propose un panel d'activités large afin de recruter toutes les bonnes volontés intéressées par la défense.

PARTIE 2 : L’A.O.R.L. entre loisir sexué et instruction militaire : Promouvoir le lien entre l’armée et la nation.

Le groupe des officiers de réserve de Lyon est une unité à part entière. Il est composé d'une part importante des cadres de la société lyonnaise, qu'ils soient civils ou militaires. Se retrouver au sein d'une même association leur permet de partager valeurs et divertissements. Ils n'ont plus seulement en commun un grade et une position sociale élevée, mais bien des activités qui les rapprochent autour de la question de la défense. L'A.O.R.L. apparaît dès lors tel un loisir dont l'usage est sexué[1]. Bénéficier d'un temps pour les loisirs alors même que les carrières militaires et professionnelles sont chronophages est le signe d'une autonomie ainsi que la capacité de « découper sa vie en tranche[2] ». Une aptitude dans laquelle excellent les officiers de réserve comme l'a démontré la première partie. Intégrer l'A.O.R.L. jusque dans les années 1990 c'est pouvoir pratiquer des activités genrées masculines, dont la virilité est exacerbée mais qui ont le double avantage de promouvoir le lien entre l'armée et la nation à travers les activités militaires et paramilitaires proposées.

L'adhésion à l'A.O.R.L. est aussi le reflet du souhait d'appartenance à un fragment de la haute société. Participer aux activités de l'association sur la place lyonnaise est perçu comme une reconnaissance du statut social de l'officier de réserve. Ainsi les citoyens-soldats se sentent valorisés. Les associations sont des loisirs à part entière. Elles sont révélatrices de nombreux enjeux notamment celle de renforcer sa position sociale[3]. Par conséquent l'A.O.R.L. met tout en œuvre pour se rapprocher des élites des communautés publiques et militaires. Ses activités aux résonances mondaines dans la presse locale, mais aussi l'investissement en politique de certains de ses membres notamment fait d'elle un trait d'union privilégié entre les diverses autorités et lui donne la possibilité de diffuser son message en faveur du soutien à la défense.

Promouvoir le lien entre l'armée et la nation semble alors passer par l'action d'associations à visées patriotiques telles que l'A.O.R.L. Entre activités militaires et paramilitaires l'A.O.R.L. obtient la cohésion d'un groupe fervent défenseur de valeurs propres à l'armée et devient un outil de dialogue privilégié dans la cité.

---

[1] Alain Corbin, *L'avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Aubier-Flammarion, 1995.
[2] Expression de Guy de Maupassant dans *Pierre et Jean*, Paul Ollendorff, 1888, cité dans André Rauch, *Le premier sexe : mutation et crise de l'identité masculine,* Paris, Fayard 2013, p. 211-228.
[3] André Rauch, *Le premier sexe…op. cit.,* p. 211-228.

Chapitre 4 : Instruire pour maintenir le lien avec l'armée

L'association des officiers de réserve de Lyon s'investit massivement dans l'instruction de ses adhérents. Pour se faire elle maintient constamment un lien étroit avec le Commandement ce qui lui permet d'obtenir pour eux des affectations en mobilisation.

Le *Bulletin* est le principal écho de toutes les activités mises en place pour satisfaire l'apprentissage des officiers de réserve. Ainsi des activités militaires voient le jour dans les années 1950. Ces dernières permettent, au sein des associations, de promouvoir la formation continue : s'informer des nouvelles techniques et armes de guerre ou maintenir les capacités physiques en sont les principaux enjeux. Elles s'intègrent dans le renouveau des associations d'après la Seconde Guerre mondiale mais elles sont cependant vite chaperonnées par l'armée qui y voit une véritable opportunité d'entraîner ses réserves. Des compétitions sont organisées alors à l'échelle locale[1] mais aussi à l'échelle nationale. Rapidement le rallye et le tir deviennent des enjeux de notoriété pour les associations.

Ces activités connaissent un véritable âge d'or autour des années 1980. Elles continuent d'exister jusqu'aux années 1990 mais la période est marquée par une prise en main progressive de la part de l'armée. L'institution, qui comme on l'a vue, prend conscience de l'importance du potentiel effectif et de bonnes volontés que constituent les hommes de la réserve, regroupés dans les associations, cherche à les contrôler davantage.

Qu'est-ce qui fait le succès des activités militaires des associations ? Comment l'association des officiers de réserve de Lyon, qui perd de sa puissance organisationnelle, réagit-elle à l'ingérence de plus en plus présente de l'active ?

[1] Pour les compétitions sportives de l'U.N.O.R., c'est le découpage des régions militaires de la France qui est pris en compte (D.M.T., régions militaires…).

I) Les activités militaires

Les activités dites militaires sont importantes dans la vie de l'A.O.R.L. En effet elles sont organisées à l'échelon divisionnaire mais l'U.N.O.R. choisit rapidement de les coordonner en programmant des compétitions aux niveaux départemental, régional et national. Il faut dire que ces disciplines militaires voient le jour dans les années 1950, et constituent une nouveauté sur la période étudiée.

Le rallye des réserves et le tir acquièrent de l'importance entre les années 1960 et jusqu'à la fin des années 1980 ce qui s'explique certainement par la fin de l'instruction militaire obligatoire en 1970[1]. Cette suppression intervient dans l'optique de l'état-major de simplifier le système d'instruction des réserves. Dès 1966 ce dernier émet le souhait de sa suspension[2]. Son abolition intervient de manière à unifier le recrutement et mettre fin au privilège des élèves des grandes écoles au sein du corps des officiers de réserve[3].

Les centres d'entraînement favorisés par les Lyonnais sont La Valbonne, située sur les communes de Balan et Béligneux dans l'Ain (01), et Sathonay-Camp (69), au nord de Lyon. Ces activités restent dans les mémoires des moments importants de la carrière militaire des officiers de réserves lyonnais.

Ces activités revêtent-elles un aspect plus social que militaire ?

---

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français de l'armée de terre de 1949 à 1976*, Histoire, Nanterre, Paris X, 1982, p. 13-22.
[2] Note de l'état-major du 2 février 1966 : SHA, Paris,27 J 32, dossier n°4 sur la formation des EOR, 1963-1972 cité par Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience*, Metz, Histoire, Université Paul Verlaine, 2009, p. 178.
[3] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p.13-22.

Figure 36 : Carte qui situe les principaux lieux d'entraînement militaires des officiers de réserve de l'A.O.R.L. par rapport à Lyon.

A) Le rallye des réserves

S'il ne fallait citer qu'une de ces activités militaires c'est le rallye qui, sans conteste, aurait été mis en avant. Il est à n'en pas douter la compétition sportive qui a marqué les esprits mais surtout l'histoire des réserves en France. Il faut par conséquent lui concéder une place importante dans ce mémoire.

α) Qu'est-ce que le rallye ?

La première compétition du rallye se déroule en 1953 à Saint-Nicolas de Fort (Meurthe-et-Moselle) et la première finale nationale se joue en 1954 à Grenoble[1]. C'est une compétition interarmes et qui nécessite une bonne aptitude physique. Elle est attrayante pour les jeunes officiers[2]. L'activité apparaît pour la première fois dans le *Bulletin* en 1954[3] et est présentée comme un rallye pédestre destiné à toutes les associations d'officiers de réserve de France. Une section rallye se met rapidement à attirer des concurrents et en 1955 l'équipe de Lyon remporte

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française en armes, L'officier de Réserve de l'armée de Terre, Hier, Aujourd'hui, Demain*, Histoire, Montpellier, Université Paul Valéry, Montpellier III, 1988, p. 92-103.
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit,* p. 161-170.
[3] *BAORL*, n° 203, avril 1954, rubrique « rallye de l'U.N.O.R. ».

déjà la première place régionale devant les équipes d'autres grandes villes de la région militaire : Grenoble, Saint-Étienne, Moulins, Chambéry, ou encore Clermont-Ferrand[1]. Cette victoire est acclamée dans le *Bulletin.* Le groupe gagnant est composé des lieutenants Blanchet et Gatellet, des sergents Balp, Gauchepin, Chappard et Lanoiselée ainsi que de leur entraîneur, le capitaine Varlot[2]. L'objectif des rallyes est, au départ, précisé par le président lui-même :

> « Le but que l'on cherche à atteindre en effet en organisant ces rallyes, c'est précisément de mettre dans le bain le plus de jeunes possibles, c'est de permettre à l'occasion des séances d'entraînement de se mieux connaître, d'avoir de fructueux échanges.[3] »

Si l'instruction est mise en avant par le président Moreau, il couronne dès lors le rallye d'une ambition davantage sociale : « se connaître et avoir de fructueux échanges ». Par cette activité il invite ses camarades à créer de nouveaux cercles de sociabilité. Le rallye suit son cours sans que jamais une présentation complète ne soit proposée à la connaissance du lecteur de la revue. Présenter le rallye revient à formuler un lieu commun pour l'officier de réserve. Il faut attendre 1968 pour qu'André Chazit propose une description dans la revue :

> « Le terme 'Rallye Militaire' peut-être mal adapté[4], cache en réalité une des formes les plus attrayantes du perfectionnement offert par l'Armée à des cadres de réserve. Au niveau d'une grande Compétition à l'échelle Nationale, le Rallye Militaire bénéficie depuis quelques années de moyens de plus en plus importants, démontrant ainsi l'importance que l'Armée attache à cette forme d'entraînement pour les jeunes cadres. Avant tout, une sorte de Championnat 'inter-villes', disputé par des équipes d'officiers et de sous-officiers de Réserve, de toutes armes, sur le thème général d'un raid de Commando en ambiance de D.O.T. La diversité des épreuves à subir justifie la présence d'un Lieutenant, comme celle d'un Sergent, et nombre de Capitaines ne dédaignent pas le rôle difficile de Chef d'équipe. Quel que soit le classement, toutes les équipes montrent la même satisfaction d'avoir participé à une épreuve, d'avoir retrouvé la joie que donne un acte sportif et gratuit. Un Rallye militaire se prépare. Vos connaissances de base suffisent, mais la Technique a besoin d'être rafraîchie ou actualisée. Conseillées par des anciens, encadrés par des instructeurs, d'active et de réserve, les équipes se forment en cours d'année lors de quelques séances théoriques en salles, le vendredi soir en ville, et de deux ou trois séances de 24H, bloquées sur un samedi après-midi et un dimanche matin, dans un camp limitrophe pour toutes les disciplines sportives, combats et tirs.[5] »

Cette définition est complète quant à l'organisation du rallye. Il possède l'appui de l'armée d'active ce qui le fait bénéficier de matériels récents et ainsi d'actualiser et de maintenir l'instruction des officiers de réserve. L'objectif est de reproduire lors des séances d'entraînement, après plusieurs séances d'instruction en salle, des exercices dignes de la D.O.T.[6] sur une durée

---

[1] *BAORL*, n° 208, juillet 1955, rubrique « Editorial ».
[2] *Ibidem…,* rubrique « rallye militaire U.N.O.R. ».
[3] *BAORL*, n° 208, juillet 1955, rubrique « Editorial ».
[4] Avant ce paragraphe André Chazit revient sur le mot « rallye » qui dans l'esprit de tous se réfère au rallye automobile, et dans l'esprit de l'A.O.R.L. correspond au rallye-surprise organisé par Charles Perret.
[5] *BAORL*, n° 264, 3ème trimestre 1968, rubrique « Le rallye militaire des réserves ».
[6] Défense opérationnelle du territoire.

de 24 heures. Antoine Ulrich précise que c'est dans les salles de réunion des C.R.S.[1] que se tiennent les séances d'instruction et la pratique a lieu une fois par mois à Sathonay[2]. Les compétitions se déroulent le week-end, le samedi, la nuit et le dimanche. Les candidats passent par divers stands pour tester leurs connaissances militaires et leurs aptitudes physiques. Tout ceci se fait en équipe afin de maintenir la cohésion nécessaire au bon fonctionnement de l'armée. André Chazit insiste lui aussi sur l'opportunité sociale que représente le rallye.

Le Rallye fait aussi parler de lui dans la presse. Dès ses premières années les journalistes se rendent sur les lieux de la compétition. Une source attire notre attention : un reportage télévisé de Jacques Fontaine[3] pour *Rhône Alpes actualité*, diffusé le mercredi 10 mai 1961[4]. Ce document est filmé en temps réel dans le massif du Granier au nord de Chambéry[5]. Il est commenté tout au long de la vidéo par le présentateur :

> « Le rallye sportif des officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de terre s'est déroulé dimanche dernier près de Chambéry dans le massif du Granier. Cette compétition d'un caractère militaire et sportif très poussé comportait des épreuves de caractère très varié exigeant de la part des concurrents des qualités physiques et techniques et aussi beaucoup d'esprit de décision. Quant aux dix concurrents, ils venaient du Rhône, de la Loire, de l'Isère, de la Drome, de l'Ardèche, de la Savoie, de l'Ain, Haute-Savoie, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Allier, bref des douze départements qui composent la 8e région militaire. Après une épreuve de nuit effectuée le samedi, le lendemain dimanche les équipes avaient à accomplir un circuit d'épreuve s'échelonnant sur une dizaine de kilomètres en terrain très accidenté et comportant des tirs aux armes de guerre, un lancer de grenade, des exercices de lecture d'orientation, l'emploi de postes radio émetteurs et leur dépannage sommaire, des épreuves de déminage, la conduite en tout terrain d'un véhicule et son dépannage, un passage de rivière sur une passerelle avec retour sur une tyrolienne et cela ne manquait pas de péril. Un parcours du combattant avec équipement militaire effectué en un temps limité. Ce parcours comprenait des passages d'obstacles assez difficiles que vous allez voir tout à l'heure. La compétition fut dure, elle fut même très dure, et au terme de celle-ci, peut être justement parce qu'ils connaissaient mieux le terrain sur lequel ils évoluaient, se furent les Savoyards qui l'emportèrent. »

---

[1] Compagnie Républicaine de Sécurité.

[2] Entretien avec Antoine Ulrich, 5 octobre 2020.

[3] Jacques Fontaine (1925-2020) considéré comme l'un des acteurs de la naissance de la radio et de la télévision. A ce moment-là il est à l'aube de son succès, mais un succès en région. En 1954 il a participé à Lyon à la première émission de télévision. Il fit partie de l'équipe qui lança les journaux télévisés régionaux. Des précisions qui ne sont pas sans importance : elles nous indiquent que nous ne sommes pas face à un débutant et nous promet donc un reportage de qualité.
Pour en savoir plus : https://www.7joursaclermont.fr/jacques-fontaine-a-tourne-la-derniere-page/.
Notice B.N.F. : https://data.bnf.fr/fr/12113116/jacques_fontaine/fr.pdf.

[4] Jacques Fontaine, *Rallye sportif des officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de terre*, Rhône Alpes actualités, 10 mai 1961.
La notice INA nous indique que le reportage a été diffusé sur la 1er chaîne, à 19H03 minutes sur une durée de 1min 52 secondes précisément. C'est un long reportage pour un journal télévisé. Sa durée nous permet d'émettre l'hypothèse qu'il a été diffusé dans les premières du journal. Ainsi il se pourrait que ce soit, ce soir-là, la première ou la deuxième actualité importante du jour. Les actualités sont décalées par rapport à l'événement qui s'est déroulé le week-end, et le reportage est diffusé le mercredi. On suppose que le temps écoulé a été consacré au montage de la vidéo. Pour visionner la vidéo en entier : https://www.ina.fr/video/LXF99007316.

[5] Massif de la Chartreuse – Alpes.

Cette vidéo propose par ses images, mais aussi par la voix hors-champ, une description précise de ce que sont les diverses épreuves du rallye. Les militaires franchissent tous types d'obstacles dans des parcours dits du combattant, ils lisent des plans, effectuent plusieurs passages en tyroliennes, et des épreuves dans l'eau sont mêmes organisées. La vidéo propose aussi des séquences avec les instructeurs. Elles possèdent à la fois un caractère sportif et un caractère militaire très haut. Afin d'accentuer l'aspect militaire de la compétition, les images sont accompagnées de musique militaire : tambours, trompettes et flûtes cultivent le suspense. Le journaliste insiste sur l'aspect dangereux des épreuves afin de capter son auditoire. Les réservistes interrogés n'évoquent à aucun moment cet aspect.

Participer au rallye est l'occasion aussi de bénéficier de points supplémentaires pour l'avancement et l'attribution de récompenses. Michel Mifsud rappelle que toute participation peut accorder jusqu'à 12 points supplémentaires[1] par an pour l'avancement. L'investissement est donc récompensé. Les réservistes peuvent recevoir de hautes distinctions allant jusqu'à l'Ordre national du Mérite. Ce titre est octroyé par exemple à Jean-Luc Escoffier ainsi que Pierre Ravelin le 9 juin 1989, respectivement chef de bataillon et chef d'escadron à l'époque. Un article leur est consacré dans *Le Progrès*[2]. Il souligne leur participation au rallye des réserves pendant plus de 14 ans mais aussi leur implication dans les sections cross et montagne de l'association. Ils œuvrent ainsi au bon fonctionnement de l'instruction des réserves dans le Rhône.

Figure 37 : Portrait de Jean-Luc Escoffier (à gauche) et Pierre Ravelin (au centre) avec la médaille de l'Ordre national du Mérite, le 9 juin 1987, publié dans Le Progrès[3].

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 193-207.
[2] *Le Progrès*, 9 juin 1987, « Distinction : ordre national du mérite pour deux rallymen ».
[3] *Ibidem.*

Le rallye connaît enfin un changement de formule en 1974, pour pallier sa « décadence »[1]. André Chazit évoque lors de ce conseil sa possible suppression souhaitée par l'U.N.O.R. Mais l'activité demeure pour conforter les liens entre réservistes et militaires de carrière. Ainsi il est repensé de la sorte :

> « CHAZIT nous signale que le Rallye a eu lieu sous une nouvelle forme, celle de raid, dont le prix de revient ne représente que le cinquième de la formule précédente. Il demande une critique complète de l'opération tant aux participants qu'aux contrôleurs. Le capitaine MUDLER nous fait le récit du raid de son équipe : 37 km (par cinq filières différentes) : parcours de combat, 3 épreuves techniques (franchissement, sabotage, tir au P.M. sur ballonnet) avec un minutage à respecter. Cette formule limite les jugements partiaux. Seule critique : manque d'animation du plastron insuffisant.[2] »

En réalité la formule ne change pas fondamentalement et le caractère militaire des épreuves prévaut toujours. Philippe Cochet qui dirige la section à partir de l'exercice 1975 à Lyon indique qu'il n'est pas question d'un nouveau rallye[3]. Il faut davantage percevoir ce changement comme un aménagement de la compétition et du règlement[4]. Plusieurs agencements interviennent sur la période autour des années 1975 dans l'optique de réduire le coût de l'instruction militaire[5]. La crise économique qui touche la France modifie alors les activités analogues de l'armée comme le rallye. L'état-major décide aussi en parallèle de rendre cette discipline plus dynamique et pour ce faire il en allège les charges financières et matérielles[6].

β) Le rallye dans les mémoires

Les membres de l'A.O.R.L. participent en nombre au rallye qu'ils soient concurrents ou instructeurs. Elle est l'activité phare de l'association d'un point de vue militaire et lui permet d'attirer des jeunes. Le *Bulletin* laisse penser qu'une corrélation existe entre adhérents de l'A.O.R.L. et participants au rallye : l'un n'allant pas sans l'autre. L'affirmation est en partie vraie. Une majorité des membres de l'A.O.R.L. a participé ou a été impliquée au rallye. Il est ainsi un réservoir de personnes motivées pour servir dans les régiments de réserve selon l'avis de Daniel Mejean et Loik Viaouet[7]. Cependant, tous les hommes qui participent au rallye n'adhèrent pas à l'association. Ces derniers n'y trouvent pas la même ambiance que sur le terrain. Les deux interrogés sont un bon exemple : le premier n'a jamais adhéré à l'A.O.R.L., le second seulement quelques années vers 1980. Loik Viaouet insiste, lors de l'entretien, sur l'aspect

---

[1] *BAORL*, n° 287, 2ème trimestre 1974, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 8 avril 1974 ».
[2] *Ibidem*, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance 10 juin 1974. »
[3] *BAORL*, n° 288, 3ème trimestre 1974, rubrique « Le rallye 75 ».
[4] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 161-170.
[5] *Ibidem*.
[6] *Ibidem*.
[7] Entretien avec Daniel Mejean et Loik Viaouet le 29 avril 2020.

« mondain » de l'association qui diffère de l'esprit du rallye. C'est une donnée qui est connue de l'A.O.R.L. elle-même, en 1987 le rapport moral revient sur ce fait :

> « Nous sommes aujourd'hui 720 c'est un bon chiffre ; on peut l'améliorer par le recrutement de tous les Officiers motivés, c'est-à-dire ceux qui sont affectés dans les unités de réserve ou qui participent au rallye ; ce recrutement est primordial et il appartient notamment à nos amis BELMONT et CUZIN de remplir cette mission.[1] »

L'A.O.R.L. cherche à maintenir ce rôle de figuration qu'elle a obtenu au fil des ans, tout en recrutant davantage d'officiers de réserve motivés pour jouer un rôle actif dans la défense : elle cherche donc à attirer en son sein ceux qui ont des responsabilités dans les unités de réserve et ceux qui continuent de s'instruire en participant au rallye des réserves. Cependant, la citation montre que l'A.O.R.L. ne remet pas en question son rôle cérémonieux auprès des autorités civiles et militaires, et ne cherche d'ailleurs pas à comprendre pourquoi ces officiers de réserves *a priori* motivés par la défense n'adhèrent plus – presque automatiquement – à l'association.

Lorsque le rallye est abordé lors des entretiens, il est souvent source d'une grande nostalgie chez les membres. Tous évoquent les bons souvenirs, les camarades. Le rallye est concouru par équipe de six personnes plus un remplaçant. Il permet de recréer l'ambiance du régiment voire de la chambrée au service militaire. C'est l'occasion de se retrouver « entre hommes » et de faire une activité ensemble. Il est certes indispensable à l'instruction mais surtout à la cohésion des membres. C'est aussi le moment où l'on prouve des choses à soi-même mais aussi aux autres. Le dépassement de soi, s'il n'est pas évoqué lors des entretiens est sous-jacent. La compétition est aussi le prétexte pour affirmer sa valeur militaire. Étienne Tissot explique combien sa participation au rallye lui a permis d'être accepté comme militaire à part entière lorsqu'il est entré à l'association. Il met en place une première équipe avec « Revelin, Bergeret, Faure, Rousselet », tous des membres du service de santé. L'année suivante Da Passano, pharmacien, les rejoint[2]. Lors de sa deuxième année de participation cette équipe remporte la deuxième place lors de la finale divisionnaire. S'il est fier d'avoir vaincu les équipes de Mudler et de Chazit – pour l'anecdote – le général divisionnaire qui lui a remis la récompense ne s'attend pas à ce que l'équipe soit issue, dans sa totalité, du service de santé des armées. Au cœur même des épreuves du rallye, les militaires prouvent leurs capacités et jouent leur intégration au sein d'un groupe.

Pour les instructeurs aussi le rallye reste un moment de partage important. Jean-Paul Vaillant y a été instructeur entre 1979 et 1985[3]. Lorsque les activités qui concernent la menace

[1] *BAORL*, n° 341, 4ème trimestre 1987, rubrique « rapport moral ».
[2] Entretien avec Etienne Tissot, le 25 juin 2020.
[3] Entretien avec Jean-Paul Vaillant, le 6 novembre 2020.

Nucléaire Biologique Chimique[1] sont instaurées au programme il se porte volontaire auprès de Philippe Cochet pour instruire ses camarades du fait de sa spécialité. L'épreuve qu'il propose est importante pour les réservistes. Elle se déroule sous forme d'un questionnaire d'une centaine d'interrogations. L'anxiété des concurrents est présente du fait de son extrême difficulté. Jean-Paul Vaillant indique que les connaissances attendues sur cette épreuve sont sur le terrain une question de vie ou de mort, tant, le risque N.B.C., doit être connu et maîtrisé par les réservistes.

Pour illustrer cette cohésion qui découle du rallye, nous proposons une sélection de quelques photographies issues du site internet du Royal Deux-Ponts[2]. L'amicale tend actuellement à écrire l'histoire du rallye. Ses membres sont aussi souvent des anciens de l'A.O.R.L. Elles sont annotées par cette association.

Figure 39 : Des équipes du rallye.

[1] Dorénavant N.B.C.
[2] https://www.99et299ri.fr/ consulté le 01/05/2020.

Stand de tir P.A./P.M. au 99e R.I.

L'équipe MARIN interrogative sur le montage du Zodiac
sous l'oeil attentif du contrôleur du Génie.

Figure 40 : Quatre épreuves différentes du rallye : tir, montage du Zodiac, travail sur les armes, secourisme.

Figure 41 : Remise des récompenses pour les équipes victorieuses du rallye, deux équipes face au général divisionnaire.

Figure 42 : Les chefs d'équipe de l'A.O.R.L.[1].

Le rallye reste dans les mémoires un moment fort de cohésion et d'entraide fort. Les photographies parlent d'elles-mêmes. S'il est l'activité militaire principale qui attire les officiers de réserve, il n'est pas la seule, une section tir est aussi ouverte. Attention toutefois, s'il y a bien une épreuve de tir au cours du rallye, celle-ci se distingue du concours de tir annuel, qui est une autre activité facultative.

B) Le tir

Les officiers de réserve possèdent aussi pour s'instruire d'une autre activité optionnelle qui est celle du tir. À l'image du rallye des réserves, elle aussi s'organise rapidement à tous les échelons géographiques, du divisionnaire au national. Le premier concours a lieu en 1955 et s'aménage selon trois catégories : le tir au fusil de guerre ou carabine 5,5, le pistolet automatique et enfin le tir au pistolet mitrailleur[2]. Les premières années semblent toutefois ne pas attirer de nombreux participants alors pour lancer véritablement l'activité, l'association autour de l'année 1966-1967 publie à nouveaux des articles relatifs à ce concours. À partir de 1967, la com-

[1] *BAORL*, n° 307, 2ème trimestre 1979, rubrique « Le rallye des réserves », p. 20.
[2] *BAORL*, n° 207, avril 1955, rubrique « La vie de l'association » « Concours de tir 1955 ».

pétition est courue par des équipes de trois personnes, chacune possédant une des armes précitées, sans qu'aucune limite d'âge ne soit fixée[1]. La volonté du commandement est claire : maintenir le lien avec les militaires de carrière et ceux de réserve. Le fait de ne pas imposer de limite d'âge laisse la possibilité à tous les volontaires d'y concourir. La participation aux épreuves semble diverger selon les régions. Les Mosellans qui eux aussi préparent leurs hommes à l'activité de tir forment *a priori* des équipes de 4 tireurs avec 3 remplaçants[2]. Le colonel Berna s'impose rapidement au niveau divisionnaire pour en assurer la gestion.

C'est finalement en 1969 que l'A.O.R.L. accrédite l'idée de la création d'une section de tir. L'ouverture de cette activité est faite à la demande des adhérents eux-mêmes, l'association y voit un « sport noble » et « une pratique indispensable à tous militaires[3] ». L'activité ne va pas sans risque, elle nécessite une organisation plus complexe. Au-delà du lieu d'entraînement, ce sont les questions de police d'assurance collective, la recherche de tireurs expérimentés pour encadrer, et l'obtention de la licence sportive qui retardent quelque peu sa création. L'activité implique par conséquent un supplément de cotisation à l'association.

Le capitaine Lambron est placé à la tête de la section de tir de l'A.O.R.L. Ce dernier constate régulièrement une augmentation régulière du nombre d'inscrits, ce qui pour lui s'intègre dans un contexte général d'engouement pour la discipline dans le pays[4]. Cette affirmation est à nuancer notamment avec le développement des mouvements pacifistes et antimilitaristes. Il est possible en effet de dire que la discipline a attiré de nombreux candidats pour les associations, un essor de quelques dizaines de candidats tous les ans est considérable et participe de leur rayonnement. Mais rapportée à la population globale, la proportionnalité des personnes attirées par ce sport reste sans doute moindre, quoi qu'aucune étude sur l'accroissement du nombre de licence de tir délivré en France n'a été menée et ne permet donc pas de confirmer l'hypothèse.

Le dynamisme de cette section dans les années 1970 est toutefois constaté. En 1974, l'A.O.R.L. atteste de l'inscription de 106 personnes dans sa section[5], ils sont 115 l'année suivante[6]. En 1977, l'association compte encore 110 inscrits[7] avant que, dès l'année 1978 l'activité ait du mal à démarrer pour la première fois[8]. Lorsque les participants sont trop nombreux des

---

[1] *BAORL*, n° 260, 3ème trimestre 1967, rubrique « challenge régional de tir des cadres de réserve 1967 ».
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 149-161.
[3] *BAORL*, n° 267, 2ème trimestre 1969, rubrique « Voulez-vous tirer ? ».
[4] *BAORL*, n° 287, 2ème trimestre 1974, rubrique « Activités militaires ».
[5] *BAORL*, n° 289, 4ème trimestre 1974, rubrique « Conseil d'administration » « séance du 15 octobre 1974 ».
[6] *BAORL*, n° 293, 4ème trimestre 1975, rubrique « Assemblée générale ».
[7] *BAORL*, n° 301, 4ème trimestre 1977, rubrique « Rapport Moral ».
[8] *BAORL*, n° 305, 4ème trimestre 1978, rubrique « conseil d'administration » « Séance du 13 novembre 1978 ».

présélections sont organisées avant de concourir aux épreuves divisionnaires. C'est véritablement une activité qui recrute, que ce soit chez les officiers et les sous-officiers[1].

Figure 43 : Photographie du concours du tir du 27 mars 1973 reproduite dans le Bulletin[2].

Le concours de tir associatif est modifié par l'état-major le 3 novembre 1978 et instaure pour les associations de la F.N.A.S.O.R. et de l'U.N.O.R. le même règlement commun[3]. L'activité est pourtant cogérée depuis plusieurs années, du moins à Lyon, avec les sous-officiers de réserve. Jean Marin, qui s'occupe du tir en 1975, informe déjà le conseil d'administration qu'il s'entretient régulièrement avec le président local de la F.N.A.S.O.R., M. Augis. En février 1975 une demande de co-administration du fichier entre les deux associations est même accordée[4]. Cette ingérence dans l'activité n'est pas une première de la part de l'armée active. En 1973, les autorités imposent la tenue réglementaire aux tireurs pour ne plus se présenter comme une armée négligée dans les compétitions internationales[5]. En effet, des concours ont lieu notamment lors des congrès de la C.I.O.R. Le désintérêt pour le port de l'uniforme est alors perçu comme une humiliation pour le commandement surtout face aux Allemands ou aux Anglais qui eux arborent une tenue respectable[6].

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 149-161.
[2] *BAORL*, n° 284, 3ème trimestre 1978, rubrique « championnat de tir des cadres de réserve du Rhône ».
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.*, p. 9.
[4] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1975, rubrique « conseil d'administration » « Séance du 10 février 1975 ».
[5] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 149-161.
[6] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.*, p. 149-161.

Les années 1975-1978 sont marquées par les premières difficultés économiques liées à cette activité mais l'A.O.R.L. ne s'en fait pas l'écho. Il est à supposer que l'A.O.R.L. est plus importante que les associations présentes en Moselle, donc les problèmes de coupes budgétaires sont certainement moins ressentis. De plus ces restrictions visent à créer un concours de tir mixte entre l'U.N.O.R. et la F.N.A.S.O.R. et à la progressive suggestion de la suppression du règlement de tir des sous-officiers[1]. Finalement ces premières mesures aboutissent à une modification transitoire du concours de tir par l'état-major de l'armée de terre en 1979. Désormais il est placé sous l'autorité directe du Commandement et est classé comme « compétition à caractère militaire[2] ». Les épreuves sont officiellement organisées conjointement entre officiers et sous-officiers. L'A.O.R.L. enregistre alors sa première baisse de recrutement : en 1980, 86 inscriptions contre 115 en 1979. Le capitaine de frégate Lamboley prend la tête de la section en 1981 afin de la redynamiser. Ces initiatives sont fructueuses car l'association connaît un pic d'effectifs à 150 participants et programme 43 séances de tir sur l'année 1982[3], soit presque une par semaine.

Quelques années plus tard, l'A.O.R.L. comptabilise déjà beaucoup moins de participants. Elle passe par l'autocritique pour décortiquer les raisons. Selon l'association, la section attire moins, ce qui est dû au désœuvrement entre les tirs et la monotonie de l'activité qui se base sur les règles de la compétition du concours des réserve[4]. En 1989, la continuelle baisse de la participation est cette fois-ci analysée selon l'angle géographique : l'éloignement du pas de tir qui se situe à La Valbonne[5]. En 1991, la section passe sous la responsabilité du sous-lieutenant Thierry Guillot[6]. À l'inverse de toutes les autres sections présentes à l'A.O.R.L., notamment le rallye et la montagne[7], le tir est caractérisé par son instabilité. Aucun chef de section ne le prend en charge plus que deux ou trois ans. Malgré ce problème de responsables, l'activité continue de fonctionner jusqu'en 1995 et s'éteint pour faute de crédits alloués[8]. Selon Christian Mérot, la baisse de l'attractivité de cette section est imputée aux changements effectués par le Commandement. Les mentalités acceptent mal les modifications jugées trop dirigistes[9].

---

[1] *Ibidem*.
[2] EMAT, Paris, Bureau Instruction, note n° 3791, 14 novembre 1978, *cf.* annexe 4, p 17, t. 2, cité dans Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 149-161.
[3] *BAORL*, n° 322, 1er trimestre 1983, rubrique « conseil d'administration » « séance du 13 décembre 1982 ».
[4] *BAORL*, n° 333, 4ème trimestre 1985, rubrique « Tir ».
[5] *BAORL*, n° 345, 4ème trimestre 1989, rubrique « Assemblée générale de l'A.O.R.L. ».
[6] *BAORL*, n° 356, 3ème trimestre 1991, rubrique « Tir ».
[7] *Cf.* Chapitre 5.
[8] *BAORL*, n° 378, 1er trimestre 1997, rubrique « rapport moral ».
[9] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 149-161.

Figure 44 : Graphique de la courbe du nombre de participants à la section tir entre 1974 et 1987.

Les activités de rallye et de tir sont sans conteste les moyens d'instructions les plus utiles au commandement pour perfectionner les réserves. Originairement ce sont donc des pratiques associatives qui attirent et créent un effet de groupe. Les équipes se forment rapidement et dynamisent la vie de l'A.O.R.L. La participation effective au rallye, comme au tir, sont l'expression du réservoir de bonne volonté ainsi que du potentiel en hommes de l'armée. Les associations connaissent leur âge d'or grâce à ces activités, mais lorsque que le commandement prend progressivement la main dessus, commence alors la perte d'audience.

Figure 45 : Photographie du stand de tir, section tir A.O.R.L.[1]

REGLE DU "JEU":

fusil 200 m
- * Essai 5 balles avec observation
- * Precision 10 balles sans observation en moins de 5 mn
- * Vitesse 10 balles sans observation en moins de 40 sec.

+

pistolet 25 m
- * Essai 5 balles avec observation en moins de 3 mn
- * Precision 10 balles sans observation en moins de 5 mn
- * Vitesse 10 balles sans observation en moins de 20 secondes

Sur 400 possibles, le meilleur "national" a fait 328 pts
" "local" " 316 pts

Figure 46 : Plaque des règles de la section tir[2].

[1] Photographie issue des archives de l'A.O.R.L.
[2] Archives A.O.R.L.

II) Le tournant des années 1980

Au détour des années 1980, commence la perte d'effectif des associations d'officiers de réserve[1]. Elle est due au fait que le commandement prend progressivement le contrôle sur toutes les activités que celles-ci proposent, il est donc nécessaire que les A.O.R. se renouvellent. Néanmoins la chute de la popularité de l'A.O.R.L. se fait davantage progressivement que brutalement comme en Moselle.

A) Organiser les réserves militaires

Organiser les régiments de réservistes n'est pas une mince affaire pour le commandement. Afin de maintenir les réserves opérationnelles et prêtes à l'emploi une série de mesures sont appliquées à leur gestion. L'A.O.R.L. se questionne vis-à-vis de ces changements et expose son ressenti. Ainsi dans cette partie on s'interroge sur l'accueil de ces nouvelles mesures de gestion de personnel par les réservistes lyonnais.

Avant tout, il faut revenir quelque peu sur la thèse de Christian Mérot. Pour l'historien l'armée d'active doit jouer un rôle envers les associations. Le monde des réserves se développe en parallèle de celui de l'armée[2] et les deux s'interpénètrent davantage tout au long du XXe siècle. On observe des rapports de plus en plus proches entre les deux composantes de l'armée afin de faciliter leur entraînement mais aussi leur coopération en cas de conflit. Cette dynamique s'entrecroise avec la réforme du statut des réservistes analysée dans le premier chapitre de cette étude. Ainsi, d'un côté l'armée cherche à réduire des bataillons dans un souci économique et de l'autre elle a pour objectif de mieux former les cadres.

Trois mesures sont prises afin d'engager une meilleure gestion du personnel de réserve dans l'histoire des officiers de réserve au XXe siècle. Elles sont donc étudiées dans l'ordre chronologique de leur mise en place : la création des C.E.P.R. en 1979, les régiments dérivés l'année suivante et celle des conseillers-réserves. Toutes sont issues de la loi de programmation militaire de 1976[3].

---

[1] *Cf.* Courbe « diminution des effectifs » chapitre 2.
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 261-262.
[3] Loi n° 76-531 du 19 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 publiée au *Journal Officiel de la République Française* du 20 juin 1976. Disponible sur Légifrance.

α) La loi de programmation de 1976

Cette loi vient compléter le plan de la D.O.T. Mise en place à la fin des années 1960, le démarrage du programme de la D.O.T. a permis aux officiers de réserve d'acquérir de nouvelles responsabilités. Multiples et accaparantes selon le président Salagnac, les prérogatives de la D.O.T. permettent aux réservistes d'encadrer de nouveaux régiments dits intégrés – dans les unités d'actives – de lancer l'auto-instruction, d'engager une réorganisation de la préparation militaire ou encore de participer à des commissions d'études entre active et réserve[1]. Le rôle des officiers s'accroît donc dans le cadre de cette politique stratégique. Les réservistes font un accueil chaleureux à ces politiques qui leur confèrent un rôle davantage prééminent dans la défense du territoire.

L'article 34 de la Constitution de la Ve République expose le principe que les lois de programmation militaire « déterminent les objectifs de la politique de défense et les moyens financiers qui lui sont consacrés[2] ». Depuis 1958 elles se succèdent et s'inscrivent dans la planification financière du pays. Celle de 1976 pour les années 1977-1982 est mise en place après le constat des principaux efforts effectués par l'armée entre 1963 et 1967. En effet les programmes nucléaires sont au cœur des transformations de l'armée et le ministère insiste pour qu'ils restent au centre de l'attention en matière de défense. Le gouvernement atteste toutefois des éléments lacunaires qui empêche le bon fonctionnement de l'armée. Ce sont généralement les matériels et leur entretien qui posent des problèmes. Le vieillissement de ces derniers implique un nécessaire renouvellement. Le non-entretien de l'armement a des conséquences avérées sur l'activité des régiments ainsi que sur l'aptitude opérationnelle des armées[3].

Le constat est posé, le plan gouvernemental peut être énoncé. L'objectif de la programmation de 1976 est de faire évoluer les systèmes qui organisent les différentes forces armées pour les doter de nouvelles capacités. Entre 1977 et 1982 plusieurs expectatives sont programmées à commencer par un effort financier qui accorde à nouveau à la défense une priorité budgétaire. Le texte juridique précise qu'une attitude pragmatique doit être adoptée de la part des forces

---

[1] *BAORL*, n° 276, 3ème trimestre 1976, rubrique « le mot du président ».
[2] Définition des lois de programmation militaire que l'on peut retrouver sur le site gouvernemental *Vie Publique* : https://www.vie-publique.fr/eclairage/269187-la-politique-de-defense-au-travers-des-lois-de-programmation-militaire.
[3] Loi n° 76-531 du 19 juin 1976 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1977-1982 publié au *Journal Officiel de la République Française* du 20 juin 1976.

armées c'est-à-dire définir des objectifs réalisables et adapter les ressources en personnel au besoin. Enfin il est souhaité que l'équilibre entre les différentes forces soit maintenu[1].

A la suite de la mise en place de cette loi, le plan dit P IV A est annoncé. Les unités sont alors réparties dans une forme plus harmonieuse sur le territoire selon Emmanuel Dieudonné. Le plan ne fait pas l'unanimité chez les députés. Alexandre Sanguinetti[2], de l'U.D.R.[3], y voit une forme de quadrillage du territoire destiné à un maintien de l'ordre plus efficace en cas d'événements tels que ceux de 1968. Passionné par la F.A.R.[4] et la force nucléaire le député du parti gaulliste est persuadé de la nécessité de réduire les effectifs de l'armée de terre au profit d'une meilleure gestion de l'arme atomique.

Le projet de loi freine toutefois les aspirations des associations de réserve. Il sonne le glas d'une période prospère à leurs yeux mais qui est considérée comme archaïque par le commandement. En réalité les responsabilités conférées aux A.O.R. sont jugées trop lourdes ainsi la création des C.E.P.R. intervient dans l'optique de réduire leur champ d'action[5]. Toutefois l'A.O.R.L. soumet à ses cotisants les aspirations de cette programmation avec la ferme volonté de les surpasser pour continuer d'exister :

> « L'évolution que notre monde subit n'épargnera pas plus le corps des Officiers de Réserve qu'à travers lui, nos associations. Ce 22 avril 1979 marque, par la volonté du Chef d'Etat major de l'Armée de Terre, le Général LAGARDE, le départ d'une nouvelle ère pour les Réserves, ère dont les caractéristiques peuvent être retenues comme les suivantes :
>
> 1°/ - Les Réserves partie intégrante de l'Armée. Le fait que les réservistes soient l'Armée, au même titre que l'Active, n'a été proclamé ainsi et à un tel niveau de responsabilité en temps de paix.
>
> 2°/ - Déflation des effectifs. Dans le P IV A, y compris les majorations, les effectifs mobilisés sont de :
>
> 26 000 Officiers de Réserve
>
> 52 000 Sous-Officiers de Réserve
>
> 245 000 Hommes de rang »
>
> 3°/ - Augmentation qualitative :
>
> A) Par le biais du rajeunissement
>
> B) Par le biais d'une amélioration qualitative et quantitative des matériels. Encore peu sensible actuellement du fait de la priorité accordée à l'Active qui, sur ce plan, a un énorme retard à rattraper ; les divisions mobilisées doivent peu à peu être dotées du matériels modernes pour

[1] *Ibidem*.
[2] Alexandre Sanguinetti (1913-1980) homme politique français sous la Ve République.
Pour en savoir plus : https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/6274.
[3] Union des Démocrates pour la République.
[4] Force d'action rapide.
[5] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 242-243.

aboutir, dans la fin des années 80, au même niveau que l'active (propos tenus par M. BOURGES devant La grande Presse)

C) Par une amélioration de l'organisation

Pratiquement plus d'unités endivisionnées

Principe réaffirmé par la Dérivation, Responsabilité donnée au Chef de Corps dérivant de la qualité de l'unité dérivée, etc…

D) Par une amélioration sensible de l'entraînement. Les Divisions de réserve seront convoquées verticalement une fois tous les 5 ans et les équipes de Commandement effectueront une période de 4 jours tous les ans.

[…]

Au milieu de tout ça que vont devenir les A.O.R. ? Elles devront s'adapter car ce qu'elles perdront, sans doute, en effectif (passage automatique DOM[1] des O.R. à 35 ans sauf manifestation délibérée de volontariat), sûrement en activité (le Tir, le Rallye deviennent du ressort exclusif des CEPR en cours de constitution où les Associations seront moins déterminantes) devra être remplacé par de nouvelles activités plus différenciées et visant, sans doute, plus notre environnement familial, social que nous-mêmes. Les associations d'O.R. et de S.O.R. deviendront sans doute davantage les missi dominici de l'Esprit de Défense au sein de la Nation, au même titre du reste que d'autres organismes.[2] »

β) La création des Centres d'Entraînement Prémilitaire et des Réserves.

Le C.E.P.R. est accueilli avec une certaine réticence du côté des officiers de réserve. Ils perçoivent en sa création un nouvel instrument institutionnel pour réduire leur rôle dans le lien entre l'armée et la nation. Annoncée en septembre 1979, la mise en place du C.E.P.R. de Lyon n'est en réalité prévue que pour la fin de l'année 1980[3].

Le C.E.P.R. succède au C.T.A.I.[4] qui jusqu'en 1979 possède une ossature civile. Cette administration permet aux associations locales de la diriger. Ainsi elles mettent à la disposition des préparations militaires un grand nombre d'instructeurs volontaires. Et en plus d'animer les séances d'instruction elles en établissent le programme. Seulement, les membres sont de moins en moins intéressés par cette instruction facultative et Christian Mérot constate qu'en Moselle l'assistance est sporadique, ce qui crée de la démotivation du côté des moniteurs. Lorsque le commandement prend conscience que ce sont essentiellement le rallye et le tir qui attisent la curiosité des hommes vers les A.O.R., il fonde les C.E.P.R. Ils reprennent donc ces activités au sein d'une ossature militaire. Préparations militaires, rallye et tir deviennent des activités régies par le commandement. Cette prise en main brutale des occupations associatives des officiers de

[1] Dégagé des Obligations Militaires.
[2] *BAORL*, n° 307, 2ème trimestre 1979, rubrique « le mot du président ».
[3] *BAORL*, n° 308, 3ème trimestre 1979, rubrique « Conseil d'administration » « Séance du 10 septembre 1979 ».
[4] Centre Toutes Armes d'Instruction.

réserve est aussi justifiée par une volonté de redynamiser ce secteur qui apparaît souvent sclérosé et réfractaire à toute évolution[1]. Et cela a été vu avec le rallye. Lorsqu'une réforme de son organisation est amorcée en 1974, rapidement l'A.O.R.L. et ses principaux protagonistes réfléchissent conjointement avec l'U.N.O.R. Mais la nouvelle formule n'est autre qu'une redéfinition du rallye qui ne modifie pas fondamentalement ses épreuves.

Pour autant cette volonté du commandement de créer une nouvelle structure militaire n'est pas dénoncée par les officiers de l'A.O.R.L. La création du C.E.P.R., si elle suscite des inquiétudes, elle n'est pas perçue comme une fin en soi puisque les officiers de réserve, à titre individuel, peuvent toujours être actifs dans les activités, nouvellement régies par l'active. Ainsi même si elles passent sous l'autorité du commandement le réservoir de bonne volonté que constituent les membres de l'A.O.R.L. trouve toujours un rôle à jouer. Il faut bien constater que c'est la même nébuleuse de personnes motivées qui restent à la disposition de l'armée et qui adhèrent à l'A.O.R.L. C'est avec beaucoup d'enthousiasme donc, que le C.E.P.R. reste au cœur des discussions de l'association pour encourager tous ceux qui continuent de jouer un rôle dans la défense avec la double casquette d'officier de réserve adhérant à l'A.O.R.L.

Les associations dominantes, telles que l'A.O.R.L., demeurent, par l'implication de leurs membres dans les cadres, impliquées dans les C.E.P.R. Ainsi lors des conseils d'administration les réunions du C.E.P.R. 69[2] sont relayées à l'ensemble des membres de l'A.O.R.L. Les programmes pour l'exercice annuel à venir sont donnés et le président peut lancer des pistes de réflexions sur le rôle de l'association pour appuyer au mieux le C.E.P.R.[3]. Lors du 53ème congrès de l'U.N.O.R. qui se déroule à Montpellier du 3 au 4 mai 1985, là encore les associations approfondissent sur le rôle des C.E.P.R. Un groupe de travail est mis en place sur le thème de la « valorisation des CEPR, des CAPIR, et des CIRAM[4] en vue de la diffusion de l'esprit de défense, notamment auprès des jeunes[5] ». Avec le temps, l'A.O.R.L. félicite même la création des C.E.P.R. et n'hésite pas à relever tous les aspects positifs qu'ils ont apportés :

> « La création des CEPR a été une excellente chose, de même que l'affectation en CEPR. Elle permet de constituer un vivier de cadres. La suppression des cumuls (CEPRS, corps de réserve) est logique dans la mesure où l'affectation CEPR est temporaire et correspond à une véritable tâche, aidée des moyens matériels adéquats. Il serait souhaitable d'aller plus loin, que les CEPR fassent corps disposant des matériels autonomes. Les activités facultatives (tir, rallye) dans notre département connaissent un certain fléchissement : cela est dû sans doute en partie à nous-

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.*, p. 232-234.
[2] Nom donné au C.E.P.R. du département du Rhône.
[3] Par exemple lors de la séance du conseil d'administration du 11 juillet 1983, *BAORL,* n° 324, 3ème trimestre 1983.
[4] C.A.P.I.R. et C.I.R.A.M. : aucune définition n'a été trouvée pour ces acronymes.
[5] *BAORL,* n° 331, 2ème trimestre 1985, rubrique « 53ème congrès national de l'U.N.O.R. ».

> mêmes qui n'avons pas su trouver les meneurs d'hommes qui recrutent, entraînent et commandent les jeunes mais l'annulation inopinée de certaines séances dues au poids considérable des charges que vivent nos corps supports n'est pas faite pour stimuler l'enthousiasme.[1]»

Ainsi les C.E.P.R. rentrent dans les principales préoccupations des officiers de réserves et de l'A.O.R.L. Dès lors, C.E.P.R. et mouvement réserviste, du moins à Lyon, demeurent extrêmement liés. L'association se veut être un véritable appui à leur bon fonctionnement. Les membres de l'A.O.R.L. restent les principaux acteurs du bon fonctionnement des C.E.P.R.[2] Il y a donc une corrélation qui se poursuit pour les activités militaires. Toutefois il serait faux de dire que cette réforme n'a pas affectée l'A.O.R.L. Les premières conséquences de cette réorganisation sont évoquées dans la citation, elles se font déjà sentir avec la diminution des effectifs au sein de l'association. Du fait que cette dernière ne dirige plus le rallye et le tir, les nouvelles cotisations commencent à diminuer. Cette réforme est bien celle du début de la perte d'audience des A.O.R.[3]

γ) Les régiments dérivés, un lien sur le terrain avec l'active

La réorganisation de l'armée issue du P IV A conçoit une nouveauté pour les officiers de réserve dans les cadres. Il s'agit du système de dérivation des unités d'armée d'active vers une unité de réserve. Pour illustrer cette définition de la dérivation somme toute vague, on peut prendre l'exemple du 99e R.I. surnommé le « régiment de Lyon » depuis 1854 qui est dérivé en en le 299e R.I. Ce régiment de réserve n'est cependant pas constitué pour la première fois à la fin des années 1970. Celui qui est aussi nommé le « deux neuf neuf » entre les réservistes est formé pour la première fois le 3 août 1914 sous les ordres du colonel Petitjean et regroupe essentiellement les réservistes du Lyonnais et du Dauphiné. Il est dissout une première fois le 16 avril 1919. Puis il est reformé une seconde fois le 3 septembre 1939 sous les ordres du lieutenant-colonel Henri de Dinechin avant d'être décomposé le 21 juin 1940[4]. Le 299e R.I. est un régiment purement opérationnel en temps de guerre. Reconstitué pour la dernière fois le 1er octobre 1978 à Sathonay-Camp, il est intégré au 99e R.I. alors commandé par le chef de bataillon André Chazit. Le régiment d'active dans lequel il est intégré lui apporte son soutien actif en matériel notamment. Avec l'exemple du « deux neuf neuf » on voit que les régiments de réserve ne sont pas une nouveauté. Pourtant les premières tentatives n'ont pas été fructueuses dans les années 1900[5]. Mais l'efficacité des régiments de réserve a été démontrée par les conflits

---

[1] *BAORL*, n° 333, 4ème trimestre 1985, rubrique « Le mot du président ».
[2] *BAORL*, n° 332, 3ème trimestre 1985, rubrique « Le mot du président ».
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 232-268.
[4] Historique du 299e R.I. disponible en ligne sur le site du Royal Deux-Ponts.
[5] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 63-76.

mondiaux. Ainsi la dérivation des régiments de réserve apparaît pour le commandement en 1979 comme une réponse aux attentes des citoyens soldats.

La création des régiments de réserve dérivés est, à la suite de la loi de programmation de 1976, souhaitée par les officiers de l'A.O.R.L. La mobilisation est pour eux, le fruit d'un investissement qu'ils considèrent comme « rentable ». Ils pensent donc que la réorganisation de l'armée ne peut se faire sans ce système de jumelage entre unités d'active et de réserve :

> « Une unité de réserve est bien plus qu'un simple appoint aux forces d'active, elle doit donc être bien soudée et bien instruite. On s'efforce, chaque fois que cela est possible, de rattacher les unités de réserve aux unités d'active, au moyen des systèmes dits 'jumelage' ou de 'parrainage'. A l'heure actuelle, l'armée de terre se réorganise. Le système de mobilisation se doit de 'coller' parfaitement à cette réorganisation. L'accent va être mis, encore plus qu'aujourd'hui, sur le rôle primordial des unités d'active dans la mobilisation. A cet effet, le principe du 'jumelage-dérivation' doit être généralisé […] un système assurant une plus grande disponibilité opérationnelle, une grande cohésion, une plus grande fiabilité que celui en vigueur aujourd'hui. On pourra alors parler de 'mobilisation personnalisée'.[1]»

L'A.O.R.L. et ses officiers plaident donc dès 1976 pour la généralisation de la dérivation pour laquelle ils ne perçoivent que des avantages. Ces régiments sont la clé selon eux du bon entraînement des réserves. Si l'on se risque à une assimilation : proposer aux réservistes un régiment revient à offrir à un employé un bureau où travailler. Beaucoup sont les réservistes dans les cadres qui ne trouvent pas d'affectation en mobilisation, ainsi convoquer des régiments entiers rend plus concret l'appartenance à l'armée et son rôle dans la mobilisation. Ces régiments recréent aussi l'ambiance et la cohésion qu'ils ont connues au service militaire.

La loi de programmation militaire s'inscrit dans la volonté de plusieurs acteurs étatiques ou militaires de rendre la participation à la défense plus attrayante pour les réservistes durant le temps du service militaire (jusqu'à 35 ans) et au-delà. De ce constat dressé par le général Callet en 1970, le rôle des réserves commence à être repensé. Pour ne citer que quelques personnalités publiques qui prennent la parole sur le sujet, on peut noter que le général Galzy propose de développer la participation à la vie militaire. Il est suivi de Charles Hernu qui dans *Soldat Citoyen*[2] expose sa vision de la réserve : des animateurs, voire des moniteurs, dont le rôle est d'encadrer des coupes militaires de bases ou les V.S.L.[3]. Ainsi, la dérivation des régiments actifs en régiment de réserve à part entière apparaît comme une évidence pour le commandement. Ce système s'accompagne de la création de l'I.R.M.A.T.[4] qui contrôle la mise en place

[1] *BAORL*, n° 296, 3ème trimestre 1976, rubrique « la mobilisation ».
[2] Charles Hernu, *Soldat Citoyen, Essai sur la défense et la sécurité en France*, Paris, Flammarion, 1975.
[3] Volontaire pour le Service Long.
[4] Inspection des Réserves et de la Mobilisation de l'Armée de Terre.

et l'application du système ainsi que la capacité opérationnelle des forces terrestres mobilisables[1].

La dérivation est donc accueillie avec beaucoup de fierté par les réservistes qui perçoivent, pour certains pour la première fois, un véritable rôle à jouer dans la mobilisation et dans le lien entre l'armée et la nation. En effet, dans cette fin d'année 1970 nombreux sont ceux qui n'ont jamais eu d'emplois en mobilisation ni d'affectations dans la réserve. L'A.O.R.L., au moment de l'officialisation de la généralisation du système en 1979 continue d'en soulever tous les aspects positifs. Dans son article « la mobilisation » publié dans le *Bulletin* n° 308, elle insiste sur le fait que ce concept permet au personnel de réserve de se retrouver immédiatement dans une ambiance familière en cas d'appel sous les drapeaux. Les réservistes y voient donc des unités immédiatement opérationnelles étroitement associées avec l'armée d'active[2]. Les officiers de réserve sous la tutelle de l'association s'engagent donc rapidement dans ces régiments dérivés. À Lyon, lorsque l'on regarde la liste des chefs de corps du 299e R.I. qui se sont succédé à partir de 1978, cinq sur sept ont été membres du bureau de l'A.O.R.L.[3] : le chef de bataillon André Chazit, entre 1978 et 1979, président de l'A.O.R.L. de 1974 à 1976 ; suivi du lieutenant-colonel Maurice Roux-Mayou de 1979 à 1982, qui a notamment été à la tête de la section de montagne de l'A.O.R.L. ; puis le lieutenant-colonel Gabriel Esnault de 1982 à 1986, vice-président de l'A.O.R.L. de 1978 à 1979. ; ensuite le lieutenant-colonel Jean Marin de 1986 à 1988, vice-président A.O.R.L. de 1974 à 1977, enfin le colonel Mudler à partir de 1988 à 1992[4], trésorier de l'A.O.R.L. de 1976 à 1978.

Les deux derniers chefs de corps sont des exceptions. Bruno Comparat, qui dirige le « deux neuf neuf » de 1992 à 1996 n'est pas membre du bureau de l'association et son nom n'apparaît jamais dans le *Bulletin.* Il n'est pas exclu qu'il ait adhéré à l'association mais il est impossible de l'affirmer. Pour ce qui est de Loik Viaouet qui en prend la tête de 1996 à 1997, année de sa dissolution, il a adhéré à l'association en qualité de simple membre dans les années 1980[5]. S'ils font figure d'exception, un des deux a tout de même adhéré à l'A.O.R.L. Il y a donc une corrélation qui se fait, surtout dans les premières années de la mise en place de la dérivation, entre chef de corps du régiment de Lyon de réserve et responsabilités associatives à l'A.O.R.L.

---

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 104-124.
[2] *BAORL*, n° 308, 3ème trimestre 1979, rubrique « la mobilisation ».
[3] Certains sont encore membres du bureau aujourd'hui mais pour cette étude nous ne prenons pas en compte les dates de mandats postérieurs aux années 2000.
[4] Historique du 299e R.I. disponible en ligne sur le site du Royal Deux-Ponts.
[5] Entretien avec M. Daniel Mejean et M. Loik Viaouet, le 29 avril le 2020.

Le plan P IV A est ambitieux. Très vite les nouvelles divisions de réserve souffrent de déficits que ce soit dans les équipements ou dans les effectifs et le bureau du service national a du mal à suivre ses administrés qui ne communiquent pas toujours leurs nouvelles adresses[1]. Ce problème touche à la fois les régiments et les associations qui perdent en effectifs régulièrement. L'A.O.R.L. rappelle constamment dans sa revue qu'en cas de déménagement, informer l'institution est une obligation afin de ne pas être « perdu dans la nature » par l'administration[2]. Pourtant ces activités coûtent cher à l'armée, Michel Mifsud donne à titre d'exemple que 12 heures d'exercices à la 109e Division d'Infanterie ont coûté 226 000 francs[3]. Toutefois ce système ne semble pas être touché par beaucoup d'absentéisme, ce sont régulièrement les volontaires qui sont convoqués, leur présence est donc assurée. Les cadres révèlent un réel enthousiasme lors des convocations en régiments de réserve pour des exercices car cela les place dans des situations proches de la mobilisation. Le *Bulletin* se fait d'ailleurs l'écho de ces manifestations internes à l'armée. Prenons deux exemples de convocations verticales qui ont lieu autour des années 1980 et qui mobilisent de nombreux adhérents de l'A.O.R.L. : la convocation verticale de la 227ème compagnie médicale de montagne en 1978 et l'exercice nommé Alpes 81.

1. La convocation verticale de la 227ème compagnie médicale de montagne

Elle se déroule du 20 au 23 juin 1978 à l'Alpes d'Huez. Cette formation reproduit les conditions de mobilisation en cas d'appel fait au service de santé des armées. Plusieurs objectifs sont à atteindre durant ces trois jours. Principalement l'entraînement à l'acheminement de blessés depuis les postes de secours des corps de troupes vers la section de triage qui s'y rattache est étudié. De plus l'exercice permet de renforcer les corps de troupes en stationnement en poste de secours que ce soit en moyen de transport ou en matériel sanitaire. La mobilisation organisée à l'été 1978 a réuni un total de 20 officiers, 24 sous-officiers et 72 hommes du rang, essentiellement des réservistes à l'exception d'un petit noyau de l'armée d'active. Le G.O.R.S.S.A. qui dirige l'entraînement rajoute dans le compte rendu fait à l'A.O.R.L. que le service de santé se prépare donc activement pour soutenir le moral des combattants en leur assurant un secours rapide et de qualité[4]. Lors de cet exercice une délégation de l'A.O.R.L. est conviée afin de prendre la mesure de l'importance des médecins de réserve.

---

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 104-124.
[2] *BAORL*, n° 331, 2ème trimestre 1985, rubrique « pourquoi recruter ».
[3] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 104-124.
[4] *BAORL*, n° 304, 3ème trimestre 1977, rubrique « GORSSA : La convocation verticale de la 227ème compagnie médicale de montagne ».

2. Alpes 81

L'exercice Alpes 81 a vu la participation de deux personnalités de l'A.O.R.L. : les colonels Chazit et Dumas[1]. Son objectif est de tester la mobilisation de la 27ème D.I. alors descendue en moyenne montagne, c'est-à-dire loin des vallées dans lesquelles ces militaires ont l'habitude de s'entraîner. Ajoutées au changement de terrain, des pressions supérieures à ces possibilités sont intégrées à l'exercice. Cette mobilisation armée marque les mémoires par son ampleur : près de 11 000 hommes présents et environ 1 000 pour veiller à sa bonne application[2].

Figure 47 : Photographie et légende des généraux présents lors de l'exercice Alpes 81[3].

Toutefois le système de dérivation s'essouffle lui aussi au fil des années. Il est réactivé par le plan P V A en 1986 mais les affectations et convocations se font de plus en plus rares. Une sorte de sélection naturelle s'opère donc chez les cadres[4] : les plus motivés restent tandis que ceux qui le sont moins ou qui ont d'autres préoccupations s'effacent progressivement des radars de l'institution.

[1] *BAORL*, n° 315, 2ème trimestre 1981, rubrique « Séance du conseil d'administration » « Séance du 6 avril 1981 ».
[2] *Ibidem*, rubrique « Alpes 81 ».
[3] *Ibidem*.
[4] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 104-124.

ε) Les conseillers réserves, les traits d 'union entre l'armée et la nation[1].

Les conseillers réserves sont instaurés, eux aussi, à la fin de la décennie 1970. Les premiers projets pour les mettre en place émanent dès 1976. Dès le premier trimestre 1977, l'A.O.R.L. évoque ce nouveau rôle attitré à deux réservistes de la ville. Ainsi dans la 51ème D.M.T. c'est André Chazit – qui représente le corps des officiers de réserve – et le sergent-chef Jean Favre-Monnet – pour le corps des sous-officiers – qui sont désignés à cette fonction. Tous deux sont dépêchés auprès du général Commandant la 14ème D.I. pour une durée de deux ans[2]. À l'occasion de la nomination de l'un des leurs, l'association présente les missions qui leurs sont conférées :

> « [ils sont] chargés de représenter l'ensemble des cadres de réserve […] d'informer l'Etat-major auquel ils sont affectés, des problèmes concernant le moral, l'administration, l'entraînement et l'emploi des cadres de réserve et de suggérer des solutions. […] De rechercher et de proposer toutes mesures permettant de favoriser les contacts Armée-Nation […] d'effectuer des études particulières sur demande de l'autorité auprès de laquelle ils sont placés […] de faciliter l'information des réserves.[3] »

Le rôle des conseillers réserves apparaît comme essentiel au commandement au moment même où l'armée se réforme. Avec la description donnée par l'A.O.R.L. on a la sensation qu'ils deviennent des maillons d'autant plus essentiels du lien entre l'armée et la nation mais aussi entre les associations et le commandement. Ils doivent, pour leur division territoriale être les spécialistes du terrain et de la gestion des réserves, afin de mieux connaître les besoins de ces dernières et ainsi de justifier leurs demandes auprès du commandement.

Ils sont institués dans le souci de développer les liaisons entre le commandement et les cadres de réserve, à l'initiative du général Lagarde (C.E.M.A.T.)[4]. Leurs missions sont présentées dans le magazine *Terre Information* en novembre 1976 de la manière suivante : ils « participeront à la prise des décisions en apportant à l'autorité dont ils dépendent les renseignements de contacts nécessaires et assureront à l'inverse, la transmission du commandement vers les cadres de réserve des informations qui les concernent. Ils seront particulièrement bien placés pour jouer, de surcroît, un rôle dynamique dans les relations Armée-Nation[5]».

---

[1] « Ils sont le trait d'union entre l'armée et la nation » expose le lieutenant-colonel Ressot dans un article intitulé « mobilisation et dissuasion », *Armée d'Aujourd'hui,* juillet-août 1978 cité dans Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 242-293.
[2] *BAORL*, n° 298, 1er trimestre 1977, rubrique « conseillers réserve dans l'armée de terre ».
[3] *Ibidem*.
[4] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 242-293.
[5] *Terre Information*, novembre 1976, cité dans Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.* p. 242-293.

Le lien avec les associations est aussi mis en avant par les conseillers réserves. À la fin de l'année 1977, les associations doivent, comme tous les ans, faire remonter au commandement la notation de leurs membres pour ceux qui participent aux activités militaires d'instructions mais aussi à toutes les disciplines paramilitaires. Les présidents font parvenir alors, par l'intermédiaire de l'officier conseiller réserve, le temps et la qualité des services effectués par les membres, ce qui sert ensuite à les noter[1]. Le système d'attribution de la notation se fait selon une répartition par point. Toutes les activités, qu'elles soient obligatoires ou facultatives, permettent aux réservistes d'accumuler un certain nombre de points pour l'avancement. Ainsi, une journée d'activité, soit huit heures consécutives, permet d'obtenir 8 points ; une demi-journée, soit quatre heures successives, accorde 3 points ; assister à une conférence sur la défense, confère 1 point ; participer à un voyage d'étude, justifie l'attribution de 2 points par jour ; l'implication dans le rallye ou dans un congrès peuvent assigner 0 à 12 points supplémentaires ; enfin l'appréciation annuelle est évaluée selon le niveau pour octroyer 0 à 25 points[2].

Ces conseillers-réserve deviennent rapidement des sujets d'articles récurrents dans le *Bulletin*. Leur participation à l'étude des problèmes qui concernent les réserve, mêlé rapidement à l'application du plan P IV A, fait d'eux des véritables portes paroles, à titre collectif pour les régiments dérivés mais aussi à titre associatif. Ils sont présents dans les différents bureaux et aux différents échelons qui quadrillent la France. André Chazit devient rapidement conseiller-réserve pour la 5ème Région Militaire aux côtés de Joly[3]. Pour la 51e D.M.T. en 1978 Marin et Ferroni, tous deux membres de l'A.O.R.L. sont nommés avec à leurs côtés Bujon et Respaut[4]. Tous les conseillers réserve sont régulièrement conviés à l'I.R.M.A.T. de Paris afin que leurs conclusions soient approfondies par les responsables de l'état-major[5].

À l'image des régiments dérivés on retrouve donc encore une fois les mêmes protagonistes à des postes stratégiques. Les personnels de réserves motivés fonctionnent donc en vase clos avec le commandement. Les responsables de l'U.N.O.R. ont rapidement pensé que le rôle de conseiller réserve doit être systématiquement attribué à un responsable associatif régional[6]. Le fait est que 80% des conseillers réserves, représentatif du corps des officiers, sont fournis par l'U.N.O.R. – ce qui semble aller de même pour la F.N.A.S.O.R. – ainsi la fédération joue le

[1] *BAORL*, n° 301, 4ème trimestre 1977, rubrique « conseil d'administration » « séance du 14 novembre 1977 ».
[2] Michel Mifsud, *La Nation Française*…, op. cit. p. 193-207.
[3] Aucune précision sur sa qualité, certainement sous-officier, mais la source ne le précise pas.
[4] Aucune précision sur leurs qualités, certainement sous-officiers, mais la source ne le précise pas.
[5] *BAORL*, n° 304, 3ème trimestre 1978, rubrique « Qu'en est-il des conseillers réserve ? ».
[6] *Armée Défense*, mai-juin 1978 cité dans Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 242-293.

rôle de courroie de transmission sur le territoire[1]. Le lien entre les réservistes et la nation s'établit donc au travers de la fédération – et *a minima* des A.O.R. qui y sont fédérées – qui confère les rôles les plus importants à des personnels investis dans le domaine associatif.

L'implication des conseillers réserve dans les réflexions sur la défense est retranscrite dans le *Bulletin*. André Chazit, met un point d'honneur à informer ses camarades de son travail. Ce dernier a endossé cette fonction à plusieurs niveaux administratifs, dans la division puis la région militaire, mais aussi au niveau gouvernemental il a été le conseiller réserve de Charles Hernu[2]. Ainsi lorsque les débats sont engagés sur les contrats de carrières à la fin de l'année 1978, on trouve un article qui est un bon exemple du rôle des officiers conseillers réserve :

> « Les réserves sont partagées en diverses catégories :
>
> - Les FANA-MILI, avec les quelques centaines de cadre au Rallye, au Tir, à la P.M., en bref, dans les activités facultatives.
> - Ceux des unités M.O.B., où l'on retrouve d'ailleurs souvent les FANA-MILI, renforcés d'un nombre suffisant (?) de volontaires solides, mais peut-être moins en pointe.
> - Les quelques milliers de participants aux activités des Fédérations, réunions, Bals, visites de groupe et autres méchouis…souvent cadres plus âgés, voir D.O.M. ; mais soucieux de garder le contact.
> - Enfin, le Marais, avec des dizaines de milliers de cadres 'sur le papier', cadres qui ne se manifestent plus d'aucune façon après le service actif, ou peut s'en faut. Véritable 'ventre mou' des réserves, souvent masse amorphe des amicales dont beaucoup paient une cotisation comme on souscrit une assurance. »
>
> C'est en pensant à cette masse d'indifférents qu'est venue l'idée d'un 'engagement à servir dans la réserve', sous forme d'un contrat signé par l'O.R., ou le S.O.R., entre la fin de sa disponibilité (4 ans après le service actif) et la première limite d'âge de 35 ans. […] La simple évocation de ce contrat a suscité une vive polémique, où les vocables de 'Réserve de métier', de 'discrimination sociale' ou de 'destruction de l'idée de défense' étaient les moindres mots. La défense est l'affaire de tous clament les uns avec juste raison.
>
> En tant que Conseiller-Réserve […] j'ai donc présenté à Paris le bilan des approches faites sur le sujet. […] ci-dessous la partie de mon exposé concernant ce fameux contrat […] les débats ont été vifs et passionnés. […] [Le] Côté positif pour le commandement : Discerner très vite ceux dont il sera utile de s'occuper ; Simplifier le nombre de dossiers à manipuler ; Mieux Gérer les crédits d'instruction […] ; Mais enfin, et surtout, la certitude d'avoir une réserve stable et peut-être de ce fait mieux instruire. […] [Le] Côté positif pour le bénéficiaire : l'assurance de servir, de ne pas être oublié lors des affectations, des promotions et des récompenses. […] [Le] Côté négatif pour le commandement : Se priver d'éléments très valables qui ne voudront pas s'engager à l'aveuglette pour des raisons diverses et honorables […] ; Perdre graduellement le contact avec la masse de ceux qui ne signeront pas, et qui risquent un jour d'être difficilement récupérables si les circonstances venaient à modifier nos conceptions actuelles de Défense. […] [Le] Côté négatif pour le bénéficiaire : marqué dans son milieu civil, voire dans sa famille, le 'contractuel' sera pénalisé et isolé dans sa nation […] Et pour les non bénéficiaires ? […] la

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 242-293.
[2] Entretien téléphonique avec Jacques Chazit, le 22 avril 2021.

> masse des indifférents, déjà importante, ira en grossissant. […] Soyons en effet certains que les contractuels seraient bien vite une petite minorité, laquelle ne serait pas nécessairement représentative des meilleurs éléments de la vie active du pays.
>
> Conclusion
>
> L'évocation de ce contrat de carrière remet en cause la politique générale de défense issue des ordonnances de 1958, et de la même façon, les réformes du Service National. […] la discrimination qui se dessine après parmi les Français ira croissante.[1]»

Dans cette longue citation, on remarque l'aboutissement du travail des conseillers réserve. La réflexion autour de la création du contrat de carrière est donc un bon exemple pour illustrer leur rôle. Ce rapport est à l'image de leur travail. La première partie consiste à faire la synthèse de ce qu'ils observent sur le terrain, ici sont répertoriés par catégories les officiers de réserve des plus au moins actifs dans le système de défense. La solution aux problèmes de la réserve envisagée par le gouvernement est ensuite exposée à tous les lecteurs du bulletin, le contrat de carrière qui redéfinirait l'emploi des réserves. Puis le moment du bilan est présenté à Paris. André Chazit expose les arguments pour et contre cette réforme avant de conclure par un avis défavorable. Ainsi le conseiller réserve qui se trouve être à la fois sur le terrain, dans les institutions et les associations apparaît comme le plus légitime pour exposer son point de vue. Leur cheminement de pensée est donc le fruit d'une mobilisation et d'un engagement complet dans la réserve ce qui leur confère la légitimité de leurs fonctions.

Avec le temps les postes et les missions de conseillers-réserves s'affinent. Leurs conditions de sélection se précisent en 1984. La disponibilité et être titulaire d'une affectation de mobilisation sont nécessaires et prouvent la connaissance parfaite du domaine des réserves. Les compétences techniques en ce qui concerne les activités obligatoires et facultatives sont aussi mesurées. Enfin il est demandé à ceux qui souhaitent endosser la responsabilité du poste de connaître les hommes et les associations à l'échelon de la division[2]. Ainsi sont officiellement intégrées les associations dans le système de recrutement des conseillers réserve. Ces derniers sont placés à quatre différents échelons militaires. Un officier de réserve est placé auprès du général major général (G.M.G.) à l'état-major de l'armée de terre. Le général inspecteur des réserves et de la mobilisation de l'armée de terre en possède un aussi. Le général gouverneur, commandant la région militaire, dispose en dispose d'un. Et enfin ils peuvent être placés à la disposition du Général Commandant la Division militaire Territoriale[3].

---

[1] *BAORL*, n° 305, 4ème trimestre 1978, rubrique « Le contrat de carrière ».
[2] *BAORL*, n° 325, 2ème trimestre 1984, rubrique « le conseiller réserve ».
[3] *Ibidem*.

En 1984, le colonel Ottavy est conseiller réserve de la 5e Région Militaire et le chef de bataillon Philippe Cochet endosse ce rôle à l'échelon de la 51e D.M.T. Tous deux sont membres du conseil d'administration de l'A.O.R.L.

Toutes ces nouvelles prérogatives qui participent à donner plus de responsabilités à l'armée d'active dans la formation des officiers de réserve à défauts des associations ne sont pourtant pas mal accueillies au sein de l'A.O.R.L. Elles sont pour l'association une occasion de se renouveler pour toujours garder la main sur une partie de l'instruction des réserves, d'autant plus que ses membres les plus fana mili continuent de jouer un rôle actif à titre individuel.

B) Se renouveler pour garantir une forme d'instruction.

Afin de pallier cette ingérence accrue de l'institution dans la vie des associations d'officiers de réserve, l'A.O.R.L. tente de rebondir en proposant de nouvelles activités à ses membres. La section des lieutenants est la première innovation de l'A.O.R.L. La motivation de ce groupe fonde le challenge Olivier Grégoire. Enfin, pour instruire davantage, les lundis de l'A.O.R.L. sont organisés.

a) La section des lieutenants

On ne peut pas dater précisément l'acte de naissance de la section des lieutenants au sein de l'A.O.R.L., mais il est possible que sa mise en exercice se soit faite quelques semaines avant que le *Bulletin* n'y fasse pour la première fois référence. Cette première mention se trouve au cours de l'année 1981 lors du conseil d'administration du 9 mars[1]. Il est indiqué que celle-ci poursuit ses efforts de recrutement. Cette section est alors mise sur pied pour permettre à l'A.O.R.L. d'enrégimenter massivement des jeunes, à peine sortis du service militaire.

Cette dernière institue un repas des lieutenants au cercle des officiers, dont le premier est pris le 10 février 1983. Le sous-lieutenant Grégoire, alors responsable de son organisation en fait le compte rendu suivant :

[1] *BAORL*, n° 315, 2ème trimestre 1981, rubrique « séance du 9 mars 1981 ».

> « Le premier repas des lieutenants a eu lieu le 10 février, nous étions une trentaine à nous raconter nos dîners de campagnes et faits de guerre survenus lors de nos 'trop brefs' mais inoubliables passages dans les différents régiments formant l'ossature de l'armée Française. Ces repas nous permettent à nous, jeunes membres de l'association de nous rencontrer de temps en temps ; et d'avoir l'occasion d'échanger nos expériences et nos points de vue sur la façon dont nous considérons notre rôle dans les réserves. A cet effet, le premier repas a été l'occasion sur 3 de nos camarades, de faire la connaissance des régiments de réserve et d'y demander une affectation de mobilisation. »[1]

Les objectifs sont clairement fixés par le responsable. La section se veut être un moment de partage pendant lequel les jeunes peuvent se réunir pour discuter entre autres de leurs expériences au service militaire et de la position qu'ils envisagent d'assumer dans la nation en qualité d'officier de réserve. Le temps d'un repas, les novices ont l'occasion de se renseigner et d'affirmer leur volonté de jouer un rôle dans la défense du pays à l'instar des trois camarades qui, à l'issue du dîner évoqué, demandent une affectation en mobilisation et ainsi être statutairement considérés comme dans les cadres.

Les premières années de la décennie 1980 voient la section des lieutenants se développer et jouer un rôle prépondérant au sein de l'association. Ce groupe semble donner un nouveau souffle à l'association, la dynamiser en proposant de nouvelles activités tout en maintenant le lien avec les anciens. Il est plébiscité et admiré lors du congrès de 1984 où la volonté des lieutenants Grégoire et Chiaverini, et sous l'autorité du chef de bataillon Beaumord, a assuré durant ces trois journées « la difficile mission transport-déplacement.[2] ». Elle gagne avec l'organisation de cet événement ses lettres de noblesses au sein de l'association.

Cette initiative lyonnaise ne semble pas voir le jour dans les autres A.O.R. françaises. À titre indicatif, Christian Mérot qui étudie les associations mosellanes n'y fait pas référence. Seulement l'hypothèse que des regroupements similaires se créent, sur le modèle lyonnais, notamment après le 52ème congrès de l'U.N.O.R. est envisageable.

β) La mise en place du challenge Olivier Grégoire.

Le challenge Olivier Grégoire porte le nom d'un jeune lieutenant et administrateur de l'A.O.R.L. décédé dans un accident de voiture le 10 mai 1958 à l'âge de 27 ans[3]. Il est encore très présent dans l'esprit des principaux protagonistes de l'époque. Mettre sur pied cette compétition a été un véritable défi pour l'association lyonnaise. Afin de lui redonner de sa superbe et d'organiser des manifestations qui attirent de potentiels nouveaux adhérents, Étienne Tissot,

[1] *BAORL*, n° 322, 1er trimestre 1983, rubrique « section des lieutenants ».
[2] *BAORL*, n° 329, 4ème trimestre 1984, rubrique « Assemblée générale de l'A.O.R.L. ».
[3] *BAORL*, n° 331, 2ème trimestre 1985, rubrique « Olivier Grégoire ».

le président de l'époque, et Jacques Chazit proposent en conseil d'administration le 14 janvier 1985, la création d'un nouveau raid-commando. Approuvé à l'unanimité, l'appel est alors lancé aux réservistes dans le *Bulletin* :

> « Au 1er octobre 1985 les relations tendues entre les pays du sud (AZUR) et du nord (ORANGE) de l'EUROPE de l'Ouest prennent une tournure violente. Une vague d'assassinats à l'égard des responsables de la défense et des grands amis de l'état AZUR se déclenche suivie de nombreux attentats à l'encontre des points stratégiques militaires et civils. Très rapidement les télécommunications sont coupées, des destructions spectaculaires survivent dans les dépôts de carburants, des ponts sont détruits et des gendarmeries sont l'objet d'attaques surprises de la part d'éléments incontrôlés cherchant à se procurer des armes. […]
>
> Tel est le scénario catastrophe, malheureusement réaliste, que propose la section des lieutenants de l'AORL comme thème de raid aux cadres de réserve les 5 et 6 octobre 1985 dans la région lyonnaise. Il est nécessaire pour nous que d'ores et déjà, vous réserviez ces deux jours pour cette manifestation soit comme coureur soit comme contrôleur. De manière à sensibiliser l'opinion sur les types de problèmes qu'une telle situation imposerait, nous avons cru bon d'ouvrir la participation de ce raid aux jeunes P.M.T. et P.M.S. ainsi qu'à toute personne susceptible d'être rappelée quel que soit son âge, son grade ou son affectation actuelle. A cette intention deux itinéraires distincts seront prévus, les épreuves pratiques de franchissement, reconnaissance, prévention ou renseignement étant les mêmes pour tous, mais un kilomètre plus réduit sera proposé à ceux dont la forme physique doit être ménagée. »[1]

La section des lieutenants pense ce nouveau défi sportif comme un exercice concret et pratique pour les officiers de réserve dans le cadre de la menace soviétique. La description se fait en deux temps. Tout d'abord la mise en contexte : le raid-commando est littéralement plongé au cœur d'un scénario catastrophe. Ainsi l'imaginaire joue un rôle important et permet aux participants de se plonger véritablement dans l'exercice. L'association appelle ensuite à l'inscription de chacun pour la participation à ce défi avec sa description. Ce raid ressemble, on peut le dire, au rallye des réserves.

Ce défi est dès son lancement une réussite. L'événement est largement couvert par la presse, au total entre le 4 octobre et le 8 octobre 1985, cinq articles sont conservés[2]. L'analyse de ces articles accentue l'importance de cet exercice dans la région lyonnaise. La description de la compétition sportive y est précise. La presse met en avant le courage des 150 participants réunis en 15 équipes qui ont concouru pendant 24 heures sur plus de 35km de parcours au départ de La Tour-de-Salvagny. Pour les réservistes rien de bien impressionnant dans les 14 épreuves qui

[1] *BAORL*, n° 330, 1er trimestre 1985, rubrique « l'A.O.R.L. lance un appel aux réservistes ».
[2] *Le Progrès*, 4 octobre 1985, « Le Journal de Lyon « Pour dire de vous mettre au 'parfum' » ; *Le Progrès*, 6 octobre 1985, « Armée : les officiers de réserve en commando dans l'ouest lyonnais » ; *Le Journal*, 6 octobre 1985, « Officiers de réserve : une première nationale » ; *Le Progrès*, 6 octobre 1985, « Armée, le challenge des officiers de réserve, une première à confirmer » ; *Le Progrès*, 8 octobre 1985, « Challenge Olivier Grégoire à La Tour-de-Salvagny ».

les attendent. Cette première manifestation est de taille, plus de 450 personnes se sont retrouvées au pot final qualifié de majestueux par l'association[1].

Des nouveautés apparaissent tout de même avec ce nouvel exercice. La principale réside en la présence de la Croix-Rouge sur le terrain et en collaboration avec les réservistes. Avec cette compétition l'A.O.R.L. espère faire une double sensibilisation dans l'opinion publique : une à la défense et au rôle de l'armée de réserve mais aussi une au secourisme. Ainsi sous la responsabilité de Jacques Amigues l'association française s'est couplée à l'A.O.R.L. pour cette manifestation. Il s'agit là d'une première nationale.

De plus il faut ouvrir sur la ville selon Étienne Tissot, pour ne pas convaincre que des convaincus[2]. Pour la première fois aussi, l'A.O.R.L. s'exporte au-delà de ses terrains d'entraînement. Le départ de la compétition se fait dans le jardin même du président de l'association. Le but est pour lui de rapprocher à nouveau les populations de leur armée. Pour l'anecdote, l'interrogé se remémore que sa voisine lui a dit ce jour-là que c'était la première fois qu'elle voyait des militaires et ce depuis la guerre, d'autant plus que le dernier qu'elle avait vu était allemand. Lors des deux journées de challenge, toutes les autorités civiles et militaires sont conviées. Le pot qui réunit des centaines de personnes est l'aboutissement de ce projet qui vise à ranimer le lien entre l'armée et la nation.

Enfin la presse donne une dernière indication que l'on ne retrouve pas dans le *Bulletin* de l'A.O.R.L. L'équipe portée par Mudler, est composée avec quelques femmes[3]. Si la presse s'amuse de leur qualité pour les épreuves de renseignement, il n'en reste pas moins que cette motion indique l'ouverture progressive des officiers de réserve.

---

[1] *BAORL*, n° 333, 4ème trimestre 1985, rubrique « Séance du conseil d'administration » « séance du 14 octobre 1985. ».
[2] Entretien avec Étienne Tissot le 25 juin 2020.
[3] *Le Progrès*, 8 octobre 1985, « Challenge Olivier Grégoire à La Tour-de-Salvagny ».

Figure 48 : Photographie de la remise du trophée de la première édition du Challenge Olivier Grégoire.

Le succès de la première édition du challenge invite les officiers à réitérer l'année suivante. En 1986 la seconde compétition est jumelée cette-fois ci avec la F.N.A.S.O.R. Le président rappelle dans son éditorial qu'il s'agit d'un défi couru en tenue civile et ouverte à tous sans distinction d'âge ou de grade[1]. Tissot revendique cet encrage davantage civil : promouvoir la défense à travers ces nouvelles activités ouvertes à tous fait émerger le lien entre les officiers de réserve, la défense et la nation. Le programme de la seconde année est à nouveau bien ficelé :

> « Challenge Olivier Grégoire 1) Franchissement 2) piste d'audace 3) Instruction tir à l'arc 4) Traversée d'une zone de surveillance 5) traversée en Zodiac + secourisme (noyé) 6) renseignement 7) maison piégée + mines 8) tir et parcours du combattant + marche commando 9) Bivouac + épreuves survie 10) Sabotage 11) Secourisme 12) renseignements. »[2]

Malgré l'enthousiasme de la première année, la seconde rencontre un succès déjà moindre. La presse y fait moins écho, seulement un article est conservé. L'A.O.R.L. enregistre elle 98 participants, dont 24 membres du bureau et 13 membres issus de la F.N.A.S.O.R. auxquels il faut toujours ajouter des concurrents des diverses préparations militaires[3].

Années	Thèmes du Challenge Olivier Grégoire
1985	La mise en place des mesures préparatoires à un conflit généralisé avec l'ouest.
1986	La survie en terrain hostile
1987	L'aide de la population aux forces de la DOT en période de troubles

[1] *BAORL*, n° 335, 2ème trimestre 1986, rubrique « Le mot du président ».
[2] *BAORL*, n° 336, 3ème trimestre 1986, rubrique « Séance du conseil d'administration » « Séance du 7 juillet 1986 ».
[3] *BAORL*, n° 336, 3ème trimestre 1986, rubrique « Séance du conseil d'administration » « Séance du 15 septembre 1986 ».

1988	Annulé
1989	Le test des défenses d'un point sensible, tenu par une compagnie de gendarmerie de Réserve.

Figure 49 : Tableau synoptique qui récapitule des thèmes apposés pour le Challenge Olivier Grégoire.

La section des lieutenants finit tout de même par disparaître de l'activité de l'A.O.R.L. alors même que celle-ci fournit des efforts pour le recrutement sans précédent. En 1986 elle monte un stand pour présenter l'A.O.R.L. au forum des associations de la ville de Lyon. Son initiative permet à l'A.O.R. d'acquérir une visibilité nouvelle dans la ville et cette année-là de recruter une trentaine de nouveaux adhérents[1]. Néanmoins les efforts de la section s'amenuisent jusqu'à causer entre 1987 et 1989 sa disparition. Elle est reprise en main par le lieutenant Pantanella[2]. Mais cette ultime tentative n'aboutit pas durablement car c'est la dernière mention qui y est faite. Pourtant les dirigeants de l'A.O.R.L. ont conscience que durant ces cinq à sept années d'existence elle a été essentielle dans le recrutement de nouveaux cadres.

Le challenge Olivier Grégoire est à l'image d'autres projets de l'A.O.R.L. annulé en 1988 pour cause d'événements extérieurs à la vie de l'association. En effet la compétition prête, il a fallu aux réservistes tout décommander en raison des élections cantonales[3]. L'édition de 1989 semble avoir eu lieu mais a fait moins de bruit que les premières années, pour disparaître totalement dès 1990.

γ) Les lundis de l'A.O.R.L.

La dernière idée mise en place par l'A.O.R.L. dans l'optique de garder la main sur l'instruction des officiers de réserve est la création desdits « lundis de l'A.O.R.L. ». Ils sont mis en place l'année 1979 et perdurent jusqu'en 1984. Ils consistent à proposer une conférence une fois par mois, en principe le 3ème lundi de chaque mois, au cercle militaire. Le conférencier peut être un militaire ou un civil intéressé par la défense. Ces lundis se déroulent de la façon suivante, 40 à 50 minutes d'exposé suivies de 20 à 30 minutes de projections qui complètent les dires. Toutes ces conférences doivent développer des thèmes relatifs à la défense dans son sens large[4]. Toutefois il ne faut pas confondre ces « lundis de l'A.O.R.L. » avec les autres débats que l'association organise. Proposer des examens précis par des acteurs extérieures à ses membres n'est pas nouveau. L'association en organise tout au long de la période à des intervalles plus ou moins

[1] *BAORL*, n° 334, 1er trimestre 1986, rubrique « forum des associations ».
[2] *BAORL*, n° 345, 1er trimestre 1989, rubrique « assemblée générale ».
[3] *BAORL*, n° 344, 3ème trimestre 1988, rubrique « activité d'instruction ».
[4] *BAORL*, n° 307, 2ème trimestre 1979, rubrique « le mot du président ».

régulières[1]. Les lundis de l'A.O.R.L. sont eux destinés à un public strictement de réservistes et visent à compléter leur instruction dans le domaine de la défense. Ils ne sont donc pas ouverts à tous. Les bulletins de l'A.O.R.L. est précis il est possible de retracer le calendrier de ces lundis de l'A.O.R.L. :

Dates	Thème	Conférencier
24 septembre 1979	Mieux comprendre les problèmes actuels du Cambodge aux prises avec la Prusse et l'Extrême-Orient ; Le Vietnam, ainsi que la difficulté pour l'immense Chine de calmer son turbulent voisin.	Colonel Abadie
22 octobre 1979.	Nécessité économique de l'énergie nucléaire pour les 30 prochaines années.	Non renseigné
26 novembre 1979	Historique, moyens et missions de l'École Militaire de Haute Montagne.	Colonel Jaquenot
21 janvier 1980	Le service de santé et la mobilisation.	Médecin-Chef Ollier directeur du service de santé de la 5e R.M.
25 février 1980	La Légion Étrangère.	Colonel Girard, Officier de Relations Publiques
14 mars 1980	La 11ème division parachutiste.	Colonel Kahn
21 avril 1980	Artillerie Sol-Air.	Lieutenant-Colonel Carmona
19 mai 1980	Application militaire du laser.	M. Destors
30 juin 1980	La manœuvre Saône 1979.	Général Longueret
29 septembre 1980	L'Arabie Saoudite, son armée et ses problèmes de défense.	Colonel Rinjonneau
Octobre 1980	Le Pluton.	Colonel Lejeman de l'école d'Application de l'Artillerie de Draguignan (83)

[1] Cela sera développé dans le chapitre 6.

24 novembre 1980	L'élément médico-militaire d'intervention rapide.	Médecin-Chef Pailler
21 janvier 1981	Le point actuel de l'équipement des Unités de Réserve.	Général Faugeras
23 février 1981	Les transmissions dans l'armée de l'air.	Lieutenant-colonel Proust
21 mars 1981	Armée et cinéma.	Capitaine de corvette Domin
27 avril 1981	Les transmissions en 1981.	Colonel Fiorini commandant et directeur régional des transmissions de la 5e R.M.
25 mai 1981	13e D.B.L.E.	Colonel Gillet
22 juin 1981	La présence de la France dans le Pacifique.	Général Barthélemy
30 novembre 1981	Plaidoyer sur l'histoire de la marine nationale.	Capitaine de Frégate Guillevin
25 janvier 1982	L'imbroglio libanais	Lieutenant-colonel Cros
22 février 1982	La gendarmerie en 1982.	Colonel Lemaire
29 mars 1982	L'école Militaire de Haute Montagne.	Commandant Caville
26 avril 1982	La menace aérienne.	Lieutenant-colonel Paret & Commandant Huchard
27 septembre 1982	La guerre chimique.	Chef de Bataillon Machu
18 octobre 1982	L'artillerie française en 1982	Lieutenant-colonel Blanpre
22 novembre 1982	La coopération militaire française	Colonel Hardy
17 janvier 1983	Le service de santé de paix et de guerre.	Médecin en Chef Jeu
13 février 1983	Historique des forces de frappe française.	Paul Marie De La Gorce
21 février 1983	Les sapeurs-pompiers et la défense civile.	Lieutenant-colonel Mosca
30 mai 1983 À Villefranche	La Gendarmerie	Colonel Iban
10 octobre 1983	La réorganisation de l'armée de terre.	Général Lemoine
28 novembre 1983	Atome et armée	Colonel Perrier

1er trimestre 1984	Le terrorisme International, élément de la guerre globale	Monsieur Edouard Sablier

Figure 50 : Tableau synoptique des lundis de l'A.O.R.L. de 1979 à 1984.

Les lundis de l'A.O.R.L. sont donc très variés en ce qui concernent les thématiques abordées ainsi que les intervenants. L'association propose à ses adhérents un véritable panel de discussions sur la défense susceptible d'intéresser tous les officiers de réserve quels que soit leur armée, armes ou service de rattachement. Des conférences pour les représentants de l'armée de terre sont régulières mais aussi pour ceux de l'armée de l'air et de la marine. Le service de santé peut lui aussi trouver satisfaction avec des conférences qui lui sont dédiées. Ces lundis peuvent être l'occasion de faire le point sur la situation des réserves sur l'année en cours et plus généralement de l'armée. On constate un intérêt particulier porté à l'arme nucléaire. Véritable objet de curiosité elle suscite sur la période quatre conférences.

En ce qui concerne les orateurs, tous, à l'exception de deux, ont une carrière militaire. Leur grade est toujours précisé sans que ne soit ajouté leur appartenance à l'armée d'active ou de réserve. Deux civils donnent des conférences en 1983 et 1984. Le premier, Paul Marie de la Gorce n'est autre que le journaliste et écrivain qui termine sa carrière en tant que conseiller en politique étrangère sur la première chaîne. Le second – Edouard Sablier – est aussi un journaliste et reporter d'investigation, lui aussi intéressé par les relations internationales. Ce sont donc deux personnalités du monde journalistiques français qui interviennent auprès des adhérents de l'A.O.R.L. Une mention qui n'est pas à négliger car elle montre tout d'abord que l'A.O.R.L. possède en 1984 une notoriété relativement importante.

Ces lundis de l'A.O.R.L. trouvent très vite un grand succès auprès des cotisants. Les effectifs ne sont pas toujours présentés. Pour la conférence du 22 octobre 1979 est mentionné, dans le compte rendu qui en est fait, 150 présents[1]. La conférence suivante rencontre une « salle comble[2]». Les responsables associatifs ne tarissent pas d'éloge sur ces rendez-vous du lundi. Mais bien que le démarrage de cette activité soit un succès, très rapidement elle connaît des difficultés notamment pour ce qui est de l'affluence. Les effectifs présents sont très inégaux selon les thématiques abordées[3] et ce dès 1981. Pour pallier ce résultat décevant, les officiers de réserve décident d'ouvrir leurs conférences privatives à d'autres associations. Au milieu de

[1] *BAORL*, n° 309, 4ème trimestre 1979, rubrique « les lundis de l'A.O.R.L. ».
[2] *BAORL*, n° 310, 1er trimestre 1980, rubrique « les lundis de l'A.O.R.L. ».
[3] *BAORL*, n° 325, 2ème trimestre 1981, rubrique « conseil d'administration » « séance du 9 mars 1981 ».

l'année 1982, est envisagé de convier aux conférences les « associations-sœurs » de l'A.O.R.L., à savoir le D.A.N., l'I.H.E.D.N., la F.A.R.A.C., la F.N.A.S.O.R. et les O.R.S.E.M.[1]. Mais la formule disparaît totalement au cours de l'année 1984.

[1] *BAORL*, n° 320, 3ème trimestre 1982, rubrique « conseil d'administration » « séance du 7 juillet 1982 ».

Conclusion :

L'instruction des officiers de réserve du Rhône est en grande partie assurée par l'A.O.R.L. et ses membres. L'association est un véritable réservoir de bonnes volontés que ce soit pour l'instruction ou la participation aux activités militaires. Rallye des réserves et tir connaissent au XXe siècle un succès flamboyant qui permet à la fois de maintenir à jour les connaissances militaires des réservistes mais aussi de recruter au cœur des associations. Ces deux disciplines participent donc au rayonnement du monde des A.O.R. Ce qui fait notamment leur succès c'est l'entre-soi qui rappelle à tous les valeurs et l'ambiance connues lors de la période du service militaire. Toutefois l'armée prend vite conscience de l'importance de ces activités dans le monde des réserves.

De là, découle une ingérence progressive du commandement en conséquence de quoi, les associations perdent de nombreuses responsabilités. Des directives, mal accueillies en Moselle notamment sont moins durement ressenties par l'A.O.R.L., dont l'influence est certainement plus importante et elle ne vit pas seulement de ses seules activités militaires. Dans ce contexte, elle voit effectivement ses prérogatives diminuer mais ne cesse de vouloir être un appui au commandement et dans la région militaire. De plus, ses adhérents sont des cadres engagés qui à titre individuel prennent des responsabilités dans les nouvelles structures (C.E.P.R., régimes dérivés, conseiller réserve). On retrouve une concomitance entre les officiers de réserve impliqués sur le terrain et ceux qui sont membres du bureau de l'A.O.R.L.

Les années 1980 sont aussi le moment pour l'association de se renouveler pour faire face au commandement. Le dynamisme de ses cotisants permet le déploiement de nouvelles pratiques associatives : section des lieutenants, challenge Olivier Grégoire ou encore lundis de l'A.O.R.L. permettent à l'association de maintenir son rôle d'instructeur des réserves. Avec ses activités, elle reste attrayante et toujours un espace d'apprentissage pour les plus anciens. Elles ont permis à l'association de perdurer dans le temps. Les efforts d'imagination des membres de l'A.O.R.L. pour que survivent les liens entre l'armée et la nation ont porté leur fruits quelques années avant que ces trois activités ne disparaissent.

Chapitre 5 : Obtenir la cohésion d'un groupe

L'association étudiée apparaît comme vivante et dynamique tout au long de la deuxième moitié du XXème siècle. Cela se perçoit à travers le *Bulletin* qui regorge d'articles concernant les activités organisées, mais aussi dans la presse écrite locale et la télévision qui mènent environ neuf reportages sur les officiers de réserve dans leur région. Obtenir la cohésion d'un groupe relève, pour l'A.O.R.L., d'efforts importants. Elle doit se renouveler dans ses activités et proposer un panel de choix pour satisfaire tous ses membres. Les activités militaires exposées dans le chapitre précédent permettent déjà de favoriser cette cohésion. L'A.O.R.L. s'inspire de celles-ci pour en créer de nouvelles et maintenir cet esprit né du service militaire. Lors de cette période germe une éthique commune qui se nourrit entre autres de la cohésion[1]. La force de l'A.O.R.L. réside alors dans sa capacité à recréer de la cohésion à travers ses sections, ce qui augmente aussi la sensation d'entre-soi pour les membres les plus actifs. Rares sont les moments où femmes et enfants peuvent rejoindre la vie de l'association.

Les activités sont souvent qualifiées de « Section », un terme emprunté au vocabulaire militaire[2], pour désigner un sous-groupe qui participe à une même activité. Elles permettent aux adhérents de se retrouver entre eux et ainsi de créer un esprit d'équipe, une cohésion de groupe entre les participants et les membres du bureau. Le chef de section fait toujours parti du conseil d'administration il est également un intermédiaire indispensable entre le bureau et les membres. Obtenir la cohésion du groupe se fait aussi à travers l'apprentissage. Ainsi les officiers de réserve se retrouvent dans une sorte de tourisme militaire pour s'instruire et se retrouver. Enfin l'harmonie du corps des officiers de réserve se retrouve aussi lors des jumelages de l'A.O.R.L. Les unions d'associations permettent de créer une entente élargie dans le cadre des politiques gouvernementales.

[1] Odile Roynette, *Bon pour le Service : L'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe Siècle*, Histoire et Société, Modernités, Paris, Belin, 2000, p. 370-381.
[2] Définition « Défense » du mot « Section » dans le *Trésor de la Langue Française* « Subdivision d'une compagnie d'infanterie ou d'autres armes comprenant une quarantaine d'hommes, commandée par un officier subalterne (sous-lieutenant, lieutenant) ou par un sous-officier supérieur (adjudant, adjudant-chef). » consulté le 15/02/2021.

I) Sections et activités paramilitaires, un entre-soi genré

Les activités dites paramilitaires, selon le *Trésor de la Langue Française*[1], sont élaborées à l'intérieur d'une organisation civile – telle que le cadre associatif – qui se trouve en dehors de l'armée régulière. Elles sont mises en place dans le but « de préparer ses membres ou ses adhérents à une lutte armée. ». L'A.O.R.L., à l'image de ses adhérents réservistes, est une structure civile mais dont la participation à l'activité militaire est importante au cœur de la ville.

A) Section montagne, cross et plongée : des activités sportives et instructives

Trois sections sont importantes dans l'histoire de l'A.O.R.L. : la montagne, le cross et la plongée. Elles nécessitent un entraînement régulier et des chefs chevronnés pour coordonner des dizaines de volontaires. Elles proposent à la fois une activité sportive mais aussi instructive.

α) La section de montagne :

La section de montagne est celle qui traverse le mieux les âges et crises. Cette section semble naître après la Seconde Guerre mondiale avec le Colonel Charles Perret. La naissance de cette section reste floue du fait de l'absence de *Bulletin* cette année-là, ainsi que par une reprise de la vie associative difficile. Mais les informations qui se trouvent dans le *Bulletin* entre 1960 et le début des années 1970 semblent toutes indiquer que la section serait née en 1945. Le premier indice permettant d'établir cette date se situe dans le n° 229 lors de la séance du conseil d'administration du 13 juin 1960 où :

> « Le Commandant Perret rappelle qu'à l'occasion du quinzième anniversaire de la création de la section montagne, une grande sortie est organisée les 24, 25, et 26 juin. A l'issue de la première étape, le Général Gouverneur Militaire de Lyon viendra remettre un nouveau fanion à la Section Montagne.[2] »

Grâce à cette mention de l'anniversaire il est possible d'évaluer la création de la section de montagne au lendemain de la guerre. Cette citation apprend aussi à l'historien l'envergure et la

[1] *Trésor de la Langue Française* en ligne, consulté le 16/03/2021.
[2] *BAORL*, juin-juillet 1960, n° 229, rubrique « La vie de l'association » « Conseil d'administration ».

renommée qu'a acquises la section de montagne étant donné la présence du Gouverneur Militaire pour marquer l'événement. Cependant, la création n'étant pas attestée à l'époque l'historien apprécie les autres éléments qu'il peut trouver dans la source principale. Elle est donc confirmée à la fin de l'année 1969 lors de l'assemblée générale dans laquelle Charles Perret annonce son départ de la direction de la section « qu'il avait fondée il y a vingt-quatre ans et qu'il avait animée avec un entrain et une constance digne d'éloge.[1] ». Enfin une dernière citation nous rappelle cette création au lendemain des événements de 1939-1945 :

> « En 1945, le Colonel Charles Perret réunissait autour de lui des Officiers de Réserve qui avaient tous le même point commun : leur amour de la montagne et la joie qu'ils éprouvaient dans l'effort.[2] »

La section de montagne est d'ailleurs la seule attestation d'une reprise de la vie associative de l'A.O.R.L. directement après la guerre. C'est la seule activité, le seul groupe qui se forme autour de cette association qui avait pris dans les années 1930 beaucoup d'ampleur sur la place lyonnaise[3]. S'il semble que l'association ait eu une activité officieuse entre 1939 et 1945 aucune source ne l'affirme, et les témoins de l'époque le supposent sans jamais n'avoir interrogé leurs aînés. L'association renaît certainement grâce à l'entrain et la mobilisation de quelques-uns de ces membres les plus anciens tels que Charles Perret qui tente, par une activité sportive, de recréer du lien chez les officiers de réserve gravement touchés et divisés par la guerre. Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance de cette activité et sûrement supposer que son attractivité est due à sa création en 1945 qui lui confère un rôle de cohésion et d'unité fort.

Charles Perret est le premier chef de cette section, il la quitte en 1969. Ce dernier la définit comme telle : « Son principal but est de faire connaître aux Officiers de Réserve les secteurs alpins considérés du point de vue militaire[4] ». Cette période est l'âge d'or de l'activité, Charles Perret entraînent avec lui des dizaines de participants dans de nombreuses sorties tous les ans, d'autant plus qu'elle est ouverte à tous et ne nécessite pas de frais d'adhésion supplémentaire. Les sorties peuvent se faire dans une zone frontalière comme en 1955 dans le massif du Queyras (entre le département de la Haute-Savoie et du Piémont), mais aussi dans des vallées plus touristiques à l'instar de la sortie prévue pour Chamonix deux ans plus tard. La section propose aussi à des membres de disputer des compétitions à ski, ces dernières apparaissent autour de l'année 1964 avec notamment dans la revue la première mention du slalom géant opposant la

---

[1] *BAORL*, n° 270, 1er trimestre 1970, rubrique « Assemblée Générale du 22 novembre 1969. »
[2] *BAORL*, n° 273, 4ème trimestre 1970, rubrique « A la section de montagne ».
[3] Edouard Bréchard, *L'Association des Officiers de Réserve de Lyon…, op. cit.*
[4] *BAORL*, n° 201, octobre 1953, rubriques « nos manifestations futures et passées ».

8ème et la 9ème région militaire[1]. Enfin dans ses sorties phares elle propose tous les ans – et pendant quatorze années consécutives – un week-end à Chatel dans le gîte du père Lorton, une sortie qui cesse d'exister après l'incendie du lieu en 1965[2]. C'est donc une section qui propose une variété de sorties importantes. Il n'est pas rare de trouver dans le *Bulletin* des photographies des sorties aux côtés des comptes rendus à l'instar de celle-ci-dessous :

Figure 51 : Photographie prise lors d'une sortie de la section de montagne en 1973[3].

Charles Perret fut le seul président de la section montagne à l'animer pendant autant d'années consécutives. Après son départ c'est le Capitaine Roux-Mayoud qui en prend les rênes pour les exercices 1969-1970 et 1970-1971. Vient ensuite le tour du Lieutenant Bourson (portrait ci-dessous). Ce dernier fut très attaché à ces activités de montagne et lors de l'entretien il prit un temps pour raconter à Édouard Bréchard ses expéditions au Mont-Blanc[4]. Malgré la bonne volonté du lieutenant la section souffrit peu à peu du développement des loisirs dans la société et ainsi « de plus en plus la vive concurrence d'organismes civils axés sur le ski et la montagne[5] ». En effet la redistribution des dépenses familiales durant les Trente Glorieuses en-

[1] *BAORL*, n° 245, mars 1964, rubrique « section de montagne ».
[2] *BAORL*, n° 251, avril-mai 1965, rubrique « section de montagne ».
[3] *BAORL*, n° 284, 3ème trimestre 1973, rubrique « section de montagne ».
[4] Entretien de Bernard Bourson le 26 mars 2019. Selon l'entretien : Bernard Bourson est né le 18 septembre 1940, est originaire de Bourgogne, plus précisément du Charolais et est issu d'une famille de commerçants. Il entame un BTS qu'il arrête à cause de son service militaire qui l'envoie en Algérie entre 1959 et 1960. Après les E.O.R. à Cherchell il est affecté au 27ème bataille d'infanterie à Constantine. Dans sa carrière civile il embrasse une carrière dans le matériel industriel. Il rentre à l'A.O.R.L. en septembre 1965 et reste dans la mémoire de l'association comme le successeur de Perret à la tête de la section de montagne.
[5] *BAORL*, n° 293, 4ème trimestre 1975, rubrique « Assemblée Générale ».

traîne un développement rapide des activités de loisirs dans toute la société ce qui crée un engouement notamment pour les pratiques sportives et de voyage[1]. Ainsi Bernard Bourson aura de plus en plus de mal à recruter des participants pour ces sorties ce qui causera au conseil d'administration du 12 septembre 1977 sa démission de son poste sans remplaçant ni candidature et laissant une question en suspens « faute de remplaçant bien au courant, faut-il maintenir oui ou non, cette section en vie ?[2] », un mois plus tard cette dernière est officiellement supprimée, Bourson reste responsable de la participation de l'A.O.R.L. au championnat de ski de l'U.N.O.R.

Figure 52 : Lieutenant-Colonel Bernard Bourson responsable de la section montagne entre1971 et 1977[3].

La section de montagne tente pour l'exercice 1977-1978 de renaître de ses cendres, c'est une volonté du conseil d'administration portée notamment par l'officier Esnault qui place le Lieutenant Berger à sa tête. Ce dernier arrive à organiser trois sorties en 1978 avec la complicité, en moyenne, de vingt-cinq participants accompagnés pour certains de leur famille. En 1979 elle devient officiellement la « section ski-montagne » et son organisation se complexifie à l'instar de l'organigramme qui la représente dans le *Bulletin* au début de l'année 1982 :

[1] Serge Berstein, Gisèle Berstein, Yves Gauthier, Jean Guiffan, Olivier Milza, and Pierre Milza. *Histoire du monde de 1900 à nos jours : du XXe au XXIe siècle*, Hatier, Initial, 2018.
[2] *BAORL*, n° 300, 3ème trimestre 1977, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 12 septembre 1977 ».
[3] Photographie issue des archives personnelles de M. Guglielmi.

Figure 53 : Organigramme représentant l'organisation de la section de montagne en 1982[1].

La section de montagne ne cesse d'évoluer dans les années 1980 et se diversifie dans ses activités. De nouvelles apparaissent telles que l'escalade. Berger passe la main au Capitaine Escoffier[2] pour l'exercice 1983-1984. Cette ultime passation de chef de la section de montagne s'est faite dans des circonstances particulières dont l'anecdote mérite de figurer ici : en 1982 Jean-Luc Escoffier fait partie, avec son régiment (le 299e R.I.), d'une opération destinée à aller planter le drapeau du régiment de réserve au sommet du Mont Blanc, c'est lors de la préparation de cet événement qu'il fit la connaissance de Berger qui lui demande de prendre la tête de la section de montagne de l'A.O.R.L. À ce moment-là ce sont plus d'une dizaine de sorties par an qui sont programmées, la section de montagne revit pleinement, se confondant avec l'époque de Charles Perret, mais le nombre de participants reste toujours le même, il ne croît pas avec les années. La section se porte bien jusqu'au début des années 1990, cependant les participations et les activités vont en déclinant et elle cesse d'exister officiellement en 1997[3].

[1] *BAORL*, n° 318, 1er trimestre 1982, rubrique « section de montagne – ski de fond ».
[2] Selon l'entretien du 16 octobre 2020 : Jean-Luc Escoffier est né en 1949, il est l'aîné d'une famille de sept enfants. Du côté de son père, il s'agit d'une famille modeste de petits commerçants, tandis que du côté maternel, les domaines de la viticulture et de la religion prédominent. Sur le plan professionnel, il a embrassé une carrière dans la comptabilité : il a été comptable, comptable-chef, mais aussi contrôleur de gestion entre-autre. Cette carrière s'est faite dans la comptabilité s'est faite pour des entreprises de taille moyenne. Enfin il a été consultant pour des grandes entreprises d'information. Après son service militaire en 1968, il est affecté au 22ème R.I. à Lyon puis au 299ème R.I. Jean-Luc Escoffier reste dans la mémoire de l'A.O.R.L. comme un membre imminent du rallye et de la section de Montagne.
[3] *BAORL*, n° 378, 1er trimestre 1997, rubrique « rapport moral ».

Figure 54 : Photographie de Jean-Luc Escoffier, responsable de la section montagne entre 1983 et 19971.

Aucune autre section n'atteind jamais le même rythme d'entraînement ni la même longévité que la section de montagne, mais il faut mentionner la section de plongée et celle tantôt nommés cross tantôt raid-commando qui ont aussi fédéré de nombreux membres.

β) Section de plongée :

La section de plongée de l'A.O.R.L. naît plus tardivement. Elle est créée à la suite d'un événement extérieur à l'association à savoir l'ouverture le 1er juin 1973 de l'Ecole de Plongée de l'Armée de Terre (E.P.A.T.)[2] au camp d'entraînement de La Valbonne. Un an et demi plus tard les officiers du conseil d'administration s'interrogent sur la possibilité d'ouvrir une section de plongée, et ce d'abord dans le cadre de la Maison des Jeunes et de la Culture de Villeurbanne sous la tutelle du capitaine Deragne. Il est prêt à assurer l'encadrement et l'entraînement de l'activité[3]. Ainsi est lancé dans le *Bulletin* un appel à candidature et les dirigeants autorisent la participation des enfants de plus de seize ans. À la rentrée 1975 l'association a réussi à mobiliser « une quinzaine de camarades[4] » ce qui officialise la naissance de la section avec à sa tête Deragne, « un ancien du rallye ». Pour son bon fonctionnement la section est rattachée à la section de montagne dans les premiers temps afin d'assurer son rodage.

Cependant, la section connaît rapidement les mêmes difficultés que la section de montagne. Deux ans plus tard, au conseil d'administration du 9 mai 1977[5], elle est affiliée au 4e régiment du Génie. Cette affiliation nécessite 100 francs en plus de l'adhésion à l'association mais cela fonctionne sans problème jusqu'en 1980 quand le conseil d'administration regrette que le

[1] Photographie issue des archives personnelles de M. Guglielmi.
[2] *BAORL*, n° 284, 3ème trimestre 1973, rubrique « Naissance d'une école à la Valbonne. ».
[3] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1975, rubrique « Conseil d'Administration » « séance du 10 février 1975 ».
[4] *BAORL*, n° 291, 3ème trimestre 1975, rubrique « Section plongée ».
[5] *BAORL*, n° 297, 2ème trimestre 1977, rubrique « Conseil d'administration » « Séance du 9 mai 1977 ».

nombre d'officiers de réserve inscrits chute[1]. On a donc une activité qui progresse par la qualité avec le 4ème régiment du génie mais pas par la quantité de ses membres inscrits.

Si comme nous l'avons vu c'est un événement extérieur qui favorise la création de cette section à Lyon c'est aussi un événement extérieur à l'association et à la section qui favorise son extinction. Au cours de l'exercice 1981-1982 un accident vient fermer le club :

> « Section de plongée : Celle-ci se développait régulièrement lorsqu'un accident mortel s'est produit au sein du club civil de LA VALBONNE, provocant l'interdiction, par l'autorité militaire, de tout entraînement dans les installations de l'école de Plongée de l'Armée de Terre. Notre section qui n'a strictement rien à voir avec cet accident, se trouve donc momentanément dans l'impossibilité de s'entraîner normalement. Mais nous suivons cette affaire de près et avons bon espoir de lui trouver prochainement une solution.[2] »

Après cet accident l'A.O.R.L. publie régulièrement des nouvelles mais il semble que le club reste fermé, la section de plongée ne reprend pas et n'a vécu que 6 ans. Malheureusement aucun membre interrogé n'y a participé.

γ) Section cross :

La section cross est celle qui apparaît le plus tardivement à l'A.O.R.L. Les premiers entraînements se font à la fin de l'année 1978. L'association envoie durant l'hiver 1981-1982 des participants avec son dossard à trois courses de la région à savoir la Tarare-Lyon (56km), le raid pédestre Saint-Etienne-Lyon ainsi que le cross divisionnaire de Chambaran[3]. Cela donne l'impression d'une section qui démarre bien et plutôt rapidement et tout se déroule sans embûches pendant cinq ans. Lors du rapport moral de l'année 1986 on découvre que la section souffre du même mal que ses précédentes :

> « Section Cross […] la plus dure à animer […] 15 officiers se sont déclarés intéressés par les activités de la section mais peu ont participé réellement à toutes les courses[4] »

Quelques semaines plus tard la section cross n'aligne plus assez de concourants, elle cesse d'exister, le rapport moral de l'année suivante indique la volonté du lieutenant Poncin de la remettre sur pied[5]. La reprise semble fonctionner et en 1989 l'A.O.R.L. possède « une vingtaine de coureurs[6] » inscrits à l'entraînement. Lors du forum des associations auquel participe l'association au début de l'année 1990 il est rapporté que cette section intéresse beaucoup les jeunes.

---

[1] *BAORL*, n° 310, 1er trimestre 1980, rubrique « Conseil d'Administration » « séance du 11 février 1980 ».
[2] *BAORL*, n° 317, 4ème trimestre 1981, rubrique « rapport moral ».
[3] *BAORL*, n° 318, 1er trimestre 1982, rubrique « section Cross ».
[4] *BAORL*, n° 337, 4ème trimestre 1986, rubrique « rapport moral ».
[5] *BAORL*, n° 341, 4ème trimestre 1987, rubrique « rapport moral ».
[6] *BAORL*, n° 345, 4ème trimestre 1989, rubrique « Assemblée Générale ».

Cependant, il s'agit de la dernière mention la concernant et il est possible qu'elle ait disparu par la suite ou qu'elle ait été absorbée par la section « raid-commando » mise en place par le lieutenant Jacques Chazit en 1985[1].

L'A.O.R.L. met en place durant toute la seconde partie du XXe siècle de nombreuses activités sportives afin d'attirer évidemment de nouveaux adhérents mais aussi et surtout de favoriser un esprit de groupe. Si les activités sportives proposées sont au premier abord des activités individuelles l'entraînement de groupe et le dossard permettent de créer un esprit d'équipe et de solidarité entre les membres.

B) L'A.O.R.L. à l'échelle départementale : les sections locales

L'association des Officiers de Réserve de Lyon est à l'origine nommée l'Association des Officiers de Réserve de Lyon et de la XIVème région. Ce changement de titre n'est pas mentionné dans le *Bulletin*, et pour cause, le découpage des régions militaires évolue en 1946, Lyon se situe auparavant dans la XIVème région intègre alors la VIIIème région miliaire de France. L'association n'a pas encore repris la parution du bulletin ainsi qu'un rythme d'activité classique et régulier en 1946 ; il n'est donc pas étonnant de ne trouver aucune mention du changement de titre, et il est possible que les dirigeants aient simplement choisi de le raccourcir après-guerre. Mais cette inscription régionale au départ est significative d'une volonté de créer une union de tous les officiers de réserve au sein de la région militaire. Mais dépassée par le nombre de ses adhérents, l'association-mère crée des sections dans les autres grandes villes de la région, dès 1931 dans les villes de Montélimar, Vienne ou encore Tarare[2]. Elles doivent se conformer aux statuts de l'A.O.R.L. ainsi qu'au règlement mais vivent presque en totale indépendance, qui leur est donnée dès l'année suivante pour certaines afin d'élucider des problèmes de transport vers Lyon ainsi que des problèmes financiers. L'association de Lyon souhaite cependant conserver des rapports privilégiés avec ces dernières.

On retrouve dans ce fonctionnement une similitude avec les associations d'anciens combattants, étudiées par Antoine Prost. En effet, elles s'organisent aussi localement, dans chaque département, ville voire village, une section d'anciens combattants est rattachée à chaque fois

[1] *BAORL*, n° 330, 1er trimestre 1985, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 14 janvier 1985 ».
[2] Edouard Bréchard, *L'association des Officiers de Réserve de Lyon…, op. cit.*

au groupe plus important numériquement (la ville, le département) le plus proche. Les plus petites sections locales jouent un rôle très important car elles fédèrent et créent autant d'animation que d'union entre les membres. Tout cela forme le mouvement combattant[1]. On peut penser que l'A.O.R.L. mais plus largement l'U.N.O.R. se base sur le même fonctionnement pour développer ses sections.

Mais l'histoire des sections de l'A.O.R.L. évolue cependant, si ces dernières semblent avoir pris leur indépendance pendant l'entre-deux-guerres, la situation a radicalement changé sur la période étudiée. Deux sections préoccupent davantage les dirigeants de l'A.O.R.L. tandis que les autres deviennent inexistantes de la vie de l'association-mère ; il s'agit de la section de Villefranche-sur-Saône (69) puis de celle de Vienne (38).

Quels sont les liens qui unissent l'A.O.R.L. aux différentes sections locales ? Comme les sections s'affranchissent-elles de l'association-mère ?

α) Villefranche-sur-Saône :

La section de Villefranche-sur-Saône a semble-t-il disparu pendant la période de la Seconde Guerre mondiale et ne s'est pas reconstituée dans l'immédiat d'après-guerre comme on a pu en émettre l'hypothèse pour Lyon. Cependant, un groupe se reforme petit à petit, en atteste cette citation issue du compte rendu du conseil d'administration du 16 février 1970 qui relate les prémices de cette création :

> « Le Président Salagnac accompagné de Dumas et de Faivre a rencontré le 13 février à Villefranche une douzaine de Camarades désireux de regrouper les Officiers de réserve de la région caladoise. Il semble que leur nombre s'élève à 120 environ dont une trentaine seulement sont inscrits de l'AORL. Les détails de fonctionnement du Groupe Caladois, dont chaque membre sera membre normal de l'AORL, ainsi que ses limites territoriales, ont été arrêtés, et le Président salue à cette occasion notre camarade Manger, délégué caladois.[2] »

Il est certain que les officiers de réserve caladois ont là-encore adhéré à l'A.O.R.L. avant de constater que leur nombre pouvait justifier la création d'une section locale. Cette dernière se constitue dans les premiers mois de l'année 1970, avec une base d'une trentaine d'adhérents déjà inscrits au fichier de l'A.O.R.L. et un potentiel de 120 adhérents *in fine*. La création de cette section peut alors apparaître comme un enjeu démographique pour l'association. Cependant, la proximité géographique (environ 35km) peut causer certaines difficultés à l'association-mère. Les détails de son organisation et de sa gestion sont donc d'une importance capitale

[1] Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française : 1914 - 1939. Vol. 2 : Sociologie*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977.
[2] *BAORL*, n° 271, 2ème trimestre 1970, rubrique « Conseil d'administration » « Séance du 16 février 1970 ».

pour que la section n'empiète pas sur la vie de l'A.O.R.L. car il faut le rappeler, si les adhérents adhèrent à la section locale, ils s'associent surtout à l'A.O.R.L. Enfin si les limites géographiques ne sont pas précisées dans le *Bulletin* nous pouvons les estimer avec une carte. Il est possible que la délimitation géographique s'arrête à la périphérie nord de Lyon avec les communes de Lissieu ou de Limonest. L'hypothèse que la section de Villefranche-sur-Saône fédère les officiers de réserve vivant dans le nord du département du Rhône et l'A.O.R.L. regroupant ceux du sud est tout à fait plausible et imaginable.

Afin de servir de guide et de s'impliquer dans la vie de la section locale, l'A.O.R.L. organise pour la première fois de son histoire un conseil d'administration dit « hors-mur » c'est-à-dire dans les locaux de sa section locale, le 12 juin 1972. La création de cette section locale apparaît pour le président Magnillat[1] être un véritable enjeu et le véritable but de son mandat. Ce dernier insiste sur le fait que « L'AORL doit s'arracher à sa routine et devenir véritablement l'organe de coordination et de décision majeure, au profit de tous les Camarades Officiers de Réserve du Département[2] ». C'est un rôle décisionnaire et de représentativité que souhaite posséder l'association avec la multiplication des sections. Bernard Magnillat dans cet éditorial insiste sur la nécessité de redoter l'A.O.R.L. de sections locales dès la rentrée de septembre 1972, afin de créer une cohésion encore plus forte entre les 1300 officiers qui la composent.

La section de Villefranche-sur-Saône se porte bien pendant plusieurs années et fédère, en son sein, une liste de personnalités incontournables de la région lyonnaise comme le constate le président Dumas le 18 mars 1977, lors d'une réunion sur place, où il fait retranscrire dans le *Bulletin* :

---

[1] Selon le Musée d'histoire militaire de Lyon, Bernard Magnillat est né en 1924 et décédé en 2006. Issu d'une famille d'officier : son père, son grand-père et son arrière-grand-père le sont. Il s'engage dès août 1944 et participe à la bataille des Alpes au sein du 6e BCA. En juillet 1945, il entre à l'Ecole Militaire de Saint-Cyr et choisit l'infanterie coloniale et est breveté parachutiste. Il est recruté en 1948 par le colonel Massu pour partir en Indochine, où il sert aux 3° B.C.C.P., 5° B.C.C.P. et 7° B.C.C.P. successivement lors d'un premier séjour. En 1952, il sert au 6e BCP (Bataillon Parachutiste Colonial), aux côtés du commandant Marcel Bigeard, comme lieutenant chef de section et participe aux combats de 1952 (Tu Lé), au titre desquels il est promu Chevalier de la Légion d'Honneur à titre exceptionnel pour faits de guerre. Le 20 novembre 1953, il saute avec son bataillon pour l'opération "Castor" (début de l'installation du camp retranché de Dien Bien Phu) et rentre à Hanoï. Puis il est nommé capitaine et est affecté pour un premier séjour en Algérie. En 1955 il reçoit le titre d'officier de la Légion d'Honneur à titre exceptionnel pour faits de guerre encore une fois. Il se porte volontaire pour l'opération de Suez en 1956, où il participe comme officier de presse. De retour en France, il devient aide-de-camp du gouverneur militaire de Lyon, le général Descour. Entre 1959-1960 le commandement du 3e RPC lui est confié en Algérie. Il est mis en disposition en 1961 et présente sa démission en 1963. Il poursuit tout de même ses engagements en servant dans la réserve ou il finit lieutenant-colonel à titre honoraire. Le Général Bigeard lui remet la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur en 1980. Après le décès de Magnillat, le général écrira à sa femme « Sans Bernard, je n'aurais jamais été tout-à-fait Bigeard ». Bernard Magnillat est l'auteur des *Roses de Pa Kha*.

[2] *BAORL*, n° 279, 2ème trimestre 1972, rubrique « Le mot du président ».

> « Réunir au sein d'une modeste Section 'provinciale', Madame le Lieutenant DASSET des F.F.L., son époux le Col BASSET, alias Col MARY de la Résistance ; le Lt COURTOIS, Sous-Préfet de Villefranche : le CNE SAUMAGNAC, Cdt de la Cie de Gendarmerie, le Gal[1] de brigade aérienne POIZAT ; le Lt d'HARCOURT ; le Lt-Col GAUDET, l'Intendant GOURMOUX… et maints autres camarades dont les noms évoquent tous une personnalité ou une activité importante régionale, confère à se groupement une image de marque dont il peut à bon droit s'enorgueillir.[2] »

La liste est longue et importante mais est la représentation d'une section qui évolue et qui attire de nombreux officiers de réserve, le lieutenant-colonel Dumas se trouve obligé d'en faire le constat. Il est étonnant de voir qu'il la « qualifie de modeste section provinciale ». Peut-être est-ce seulement pour rappeler que c'est l'A.O.R.L. qui en est la véritable chef ?

Après cette réunion et ce constat de l'attractivité de la section, l'activité caladoise s'oriente vers le sens inverse. Elle s'éteint sans qu'aucune mention ne soit faite dans la revue. C'est en 1981 que l'on apprend qu'elle est en sommeil, ou du moins, si elle existe encore certainement très inactive. Le 12 janvier 1981, lors du conseil d'administration, le conseil planifie une rencontre avec les adhérents de la ville afin de « relancer l'activité[3] ». Cependant, il faut encore attendre deux années avant que l'association-mère prenne des décisions en faveur du dynamisme de la section. En 1983, l'A.O.R.L. prend la décision d'organiser un « lundi de l'A.O.R.L. » par an à Villefranche-sur-Saône afin de pallier le frein kilométrique pour les adhérents à participer à des activités lyonnaises, l'A.O.R.L. choisi d'organiser une journée de printemps tous les deux ou trois ans dans la région caladoise – en vain. Une « soirée de Villefranche » est organisée le 28 mai 1984 et une en 1986 mais n'enregistre pas plus d'une trentaine de présents pour chacune, et peu de membres du bureau, ce qui a sans doute créé du découragement chez les Caladois de ne pas voir plus de représentants, et chez les Lyonnais plus d'intéressés.

β) Vienne :

À l'instar de la section de Villefranche-sur Saône, on ne sait pas ce que devient la section dans l'immédiat d'après-guerre et aucune mention ne s'y réfère avant 1974. À cette date, est publié un article dans la revue du premier trimestre indiquant « la création de la section locale de Vienne[4] ». Dans ce dernier, il est question d'une réunion qui a eu lieu le 15 mars 1974 avec à sa tête le lieutenant-colonel Amblard, commandant le G.T. 505[5]. À l'issu de cette dernière il

---

[1] Général.
[2] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1977, rubrique « Le président Dumas à Villefranche ».
[3] *BAORL*, n° 314, 1er trimestre 1981, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 12 janvier 1981 ».
[4] *BAORL*, n° 286, 1er trimestre 1974, rubrique « Création de la section de Vienne ».
[5] 505ème régiment du train.

est décidé qu'une section locale soit créée - malgré la proximité évidente de Lyon, 33km – à l'aide du régiment, mais pas une association. Ce dernier met à la disposition de la nouvelle section : « tous ses moyens, Officiers instructeurs, stand de tir, installations sportives, locaux, mess et bibliothèque. » afin de recréer les mêmes conditions et activités proposées à l'A.O.R.L. En effet, les Lyonnais ont aussi un accès à des locaux, au mess et à la bibliothèque au Quartier Général Frère par exemple. Et l'on remarque que l'instruction est là encore une priorité pour la nouvelle association qui obtient du régiment, des officiers instructeurs et un accès au stand de tir.

Afin de maintenir des liens forts entre l'association et sa section, l'A.O.R.L. décide d'organiser son conseil d'administration du 8 juillet 1974 à Vienne dans le but suivant :

> « Cette séance, de caractère particulier du fait que tous les O.R. de Vienne et sa région y sont invités, doit permettre une meilleure connaissance de tous les O.R. de cette région et d'établir les bases d'un calendrier d'activités militaires et civiles.[1] »

Ainsi, l'A.O.R.L. se place par sa démarche comme un guide pour la nouvelle section. Son action lui permet d'initier la section locale et de l'aider dans ses démarches. Si bien que pour l'exercice 1974-1975 la section de Vienne arrive à monter une équipe de rallye. L'A.O.R.L. apporte une attention particulière à la vie de la section dans les premières années qui suivent sa création. En 1975 cette dernière change de président : le commandant Sarrazin prend la tête de la section et se dynamise. En parallèle de l'équipe de rallye, une équipe de tir est mise sur pied. Les officiers de réserve viennois participent également au bal de garnison et proposent à leurs adhérents des exposés sur la D.O.T. Ces activités favorisent la cohésion des officiers de réserve et leur affranchissement vis-à-vis de l'association lyonnaise. L'association arrive à se développer et à mettre en place des activités en lien avec le commandement, notamment une Préparation Militaire Terre en 1976[2].

Cet affranchissement progressif qui vient d'être détaillé conduit la section à prendre son indépendance en 1979. Au conseil d'administration du 9 juillet est prise la décision d'organiser l'assemblée générale annuelle à Vienne au 505ème Régiment du train au Quartier Saint Germain dans la ville. La réunion annuelle possède cette année-là un caractère particulier car elle « verra le passage de l'Association des O.R. de cette ville [Vienne] du niveau de section de l'AORL à celui d'Association d'O.R. à part entière, adhérant directement à l'UNOR[3] ». L'assemblée générale se déroule le 20 octobre de cette même année et suivant son fonctionnement habituel,

[1] *BAORL*, n° 287, 2ème trimestre 1974, rubrique « Section de Vienne ».
[2] *BAORL*, n° 296, 3ème trimestre 1976, rubrique « Section de Vienne ».
[3] *BAORL*, n° 308, 3ème trimestre 1979, rubrique « Conseil d'administration » « Séance du 9 juillet 1979. ».

avec la visite du régiment le matin et la partie assemblée l'après-midi. L'événement fait parler de lui dans la presse. Trois articles sont publiés à son sujet, dont deux par *Le Journal Rhône-Alpes* et un par *Le Progrès,* un en amont – le 13 octobre 1979 titré « PROCHAINEMENT » – et deux en aval datant tous deux du 22 octobre 1979. Le premier indique :

> « Le samedi 20 octobre sera pour le 505e Régiment du Train et le quartier Saint-Germain à Vienne, une journée inédite d'un caractère particulier, date et lieu ayant été choisis, avec l'accord des autorités militaires, par l'Association des Officiers de Réserve de Lyon et du Rhône, pour le déroulement de son assemblée annuelle.[1] »

Le journaliste insiste sur le caractère inédit de cette assemblée générale. Il met aussi en exergue les autorités militaires de la région qui ont accepté cette manifestation, mais aussi cette scission. Les deux articles suivant l'assemblée sont très semblables. Tous deux comptent le nombre de personnalités civiles comme militaires présentes ce jour-là pour acter la scission. Les deux articles s'intéressent cependant d'avantage au planning et à la visite du régiment qu'à l'objet principal de l'assemblée. On retrouve dans les deux articles seulement une phrase qui concerne la prise d'indépendance viennoise :

> « Cette assemblée se tenait à Vienne pour la première fois et la dernière fois pour marquer le fait que *les officiers de réserve de Vienne après s'être groupés en section locale de l'A.O.R.L. jusqu'à présent se constituent aujourd'hui en association indépendante.*[2] »

Pour en conclure sur les section locales voisines, il faut mentionner plusieurs choses. La première est leur vraisemblable oubli dans l'immédiat après-guerre de la part de l'association-mère. Lorsqu'elles se reconstituent, personne ne mentionne leur première existence des années 1930. Ces dernières étaient pourtant déjà indépendantes et en exercice. Il leur faut plusieurs années avant de reconstituer des noyaux assez solides, en passant par le stade de section de l'A.O.R.L., afin de reformer des associations. On remarque aussi que ce sont les sections des villes les plus proches et les plus importantes démographiquement qui intéressent l'A.O.R.L. elles sont donc un véritable enjeu démographique, mais aussi d'entraide entre les officiers de réserve.

---

[1] *Le Journal Rhône-Alpes,* le 13 octobre 1979, « PROCHAINEMENT ».

[2] *Le Journal Rhône-Alpes,* 22 octobre 1979, « Les officiers de réserve de Lyon et du Rhône ont tenu leur assemblée générale dans l'Isère », le passage en italique est le même au mot prêt dans le journal *Le progrès,* le 22 octobre 1979, « Les officiers de réserve de Lyon et du Rhône ont choisi Vienne pour leur Assemblée générale » article rédigé par Th. P.

C) *Activités ouvertes aux familles : la continuité d'un modèle paternaliste*

L'association propose aussi pour favoriser la cohésion des officiers de réserve des activités ouvertes aux enfants et épouses. Si elles sont peu nombreuses et ne recouvrent pas toute la période elles participent tout de même à créer la cohésion des membres. Ces moments conviviaux accréditent aussi l'association comme une association familiale.

Quelles sont les activités ouvertes aux familles que propose l'A.O.R.L. ? Comment s'organisent-elles ? Quels en sont les enjeux ?

α) Le rallye-surprise de l'A.O.R.L. :

Il est nommé « rallye-surprise » pour le différencier du rallye des réserves. Cette première distinction est importante car elle permet de mettre le point sur un élément essentiel : le premier n'est pas un championnat officiel quand l'autre l'est. Le premier rallye-surprise se déroule le dimanche 16 octobre 1955 et il est présenté comme suit dans le *Bulletin* : « il ne s'agit absolument pas d'un concours de vitesse ou d'une compétition sportive, mais le déchiffrement d'énigmes destinées à départager les concurrents[1] ». Pour accomplir le parcours de plusieurs kilomètres, ils peuvent se trouver en voiture ou en moto et être accompagnés de passagers. Il semble que les membres de l'A.O.R.L. éprouvent un certain enthousiasme à participer à cette course étant donné que même les membres du bureau se prêtent au jeu : c'est notamment le secrétaire général de l'association le capitaine Mitanchet qui gagne la première édition de la course. Cependant, la guerre d'Algérie freine la progression de cette activité. En 1957, la France connaît une pénurie d'essence et les restrictions qui concernent sa consommation sont appliquées et c'est avec une certaine nostalgie que les membres du bureau publient dans la peur de ne pas pouvoir organiser leur rallye : « Rallye-Surprise […] N.B. – Ceci se passait dans les beaux temps où il y avait encore de l'essence…[2] ». Mais les craintes semblent rapidement s'évanouir et la situation revenir à la normale car le 13 octobre 1957 se produit le troisième rallye-surprise auquel 111 participants répartis en 23 équipes concurrentes, soit des équipages de 4 à 5 personnes en moyenne. En 1961, l'A.O.R.L. n'organise pas non plus son rallye-surprise dans le contexte troublé par le putsch d'Alger. Après la guerre, ce rallye continue d'être organisé chaque année par Charles Perret avec une vingtaine d'équipages en moyenne. En 1966 le rallye

[1] *BAORL*, n° 208, juillet 1955, rubrique « Rallye-Surprise ».
[2] *BAORL*, n° 214, janvier-février 1957, rubrique « Rallye-Surprise ».

est encore une fois annulé pour des questions d'organisation à la suite d'une manœuvre dans le Vercors, l'année suivante ce n'est plus que 13 équipages qui sont en lice. Le rallye disparaît en 1967 sur cette dernière course.

β) Repas et fêtes :

Les officiers de réserve de l'A.O.R.L. aiment se retrouver en famille pour partager des moments conviviaux, pour ce faire l'association organise religieusement des repas qui ont lieu certaines années. Dans les années 1960 (1960-1966), c'est la traditionnelle « Choucroute-Party » qui est organisée à la Brasserie Georges avec autour de la table entre 80 et 100 convives. C'est dire l'importance de cet événement annuel, qui est extrêmement fédérateur pour les membres. Ce repas est remplacé en 1974 par un méchoui, qui réunit alors 354 personnes[1] ce qui est colossal pour une association. Ce repas n'a pas lieu l'année suivante avec le même succès. Il est difficile de comprendre pourquoi de tels succès ne sont pas réitérés tous les ans. La raison la plus évidente semble être l'argument financier : ce sont des événements qui coûtent cher à l'association et l'on peut même se demander si ces derniers ne sont pas déficitaires.

En 1974, l'A.O.R.L. tente d'organiser des « soirée de printemps » afin de se diversifier. Elle crée donc une soirée de haute envergure car elle a lieu, pour sa première édition, le 14 juin 1974 au château de Corcelles-en-Beaujolais (69). En 1976 c'est au château de Pizay (01) qu'elle se déroule avec l'absence remarquée du président et de certains membres du bureau alors que 150 convives sont présents[2]. Ces soirées de printemps ne sont pas régulières, elles n'ont pas lieu tous les ans mais connaissent toujours un grand succès. En 1981 la soirée printanière est organisée au château de Montmelas (69) pour laquelle le stand de tir ouvert aux enfants fait sensation[3]. L'année 1983 marque le glas de cet événement, organisé au Fort de Vancia (situé sur les communes de Rilleux-la-Pape et de Sathonay-Village 69). En effet, il semble que l'ancien édifice militaire n'ait, paradoxalement, pas réussi à convaincre les adhérents de l'A.O.R.L. L'affluence ayant été faible le bureau décide de ne pas renouveler l'organisation de la soirée en 1984[4].

Les rallyes-surprises, repas et fêtes semblent totalement anecdotiques dans cette recherche tant ils sont organisés sans régularité. Cependant, l'enthousiasme qu'ils génèrent par la participation en masse en font des événements caractéristiques de la vie de l'A.O.R.L. S'il ne faut pas

[1] *BAORL*, n° 289, 4ème trimestre 1974, rubrique « Au conseil d'administration » « séance du 15 octobre 1974 ».
[2] *BAORL*, n° 295, 2ème trimestre 1975, rubrique « Soirée AORL à Pizay ».
[3] *BAORL*, n° 316, 3ème trimestre 1981, rubrique « Journée de printemps 1981 ».
[4] *BAORL*, n° 324, 3ème trimestre 1983, rubrique « Au conseil d'administration » « séance du 13 juin 1983 ».

surestimer leur importance dans la vie de l'association, ils sont vecteurs d'unité et de cohésion, permettant aux officiers de réserve de sortir de leur huis-clos masculin et favorisant les rencontres de ces différentes familles lyonnaises.

II) S'instruire par la visite ou le voyage

Pour favoriser la cohésion de groupe de ses adhérents et contribuer à leur instruction autant militaire que paramilitaire l'A.O.R.L. organise régulièrement des visites d'établissements privés comme publics à Lyon, sa périphérie, dans les départements voisins voire plus largement dans toute la France. Cette initiative voit le jour en 1955 au conseil d'administration du 9 mai sous l'égide du capitaine Pin et du lieutenant Wolf[1]. Ces derniers sont dès lors chargés d'organiser des visites « d'installations diverses et usines ». En parallèle de ces visites locales sont préparés des voyages afin d'instruire les officiers de réserve sur les différentes armées européennes. L'association institue, par ses visites et ses voyages, un véritable « tourisme militaire » voire « un tourisme de défense », aux échelles locales, nationales ou internationales.

A) Connaître Lyon et sa région d'un point de vue militaire

Pour cette partie, une base de données a été constituée à partir de la revue trimestrielle et des comptes rendus des conseils d'administration mais aussi des sorties effectuées. Il est possible que la liste qui a permis de réaliser l'histogramme ne soit pas exhaustive, cependant il reste représentatif des dynamiques de sorties des officiers de réserve.

C'est donc très rapidement que ces journées d'instruction commencent à être organisées, à un rythme moyen d'environ une à deux sorties par an sur toute la période étudiée. L'histogramme ci-dessous représente la fréquence des visites d'infrastructures qui peuvent être de divers types. Ces dernières se déroulent en général le samedi dans la journée et peuvent s'étendre sur deux à trois jours en cas d'excursions hors de la région. À la fin de la période, les jours de sorties sont davantage aléatoires ce qui complexifie leur organisation. Il peut s'agir de bases militaires, voire de régiments ou encore d'écoles militaires afin de maintenir l'instruction et la curiosité militaire des officiers de réserve, d'usines nucléaires ou de laboratoires, mais aussi de travaux de grandes infrastructures (à l'instar du chantier de l'autoroute du sud en 1965). Toutes ces visites permettent aux adhérents de mieux connaître les entreprises et infrastructures militaires ou en lien avec la défense, qui composent leurs régions. Elles participent donc à former

[1] *BAORL*, n° 208, juillet 1955, rubrique « Compte rendu du conseil » « Séance du 9 mai 195R ».

l'esprit de défense de chaque officier de réserve. En effet, visiter à plusieurs reprises les centrales nucléaires du Bugey ou se rendre au centre d'étude nucléaire de Cadarache (13) en 1964, favorise la connaissance militaire en matière d'armement nucléaire : quelles sont leurs spécificités, comment fonctionnent-t-elles, où en est la recherche, autant de questions dont les réponses sont ensuite exposées dans le *Bulletin*. Ces comptes rendus sont généralement très détaillés et agrémentés de photos afin de partager leurs nouvelles connaissances aux adhérents qui n'ont pas pu se libérer.

Figure 55 : Histogramme qui représente le nombre de sorties organisées par l'A.O.R.L. par année entre 1955 et 1999.

Les visites d'infrastructures sont nombreuses sur la période et relativement régulières comme on peut l'observer sur l'histogramme. Mais l'on constate que certaines périodes sont plus favorables à l'organisation de visites que d'autres. Si l'on peut expliquer l'absence de sorties entre 1960 et 1962, mais aussi en 1968 et 1991, par les événements de la grande histoire, la période des années 1980 le développement des activités vues dans le chapitre 4 sont certainement en cause. Pour les années 1983-1984 la raison est évidente : l'organisation du congrès de l'U.N.O.R. et du G.O.R.S.S.A.[1] a été la priorité budgétaire de l'association.

De plus il faut ajouter que dans les années 1980, l'organisation des excursions se fait de manière plus active par les officiers de réserves membres de l'A.O.R.L. Certains deviennent acteurs de ces dernières en s'alliant avec le système scolaire. Quelques personnes proposent à des collégiens et des lycéens de visiter des bases et régiments afin de sensibiliser les jeunes

[1] Groupement des Organisations de Réservistes du Service de Santé des Armées.

gens à « l'esprit de défense ». Ainsi les visites ne sont plus pour eux, mais faites par eux. Cet aspect se développe à la rentrée scolaire de l'année 1980-1981 avec la visite d'unités de garnisons de Lyon. La première choisie est le 99ème R.I.[1]. Le guide des collégiens de l'établissement Aragon (Vénissieux) n'est autre que le capitaine Beaumord. En réalité, le volontaire et l'établissement sont tout trouvé pour l'A.O.R.L. afin de contribuer à la sensibilisation des jeunes. Le capitaine de réserve est professeur d'allemand dans la vie civile et membre du bureau de l'A.O.R.L.[2]. Ce dernier reste tout au long de la décennie impliqué dans l'organisation de ses visites auprès des collégiens et lycéens comme en témoigne la citation suivante :

> « Afin de développer les liens Armée-Nation, le D.A.N., sous l'égide de Monsieur le Général GIRARD, organise régulièrement des visites d'organismes militaires destinés aux Collégiens, Lycéens et Etudiants de la région Lyonnaise. Ces visites se déroulant en semaine doivent coûte que coûte <u>être encadrées par des O.R., Lieutenants ou Capitaines</u>. Il importe donc que le maximum de volontaires se fassent connaître auprès de moi, et ce, au plus vite. CB Beaumord[3] »

Il y a donc un véritable enjeu d'encadrement et de sensibilisation des jeunes qui se met en place lors de cette décennie. Si au départ l'initiative semble isolée et seulement le fait d'un membre du conseil, cette dernière prend de l'ampleur car elle se trouve alors chaperonnée par le général Girard qui fait partie du 99ème R.I. Ces visites s'inscrivent dans un cadre plus large du renforcement des liens entre armée et nation que cherche à promouvoir l'armée. Les réservistes apparaissent indispensables à cette tâche et l'A.O.R.L. un soutien pour trouver des volontaires pour mener à bien cette mission.

Les sorties organisées sur toute cette période sont très prisées des officiers de réserve. Le nombre de participants n'est pas forcément indiqué dans chaque compte rendu ce qui empêche de calculer une moyenne. Néanmoins il n'est pas rare que lorsque celui-ci est indiqué, qu'il oscille entre une vingtaine et une quarante membres présents. Ce qui est tout de même considérable. Les officiers de réserves qui ont répondu au premier questionnaire ont indiqué, à plus de 69 %, avoir déjà participé à des visites à la question : « comment avez-vous participé/ ou comment participez-vous encore à la vie de l'association ». Le tableau suivant en récapitule les réponses obtenues à cette question. Il faut avant toute chose préciser que le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de la possibilité de réponses multiples.

---

[1] 99ème Régiment d'Infanterie.
[2] Entretien avec Antoine Ulrich, 5 octobre 2020.
[3] *BAORL*, n° 342, 1er trimestre 1988, rubrique « Encadrement ».

participation1	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	7,7%
Conseil d'administration	12	46,2%
Section de montagne	1	3,8%
Section tir	5	19,2%
Repas de cohésion	19	73,1%
Voyage d'étude	8	30,8%
Rallye	6	23,1%
Visites	18	69,2%
Conférences	18	69,2%
Jumelage	9	34,6%
Gala	15	57,7%
Autres	3	11,5%
TOTAL OBS.	**26**	

Figure 56 : Tableau récapitulatif des différentes formes de participation des officiers de réserve à la vie de l'A.O.R.L.

Les visites d'infrastructures apparaissent nettement comme les activités phares de l'A.O.R.L., elles sont très attractives et permettent aux membres de se retrouver. Elles symbolisent ainsi cet entre-soi, cette volonté et curiosité d'instruction qui animent la vie de l'association. L'A.O.R.L. est aidée pour les organiser de ses adhérents eux-mêmes qui n'hésitent pas à ouvrir leur espace de travail professionnel à leur camarade. C'est le cas de Paul Tremeau qui, le 17 décembre 1989[1], propose une visite des centrales nucléaires de Creys-Malville, alors qu'il possède un poste en relation publique dans cette entreprise gérée par E.D.F.

L'attractivité des sorties de l'A.O.R.L. peut aussi être expliquée par deux facteurs extrinsèques à l'association. Le premier étant la situation géographique de la ville qui offre la possibilité d'organiser des sorties plus lointaines facilement. La ville est un carrefour et un point nodal majeur en France. Ainsi l'A.O.R.L. peut aisément programmer des sorties en dehors du périmètre du département et des départements limitrophes. La ville est desservie par de nombreuses autoroutes et voies ferrées. Ainsi les visites à l'Arsenal de Toulon se multiplient, mais aussi à l'aéroport militaire de Hyères, l'île du Levant, le centre nucléaire de la Cadarache, ou au R.E.C. d'Orange sont possibles. Il en va de même vers le nord de la France ou l'A.O.R.L. n'hésite pas à conduire ses adhérents à Montargis ou à la B.A. 702 d'Avord. Grâce à l'aéroport de Lyon-Bron, l'A.O.R.L. voyage encore plus loin en se rendant à Pau en 1974 et à Brest en 1996.

[1] *BAORL*, n° 346, 1er trimestre 1989, rubrique « comment irradier les cadres »

Le second facteur exogène qui contribue à faciliter l'organisation de ces sorties est la situation militaire et industrielle de la ville de Lyon. En effet Lyon possède une tradition militaire importante notamment dans le quartier de la Part Dieu[1]. Aujourd'hui encore, la ville reste un pôle de défense important en France. L'aspect le plus important de la défense dans la ville est le service de santé (incarné par l'hôpital Desgettes) avec plus de 400 réservistes du service de santé opérationnelle. Ainsi la métropole regorge d'infrastructures et de régiments à visiter et découvrir.

Il faut ajouter à ce passé militaire une histoire industrielle forte ainsi qu'un développement économique de la ville. Ce dernier qui a eu lieu pendant les Trente Glorieuses a durablement changé les structures du paysage urbain incarné notamment par une agglomération qui n'a de cesse de s'élargir[2]. Ainsi, l'aménagement du territoire, les transports et le logement deviennent pour la ville – soutenue par l'Etat – une priorité et pour les officiers de réserve, une curiosité. C'est pour cette raison que des visites sont organisées sur les nouvelles infrastructures en travaux, elles leur permettent de se familiariser avec, par exemple lors de la journée du 22 mai 1966, durant laquelle les officiers de réserve ont pu visiter le nouveau barrage de Pierre-Bénite ainsi que le chantier de l'autoroute sud (A7). Du côté de l'industrie, les Trente Glorieuses, ont favorisé une reconstruction de l'activité économique de la ville et notamment par le développement de la chimie qui devient un pilier de la région. Les laboratoires et usines chimiques deviennent alors des espaces potentiels de connaissance pour les réservistes : le 1er décembre 1962 ils visitent le laboratoire de Sarbach à Chatillon-sur-Chalaronne ou encore le 12 janvier 1996 les laboratoires de Mérieux sont arpentés afin de mieux connaître la production biologique industrielle.

[1] Chopelin Paul, *Lyon Ville Militaire.* Société d'histoire de Lyon. Vol. 1. Revue d'histoire de Lyon. Lyon, 2015.
[2] Chopelin Paul, Souriac Pierre-Jean, *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, Privas, Histoire des villes, Toulouse, 2019, p. 735-763.

Figure 57 : Photographie d'une sortie de l'A.O.R.L. à Toulon le 20 octobre 1990, devant le porte-avion Foch[1].

B) Voyager et connaître les politiques de défense voisines

L'association des officiers de réserve de Lyon organise aussi et à plusieurs reprises des voyages pour ses adhérents auxquels les membres du bureau participent eux aussi. Ces voyages sont différents de ceux organisés pour les congrès de l'U.N.O.R. En effet la fédération nationale organise elle aussi chaque année des voyages à l'occasion de son congrès annuel, s'ils sont relayés dans le *Bulletin*, ils ne font pas partis des activités à proprement parlé de l'A.O.R.L. et ce n'est souvent qu'un petit groupe de Lyonnais qui y participent. Les voyages organisés par l'A.O.R.L. sont cependant très attractifs pour les Lyonnais car ils offrent des destinations souvent moins lointaines que ceux de l'U.N.O.R. et de la C.I.O.R. (qui se passent aussi hors Europe ou dans les D.O.M.) et propose à la fois des visites touristiques et militaires. Les officiers de réserve y voient donc un double avantage, dans premièrement la possibilité de s'instruire et celle de faire du tourisme, tout en partageant des moments de convivialité avec leurs camarades. Il est évident aussi que les voyages rencontrent une plus importante attractivité par l'explosion de la société de consommation et l'attrait pour le tourisme et les loisirs précités plus haut, il n'y

[1] Photographie issue des archives de l'A.O.R.L.

a donc nul besoin de revenir sur la question. Ainsi voici la chronologie des voyages organisés par le bureau de l'A.O.R.L. sur la période considérée :

- 1954 1er voyage d'étude en Allemagne du 18 au 25 septembre.
- 14 au 21 septembre 1956 2ème voyage en Allemagne.
- 4 au 11 mai 1958 voyage à Berlin.
- 18 et 19 juin 1971 voyage à Berlin.
- 21 et 22 mai 1973 voyage en Suisse.
- 30 décembre 1977-1er janvier 1978 voyage à Varsovie.
- 13 au 24 octobre 1988 voyage en Turquie.

Les sept voyages organisés proposent tout d'abord plusieurs caractéristiques communes, à commencer par la proximité géographique : tous les voyages se déroulent en Europe, cinq se déroulent dans un pays frontalier dont quatre ont pour destination l'Allemagne et cinq sont organisés durant la période printanière et estivale. Toutes ces excursions sont annoncées dans le *Bulletin*, puis des comptes rendus et quelques photographies sont retranscrits afin d'instruire ceux qui ne font pas partie du voyage.

Nous proposons une étude détaillée des trois premiers séjours en Allemagne, car ils sont massivement détaillés, si bien que l'on peut les retracer jour après jour comme le montre le tableau synoptique établis ci-dessous.

Voyage du 18 au 25 septembre 1954	Programme	Voyage du 14 au 21 septembre 1956	Programme	Voyage du 4 au 11 mai 1958	Programme
18 septembre	Arrivée à Strasbourg 8H34 9H30 car en direction de Kehl Visite de Neustadt Fête foraine et Kermesse du Vin	**14 septembre**	Départ Perrache Coucher à Baden Oos	**4 mai**	Départ de Lyon Strasbourg
19 septembre	Messe 13H départ pour Mayence arrivée 21H Embarque dans un train français	**15 septembre**	Détachement en uniforme militaire Bellone Centre cynophile de Linx Après midi libre : Concours hippique Visite de Baden-Baden, refuge de Mont Merkur	**5 mai**	Arrivée en gare de Tegel, réception avec l'Association des Officiers de réserve de Berlin Visite de Postdam

20 septembre	Passage du train par Marienbor Visite du camp Napoléon Discours de Bienvenu du colonel Bonnefous dans la salle de rapport de l'état-major 15H visite de la D.S.M. (Service du Matériel) 16H15 Visite du Commandement des transcriptions par le Lieutenant-Colonel Besnier 18H réception au Cercle Soirée dans Berlin	**16 septembre**	Déplacement de Baden à Mayence en car 3H d'arrêt à Heidelberg Worms Oppenheim Gare de Mayence pour un train direction Berlin	**6 mai**	Exposé sur la situation politique et économique des 4 zones Visite de la ville
21 septembre	Visite de la direction du Génie avec le Commandant de Saouter 10H visite du TacTic Club par le Chef d'escadron Bareault 11H10 visite du Foyer d'Armée avec le Lieutenant-Colonel Paviot Après-midi : visite des secteurs occidentaux en car (secteurs anglais et américains)	**17 septembre**	10H arrivé en gare de Berlin-Tegel (secteur Frç) 11H30 apéritif au Cercle des Officiers par les O.R. de Berlin Parcours des 4 secteurs de l'agglomération berlinoise par M. Irigoin.	**7 mai**	Visite des installations sportives Visite des installations de tir Visite de la salle d'honneur du 46ème B.I. C.I.A. D.S.M. Transissions Visite de la salle d'honneur du 11ème R.C.C.
22 septembre	Visite de la 11ème G.E.C.M. (groupe de char moyens) Stage d'information l'après-midi au 46ème B.I.	**18 septembre**	8H45 départ pour la visite des installations du Camps Napoléon ou visite de l'Exposition Internationale de Berlin	**8 mai**	Libre

23 septembre	Visite de la C.I.A. le matin Visite des établissements de l'Intendance « Conférence » de Monsieur Sally à la salle de rapport de l'état-major pour « parler de Berlin et de ses problèmes » 11H55 les officiers sont reçus par le Général Manceau-Demiau au Cercle. Visite de Berlin EST l'après midi	**19 septembre**	Mayence Rhin 13H accueil au cercle des Officiers Soirée civile	**9 mai**	Visite du quartier Napoléon Tactic Club Salle A.S. Visite d'un casernement troupe Foyer d'armée Exposé sur la situation militaire de la ville pour les 4 secteurs Visite de la salle de documentation du 2ème Bureau
24 septembre	Matinée libre Visite des lacs l'après-midi 18H les aurevoirs du Colonel Bonnefous 21H10 départ du train	**20 septembre**	Centre d'instruction de division blindée crée en fév. 56, toute la journée. Dernière soirée à Trèves	**10 mai**	Visite de la base de Tegel Visite du club nautique de Tegel Visite des installations de Bir Hakein Libre Rassemblement en gare de Tegel Départ
25 septembre	10H36 arrivée à Mayence Visite de la ville 14H départ pour Strasbourg 11H35 départ pour Lyon	**21 septembre**	Direction Saverne et Strasbourg	**11 mai**	Strasbourg Lyon

Figure 58 : Tableau exposant le calendrier des trois premiers voyages en Allemagne organisés par l'association des officiers de réserve de Lyon.

Ces différents voyages ont lieu dans l'Allemagne divisée des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Les officiers de réserve de Lyon cultivent une véritable attirance pour le pays, et se rende tous les deux ans en zone française. Les voyages se déroulent tous dans une organisation semblable : même durée, des étapes similaires, et un voyage sur deux jours.

Les officiers de réserve cherchent à travers ces voyages à affiner leurs connaissances sur l'histoire militaire et sur la situation contemporaine que connaît le pays à la suite de la Seconde Guerre mondiale et la conférence de Postdam. L'Allemagne disparaît alors en tant qu'État et est occupée et découpée en quatre zones pour les pays alliés. Pour résoudre les divergences entre les alliés qui apparaissent, Anglais et Américains fusionnent leurs zones le 1er janvier 1947, la France se joint à cette fusion le 3 juin 1948 ce qui créer la République Fédérale Allemande. Face à cette coalition, la création dans la zone soviétique de la République Démocratique Allemande le 15 septembre 1949 ne fait qu'accentuer la scission entre les deux blocs qui s'affrontent. La guerre froide est en route et le territoire allemand est une des illustrations[1].

La R.F.A. est visitée à plusieurs reprises, ainsi que Berlin Ouest. Les officiers de réserve de Lyon divisent alors leurs séjours entre activités militaires et réceptions officielles dans les régiments avec d'autres activités plus touristiques. La délégation de l'A.O.R.L. est toujours reçue par les autorités militaires françaises sur place. Des visites de régiments, et autres cérémonies militaires sont plus importantes lors de ces voyages que la visite touristique. L'intérêt pour la situation du pays est aussi évoqué lors des conférences. Mais les officiers de réserve ne vont pas en R.D.A.

Le quatrième séjour organisé en Allemagne en juin 1971 a fait date dans l'histoire de l'A.O.R.L. Et pour cause, aucun autre voyage n'a réuni autant de participants. Ce sont 95 officiers de réserve qui y ont participé. La photo ci-dessous a été prise à l'aéroport de Bron juste avant le départ pour Berlin.

[1] Serge Berstein, *Histoire du monde…, op. cit.,* p. 294-295.

DANGER
DANGER
GEFAHR
GEFAHR
1
2
3
4
5
6
7
8

Figure 59 : Départ pour Berlin, 1971[1].

Il a fallu trois années à l'A.O.R.L. pour mettre sur pied ce voyage à l'initiative du lieutenant-colonel Jack Bonfils. À cette occasion, ils logent au Quartier Napoléon et organisent des visites de régiment d'infanterie ainsi que du 11e R.C.C. Le secteur de Berlin-Est est l'objet d'une visite tout comme Berlin-Ouest.

[1] Photographie issue des archives personnelles d'André Mudler, se trouve aussi dans le *Bulletin*, n°276, 3ème trimestre 1971. Avec l'aide d'André Mudler les identifications suivantes ont pu être faites : 1: Président René Pouillaude ; 2 : Président Magnillat. ; 3 : André Mudler ; 4 : Christian Terroni ; 5 : André Viola ; 6 : Jack Bonfils ; 7 : Cuchet ; 8 : Salagnac.

III) Les jumelages de l'A.O.R.L.

Afin de maintenir la cohésion du groupe et de parfaire l'instruction sur les différentes réserves des armées Européennes, l'A.O.R.L. se jumelle avec des associations de réserve étrangères. Les jumelages sont très vites présents dans le *Bulletin*. Dès 1957, l'Association des Officiers de Réserve de Rabat (Maroc) demande à se jumeler avec l'A.O.R.L., quelques mois seulement après l'indépendance du pays[1]. Des contacts sont entrepris par l'intermédiaire du lieutenant Voisin[2] mais n'aboutissent pas. Deux jumelages sont eux concluent entre 1954 et 1999. Le premier avec l'association de Turin en 1969, aujourd'hui oublié de tous. Le second avec l'association des officiers réservistes de Francfort scellé en 1990. Une alliance qui fête en 2020 son trentième anniversaire.

A) Le jumelage avec l'Association des Officiers de Réserve de Turin

L'A.O.R.L. cherche des jumelages avec des associations voisines. En effet dans le cadre de la C.I.O.R. créée en 1947, les relations entre officiers de réserve des pays membres de l'O.T.A.N. sont favorisées. C'est dans la volonté de nouer des liens de solidarité forts[3] que le président national français Louis Rouzée[4] – un des chefs de file de la création de la C.I.O.R. – encourage ses camarades à nouer des relations avec les A.O.R. européennes. Un autre acteur semble être aussi à l'origine de ce jumelage : le Gouverneur Militaire de la ville – le général Jean Simon. L'A.O.R.L. se réfère à l'avis du général pour son choix de jumelage au cours de l'automne 1967. Le choix de l'A.O.R. turinoise s'explique par le fait que la ville soit, à l'instar de la ville de Lyon, le siège d'une région militaire dans lesquelles sont stationnées des troupes alpines[5]. Le massif des Alpes étant un enjeux géostratégiques majeur en cas de guerre comme

[1] Indépendance du Maroc : 2 mars 1956.
[2] *BAORL*, n° 214, janvier-février 1957, rubrique « au conseil d'administration » « séance du 13 janvier 1957 ».
[3] C.I.O.R., *CIOR, Un acteur vigilant au service de la Paix, de la Liberté et des Droits de l'Homme (1948-1998)*, Auto-Édition, Venise, 1998.
[4] Cf tableau des Présidents de l'U.N.O.R. en annexe n° 2.
[5] *BAORL*, n° 261, 47ème semestre 1967, rubrique « Séance du conseil d'administration » « Séance du 6 novembre »

ce fut le cas lors de la Seconde Guerre mondiale, la coopération semble aller de soi pour les officiers de réserve.

α) La difficile mise en route du jumelage :

Le jumelage avec la section Piémontaise de l'Union Nationale des Officiers de Réserve Italiens (U.N.I.C.I.) intervient en 1969. Envisagé depuis décembre 1967 par la capitaine Salagnac[1] et avec l'aide du commandant Dumas, il est victime des évènements de Mai 68. Les deux promoteurs du jumelage voient toute l'organisation de l'événement se décaler à cause des grèves qui frappent le pays. Les officiers italiens se rendent à Lyon le week-end du 20 et 21 avril sous la conduite de M. le Général de Division Boario, dans l'optique de préparer les journées du 7 au 9 juin dans le Vercors. Dumas et Salagnac souhaitent mettre sur pied une manœuvre militaire de grande envergure pour officialiser le « voyage aller » du jumelage. Cependant, le 3 mai 1968[2] à l'appel des syndicats étudiants le pays entame un mouvement de grève sans précédent. De nombreuses entreprises rejoignent la contestation estudiantine à partir du 13 mai ce qui paralyse le pays durant les mois de mai et juin. La grève est multiforme[3] et entraîne des pénuries importantes. Dans ce climat d'incertitude et de « contre-offensive gaulliste[4] » qui s'amorce le 31 mai, l'A.O.R.L. n'a d'autre choix que de reporter son jumelage. D'autant plus que les militaires semblent attendre leur mobilisation pour mettre fin aux grèves.

Si le gouvernement n'a pas fait appel à l'armée pendant le printemps 68 en organisant une mobilisation de masse, le Président de la République s'est assuré de son soutien lors de son voyage à Baden-Baden auprès du général Massu[5]. L'armée s'est tenue prête à la mobilisation, que ce soient les militaires de carrières ou les militaires de réserve. Et il apparaît dans le *Bulletin* qu'elle ait joué un rôle dans l'ombre des événements afin d'assurer une activité minimale en France. Ainsi après cet épisode l'A.O.R.L. publie l'ordre du jour du ministre des Armées, Pierre Mesmer :

> « Pendant les jours difficiles que la France vient de connaître, les Armées ont montré leur discipline et leur dévouement au service de la Patrie et les institutions de la République. Elles ont assuré la garde de nombreux points sensibles. Elles ont apporté une contribution essentielle au fonctionnement de nombreux services publics nécessaires à la collectivité : transports routiers, maritimes, circulation et transport aérien, télécommunications, mouvement dans les ports, nettoiement des grandes villes etc. Par leur tenue, par la diversité et la parfaite exécution des tâches

[1] *BAORL*, n° 263, 2ème trimestre 1968, rubrique « Jumelage Turin-Lyon ».
[2] Date admise pour marquer le début des événements, mais s'inscrit dans un mouvement plus général de contestation qui surgit dans les mois précédents.
[3] Bibia Pavard, *Mai 68*, Que sais-je ?, Paris, Presses Universitaires de France, 2018, p. 30-51.
[4] *Ibidem…,* p. 73-90.
[5] *Ibidem…,* p. 73-90.

accomplies, les militaires de toutes les armes et de tous les grades ont contribué au maintien des activités nationales prioritaires et de la paix civile dans le pays. Je les félicite et les remercie.[1] »

La citation est l'illustration du dévouement des militaires envers le gouvernement lors de cette période. Mais aussi de la discipline à laquelle ils sont astreints. L'armée se tient prête et aide divers corps de métiers à fonctionner. Les réservistes aussi se tiennent prêts à la mobilisation. Toutefois, l'armée n'est pas massivement mobilisée et l'espoir d'un appel est déçu. Aucun réserviste actif de l'association n'apparaît comme impliqué dans les grèves, ni aucun régiment de réserve n'est mobilisé, du moins à Lyon.

Le jumelage, s'il est reporté dans le temps n'est pas omis de la mémoire des officiers lyonnais et piémontais. Cependant, il est encore victime de l'actualité lors des élections présidentielles de l'année 1969. Elles se déroulent du 1er au 15 juin 1969 après la démission du général de Gaulle au lendemain de la victoire du « non » au référendum qui porte sur une révision de la constitution[2]. Durant la période électorale les forces armées reçoivent l'interdiction formelle de programmer et d'effectuer des mouvements de troupes. Ainsi la manœuvre envisagée déjà un an plus tôt pour entériner le jumelage est à nouveau reportée[3]. L'homologue italien Bruno Boario apporte alors son soutien dans une lettre adressée à l'A.O.R.L. à ses camarades réservistes.

β) La concrétisation du jumelage :

Le jumelage avec les Italiens s'officialise les 14 et 15 juillet 1969 finalement lors d'un voyage des officiers de réserve français de l'autre côté des Alpes. Cet évènement se manifeste matériellement avec l'édition du n° 268[4] consacré entièrement au jumelage, un numéro spécial. Dans l'éditorial, le président annonce à son auditoire que deux événements majeurs pour l'histoire se sont produit en ce mois de juillet. Ne respectant pas l'ordre chronologique il rappelle que « le 21 juillet 1969, Niel Armstrong et Edwin Aldrin survolés par Michael Collins, mettaient le pied sur la lune », puis que « les 14 et 15 juillet 1969, une délégation de l'AORL se rendait à Turin et Ponte di Nova, étape du jumelage des deux Associations d'Officiers Italiens et Français. ». L'amalgame est fort, mais la symbolique importante. Le *Bulletin* s'ouvre sur l'image de cette coopération (ci-dessous) comme un emblème de cohésion et d'amitié entre Français et Italiens.

---

[1] *BAORL*, n° 263, 2ème trimestre 1968, rubrique « Pendant les jours difficile ».
[2] Serge Berstein, *Histoire du monde…op. cit.,* p. 336-338.
[3] *BAORL*, n° 267, 2ème trimestre 1969, rubrique « Jumelage Lyon-Turin ».
[4] *BAORL*, n° 268, 3ème trimestre 1969.

Figure 60 : Page de présentation du jumelage Lyon-Turin, la photo du groupe d'Officiers de réserve lyonnais et turinois[1].

L'A.O.R.L. envoie à Turin une délégation composée de 16 membres officiers de réserve et des officiers d'active pour concrétiser ce jumelage. Le 13 juillet au soir, ils se rendent au 3 rue Monecuccoli à Turin. Ils sont reçus par le général de division Boario, président du groupe de l'U.N.I.C.I. turinoise, les colonels Morgani et Coriasco, le général Morrone, ainsi que les lieutenants-colonels Scassellati-Sforzolini, Quaranta, Barbetti et Bertholdi. Les deux journées sur place sont organisées de la sorte : le 14 juillet est consacré « aux festivités et cérémonies officielles » tandis que le 15 est une journée militaire pendant laquelle est organisée une manœuvre avec la participation de l'armée italienne.

Seize Officiers de Réserve représentaient l'A.O.R.L. à Turin : Colonel **Pouillaude,** Capitaine **Salagnac,** Commandant **Dumas,** Colonel **Martel,** Lt-Colonel **Lombard,** Lt-Colonel **Pin,** Commandant **Saureil,** Commandant **Morin,** Commandant **Worms,** Commandant **Gaudez,** Commandant **Dufau de Laroque,** Capitaine **Barou,** Capitaine **Bottelier,** Capitaine **Champagne,** Capitaine **Roux-Mayoud,** Lieutenant **Favaro.**

***

Participaient également au voyage :

— Le Commandant **Arnaud,** un « pilier » de l'état-major de la 5e R.M. que tous les Officiers de Réserve connaissent bien et qui fut le « mentor » de beaucoup.

— Le Capitaine **Livache,** du Centre de Langues et d'Etudes étrangères militaires de Paris, qui venait d'achever un stage à l'Ecole de Guerre italienne et fut un précieux « conseiller technique » du groupe.

— Le Capitaine **Pampuri,** du Consulat d'Italie à Lyon, qui fut un interprète souvent sollicité, après avoir été l'un des « ouvriers » de la mise sur pied du jumelage.

***

Mme **Worms** et Mme **Favaro** avaient accompagné leurs maris et le jeune Yvan **Bottelier,** son père. Il fit l'admiration de tous par sa gentillesse et sa bonne éducation.

Figure 61 : Liste de la délégation de l'A.O.R.L. pour le jumelage avec la section piémontaise de l'U.N.I.C.I.[2]

Fidèles aux préoccupations et centres d'intérêts lyonnais, les Piémontais organisent la matinée du 14 juillet qui débute par une messe pour le souvenir des morts et une visite des usines

[1] *BAORL*, n° 268, 3ème trimestre 1969.
[2] *Ibidem.*

Fiat-Mirafiori. L'après-midi est quant à lui réservé aux cérémonies du jumelages : discours, banquet officiel, échange de fanions, cocktail. Ces manifestations entre les deux associations sont assistées par les autorités civiles et militaires suivantes : le vice-préfet Palladino, le maire de Turin – M. Gugliemeinetti – le général Pietitti de Roreto qui est le vice-gouverneur, le consul général de France à Turin M. Bouyssonie, et Monsieur le marquis Langosco di Langosco.

Les discours des présidents sont tous deux retranscrits dans le *Bulletin*. Le discours en français du président italien fait sensation. Ils portent dans leur développement les valeurs de coopérations entre les deux pays, et insistent sur l'idée de mettre de côté le passé. La guerre est loin et la coopération nécessaire afin de mener à bien les objectifs suivants :

> « Le but que nous cherchons à atteindre, en rappelant les gloires et les évènements militaires nationaux, les plus significatifs, c'est de développer chez les Officiers de Réserve, la possession du sentiment de l'honneur, de la loyauté, de la rectitude à vivre, de la compréhension de la nature humaine, qui sont indispensables à celui qui est chargé de la fonction de direction et qu'il doit être à même de développer, à n'importe quel moment, soit en paix, soit en guerre, quand la nécessité se présente.[1] »

L'exercice militaire du lendemain est placé sous le thème de : « la manœuvre d'un groupement tactique de la valeur d'un bataillon, en premier échelon, dans l'attaque d'un ennemi installé, en terrain montagneux aménagé et piégé, et dans un cadre d'utilisation des armes conventionnelles uniquement[2] ». Il permet aux officiers de réserve lyonnais de s'instruire sur les techniques et matériaux de guerres utilisés par l'armée italienne. La manœuvre est dite interarmes et est nommée « Quarzina ». La délégation lyonnaise suit le déploiement de la division Cremona et ne tarit pas d'éloge sur ce qu'elle a pu observer.

Le voyage retour pour célébrer ce jumelage est organisé les 13 et 14 novembre de la même année avec une délégation italienne importante et de nombreuses autorités civiles et militaires en présence. Elle se compose des généraux de division Boario, Majani et Battaglia, des généraux de brigade Perrot, Morrone et Rovesti, des colonels Morgani et Coriasco, des « Ten. Col. » Tropini, Rossi et Gremmi, du « maggiors » Vai, des capitaines Bonino, Vincente, Ghietto, Brero et Gallaman, des « Tenente »[3] Micali, Meregaglia, Saragaglia et Palumbo et enfin les « Sottotenente » Mastrangelo, Turco, Rocca, Aceto, Costanzo, Cacace et La Rosa. Au banquet de clôture du 14 novembre ont été conviées les autorités suivantes : le général Simon, gouverneur militaire de Lyon, le représentant du consul général d'Italie : M. Modugno, M. Bonnet

[1] *BAORL*, n° 268, 3ème trimestre 1969, rubrique « Discours de M. le général Boario ».
[2] *Ibidem*, rubrique « Une brillante manœuvre en terrain difficile. ».
[3] Tenente et Sottotenente sont des grades d'officiers de l'armée italienne équivalents aux grades de lieutenant et de sous-lieutenant.

Saint Georges, représentant du préfet, Félix Rollet (représentant du maire de Lyon, M. Pradel), le Colonel Lavigne-Delville pour représenter le Général Louizot, ainsi que les colonels Dumas-Delage, Bergeron, Girard et Tonner.

Afin de concrétiser ce jumelage, les Lyonnais organisent une journée d'instruction avec la visite d'installation de l'usine Berliet, une séance d'instruction est dispensée aux homologues italiens ainsi qu'une manœuvre des engins Gillois. Le deuxième jour est consacré à l'hommage aux morts et au repas. Si le jumelage apparaît bien engagé il ne se poursuit pas dans les faits. Aucune relation ni activités ne se perpétuent dans le temps. Cette affiliation entre les deux A.O.R. reste singulière, car, si elle représente une des concrétisations de l'amitié franco-italienne – si l'on se place à une plus grande échelle – elle n'aboutit pas à des liens durables.

B) Le jumelage avec l'Association de Réservistes de Francfort

α) La réconciliation franco-allemande, jusqu'au sein de l'A.O.R.L. ?

La question d'un jumelage avec une ville allemande est présente dès 1967-1968 dans l'esprit des officiers de réserve de l'A.O.R.L. En effet Pierre Bottet[1], germanophone et germanophile, a très vite commencé à entamer des relations avec les Allemands[2]. Cependant, ces premiers échanges restent sans suite. Cette volonté de l'A.O.R.L. de se jumeler très tôt avec une association de réservistes allemand s'intègre plus largement dans le plan de la réconciliation franco-allemande à l'œuvre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dès les années 1950, France et Allemagne s'engagent dans une étroite coopération sur le plan européen avec la création de la C.E.C.A. et de la C.E.E. Les liens entre les deux pays se renforcent entre 1958 et 1963 par assimilation avec le rapprochement de de Gaulle et de Konrad Adenauer. L'historien Jacques Bariéty estime que pendant cette période, les deux hommes se rencontrent à 15 reprises,

[1] Entretien téléphonique avec le fils de Pierre Bottet le 7 septembre 2020. Pierre Bottet est une figure que l'on peut qualifier d'emblématique dans l'histoire de l'A.O.R.L. Il est le doyen d'âge au moment où ce mémoire est rédigé. Saint-Cyrien il obtient le concours en 1944. Dans l'attente des résultats il embarque au moment de la libération de Lyon dans les rangs de la 1er armée au 8ème régiment de Dragon pour aller combattre dans les Vosges. Son intégration à Saint-Cyr est retardé par un accident de la circulation, ainsi il fait partie de la première promotion à avoir été formé à Coëtquidan. Finalement avec la fin de la guerre, la loi de dégagement des cadres est votée et l'armée n'avait plus besoin d'autant de personnes dans ses rangs. C'est de cette manière qu'il a été versé dans la réserve. Soucieux d'avoir un rôle dans l'armée de réserve il intègre rapidement l'A.O.R.L. Dans sa carrière civile il fut représentant de commerce pour Bayard, puis formateur il organisait des stages à l'I.C.G. à Vernaison ou au Cast sur le campus de la Doua. Sa germanophilie est selon son fils une forme de réconciliation personnelle avec son histoire car il a connu l'occupation.

[2] *BAORL*, n° 262, 1er trimestre 1968, rubrique « Au conseil d'administration » « Séance du 6 février 1968. ».

cumulent plus de 100 heures d'entretiens et échangent une quarantaine de courriers[1]. Cette réconciliation entre les deux pays qui se jouent pendant ces années aboutit entre autres au traité de Paris de 1963 et à ce discours du général de Gaulle le 14 janvier de cette même année :

> « Le fait franco-allemand […] Deux grands peuples, qui se sont longuement et terriblement opposés et combattus, se portent maintenant l'un vers l'autre dans un même élan de sympathie et de compréhension. Il ne s'agit pas seulement d'une réconciliation commandée par les circonstances. Ce qui se produit en vérité, c'est une espèce de découverte réciproque des deux voisins, dont chacun s'aperçoit à quel point l'autre est valable, méritant et attrayant[2] ».

Ainsi par cette première tentative échouée de jumelage avec l'Allemagne l'A.O.R.L., s'inscrit au cœur de la politique européenne en cours portée par le général de Gaulle. C'est chronologiquement étonnant. En effet, les officiers de réserve se détachent pendant la guerre d'Algérie petit à petit de la politique portée et amenée par le général. Si elle ne précise pas dans son bulletin que cette volonté s'intègre à ce processus, il est difficile de ne pas faire le rapprochement. Ces premières tentatives de liens peuvent être perçus, à une échelle microsociologique, comme une des concrétisations de cette réconciliation franco-allemande incarnée par le traité de Paris. Durant toute la seconde moitié du XXe siècle la paix et l'amitié entre les deux pays vont être symbolisées par plusieurs gestes.

Cependant, cette réconciliation se fait sur des enjeux économiques et de défense, notamment sur l'arme atomique, mais ne se fait pas sur la question de la guerre. Le silence et le non-dit restent majeur sur les questions des guerres qui ont déchiré les deux pays. Le consensus se fait rapidement sur la question de la Première Guerre mondiale et les deux pays s'accordent sur les exactions. Reparler des violences du premier conflit devient acceptable, tandis que le second reste un tabou. Parmi les gestes symboliques qui scellent la réconciliation, la poignée de main entre le Président Mitterrand et le chancelier Helmut Kohl le 22 septembre 1984[3] reste dans les mémoires. Cet acte est l'un des plus important dans l'histoire franco-allemande, car il a lieu devant l'ossuaire de Douaumont (55) au moment des commémorations de la Première Guerre mondiale. Ce geste renvoie instantanément aux commémorations du débarquement en Normandie qui ont eu lieu au mois de juin de la même année pour lesquelles les Allemands n'ont pas été conviés. Ce moment historique ouvre la voie au dialogue sur la guerre et à une collaboration plus étroite entre les deux pays, dans lequel le jumelage de l'A.O.R.L. s'intègre.

---

[1] Jacques Bariety, « De Gaulle, Adenauer et la genèse du traité franco-allemand », *Revue d'Allemagne*, octobre-décembre 1990, p. 539-564 dans Maurice Vaïsse, « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », *Politique étrangère*, n° 4, 1993, 58^e^année, p. 963-972.
[2] Discours du général de Gaulle du 14 janvier 1963 cité dans Maurice Vaïsse, « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », *Politique étrangère*, n°4, 1993, 58e année, p. 963-972.
[3] https://www.ina.fr/video/I00012031.

β) Le jumelage de 1990

En 1989 des échanges se font à nouveau entre les officiers de réserves français et les réservistes allemands. L'idée vient cette fois du consul d'Allemagne à Lyon, M. Schonwaldt qui cherche dans le cadre de la réconciliation franco-allemande à multiplier les partenariats des deux côtés du Rhin. Ami avec Jacques Beaumord, il l'invite à se renseigner sur l'association de réservistes de Francfort[1]. Le Président Ulrich est favorable à cette alliance. La ville de Francfort n'est pas un hasard. En effet, Lyon et Francfort sont des partenaires commerciaux depuis près de 500 ans. La coopération commerciale entre les deux villes naît dès les prémices de la foire de Francfort en 1585[2] et les liens entre les deux villes se renforcent depuis les années 1960[3].

Beaumord dans son cercle professionnel et germanophone connaît un officier allemand qui réside en France et en Allemagne[4]. L'intermédiaire en la personne du lieutenant-colonel Lorentz est alors trouvé, le projet de jumelage peut alors commencer sous l'égide du gouverneur et du consul. Si l'anecdote de la rencontre avec le lieutenant-colonel Lorentz peut paraître anodine, il n'en reste pas moins que lui et sa femme – Mme Lorentz – deviennent des maillons essentiels du bon déroulement du jumelage entre les deux associations. De plus pendant des années ils apparaissent lors des cérémonies et servent d'interprètes.

Les premiers contacts sont pris en 1989 et l'association allemande se rend pour la première fois à Lyon pour assister à l'assemblée générale de l'A.O.R.L. cette même année. Le *Bulletin* expose comme conclusion de cette journée qu'elle « a permis aux participants de mieux se connaître, de développer des idées communes, et de constater que, nonobstant la barrière linguistique, réservistes français et réservistes allemands contribuent à la préservation de la paix et de la liberté en EUROPE[5] ». Cette citation donne l'impression que c'est presque avec stupéfaction que les officiers de réserve français découvrent que leurs homologues allemands ne sont pas belliqueux mais tout aussi pacifistes qu'eux. Des *a priori* qui sont nés, pour beaucoup, de leur enfance pendant la guerre.

Le jumelage est scellé entre le 18 et 20 mai 1990 en Allemagne. La délégation lyonnaise se rend à Francfort. Composée de neuf membres du bureau, elle comprend le président Marquet,

---

[1] Entretien avec Antoine Ulrich, le 5 octobre 2020.
[2] Susanne Mueller, et Claire Chrétien, *Les Allemands à Lyon et dans la région Auvergne-Rhône-Alpe*, Frankfurt am Main, Cross Culture Publishing, 2016, p.191.
[3] *Ibidem*, p. 10.
[4] Entretien avec Antoine Ulrich, le 5 octobre 2020.
Il s'agit de M. Lorentz, veuf il rencontre une professeure d'allemand dans la région de Lyon.
[5] *BAORL*, n° 345, 4er trimestre 1989, rubrique « réservistes français et allemands des idées communes »

les lieutenants-colonels Chappard, Lambron, Ulrich et Vaillant, le médecin en chef Meltz, le chef de bataillon Escoffier, le commandant Berger, et le dentiste principal Martel[1]. Durant ces quelques jours de visites, les officiers de réserve font de l'instruction : ils visitent la 14ème Panzer Division qui leur présente le matériel et la cavalerie[2].

Depuis cette date, les officiers de réserve français et allemands se reçoivent tous les ans. Une année en Allemagne, une année en France, la rencontre se fait toujours sur une base militaire[3]. De plus ils célèbrent communément la journée du deuil allemand dit le *Volkstrauertag*. Commémorer ensemble cette journée au cimetière allemand de Dagneux (01) est aussi, à l'origine, une idée du consul d'Allemagne[4]. Cette commémoration se divise en deux temps, une commémoration à Dagneux pour la communauté allemande et une autre à la nécropole militaire de la Doua (69)[5]. Elles sont souvent objet de curiosité et d'articles. La presse locale, tous les ans, publie un article sur le sujet. C'est aussi pour les officiers allemands une forme de tourisme mémoriel.

[1] *BAORL*, n° 351, 2ème trimestre 1990, rubrique « Editorial »
[2] *Ibidem.*
[3] Susanne Mueller, *Les Allemands à Lyon…, op. cit.,* p. 184.
[4] Entretien avec Antoine Ulrich, le 5 octobre 2020.
[5] Susanne Mueller, *Les Allemands à Lyon…, op. cit.,* p. 184.

Figure 62 : Photographies d'une journée de jumelage franco-allemand, octobre 1991, à Vancia[1].

[1] Photographies issues des archives de l'A.O.R.L.

Conclusion

La cohésion du corps des officiers de réserve de la région lyonnaise passe en majorité par les activités proposées par l'A.O.R.L. S'il est évidemment bon d'être à l'A.O.R.L., comme cela a été vu précédemment, vis-à-vis du commandement, il fait aussi bon vivre à l'A.O.R.L. L'association crée du lien entre les officiers de réserve mais aussi leurs familles.

La cohésion passe immanquablement par les sections, qui ne sont pas sans rappeler aux officiers leur jeunesse au temps du service. C'est autour d'activités bien précises (montagne, cross, tir…) que se développe cet entre-soi genré. Si ces sections permettent de s'instruire elles mettent aussi en avant la virilité prônée des militaires. Toutes ces occupations naissent dans le renouveau de l'association de l'après Seconde Guerre mondiale. Elles semblent se pérenniser tout au long de la période avant de connaître la perte d'audience de l'association qui les fait aussi disparaître. Cependant, elles restent pour les membres les plus anciens des forts moments de cohésion et de partages dans les mémoires. Elles sont au cœur de la vie de l'association.

Ce huis-clos s'élargit quelques fois lorsqu'il s'agit de s'instruire. Les officiers de réserve de l'association s'ouvrent à un tourisme qui pourrait se qualifier de tourisme « militaire » voire à un tourisme « de défense ». Le corps des officiers de réserve est alors renforcé par les rencontres qu'il peut faire et les nouveaux savoirs qui lui sont apportés. Cela est davantage exacerbé lorsque l'A.O.R.L. se jumelle avec d'autre A.O.R. étrangères. Ces jumelages sont, à une échelle microsociologique l'occasion pour les membres de réconcilier les mémoires douloureuses de la guerre et de participer à la construction européenne tout en prenant plaisir à s'instruire et à voyager.

Chapitre 6 : L'A.O.R.L. le trait d'union entre institutions civiles et militaires à Lyon

Sur la place publique lyonnaise, l'A.O.R.L. est une association connue et reconnue. Nul officier de réserve, ni même aucun personnel militaire ne saurait dire qu'il ne la connaît pas. Mais au-delà du cercle militaire, elle possède aussi une audience plus large auprès de la population locale. En effet ses activités plus cérémonieuses, présentées comme « mondaines » par la presse, sont les garantes de sa popularité et de son importance auprès des autorités locales.

L'auditoire de l'association dépasse alors régulièrement le corps des officiers de réserve. Les autorités civiles sont notamment les principaux destinataires des intentions de l'A.O.R.L. en matière de défense. Le groupe lyonnais n'a de cesse de vouloir faire entendre ses inquiétudes auprès des administrations civiles. Pour parvenir à ses fins, elle organise de grands événements annuels – bals, pots des nouveaux et conférences – afin de créer des moments de partage entre les institutions et ainsi favoriser le dialogue.

Toutefois, l'institution militaire reste malgré tout privilégiée par les membres de l'A.O.R.L. Si les liens sont cordiaux avec les diverses administrations civiles, ils semblent plus proches avec les supérieurs de l'armée. D'ailleurs, l'association plaide sans relâche pour de nombreuses valeurs qui lui sont relatives. Ainsi, esprit de défense, devoir de mémoire et système familial et sont exaltés dans le *Bulletin*.

Pour autant, à titre collectif, l'A.O.R.L. n'est jamais loin des actions de politique locale. Elle y est totalement intégrée en matière de défense et elle est ainsi un objet de curiosité pour la presse. À titre individuel, les cadres civils que sont les officiers de réserve sont eux-aussi amplement investis dans la vie politique locale. Concilier vie politique et engagement associatif et militaire ne va pas soi. Cette double appartenance de beaucoup de ses membres laisse à se questionner sur l'apolitisme statutaire de l'association.

Comment l'A.O.R.L. devient-elle un interlocuteur privilégié de l'armée mais aussi des institutions civiles ? Comment construit-elle le lien entre les deux administrations ?

I) Des moments de partage qui favorisent le dialogue entre les institutions.

L'A.O.R.L. réussit au fil des années à créer un lien de confiance entre les représentants des différentes administrations autant civiles que militaires. Pour ce faire, elle organise de grands événements où tous les représentants se réunissent. Ainsi le bal, le pot des nouveaux ou les grandes conférences et dîners-débats sont l'occasion d'unir pensée civile et militaire en matière de défense. Des moments qui produisent une osmose entre institutions. Ce préambule peut être illustré par cette photographie prise par des journalistes du *Progrès* :

Figure 63 : Photographie prise par un journaliste du Progrès au Bal de l'A.O.R.L. (de g. à d. : Francisque Collomb, le général Cuq, Étienne Tissot)[1].

[1] Photographie d'archive de l'A.O.R.L. Dans ce tirage, une autre photographie indique qu'elles ont été prises par *Le Progrès, cf.* Annexe.

Cette image est l'exemple même du lien qu'a su forger l'A.O.R.L. entre les plus hautes autorités de la ville, ici le maire de Lyon de 1976 à 1989 et le gouverneur militaire de 1984 à 1987[1].

A) Le bal : un pont entre société civile et militaire

Ledit « bal de l'A.O.R.L. » ou « gala de l'A.O.R.L. » selon les années est devenu une institution connue du tout Lyon. Attendu, préparé longtemps à l'avance, il est la manifestation qui témoigne de la popularité de l'association dans la ville de Lyon.

α) L'organisation du bal

Le bal n'est pas une nouveauté de la période étudiée. En effet, ce moment si particulier de la vie de l'A.O.R.L. est déjà organisé dans les années 1920 et 1930. À cette époque, il a généralement lieu au mois de février et il est planifié par un groupe de responsables du bureau constitué en « commission des fêtes ». Ouvert à tous, il fait déjà rayonner l'association sur la place publique et convie de nombreux notables de la région. Toutefois, au moment où l'association reprend de l'activité son succès est moins grand, ce qui entraîne une déception chez les membres[2].

Durant la seconde moitié du XXe siècle le bal retrouve ses lettres de noblesse. Il n'est annulé qu'à de rares occasions et il est considéré comme un véritable pilier de la vie de l'A.O.R.L. En effet lorsqu'on regarde le calendrier associatif ce dernier est supprimé neuf fois sur la période et continue d'être majoritairement organisé au mois de février (18 années). On remarque qu'entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1970, il a lieu au mois de décembre. Seulement deux années sur la période proposent deux bals aux adhérents : 1955 – qui compense l'année suivante dépourvue de bal – et 1963 – qui induit le changement de calendrier. À partir

[1] Jean, Paul, Louis Cuq est gouverneur de Lyon, commandant la Ve Région Militaire entre le 15 septembre 1983 et le 26 août 1987. Il est reçu à Saint-Cyr en 1945 et choisit de s'engager dans l'artillerie. En 1950 il est affecté au Viêt-Nam. Il sert aussi en Algérie, après être passé par l'école d'État-Major, où il obtient des bons résultats dans le secteur de Saida. À son retour il est positionné à l'État-Major de Toulouse puis au 35ème régiment d'artillerie parachutiste de Tarbes. Il est ensuite commandant adjoint et chef d'État-Major de la Force Intermédiaire des Nations Unies au Liban avant d'être nommé gouverneur militaire de Strasbourg et enfin de Lyon.
Pour en savoir plus : Bernard Dermotz, *Les gouverneurs de Lyon 1310-2010, le gouvernement militaire territorial*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2011.

[2] Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon et de la XIVe région 1920-1954*, Histoire, Université Lumière, Lyon, 2020, p. 60-66.

de 1975, l'appellation « bal » disparaît dans le *Bulletin* au profit de celle de « gala[1] ». Ce changement de vocabulaire confère dès lors un aspect plus élégant à la manifestation. En effet le bal n'est défini que comme une réunion dansante, quand le gala est lui une « grande fête ou réception, représentée de manière somptueuse » et qui revêt souvent « un caractère officiel[2] ». Ainsi le gala de l'A.O.R.L. obtient avec cette nouvelle dénomination un caractère plus prestigieux.

Années	**Date du Bal**
1953	15 novembre
1954	25 février
1955	24 février 11 novembre
1956	/
1957	/
1958	13 février
1959	12 février
1960	4 février
1961	2 février
1962	1er février
1963	21 mars 4 décembre
1964	2 décembre
1965	9 décembre
1966	7 décembre

1967	8 décembre
1968	11 décembre
1969	12 décembre
1970	16 décembre
1971	26 novembre
1972	17 novembre
1973	/
1974	/
1975	21 février
1976	20 février
1977	/
1978	27 janvier
1979	16 février
1980	1er février
1981	13 février
1982	5 février
1983	4 février

1984	3 février
1985	1er février
1986	14 février
1987	6 février
1988	29 janvier
1989	27 janvier
1990	23 février
1991	/
1992	3 avril
1993	29 janvier
1994	15 avril
1995	13 mars
1996	15 mars
1997	/
1998	/
1999	/

Figure 64 : Tableau synoptique du calendrier des bals de l'A.O.R.L. entre 1953 et 1999.

Le bal se déroule sur notre période dans deux principales salles de réception. Jusqu'en 1971[3], le bal a lieu au Palais d'hiver à Villeurbanne[4]. Ce lieu n'est pas anecdotique tant il fait partie de l'histoire culturelle de l'agglomération lyonnaise. Inauguré en 1920, il apparaît comme le nouveau lieu festif en vogue et accueille déjà bals, banquets et galas de plus de 200 entreprises lyonnaises. En effet, sociétés culturelles, corporations, syndicats, œuvres de charités et enfin associations investissent la grande salle du Palais d'Hiver tous les ans. Le monde des bals est très important dans la société française d'après la Grande Guerre. Certains bals arborent des objectifs caritatifs[5], mais ils sont pour de nombreuses associations – comme l'A.O.R.L. – l'occasion de générer des revenus[6]. Le gala des officiers de réserve est l'un de ceux qui répondent à la demande de légèreté de la part de la population après ces années de guerre, mais il n'est

[1] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1975, rubrique « Gala AORL ».
[2] Définition du bal et du gala selon le *Trésor de la langue française.*
[3] *Échos Liberté*, 23 octobre 1971, titre « Bal Militaire 1971 ».
[4] 149, boulevard Pommerol, Villeurbanne, entre l'actuel boulevard Stalingrad et les rues Louis-Guérin, Charpenay et Jean-Novel.
[5] Exposition en ligne sur le Palais d'Hiver, par la bibliothèque municipale de Lyon : Le Palais d'hiver (bm-lyon.fr).
[6] Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon…, op. cit.,* p. 36-49.

pas le seul : le bal des artistes, celui de l'école vétérinaire, de la presse ou des étudiants sont aussi organisés. Le temps de l'après-guerre est marqué par une volonté pour le Palais d'Hiver de dépasser cette vocation première et de devenir « la plus grande salle de spectacle de France[1] » selon Pierre Lamour. Alors que la salle se modernise dans les années 1950 sous l'impulsion de Roger Lamour – qui succède à son père – la communication n'est plus axée sur l'organisation des bals. Au contraire, conformément à son objectif, la salle attire des « vedettes » du monde musical français. Agrandie en 1963, elle devient le passage obligé pour de nombreux jeunes chanteurs et groupes musicaux. Mais l'ambiance de ses concerts ainsi que la concurrence avec les autres salles de l'agglomération induisent une gestion de l'établissement plus complexe, voire difficile. Le public change au fil des années, il se rajeunit, est parfois considéré comme turbulent, ce qui fait fuir les associations et autres sociétés qui préfèrent organiser leur bal dans d'autres lieux[2].

L'A.O.R.L. modifie le lieu dans lequel se tient son bal en 1971 en raison certainement de ce contexte au Palais d'Hiver, mais deux autres éléments s'ajoutent à cette décision. La même année une nouvelle application de la TVA[3] désavantage les associations qui jusque-là sont exonérées pour l'organisation de leur bal[4]. En parallèle le Quartier Général Frère avec son cercle des officiers ouvre ses portes en 1968, il est composé de grands salons qui permettent l'organisation des bals militaires. L'association choisit donc à ce moment précis de changer son lieu de réception et de privilégier un espace militaire. Le bal 1971 est d'ailleurs annoncé à deux reprises dans le quotidien *Échos Liberté*[5]. Ce changement est perçu comme une modification majeure.

Le bal est, chaque année, organisé par un groupe restreint de personnes à l'A.O.R.L. Il n'y a cependant plus à proprement parler de « commission » au sein du conseil dédié à sa planification. L'histoire de l'A.O.R.L. a été marquée par celle de « grands architectes » de son bal dont la figure emblématique reste Paul Trémeau[6] qui, dans les années 1960 et 1970, a constitué des galas d'un grand prestige.

---

[1] Exposition en ligne sur le Palais d'Hiver.
[2] Exposition en ligne sur le Palais d'Hiver.
[3] La Taxe sur la Valeur Ajoutée.
[4] Exposition en ligne sur le Palais d'Hiver.
[5] *Échos Liberté,* 23 octobre 1971, titre « Bal Militaire 1971 » ; *Échos Liberté,* 6 novembre 1971, titre « Le nouveau cercle des officiers accueillera le 26 novembre le bal militaire ».
[6] Selon l'entretien mené à Lyon le 7 février 2020 : Paul Tremeau est né à Lyon en 1928. Il a fait ses études jusqu'au baccalauréat au lycée du Parc à Lyon. Ensuite il rentre à l'école centrale de T.S.F., et porte un grand intérêt à l'industrie dans l'électricité. Il a travaillé dans une entreprise de téléphone et a terminé sa carrière comme directeur adjoint du port pétrolier de Givors. On note aussi qu'il a passé 12 ans comme agent de relations publiques d'une centrale nucléaire. En 1939 il a 11 ans et poursuit ses études au lycée du Parc, et passe des vacances à la campagne à Vourles chez ses grands-parents. En 1943, à 15 ans, il s'engage à la Croix Rouge. « Bien m'en a pris » avec les

Il arrive que le bal n'ait pas lieu lorsque le contexte national – voire international – ne s'y prête pas. Cela se constate dans le tableau précédent, la guerre d'Algérie, le choc pétrolier, la guerre du Golfe ou la suspension du service militaire perturbent son organisation. Mais les principaux dirigeants tiennent à maintenir cette manifestation coûte que coûte. En 1983, André Chazit explique l'intérêt du gala à ses confrères :

> « D'abord, un gala pourquoi ? La période est tendue, difficultés économiques, incertitudes militaires, agitation politique et sociale, etc…Je répondrai. Pourquoi pas ? Tous ceux qui connaissent mon peu d'attirance pour les festivités et mes préférences pour les volets mili savent bien qu'en son[sic] temps j'ai toujours veillé soigneusement à cette réalisation de prestige, qui affirme dans notre Cité que la Réserve de l'Armée, c'est aussi l'Active des CIVILS. C'est aussi une occasion, au milieu de nos soucis, de dire 'Malgré'. C'est peut-être une façon de remercier nos épouses, qui n'ont pas toujours que des satisfactions de voir leur mari Officier.[1] »

Le président de l'A.O.R.L. pose avec cette présentation les jalons de l'importance du bal dans la société. Il est certes une manifestation festive, plutôt destiné au prestige, mais il est l'occasion de rappeler l'importance des officiers de réserve dans la société.

β) Le bal, le baromètre du prestige de l'A.O.R.L.

Figure 65 : Graphique qui représente l'audience du gala de l'A.O.R.L. entre 1971 et 1996[2].

bombardements du 26 mai 1944 à Vénissieux, Saint Font et Jean Macé. Il a donc participé aux secours, ramassé les cadavres etc…Son engagement à la Croix Rouge lui vient de sa participation aux Jeunesses Etudiantes Catholiques dans lesquelles tous les jeunes gens se demandaient ce qu'ils pourraient faire pour aider dans la société en guerre. La Croix Rouge les a sollicités et très bien encadrés, ils étaient convoqués par des responsables, sélectionnés, et ces derniers ne cachaient pas les risques qu'ils allaient devoir prendre. Après la guerre il entame son service militaire en 1948. Après ses classes aux Rousses, il rentre à l'école des sous-officiers à Saint-Maixent-L'Ecole (79) puis passe le concours des officiers de réserve à Coëtquidan. Il a fait partie de la première promotion d'officiers de réserve formée à Saint-Cyr avec les futurs officiers de carrière. Durant son service, les appelés ont été mobilisés pour une opération de maintien de l'ordre lors de grèves automnales dans les usines de charbon du bassin du nord en octobre 1948. Il se souvient des violences de l'affrontement. Il finit sa carrière militaire en tant qu'O.R.S.E.M. et avec la médaille de chevalier du mérite militaire. C'est le plus ancien adhérent de l'association, avec une adhésion en 1949.

[1] *BAORL*, n° 322, 1er trimestre 1983, rubrique « Bal Militaire ».

[2] Graphique réalisé à partir de différents *BAORL* entre le numéro 290, 1er trimestre 1975 et le numéro 375, 2ème trimestre 1996 ; *Dernières Heures Lyonnaises*, 27 novembre 1971 « Le nouveau cercle des officiers a servi de décor à une prestigieuse soirée : le bal militaire ».

L'audience du gala de l'A.O.R.L. décroît à l'image des effectifs de l'association[1]. Cette manifestation qui se veut prestigieuse fait parvenir, dans les années 1950, plus de 5 000 invitations[2] dans toute la haute société lyonnaise ainsi qu'aux administrations publiques et militaires afin d' « attirer les élites lyonnaises[3] ». Les effectifs dans les années 1960 sont vraisemblablement les mêmes que ceux vantés par le *Bulletin* au début des années 1970. Cela peut être attesté par les deux reportages télévisés réalisés dans les années 1960[4]. Le bal maintient un niveau d'attractivité assez haut jusqu'au milieu des années 1980 mais connaît une chute vertigineuse jusqu'à sa disparition des activités de l'A.O.R.L. en 1997.

Pourtant le gala de l'A.O.R.L. est toujours un événement pour la presse et pour la société lyonnaise. En effet pas moins de 35 articles de presse sont conservés dont il est le sujet principal. Aucune autre activité de l'association ne connaît une telle couverture médiatique. Il faut souligner que la presse télévisée le couvre déjà dans les années 1960 dans le cadre des informations régionales. La télévision – tout comme la presse écrite – ne tarissent pas d'éloges pour l'événement, prenons pour exemple les paroles du journaliste Luc Roger en 1969 :

> « En présence des plus hautes personnalités civiles et militaires de la ville et de la région, le Palais d'Hiver de Lyon a été hier le théâtre d'une brillante manifestation : le bal militaire de l'association des officiers de réserve de Lyon. Cette soirée a revêtu un éclat tout particulier, képi et toilettes donnaient à la soirée une note d'élégance. Le tout Lyon se retrouvait donc hier à ce rendez-vous de l'élégance et du charme. Excellent orchestre, ambiance des grands soirs, bref le bal militaire de l'association des officiers de réserve de Lyon, a gagné son titre de noblesse dans le calendrier des grandes manifestations lyonnaises.[5] »

Par cette manifestation de prestige il semble que l'association réussit son objectif d'attirer les élites de la société lyonnaise. Tous les maires de Lyon semblent honorer au moins une fois ce bal de leur présence. Louis Pradel[6] est présent en personne en 1965, Francisque Collomb[7] en

---

[1] *Cf.* Chapitre 2.
[2] *Cf.* Annexe n° 13.
[3] Expression utilisée par Édouard Bréchard, *L'association des officiers de réserve de Lyon et de la XIVe région 1920-1954*, Histoire, Université Lumière, Lyon, 2020, p. 60.
[4] « Bal miliaire à Lyon », France 3 Rhône, diffusé le 03.12.1964, INA ; « Bal militaire des officiers de réserve de Lyon », France 3 Rhône, diffusé le 13.12.1969, INA, disponible en ligne : https://www.ina.fr/video/LXC9704292986.
[5] « Bal militaire des officiers de réserve de Lyon », France 3 Rhône, diffusé le 13.12.1969, INA.
[6] Louis Pradel (1906-1976), élu maire de Lyon en 1957, réélu en 1971, il l'est jusqu'à son décès. Sa victoire est une surprise, il est perçu par tous comme un maire de transition. En 1925 il est rentré aux Jeunesses Radicales, une revendication issue de son héritage familial paternel, mais aussi de son admiration pour Édouard Herriot. Il est le fondateur du journal *Coq Enchaîné*. Résistant pendant la Seconde Guerre mondiale. Les mandats Pradel sont marqués d'une amélioration du le secteur des transports dont le développement du réseau automobile intra-urbain sur le modèle des villes américaines qui le fascinent.
Synthèse effectuée à partie du livre de Paul Chopelin et Pierre-Jean Souriac, *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privas, 2019, p. 735-762.
[7] Francisque Collomb (1910-2009) Il est élu maire de Lyon en 1976, et apparaît lui aussi comme un maire de transition au départ du fait qu'il soit héritier du pradélisme. Réélu en 1983 jusqu'en 1989. Il marque la ville par de grands chantiers structurants tels que la gare Part-Dieu ou l'extension du métro.

1977, 1981 et 1986 et Michel Noir[1] y participe dès 1979 alors qu'il n'est pas encore à la tête de la mairie. Mais ils se font plus régulièrement représenter. Les préfets, les maires des communes périphériques – notamment Villeurbanne – sont eux aussi toujours présents ou figurés par un adjoint. Du côté de la société militaire, le gouverneur militaire de la ville y assiste toujours, sauf de rares exceptions, plus anecdotiques, mais on y retrouve aussi la haute hiérarchie des régiments lyonnais. Le *Bulletin*, tout comme la presse, donne des listes presque exhaustives des autorités présentes. Ainsi, le bal représente véritablement un enjeu pour l'association, c'est le moment pour elle de se faire connaître et d'être reconnue par les autorités. Ce bal semble être jusque dans les années 1980 un des moments les plus marquants de la vie de la société lyonnaise, que l'on peut qualifier de bourgeoise. Le bal est un bon baromètre pour mesurer la perte de popularité de l'association dans les sphères autant publiques que militaires. Avec le temps, l'événement ne réunit plus autant les foules.

La photographie présentée en introduction de cette partie est très représentative du prestige mais aussi du lien que créé l'A.O.R.L. entre les cercles publics et privés de la société lyonnaise. Un problème de date se pose d'abord avant d'en dire davantage. Tous trois ont été en fonction dans les années 1980, le premier, le maire de Lyon de 1976 à 1989, le second est en fonction de 1984 à 1987 et enfin Étienne Tissot préside l'association de 1980 à 1986. Ainsi il est possible d'en déduire qu'elle a été prise lors du bal de 1986. Il se tient au mois de février, le général gouverneur militaire rentré en fonction le 15 septembre 1983 ne peut avoir participé à celui de cette même-année. De plus le changement de présidence de l'A.O.R.L. se fait au moment de l'Assemblée Générale en octobre, il est donc impossible que ce soit le bal 1987. Il est probable qu'Étienne Tissot ait participé au bal 1987 en tant qu'ancien président mais une photographie comme celle-ci ne l'aurait sans doute pas mis au premier plan avec les personnalités de la région. On peut déjà tout simplement noter la joie qu'émane de cette soirée du fait des grands sourires sur les visages des trois hommes.

L'événement est aussi le moment d'intégrer les femmes dans la vie militaire de ces hommes : c'est la présence de l'une d'elles, anonyme, à l'arrière-plan, le rappelle. Si on ne la voit pas

---

Synthèse effectuée à partir du livre de Paul Chopelin et Pierre-Jean Souriac, *Nouvelle histoire de Lyon…, op. cit.,* p. 763-769.

[1] Michel Noir (1944-), il l'emporte dans tous les arrondissements lors des élection municipales de 1989. Il cultive l'image d'un homme neuf, jeune, et entreprenant. Il multiplie les chantiers dont on peut citer la cité internationale ou la réhabilitation de l'école de santé militaire pour y accueillir le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. En 1992 dans son « plan Lumière il réinvente le 8 décembre. Il cherche à mettre en valeur l'agglomération dans une perspective de reconnaissance internationale. Il quitte la mairie de Lyon en 1995.
Synthèse effectuée à partie du livre de Paul Chopelin et Pierre-Jean Souriac, *Nouvelle histoire de Lyon…, op. cit.,* p. 764.

entièrement, on distingue un collier de perles, elle semble très élégante avec une toilette raffinée. Les épouses sont conviées au bal, et souvent lors des comptes rendus de la soirée, leur élégance est félicitée. Un détail, qui peut paraître certes anodin mais qui indique à nouveau à quel point la soirée est prestigieuse. La tenue des trois hommes l'est également, tous trois portent des costumes élégants, dits « de soirée » avec le nœud papillon. Mais les costumes d'Étienne Tissot et du général Cuq sont différents de celui que porte le maire. Cela s'explique par la réglementation en vigueur dans le monde militaire : les officiers ont l'obligation de porter une tenue particulière et qui relève du monde militaire lors des soirées officielles. La distinction entre la tenue de soirée militaire et la civile s'opère grâce aux boutons présents sur la veste de costumes des deux officiers supérieurs alors que le maire porte une veste de costume ordinaire. Deux autres détails sont remarquables : les épaulettes présentes sur les vestes et qui indiquent leur qualité d'officier. Enfin, les décorations militaires du général Cuq. La photographie ne permet pas de toutes les distinguer cependant sont présentes la décoration de Commandeur de la Légion d'Honneur ainsi que celle de Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

L'image insiste largement sur l'excellence des rapports entre les trois hommes qui discutent, sourires aux lèvres et on sent une certaine proximité voire une connivence. L'A.O.R.L. a au fil des années acquis une place particulière : elle est devenue la principale interlocutrice au sujet des réserves pour le commandement mais aussi pour la ville sur les questions qui relèvent de l'armée.

γ) Les grands moments du bal de l'A.O.R.L.

Lors de ces prestigieuses années, le gala a certes attiré les élites lyonnaises, mais pas seulement. En effet, les grands architectes de l'événement des années 1960-1970 ont souhaité qu'il augmente en allure en conviant des personnalités publiques, dont l'aura dépasse le cadre lyonnais, ou en organisant de plus grandes manifestations.

1. Le défilé de Pierre Balmain pour l'A.O.R.L. en 1969.

Le bal de 1969 est resté un des plus marquants de l'histoire de l'association. S'il a été une redécouverte pour les membres actuels, il a pourtant fait du bruit dans la ville et reste dans la mémoire des doyens, l'événement le plus important de toute leur vie associative. En effet, cette année-là, l'A.O.R.L. organise la venue de Pierre Balmain[1] :

[1] Pierre Balmain (1914-1982) est un créateur réputé qui symbolise la haute couture d'après-guerre.
Pour en savoir plus : Guillaume Garnier, « BALMAIN PIERRE - (1914-1982) », *Encyclopædia Universalis*, consulté le 4 mai 2021. http://www.universalis-edu.com.ezscd.univ-lyon3.fr/encyclopedie/pierre-balmain/.

> « Afin d'assurer à ce bal le retentissement mondain qu'il doit avoir, nous avons pu entrer en relation avec M. Pierre Balmain, grand couturier parisien bien connu, qui présentera lui-même, ce soir-là, pour la première fois en dehors d'une capitale, ses dernières créations de Haute Couture féminine et masculine.[1] »

Lors de ce gala de prestige le célèbre couturier parisien présente un défilé de plus de 60 tenues pour femmes et 10 modèles masculins. Ce bal est couronné d'un « succès digne des fastes d'avant-guerre » si l'on en croit le n° 270. Une réussite jugée sans précédent grâce à ce défilé de haute couture dont la tombola offre la possibilité de remporter une robe – l'heureuse gagnante est l'épouse du consul général d'Espagne à Lyon. Ajouté à cette personnalité civile, l'A.O.R.L. a convié à son bal un peloton de gendarmes mobiles afin de rendre les honneurs à toutes les autorités présentes. Une soirée de prestige donc qui reste pour Paul Tremeau un souvenir impérissable dans sa mémoire ainsi que pour sa compagne qui assiste à l'entretien, c'est même la première phrase qu'il nous a dit en nous accueillant « vous êtes là pour parler du défilé de Pierre Balmain ![2] » C'est dire si cet événement qu'il a coorganisé avec Yves Goutal a marqué sa vie associative.

2. Les manifestations pour le 60e anniversaire de l'A.O.R.L.[3]

À cette occasion, l'association organise deux manifestations de taille. Le bal bénéficie de la participation de la musique principale de la gendarmerie mobile et de l'orchestre de Lucien Juanicco[4], célèbre trompettiste. La compagnie des saint-cyriens, de la promotion du général Rollet - soit les futurs officiers d'active du pays – est invitée et c'est elle qui assure la haie d'honneur pour l'arrivée des autorités[5].

Pour compléter le gala, l'A.O.R.L. propose à ses adhérents une soirée de concert à l'auditorium Maurice Ravel, inauguré cinq années plus tôt à Lyon. Ce concert est lui aussi l'objet de nombreux articles de presse[6]. Un succès qui s'explique par le brillant orchestre choisi pour l'occasion : celui de la garde républicaine, « au grand complet » considéré comme « l'élite des

---

[1] *BAORL*, n° 269, 4ème trimestre 1989, « rubrique bal militaire du 12 décembre ».
[2] Entretien avec Paul Trémeau, le 7 février 2020.
[3] *Cf.* Annexe n° 12.
[4] *BAORL*, n° 309, 4ème trimestre 1979, rubrique « le mot du président ».
[5] *BAORL*, n° 310, 1er trimestre 1980, rubrique « Gala du 60ème anniversaire ».
[6] *Le Progrès*, mars 1980 « Et aussi… » ; *Le Journal Rhône-Alpes*, 26 mars 1980, « L'orchestre de la garde républicaine à l'auditorium » ; *Dernière Heures Lyonnaises*, 26 mars 1980, « Concert de gala pour la 60e anniversaire de l'association de officiers de réserve » ; *Dernières Heures Lyonnaises*, Pierre Puzenat, 29 mars 1980 « En présence du Premier ministre, concert de gala de l'Association des officiers de réserve à l'auditorium » ; *Le Journal Rhône-Alpes*, Catherine Demangeat 29 mars 1980, « Les économies d'énergie, l'agro-alimentaire ».

musiciens professionnels issus du Conservatoire national supérieur de Paris.[1] ». Mais il est d'autant plus légitimé par la présence effective ainsi que le parrainage de Raymond Barre[2], alors Premier ministre du Président Valéry Giscard d'Estaing.

Le bal est donc par excellence un moment de prédilection pour tisser des relations solides entre les officiers de l'association et les autorités civiles et militaires. C'est lors de ces moments de partage que le dialogue est possible sur les questions de défense. L'A.O.R.L. joue son rôle de trait d'union. Mais ce n'est pas le seul événement qui met en rapport les instances.

B) Le pot des nouveaux : un pont entre l'active et la réserve

Le pot des nouveaux est une initiative du président André Chazit qui date de 1976. Cette année-là est mise en place un premier « apéritif d'accueil » dont l'objectif est de convier tous les officiers de réserve et de l'active nouvellement affectés dans le département lyonnais. Lors de cette première manifestation, le général Le Borgne[3], alors gouverneur de la ville de Lyon, est invité et s'adresse de telle sorte à l'auditoire :

> « Les Officiers sont, en quelque sorte, des 'Officiers de Permanence', maintenant dans leur ville, leur milieu, leur profession la présence de l'Armée au sein de la Nation, alors que les Officiers d'Active, hélas, passent souvent trop rapidement dans leur garnison.[4] »

Le pot des nouveaux apparaît dès ses prémices comme un pont entre les officiers de réserve et ceux de l'active. Il possède aussi pour objectif d'exalter le rôle des réserves notamment par

---

[1] *Dernière Heures Lyonnaises*, 26 mars 1980, « Concert de gala pour la 60e anniversaire de l'association de officiers de réserve »

[2] Raymond Barre (1924-2007), professeur de droit et d'économie politique, Premier Ministre de 1976 à 1981 et maire de Lyon de 1995 à 2001.
Pour en savoir plus : https://www.gouvernement.fr/raymond-barre.

[3] Guy-Michel Le Borgne (1920-2007) est le gouverneur militaire de Lyon, commandant la 5ème région militaire du 1er février 76 au 7 janvier 80. Affecté après Saint-Cyr à Meknès en 1940 il choisit l'infanterie coloniale. Durant toute la Seconde Guerre mondiale il met sur pied des réseaux de renseignement. En Indochine entre 1950 et 1953, il prend le commandement du 8ème BCP. Il est promu officier de la Légion d'honneur. Détaché à l'État-Major de la zone des Aurès-Nementcha puis affecté à l'État-major de la 10ème Région Militaire. Il prend une part active dans les opérations menées en Algérie. Il est ensuite nommé au service Interarmées de l'Entraînement Physique et des Sports en 1966. Général de division en 1974. Promu Grand-Croix dans l'Ordre National du Mérite en juillet 1987, Grand-Croix de la Légion d'honneur en 2004. Également connu comme peintre sous le nom de Lezachmeur : peintre officiel de l'armée, puis peintre de l'air et de l'espace, enfin il prend la tête de l'association des peintres de l'armée.
Pour en savoir plus : Bernard Dermotz, *Les gouverneurs de Lyon…, op. cit.*

[4] *BAORL*, n° 296, 3ème trimestre 1976, rubrique « apéritif d'accueil ».

les discours du gouverneur qui ne cesse de mettre en avant le travail accompli par l'A.O.R.L. et ses membres dans le lien entre l'armée et la nation.

α) L'organisation du pot des nouveaux

Ce pot est toujours programmé de manière très religieuse. Il se situe – à la différence du bal – continuellement au même endroit – dans les salons du Quartier Général Frère – et a toujours lieu au mois d'octobre, sans qu'aucune année ne déroge à la règle. Il est organisé par les membres du bureau en l'honneur des nouveaux personnels de l'armée. Cette cérémonie est continuellement l'objet de discours de la part du président d'association, mais aussi des autorités militaires invitées.

Ce pot est aussi l'occasion pour l'association de se faire connaître. C'est une porte d'entrée à l'A.O.R.L. Ainsi pour recruter, l'association fait le catalogue de ses activités et de ses moyens. Aux yeux des personnels d'active, dont on peut supposer qu'ils sont majoritaires à posséder une nouvelle affectation en garnison, l'A.O.R.L. apparaît sans nul doute comme un futur appui. L'entreprise de ce pot est de donner l'image d'une association vivante et dynamique dont le seul objectif est de soutenir l'armée.

Très vite, le pot rencontre du succès et l' « utilité de ce genre de réunion se confirme d'année en année[1] ». Et il est vrai que celui-ci n'est jamais annulé hormis une fois à l'automne 1989[2]. Ainsi il perdure jusqu'en 1998 où l'A.O.R.L. profite de sa célèbre manifestation pour mettre à l'honneur deux de ses membres : le colonel Terroni[3] et le lieutenant-colonel Hermann. Toutefois dans les années 1990, l'association maintient ce pot davantage par tradition que pour son audience[4].

β) L'audience du pot des nouveaux

Le pot des nouveaux est l'occasion pour les autorités militaires de se réunir entre elles sous l'égide de l'A.O.R.L. En effet, l'enjeu pour l'association est de réunir le plus de commandants de régiments de la région, qu'ils soient d'active ou de réserve, ainsi que les plus hautes instances

---

[1] *BAORL*, n° 301, 4ème trimestre 1977, rubrique « pot des nouveaux ».
[2] *BAORL*, n° 349, 4ème trimestre 1989, rubrique « le mot du président ».
[3] Le colonel Terroni semble avoir joué un rôle important dans l'armée de réserve lyonnaise, à l'association mais aussi sur le terrain. En 1986, selon le *BAORL*, n° 334, 1er trimestre 1986, il prend le commandement du 75ème Régiment d'Artillerie.
[4] *BAORL*, n° 385, 4ème trimestre 1998, rubrique « activités de l'A.O.R.L. ».

du commandement de la région militaire. L'objectif est d'apparaître comme un tout solidaire auprès des nouveaux.

Le pot rencontre une vive audience dès les premières années de son organisation. Plus de 200 personnes y participent en moyenne, ce qui fait donc de l'événement un incontournable dans le milieu militaire des officiers. Ses effectifs sont constants tout au long des années 1980. Toutefois son affluence n'est plus renseignée dans les années 1990, malgré la persistance de son organisation, ce qui est un des premiers indices de sa perte d'affluence.

Figure 66 : Histogramme des effectifs du pot des nouveaux entre 1976 et 1990.

C'est lors de cette cérémonie annuelle que l'association reçoit de la part du gouverneur militaire de la ville sa confiance. Sa mission, mais plus globalement celle des réservistes, est mise en exergue. De plus, la nécessaire collaboration entre active et réserve est sans cesse rappelée afin d'unir leurs forces et d'être prêt à la mobilisation[1]. Grâce à cette réception, le message porté par l'A.O.R.L. trouve une caisse de résonance dans les sphères pleinement militaires. C'est en créant le dialogue avec l'active que les officiers de réserve peuvent ensuite mener à bien leur volonté de diffuser l'esprit de défense. En effet, s'informer des situations à l'intérieur des régiments avec leur commandant est un moyen de mieux connaître les besoins de l'armée mais aussi la manière dont l'arrière peut et doit la soutenir.

Cet événement, qui concerne une moins grande partie de la population lyonnaise que le bal de l'A.O.R.L., possède néanmoins un fort écho dans la presse régionale. Le pot des nouveaux

[1] *BAORL*, n° 329, 4ème trimestre 1984, rubrique « pot des nouveaux ».

est toujours ciblé par un papier dans lequel traditionnellement les autorités présentes sont énumérées, une liste à laquelle sont ajoutées quelques phrases extraites des discours. La retranscription par la presse de ce moment de vie militaire, est la représentation encore une fois de l'influence de l'association.

Le pot est finalement arrêté après 1999. Le colonel Cochet fait remarquer en conseil d'administration, le fait que son maintien n'est plus opportun pour l'association du fait de son coût élevé et de son influence moindre[1].

Figure 67 : Pot des nouveaux dans les années 1980, Étienne Tissot au micro[2].

Figure 68 : Pot des nouveaux 1994, au premier plan : Marcel Leclerc et Jean Marquet[3].

[1] *BAORL*, n° 389, 4ème trimestre 1999, rubrique « Comptes rendus des CA octobre, novembre, décembre ».
[2] Archives A.O.R.L.
[3] Archives A.O.R.L.

C) *Les dîners-débats et conférences*

L'A.O.R.L. convie aussi adhérents et personnalités publiques civiles et militaires à des conférences et dîners-débats. Ces derniers se distinguent desdits « lundis de l'A.O.R.L.[1] » par leur écho dans la société lyonnaise. De plus, ces moments de réflexion sont aussi l'occasion de convier le plus grand nombre de citoyens, ils ne sont alors pas réservés uniquement aux officiers comme le sont lundis dans les années 1980. En effet, ces conférences ou dîners-débats sont largement annoncés dans la presse locale puis des comptes rendus en sont faits afin d'interpeller la population sur les problèmes contemporains en matière de défense.

Le tableau synoptique qui représente le calendrier de ces conférences expose toutefois le même constat que pour les lundis de l'A.O.R.L. : thèmes et intervenants sont divers, si bien que l'instruction des officiers de l'A.O.R.L. est considérée comme complète. Ils peuvent s'interroger sur des politiques de défense autant nationale qu'internationale.

Dates	Thèmes	Intervenant
22 janvier 1954	L'Artillerie	Le général Laurent
18 février 1954	La Roumanie	Jean Thibeaudet
23 février 1954	L'artillerie et la division blindée	Le colonel Deve
10 janvier 1956	Conférence de garnison	Lieutenant-Colonel Rondot
27 janvier 1958	Les facteurs sociologiques et psychologiques de la guerre froide	M. Bonnemaison
15 janvier 1963	Conférence de garnison	Non renseigné
4 avril 1964	Les campagnes de 1943-1944	Capitaine du service d'État-Major Merlier
17 avril 1964	La Russie	Capitaine de Vaisseau Pillet
29 mai 1965	Non renseigné	Le général Buffin
14 novembre 1975	Dîner-débat sur les aspects du service national	Non renseigné
24 mai 1977	Les problèmes de défense dîner-débat	Non renseigné
2 février 1978	La sécurité du Territoire, rôle de la D.S.T.	CIRAM
15 mars 1978	La surveillance épidémiologique sur la grippe en milieu militaire.	ESOR
12 avril 1978	Le nucléaire en France et dans le monde.	Non renseigné

[1] *Cf.* Chapitre 4.

21 juin 1979	Le concept de défense	Colonel Olle Laprune
19 mai 1981	La France face aux dangers de la guerre	Non renseigné
30 mai 1986	La guerre d'Indochine	Le colonel BONFILS
19 décembre 1986	La défense à Lyon	Non renseigné
18 mai 1987	La défense à l'horizon 2000 et du rôle des réserves	Jacques Boyon
4 février 1988	La lutte anti-marine	Capitaine Dufour
8 février 1988	L'éthique militaire	Le général Boone
16 janvier 1989	Interpole	M. Kendall
19 mars 1990	Non renseigné	Hélie Denoix de Saint-Marc.
22 octobre 1991	Faire le point sur l'actualité intérieure et extérieure	Le générale Bigeard
7 décembre 1992	L'avenir des réserves jusqu'en 1997	Étienne Tissot
27 mai 1994	Non renseigné	Le général Lemoine
22 juin 1995	Les E.S.R.	Le général Judeaux
22 octobre 1996	Non renseigné	Philippe Lhermitte
28 janvier 1998	Non renseigné	Le général Cot

Figure 69 : Tableau synoptique des conférences et diners-débats organisés à l'A.O.R.L.

L'organisation de conférences à l'A.O.R.L. n'est pas une activité nouvelle pour les officiers de réserve de Lyon. En effet durant la période de l'entre-deux-guerres ses dirigeants cherchent déjà à en planifier afin de développer les liens internes entre les membres. L'esprit de camaraderie doit passer par ces moments de réflexion pour les principaux protagonistes. Néanmoins elles ont du mal à se mettre en place et peu d'adhérents y participent. L'association a aussi des difficultés à les assumer financièrement ce qui crée aussi un manque de régularité dans leur organisation. Pourtant, elles portent déjà sur des sujets tout aussi disparates, mais les conférenciers se rendent souvent dans plusieurs villes, voire associations, ce qui réduit l'auditoire de l'A.O.R.L.[1]. De ce point de vue-là, on peut alors remarquer que l'A.O.R.L. s'est développée davantage après-guerre. Elle bénéficie alors d'une audience plus large favorisée par la presse qui publie *a minima* huit articles[2]. Ces derniers paraissent aussi manifestement lorsque les par-

[1] Édouard Bréchard, L'association des officiers de réserve de Lyon…, *op. cit.,* p. 68-75.

[2] *Dernières Heures Lyonnaises,* 15 novembre 1975, « Le service national dans le cadre de la politique de défense, une table ronde de l'Association des officiers de réserve de Lyon » ; *Le Progrès,* 15 novembre 1975, M. Derenbourg, « Une armée pour la liberté » ; *Le* Progrès, 17 novembre 1975, « La table ronde de l'Association des officiers de réserve sur le service national » ; Le *Journal Rhône-Alpes,* 25 mai 1977, « Le service national et l'esprit de défense au dîner-débat des officiers de réserve » ; *Le Tout Lyon,* 30 mai 1977, « Service national et esprit de défense une réflexion des officiers de réserve » ; *Le Progrès,* 27 janvier 1989, « Conférence sur Interpol par M. Kendall » ; *Le Progrès,* 15 février 1996, « Charles Million à l'école du service de Santé des Armées ».

ticipants sont de notoriétés publiques. En effet, ceux qui permettent à des personnalités politiques, telles que Charles Hernu ou Yvon Bourges[1], mais aussi aux autorités militaires, de s'exprimer, sont les plus plébiscitées. De plus, leur présence est aussi gage de légitimité pour l'association. Enfin, le fait que ces conférences organisées par l'association locale de réservistes, comprennent la participation de ces personnalités, est aussi la preuve irréfutable du rôle de l'association dans la cité pour ce qui est du lien entre l'armée et la nation. C'est à elle que les autorités confient l'organisation de débats patriotiques.

Cette activité n'est pas propre à l'A.O.R.L. Les différents historiens qui ont étudié les officiers de réserve témoignent tous de cet engouement pour cet apprentissage facultatif. Les conférences participent à l'instruction des officiers et cherchent à développer leur patriotisme[2]. Ainsi, conférences et débats portent toujours – du moins à l'A.O.R.L. – sur des questions de défense. Effectivement, dans d'autres A.O.R. françaises, ces conférences peuvent avoir pour sujet des thématiques plus abstraites, telles qu'en Moselle où en 1982 est proposé une conférence sur les OVNIS[3]. Par comparaison l'association rhodanienne laisse apparaître un engouement uniquement pour les thèmes plus proches du domaine de l'armée.

Elles font partie des activités facultatives qui permettent aux officiers de cumuler des points pour leur avancement. Assister à une conférence permet de cumuler un point supplémentaire[4]. Souvent, elles sont organisées conjointement avec les autorités militaires locales, mais peuvent aussi trouver leur genèse chez les membres des associations eux-mêmes. Pour Christian Mérot, dîners-débats et conférences, participent aussi des activités plus culturelles proposées par les associations. Elles sont alors fondées sur le bénévolat de ses membres pour ce qui est de leur organisation[5].

En 1975 puis en 1977 ont lieu les plus importants dîner-débats de la période pour les officiers de réserve de Lyon. Le 14 novembre 1975 et un an et demi plus tard le 24 mai 1977, plus de 300 personnes se réunissent au Novotel de Lyon-Bron afin de réfléchir sur les questions du

[1] Yvon Bourges (1921-2009), ministre de la Défense de 1975 à 1980.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français de l'armée de terre entre 1949 et 1976*, Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982, p. 193-207.
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience*, Histoire, Université Paul Verlaine, 2009, p. 198.
[4] Michel Mifsud, *La nation française en armes, L'officier de réserve de l'armée de terre, Hier, Aujourd'hui, demain*, Histoire, Université Paul Valéry, Montpellier, 1988, p. 193-207.
[5] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 197-198.

service national et de l'esprit de défense. La première réunit « cinq personnalités dûment choisies en fonction de leurs compétences[1] » à savoir, le général Jean Callet[2], le lieutenant-colonel Chresteil – président U.N.O.R. – Pierre Dabezies[3], Charles Hernu et André Martel[4]. Lors de cette première conférence, les intérêts des officiers sont mis en avant notamment la nécessité de prolonger leur entraînement. De plus les conférenciers souhaitent développer les liens entre l'armée et l'université dans un contexte où les 12 mois de service national en vigueur sont désormais trop courts pour former « des combattants spécialisés dont on reconnaît le besoin[5] ». Lors du second dîner-débat ce sont les généraux Le Borgne – gouverneur militaire – et Boisfleury – inspecteur des réserves et de la mobilisation – qui sont mis en avant par l'A.O.R. lyonnaise, aux côtés de Yvon Bourges. L'accent est cette année-là mis sur la nécessité de moderniser la force stratégique française pour accroître sa crédibilité tout en mettant en exergue les problèmes de mobilisation des réserves. En créant ses dîners-débats l'A.O.R.L. participe donc aux réflexions sur la défense, jusqu'à un niveau national.

[1] *BAORL,* n° 292, 3ème trimestre 1975, rubrique « Dîner-débat du 14-11-75 ».
[2] Général Jean Callet (1914-1999), est selon le *BAORL,* n° 292, 3ème trimestre 1975, rubrique « Dîner-débat du 14-11-75 » il porte la Légion Etrangère pour avoir notamment participé à la bataille de France. Il a fait l'école d'État-major et l'école supérieure de Guerre en 1954. Nommé expert à l'Assemblée nationale puis il est promu en 1972 général de corps d'armée. Il prend la direction de l'I.H.E.D.N.
[3] Pierre Dabezies (1925-2002) est selon le *BAORL,* n° 292, 3ème trimestre 1975, rubrique « Dîner-débat du 14-11-75 » : il est officier supérieur parachutiste des troupes de marine et breveté des écoles de guerre françaises et américaines. Agrégé de droit public il dirige le centre d'étude politique de la défense.
[4] André Martel (- 2019) est selon le *BAORL,* n° 292, 3ème trimestre 1975, rubrique « Dîner-débat du 14-11-75 » : agrégé d'histoire et docteur en lettres, ainsi il est maître de conférences à la faculté de Tunis puis à l'université Paul Valéry. Dans la réserve il porte le grade de chef d'escadron dans l'A.B.C. Il est le fondateur et directeur du centre d'histoire militaire de Montpellier.
Pour en savoir plus : https://www.irsem.fr/institut/actualites/in-memoriam-andre-martel.html.
[5] *Le Progrès,* 17 novembre 1975, « La table ronde de l'Association des officiers de réserve sur le service national ».

Figure 70 : Photographies du dîner-débat 14 novembre 1975[1].

La conférence du 16 janvier 1989 sur Interpol menée par M. Kendall fait partie de celles qui ont été les plus importantes dans l'histoire de l'A.O.R.L. Elle s'est tenue à la mairie du 8ème arrondissement, avec plus de 230 auditeurs. L'objectif, pour le conférencier, est de présenter Interpol, qui est l'organisation mondiale de la police criminelle, c'est-à-dire son histoire et ses

[1] *BAORL*, n° 293, 4ème trimestre 1975, rubrique « dîner-débat du 14-11-1975 ».

objectifs[1]. *Le Progrès* nous apprend que l'intérêt pour cette conférence est dû au fait qu'« Interpol à Lyon est bien un grand pas pour la ville qui se veut métropole européenne[2] ». Le contexte est alors posé, la conférence s'inscrit dans la continuité de l'installation d'Interpol à Lyon en 1985[3]. L'association est donc désireuse de connaître cette nouvelle structure. Pour le président de l'époque – Antoine Ulrich – cette conférence reste la plus marquante de son mandat et même de l'histoire de l'association[4]. Elle est l'une des représentations des volontés de l'association pour ce qui est des relations publiques.

L'association des officiers de réserve de Lyon est, grâce à son bal, son pot des nouveaux, ses conférences et dîners-débats, un acteur dynamique dans la ville de Lyon. Elle sait réunir autorités civiles et militaires autour du même objectif. Elle est à proprement parler un trait d'union entre les institutions sur les questions de défense.

[1] *BAORL*, n° 346, 1er trimestre 1989, rubrique « Compte rendu de la conférence de MR KENDALL D'INTERPOL ».
[2] *Le Progrès*, 27 janvier 1989, « Conférence sur Interpol par M. Kendall ».
[3] https://www.lyoncapitale.fr/Actualite/Pourquoi-Interpol-s-est-installe-a-Lyon/.
[4] Entretien avec Antoine Ulrich, le 5 octobre 2020.

II) L'institution militaire privilégiée ?

Selon l'étude réalisée par Édouard Bréchard, l'A.O.R.L. entretient des rapports privilégiés avec l'institution militaire, si ce n'est des relations presque amicales, tous faisant partie de la notabilité lyonnaise. L'A.O.R.L. apparaît, dans cette considération comme totalement intégrée dans le circuit militaire au sein de la XIVe R.M.[1]. Mais est-ce toujours valable après- guerre ?

A) Des liens plus étroits avec les autorités militaires ?

L'A.O.R.L. laisse de la place aux civils lors de certaines de ses manifestations comme cela a été vu précédemment afin de diffuser ses idées en matière de défense. Toutefois, il semble qu'elle développe des liens plus étroits avec le commandement. Dans ce trait d'union que l'association représente, comment expliquer cette prédominance militaire ?

α) L'esprit de défense

1. Qu'est-ce que l'esprit de défense ? :

L'expression « esprit de défense » revient à de nombreuses reprises dans le *Bulletin* de l'A.O.R.L. à partir du milieu des années 1970[2]. Jamais cette expression n'est explicitée mais les officiers de réserve se l'approprient comme si elle avait toujours fait partie de leur vocabulaire. C'est une notion, voire un concept complexe qui exprime globalement une attitude morale et intellectuelle qui évoque le partage, l'appel, la vigilance, l'éducation mais encore la citoyenneté selon Christian Mérot[3]. Les officiers de réserve se sentent animés par une vocation de défense de la nation[4]. Une définition vague, et qui reste finalement floue pour les historiens eux-mêmes. Emmanuel Dieudonné insiste sur le fait qu'il n'est pas l'équivalent d'un « esprit des affaires » chez un cadre commercial. Il s'agit plus d'une attitude qui détermine une action, néanmoins elle ne peut être passive. De plus, toujours selon l'historien, il ne prend forme que

[1] Édouard Bréchard, *L'Association des Officiers de Réserve de Lyon…, op. cit.,* p. 66.
[2] Apparaît pour la première fois dans le *BAORL,* n° 287, 2ème trimestre 1974, rubrique « Compte rendu de la « conférence Beauvallet ».
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 292.
[4] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 218-228.

lorsqu'un danger fait face. Le Président Georges Pompidou remplace cette expression par l'idée de patriotisme dans ses discours, mais l'équivalence des termes ne semble pas aller de soi non plus. En effet, l'expression regroupe un aspect d'autant plus mobilisateur – en témoigne les effectifs de l'A.O.R.L.[1] – que le concept de patriotisme. Les officiers de réserve se perçoivent comme les garants de la cohésion intérieure dans ce lien entre l'armée et la nation[2].

Au regard des sources disponibles à l'A.O.R.L. la définition de « l'esprit de défense » peut être à nouveau complétée. Il s'agit *a priori* bien d'une attitude que doit adopter l'officier dans la cité. Il est toujours évoqué contre un ennemi de l'institution militaire à l'instar de l'antimilitarisme qui se développe de plus en plus dans la société notamment dans les années 1970, après les manifestations d'appelés à Draguignan (1974), Karlsruhe et Verdun (1975)[3]. Des revendications qui certes s'essoufflent rapidement mais qui ont une audience plus large que ce qu'il n'y paraît dans la société[4]. On peut dès lors penser que le concept apparaît dans cette décennie, évidemment dans les discours de l'association, mais surtout dans la société. En effet, les officiers de réserve sont confrontés, tout comme les autorités militaires au changement de paradigme au sujet de la défense. C'est ce que tente d'exprimer le capitaine Christian Terroni[5] cette même année à ses camarades :

> « Une conception traditionnelle de l'information sur la défense repose sur l'idée que tout individu ressent de manière viscérale et quasi instinctive, la nécessité de défendre sa communauté. Elle cherche à renforcer cette motivation par une glorification des armées, exaltées dans leurs rites, leurs hauts faits et leurs figures héroïques. En 1975 et en France cette information, que d'autres pratiquent, sonnerait faux et serait incapable de sensibiliser nos concitoyens aux problèmes de défense. Amener les Français à se percevoir comme liés à une communauté et surtout à vivre affectivement cette appartenance, suppose qu'on les mobilise en ce sens.[6] »

L'officier présente ici la conception de l'esprit de défense telle qu'il la perçoit avant que ne soit ressenti l'antimilitarisme ambiant. Pour Terroni, l'esprit de défense est fondé sur l'information des citoyens mais surtout sur un sentiment propre à chacun sur la nécessité qui se réfère à la protection de son pays. Dans le contexte antimilitariste voire individualiste qu'il dénonce, il est alors nécessaire de renforcer le sentiment communautaire duquel semble découler l'esprit de défense.

---

[1] *Cf.* Chapitre 2.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français de l'armée de terre entre 1949 et 1976*, Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982, p. 242-293.
[3] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1975, rubrique « le mot du président ».
[4] Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, p. 391-401.
[5] Christian Terroni, est un membre impliqué à l'A.O.R.L. mais aussi dans la réserve militaire, il commande le 75ème Régiment d'Artillerie à partir de 1986, selon le *BAORL*, n° 334, 1er trimestre 1986.
[6] *BAORL*, n° 293, 3ème trimestre 1975, rubrique « tribune libre ».

L'élaboration de l'esprit de défense passe aussi par l'information, c'est-à-dire l'instruction si l'on en croit le capitaine Terroni. Mais il ne faut pas le confondre avec le civisme. Alors l'officier de réserve endosse le rôle d'instructeur civique, il est chargé d'éduquer et d'informer dans tous les milieux qu'il côtoie[1], et étant donné qu'il est présent dans diverses sphères de la société il est alors le candidat parfait pour assumer cette fonction.

Lorsque le lieutenant-colonel Dumas rentre en fonction à la présidence de l'A.O.R.L. en 1977 il ajoute à l'idée de l'esprit de défense – dont il souhaite que l'association soit la garante dans la société – un autre aspect. Selon lui, il ne peut être diffusé dans la société que par une action commune :

> « J'ai l'intention de poursuivre le rassemblement de TOUS les officiers de Réserve. En effet, il semble que c'est dans le rassemblement le plus grand, que nous trouvons une meilleure efficacité pour, non seulement maintenir, mais surtout développer l'esprit de Défense qui est, comme l'a dit le général ETCHEVERY, le prix de notre liberté et de notre dignité.[2] »

En définitive l'esprit de défense est alors la matrice de la liberté et de la dignité des officiers de réserve, mais plus globalement du peuple tout entier. Sans l'attitude de tous en faveur de l'exaltation du soutien à son pays, aucune défense n'est alors possible en temps de guerre. Les officiers ont donc le devoir, par leur qualité de cadre militaire, de le diffuser et de le matérialiser dans la société.

2. Concrétisation de cet esprit de défense à l'A.O.R.L. :

La promotion de l'esprit de défense apparaît pour l'U.N.O.R. comme le rôle principal qui incombe aux officiers de réserve et aux A.O.R.[3]. Le mouvement associatif est d'ailleurs représentatif de l'esprit de défense dans la société. Les institutions y voient une charnière importante du lien entre l'armée et la nation et de fait de la diffusion de l'esprit de défense. Le commandement trouve alors dans les responsables associatifs des interlocuteurs emblématiques afin d'étudier les principaux problèmes liés à la défense et à la mobilisation[4].

Promouvoir l'esprit de défense passe par la visibilité des associations. Plus elles ont un écho important dans sa ville, plus elles sont les garantes de la diffusion de ses idées, d'autant plus lorsque ses activités sont avalisées par le commandement. Plusieurs moments de transmission sont alors à la disposition des A.O.R. à la fois civils et militaires. Dans la sphère civile, elles peuvent participer aux forums associatifs qui ont lieu chaque année pour se faire connaître, mais

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 242-293.
[2] *BAORL*, n° 290, 1er trimestre 1977, rubrique « le mot du président ».
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 292-293.
[4] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 218-228.

aussi participer à diverses cérémonies[1]. Mais l'A.O.R.L. crée aussi ses propres vecteurs de diffusion avec le gala, le pot des nouveaux ou ses cycles de conférences. Mais afin de se rapprocher davantage de l'institution militaire, elle encadre avec le commandement ladite « journée des réserves » ou « journée d'information des réserves ». La première de ces journées se déroule le 29 mai 1965 et est présidée par le général de corps d'armée Buffin. Un événement pour lequel l'A.O.R.L. retranscrit le programme :

MATINEE		APRES-MIDI	
8 h 30 à 8 h 45	Exposé introductif par le Général Inspecteur Technique du Personnel des réserves de l'Armée de Terre.	12 h 30 à 14 h 30	Repas.
8 h 45 à 9 h 25	Exposé sur le P. L. T. (G.E.G. et Conférenciers). Air et Marine.	14 h 30 à 15 h 00	Service National et de Défense (S.I.E.A.).
9 h 35 à 10 h 15	Evolution de l'armement (E.M.A.T./3e Bureau).	15 h 10 à 15 h 50	Service Militaire (E. M. A.T./1er Bureau).
10 h 25 à 11 h 05	L'instruction des cadres (D.T.A.I.).	16 h 00 à 16 h 45	Le rôle de l'Officier de Réserve (E.M.A.T. / 1er B. D.T.A.I.).
11 h 15 à 12 h 30	Réponses aux questions posées sur les exposés de la matinée.	17 h 00 à 18 h 00	Réponses aux questions posées au cours de l'après-midi.

Figure 71 : Présentation de la première journée des réserves en 1965[2].

On le voit, ces journées consacrées à l'armée de réserve sont composées de divers exposés dont les sujets sont tous relatifs à la gestion des réserves, leur recrutement, et leurs moyens. Elles sont l'occasion de faire le point, annuellement, sur la situation. Elles accueillent toujours un public assez important, en 1967 par exemple l'audience est estimée à 200 officiers de réserve présents[3] et jusqu'à 500 personnes dix ans plus tard[4]. Mais cette manifestation perd peu à peu de son audience. À Lyon, on peut y voir une continuité, dans les journées des armées, elles aussi à l'initiative du commandement, et qui apparaissent pour la première fois en 1981. L'A.O.R.L. y participe dès la première édition. La journée des armées est l'occasion, lors de la fête nationale

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 292-293.
[2] *BAORL*, n° 250, février-mars 1965, rubrique « Journée d'Information des Réserves ».
[3] *BAORL*, n° 261, 4ème trimestre 1967, rubrique « journée d'information des réserves ».
[4] *BAORL*, n° 299, 2ème trimestre 1977, rubrique « Journée réserve du 4 juin 1977 ».

du 14 juillet, de faire une présentation à la fois statique et dynamique des matériels et des personnels de l'armée dans la ville. Elle se déroule sur trois jours autour du Quartier Général Frère. L'A.O.R.L. a la possibilité de se mettre en avant et ainsi de faire connaître ses actions[1].

Enfin une autre concrétisation de cette volonté de défendre le lien entre l'armée et la nation peut se voir dans la défense du camp du Larzac. L'A.O.R.L. défend dans sa revue, la décision d'extension du camp militaire dans les Causses, dès 1972[2]. Ce chantier, décidé deux années auparavant, cristallise les tensions autour de la question de l'expropriation de centaines d'agriculteurs au profit d'un agrandissement sans précédent du camp passant de 3 000 à 17 000 hectares de terrain. En 1973, l'U.N.O.R. s'empare du problème dans les discussions qui ont lieu lors de ses réunions régionales et insiste sur la « nécessité de lutter contre l'absurde campagne actuelle (Larzac)[3] ». Cela s'inscrit dans la dynamique nationale : la France se divise en deux, avec ceux en faveur du projet et ceux qui s'y opposent, les « comités Larzac » se multiplient, et les débats occupent alors l'opinion publique[4]. Le mouvement prend de l'ampleur et s'insère dans la continuité de celui de 1968 avec des militants d'extrême gauche, voire maoïstes, qui déclenchent de longues marches pour défendre l'espace rural. S'ajoutent progressivement à eux des réseaux activistes chrétiens qui en plus de supporter la mobilisation, la diffusent dans la presse chrétienne. « Le Larzac c'est beaucoup plus que le Larzac » selon Marlène Tuininga, c'est le reflet d'un combat antimilitariste qui s'instaure dans la société au cœur d'un militantisme rural. Au creux de cette mobilisation, les questions de la non-violence, et du nucléaire, sont sous-jacentes[5]. Face au rejet de tout ce que les officiers de réserve défendent, il n'est alors pas étonnant de les voir publier deux articles sur le sujet qui affirment « vérité sur le Larzac[6] ». L'extension du camp apparaît nécessaire dans l'opinion de la population d'officiers de réserve et pour cause : « le problème est de fond : s'il nous faut une Défense il nous faut une Armée entraînée et des camps pour le faire[7] ». Cette revendication est le reflet d'un soutien sans faille à l'armée. Qui mieux qu'eux ne sont alors conscients de ses besoins et des efforts à faire pour la soutenir ?

---

[1] *BAORL*, n° 316, 3ème trimestre 1981, rubrique « Participation journée des armées ».
[2] *BAORL*, n° 281, 4ème trimestre 1972, rubrique « rapport moral ».
[3] *BAORL*, n° 285, 4ème trimestre 1973, rubrique « échos UNOR ».
[4] Denis Pelletier, *La crise catholique : religion, société, politique en France (1965 - 1978)*, Paris, Payot, 2005, p. 273-277.
[5] *Ibidem.*
[6] *BAORL*, n° 305, 4ème trimestre 1978, rubrique « Vérité sur le Larzac ».
[7] *BAORL*, n° 306, 1er trimestre 1979, rubrique « L'affaire du Larzac ».

β) 1989 : la chute du Président

Les liens entre le commandement de la région militaire et les officiers de réserve de l'A.O.R.L. sont intacts tout au long de la période étudiée. Jamais dans le *Bulletin* n'apparaissent des tensions, voire des divergences avec celui-ci. Toutefois l'année 1989 montre pourtant que des tensions existent entre les hommes et la hiérarchie.

La crise émane d'une initiative personnelle de Jacques Chazit. Alors qu'il est le vice-président de l'association, il donne pour *Lyon Figaro*, un entretien quelques jours avant le départ du challenge Olivier Grégoire. Dans cet article, il crée la polémique sur les conditions dans lesquelles évoluent les réserves. Il dénonce le mutisme des officiers de réserve qui sont confrontés aux réflexions sur le « plan armée 2000 » ainsi que sur les conditions de leur entraînement. Il reproche au commandement militaire d'être de plus en plus en lien avec le civil, qui place à des questions de défense, des hommes qui ne semblent pas avoir accompli de service militaire. Dans ces conditions, maintenir « l'esprit de défense » apparaît pour le vice-président plutôt une utopie qu'un objectif réalisable. Cette position a été le coup de grâce porté à l'A.O.R.L. à la fin des années 1980. Comme cela a été vu auparavant, l'implication progressive de l'active est difficilement ressentie par les réserves. L'A.O.R.L. se relève pourtant avec la création d'activités telles que le challenge Olivier Grégoire. Pour autant, si les apparences laissent penser que l'A.O.R.L. n'est pas tant affectée, les dires du vice-président les contredisent. La place des réserves semble de plus en plus s'estomper au sein de l'armée.

Un officier sans réserve

Les officiers réservistes lyonnais se réunissent ce week-end dans les Monts du Lyonnais. Pour leur traditionnel "challenge". Sur fond de malaise général. Le vice-président de leur association s'explique.

Ce week-end, l'Association des officiers de réserve de Lyon et du Rhône (AORL) organise son traditionnel "challenge", un raid de vingt-quatre heures dans les Monts du Lyonnais pour tester la condition physique des cadres de réserve. L'occasion pour Jacques Chazit, vice-président de l'AORL, de faire le point sur la situation actuelle des réserves. Et sur le "malaise" de l'armée d'active.

LYON FIGARO: Espériez-vous une prise de position officielle des états-majors face au programme Armées 2000 annoncé par le ministre de la Défense ?

JACQUES CHAZIT: Le programme Armées 2 000 aggrave la situation de l'armée. Par un mauvais ciblage du danger et une fonte spectaculaire des effectifs. Il n'y a eu aucune réaction. Pourtant, nombreux étaient ceux qui attendaient. Même s'il a un devoir de réserve, un chef en fin de carrière doit avoir un minimum de courage pour dire la vérité tout haut. On ne va pas le priver de sa retraite pour autant. Il y a un moment où il faut pourtant commencer à parler. Même dans la réserve, où le mutisme sur ce problème a été complet, par peur de perdre son avancement.

■ Si le précédent gouverneur de Lyon, appelé à d'autres fonctions en août dernier, ne s'est pas exprimé, n'est-ce pas justement parce qu'il partait ?

Ce que certains ont reproché aux officiers qui changeaient de poste, c'est de ne pas avoir parlé au moment de leur départ. Disons que c'était espéré de beaucoup, notamment des officiers de réserve au nom de qui je m'exprime.

■ Le nouveau gouverneur de Lyon ne s'est pas plus exprimé sur cette question.

Il vient d'arriver. Avant que la rentrée soit effective, il faut attendre encore un bon mois.

■ Vous avez le sentiment d'une très nette dégradation au sein des officiers de réserve ?

Tout à fait. Nous arrivons à un moment où les militaires ne se défendent plus.

■ Ce silence a-t-il créé un malaise au sein des réserves ?

Au sein des réserves et de l'armée d'active. Il y a eu perte de confiance des subalternes vis-à-vis des supérieurs de haut niveau. Cela a commencé par la gendarmerie. Et il y a un grand désarroi parmi les sous-officiers et parmi les jeunes officiers parce qu'ils sont au contact de la troupe et leurs *desiderata* sont noyés au niveau de la hiérarchie. Ce qui risque d'accentuer encore leur départ dans le civil.

R. DEYRAIL

Jacques Chazit dénonce le silence des états-majors sur le projet Armées 2000 : "Nous arrivons à un moment où les militaires ne se défendent plus."

■ Comment expliquez-vous ce silence ?

L'armée ne s'est jamais remise du départ d'un grand nombre d'officiers dans les années soixante. Ils ont été remplacés par ceux qui ont préféré garder leur solde et s'occuper de leur bien-être et qui sont les généraux d'aujourd'hui. Ceux qui sont en place espèrent que la situation durera encore quatre ou cinq ans telle qu'elle est, le temps qu'ils puissent quitter leur poste élégamment.

De plus, la réorganisation prévue par Armées 2 000 va peu à peu ôter le commandement des troupes aux généraux, au profit du pouvoir civil. En particulier par le biais des conseillers défense qui ont fait leur apparition auprès des préfets. Les généraux sont peu à peu remplacés par des énarques.

■ N'est-ce pas un atout pour mieux impliquer les civils ?

Uniquement si les civils ne sont pas des élus carriéristes. Il faudrait une formation de base des élus. Pour ce qui est de la région militaire, je lirai avec beaucoup d'intérêt la vie militaire des quatre conseillers défense qui ont été nommés. A part un colonel, les trois autres me semblent n'avoir jamais vu un uniforme. Il y a détournement du but recherché.

■ Quels sont vos rapports avec le pouvoir civil, les élus lyonnais ?

Une absence de communication complète. Actuellement, il n'y a plus aucune mobilisation autour des problèmes de défense. A Lyon, ni le maire de ma ville, Michel Noir, ni mon maire d'arrondissement, ni mon conseiller général ni mon député n'ont jamais acc de service militaire. Ce qui es tivement scandaleux. Ils se pe tent de pontifier dans ce do et de donner des conseils. Le de la défense n'intéresse pa élus, parce que ce n'est pas p au niveau électoral.

■ Quel regard portez-vou votre condition actuelle de viste ?

Un officier de réserv taillable et corvéable à mer population civile ne compren sa volonté de maintenir un de défense". Alors que sommes des citoyens à part e Les réserves ne comptent qu 3% du budget de l'armée. matériel est périmé.

Il faudrait pourtant pos vrais problèmes. Nous avon de 1 950 généraux dans l'arm terre, toutes armes confon Lorsque l'on parle de c sombres dans les budgets, i drait regarder les vraies dép L'utilisation des crédits défie gination. Il faut alléger les tures, non à la base, mais au met.

Les réservistes ne sont p état d'accomplir les missio leur seraient confiées en c conflit. Par manque d'effect formation et de moyens: d gendarmerie, certaines unité équipées de calots à poir capote modèle 1946 et les quins et les guêtres aux pieds n'est pas une image.

■ Pensez-vous que l'a brade ses unités et ses biens

On dissout actuellement d tés, non pas pour des raison fectifs, mais pour récupé matériel et le redistribuer. une unité disparaît, des muni tés se réjouissent. A Vienne, solution du régiment du tra laisse le champ libre à un gement du POS.

On pousse l'armée à se d de ses terrains. A Lyon mêr 1982 ou 1983, il y avait eu ment le même problème a base aérienne de Chambéry. disparu alors qu'elle avait ment une raison d'être.

■ Jean-Pierre Chevène reconnu être arrivé à un plancher. Qu'en pensez-vou

Cela fait longtemps qu sommes en immersion p pique.

CAROLE CHATE

Figure 72 : Article de presse de Carole Chatelain pour Lyon Figaro le 16 septembre 1989, entretien avec Jacques Chazit[1].

[1] Archives personnelles de Jacques Chazit.

L'article est alors ressenti comme un tsunami par les membres de l'A.O.R.L. qui y voient là le dépassement de l'apolitisme associatif. S'il parle en son nom et non, en la qualité de vice-président, le nom du groupement auquel il appartient est tout de même cité et mis en avant comme l'un des plus influents à Lyon. Cela permet d'affirmer qu'en 1989, l'A.O.R.L. est toujours connue dans l'espace public lyonnais. L'influence de ses membres n'est donc pas anecdotique.

Pour autant, la crise, qui est encore vivement ressentie dans la mémoire des principaux acteurs et témoins de l'époque – Antoine Ulrich alors président et l'interrogé en question – ne transparaît qu'à de rares occurrences dans le *Bulletin*. Elle se manifeste dans un non-dit : un éditorial signé du « conseil d'administration » et non pas du président[1] et par l'annulation « douloureuse mais nécessaire » du pot des nouveaux de cette même année[2]. Seulement pour calmer la polémique, les officiers de réserve décident d'organiser de nouvelles élections afin de changer les responsables administratifs. Jean Marquet[3] est alors élu président et il est chargé par le gouverneur militaire en personne de « remettre de l'ordre dans la maison[4] ».

En effet l'affaire attire l'attention du commandement tant les propos tenus bousculent davantage le corps des officiers de réserve lyonnais. La journaliste Carole Chatelain couvre alors l'affaire pour s'en faire l'écho dans *Lyon Figaro.* Le 9 décembre 1989[5] elle publie un second article sur le changement de bureau. L'A.O.R.L. reste encore en 1989 l'intermédiaire privilégié de l'état-major dans la région lyonnaise. Ainsi il ne peut se permettre de voir son allié aller contre sa volonté. L'association doit rester cet appui indiscutable, voire indissociable en faveur du lien entre l'armée et la nation qui semble ne pas pouvoir se faire sans elle dans la cité.

Les liens avec le commandement apparaissent indiscutablement plus étroits qu'avec les institutions civiles. Cela s'explique par sa mission principale dans la société qui est de favoriser le

[1] *BAORL*, n° 348, 2ème trimestre 1989, rubrique « Éditorial ».
[2] *BAORL*, n° 349, 3ème trimestre 1989, rubrique « Éditorial ».
[3] Selon l'entretien du 12 novembre 2020 : Jean Marquet est né le 9 avril 1936 à Tunis. Son père a terminé sa carrière comme directeur départemental des impôts à Lyon et sa mère était institutrice. Il a fait des études de médecine à Lyon après avoir obtenu son bac en 1952. Il a passé les concours, a été chirurgien de garde pendant 15 ans, chef de service aux urgences à l'hôpital Edouard Herriot, puis chirurgien en ville en libéral et possédait aussi une activité salariée à la médecine du travail. Ceci en parallèle d'une carrière militaire importante qui l'a mené au grade de colonel. Il a fait son service militaire dans différentes garnisons à partir de 1961 mais a été exclu d'aller en Algérie car il était natif d'Afrique du Nord, donc l'institution pensait qu'il avait des opinions de pied noir, « ce qui était parfaitement vrai », ainsi il a été affecté dans différentes garnisons en Allemagne.
[4] Entretien avec Jean Marquet le 12 novembre 2020.
[5] *Lyon Figaro,* 9 décembre 1989, Carole Chatelain, titre « Branle-bas de combat chez les officiers ».

lien entre l'armée et la nation. « L'esprit de défense » matérialise cette volonté de défendre l'armée quoi qu'il en coûte tandis que la hiérarchie garde un œil sur son bon fonctionnement.

B) S'identifier à un système de valeurs propre à l'armée

Privilégier l'institution militaire c'est aussi adopter dans le fonctionnement de l'association son système de représentations et de valeurs. L'utilisation de ce terme renvoie à des qualités intrinsèques et morales de l'institution et qui possède les caractères idéaux de son type. S'accorder à ce système de valeurs les rend aussi objectivement dignes d'estime par l'autorité supérieure.

α) Le devoir de mémoire

Le passé guerrier de la France est très présent dans les esprits des jeunes hommes dès la création de l'association. L'A.O.R.L., qui est fondée rapidement après la Grande Guerre, éprouve dès lors la volonté de s'inscrire dans la démarche du souvenir, ce qui plus tard devient « le devoir de mémoire ». C'est l'un des objectifs d'Eugène Bruchon qui cherche à développer ce culte au regard du conflit qui vient de s'écouler.

L'année de la première messe reste floue, en effet Édouard Bréchard affirme que l'association, dès les années 1930, organise annuellement une messe du souvenir pour les camarades tombés au champ d'honneur[1]. Toutefois, dans le *Bulletin* n° 365, il est affirmé que la messe de l'A.O.R.L. perdure depuis 1922[2]. Cette commémoration s'inscrit dans l'élan national des cérémonies collectives qui se développent et créent en quelques sorte un « culte du souvenir » selon Antoine Prost. La messe de l'A.O.R.L., tout comme les messes de combattants, ne possèdent pas le caractère triomphant du patriotisme victorieux. Au contraire, ses cultes sont funéraires et ne cherchent qu'à remémorer les sacrifices passés d'hommes anonymes. Elles ne sont donc pas des démonstrations de patriotisme[3].

La messe annuelle de l'A.O.R.L. est alors un moment de recueillement qui peut se lire à plusieurs échelles sociologiques. Évidemment à la strate macrosociologique, l'organisation de

[1] Édouard Bréchard, *L'Association des Officiers de Réserve de Lyon…, op. cit.,* p. 190.
[2] *BAORL*, n° 365, 4ème trimestre 1993, rubrique « messe de l'A.O.R.L. du 12 décembre 1993 ».
[3] Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française : 1914-1939*, volume 3, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 35-75.

cette cérémonie est l'expression de la volonté du groupe de se recueillir sur les événements du passé. Mais à l'aune de ce qui a été vu dans le chapitre 3, sur l'engagement des officiers de réserve, l'échelle microsociologique rentre alors en jeu. Les trajectoires individuelles du passé qui ont formaté l'implication dans la réserve des paternels, entretiennent le besoin de se recueillir. Le devoir de mémoire est d'autant plus grand pour l'officier de réserve dont le grand-père est un poilu, le père un combattant de 1939-1945 – quel que soit son engagement – et quand lui-même a combattu en Algérie. Un schéma qui peut se décaler d'une génération lorsqu'il s'agit d'un jeune gradé des années 1980-1990.

L'A.O.R.L. est donc au cœur de ce devoir de mémoire à l'échelon sociétal et familial. Organiser une messe tous les ans est donc un acte qui va de soi pour les officiers adhérents à l'association tout au long du XXe siècle. Elle est célébrée tous les ans jusqu'en 1997 durant la période hivernale. Des détails sont cependant à apporter : la messe est célébrée 19 fois au mois de février, 6 fois en décembre, 4 fois en janvier et en mars, 3 fois en novembre et 2 fois en avril. Sur toute la période étudiée, neuf années sont dépourvues de messes : 1956, 1957, 1973-1974-1977, 1991-1997-1998-1999. Des dates qui correspondent toutes à des crises, déjà citées, qui perturbent donc le temps du recueillement. De 1954 à 1957 l'A.O.R.L. organise trois messes distinctes pour trois confessions : une au temple, une à la synagogue, et une à l'église. À partir de 1957 seule une messe à l'église est célébrée.

Cette prédominance de l'Église catholique dans la célébration de la messe s'explique par l'importance qu'occupe encore ce culte dans la société française et notamment dans la société d'après-guerre, d'autant plus à Lyon. Malgré la crise catholique identifiée par Denis Pelletier dans les années 1970[1], la messe de l'A.O.R.L. ne semble pas souffrir de cette désaffectation. Ce fait s'explique par la place de l'Église à Lyon, elle y trouve donc un terreau favorable. Le poids de l'héritage catholique est tel dans la ville, qu'elle est devenue la religion prédominante dans celle-ci. Le catholicisme lyonnais dans la seconde moitié du XXe siècle est caractérisé par plusieurs aspects qui s'entrecroisent. En effet la mémoire historique de la richesse du passé catholique lyonnais est sans cesse souligné et trouve son paroxysme dans la venue du pape Jean-Paul II en 1986. Dans ce contexte la crise des années 1970 est certes violente sur le plan institutionnel et voit la baisse des vocations et des pratiques, mais la réorganisation du diocèse et des paroisses qui en découle, qui permettent à la ville de maintenir son dynamisme spirituel.

[1] Denis Pelletier, *La crise catholique…, op. cit.*

Certaines paroisses dans lesquelles des laïcs s'impliquent attirent, mais d'autres initiatives intellectuelles voient aussi le jour autour de la religion. Pourtant la diversité religieuse est de plus en en plus présente dans la ville, un dialogue interreligieux se met en place. Dans cet environnement, il est d'autant plus étonnant que les différentes messes de l'A.O.R.L. soient abandonnées au seul profit du culte catholique, et alors même que l'amitié judéo-chrétienne est implantée dans la ville depuis plusieurs décennies. Enfin, dans la volonté nationale d'aller vers plus de laïcité, les pouvoirs publics sont déterminés à la faire vivre[1]. Si elle n'est quant à elle jamais abordée à l'A.O.R.L. on peut en déduire que les officiers de réserve sont dans leur majorité marqués par le catholicisme.

La messe, dite de l'A.O.R.L., connaît quelques modifications dans sa formule sur toute la période étudiée. Elle est célébrée à la basilique de Fourvière depuis l'année 1973 en collaboration avec les anciens combattants[2]. Dès lors, elle devient un objet de curiosité pour la presse qui s'empare de l'événement chaque année. Il faut dire que cette messe du souvenir attire les foules, nombreux sont les membres de l'association qui y participent. Elle constate alors son succès attesté chaque année, jusque dans les années 1990[3]. Ce n'est que quelques années plus tard qu'elle perd en affluence. Elle est alors modifiée en 1993, elle n'est plus la « messe de l'A.O.R.L. » mais devient la « messe de la Communauté Militaire : Active, Réserve, Officiers, Sous-Officiers[4] ». Elle est plus inclusive dont l'objectif est de regonfler ses rangs.

Figure 73 : Photographies de la messe de l'A.O.R.L. en 1965[5].

[1] Bernadette Angleraud, Aubourg Valérie, Olivier Chatelan, *50 ans de catholicisme à Lyon 1965-2015 : de Vatican II à nos jours*, Paris, Éditions Khartala, 2016, p. 9-25.
[2] *BAORL*, n° 282, 1er trimestre 1973, rubrique « conseil d'administration » « conseil du 12 mars 1973 ».
[3] *BAORL*, n° 350, 1er trimestre 1990, rubrique « messe de l'A.O.R.L. ».
« La Basilique de Fourvière était encore une fois, comble. ».
[4] *BAORL*, n° 365, 4ème trimestre 1993, rubrique « messe de l'A.O.R.L. du 12 décembre 1993 ».
[5] *BAORL*, n° 253, décembre 1965, rubrique « Messe de l'A.O.R.L. ». D'autres photographies se trouvent en Annexe 15.

Mais le devoir de mémoire ne s'applique pas qu'aux seuls membres de l'A.O.R.L. Ce qui est mis en avant par la communauté des officiers de réserve s'inscrit dans une volonté de soutien à l'armée et d'honneur. Lorsque le sous-marin Eurycide sombre au large de Saint-Tropez le 4 mars 1970, des messes militaires ont lieu partout en France en l'hommage des 58 officiers mariniers et marins de l'équipage. Les Lyonnais témoignent de leur patronage à la cérémonie du 18 mars à l'église de la Rédemption. Pour les officiers de l'A.O.R.L., plusieurs aspects rentrent en jeu lors de cet événement. Ils commémorent en effet leurs pairs qui ont perdu la vie dans un accident et s'inscrivent par-là dans l'hommage national rendu aux victimes. Mais l'A.O.R.L. apparaît plus affectée lorsqu'on lit l'article qui y est consacré dans le *Bulletin.* Et pour cause, une des familles de membre de l'association est touchée par ce drame : le commandant de vaisseau Bernard Truchis de Lays, dont le père est cotisant à l'A.O.R.L., y perd la vie[1].

β) L'association, une famille d'officiers de réserve

L'A.O.R.L., s'apparente à un modèle patriarcal que l'on retrouve dans le cercle familial. On l'a vu, la place du président est mise en exergue, si bien qu'il est à la fois la représentation du chef, mais peut être aussi vu comme celle du père, du guide. Il est celui qu'il faut suivre. Cet amalgame entre la famille et l'armée est présent depuis le service national, période d'éloignement durant laquelle le régiment devient la famille et l'officier le père[2]. Christian Mérot parle déjà de « sphère familiale » pour les associations de Moselle[3].

L'association est alors bien plus qu'un groupement du corps des officiers de réserve, elle est la figuration de ce que l'armée peut représenter aussi pour les hommes de carrière. Se rattacher à un système familial permet à l'association de former un tout, une cellule dans laquelle il est possible de se retrouver. Elle en fait d'ailleurs la promotion :

> « Comme le régiment, l'Association est une grande famille. Son Président en est le père. Conduisons-nous en bons fils pour que règne dans l'Association tout entière, pour son bien et son rayonnement, le même esprit d'équipe dont j'ai parlé au début de cet exposé.[4] »

La cellule familiale est si importante pour les officiers de réserve qu'elle est mise en avant par la rubrique « carnet » du bulletin. Ainsi les naissances, mariages et décès sont communiqués

---

[1] *BAORL,* n° 271, 2ème trimestre 1970, « Cérémonie religieuse à la mémoire des victimes de l'Eurydice ».
[2] Odile Roynette, *Bon pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle,* Paris, Belin, 2000, p. 117.
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers…, op. cit.,* p. 265.
[4] *BAORL,* n° 210, janvier 1956, rubrique « Compte rendu Moral de l'exercice 1954-1955 présenté par le Capitaine Mitanchet ».

à l'ensemble des adhérents. Lorsque l'A.O.R.L. perd l'un de ses pères, des membres s'expriment plus longuement. Au moment du décès d'Édouard Moreau, président de l'A.O.R.L. à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le docteur J. de Saint Rapt fait publier un éloge funèbre dans lequel il rappelle que l'engagement du défunt est dû au fait qu'il « aimait l'Armée comme sa famille à laquelle il se vouait de son mieux en faisant toujours davantage, toujours plus que ce qu'on lui demandait[1] ». Ce sentiment d'appartenance à un groupe est alors aussi moteur d'action.

Le rôle de la famille dans l'éducation et la formation de la jeunesse est souvent rappelé aux officiers de réserve par l'intermédiaire du bulletin. Il est exalté, et apparaît comme le vecteur principal du civisme pour les officiers de réserve. Dans une allocution solennelle Bernard Magnillat en 1973 évoque cette idée selon laquelle :

> « Les structures naturelles de base qui sont le ciment de notre civisme :
>
> - La famille, la pauvre famille qui a vraiment tendance à éclater, prise dans le schéma d'hebdomadaire à bon marché.
> - L'école, dont on dit encore qu'elle est d'éducation nationale, alors que les gens positifs et sensés pensent qu'elle est simplement d'instruction nationale, et que le rôle d'éducation revient à la famille et aux groupements sociaux élémentaires qui entourent cette cellule naturelle.[2] »

Le civisme ne peut vivre sans l'appui de la sphère familiale selon le président de l'A.O.R.L. Pour l'U.N.O.R. elle est le noyau primaire de la nation. La fédération publie elle aussi des missives qui dénoncent un certain délitement de celle-ci dans son rôle d'éducation. Toutefois comme le rappelle l'historien E. Dieudonné, la famille n'a pas vocation naturelle à développer le civisme de ses membres[3]. Elle est seulement un lieu de sociabilité traditionnelle pour les notables[4], si bien qu'ils y placent beaucoup d'espoirs pour l'éducation. C'est pourtant le rôle que les officiers de réserve souhaitent lui attribuer, influencés certainement par leur héritage familial[5]. Mais à défaut que cette attente soit réalisée, ils diffusent eux-mêmes cette idée en se constituant eux-mêmes comme une famille.

Enfin on note aussi que les officiers de réserve s'opposent aux groupements politiques qui vont contre leurs idéaux familiaux – voire religieux. En effet, en 1973, l'A.O.R.L. publie dans le *Bulletin* un manifeste porté par des associations d'anciens combattants qui se focalisent sur

---

[1] *BAORL*, n° 259, 2ème trimestre 1967, rubrique « Édouard Moreau ».
[2] *BAORL*, n° 285, 4ème trimestre 1973, rubrique « Journée de l'AORL du 16 décembre 1973 ».
[3] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op.cit.,* p. 218-228.
[4] Jean Defrasne, *Histoire des associations,* Paris, L'Harmattan, 2004, p. 59-68.
[5] *Cf.* Chapitre 3.

leur vision du monde qu'ils considèrent comme « trouble, dans la division et l'incohérence ». Les officiers de réserve affirment en préambule, leur totale approbation par rapport aux idées exposées. Émanent alors du texte ces phrases :

> « La famille constitue un grand régulateur de paix sociale. Ruiner la famille équivaut à détruire la société. Ainsi doit être proscrit tout ce qui tend à affaiblir la famille : conditions inhumaines de logement, contrainte à un travail extérieur accablant pour la mère, amoindrissement de l'autorité des parents, incitation au divorce et à l'avortement, corruption et l'amour vrai.[1] »

Le corps des officiers de réserve, qui approuve ce manifeste, se positionne alors contre les évolutions sociétales en faveur de la condition des femmes en France. L'accès facilité à l'emploi pour les mères n'est pas vécu comme une émancipation, d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes souvent issus de familles où la mère est au foyer : 11 officiers de réserve déclarent que leur mère est sans profession ou mère au foyer dans le premier questionnaire réalisé. La référence à la disparition de la seule autorité paternelle au profit d'une autorité parentale conjointe effectuée en 1970 est sous-jacente. Enfin, ce texte est publié dans le contexte du procès de Bobigny, au cœur de l'actualité politique et publique. Seulement deux années avant que la loi Veil ne soit approuvée par le parlement, le corps des officiers de réserve s'y oppose. Le message contre l'avortement est notamment repris une vingtaine d'années plus tard, en 1998, durant lequel il est exposé comme un « avilissement moral suicidaire[2] ».

Les liens avec l'institution militaire sont, comme cela a été vu tout au long de cette partie, privilégiés. Ils dépassent le simple cadre des relations pour le bon fonctionnement de la réserve puisque l'A.O.R.L. – et ses membres – s'identifient à un système de valeurs propres à l'armée. Mais la vie politique locale n'est pas non plus délaissée au profit de l'armée, bien au contraire.

[1] *BAORL*, n° 282, 1er trimestre 1973, rubrique « Manifeste ».
[2] *BAORL*, n° 383, 2ème trimestre 1998, rubrique « Libres Propos ».

III) Les membres de l'A.O.R.L. et la politique locale

L'A.O.R.L. est une association très impliquée et intégrée dans la vie de la cité. En effet, ses effectifs importants et ses activités civiles et militaires font d'elle une association dynamique. Les hommes politiques locaux ont conscience de son audience et de fait entretiennent des rapports chaleureux avec les dirigeants de l'A.O.R.L. qui sont totalement assimilés dans les cercles de discussions sur la défense à tel point que des carrières politiques s'ajoutent à la vie de ces hommes déjà bien occupée.

A) Des officiers de réserve intégrés à la vie politique locale, voire nationale

L'association des officiers de réserve est totalement intégrée à la vie de la cité, ce qui se perçoit par l'importance qui lui est accordée dans la presse locale. Si l'A.O.R.L. est une association statutairement apolitique, ses membres en tant qu'individus s'intéressent aux questions politiques, à l'échelle de la ville voire de la nation. Ils ne s'interdisent pas, au titre de leur appartenance à l'association, de discuter de politique. Par antagonisme, certains s'engagent même dans des parcours politiques à part entière.

α) L'association et la presse

Figure 74 : Courbe qui représente le nombre d'articles de presse conservés par années à l'A.O.R.L.

L'A.O.R.L. a conservé une revue de presse très abondante depuis 1965. Ces coupures de journaux sont l'une des expressions de l'importance de l'association au sein de la ville et du département. Toutefois, aucun article n'est issu de la presse nationale. Ainsi, on retrouve toujours les mêmes journaux, à savoir, *Le Progrès, Le Journal Rhône-Alpes,* ou *Échos Liberté.* Grâce à la presse locale, elle se fait connaître dans toute la région administrative mais surtout auprès des autorités civiles. De ces 165 articles conservés, il est possible de mettre en évidence certaines concomitances.

Figure 75 : Histogramme qui représente le nombre d'articles de presse par titres conservés par l'A.O.R.L. par années.

Suivant les années, la presse a été plus ou moins abondante au sujet de l'A.O.R.L. Si évidemment il est possible que d'autres articles soient parus sans avoir été conservés, l'échantillon permet de donner la tendance générale. On remarque qu'un pic d'intérêt a lieu autour de la décennie 1970-1980. Cet attrait s'explique par plusieurs facteurs. En effet, 1975 est l'année du centenaire de la création des réserves. Il y a donc des commémorations qui se déroulent en France dont la plus importante se tient à Versailles[1]. De plus, l'association dans cette décennie atteint son paroxysme, avec certes moins d'adhérents qu'avant la guerre d'Algérie[2], mais elle n'a jamais été autant dynamique. Lorsque son programme s'amenuise, dans les années 1990,

[1] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 104-124.
[2] *Cf.* Chapitre 2.

elle n'est plus au cœur de la société. C'est d'ailleurs sur ces activités que se focalisent les chroniques des journalistes.

Figure 76 : Histogramme qui représente la quantité de coupures de presse selon les mois.

Figure 77 : Histogramme qui représente les sujets abordés par la presse locale lorsqu'il s'agit de l'A.O.R.L.

Dès lors que l'on s'intéresse de plus près à la presse, on remarque que celle-ci est plus abondante en fin d'année civile. En effet, on l'a vu précédemment, c'est entre les mois d'octobre – avec le pot des nouveaux – et le mois de février – le bal – que la presse est la plus riche. Les sujets traités sont toujours ceux en lien avec les autorités civiles : le gala, l'accueil des nouveaux officiers, et la messe sont les trois moments de la vie associative qui sont le plus documentés par la presse. Les activités militaires voire paramilitaires ne sont quant à elles pas gratifiées d'articles qui en font la promotion. L'exception est faite pour le challenge Olivier Grégoire,

mais il est évident que cela est dû à deux faits : il se déroule au cœur de la cité, dans les monts du Lyonnais, ce qui intrigue, et est aussi l'occasion de convier les responsables civils locaux.

La presse permet de se représenter la vie de l'A.O.R.L. dans cette seconde moitié de siècle. Elle confirme qu'il s'agit d'une association qui est importante dans la ville jusque dans le début des années 1990, elle fait parler d'elle et est donc largement connue. De plus, elle donne, par les quelques photos qui s'ajoutent régulièrement aux articles, une représentation de ce qu'a pu être l'association. Plus généralement, selon Christian Mérot, les A.O.R. apparaissent être des sujets de prédilection pour les journalistes locaux. Il remarque néanmoins que la relation entre elles et la presse n'a pas été évidente entre 1962 et 1983 du fait de l'antimilitarisme croissant[1]. On retrouve le même fait dans les années 1960 à Lyon. L'analyse faite en Moselle se retrouve dans le Rhône, ces associations sont assimilées à des groupes paramilitaires, alors dans un contexte de rejet, les activités militaires qu'elles proposent sont mal perçues, et donc peu sujettes à papiers. Lorsque la presse suit les événements, elle se calque à l'actualité, et cherche surtout à les représenter comme des hommes dont le simple intérêt n'est pas que les armes. Mais à la différence des Mosellans, les Lyonnais possèdent un écho régional[2].

L'audience que leur apporte la presse locale est aussi le résultat d'un contexte favorable. La presse connaît de profondes transformations après la Seconde Guerre mondiale qui relèvent du changement des modes de vies et de lectures. Les quotidiens locaux, qui se font le relais des animations dans la ville et notamment celles des associations, sont en pleine prospérité à l'instar du *Progrès*[3]. Il n'est alors pas étonnant de voir que se noue une relation entre officiers de réserve et journalistes.

Enfin, la presse écrite n'est pas la seule à s'intéresser à l'association. Quelques reportages télévisés, à l'échelle régionale ont aussi été réalisés. Là encore, on retrouve un intérêt majeur pour le bal. À la différence ici, que les activités militaires sont là plus présentes. Des reportages sur le rallye des réserves ou des manœuvres sont aussi filmés. Mais la télévision place sa focale sur des événements dont l'ampleur est plus grande à l'instar des congrès U.N.O.R. Le fait que les sujets traités puissent être différents s'inscrit dans la concurrence des moyens d'informations. La télévision qui prend une place de plus en plus grande dans la société d'après-guerre

[1] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers …, op. cit.,* p. 99-102.
[2] *Ibidem*.
[3] Albert Pierre, *Histoire de la presse*, Paris, Presse Universitaire de France, 2018, p. 110-123.

doit pour exister trouver des sujets inédits. De plus, journalisme écrit et parlé se doivent être complémentaires afin d'éviter toute redondance[1].

β) Peut-on être maire ou conseiller municipal et faire partie de l'A.O.R.L. ?

Les membres de l'A.O.R.L., sont aussi régulièrement impliqués dans politique locale. Effectivement il n'est pas rare de croiser un même nom au sein du bureau de l'A.O.R.L. et dans un conseil municipal. Nombreux sont ceux qui ont aussi été maires de communes périurbaines. Pourtant l'A.O.R.L. est statutairement apolitique. Alors apparaît un dilemme : peut-on exercer des fonctions politiques dans la sphère civile lorsque l'on est représentant d'une association qui se veut apolitique ? L'inverse est aussi valable : peut-on exercer des fonctions dans une association apolitique lorsque par ailleurs on est affilié à un parti politique ?

Par exemple, Jean-Luc Da Passano est adhérent à l'A.O.R.L. et il également membre du conseil d'administration. Son nom est cité pour la première fois en 1982 dans le *Bulletin* n° 319 pour indiquer qu'il a représenté l'A.O.R.L. au conseil de la F.A.R.A.C.[2], il est donc probable qu'il ait été élu administrateur au cours de l'assemblée générale de l'année 1981. Toutefois, ce dernier démissionne du conseil en 1985 afin de se consacrer à sa carrière en politique[3] alors qu'il rentre au conseil général[4]. Dès lors, il s'est imposé dans la politique locale et est devenu maire de la ville d'Irigny (69), à l'ouest de Lyon, une fonction qu'il a occupée entre 1995 et 2020. Il a donc fait le choix de ne plus être au bureau pour mener cette carrière. Il est l'exemple même d'un adhérent qui n'a pas dissocié les deux engagements. Faire de la politique et être membre de l'A.O.R.L. apparaît dans le cas présent tel un antagonisme. Il n'est pas le seul dans ce cas-là : un autre antécédent peut être mis en avant, celui de Bernard Roger Dalbert qui a aussi fait partie du conseil de l'A.O.R.L. avant d'être maire de la commune de Caluire (69) de 1993 à 1997[5]. Tous deux ont été affiliés au parti de l'U.D.F.[6], le premier s'est ensuite rallié au MoDem[7] puis à l'UDI[8] qui sont tous, à l'exception du second qui se veut au centre de l'échiquier politique, des partis de droite.

---

[1] *Ibidem*.
[2] *BAORL*, n° 319, 2ème trimestre 1982, rubrique « Conseil d'administration » « Séance du 8 mars 1982 ».
[3] *BAORL*, n° 333, 4ème trimestre 1985, rubrique « Conseil d'administration » « Séance du 9 septembre 1985 ».
[4] *BAORL*, n° 364, 3ème trimestre 1993, rubrique « Tribune Libre » « lettre ouverte au président national ».
[5] Pour en savoir plus : https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-villeurbanne-et-caluire/2019/02/14/bernard-roger-dalbert-ancien-maire-de-caluire-est-decede.
[6] Union pour la démocratie française.
[7] Mouvement Démocrate.
[8] Union des Démocrates et des Indépendants.

Il est à se demander si exercer des fonctions au sein du bureau de l'A.O.R.L. avant d'excéder à la mairie d'une commune est aussi un gage de sérieux. Les officiers de réserve qui sont des cadres respectés dans leur profession civile et dans la hiérarchie militaire, se retrouvent aussi à des hauts postes municipaux. Mais allier l'engagement politique à l'engagement associatif ne va pas de soi, si bien que certains préfèrent ne plus exercer de fonction au sein des bureaux. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils ne cotisent plus, ou n'entretiennent plus de relations avec leur association. Da Passano illustre cette double position lorsqu'en 1999, alors qu'il est membre du conseil général du département, il aide l'A.O.R.L. à trouver des subventions[1].

Mais pour certains, il possible d'associer les deux. C'est le cas d'Étienne Tissot qui cumule les responsabilités. Il est élu sur la liste de Michel Noir entre 1989 et 1995[2], affilié au R.P.R.[3], un parti de droite qui se réclame du gaullisme. Mais cet engagement en politique alors qu'il préside l'U.N.O.R. est mal perçu au sein de l'A.O.R.L., en témoigne la lettre ouverte qui lui est adressée, parue dans le *Bulletin* n° 364 par André Chazit :

> « Jours du Souvenirs, journées nationales, cérémonies commémorations de ceci ou de cela, auxquelles s'ajoute cette année une journée nationale du 16 juillet 1942 ; cette dernière, décrétée sous n° 9350 le 3 février 1993 par le Président de la République, était consignée d'ailleurs par cinq Ministres, naufragés du récent suffrage universel !
>
> A chaque manifestation, à laquelle le Maire de Lyon, pris par ailleurs, déléguait son adjoint Tissot, nous avons entendu celui-ci toujours aller dans le sens des orateurs les plus virulents, condamnant ceux-ci, fustigeant ceux-là, s'en prenant aux « falsificateurs » d'une Histoire qu'il n'a pas vécue. Pas un mot pour rappeler la position courageuse des églises de France, de la lettre du 21 juillet 1942 d'Emmanuel Cardial Suhard, archevêque de Paris, de la position à Lyon du Cardinal Gerlier, couvrant le Père Chaillet face à Laval…Pas un mot sur les huit cents prêtres décapités, fusillés ou morts en déportation, prêtres dont le plus estimé de tous, le Père Riquet, Président d'honneur des déportés, vient de nous quitter.
>
> Mis à part le 11 novembre, lequel regroupe désormais les combattants de plusieurs guerres, ces manifestations ne peuvent concerner qu'à titre individuel les officiers de réserve que nous sommes.
>
> Par contre, dans les rangs de nos camarades résistants ou déportés, un certain malaise se fait jour. L'un des plus prestigieux, Raph Feigelson, expose ses craintes, dans le n° 474 de la revue *Le Déporté*, face à une médiatisation excessive des sacrifices des uns qui peut occulter ceux des autres, de l'ensemble des autres. Je tiens à rappeler ici que Ralph Feigelson, évadé d'Auchwitz[sic], est le Président des Israélites de la Résistance, il est également Président des rescapés d'Auchwitz[sic]-Birkenau-Morowitz.
>
> Son attitude lucide se trouve confortée par un écho recueilli à Gdansk, où j'étais il y a peu : nombre de Polonais s'inquiètent d'une dérive qui se fait jour dans le monde au sujet du piège de Warsowie[sic]. Acte de volonté nationale, l'insurrection du Général Bor et des 60 000 combattants de l'Armia Krajova, en présence d'une Armée Rouge restée l'arme aux pieds, pendant

[1] *BAORL*, n° 388, 3ème trimestre 1999, rubrique « Compte rendu des CA juin-septembre 99 ».
[2] *Cf.* Annexe 12.
[3] Rassemblement Pour la République.

deux longs mois, semble faire place peu à peu à la seule révolte du ghetto, héroïque certes, mais plus limité dans les conséquences du conflit.

Ami Étienne, je sais que tu parles toujours selon les inclinaisons de ton Maire aussi. C'est ton droit et ton devoir d'honnête homme, ce que tu es. Ce n'est plus le droit et le devoir de Président des Officiers de Réserve à l'échelon national tenu hors de la vie politique, par définition. Qu'un conseiller municipal d'une commune sans histoire puisse avoir des responsabilités mineures au sein de l'UNOR soit. Il y en a. Dans ton cas personnel la dualité n'est plus possible.

J'ai toujours apprécié ton cursus de médecin-chirurgien de réserve au S.S.A. ; ton efficacité et des compétences de Professeur y font l'admiration de tes confrères d'active. J'ai soutenu de mon mieux tes efforts à la Présidence de l'AORL, où Jean-Luc Da Passano te secondait brillamment. A peine élu conseiller général, ce dernier cédait sa place de secrétaire général, avec élégance et dans le respect d'une tradition non-écrite.

Tu crois bon de persister, mon cher Étienne, dans les activités fort honorables, mais de plus en plus incompatibles entr'elles[sic]. Tu appelles cela « avoir plusieurs casquettes ! » Tous ceux qui ont porté avec fierté le seul képi d'officier apprécient de moins en moins ce mélange de genres.

Lorsque tu déclares avoir envie de « hurler » devant le drame bosniaque, c'est bien. Nous serions tous beaucoup plus satisfaits de te voir plus éloquent à Paris, devant des mesures qui inquiètent tous ceux que la Défense concerne, sans optique partisane. Les impressions recueillies lors d'un tout récent périple dans les « ex-Pays soviétiques » n'incitent guerre à baisser la garde. Les officiers de ma génération on[sic] connu une traversée du désert qui a duré plusieurs années, après l'Algérie. La Réserve était au plus bas, nos grands Chefs « n'en voyant pas l'utilité immédiate » ! Quelques années plus tard, une force conséquente de réserve était assez vite mise sur pieds : le climat international avait changé et il restait suffisamment de fanas pour redémarrer.

L'U.N.O.R. avait veillé sur la flamme !

Le statut des réserves, c'est utile s'il reste encore des réservistes pour en bénéficier ! Devant et aux côtés d'un haut commandement de plus en plus à l'étroit, l'U.N.O.R. a besoin à sa tête d'un homme neuf, si possible un ancien Chef de Corps, issu d'une arme au moins. Nous savons tous qu'une Armée totalement de métier est un leurre, et que la conscription, donc les OR, doivent être poursuivis, différemment peut-être. Encore faut-il en être persuadé, s'en occuper avec compétences et convictions et s'y consacrer totalement sur place.

Ami Étienne, je te connais trop bien pour savoir que tu n'abandonneras plus la politique, avec son cortège d'intrigues, ses représentations médiatiques, mais aussi la sensation d'être utile, voire indispensable ! Une nouvelle fois, je te demande de céder ton poste à l'U.N.O.R., où les camarades compétents ne manquent pas.

Reviens parmi tes camarades, en simple médecin en Chef, ce qui n'est déjà pas si mal. Tu pourras poursuivre tes activités politiques, mais il n'y aura plus d'ambiguïté…

Tu seras à nouveau pour nous tous l'ami Étienne Tissot, celui que nous aimons bien.[1] »

Dans cette missive proférée au président national, les Lyonnais exposent leur désapprobation quant au cumul des mandats associatifs et politiques. S'il apparaît possible de faire partie d'un conseil municipal et de l'U.N.O.R., posséder un rôle de représentation plus important – qui plus est, dans une ville d'envergure à l'image de celle de Lyon – n'est pas compatible avec

[1] *BAORL*, n° 364, 3ème trimestre 1993, rubrique « Tribune Libre » « lettre ouverte au président national ».

le fait d'être le porte-parole des officiers de réserve français. L'U.N.O.R. est apolitique et s'interdit par là toute discussion politique. De plus, il lui est reproché de ne pas accomplir correctement son rôle de diffusion de l'esprit de défense alors qu'il possède un rôle public considérable. Il y a donc une ambiguïté inacceptable dans le corps des officiers de réserve.

Pourtant, cette lettre d'André Chazit apprend qu'il est anodin de voir un officier de réserve être un élu local. Ces cadres se sentent bien souvent, à titre individuel, une mission de patriotisme qui les pousse à agir sur le terrain politique. L'action dans ce domaine des officiers de réserve n'est pas nouvelle. Lorsqu'ils choisissent de poursuivre un engagement politique, ils le font certainement en tant que citoyen d'après Emmanuel Dieudonné, sans qu'il puisse toutefois l'affirmer totalement[1]. Tout le problème est de savoir si ces carrières sont le reflet d'une participation citoyenne alors même qu'ils sont définis comme des citoyens-soldats ou des soldats-citoyens selon le point de vue adopté. Peuvent-ils réellement, pour ceux qui sont massivement impliqués dans la réserve, laisser de côté leur positionnement au sein de la hiérarchie militaire ? Si leur action est difficilement mesurable aux différentes échelles dans la société il n'en reste pas moins qu'elle existe et qu'il ne faut pas l'occulter. En effet, ce militantisme politique, à titre individuel, et non associatif, n'est sans doute pas moins efficace pour diffuser l'esprit de défense qui leur est cher. Finalement, décider de mener une action en politique n'est-elle pas un vecteur de la diffusion des idées du corps des officiers de réserve ?

Pour conclure sur ce point qui déchaîne les passions au sein de l'association, comme on l'a vu avec la lettre ouverte, un constat peut être fait avec les quelques exemples qui ont pu être développés : les officiers de réserve se rallient, lorsqu'il s'agit de politique à des partis de la droite française.

γ) Des hommes politiques locaux qui favorisent les actions de l'A.O.R.L.

Si certains agissent à titre individuel dans les milieux politiques locaux pour mettre en avant les politiques de défense dans la société, certains hommes politiques favorisent eux-mêmes les actions de l'A.O.R.L.

Un nom revient régulièrement dans le *Bulletin*, à savoir celui de Charles Hernu. L'ancien maire de Villeurbanne porte une attention particulière aux politiques de défense et s'intéresse de près à l'action des officiers de réserve dans sa région. L'élu est régulièrement l'invité de

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op.cit.,* p. 412-438.

l'association lors des conférences, dîners-débats, bals et messes qu'elle organise et c'est souvent qu'il les honore de sa présence. Le lien entre l'A.O.R.L. et cet homme politique débute avant même qu'il ne soit élu maire en 1977 car il est l'invité du dîner-débat du 14 novembre 1975[1]. Cette même année, il publie un livre intitulé *Soldat-Citoyen, essai sur la défense et la sécurité de la France*[2], qui revient sur le rôle fondamental des réserves dans l'armée française. Lorsqu'il est choisi pour être ministre de la Défense en 1981 son intérêt pour les réserves n'est pas amputé. Au contraire, il inaugure en 1983 le Conseil d'Étude des Réserves, créé pour « permettre aux réservistes d'exprimer leur idée concernant leur rôle dans la défense ». Il affirme dans son discours qu'« il n'était pas possible de moderniser, d'accroître les forces classiques sans que cela ait des répercussions significatives sur l'organisation de nos réserves[3]». Cette mise en valeur des réserves pendant son mandat politique est somme toute, en partie due à l'aura de l'A.O.R.L. dans sa région d'origine. On peut imaginer que le député ait été – en plus de ses convictions personnelles – influencé aussi par ce groupe et celui de la C.O.R.A.N. auquel il adhère. D'autant plus que bien qu'il soit un homme de gauche, son intérêt pour la défense est largement plébiscité par l'A.O.R.L. qui n'hésite pas à faire appel à lui pour organiser le congrès U.N.O.R. 1984[4].

D'autres hommes politiques locaux jouent aussi un rôle jusqu'au sommet de l'État en faveur de la situation des réserves en France à l'instar de Jacques Boyon[5]. Ce député de l'Ain (01) et maire de la commune de Pont-d'Ain, non loin de Lyon, est nommé secrétaire d'État à la défense sous le gouvernement de Jacques Chirac pendant la période de cohabitation entre 1986 et 1988, alors qu'il est affilié au R.P.R. Devant le Conseil d'Étude des Réserves il réaffirme le 28 avril 1987, que « […] La politique des réserves se définit et se conduit nécessairement dans le cadre de la politique générale de défense de la France en harmonie avec elle[6] ». Pour cet homme convaincu de la nécessité des réserves, la parenté avec l'A.O.R.L. n'est pas établie mais n'est pas impossible du fait de la proximité géographique.

---

[1] *BAORL*, n° 292, 3ème trimestre 1975, rubrique « Dîner-débat du 14-11-1975 ».
[2] Charles Hernu, *Soldat-Citoyen, essaie sur la défense et la sécurité de la France*, Flammarion, 1975.
[3] Michel Mifsud, *La Nation Française …, op. cit.,* p. 333-340.
[4] Entretien avec Étienne Tissot, 25 juin 2020.
[5] Jacques Boyon (1934-2019), maire de Pont-d'Ain (1971-2001), plusieurs mandats de députés entre 1978 et 1993, secrétaire d'État entre 1986 et 1988.
Pour en savoir plus : https://www.leprogres.fr/ain-01/2019/01/15/jacques-boyon-ancien-depute-de-l-ain-et-maire-de-pont-d-ain-n-est-plus ; http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA645 ; https://www.vie-publique.fr/3847-jacques-boyon.
[6] Michel Mifsud, *La Nation Française…, op. cit.,* p. 333-340.

Enfin pour subsister dans le temps, les associations qui poursuivent un but non lucratif telles que l'A.O.R.L. ont besoin de subventions pour continuer à exister. Ces subventions peuvent être attribuées du fait que devant la loi, l'association est une personne morale[1]. Traditionnellement les subventions sont des « sommes d'argent que l'État, une collectivité locale ou un organisme privé, accorde à un groupement, une association, une entreprise ou une personne pour favoriser le développement d'activités d'intérêt général[2] ». Tout au long de la période, la question des subventions n'est pas abordée par l'A.O.R.L. Il est possible qu'elle en perçoive, d'autant plus qu'elles sont inscrites dans les plausibles revenus de l'association dans ses statuts. Il faut attendre 1992 pour avoir la première mention d'une subvention allouée par le Conseil Général[3]. Mais les activités que développe l'A.O.R.L. – et à plus grande échelle l'U.N.O.R. – paraissent de moins en moins « d'intérêt général » aux yeux des décisionnaires politiques qui les accordent. En effet, en 1998, l'A.O.R.L. s'indigne de la baisse du financement par l'État de l'U.N.O.R.[4]. L'année suivante, l'association locale cherche désespérément des subventions[5].

Ces informations sont l'une des preuves du changement de paradigme sur la position de l'A.O.R.L. dans la société lyonnaise. Son influence lui a permis d'exister pendant plus de 80 ans en recevant sans doute des subventions et l'appui effectif de hommes politiques locaux tels que Charles Hernu. Mais la diminution progressive des contributions extérieures et le peu d'intérêt porté aux réverses sonnent le glas du lien entre l'A.O.R.L. et les autorités civiles voire les politiques locales.

B) L'A.O.R.L. et apolitisme

Statutairement, l'A.O.R.L. est une association qui s'interdit toutes discussions qu'elles soient politiques ou religieuses. Mais la frontière est souvent poreuse dans les bulletins. Certaines actions menées par les dirigeants de l'A.O.R.L., mais aussi quelques déclarations de membres dans la rubrique « Libres Propos », ne sont pas apolitiques.

[1] Simon Cottin-Marx, *Sociologie du monde associatif*, Paris, La découverte 2019, p. 30.
[2] Définition de subvention selon le *Trésor de la Langue Française*, consulté le 18/05/2021.
[3] *BAORL*, n° 360, 3ème trimestre 1992, rubrique « Assemblée générale ».
[4] *BAORL*, n° 383, 2ème trimestre 1998, rubrique « Comptes rendus CA avril-mai ».
[5] *BAORL*, n° 386, 1er trimestre 1999, rubrique « Comptes rendus des CA janvier-février-mars ».

α) L'A.O.R.L., une « grande muette » ?

L'armée est communément désignée sous la périphrase « la grande muette ». Une qualification qui remonte à l'instauration de la Deuxième République française qui institue le suffrage universel masculin pour tous sauf pour les membres du clergé, les détenus et les militaires. Contraints à un mutisme civique, les militaires n'accèdent pas au droit de vote avant 1945, soit près de 100 ans plus tard. Certes, cette décision concerne les hommes de carrière et non les officiers de réserve qui conservent leur place de citoyen dans la société, et donc, leur droit de vote. Mais, il est possible que la volonté d'apolitisme de l'A.O.R.L., exigée dès les premiers statuts de 1920[1] relève de cette prérogative qui incombe à leurs homologues d'active.

Pourtant, dès ses débuts l'A.O.R.L. souhaite défendre la position et les droits des officiers de réserve dans la société. Alors un constat se pose : tout ce qui les touche est politique puisque le choix de leurs effectifs, du budget alloué aux réserves mais aussi leur recrutement relève de choix gouvernementaux qui fluctuent en fonction des mouvances en place. De fait, pour Christian Mérot, la création de l'U.N.O.C. en 1922 est déjà une décision politique car elle relève d'un besoin national de représentativité de l'ensemble des officiers de réserve devant le gouvernement, d'autant plus qu'elle est présidée par un homme d'État d'envergure car il n'est autre que l'ancien Président de la République, Raymond Poincaré[2]. Les associations vont donc, dès leur création, servir au recrutement et à l'entretien des réseaux d'officiers de réserve, maintenir les liens avec les hommes politiques et de fait une attribution politique leur est conférée car elle se doivent de diffuser les idées qu'elles développent[3].

L'A.O.R.L. n'est pas la grande muette qu'elle désire être statutairement. Dans sa revue il n'est pas rare de trouver des reproches aux budgets alloués à l'armée par exemple. Mais elle se trouve aussi être critique vis-à-vis de l'actualité que traverse le pays. Si elle l'évite le plus souvent, c'est avec parcimonie qu'elle y fait référence. C'est lorsque l'intégrité du pays et celle de l'armée sont attaquées, ou mises en danger, que les officiers sortent de leur mutisme. Pour illustrer ce propos, il a été choisi de prendre deux exemples : les présidentielles de 1974 et le vote du budget de la défense en 1992.

---

[1] *Cf.* Chapitre 2.
[2] Raymond Poincaré (1860-1934), Président de la République (1913-1920).
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et sous-officiers …, op. cit.,* p. 47-50.

1. Les élections de 1974 :

Les élections de 1974 sont le prétexte à une critique de la société. Le président nouvellement élu – André Chazit – expose dans un éditorial le contexte sociétal auquel sont confrontés ses homologues selon lui :

> « La récente période électorale a beaucoup évoqué cet 'Ennemi de l'intérieur.' […] Je veux parler d'un autre danger, l'ennemi qui est en nous. Depuis plus de 10 ans, nous assistons paisiblement au pourrissement insidieux de notre pays : des cinémas devenus des officines porno, des enseignants parfois plus imprégnés de Marcuse que de Descartes, certains prêtres qui confondent Evangile et consignes syndicales, une police discutée, une magistrature attaquée, une armée bafouée, le tout à longueur de journée, voire même en émission publique… Soyons sincères… chez nous, depuis des années, s'installent une tolérance fructueuse des Trafics, une pollution des mœurs, une destruction systématique de nos fondements. On a laissé s'instaurer le sentiment d'inexorabilité dans un nouveau vent de l'Histoire, par des enquêtes, des sondages, etc… Deux blocs apparemment opposés viennent de s'affronter, divisant la France en deux parties égales. A l'examen apparaissent de nombreux points communs dans les désirs exprimés. Il semble bien que la majorité du pays réclame des changements profonds, réalisant l'enlisement qui se réparait. Un ministre pour 'la qualité de la Vie', voilà qui illustre cette prise de conscience ! Nous O.R. soyons attentifs à ces responsabilités qui nous attendent…Nous devons être un exemple. Nous avons voulu être des Chefs, restons-le au sein de la vie de tous les jours. C'est plus difficile. Nous devons lutter partout en faveur d'une armée attaquée, dénigrée jusqu'alors, mais qui représente un bastion de nos libertés et une fraction saine de la France.[1] »

Dans cet éditorial, l'officier de réserve critique la société telle qu'il la perçoit. Les changements de mœurs introduits notamment par Mai 68 sont caricaturés à l'extrême dans la première partie de la citation. En effet, cette période a eu des répercussions sur la vie des citoyens français avec une politisation de la vie privée importante : passent au centre des débats des questions sur la famille, l'éducation, la sexualité dans l'optique de sortir d'un modèle ancien, bourgeois. La volonté de repenser le monde se déploie et s'affirme jusque dans la vie politique incarnée par la présidence de Valéry Giscard d'Estaing qui se veut en rupture[2]. Pourtant lorsque ces mots sont écrits dans le *Bulletin*, la France traverse une phase plutôt conservatrice. Effectivement, le Premier ministre, Pierre Messmer, entre 1972 et 1974, marque une volonté de revenir à la tradition et cherche à lutter contre la gauche[3]. Il y a donc un décalage entre la critique qui est faite et la temporalité du fait qu'elle ne prenne pas en compte les expectatives du gouvernement Messmer.

Les élections sont évoquées comme si c'était en France et au cœur même de la population que se joue la guerre froide. Le président parle de deux blocs et l'ennemi est assimilé à la gauche qui progresse dans l'opinion publique. Menée par François Mitterrand, elle séduit de plus en

[1] *BAORL*, n° 287, 2ème trimestre 1974, rubrique « Le mot du président ».
[2] Bibia Pavard, *Mai 68*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018, p. 91-112.
[3] Serge Berstein, Olivier Milza (dir), *Histoire du monde de 1900 à nos jours : du XXe au XXIe siècle*, Paris, Hatier, 2018, p. 342.

plus les masses, mais ne semble-t-il pas la population d'officiers de réserve. Les élections de 1974, qui interviennent après le décès de Gorges Pompidou, apparaissent telle une surprise à l'A.O.R.L. mais pas seulement. Alors que Jacques Chaban-Delmas représente le gaullisme, ce sont ses deux principaux concurrents qui passent le premier tour : Valéry Giscard d'Estaing – à la tête des républicains-indépendants – et Mitterrand avec 43 % des voix. La poussée de la gauche est spectaculaire. Lorsqu'au deuxième tour, Giscard d'Estaing est élu à 50,8 % des suffrages il ne représente plus l'unité et la France se révèle coupée en deux[1]. Dans ce contexte les officiers de réserve se veulent être les chefs pour conduire la population contre une gauche cause de tous les maux du peuple. De fait, avec cet éditorial, ils dépassent leur apolitisme, pour s'ancrer dans le bloc de la droite.

2. Le vote du budget de la défense pour 1993 :

Se taire lorsque le domaine de la défense est mis à mal relève de l'intolérable chez les officiers de réserve. Il y a des événements qui les élèvent contre le gouvernement et qui sont le facteur déclencheur d'une prise de parole virulente. La séance de l'Assemblée nationale du 9 novembre 1992 fixée pour déterminer le budget de la défense de l'année à venir en est un exemple :

> « Nous approchons d'une échéance électorale, et il est apparu nécessaire, à votre Conseil et à moi-même, de réagir de manière visible à une situation que nous jugeons inadmissible : un peu plus de 20 députés en séance le 9 novembre 1992 lorsqu'il est traité en première lecture du deuxième budget de la nation : LA DÉFENSE. » […] « Mais quelque soient les raisons, il y a eu ce jour-là des bornes dépassées, surtout vis-à-vis du moral d'une ARMÉE, qui est envoyée en permanence aux quatre coins de l'horizon pour des missions sur la finalité desquelles on peut moins s'interroger. Ainsi nous avons jugé indispensable de manifester notre mécontentement en adressant à chaque Responsable Départemental (l'AORL est départementale) d'un parti politique représenté dans l'ASSEMBLÉE NATIONALE actuelle, la lettre dont vous trouverez l'inclus copie, ainsi que des réponses reçues. En ce qui concerne l'apolitisme inscrit aux statuts de notre ASSOCIATION, nous ne pensons pas en être sortis puisque le sujet est la DÉFENSE dont la promotion est inscrite, elle aussi, à nos statuts et que nous adressons à TOUS les partis concernés par ce qui nous est apparu comme un manquement grave à la finalité du mandat confié à nos DÉPUTES.[2] »

Le président de l'A.O.R.L. – alors Jean Marquet – expose nettement son point de vue quant à la désertion du Palais Bourbon. Le peu d'intérêt porté au budget de la défense par les députés est la cause immédiate de l'agacement des officiers de réserve ainsi que de leur passage à l'action. Mais les causes profondes sont aussi présentes dans cette citation et témoignent du malaise

[1] Serge Berstein, Olivier Milza (dir), *Histoire du monde …, op. cit.*, p. 530-533.
[2] *BAORL*, n° 361, 4ème trimestre 1992, rubrique « Éditorial ».

grandissant dans l'armée, qui les touchent aussi. Après avoir « masqué provisoirement le problème » dans les années 1960, selon l'expression de François Cailleteau[1], le malaise a persisté dans l'armée. De fait, et en s'appuyant sur cette réaction, il est même à se demander si ce malaise n'a pas été encore plus vivement ressenti au sein de la réserve que de l'active du fait qu'ils ne soient plus employés massivement. Néanmoins le choix de réagir à cette situation relève bien d'une action politique menée par le groupe de l'A.O.R.L. S'il tente de justifier les lettres envoyées aux députés par les statuts il n'en reste pas moins que le problème s'ancrer dans les débats politiques.

Dès lors est adressée une lettre à six députés du Rhône, mais, pour maintenir son image apolitique, l'envoi est effectué à tous les représentants de l'échiquier politique du département à l'Assemblée nationale : Michel Mercier – président de l'U.D.F. – Gérard Collomb – président du P.S.[2] – Alain Mérieux – président du R.P.R. – Michel Noir – président de la nouvelle démocratie – Bruno Gollnisch – président du F.N.[3] – et le président du Parti Communiste à l'échelon du Rhône dont le nom n'est pas indiqué dans le *Bulletin*. Le courrier envoyé (ci-dessous) est resté lettre morte.

[1] François Cailleteau, *La conscription en France : mort et résurrection*, Paris, Économica, 2015, p. 36.
[2] Parti Socialiste.
[3] Front National.

Lettre adressée
aux présidents Rhodaniens des partis en cause

LYON, le 30 Janvier 1993

Monsieur le Président

Notre Association, Délégation Départementale de l'Union Nationale des Officiers de Réserve pour LYON et sa Région, a pour but entre autres, de promouvoir l'esprit de défense dans le corps social régional.

Nous ne vous cacherons pas que l'ensemble de nos adhérents (environ un millier) a été particulièrement traumatisé par le fait, que seulement une vingtaine de députés de l'Assemblée Nationale actuelle, ait cru bon de prendre sur son temps, pour discuter en Première Lecture du deuxième budget de la nation, à savoir le budget de la défense 93 (ou, ce que nous déplorons, le troisième si l'on tient compte du service de la dette publique).

Devant cet état de fait et bien que nos statuts stipulent, que les buts de notre Association sont apolitiques, il nous paraît normal de vous demander de nous préciser par écrit, quelle sera l'attitude des députés élus sous votre bannière, lors des prochaines législatives, lorsque le budget de la Défense 1994, viendra en discussion en Première Lecture à l'Assemblée.

Il va de soi, que nous consacrerons l'essentiel du prochain numéro de notre bulletin, paraissant avant le Mars 93, à la publication de la présente lettre adressée aux Présidents Rhodaniens de tous les partis figurant actuellement à l'Assemblée Nationale et des réponses que nous aurons reçues.

Cette démarche nous paraît indispensable en effet, au moment où nous voyons l'Armée Française, notre Armée, engagée quasiment en permanence, dans des missions, sur la finalité desquelles notre éthique nous refuse de prendre position, mais où s'usent sûrement, les potentiels des matériels et la détermination des hommes et ce sans compensation au niveau des budgets permettant au minimum, le renouvellement de ceux-là.

Le risque final engendré par cette situation de dénuement vers laquelle nous glissons inexorablement est,à terme, de mettre en péril la sauvegarde du territoire national, seul objectif fonctionnel de notre Armée et unique justification de ses sacrifices passés, présent, et à venir.

Dans l'attente d'une réponse,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Médecin en chef (CR) J. MARQUET
Président de l'A.O.R.L.

Figure 78 : Lettre adressée aux différents présidents de partis politiques par l'A.O.R.L. le 30 janvier 1993[1].

Pour conclure, il est donc impossible pour l'A.O.R.L. de rester dans un total apolitisme. Ses statuts comprennent un antagonisme majeur car s'ils interdisent toutes discussions politiques –

[1] *BAORL*, n° 361, 4ème trimestre 1992, rubrique « Lettre adressée aux présidents Rhodaniens des partis en cause ».

ce qui est de fait le cas, la revue ne retranscrit pas de débats entre ses membres par exemple – elle permet l'action des membres lorsqu'il s'agit de la défense.

β) La rubrique « Tribune libre » ou « Libres propos »

Il est vrai que les suppositions de non apolitisme se fondent majoritairement sur l'éditorial des bulletins mais une autre rubrique attire plus particulièrement l'attention sur ce point : il s'agit de « tribune libre » qui apparaît dans le n° 219 en 1958[1] puis remplacée par les « libres propos » dont le premier est publié en 1995[2]. Pour expliciter cette nouvelle catégorie, les officiers de réserve énoncent que « dans cette nouvelle rubrique nous publierons dorénavant à titre documentaire, et sans engager la responsabilité de l'Association, les articles ou commentaires qui pourront paraître intéressants comme reflet de l'opinion française.[3] ». Cette définition prévaut lorsqu'elle change de nom du fait que les articles publiés restent dans la même lignée. Dès lors, l'association publie dans sa revue, soit des articles d'autres journaux associatifs – qui peuvent être politisés comme on l'a constaté précédemment – soit des articles rédigés par des membres. Toutefois, dès 1958, elle retire toute responsabilité dans les propos tenus dans cette catégorie. Mais cautionner la parution de certains textes parfois virulents reste, malgré ce préambule, une prise de parti. Les propos tenus par les membres sollicitent une plus grande attention car il y a fort à parier qu'ils soient, plus globalement, le reflet de la pensée du corps des officiers de réserve.

En 1976 par exemple, le capitaine Lambron, prend la parole et s'interroge lui aussi sur la société post Mai 68 par exemple :

> « À l'heure où le civisme se meurt, tué par l'indifférence et l'égoïsme, à l'heure où parler de Patrie ou de Patriotisme fait passer pour ridicule et demeuré celui qui en parle, à l'heure enfin où, trop souvent hélas, il est de bon ton de dénigrer l'Armée et où le mot liberté n'a de sens pour certains que si c'est la leur et non de celle de tous, […] Pour une Armée démocratique composée des hommes de ce Pays et pourvue d'une force DEFENSIVE et OFFENSIVE.[4] »

Lambron dénonce dans ce texte une société individualiste qui ne fait plus preuve de patriotisme. Une valeur défendue par les officiers de réserve qui se positionnent comme les premiers garants de l'unité nationale. Les attaques à ces idées sont insoutenables pour ceux qui passent tant de temps à les protéger et les diffuser.

---

[1] *BAORL*, n° 219, mai 1958, rubrique « tribune livre ».
[2] *BAORL*, n° 372, 3ème trimestre 1995, rubrique « Libres propos ».
[3] *BAORL*, n° 219, mai 1958, rubrique « tribune livre ».
[4] *BAORL*, n° 297, 4ème trimestre 1976, rubrique « Tribune Libre ».

γ) Une association à droite de l'échiquier politique

Les historiens Emmanuel Dieudonné et Christian Mérot, placent, dès l'introduction de leur travaux respectifs, l'U.N.O.R. et ses associations à droites de l'échiquier politique[1]. Mais cela ne veut pas dire que tous les adhérents partagent ses opinions ou sont d'extrême droite[2]. Toutefois, l'étude de l'A.O.R.L. tend à confirmer l'idée que le corps des officiers de réserve qui adhèrent aux associations affiliées à l'U.N.O.R. est politiquement plus à droite.

1. Un apolitisme impossible dans les années 1990 :

Avec le temps l'apolitisme associatif se dilate de plus en plus et les missives contre le gouvernement en place se font de plus en plus récurrentes à l'intérieur même de la revue. L'apolitisme est de fait dépassé à plusieurs reprises. En 1995 par exemple, l'élection de Jacques Chirac, affilié au R.P.R., face au socialiste Lionel Jospin est vécue comme un renouveau pour les officiers de réserve. La revue n° 371 exprime que « depuis le 17 mai 1995, une ÈRE nouvelle s'est ouverte dont chacun espère qu'elle sera enfin bénéfique à la France et rompra définitivement avec tout ce qui nous régissait depuis trop d'années.[3] ». Le discours d'investiture, encore plus que le jour de l'élection dix jours plus tôt, est pour les officiers de réserve une victoire chargée d'espoir en ce qui concerne les politiques de défense. Ils vont jusqu'à discréditer le gouvernement de gauche précédent. La reprise des essais nucléaires qui découle du changement de parti au pouvoir, ainsi que le projet de création d'une F.A.R. conjointement avec la Grande Bretagne afin de s'adapter aux missions de l'O.N.U. sont source d'espoir pour les réservistes[4].

Pour donner un autre exemple de cet apolitisme impossible au sein de l'A.O.R.L. on peut se pencher sur le *Bulletin* n° 379 qui dans son éditorial[5] exprime les craintes du corps des officiers à la suite des élections législatives. Passé l'enthousiasme du retour de la droite au pouvoir, le gouvernement se retrouve vite dans une situation d'échec. La continuité de la politique de Balladur suivi par Alain Juppé – Premier ministre – malgré ses promesses électorales et les hésitations en matière d'économie de Madelin, font croître les incertitudes. Les grèves de décembre 1995 sont un coup dur et elles manifestent la perte de confiance du peuple[6]. Dans ce contexte, l'Assemblée nationale est dissoute par le Président et la gauche recouvre une majorité

---

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français …, op. cit.,* p. 54-72 ; Christian Mérot, Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle *…, op. cit.,* p. 5.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français …, op. cit.,* p. 54-72
[3] *BAORL,* n° 371, 2ème trimestre 1995, rubrique « Éditorial ».
[4] *Ibidem*.
[5] *BAORL,* n° 379, 2ème trimestre 1997, rubrique « Éditorial ».
[6] Serge Berstein, Olivier Milza (dir), *Histoire du monde …, op. cit.,* p. 547-548.

en s'alliant aux Verts. La troisième cohabitation se met en place avec Lionel Jospin comme Premier ministre[1]. Cette situation place les officiers de réserve dans « l'incertitude » quant à l'avenir. Ils déplorent ce nouveau gouvernement et de fait, affirment à nouveau sans l'énoncer clairement leur attachement politique à la droite.

2. La droite politique, une caractéristique des A.O.R. ? :

La somme de tout ce qui a été développé dans ces deux dernières parties permet d'arriver à la conclusion suivante : l'A.O.R.L. est une association qui se définit statutairement comme apolitique mais qui, dans la réalité, se rapproche plutôt de la droite française. Les valeurs qu'elle défend, issues et prônées par l'institution militaire telles que l'esprit de défense, le devoir de mémoire, la famille, mais aussi le patriotisme et le colonialisme dont elle se fait l'apôtre pendant la guerre d'Algérie[2], sont aussi celles plus globalement de la droite. En effet, les officiers partagent le même « horizon idéologique[3] » autour d'expériences fondamentales qui s'identifient à l'A.O.R.L. à savoir la religion, qui donne un sens de continuité au temps et qui s'incarne ici avec la persistance de la messe ; l'éducation afin de transmettre des idées, des connaissances et des valeurs, qui se distingue par l'attachement au service militaire mais aussi par toutes les activités d'instruction facultatives ; et enfin le patriotisme perçu comme le garant de la stabilité sociale, est pour nos interrogés un véritable mode de vie[4].

Lorsque des parcours individuels ont été étudiés, la droite modérée est largement ressortie. L'engagement en politique est certes un choix personnel mais la concomitance entre les différents parcours témoigne aussi de la prédominance de cette mouvance. Ce fait n'est pas en réalité si stupéfiant. En effet, les éléments dominants de la sphère militaire de l'active – et de fait aussi de la réserve – se situent plutôt à droite de l'hémicycle. L'amalgame entre l'officier de réserve et celui d'active est légitimé par tous les éléments ainsi développés. S'il reste dans l'imaginaire collectif un civil plutôt qu'un militaire, le fait de revêtir l'uniforme et d'adhérer aux mêmes opinions, font de lui un homme de droite[5]. Dans l'opinion publique, l'armée est perçue comme un corps monolithique dont les hommes sont forcément réactionnaires. Au sein du corps des officiers de réserve, comme on a pu le constater, certains sont militaristes presqu'à l'extrême,

[1] *Ibidem*, p. 548-550.
[2] *Cf.* Chapitre 7.
[3] Jean-François Sirinelli, *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 2006, p. 1-5.
[4] *Ibidem*, p. 1-5.
[5] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op.cit.,* p. 359-412.

quelquefois plus que les officiers de carrière eux-mêmes, ce qui prouve leur attachement à l'institution[1].

L'apolitisme des officiers de réserve ne semble pas exister autant leur double appartenance et leur fonction de trait d'union est prédominante. Si Emmanuel Dieudonné pose la question « qu'est-ce que l'apolitisme des officiers de réserve ?[2] » sans pouvoir y répondre, il est possible aujourd'hui d'amorcer une réponse. Si les associations affiliées à l'U.N.O.R. ne sont pas officiellement ralliées à un parti politique, elles discutent tout de même de politique. Dire qu'elles sont plutôt non-partisanes représente davantage la réalité. Elles ne se positionnent pas officiellement pour un parti plutôt qu'un autre mais font la propagande des valeurs défendues par les droites et leurs adhérents ont des fonctions en politique dans diverses droites. L'apolitisme reste un idéal de référence aussi bien pour l'U.N.O.R. que pour l'A.O.R.L. que justifie André Lefèbre comme « la nécessité, pour l'Association, de se tenir à l'écart de toute politique, sous peine d'ébranler la confiance du combattant dans ses chefs[3] ».

Il est aussi possible de faire une nouvelle hypothèse. L'existence d'associations d'officiers de réserve de gauche – la F.O.R.R. ou encore la C.O.R.A.N. dont des hommes de notoriété publique tels que Jean-Pierre Chevènement en font partie – n'est-elle pas la preuve *sine qua non* que les associations affiliées à l'U.N.O.R. se rattachent plutôt à la droite ? Si ces regroupements ne discutent réellement pas de politique, une seule association ferait alors consensus.

Enfin, le rôle de représentation auprès du gouvernement nécessite *de facto* de s'interroger sur les politiques menées par les différents gouvernements. S'ils s'arrêtent aux questions qui concernent la défense, et ne s'étalent pas sur les autres domaines, ils sont tout de même au cœur des questionnements. Emmanuel Dieudonné les définit alors comme des laboratoires d'idées sur des plausibles nouvelles doctrines militaires. Une théorie qui se justifie dès lors que l'on s'intéresse aux commissions de l'U.N.O.R. mais qui est nulle et non avenue si ne rentre en compte que le dépouillement de sa revue puisqu'elle valide toutes celles de l'État[4]. Il en va de même pour l'A.O.R.L. dont on a pu constater que le *Bulletin* est en accord avec les politiques de défense mais, l'association organise quantités de dîners-débats, conférences et temps de réflexions dans ce domaine.

---

[1] *Ibidem*.
[2] *Ibidem*, p. 336.
[3] *L'officier de complément*, 1926, cité dans Emmanuel Dieudonné, L'officier de réserve français ..., *op. cit.,* p. 336.
[4] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op.cit.,* p. 412-438.

Conclusion :

L'A.O.R.L. constitue une association qui sait s'imposer autant auprès du commandement que des autorités civiles. Elle sert de trait d'union notamment à travers des activités qui ont pour objectif de réunir le plus grand nombre. C'est l'occasion pour eux de diffuser ce qu'ils appellent « l'esprit de défense » dans la société. Ces événements à caractère cérémonieux tels que le bal ou le pot des nouveaux en sont de bons exemples, rassemblent les hautes personnalités civiles comme militaires. Ils connaissent une audience particulièrement importante qui en font des moments courus du tout-Lyon.

Mais il est apparu que l'institution militaire soit privilégiée par le groupement des officiers de réserve. Eux qui sont à la fois des civils et des militaires choisissent d'être une caisse de résonance du monde militaire. Ils diffusent les valeurs qui y sont attachées et les incarnent dans la société civile. Pour ce faire ils sont annuellement à l'initiative d'une messe à Fourvière afin d'entretenir le devoir de mémoire. Ces liens étroits ne sont pas unilatéraux puisque lorsque l'A.O.R.L. rencontre des difficultés à l'instar de l'année 1989, le commandement s'ingère dans la vie associative pour remettre de l'ordre.

Toutefois, les officiers de réserve restent aussi des cadres civils qui désirent jouer un rôle au cœur de la ville. La politique locale n'est pas délaissée malgré le fait qu'ils appartiennent sans doute à l'une des associations les plus importantes de Lyon. Ainsi, ils agissent en politique en tant que civil sous peine de créer quelques controverses parfois. Plusieurs parcours individuels ont pu être mis en exergue et des sensibilités communes sont apparues. On retrouve les mêmes au sein de l'A.O.R.L. qui si elles ne sont pas officiellement avouées, transpirent des éditoriaux et de certains articles. L'association ne peut être alors réellement apolitique comme le souhaite ses statuts. La sensibilité à droite de l'échiquier politique est vraisemblable sans qu'elle ne soit jamais pleinement déclarée. C'est notamment dans les conflits et crises qui vont traverser la période, que cette volonté de s'interdire les discussions politiques est notamment dépassée.

PARTIE 3 : Conflits armés et politiques de défense : Se mobiliser pour le lien entre l'armée et la nation.

Dans la dernière partie de cette étude, la focale est portée sur les périodes de conflits armés mais aussi sur les débats autour des diverses politiques de défense qui ont structuré l'utilisation des forces armées françaises entre les années 1950 et la fin de la décennie 1990.

Le chapitre 7 est totalement consacré à la guerre d'Algérie, dernier conflit qui a vu l'appel du contingent et des réservistes. En effet, cette guerre de décolonisation qui se déroule dans les trois départements français d'Algérie entre le 1er novembre 1954 et – officiellement – le 19 mars 1962, a vu une implication massive des officiers de réserve. Qu'ils partent pendant leur période de service actif, ou qu'ils soient rappelés pendant celle de disponibilité ou après, ils sont lourdement touchés. Le cadre associatif a permis de mettre en valeur le rôle de ces hommes de réserve, dont l'action n'a que très rarement été étudiée. De plus s'intéresser à la vie de ces membres les plus anciens a permis de mettre en évidence de nombreuses contingences dans leurs parcours après ce passage sous les drapeaux. En bref, l'A.O.R.L. est un laboratoire d'analyse inédit sur cette période.

La seconde partie du XXe siècle connaît de nombreuses modifications de la politique de défense. La position stratégique française passe de l'offensive à la dissuasive ce qui conduit à redéfinir les missions de l'armée, qu'elle soit d'active ou de réserve, et ce, dès la fin de la guerre d'Algérie. Le corps des officiers de réserve est alors le principal témoin de la progressive professionnalisation bien qu'il continue toujours d'exister dans diverses affectations nécessaires au bon fonctionnement de l'institution. Nonobstant, l'inévitable entre en vigueur en 1997, ce qui amène une inéluctable refonte des réserves. Dès lors, leur recrutement, leur rôle ainsi que leurs affectations sont totalement repensés dans un contexte où la conscription n'est plus qu'un lointain souvenir.

Quelles sont les différentes politiques de défense de la France qui éludent peu à peu le rôle des officiers de réserve ? Dans le contexte des réformes l'A.O.R.L. continue-t-elle d'être un appui au commandement ? Que devient le corps des officiers de réserve – mais aussi leurs associations – après la suspension du service national ?

Chapitre 7 : Une crise majeure : la guerre d'Algérie

L'étude débute chronologiquement le 1er novembre 1954, au début de la guerre d'Algérie. Ce conflit armé n'est pas présenté comme une « guerre » par le gouvernement, mais comme une opération dite de maintien de l'ordre. Elle se déroule principalement dans le département français après les attentats qui le touchent le 1er novembre. Ce chapitre ne revient pas sur sa chronologie en elle-même, celle-ci a déjà été faite par les historiens. L'histoire de l'association s'ancre pleinement dans l'histoire de la guerre d'Algérie et en est même indissociable. Les événements qui jalonnent les années de conflit marquent et ont marqué de manière durable les officiers de réserve. Il convient donc de revenir rapidement en introduction sur ces sept années de guerre, afin de poser précisément le contexte pour comprendre les prises de positions internes à l'A.O.R.L. détaillées par la suite.

La France a débuté un rythme de « décolonisation consentie[1] » notamment en Indochine et en Tunisie, acceptée par l'opinion publique. Pour l'Algérie, territoire totalement intégré au fonctionnement administratif français, l'indépendance n'est pas évidente. En tentant de maintenir l'ordre, le gouvernement ne fait qu'aggraver la crise qui se déroule de l'autre côté de la Méditerranée. Un premier tournant a lieu l'année 1956 avec deux événements majeurs à savoir les élections législatives ainsi que le recours au contingent. Le conflit débouche sur la chute de la IVème République et le retour du général de Gaulle en 1958. En parallèle le F.L.N. continue d'affirmer sa volonté d'indépendance notamment avec la création du G.P.R.A. dont la présidence est confiée à Ferhat Abbas. Entre 1958 et 1962, le général de Gaulle change petit à petit de positionnement vis-à-vis de l'Algérie. S'il invite à « une paix des braves en 1958[2] », il reconnaît l'année suivante le droit à l'autodétermination, « l'Algérie algérienne » est évoquée pour la première fois en 1960, et des pourparlers pour l'indépendance, qui débutent en 1961, aboutissent aux accords d'Évian le 19 mars 1962. Le cessez-le-feu clôt officiellement la guerre. Cependant, les combats n'ont pas cessé et l'armée française ne s'est pas retirée immédiatement du territoire. Ainsi, si la date du 19 mars est acceptée pour fixer la fin de la guerre, elle n'est pas satisfaisante. Des débats sont en cours sur la question. Ce sont d'abord les associations des anciens combattants qui s'opposent. Le 19 mars n'est pas retenu pour la plupart d'entre-elles,

[1] Berstein Serge, Gisèle Berstein, Yves Gauthier, Jean Guiffan, Olivier Milza et Pierre Milza, *Histoire du monde de 1900 à nos jours : du XXe au XXIe siècle*, Paris, Hatier, 2018, p. 309-311.
[2] Conférence de presse à l'Hôtel Matignon le 23 octobre 1958.

sauf pour la F.N.A.C.A., tandis que les autres associations s'accordent sur le 5 décembre. Cette date rappelle que les combats se sont poursuivis. De plus, le 5 décembre 2003 est la date de l'inauguration du monument national érigé quai Branly à Paris à la mémoire de tous les soldats morts en Afrique du Nord de 1952 à 1962.

Restent encore les interrogations mémorielles. C'est une période qui a fortement marqué toute une génération de jeunes hommes, ainsi que le corps des réserves. Les plus anciens adhérents de l'association ont fait la guerre en tant qu'appelés du contingent, il est important de les questionner dans le cadre de ce travail. La mémoire de la guerre d'Algérie prend une place importante dans la société française depuis le début des années 2000. Les historiennes Raphaëlle Branche[1] et Sylvie Thénault[2] ont contribué à faire avancer les recherches sur cette question. Sous le mandat du Président Emmanuel Macron, un rapport d'étude a été fait par l'historien Benjamin Stora afin de dresser un bilan historiographique. Ce rapport a permis de mettre en exergue les flous sur le sujet et de dresser une liste de recommandations au gouvernement[3]. Nonobstant, cette historiographie qui abonde sur le sujet, les officiers de réserve n'ont été que très peu pris en compte alors qu'ils furent engagés en masse.

Ce chapitre s'intéresse à la vision de ces événements par l'A.O.R.L. entre 1954 et 1964. Comment concilie-t-elle son apolitisme avec un conflit dans lequel les réservistes et les élèves officiers de réserve sont fortement mobilisés ? Mais aussi comment ce conflit est-il resté dans les mémoires : de quoi les témoins parlent-ils ? Comment, et plus généralement, quelles traces veulent-ils laisser de leur passage sous les drapeaux en Algérie ?

L'abondance de sources à l'A.O.R.L. sur la période ainsi que les apports au sujet expliquent la longueur du chapitre. La guerre est analysée à travers le *Bulletin* de l'A.O.R.L. par les réservistes restés à Lyon, ainsi que par les correspondances avec des officiers sur place, c'est ce que nous verrons dans une première partie. Mais les membres de ladite association ne sont pas restés inactif, notre source témoigne des engagements pris par les Lyonnais mais aussi plus largement par l'U.N.O.R. Enfin, dans un dernier temps nous verrons que l'apolitisme est mis à rude épreuve en 1961. Lors des premiers retours de rappelés, l'association étudiée devient un espace d'accueil dans lequel parler de la guerre devient possible.

Comment l'A.O.R.L. et ses membres traversent-ils cette période ?

---

[1] Pour en savoir plus deux ouvrages de Raphaëlle Branche : *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Histoire en débats », 2005. ; *Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? Enquête sur un silence familial*, Paris, La Découverte, 2020.

[2] Thénault Sylvie, *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2012.

[3] Benjamin Stora, *France-Algérie, les passions douloureuses*, Albin Michel, 2021.
Pour en savoir plus : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/20/france-algerie-les-22-recommandations-du-rapport-stora_6066931_3212.html.

I) La perception de la guerre d'Algérie à travers le *Bulletin* jusqu'en 1960

A) La montée en puissance d'un événement

Les « événements d'Algérie » ne sont pas directement évoqués dans le bulletin de l'association. Rien n'est dit sur l'insurrection ni sur ce territoire en 1954 et il faut attendre le n° 207 paru en avril 1955 pour commencer à l'évoquer[1]. Cependant, aborder le conflit algérien se fait de manière plutôt discrète et de façon détournée. L'informel a certainement donné des discussions plus poussées entre les membres dès le début des événements. Si nous n'avons pas un éventail des points de vue des membres actifs dans l'association à ce moment-là, la position de l'A.O.R.L. durant le conflit paraît assez claire.

Comment la guerre d'Algérie s'est-elle imposée dans le quotidien des Français et par conséquent, dans le quotidien des officiers de réserve ?

α) Un sujet discret qui devient omniprésent par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Trebbia

L'Algérie, et ce qui s'y passe, apparaît dans le Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon de manière majoritairement indirecte. Ce n'est pas singulier. Ceci tient plutôt au fait que les événements de la « Toussaint rouge[2]» sont perçus officiellement et dans le discours du gouvernement comme la simple expression d'un malaise qui nécessite des réformes et une intégration encore plus grande. Pour les mettre en place, l'envoi de Jacques Soustelle[3] est décidé par le gouvernement de Pierre Mendès France[4]. La question de la guerre qui se met en

---

[1] *BAORL*, n° 207, avril 1955.
[2] 1er novembre 1954.
[3] Jacques Soustelle (1912-1990), ethnologue, homme politique de gauche et académicien français. Gouverneur général de l'Algérie du 26 janvier 1955 au 30 janvier 1956, choisi pour sa réputation d'homme ouvert et aux idées libérales selon Benjamin Stora. Il s'efforce pendant ces deux années à comprendre le malaise qui règne en Algérie et fait le constat de la sous-administration du département. Il lance un plan de modernisation économique et sociale ainsi qu'un plan pour la scolarisation. Si ses réformes étaient destinées à regagner la confiance de la population et à renouer un dialogue avec les élites, ses réformes coloniales apparaissent trop tardives et dépassées.
Synthèse effectuée à partir de Berstein et Milza, *L'histoire du monde depuis 1900…, op. cit.,* et Benjamin Stora, *L'histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, La Découverte, Repères. Paris, 2004.
Pour en savoir plus : Denis Rolland, « Jacques Soustelle, de l'ethnologie à la politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 43, n° 1, 1996, p. 137–150.
[4] Benjamin Stora, *Histoire de La Guerre d'Algérie (1954-1962)*, La Découverte, Repères. Paris, 2004, p. 7-16.

place outre Méditerranée reste discrète à l'échelle gouvernementale. Ainsi il n'est pas totalement étonnant de retrouver la même disposition dans le *Bulletin*. Cependant, les officiers de réserve lyonnais commencent à parler de l'Algérie de manière détournée et avec parcimonie en proposant, par exemple, à ses lecteurs, l'histoire de l'Algérie – de la conquête en 1830 – jusqu'en 1954, mais aussi les coutumes de ces espaces, qui deviennent progressivement des sujets omniprésents. Finalement analyser l'Algérie est une manière de parler de la guerre mais aussi de faire comprendre au lecteur ce qu'il s'y passe.

Cette vision de l'Algérie des années 1950 nous est fournie par un certain lieutenant-colonel Trebbia quelques mois après le début du conflit (première chronique « *Un Lyonnais au Touat*[1] *»)* et jusqu'à sa fin (dernière chronique en 1964 *« Un biologiste m'a dit*[2] *»).* Durant toute la période, il envoie chaque mois une ou plusieurs chroniques à l'A.O.R.L. dans lesquelles il décrit la vie quotidienne en Algérie, et n'hésite pas à donner son avis sur la situation ou sur certaines coutumes.

Paradoxalement, pour ce personnage omniprésent dans la source principale, peu d'informations sont à notre disposition. Il semble, par le titre de sa première chronique en 1955, qu'il soit Lyonnais d'origine, ainsi il est aisé de supposer qu'il s'agit d'un membre de l'A.O.R.L. Mais l'on apprend qu'il devient membre en 1963 lors de son – supposé – retour en France et possède le numéro membre 5012[3], alors même que son adresse indique un lieu de résidence à Paris. Lors de sa première parution dans le *Bulletin*[4], il est fourni un élément important sur sa présence en Algérie par les rédacteurs : « Directeur des Télé-communications[sic] à Alger[5] ». Il occupe un emploi de haut fonctionnaire dans l'une des villes les plus importantes d'Algérie. Cette information est primordiale car elle nous permet de situer son point de vue géographiquement et socialement. Il change aussi de travail pendant cette période pour devenir « fonctionnaire des P.T.T.[6] », toujours en Algérie, environ deux ans plus tard. En conclusion, il apparaît comme un homme au service de l'État et qui occupe des postes haut placés à l'instar de sa carrière militaire. Si elle n'est pas renseignée, on devine qu'il l'effectue dans la réserve active du fait de son appartenance au corps des officiers supérieurs. À travers le lieutenant-colonel Trebbia, c'est une position colonialiste qui tend à être exportée dans l'imaginaire des lecteurs de l'A.O.R.L.

---

[1] *BAORL*, n° 207, avril 1955, rubrique « Un Lyonnais au Touat ».
[2] *BAORL*, n° 247, juillet-août 1964, rubrique « Un biologiste m'a dit ».
[3] *BAORL*, n° 243, octobre 1963, rubrique « Nouveaux Membres ».
[4] *BAORL*, n° 207, avril 1955, rubrique « Chroniques ».
[5] *Ibidem*.
[6] *BAORL*, n° 221 de novembre 1958, rubrique « lettre d'Algérie. » voir aussi dans le *BAORL*, n° 230, octobre 1960, rubrique « lettre d'Algérie ».

Il publie au total 33 chroniques pour ses lecteurs de la région de Lyon, réparties dans 40 bulletins différents pendant près de dix ans.

L'enquête auprès des plus anciens membres présents à l'A.O.R.L.[1] sur cette personnalité, dont les chroniques sont très attendues chaque mois[2], n'a pas permis d'en apprendre davantage. Finalement, dans le temps long, il n'a pas été un membre très important de l'association. Cela s'expliquer certainement par son éloignement géographique.

Il persiste donc plusieurs énigmes autour de lui : qui connaissait-il à l'A.O.R.L. ? Qui aurait pu lui demander d'écrire sur l'Algérie ? A-t-il contacté l'A.O.R.L. lui-même (et peut-être d'autres A.O.R. ?) pour livrer des témoignages sur ce qu'il percevait de l'Algérie ? Pourquoi a-t-il adhéré en 1963 à l'A.O.R.L. alors qu'il habitait Paris ?

β) Les prises de partie des « lettres d'Algérie » du lieutenant-colonel Trebbia

Tous ses écrits apparaissent dans la rubrique « Chroniques » sous l'appellation « Lettres d'Algérie ». Ainsi dans ses publications diverses thématiques sont abordées : la colonisation de l'Algérie par les Français en 1830, la question religieuse, la façon de vivre des femmes, l'agriculture, la langue ou encore les mœurs. Elles offrent « une idée » des conditions de vie de la population en Algérie aux officiers lecteurs. En revanche l'auteur ne cite pas ses sources. Il livre des descriptions de cet ailleurs qui ne semble pas fortement intéresser la population française[3], mais davantage la communauté d'officiers de réserve. Dans ce climat d'indifférence peu de personnes s'intéressent aux conditions de vie en Algérie. Toutefois l'adiaphorie est-elle liée à la méconnaissance due notamment à la censure ? D'après l'historien Benjamin Stora[4], les Français sont informés des « événements » de la guerre. L'exemple de ces envois de lettres à l'A.O.R.L. par le lieutenant-colonel Trebbia est l'une des preuves que certaines personnes sur place contournent la censure pour donner leur point de vue sur la situation. Dans le *Bulletin* n° 210 est proposé un article qui traite de l'éducation des jeunes enfants en Algérie, et voici ce qu'il en est dit :

> « L'enseignement primaire ou secondaire est le même pour tous les élèves (sauf les différentes nuances du baccalauréat), mais c'est surtout à l'occasion de l'enseignement technique ou supérieur que les adolescents ont à faire un choix, indice de leurs goûts et de l'orientation qu'ils

[1] La question fut posée en conseil d'administration, mais aussi à Paul Trémeau, Georges Champagne et aux appelés de la guerre adhérant dès leur retour.
[2] « Ces lettres sont toujours attendues impatiemment par nos lecteurs. » *BAORL*, n° 230 octobre 1960, rubrique « lettre d'Algérie ».
[3] Berstein Serge, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit.,* p. 325-327.
[4] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 65-67.

> souhaitent donner à leur existence. […] l'effectif scolaire, s'il est chez les garçons proportionnellement inférieur à celui des non-musulmans est encore appréciable et croit rapidement. […] Par contre la scolarité est très faible chez les filles.[1] »

Cette citation permet de constater qu'il utilise un lexique d'usage colonial admis et courant à l'époque. Il compare la situation entre les différentes catégories de populations qui peuplent l'Algérie. La distinction de l'époque se fait notamment sur le caractère religieux. Ainsi, il emploi le vocable de « musulmans » et « non-musulmans » ou encore de « Français de France » comme caractère distinctif entre les enfants scolarisés. Ces propos coïncident avec la situation coloniale en place. Aucune voix ne s'élève d'ailleurs dans le *Bulletin* contre cette terminologie connotée aujourd'hui, et les articles continuent d'être publiés avec le même champ lexical. Sa pensée peut apparaître de manière plus claire dans ses écrits. En effet malgré l'apolitisme de l'association, il n'est *a priori* pas interdit aux membres d'exprimer directement leurs idées à travers des articles dans la revue. Et ceci de manière encore plus simple lorsque que le rédacteur n'est pas membre de l'association. En 1956, le lieutenant-colonel Trebbia affirme ces positions colonialistes et pro Algérie française :

> « Si la France abandonnait l'Algérie, le pouvoir serait exercé par des hommes nouveaux et leurs équipes. On imagine assez bien ce qui se passerait et sincèrement je ne vois pas ce que la population y gagnerait. Sauf bien entendu en application au slogan : « Nous avons nos vermines et nos misères, laissez-les-nous et ne vous en occupez pas. Nous les aimons mieux que votre présence […] Ce qui serait parfait si ce slogan était crié par un chœur unanime de bouches désintéressées.[2] »

Il plaide pour le maintien de l'union des deux territoires pour la première fois. L'Algérie divisée sur la question de l'indépendance ne saurait trouver la paix sans l'aide française du fait de ses « vermines et ses misères ». Les exemples de ses prises de position ne manquent pas, en 1958 par exemple, alors que le général de Gaulle prépare le referendum constitutionnel[3], il espère qu'un autre soit organisé à propos de la question de l'indépendance de l'Algérie. Le souhait de Trebbia est, en 1958, celui du sursaut national contre l'indépendance : « ce jour-là il n'y aura vraiment qu'un peuple de Dunkerque à Tamanrasset[4] ». Les lettres d'Algérie sont tout sauf neutres. Elles adoptent un point de vue bien précis qui est celui d'un partisan de l'Algérie française. Ces propos sont colonialistes et invitent le lecteur à adopter ce point de vue.

---

[1] *BAORL*, n° 210 de janvier 1956, rubrique « Chronique – lettre d'Algérie », « L'enseignement en Algérie. »
[2] *BAORL*, n° 221 d'avril 1956, rubriques « Chroniques » « lettres d'Algérie », « Quelques petits faits ».
[3] Benjamin Stora, *Histoire de La Guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 47-54.
[4] *BAORL*, n° 220 de septembre 1958, rubrique « Chronique » « Lettre d'Algérie », titre « Pour comprendre les musulmans d'Algérie ».

B) Comment évoquer la guerre d'Algérie ?

Évoquer les guerres n'est pas évident pour les membres de l'A.O.R.L. Si l'action des réservistes est valorisée à la sortie de la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ne s'impose pas dans le *Bulletin*[1]. Le rapport aux conflits coloniaux apparaît ambivalent : occulté ou omniprésent : la guerre d'Indochine n'est pas évoquée dans la revue, ni dans les comptes rendus des conseils d'administration. Ceci s'explique d'une part par l'éloignement géographique du conflit, d'autre part, les appelés du contingent ne sont pas envoyés massivement en Indochine. Contrairement à la guerre d'Algérie qui apparaît dans diverses rubriques. C'est le traitement de cette période, vue par les principaux protagonistes de l'association qui est analysé ici.

Comment la ligne éditoriale du Bulletin évoque-t-elle la guerre ? Quelles sont les préoccupations des réservistes par rapport au conflit ?

α) Le vocable de la « guerre »

Une première constatation faite à la lecture des bulletins, est la présence du terme de « guerre » pour parler de la situation en Afrique du Nord, alors même que le Gouvernement français ne l'emploie pas, mais les qualifie comme des d'opérations de « maintien de l'ordre » du fait qu'aucune déclaration de guerre n'est proclamée contre le F.L.N. La guerre en Algérie n'est officiellement reconnue par l'État français qu'en 1999, par la loi du 18 octobre[2] de cette même année, qui substitue l'expression « opération de maintien de l'ordre » et légalise l'utilisation de l'appellation « guerre d'Algérie ». Cette loi clôt le débat sur la qualification du conflit qui a lieu depuis les premiers attentats du 1er novembre 1954. C'est une première reconnaissance qui permet de lever plusieurs paradoxes qui persistent dans la société – par exemple, les appelés ont reçu la médaille des anciens combattants en 1974 alors même qu'officiellement ce n'était pas une guerre. Il est donc intéressant de trouver ici ce mot et cette affirmation qui prouve que les membres de l'A.O.R.L. ont une connaissance particulière des événements qui se déroulent au-delà Méditerranée. Cependant, ce n'était pas évident pour tous les Français à cette

[1] Edouard Bréchard, *L'Association des Officiers de Réserve de Lyon et de La XIVème région, 1920-1954*, Lyon, Université Lyon 2 Lumières, 2020, p. 163.
[2] Loi n° 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc » publiée au *Journal Officiel de la République Française* n° 244 du 20 octobre 1999, disponible sur Légifrance.

époque qui n'ont pas conscience de la guerre. Ce sont d'ailleurs les questions que posent Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault en 2008 dans leur ouvrage[1] : la France est-elle en guerre entre 1954 et 1962 ? Qui sont les Français qui sont lucides sur l'état de guerre ?

Parler de la guerre alors qu'elle n'est pas présente dans le discours officiel au sein de l'A.O.R.L., participe d'une forme d'engagement et d'une prise de position. Mais parler de la guerre en tant que telle ne va pas de soi et suppose, avant de l'aborder quelques questionnements de la part des représentants de l'association. La situation particulière est totalement inconnue. Le commandant Martel, alors président de l'association explique dans son « Appel » cette incertitude et expose le paradoxe dans lequel est plongée la société française :

> « Officiellement, le Pays n'est pas en guerre, et l'on ne fait appel à nous que pour aider au maintien de l'ordre et protéger nos frères d'Afrique, Européens et Musulmans, contre les attentats et les massacres. De là, une situation de fait un peu particulière, puisque les règles du temps de guerre ne sont pas applicables, et de là chez certains une certaine inquiétude en raison des problèmes nouveaux que cela pose.[2] »

La première partie de la citation expose les faits connus. Pour cette génération d'officiers de réserve présents à l'A.O.R.L. il est difficile de percevoir la guerre comme telle entre 1954 et 1956. En effet, les membres sont majoritairement des anciens de la guerre de 1914-1918 et de la Seconde Guerre mondiale. Il en va de même pour les appelés du contingent, qui sont des enfants des années 1930, et qui ont grandi pendant le second conflit mondial[3]. La guerre en cours apparaît sous un jour différent ce qui rend difficile sont identification. Si le président fait une distinction nette entre le discours officiel et la réalité il n'hésite pas à rappeler que c'est la troisième fois de l'histoire qu'un appel aux réservistes a lieu, ainsi il crée l'amalgame avec les deux conflits précédents. Il use de ce procédé rhétorique afin de faire prendre conscience à ses confrères qu'ils sont plongés dans la même situation que la France a déjà connue. Il n'y a donc pas d'ambiguïté à ses yeux malgré l'absence de déclaration de guerre.

Entre 1956 et 1961, sept discours sont publiés dans le *Bulletin*, soit par l'association, soit par des personnes extérieures, dans lesquels sont dénoncées les « opérations de maintien de l'ordre ». Cet euphémisme officiel de la guerre est supprimé par l'A.O.R.L. Ils dénoncent dès le départ la « guerre psychologique[4] » qui se joue de l'autre côté de la Méditerranée. C'est en 1956, pour donner suite au rappel, que la première évocation est faite. Le rappel des réservistes

---

[1] Raphaëlle Branche, Sylvie Thénault, *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008.
[2] *BAORL*, n° 212 de juillet 1956, rubrique « Editorial », titre « L'Appel. »
[3] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? » : enquête sur un silence familial*, Paris, La découverte, 2020.
[4] *BAORL*, n° 212 de juillet 1956, rubrique « Editorial », titre « L'Appel. ».

est alors l'élément déclencheur d'une prise de conscience dans le corps des officiers de réserve lyonnais. Il leur permet de se projeter dans la réalité des événements. Ainsi, le rappel ne peut aller sans la guerre, tant l'action de l'officier de réserve est assimilée à la guerre[1].

L'association use aussi d'autres expressions qui se rapportent à la guerre afin de légitimer son propos. En 1957, l'A.O.R.L. inscrit la guerre d'Algérie dans la continuité de la guerre d'Indochine d'après le lexique utilisé. Elle parle de « guerre psychologique[2] » ainsi que de « guerre révolutionnaire[3] ». Le champ lexical utilisé par l'association n'est pas neutre et inscrit les événements dans une forme connue de la guerre mais aussi, de légitimer ce terme en le rapprochant de doctrines militaires déjà utilisées. En effet, l'appellation de « guerre révolutionnaire » est apparue pendant le conflit en Indochine, cette expression est un renouveau dans la pensée polémologique. C'est en fait un concept militaire issu de la pensée maoïste qui ne conçoit la révolution qu'à l'intérieur d'une action politico-militaire. Dans la pensée stratégique française, elle s'est notamment caractérisée par une lutte sans merci face à l'ennemi considéré comme révolutionnaire. Elle est constituée de regroupements de populations importants et d'exécutions sommaires. Ainsi les actions menées en Algérie renvoient par ses similitudes aux combats en Indochine. Il y a bien plus qu'une « continuité chronologique » entre les deux conflits[4]. Le premier fait office de territoire-guide pour l'Algérie qui revendique son indépendance. La guerre d'Indochine crée une référence pour de nombreuses techniques de guerre pour l'armée française. L'assimilation entre les deux conflits dans le *Bulletin de l'A.O.R.L.* visent à donner une grille de compréhension pour les réservistes.

En 1960, est publié un article, d'un auteur anonyme, concernant une certaine commission « presse-information » qui a eu lieu, et à laquelle peut-être un membre de l'A.O.R.L. a assisté. Dans cet article se trouve cette phrase : « considérant que la Nation est engagée dans une guerre subversive totale[5] ». On peut penser que si le conseil accepte de publier ces propos, c'est qu'ils sont en accord avec ce qui est dit au bureau. Ainsi, dire que la France est engagée dans cette guerre c'est avouer directement la nature du conflit. Ici, la guerre est qualifiée de subversive et totale. Si subversive est synonyme de révolutionnaire, le second qualificatif se réfère aux deux guerres mondiales et implique dès lors une crainte plus grande car il renvoie au souvenir collectif du groupe des officiers de réserve. Ainsi en utilisant ces deux adjectifs épithètes, on

---

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français de l'armée de terre de 1949 à 1976.,* Nanterre, Histoire, Paris X Nanterre, 1982, p. 183-218.
[2] *BAORL*, n° 212 de juillet 1956, rubrique « Editorial », titre « L'Appel. ».
[3] *BAORL*, n° 216 de juin-juillet 1957, rubrique « Editorial » titre « Appel de l'A.O.R.L. ».
[4] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.,* p. 549.
[5] *BAORL*, n° 229, de juin-juillet 1960, rubrique « commission presse-information ».

peut penser qu'une appréhension des événements s'installe dans la pensée des lecteurs et donc les alerte plus encore. Ces diverses expressions utilisées permettent d'affirmer que les officiers de réserve appartiennent entre 1956 et 1962 à la partie de la population qui est la plus consciente de la guerre.

L'information dont le groupe des officiers de réserve lyonnais dispose, légitime l'utilisation du vocable de la guerre à bon escient dans un cercle de lecteurs restreints. Ce mot reste employé avec des personnes intéressées et instruites militairement, ce qui dénote avec le reste de la société française de l'époque. Et c'est parce qu'ils la connaissent, qu'ils savent la reconnaître et l'identifier comme telle, qu'ils se positionnent comme légitimes pour en parler. Ils peuvent alors mettre en avant les problèmes qui résultent de cette situation exceptionnelle.

β) Aborder la guerre

Aborder la guerre d'Algérie devient progressivement une évidence, elle se fait au fil du temps de plus en plus présente dans les discours. Mais à quelle occasion l'association parle-t-elle de la guerre ? Les membres ont-ils la possibilité d'exprimer leur avis dans le *Bulletin* sur la guerre d'Algérie ?

Dans un premier temps ce sont dans les éditoriaux du *Bulletin* que les discours sur la guerre se retrouvent. Douze éditoriaux (sur 30), entre 1956 et 1961, exposent le point de vue du président, le commandant Martel. S'ils sont par excellence l'espace d'expression des opinions du président, ils sont censés aussi représenter la façon de penser générale des officiers de l'A.O.R.L. C'est ainsi que sont évoqués notamment le rappel des réservistes, la question de leur relève, des allusions au maintien de « l'unité française », ou enfin quelques événements isolés de la guerre tels que le bombardement de Sakhiet[1].

L'association publie aussi quelques articles extérieurs afin de contourner son apolitisme mais surtout dans l'optique de consolider sa propre opinion. Notamment en 1959 elle publie un article issu de la « *revue du D. N.*[2] » dont l'auteur est le capitaine Amphioxus intitulé, « La guerre d'Algérie, regard de l'autre côté.[3] ». Cet article est précurseur dans la société française car il ne parle pas des « événements d'Algérie » mais bien de la « guerre d'Algérie ». Si le fait n'est pas isolé, il est assez rare et mérite une attention particulière. Dans son article, il questionne la guerre révolutionnaire qui se joue en Algérie, donne des caractéristiques sur « les

[1] *BAORL*, n° 219, mai 1958, rubrique « Editorial ».
[2] Aucune indication n'a été trouvée au sujet de cette référence.
[3] *BAORL*, n° 222, de janvier 1959, titre « La guerre d'Algérie regard de l'autre côté ».
Pour lire le texte en entier : https://fr.calameo.com/books/00055811583136915020 0.

rebelles » mais aussi sur le recrutement, et également sur le renseignement mis en place par l'armée pour obtenir des informations sur lesdits ennemis. Il dit écrire « pour ceux qui désirent comprendre le drame algérien[1] » par conséquent son article rentre totalement dans la démarche de l'A.O.R.L. qui cherche à informer et instruire son auditoire.

En 1961, un autre article intitulé « Pour comprendre la guerre d'Algérie[2] » est édité, dans lequel Fernand Martin D'Auxois conseille aux membres de l'AO.R.L., un livre paru sur le sujet permettant ainsi de comprendre les années de guerre en Algérie. Il présente ensuite celui de Philippe Héduy, *Au Lieutenant des Taglaits*[3], qui est le récit de vie d'un officier de réserve rappelé en Algérie. L'A.O.R.L. propose ainsi à ses membres de s'instruire directement à travers des témoignages contemporains. Cependant, ces deux articles ne proposent qu'une vision partielle de la guerre. Ce sont à chaque fois deux officiers de réserve, du haut de la hiérarchie qui imposent leur vision du conflit. Des hommes, en qui ceux restés sur le territoire, se retrouvent.

L'informel empêche l'historien de connaître l'ensemble des débats et des prises de position sur la guerre. C'est à travers trois moments clés de la vie de l'association que les débats à son sujet apparaissent : les conseils d'administration, les assemblées générales, ainsi que lors de période d'instruction.

Les réunions mensuelles et les assemblées générales, poursuivent leur rythme habituel pendant la guerre. Le 13 février 1956[4] a lieu un conseil d'administration dont le compte rendu indique la première référence à la guerre. Cette mention intervient quelques semaines après l'ordre de rappel des réservistes, ce qui confirme l'idée que le rappel est l'élément qui favorise la prise de conscience. Au total, 17 références aux événements de la guerre d'Algérie se trouvent dans ces rapports. Cependant, toutes les discussions ne sont pas retranscrites dans les comptes rendus, ainsi ils ne sont que le reflet d'une vision seulement partielle des opinions de la trentaine de membres qui compose le conseil.

Les séances d'instruction sont des temps durant lesquelles une discussion autour de la guerre est possible. Organisées dans le cadre de l'Instruction Militaire Obligatoire, l'A.O.R.L. en publie le calendrier. Des temps d'instruction autour de la guerre d'Algérie sont prévus. Ils

[1] *Ibidem*.
[2] *BAORL*, n° 232, de juin-juillet 1961, titre « Pour comprendre la guerre d'Algérie ».
[3] Philippe Héduy, *Au lieutenant des Taglaïts*, Paris, Editions G. Trédaniel, 1961.
[4] *BAORL*, n° 211, avril 1956, rubrique « Au conseil d'Administration » « Séance du 13 février 1956 ».

sont organisés à plusieurs reprises : la première séance se tient le 21 mars 1958 pour les officiers du génie qui sont invités à réfléchir sur « Le Génie en Algérie[1] ». La séance dispensée se rapporte certainement aux unités du génie engagées en Algérie, leurs rôles, leurs missions suivant les différentes zones du pays mais encore les moyens qu'ils mettent en place pour faciliter le franchissement de quelques obstacles dans des paysages qui sont totalement nouveaux. Une séance d'instruction dite de cours interarmes dans laquelle sont prévues des « causeries sur l'Algérie[2] » le 10 janvier 1959. S'agit-il de discussions sur la guerre en elle-même ? Ses causes et ses conséquences pour les O.R. ? Les méthodes utilisées par l'armée pour « maintenir l'ordre » ? Les actions du F.L.N. ? etc.. ? Le 30 mai 1959, une « causerie d'un officier de réserve » qui a passé « six mois avec une harka au 18ème Dragon[3] » est proposée aux officiers de l'A.B.C.

Enfin, parler de la guerre passe aussi par l'intérêt affiché pour les nouveaux moyens déployés par l'armée française en Algérie. Un exemple est particulièrement significatif, il s'agit de la visite d'une base d'hélicoptères au Bourget-du-Lac le 12 octobre 1957[4]. Si cette visite attire plus particulièrement l'attention, c'est parce que les hélicoptères deviennent pendant le conflit une nouvelle arme. Ils permettent de contrôler la population, surveiller les zones sensibles, ils sont, d'un point de vue technique, la nouveauté principale du conflit et la nouvelle arme antiguérilla[5]. Ainsi cette visite des officiers de réserve lyonnais sur une base d'hélicoptères leur permet de s'interroger sur son utilisation qu'ils ne connaissent pas. Dans le compte rendu de la visite on trouve écrit :

> « Etrange machine, dont la grande presse ne manque pas de nous relater les étranges prouesses, soit en A.F.N., soit un peu partout dans le monde pour sauver, qui des naufragés, qui des montagnards en détresse […] série d'exemples d'utilisation en Indochine, en A.F.N., en mer, en montagne, insistant non seulement sur l'aspect technique, mais également sur l'influence psychologique de cet engin auprès du combattant.[6] »

[1] *BAORL*, n° 218 de janvier 1958, rubrique « Instruction Militaire », p. 29-31.
[2] *BAORL*, n° 222 de janvier 1959 « Instruction Militaire », p. 14-15.
[3] *BAORL*, n° 223, avril-mai 1959, p. 8-9.
[4] *BAORL*, n° 218, janvier 1958, rubrique « Visite de la base hélicoptères Bourget-du-Lac 12 octobre 1957 ».
[5] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p.156-159.
[6] *BAORL*, n° 218, janvier 1958, rubrique « Visite de la base d'hélicoptères Bourget-du-Lac 12 octobre 1957 ».

Figure 79 : Croquis réalisé à la suite de la visite de la base d'hélicoptères au Bourget-de-Lac qui présente les différents modèles utilisés en Algérie[1].

La citation ainsi que l'illustration extrait du compte rendu de la visite permettent d'accentuer l'intérêt que portent les officiers de réserve au conflit. Ces derniers sont désireux de s'instruire et d'instruire les leurs sur les dernières avancées en matière de matériel de guerre. Mais s'intéresser de très près au matériel utilisé en Algérie est encore une manière concrète de parler de la guerre.

γ) Les discours en lien avec la guerre qui marquent les officiers de réserve lyonnais

Si les événements de la guerre apparaissent dans le *Bulletin* majoritairement de manière détournée, la revue livre quelques publications directes sur la guerre. Il s'agit principalement de retranscriptions de discours d'acteurs du conflit. Quatre allocutions de personnalités militaires d'envergure sont retranscrites entre 1956 et 1960.

[1] *BAORL*, n° 218, janvier 1958, p. 23.

1. Le gouverneur militaire, Marcel Descour :

Le premier discours officiel publié est celui de « l'appel du gouverneur » qui date de la fin de l'année 1956[1]. C'est une allocution officielle du général de corps d'armée Marcel Descour[2] :

> « La France fait en Afrique du Nord un effort considérable, entre autres, sur le plan militaire. Déjà beaucoup de vos camarades de réserve ont été rappelés sous les drapeaux pour aider à encadrer les contingents envoyés ou maintenus en Algérie, en Tunisie, au Maroc. Mais le moment de leur libération approche.[3] »

Dans cette allocution le gouverneur militaire de la Région fait référence au récent rappel sous les drapeaux des réservistes mais aussi à leur remplacement plus communément appelé « la relève ». La première phrase de la citation invite par les deux analogies « effort considérable » et « plan militaire » à penser la guerre. Par euphémisme il rejoint le discours officiel et ne prononce pas le terme de guerre. Mais par analogie il s'en éloigne en l'insinuant. La référence au rappel des réservistes aux cotés de l'active et du contingent est nette en deuxième phrase.

Le général insiste aussi sur l'espace du conflit qui ne se limite pas seulement à l'Algérie. La Tunisie et le Maroc sont en effet concernés par la guerre malgré l'indépendance accordée par la France à ses deux protectorats. Le gouvernement Pierre Mendès France, entre 1954 et 1955, mène une politique de « décolonisation consentie » pour ses deux territoires, qu'il refuse *a contrario* pour l'Algérie. Celui Edgard Faure, qui lui succède, poursuit cette même politique coloniale[4]. Les pays qui composent l'Afrique du Nord sont en pleine effervescence avec le retour du Sultan au Maroc ou la politique de Nasser en Egypte[5]. Ainsi ces pays du monde arabe deviennent de véritables appuis au F.L.N. Ils lui fournissent des armes et du renfort. L'A.L.N. possède des bases arrières importantes dans les pays limitrophes que sont le Maroc et la Tunisie. Ces deux pays nouvellement indépendants ne coopèrent pas avec la France[6]. L'armée française

---

[1] *BAORL*, n° 213…, *op.cit.*, rubrique « appel du gouverneur ».

[2] Bernard Demotz, Henri Jeanblanc, Claude Sommervogel, et Jean-Pierre Chevrier. *Les Gouverneurs de Lyon, 1310-2010 : Le Gouvernement Militaire Territorial*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire : Association des amis du Musée d'histoire militaire de Lyon et sa région, 2011. Le gouverneur militaire Marcel Descour est le commandant de la 8ème région Militaire du 17 août 1956 au 6 novembre 1960. Il fut appelé au 3ème régiment de Dragon en 1918, puis détaché de l'Ecole Spéciale Militaire. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate il est capitaine de l'Etat-Major. Il participe activement au réseau de Résistance. Lieutenant-colonel il est naturellement nommé gouverneur militaire, puis promu colonel, enfin il est affecté au ministère de la Guerre.

[3] *BAORL*, n° 213…, *op.cit.* rubrique « appel du gouverneur ».

[4] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit*., p. 309-313.

[5] Benjamin Stora, *Histoire de La Guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 13-16.

[6] Hervé Drévillon, *Histoire Militaire de France*, Paris, Perrin, 2018, p. 534-538.

met alors en œuvre une véritable « bataille des frontières » avec la ligne Morice en juin 1956. Le but est d'asphyxier les maquis de l'intérieur[1].

Enfin le discours du gouverneur s'achève avec un message d'espoir tant attendu par l'A.O.R.L. qui concerne la relève. Les officiers de réserve rappelés restent environ six à neuf mois en Algérie[2]. Mais au moment où il est prononcé les officiers ne savent pas pour combien de temps il est effectif, il est donc source d'une grande inquiétude. Ce discours est important pour les membres de l'A.O.R.L. car il estime le temps de rappel et l'organisation de la relève.

2. Le Chef d'état-major des armées, le Général Lorillot :

Le second discours présent dans le *Bulletin* est celui du Général Lorillot, Chef d'état-major des armées[3], à l'occasion du congrès régional des officiers de réserve de la 6ème R.M. le 6 mai 1957 à Nancy. Il énonce :

> « Vous n'ignorez pas que l'armée est actuellement en but à une campagne de dénigrement, contre laquelle il est de mon devoir de m'élever avec force. L'armée c'est d'abord, avec ses chefs, notre belle jeunesse qui, en Algérie, accomplit avec ténacité une mission délicate et parfois meurtrière. […] Mais la valeur fondamentale d'une armée réside dans ses cadres d'active et de réserve.[4] »

Ce discours a donc pour but de resserrer le moral de l'armée et des réservistes qui en métropole se tiennent prêts à partir en Algérie. Pour se faire, il invoque sa place de chef suprême des armées afin de lutter contre tout « dénigrement » envers elle. L'année 1957 est marquée par la bataille d'Alger qui se déroule pendant plus de neuf mois avec à sa tête le général Massu. Les attentats se succèdent, mais aussi les fouilles, les arrestations et la torture connaissent leur paroxysme. L'aggravation du conflit a des conséquences en France et se manifeste par une violente crise morale chez les étudiants, les intellectuels et plus globalement dans les cercles chrétiens. Tous aspirent à la paix et n'admettent pas ce conflit pour lequel ils ne sont pas favorables. Cependant, si l'opinion est hostile à la guerre elle l'est aussi aux négociations, ce qui crée une scission avec la gauche qui souhaite résoudre le conflit par des échanges avec le F.L.N.[5] Le moral est aussi en baisse du côté de l'armée et des officiers de réserve. Certains militaires de retour en France, qu'ils soient des appelés, des réservistes, des hommes d'active, dénoncent

---

[1] *Ibidem*.
[2] Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, p. 380-390.
[3] Henri Lorillot (1901-1985), appelé au commandement de la région militaire d'Alger en 1955, nommé par la suite chef d'état-major de l'armée de terre puis Chef d'état-major sous la IVe République. Archives : SHD (GR 14 YD 1268). Pour en savoir plus : https://www.saint-cyr.org/medias/editor/files/1919-1921-105e-promotion-de-la-garde-au-rhin.pdf.
[4] *BAORL*, n° 216, juin-juillet 1957, rubrique « Allocution du Général Lorillot chef d'Etat-major de l'Armée, au Congrès National des Officiers de Réserve de la 6ème région, à Nancy, le 12 mai 1957 ».
[5] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours*…, *op. cit.*, p. 318-320.

la torture au péril de leur carrière[1]. Le rôle du C.E.M.A.T. dans ce climat hostile est de relever le moral des troupes en exaltant, comme il le fait dans la deuxième phrase, l'armée et ses membres. Il cherche à redonner confiance aux réservistes et l'A.O.R.L. se fait vectrice pour diffuser cette parole au caractère presque providentiel.

3. Le Chef d'état-major de l'armée de terre, Le général Zeller[2] :

Le discours suivant est « l'ordre du jour du général Zeller[3] » directement publié par l'A.O.R.L. Il est inéluctablement en lien avec les changements de personnels sur le terrain algérien. Le général Zeller possède une carrière militaire longue et importante[4]. Ainsi il reprend ses anciennes fonctions qu'il quitte le 1er octobre 1959, date à laquelle il intègre définitivement la deuxième section. C'est dans ce contexte d'évolution de carrière qu'il publie un discours qui est directement commenté et publié dans le *Bulletin* :

> « *A l'occasion de la cessation de ses fonctions de chef d'État-Major de l'Armée de terre, poste où il est remplacé par le général Demetz, le général André Zeller a publié un ordre du jour dans lequel il déclare :*
>
> « Je quitte mon poste au moment où nos objectifs essentiels sont proches, sans avoir encore été tous atteints. […] la volonté, le courage et l'esprit de sacrifice de nos forces d'Algérie sont les meilleurs garants de notre victoire. […] Sachez maintenir l'unité de l'Armée qui demeure le plus solide rempart des intérêts supérieurs de notre pays.[5] »

Dans ce discours, le général André Zeller expose son opinion à la fois politique et militaire de la situation en Algérie. Celui-ci est, depuis le départ, pro Algérie française et voit en 1959 une victoire sur le plan militaire proche pour l'armée française. Ce discours est en décalage avec l'actualité. Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle a prononcé un discours en faveur de l'autodétermination et qui rejette l'intégration. Cette affirmation crée un divorce entre l'armée et les Français[6] et entre une partie de l'armée et le gouvernement. Le général Zeller appartient à cette branche de l'armée qui rejette l'idée d'autodétermination. Il n'hésite pas à invoquer

---

[1] Hervé Drévillon, *Histoire Militaire de France…*, *op. cit.*, p. 534-538.

[2] Les recherches m'ont conduite à rencontrer la fille aînée du général Zeller. Marie-Madeleine Vallette d'Osia a livré son témoignage sur la période, elle avait 20 ans pendant la Guerre d'Algérie et un mari instructeur à l'école de Cherchell. Je l'ai rencontrée plusieurs fois pour recueillir sa mémoire, son témoignage source importante pour de futurs travaux sera reversé aux archives. Malheureusement trop éloigné de mon sujet de recherche pour être utilisé dans son intégralité.

[3] *BAORL*, n° 226 d'octobre 1959, rubrique « ordre du jour du général Zeller. ».

[4] André Zeller (1898-1979) Années de service : 1915-1959. C'est une longue carrière militaire, il a connu les deux précédentes guerres mondiales et dans les débuts de la guerre en Algérie, il est appelé au poste de chef d'état-major de l'armée par le général Koenig en 1955. Il démissionne en 1956 de son poste, puis est réintégré dans la première section de l'Armée de Terre le 1er juillet 1958 soutenant le retour du général de Gaulle. Enfin il est évidemment connu pour être l'un des quatre généraux qui ont commandité et mis en œuvre le putsch d'Alger en avril 1961. Pour en savoir plus : François Lecointre, *Le soldat XXe-XXIe siècle*, Collection folio histoire 269. Paris, Gallimard, 2018, p. 101-119.

[5] *BAORL*, n° 226 d'octobre 1959, rubrique « ordre du jour du général Zeller. ».

[6] Hervé Drévillon, *Histoire Militaire de France…, op. cit.*, p. 539-542.

la notion de la « grande France » dans la dernière phrase par l'expression « intérêts supérieurs de notre pays », c'est-à-dire la conservation des espaces coloniaux.

Par le vocabulaire qu'il utilise le général Zeller évoque des valeurs qui sont importantes à l'A.O.R.L., mais plus globalement communes à l'armée, à savoir, la volonté, le courage et l'esprit de sacrifice mais aussi les idées de victoire et l'unité de l'armée. Ce discours retranscrit invite à penser une association qui adhère au discours colonialiste et en faveur Algérie française.

4. Le général de division Faure :

Enfin le dernier discours publié sur la période est celui du général Faure[1]. Il est envoyé à deux reprises en Algérie, une fois en 1956 puis en 1958. La seconde fois, il se trouve à la tête de la 27e D.I.A. à Tizi Ouzou en Kabylie. C'est à l'occasion de son départ de cette division au printemps 1960 que l'association lyonnaise diffuse son message d'adieu :

> « Je quitte notre Grande Kabylie avec une peine profonde. […] tout doit être mis en œuvre pour que la population se sente en sécurité […] tout geste, tout acte, n'a de valeur que s'il est continu […] Soyez fermes, mais aussi bienveillants […] Les sacrifices que nous avons consentis, les efforts que nous accumulons ne peuvent avoir qu'un but, inscrire ce Département parmi les plus vivants des Départements Français. […] Elle doit trouver son équilibre en s'appuyant sur trois pôles : l'école, la santé, la route.[2] »

Dans ce discours, il prend ouvertement et fermement position quant à la situation de l'Algérie et son avenir. Ses propos sont de nature à conserver l'Algérie française, on retrouve cette pensée selon laquelle l'Algérie doit rester un département français. Cependant, il prône une intégration plus forte de cet espace à la métropole. Il invite le gouvernement à réfléchir davantage à une meilleure instruction des enfants, au système de santé pour qu'il soit similaire à celui la métropole, ainsi qu'un système routier pour remplacer les pistes du Djebel. Il énonce ainsi les grandes lignes du plan de Constantine élaboré en 1958 qui tend à être mis en œuvre jusqu'en 1961. Il s'agit d'un plan de développement économique et social pour l'Algérie voulu par le général de Gaulle[3].

C) La position colonialiste de l'A.O.R.L.

[1] Jaques Faure (1904-1988) figure des chasseurs alpins, participe à la campagne de Norvège pendant la Seconde Guerre mondiale, il met sur pied le mouvement Jeunesse et Montagne en 1940. En 1958 il est promu pour commander la 27ème Division d'Infanterie Alpine à Tizi Ouzou en Kabylie jusqu'en 1960. On le retrouve parmi les généraux solidaires pour l'Algérie française en 1961.
[2] *BAORL*, n° 228, avril 1960, rubrique « Message d'adieu du général Faure. ».
[3] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit.,* p. 318-320.

Si l'A.O.R.L. se veut apolitique par rapport à d'autres groupements d'officiers de réserve, il n'empêche que durant la guerre d'Algérie elle pose un regard politisé sur les événements. Ainsi, elle adopte une position colonialiste et paternaliste vis-à-vis de la question algérienne qui met à rude épreuve son apolitisme statutaire.

α) Février 1956 - Mai 1958 : Adopter le discours gouvernemental.

Les thèmes de l'union et de la paix sont centraux dans le *Bulletin* durant les huit années de guerre. Qu'ils fassent référence à la coalition du peuple en France pour maintenir le moral des troupes, ou à l'unité de l'Algérie avec la France, l'union ainsi que la paix restent le leitmotiv des officiers de réserve et ce dès le début de la guerre.

La première évocation politique du souhait des officiers de réserve se fait à travers une motion[1] envoyée par les membres du conseil d'administration directement à l'U.N.O.R. au début de l'année 1956. Cette dernière a pour but d'alerter et de demander à l'U.N.O.R. d'agir pour le maintien de l'Algérie française auprès du gouvernement :

> « Motion sur l'Algérie : A la demande de plusieurs camarades, il est fait envoi du texte suivant au Président de l'U.N.O.R. Les Officiers de Réserve de Lyon à Monsieur le Président National de l'U.N.O.R. Les Officiers de Réserve de Lyon, anxieux de la situation en Algérie et des répercussions qu'elle risque d'avoir sur les autres territoires d'outre-mer, vous demandent instamment, tout en restant en dehors du domaine politique, qui n'est pas de notre ressort, de vouloir bien attirer, de façon pressante, l'attention du gouvernement sur la nécessité absolue de sauvegarder l'intégrité du territoire national. Motion votée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'A.O.R.L. lors de sa réunion du 13 février 1956.[2] »

Cette motion envoyée à l'U.N.O.R., permet de constater la position politique émise par les membres du conseil lyonnais. « Votée à l'unanimité » implique donc qu'aucun membre ne semble être contre cette décision ni contre cette opinion. L'A.O.R.L. fait une demande paradoxale à sa fédération. Elle lui demande de ne pas intervenir dans le domaine politique alors même qu'elle lui implore d'attirer l'attention du gouvernement Mollet sur une question politique. La question de la colonisation et du maintien de l'Algérie comme département français n'est pas une question apolitique. Elle est le reflet de la dualité contre laquelle se bat l'A.O.R.L. : comment représenter les idées des officiers de réserve sans que ses demandes n'interfèrent avec le champ politique. Cependant, ce dualisme qui encercle la question de la guerre d'Algérie ne commence qu'à peine à s'imposer comme priorité politique, ce qui peut

[1] Selon le dictionnaire *Larousse* [en ligne] : « Texte soumis à une assemblée pour exprimer son opinion ou sa volonté.
Texte voté par une assemblée parlementaire. » consulté le 28/05/2020.
[2] *BAORL*, n° 211 d'avril 1956, rubrique « CR du CA » titre « séance du 13 février 1956 ».

expliquer l'incertitude de l'A.O.R.L. sur le positionnement de cette motion. Et pour preuve, les élections législatives qui ont lieu en 1956 se jouent autour de l'adhésion au mendésisme et non sur le conflit qui s'aggrave en parallèle[1]. L'A.O.R.L. fait le choix d'un pléonasme, « nécessité absolue », pour accentuer sa position politique. Elle adopte ainsi une position librement colonialiste contre la scission du département. La motion n'est pas retranscrite dans la revue de l'U.N.O.R.

La plaidoirie pour l'union ne cesse d'être faite par les officiers de l'A.O.R.L. dont le premier porte-parole est le Président. Ce dernier se fait l'avocat de l'armée en Algérie comme le précisent les statuts de l'A.O.R.L. :

> « A côté de cela au contraire, quel réconfort on éprouve en recevant des nouvelles de ceux qui sont partis, de ceux qui là-bas s'efforcent de montrer le vrai visage de la France, de ceux qui savent se montrer tout à la fois de magnifiques combattants et de véritables pacificateurs, c'est-à-dire au sens strict du mot des « faiseurs de paix », car là est véritablement leur noble et belle mission.[2] »

Cet exemple renforce l'idée du colonialisme au sein du conseil de l'A.O.R.L. avec l'expression « le vrai visage de la France ». Cependant, cette position ne dénote pas encore de celle du gouvernement. L'utilisation du mot « pacificateur » reste à commenter. Les opérations dites de pacification prennent place avec une législation d'exception[3]. Tout au long de la guerre se met en place une certaine « euphémisation de la violence[4] » dans les discours à l'instar de celui porté par l'A.O.R.L. ci-dessus. La pacification se fait sous forme d'une violente répression.

Le refus de l'indépendance de l'Algérie ne cesse d'être énoncé. Le *Bulletin* apparaît alors comme un outil de propagande interne à l'A.O.R.L. et ses membres. Il est une véritable caisse de résonance du gouvernement jusqu'au mois de septembre 1958. On retrouve plusieurs éditoriaux qui exposent les idées colonialistes. Celui de janvier-février 1957[5] rappelle que l'esprit de la France coloniale doit se maintenir :

> « Dans les nouvelles opérations auxquelles on nous appelle, maintenir ce qui, du fond de notre passé nous a façonnés de telle sorte que la France a, pendant de longs siècles, pu servir de guide à l'Humanité. […] sachons maintenir notre unité. […] En un mot sachons maintenir dans le présent toutes les richesses de notre passé, non pas pour aboutir à un conservatisme sclérosé, mais pour puiser en elles et les faire servir, par un nouvel effort, à la solution des problèmes

[1] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit*., p. 317-318.
[2] *BAORL*, n° 212, juillet 1956, rubrique « Editorial ».
[3] Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, Histoire, Gallimard, 2016, p. 28.
[4] *Ibidem*.
[5] *BAORL*, n° 214 de janvier-février 1957, rubrique « Editorial ».

posés par un monde sans cesse en marche. […] Car ce qu'il faut maintenir, ce n'est ni la lettre, ni le détail, ni la route, c'est l'Esprit.[1]»

Le commandant Martel expose une prise de position claire. Il plaide pour une France unie en vertu de son passé. Il défend l'idée de la mission civilisatrice de la France exposée par Jules Ferry[2] à la fin du XIXe siècle. Selon Ferry, la colonisation française fait partie de son histoire et a même servi de « guide à l'Humanité », sous-entendu de guide pour les espaces qu'elle a colonisés. Il insiste sur le mot « maintenir », un terme qui, selon son étymologie, vient du latin *manu* et *tenere* qui assemblés signifie « tenir en main. ». On retrouve donc le colonialisme français vis-à-vis de l'Algérie qui veut tenir par la main le territoire et en être son guide. Le président de l'A.O.R.L. se positionne ouvertement contre la scission, mais pas contre la mise en place de réformes en Algérie. C'est dans la dernière phrase et dans sa volonté de maintenir « l'Esprit » (de l'Algérie Française) qu'il renvoie à cette idée. Ainsi tant que l'union reste de mise tout semble possible il n'y aurait selon lui qu'à modifier « la lettre » de l'accord entre les deux espaces.

β) Le retour du général de Gaulle

Il convient tout d'abord de revenir sur la journée du 13 mai 1958. Devant l'impasse algérienne, une manifestation est organisée le 13 mai et débouche sur la mise en place d'un pouvoir insurrectionnel avec la création d'un comité de salut public dont le général Massu prend la tête. Raoul Salan obtient les pleins pouvoirs civils et militaires et fait appel dès le 15 juin au général de Gaulle[3] en lequel la population française ainsi que l'armée, ont toute confiance tant son rôle dans la Résistance est resté présent dans les mémoires. Le gouvernement Pierre Pflimlin est instauré entre le 13 et le 28 mai alors que la France est au bord de la guerre civile[4]. Le pays connaît alors une effervescence globale, qui secoue aussi les officiers de réserve. Face à cette situation exceptionnelle, les membres du conseil d'administration se réunissent précipitamment :

> « Le conseil d'Administration de l'AORL, dès le début des événements du 13 mai, s'est réuni sans désemparer estimant son devoir de se tenir au courant du déroulement de la situation, et prêt à jouer le rôle qui pouvait lui incomber en tant que représentant officiel des Officiers de Réserve de la Région de Lyon, et à ce titre seul. Le bureau ayant reçu le mandat pour prendre les initiatives que pouvaient commander l'urgence des événements, tint à affirmer de suite sa complète unité de vue avec les Chefs de notre Armée et avec nos camarades d'Algérie. La «

[1] *Ibidem*.
[2] Discours de Jules Ferry du 28 juillet 1885 « Les fondements de la politique coloniale ».
[3] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours …, op. cit*., p. 321-322.
[4] *Ibidem*.

> Révolution du 13 mai » ayant trouvé son issue dans l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, le Conseil d'Administration a repris son activité normale[1] »

Ce conseil est un acte isolé dans la guerre d'Algérie : aucune réunion d'urgence n'est organisée. Plus largement si on englobe la totalité de l'histoire de l'A.O.R.L., aucune réunion de la sorte n'est mentionnée dans le *Bulletin* lorsque les hostilités de la Seconde Guerre mondiale éclatent en 1939. Nous n'avons guère plus de précision non plus quant à ce fameux « mandat » dont il est question, mais il est possible que les membres de l'association se soient adressés au bureau pour que celle-ci face office d'interlocutrice. La guerre qui se déroule sur le territoire métropolitain et dans la ville de Lyon est ressentie violemment par les civils[2]. L'A.O.R.L. rassure ses membres ainsi que les autorités militaires en soutenant l'armée. Le soutien et la confiance envers le général de Gaulle sont réaffirmés. Le nouveau président est attendu comme le garant du maintien de la souveraineté française[3] par les réservistes et l'armée. Dans la même rubrique, l'A.O.R.L. cite une nouvelle fois le général Descour. Ce dernier énonce le 3 juin 1958 devant les troupes de garnison de Lyon :

> « Grâce à Dieu, voilà enfin, au Gouvernement de la France, l'homme prestigieux que la Providence, une première fois, nous a donné dans les jours de détresse, l'homme qui, le 18 juin 1940, a relevé le Drapeau de la Patrie, et nous a conduit envers et contre tout, sur le chemin de la victoire. Voilà enfin le Chef que nous n'avons cessé depuis lors d'appeler de nos vœux. Avec le Général de Gaulle et par lui nous sont rendus la certitude du redressement de la France. Avec lui et par lui nous sont rendus la fierté et l'honneur. Nous saurons lui prouver, dans la discipline, notre indéfectible et fervent attachement. VIVE LA France ![4] »

Le général Descour scande ce discours le même jour que le vote d'investiture du général de Gaulle, après qu'il est nommé le 1er juin Président du Conseil par René Coty[5]. La citation est un exemple type de ce que Sudhir Hazareesin appelle aujourd'hui « le mythe gaullien[6] » dont la construction est à l'œuvre à l'époque. Ce dernier est très présent dans la société militaire de l'époque. Le mythe est visible ici notamment par l'analogie qui est faite entre le général et « la Providence », il est ainsi assimilé à une apparition divine au milieu de la crise. Si l'A.O.R.L. prend le parti de la confiance envers le général, le corps des officiers commence dès lors à se diviser. Son retour crée une euphorie chez certains gradés français. Mais d'autres, tels que le général Ganeval, exposent déjà leur méfiance envers le Président[7]. Il y a ainsi une ambivalence chez les officiers d'active qui se dessine dès son retour. Cette dualité n'est pas représentée dans

---

[1] *BAORL*, n° 220, septembre 1958, rubrique « Les événements du 13 mai et leurs répercussions ».
[2] Philippe Videlier, Didier Daeninckx, *L'Algérie à Lyon : une mémoire centenaire*, Lyon, Les amis de la Bibliothèque de Lyon, 2003, p. 57-66.
[3] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit.*, p. 325-327.
[4] *BAORL*, n° 220, septembre 1958, rubrique « Les événements du 13 mai et leurs répercussions à Lyon. ».
[5] Michel Winock, *L'agonie de la IVe République : 13 mai 1958*, Paris, Gallimard, 2013.
[6] Sudhir Hazareesin, *Le Mythe Gaullien*, Paris, Gallimard, 2010.
[7] Jérôme Bodin, *Les Officiers Français : Grandeur et Misères, 1936-1991*, Paris, Perrin, 1992, p. 352.

le *Bulletin* et le discours du gouverneur, comme celui du bureau de l'A.O.R.L., précédemment, exposent une confiance généralisée au sein de l'armée accentuée par le terme « d'attachement ».

Les membres de l'A.O.R.L. après le 13 mai affirment une position ouvertement gaulliste et par leur discours dépassent leur apolitisme. Si l'association entrave ses statuts, elle ne le fait pas de manière contradictoire avec la société. L'opinion publique est convaincue et réclame le retour de de Gaulle[1]. L'A.O.R.L. est alors le reflet de la pensée générale. De plus, le général est un militaire, c'est un des leurs, cela compte certainement dans le chemin de penser. Cependant, les propos gaullistes de l'A.O.R.L. disparaissent seulement quelques mois après son investiture.

γ) La rupture avec le discours gaulliste

L'A.O.R.L. engage une volte-face vis-à-vis de la politique du gouvernement après septembre 1958 et le discours qui propose « la paix des braves.[2] ». L'association a déjà affirmé avant même les événements de mai, que la paix ne peut venir que « dans l'honneur et la dignité et non pas une capitulation dans l'abandon et la trahison.[3] ». Le refus de l'indépendance est clair au sein de l'association. Ainsi, la politique du général de Gaulle est ressentie violemment par les réservistes lyonnais.

Dès lors un décalage se creuse entre le discours officiel et le corps des officiers de réserve. Les officiers de carrière aussi sont touchés par le discours gaulliste. L'allocution du 16 septembre 1959 dans laquelle est évoquée l'autodétermination dégrade le moral des armées et lui confère un sentiment d'affaiblissement[4]. Les cadres émettent une réticence à diffuser leur pensée véritable[5]. L'allocution du 4 novembre 1960, qui évoque pour la première fois la possible « République algérienne » a pour effet de tétaniser les armées et le corps des militaires[6]. La séparation en deux du corps des officiers à l'œuvre depuis 1958 est accentuée. Ce discours fait réagir vivement l'A.O.R.L. avec le vote d'une seconde motion rédigée au cours de l'assemblée générale du 13 novembre :

> « Les Officiers de réserve de l'Association de Lyon, réunis en Assemblée Générale le 13 novembre 1960, réaffirment solennellement leur solidarité avec l'Armée et ses chefs dans leur combat pour le maintien de l'Algérie dans l'Unité de la République Française.[7] »

---

[1] Serge Berstein, *Histoire du monde…, op. cit*., p. 325-327.
[2] Serge Berstein, *Histoire du monde…, op. cit*., p. 325-327.
[3] *BAORL*, n° 228 de janvier 1958, rubrique « Editorial ».
[4] Jérôme Bodin, *Les officiers Français…, op. cit.,* p. 315-316.
[5] *Ibidem*…, p. 320.
[6] *Ibidem*…, p. 321.
[7] *BAORL*, n° 231, novembre-décembre 1960, rubrique « CR de l'Assemblée Générale du 13 novembre 1960 ».

Cette motion est votée « à la majorité » et il est décidé qu'elle soit envoyée au ministre des armées, Pierre Mesmer. Cette non-unanimité peut s'expliquer : la présence d'un plus grand nombre de membres – la réunion annuelle regroupe en moyenne une centaine de personnes – ce qui rend plus difficile d'obtenir une unanimité parfaite. De plus les idées en faveur Algérie française ne sont plus celles de tous les officiers, le corps, qu'il soit d'active ou de réserve est divisé. Il faut certainement nuancer ce propos. Certes les militaires sont scindés en deux mais le sentiment de trahison et d'incompréhension qui découle de la politique du gouvernement est grand. L'A.O.R.L. se positionne tout de même et outrepasse sa vocation apolitique. Elle installe son discours au cœur des questions politiques et entend le faire remonter au gouvernement.

Nous pouvons donc à la fin de ce premier temps affirmer que l'A.O.R.L. a adopté une position claire pour le maintien de l'Algérie française et qu'ainsi, elle dépasse quelque peu sa volonté d'apolitisme. Cette prise de partie peut s'expliquer par l'engagement des officiers de réserve sur le terrain.

II) La guerre d'Algérie vécue par les officiers de réserve

Comme cela a été exposé précédemment le rappel des réservistes sous les drapeaux a permis une véritable prise de conscience de la guerre dans le corps des officiers de réserve mais aussi à l'A.O.R.L. Si la qualité d'officier de réserve ne conduit pas à approuver toutes les actions du gouvernement[1], notamment sur le plan politique, la discipline reste majoritaire sur le terrain.

Qui sont les officiers adhérents de l'A.O.R.L. impliqués en Algérie ? Quelles prises de position pour l'U.N.O.R. ?

A) Les membres de l'A.O.R.L. engagés dans la guerre

α) Le rappel sous les drapeaux vécu par les membres de l'A.O.R.L.

Lorsque les combats débutent après la Toussaint Rouge, le gouvernement ne décide pas directement de rappeler le corps de réserve. Ainsi peu après cet événement ce sont 56 000 hommes de métier ainsi que les conscrits des trois départements d'Algérie qui sont mobilisés pour « maintenir l'ordre » face à l'insurrection. Mais le conflit ne trouve pas l'issue rapide espérée, alors le gouvernement Edgar Faure décide du rappel des réservistes des classes 51 à 54. Cela se fait en deux temps. D'abord les classes 52 et 53 en 1955 puis toutes les classes de 51 à 1954 au début de l'année 1956[2]. Ce sont au total près de 188 000 hommes de l'armée de terre ainsi que 12 400 soldats pour l'armée de l'air qui sont rappelés[3]. Ils sont présentés par le gouvernement comme les sauveurs de la France[4]. Quelques heurts apparaissent lors du rappel. Cependant, ce sont des phénomènes sporadiques, qui n'ont pas touché toute la France : seulement 379 cas de désertion chez les rappelés sur toute la durée de la guerre[5]. Les résistances viennent surtout des appelés du contingent[6]. L'A.O.R.L. les condamne violemment ces désertions :

---

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.*, p. 293-327.
[2] Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, p. 380-390.
[3] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autrement, 2000, p. 36-46.
[4] Ludivine Bantigny, « Jeunes appelés et rappelés en guerre d'Algérie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2004, vol. 74, nº 1, p. 56-61.
[5] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie 1954-1962…, op.cit.*, p. 36-46.
[6] Annie Crépin, *Histoire de la conscription…, op. cit.*, p. 380-390.

> « Je déclare tout net, et en pesant bien mes mots que certaines attitudes sont néanmoins parfaitement inadmissibles. Il n'est pas digne d'un Officier de Réserve de demander à se faire réformer, du jour où il apprend qu'il est rappelé ; il n'est pas digne d'un officier de réserve de faire faire des démarches par toutes sortes de personnalités professionnelles ou politiques pour se faire déclarer indispensable, et indisponible pour partir ; Il n'est pas digne d'un Officier de Réserve de faire agir Maires, Députés ou Haut Fonctionnaires pour se faire classer par anticipation et par prudence, comme affecté spécial. Je m'empresse d'ajouter que, Dieu merci, il ne s'agit là que de cas assez limités et que d'ailleurs le Secrétaire d'Etat aux Forces armées a pu nous adresser ses félicitations pour la façon dont les Officiers de Réserves avaient répondu dans leur ensemble à l'appel qu'on leur a fait. Il n'en reste pas moins que j'estime que si peu nombreux soient-ils de tels cas n'auraient jamais dû se produire. Quelle que soit la situation particulière de chacun, la règle doit toujours être : obéir d'abord.[1] »

Le commandant Martel ne pèse pas ses mots pour qualifier l'attitude des officiers de réserve qui ne veulent pas respecter leur statut et par conséquent leur obligation militaire. Par antithèse, il cherche à montrer quelle est la bonne conduite que doit adopter le réserviste face au rappel s'il veut être digne de sa place dans l'armée. Il réclame la discipline des officiers membres de l'A.O.R.L. susceptibles d'être rappelés.

L'A.O.R.L. est forte de 3 000 adhérents[2] en 1953 mais tous ne sont pas rappelables : le rappel concerne en premier lieu les réservistes placés dans la disponibilité, alors que nombreux sont ceux qui sont honoraires au sein de l'association. Il est impossible de connaître le pourcentage de membres susceptibles d'être rappelés. De plus il faut prendre en considération le fait que beaucoup ont déjà une famille, deux enfants ou plus, ou sont engagés dans des carrières professionnelles. La durée de disponibilité passée[3], ainsi que leur vie privée, n'incitent pas les réservistes à se porter volontaires. Enfin, la plupart des membres de l'A.O.R.L. sont souvent âgés, beaucoup sont des officiers honoraires donc ont dépassé la limite d'âge de leur grade, et ne peuvent être rappelés.

Paul Tremeau, interrogé en février 2020, un des plus anciens membres de l'A.O.R.L. du fait de son adhésion en 1949, n'a pas été rappelé alors qu'il a 26 ans en 1956. Il accomplit son service militaire en 1948-1949, il n'est par conséquent pas concerné par le rappel. Cependant, lors de l'entretien[4], il indique que, du fait de son jeune âge en 1956, il a été convoqué par la gendarmerie pour faire un point sur sa situation familiale et professionnelle pour envisager son rappel sous les drapeaux d'autant plus qu'il est O.R.S.E.M. Le décret n° 56-374[5] qui fixe les

---

[1] *BAORL*, n° 212, juillet 1956, rubrique « Editorial ».
[2] *BAORL*, n° 198, 1er trimestre 1953.
[3] Les trois années consécutives suivant le service militaire actif.
[4] Entretien avec Paul Trémeau, le 7 février 2020.
[5] Décret n° 56-374 du 12 avril 1956 publié au *Journal Officiel de la République Française* du 13 avril 1956 « portant rappel de disponible et de certains officiers et sous-officiers de réserve ». Disponible sur Légifrance.

conditions du rappel prévoit la possibilité de rappeler tous les officiers ainsi que les sous-officiers nécessaires à l'encadrement, sans regard sur la classe d'origine. Avec déjà deux enfants, sa femme enceinte et un travail à plein temps il n'a pas été mobilisé. Les pères de d'au moins deux enfants sont exemptés de partir en Algérie[1].

D'après le *Bulletin* quelques membres de l'A.O.R.L. ont été rappelés sous les drapeaux. Il s'agit de peu de personnes : seulement sept cotisants de l'A.O.R.L. tout au plus, dont quatre parmi les personnages actifs et trois dont le rappel n'est connu qu'au moment du décès. Pour autant, ce chiffre paraît faible et il est certain qu'il y a eu plus d'adhérents qui ont été rappelés. Seulement, il est possible que les officiers de réserve rappelés ne soient pas actifs à l'A.O.R.L. – et par conséquent du bureau – ou ne soient pas tout simplement adhérents à l'association.

1. Les rappelés

Attachons-nous maintenant à regarder quelles sont les personnalités de l'A.O.R.L. parties faire la guerre d'Algérie en tant que rappelés. La première est un membre du conseil le Commandant Louisgrand[2]. Il est parmi les premiers rappelés de l'année 1956. Cependant, l'arme à laquelle il appartient n'est pas mentionnée, ni son lieu d'affectation. Son départ a eu lieu entre le 14 mai – précédent conseil d'administration, où il est présent – et le 11 juin – le suivant, dont le compte rendu relate son départ pour l'Algérie. Nous n'avons aucune autre information qui le concerne. Il est seulement indiqué au début de l'année 1958 qu'il est encore sous les drapeaux et qu'ainsi son mandat au conseil est reconduit à l'unanimité[3]. À cette date, cela fait environ 20 mois que ce dernier est engagé, alors que la durée du rappel a été limité à six mois au minimum et neuf mois au maximum par Guy Mollet[4]. Il est notable qu'il fait sans doute partie de ces officiers de réserve volontaires pour partir en Algérie. Son retour n'est pas mentionné, mais n'apparaît pas dans la base de données des morts pour la France. Il faut attendre 1999 et un article de Pierre Bottet pour obtenir un renseignement sur ce dernier : il est spahis, dans une unité de l'A.B.C.

Deux autres membres de l'A.O.R.L. qui sont partis pour l'Algérie sont les lieutenants Prost et Guiral. Il est fait mention de leur départ en 1959 lors du retour du premier et du départ du second[5]. Ils appartiennent à la section de montagne et c'est après le résumé des activités de cette

[1] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? » Enquête sur un silence familial*, Paris, La découverte, 2020, p. 67.
[2] *BAORL*, n° 212, juillet 1956, rubrique « séance du conseil d'Administration » « séance du 11 juin 1956 ».
[3] *BAORL*, n° 219, mai 1958, rubrique « compte rendu du conseil d'administration » « séance du 13 janvier 1958 ».
[4] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie 1954-1962…*, *op. cit.*, p. 36-46.
[5] *BAORL*, n° 226, octobre 1959, rubrique « section de montagne en Algérie »

dernière qu'un encadré leur est voué. La note en question indique que le lieutenant Prost est revenu blessé et qu'il est soigné à l'hôpital Desgenettes. Le second, le lieutenant Guiral, reçoit quant à lui les encouragements de ses camarades pour son envoi en Algérie. Encore une fois ni l'arme des deux lieutenants, ni leurs affectations, ni les dates du départ de chacun ne sont connues.

Enfin pour le quatrième, une équivoque quant à son adhésion à l'A.O.R.L. apparaît. Son retour est évoqué dans un éditorial de 1957 :

> « C'est avec émotion que nous avons appris le retour à Lyon du Colonel Volpert, grièvement blessé en Algérie. Nous tenons à l'assurer de toute notre sympathie et des vœux que nous formons pour un prompt et rapide rétablissement.[1] »

Nous pouvons, à juste titre, penser qu'il s'agit d'un membre de l'association. Cependant, le doute subsiste car il est possible que ce colonel soit une personnalité importante de l'armée d'active en garnison à Lyon.

Les bulletins n° 212 et n° 213 proposent dans leur contenu deux lettres retranscrites intitulées « un membre de l'A.O.R.L. rappelé[2] » et « une lettre d'un camarade rappelé[3] ». Malheureusement elles ne sont pas signées. La première laisse supposer qu'il s'agit éventuellement du commandant Louisgrand car c'est un homme de ce grade qui l'écrit. De plus, il indique que cela fait un mois qu'il est parti, ce qui coïncide avec ce qui a été vu précédemment. Voici ce que la première lettre indique de la situation sur place :

> « […] Excellent moral des rappelés, supérieur certainement à ce qu'on pouvait attendre. Pour moi peu de boulot. Le métier de commandant en second a son sens dans une unité en opérations mais avec notre organisation statique – où chaque compagnie effectue en fait un travail autonome – il n'y a guère de travail passionnant – d'autant que « nous ne sommes pas en campagnes » - comme s'est empressé de me le faire remarquer le gars P. qui veille jalousement sur ses prérogatives d'adjoint. Que te dirai-je de la situation ici ? Il paraît tant et tant d'articles à ce sujet dans la presse que tu en sais tout autant que moi. En gros pourtant on peut dire ceci : le sentiment qui domine les populations, tant européennes que musulmanes, c'est la peur. Les bandes fellaghas ne représentent pas grand-chose numériquement et leur armement est réduit mais leur atout réside dans leur parfaite connaissance du pays, leur rusticité et leur endurance, et à la terreur qu'ils entretiennent à coups d'assassinats, sabotages, incendies, et autres exactions. Ils sont toujours renseignés par des complicités locales, plus ou moins volontaires, et ceux qui tenteraient de se rapprocher trop ouvertement de nous prennent des risques que l'instinct de conservation les invite à éviter. Le but actuel est donc de « quadriller » le pays pour couvrir un maximum douars et villages, les mettre à l'abri des exactions rebelles et restaurer la confiance en nous – parallèlement entreprendre la contre-guérilla pour détruire les bandes plus ou moins étoffées qui tiennent le maquis – cette dernière tâche peu facile d'ailleurs dans un pays très « bahuté » où gorges et ravins se succèdent enveloppés dans une végétation drue et serrée de buissons et d'épineux. Aux côtés de l'armée proprement dite des officiers des affaires algériennes exercent une

[1] *BAORL*, n° 214, janvier-février 1957, rubrique « Editorial ».
[2] *BAORL*, n° 212, juillet 1956, rubrique « Chronique » « un membre de l'A.O.R.L. rappelé. ».
[3] *BAORL*, n° 213, octobre 1956, rubrique « Chronique » « lettre d'un camarade rappelé. ».

> action politique et sociale auprès des populations. Dans ce coin de Grande Kabylie où nous sommes nous avons affaire à une population berbère infiniment moins fanatiques que l'arabe. La présence de nos troupes est efficace et je crois qu'on peut escompter, ici du moins, des résultats encourageants dans un très proche avenir. […][1] »

Cette longue lettre signale plusieurs éléments. Si au départ, il décrit la traversée et le « cadre bucolique » dans lequel il se trouve en Kabylie, il insiste sur le fait de ne pas faire un travail « passionnant ». Il insiste sur le fait que ces missions sont différentes de celles de la guerre, et ne semble pas reconnaître en elles des opérations de combat. Il utilise le vocabulaire de l'armée pour désigner l'ennemi[2] mais ne le diabolise pas. Il est même probable qu'il fasse partie des 41 % du contingent qui se dit indifférent à l'adversaire[3]. Il y a un paradoxe entre le paysage bucolique qu'il décrit quelques lignes plus haut, et la peur ressentie par les populations qu'il expose. Il explique que les membres du F.L.N. agissent avec la complicité des locaux. Cela revient à l'amalgame fait par caporal-chef César Delbello lorsqu'il entre la Résistance et la situation en Algérie : « Les Fellaghas étaient comme les résistants pour nous en 39-45 ; ils avaient pris le maquis.[4] ». Il relate surtout les opérations de contrôle qui définissent aujourd'hui la guerre d'Algérie. Ces dernières sont décidées non pas par le gouvernement mais par l'armée qui sur le terrain tend à conduire la guerre comme elle l'entend[5]. Cette nouvelle technique de guerre, qui consiste comme son nom l'indique à quadriller le terrain, est l'un des principaux enseignements tirés de la guerre d'Indochine[6]. De plus elle s'inspire du mode d'action de l'A.L.N. Le but est d'assurer la sécurité des biens et des personnes. C'est notamment l'A.B.C.[7] et les réservistes[8] qui se chargent de ces missions de quadrillage. Ces informations renforcent l'idée que ces lettres proviennent du commandant Louisgrand. La seconde lettre publiée dans le *Bulletin* suivant[9] est certainement du même auteur. Dans cette dernière il continue d'évoquer les attentats organisés par le F.L.N. ainsi que le contrôle du territoire.

2. Les morts pour la France de l'A.O.R.L. en Algérie

Enfin, les carnets noirs publiés indiquent le décès de trois membres de l'A.O.R.L. en Afrique du Nord. Nous avons donc croisé les décès annoncés avec la base de données des morts

[1] *BAORL*, n° 212, juillet 1956, rubrique « Chronique » « un membre de l'A.O.R.L. rappelé. ».
[2] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie 1954-1962…*, *op. cit.*, p. 72-78.
[3] *Ibidem*, p. 73.
[4] Le caporal-chef César Delbello dans Jean-Charles Jauffret *Soldats en Algérie 1954-1962…*, *op. cit*. p. 77.
[5] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit.,* p. 318-320.
[6] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.,*. p. 563-569.
[7] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie 1954-1962…, op. cit.,* p. 144-145.
[8] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.,* p. 530-534.
[9] *BAORL*, n° 213, octobre 1956, rubrique « Chronique » titre « lettre d'un camarade rappelé. ».

pour la France[1]. Cette recherche a permis d'en savoir davantage, car sur les carnets peu d'éléments sont donnés.

Le premier dont la fiche « mort pour la France » est retrouvée correspond à celle du Capitaine Raoul Berger : mort le 3 août 1956 à Tizi Ouzou à l'âge de 37 ans[2] faisant partie de l'unité du 121ème R.I. Raoul Berger est certainement un volontaire du fait de son âge. Le décès du lieutenant Rousselot[3] est inscrit au carnet noir en 1960. Il est mort le 13 mars 1960 à l'âge de 35 ans. Là encore il est possibilité qu'il s'agisse d'un volontaire est forte. Aucune autre indication n'est renseignée.

Nous n'avons pas su identifier le troisième membre de l'A.O.R.L. décédé en Algérie. Il est indiqué dans le *Bulletin* que certains membres de l'A.O.R.L. ont assisté à la :

> « CÉRÉMONIE POUR LE RETOUR DU CORPS DU LIEUTENANT GENET, membre de l'AORL, [qui] a eu lieu le 4 mai 1957.[4] »

Malheureusement pour l'étude ce patronyme n'est pas rare en France et plusieurs Genet sont mort en Algérie. Après avoir affiné la recherche, trois peuvent correspondre. Le principal critère est qu'il s'agit d'un homme mort avant mai 1957 avec ce patronyme. L'hypothèse qui semble la moins plausible est celle qu'il s'agisse de Hubert Adolphe Raymond Genet, mort le 13 juin 1956 au Maroc. Le doute de cette identification provient de son âge : 22 ans 1 mois et 18 jours. C'est par conséquent un jeune homme, il est plus probable qu'il soit en plein service militaire, donc appelé, plutôt que déjà officier de réserve et membre de l'A.O.R.L. Le second, Robert Maurice Genet, peut correspondre par sa date de décès, le 24 novembre 1955. Cependant, fallait-il un an et demi pour rapatrier les corps de soldat en Métropole ? Ce dernier est mort à l'âge de 42 ans, 7 mois et 6 jours en Algérie (sans localisation précise). L'âge correspond certes, il serait volontaire, mais il peut aussi s'agir d'un officier d'active. Mais, dans ce cas, il est difficile de croire qu'à 42 ans il soit encore au grade de lieutenant et qu'il n'ait pas gravi les échelons au moins pour atteindre un grade d'officier supérieur. Enfin, un dernier Genet est retrouvé, dont le prénom est Roger, pour lequel la base de données des morts pour la France n'indique que la date de décès : le 31 août 1956. Si aucune autre information n'est précisée, cette date est celle qui se raproche le plus de la date du retour du corps.

---

[1] www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr consulté le 13 février 2020.
[2] Raoul Pierre Joseph Berger, né le 14 novembre 1918 en Ardèche.
[3] Marcel Raoul Yves Jules Rousselot, né le 11 mai 1924.
[4] *BAORL*, n° 216, juin-juillet 1957, rubrique « séance du conseil d'administration » « séance du 13 mai 1957 ».

Nous aurions aimé interroger des rappelés de la guerre d'Algérie[1] encore adhérents de l'A.O.R.L. Il ne reste qu'un membre encore vivant : Georges Champagne[2], ce qui identifie un huitième rappelé au sein de l'A.O.R.L. Ce dernier fait partie de la classe 52, il a fait son service dans l'artillerie à Nîmes et a été rappelé le 19 avril 1956 et affecté au 452e G.A.A.L.[3] au Tarf. Alors qu'il se remémore l'indifférence générale de la population française, il se dit, dès le rappel, conscient du devoir à accomplir. Son régiment est cantonné à la frontière entre l'Algérie et la Tunisie, et précise qu'il fait pendant neuf mois de la surveillance en forêt en zone interdite avant que la ligne Morice ne soit édifiée. De nombreux camps de l'A.L.N. se trouvent du côté tunisien de la frontière. Il parle très peu de ce qu'il a vécu et ne rentre pas dans les détails. Son discours est marqué par l'amertume cultivé envers le général de Gaulle. Le sentiment de trahison est si fort que ni par écrit ni au téléphone il ne prononce son nom.

β) Comment l'A.O.R.L. soutient-elle la guerre ?

L'A.O.R.L. n'est pas restée inactive à Lyon face à la situation en Algérie. Le conseil s'est investi de plusieurs missions pour notamment aider les forces engagées et s'instruire sur le conflit. Cela se manifeste de deux manières distinctes : l'envoi de don d'argent et l'organisation de voyages en Algérie.

1. L'envoi de dons d'argent :

Les A.O.R. organisent des collectes d'argent pour venir en aide à plusieurs catégories de personnes pendant la guerre d'Algérie. Il y a notamment celles qu'elles mettent en place pour aider les veuves et orphelins de morts au combat. Elles se font alors le relais de collectes pour les familles de Michel Castera et Roger Le Gall. Le premier est tombé au champ d'honneur le 5 mai 1960 à Souk Ahras dans la région de Constantine à l'âge de 22 ans et qui est originaire de Gironde[4]. Le second est décédé le 31 août 1960 à Bône, aussi dans la région de Constantine,

[1] Afin de compléter cette unique source présente à l'association, nous nous sommes donc rapprochés des différentes associations d'anciens combattants (U.N.C. ; F.A.R.A.C. ; F.N.A.C.A.) pour savoir si elles comptent encore dans leurs rangs des anciens rappelés, qui auraient entre 87 et 92 ans aujourd'hui. Nous espérions en trouver quelques-uns pour recueillir des témoignages pour les croiser avec les deux lettres précitées ou avec celui de Georges Champagne. Cependant, nous n'en avons trouvé qu'un, par l'intermédiaire de son frère cadet membre de l'U.N.C. Malheureusement il n'a pu témoigner et c'est son frère, Jacques Denis, qui nous a donc donné un témoignage indirect du rappel de son frère officier de réserve. Ce témoignage indirect retrace un schéma classique d'un officier de réserve en 1956. Le frère de Jacques Denis a été rappelé en 1956 à l'âge de 27 ans en tant qu'officier de réserve de l'armée de l'air. Appelé pour passer six mois sous les drapeaux, il y serait resté un peu moins du fait de la naissance de son deuxième enfant. Nous n'avons pu en savoir davantage sur ce rappel.
Jacques Denis a quant à lui fait son service militaire en tant qu'appelé en Algérie. Il fut notamment présent lors de l'explosion de la première bombe atomique française.
[2] Georges Champagne est né le 19 novembre 1932, il a fini sa carrière civile en tant que Directeur technique du grand Moulin de Strasbourg.
[3] Groupe Artillerie Antiaérienne Légère.
[4] www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr consulté le 13 février 2020.

à l'âge de 21 ans[1]. Le *Bulletin* fait écho de ces deux décès dans une rubrique intitulée « un geste et un devoir[2] ». Les membres du conseil d'administration appellent dans cette rubrique à faire un geste solidaire : « Les soldats Le Gall et Castera ont été fusillés par le F.L.N. Le soldat Le Gall laisse un enfant qu'il n'a pas eu le temps de connaître. Une collecte a été organisée à l'intention de ce petit orphelin. ». Castera est girondin de naissance mais a dû vivre en Algérie car il fait partie de l'unité du 8e régiment de spahis algériens[3]. Le Gall, quant à lui, est originaire de Seine Maritime, engagé dans le 151e R.I. motorisé. Le premier est soldat de 1ère classe c'est-à-dire un gradé, le second de 2ème classe soit un homme du rang[4]. Avec les descriptifs donnés par le site *Mémoire des hommes* on s'aperçoit tout de suite que ces deux soldats n'ont donc rien à voir l'un avec l'autre, ils ne se connaissent pas et n'ont sûrement aucun contact avec l'A.O.R.L. L'association se fait alors le relais d'une œuvre charitable. Toutefois cette insertion dans le *Bulletin* nous montre que les officiers de réserve se sentent investis d'une mission de soutien envers les familles des victimes. Ce n'est pas le seul acte d'appui mise en œuvre par l'A.O.R.L. Lors du décès du capitaine Berger, cité plus haut, le conseil d'administration du 10 septembre 1956 indique que « Le Président adressera, au nom de l'Association, une lettre de condoléances à Madame Berger ». S'il ne s'agit pas d'un don d'argent ici, mais d'une lettre, le geste est important pour les officiers de réserve qui viennent de perdre un camarade du 121e R.I. L'association cherche donc à témoigner par ces gestes son soutien ainsi que son implication dans le conflit.

L'A.O.R.L. fait aussi le relais pour transmettre des dons vers une division engagée en Algérie : il s'agit de la 27e D.I.A. qui sert de 1954 à 1962 en Kabylie[5]. En 1956, l'A.O.R.L. fait le lien auprès de cette division d'infanterie pour trois raisons principales. La première est la proximité et l'étroitesse des liens entre Lyon et les garnisons alpines. La seconde est l'envoi d'un des membres de l'association au sein de ce régiment, semble-t-il, le commandant Louisgrand[6]. De plus on sait que c'est un régiment d'infanterie dans lequel se trouvait une grande partie du corps

[1] *Ibidem*.
[2] *BAORL*, n° 230, octobre 1960, rubrique « un geste et un devoir. ».
[3] Unité de cavalerie formant les jeunes soldats d'origine algérienne.
[4] www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr consulté le 13 février 2020.
[5] La Kabylie se situe au nord de l'Algérie à l'est d'Alger.
[6] *BAORL*, n° 212, juillet 1956, rubrique « Chronique » « Un membre de l'A.O.R.L. rappelé. ».

de réserve et du corps d'active d'origine lyonnaise, à l'instar du mari de Marie-Madeleine Vallette d'Osia. Bernard Valette d'Osia[1] est affecté dès 1956 en Kabylie au 15ème puis 7ème B.C.A.[2] rattaché à la 27ème D.I.A. On peut imaginer qu'il ait bénéficié indirectement de l'aide financière envoyée par l'A.O.R.L. Cette collecte est décidée au cours du conseil d'administration du 9 juillet 1956[3]. Le rapport moral de cette même année indique qu'un « don de 50 000 francs a été envoyé au Général Gouraud pour les œuvres sociales de la 27ème D.I.A.[4] »

La somme récoltée s'élève à 50 000[5] AFR (anciens francs)[6]. Elle est relativement importante, notamment pour une association à but non lucratif. L'argent est envoyé afin d'accomplir des « œuvres sociales ». L'A.O.R.L. espère ainsi soutenir certaines affectations de réservistes probablement pour l'instruction – certains militaires sont chargés de la scolarisation[7] – mais aussi pour la santé – notamment avec l'assistance médicale gratuite qui a pour but de rallier les populations – pour ne citer que peu d'exemples. Le général Gouraud[8] fait expédier à l'A.O.R.L. une lettre de remerciement, elle est évoquée dans le compte rendu de la réunion du 10 septembre 1956[9].

2. « Les Missions Militaires d'Information[10] ».

Les actions des membres de l'A.O.R.L. pour s'informer au sujet de la guerre d'Algérie vont plus loin. Dans les bulletins, un véritable intérêt est porté aux comptes rendus de voyages d'information en Algérie. Pendant la période, un véritable « tourisme de guerre[11] » semble se développer. Ces excursions ne sont pas purement touristiques, elles sont davantage professionnelles, dont l'orientation est à la fois scientifique et ethnographique. Rien dans la bibliographie ne les

[1] Selon les entretiens avec Marie-Madeleine Vallette d'Osia : Bernard Vallette d'Osia est le fils de Jean Vallette d'Osia (figure importante chez les chasseurs alpins, engagée dans la Résistance). Bernard Valette d'Osia est issu de la promotion de Saint-Cyr « Ceux de Dien-Bien-Phu ». Il rentre à l'école d'application d'infanterie à Saint-Maixent-L'École pour se spécialiser mais cela est écourté par son départ en Kabylie en avril 1956. Jeune sous-lieutenant il devient chef de section au 15è B.C.A. puis au 7ème B.C.A.
[2] Bataillon de Chasseurs Alpins.
[3] *BAORL*, n° 213, octobre 1956, rubrique « compte rendu du conseil d'administration du 9 juillet 1956 ».
[4] *BAORL*, n° 214, janvier- février 1957, rubrique « compte rendu moral de l'exercice 1955-56 ».
[5] Ce qui correspond aujourd'hui à 76€22 en faisant une conversion classique. Cependant, selon l'INSEE « Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 50 000,00 Anciens francs en 1956 est donc le même que celui de 1 076,54 euros en 2019. ». La somme est donc plus importante du point de vue du pouvoir d'achat. Consulté le 05 juin 2020 sur https://www.insee.fr/fr/information/2417794.
[6] *BAORL*, n° 214, janvier-février 1957, rubrique « Compte rendu moral de l'exercice 55-56 ».
[7] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op. cit.,* p. 186-189.
[8] Commandant l'unité de 1955 à 1956.
[9] *BAORL*, n° 213, octobre 1956, rubrique « compte rendu du conseil d'administration du 10 septembre 1956 ».
[10] Nous avons choisi d'illustrer notre propos par une carte de l'Algérie indiquant les lieux de ces voyages.
[11] Cette pratique est aujourd'hui définie par les géographes, mais ne l'était pas entre 1954-1962, elle consiste à visiter des lieux à hauts risques ou des vestiges principalement dans des pays où les ministères du tourisme conseillent de ne pas se rendre.

mentionne. Cependant, dans notre source principale, neuf expéditions effectuées par des officiers de réserve (ou non) en Algérie sont documentées. Les anciens appelés eux-mêmes n'en n'ont pas connaissance, ni le souvenir, de ces voyages, car seulement un seul se les remémore. Ces excursions se nomme *a priori* des « Missions Militaires d'Information ». C'est un terme que nous avons trouvé une fois dans les comptes rendus de voyage[1].

Tout d'abord, le lieutenant-colonel Trebbia organise des déplacements qui sont largement suivis par les membres de l'A.O.R.L. Ce dernier se déplace au moins à deux reprises durant la période de la guerre à titre professionnel. La première fois il effectue une excursion dans le Touat, une région située dans l'ouest du Sahara algérien en 1955. Son second voyage a lieu à Tamanrasset en 1959. Ces visites deviennent de véritables guides touristiques voire ethnographiques : il prend des notes sur ses rencontres ainsi que la vie dans ces deux parties du désert. Il découvre le Sahara et ses paysages qu'il décrit :

> « Il y a dans le Sud-Oranais :
>
> - Des dunes de sable fin, jaune clair, beige ou rose assez semblable à celui des sabliers à cuire des œufs. Elles se suivent sur des centaines de kilomètres et constituent un erg.
> - Des zones plates de sable plus dur, mêlé d'argile, sur lequel sont établies les pistes. […] La hammada est en général un plateau. […]
> -Des montagnes assez peu élevées au-dessus de la plaine (1000 à 1500 mètres) noirâtres.[2] »

Il donne à voir aux membres de l'A.O.R.L., avec des descriptions précises, un Sahara qui répond aux attentes de l'imaginaire collectif avec les dunes, le sable ou encore les pistes. C'est une hypotypose du paysage qui répond alors à des attentes. Il ajoute des descriptifs de l'organisation sociale des habitants de ces régions des années 1950-1960, comme à Béchar :

> « La palmeraie abrite plusieurs agglomérations où les mœurs sont, me dit-on fort strictes. Les seules femmes autorisées à sortir des maisons sont les descendantes d'esclaves noirs arrachés au Soudan. Les Berbères blanches de pure race ne sortent que le jour du Mouloud et strictement voilées. Encore me désigne-t-on un village ''noble'' où les femmes ne sortent même pas ce jour-là.[3] »

La description se calque sur des critères qui aujourd'hui apparaissent connotés, avec des représentations racisées des populations mais, dans le contexte, l'auteur utilise un vocabulaire courant, notamment pour ces explorateurs. Il en va de même pour son second voyage effectué dans le but d'installer des faisceaux hertziens dans le Sahara.

---

[1] *BAORL*, n° 231, novembre-décembre 1960, rubrique « Chronique » titre « Une lettre ».
[2] *BAORL*, n° 207, d'avril 1955, rubrique « Chroniques ».
[3] *Ibidem*.

Ces récits de voyage connaissent un engouement chez les officiers lyonnais. La zone visitée – le Sahara – est un espace stratégique pour les différentes activités de recherche pour la défense. Les officiers, conscients des enjeux qu'il représente s'y intéressent de près. Le *Bulletin* connaît pendant la guerre d'Algérie une augmentation d'articles qui concerne cet espace. En 1960[1] est notamment publié en deux parties « Le Sahara » qui est une étude, qui se veut complète, sur son importance avec des données sur l'eau, l'urbanisme des villes sahariennes, les pistes, ou encore les investissements et travaux potentiels à réaliser. Il est écrit à la suite d'une première visite d'un officier de réserve lyonnais dans le désert dans le cadre du voyage d'information Lyon-Ouargla.

Les Lyonnais organisent des missions d'information sur le terrain. Tous ces déplacements se concentrent sur la partie saharienne du territoire algérien et non sur celle plus méditerranéenne où les conflits sont plus présents. Deux voyages d'officiers de réserve en Algérie sont prévus au cours de l'année 1960, avec la participation de deux Lyonnais qui pourront, s'ils le souhaitent, faire partie de ces délégations[2]. Le premier, est le voyage d'information Lyon-Ouargla dont un compte rendu a été adressé aux membres de l'A.O.R.L. Il s'agit d'un long périple, mais ni les dates, ni le trajet, ni les objectifs ne sont connus. D'autre part, le capitaine Salagnac, a lui aussi effectué une expédition informative en Algérie. Il est rapporté au conseil d'administration :

> « Le Capitaine Salagnac expose très brièvement les résultats de son voyage d'information en Algérie et au Sahara. Une impression de calme à Alger, où l'on peut par exemple visiter la Casbah très facilement sans incident. L'accueil dans les S.A.U. (Sections Administratives Urbaines) est encore plus sympathique. Il est prévu une conférence avec films[3] »

Son propos, est surprenant si on le replace dans le contexte de la guerre. À partir du 24 janvier 1960 débute la semaine des barricades à Alger, il est donc intéressant de replacer cet épisode avec le calme ambiant relaté ici. Caractérisé par les heurts entre les activistes pieds-noirs et les services d'ordres, l'événement est aussi marqué par une fusillade qui fait plus d'une vingtaine de morts ce même jour. L'armée laisse se développer le mouvement. De Gaulle fait un discours le 29 janvier dans lequel il appelle à l'obéissance et la discipline de l'armée[4]. L'emploi de la notion de calme, est paradoxale, d'autant plus lorsque les événements sont replacés

[1] *BAORL* n° 229, juin-juillet 1960 et *BAORL*, n° 230, octobre 1960.
[2] *BAORL* n° 231, novembre-décembre 1960, rubrique « Compte rendu du conseil d'administration » « séance du 8 février 1960 ».
[3] *BAORL*, n° 229, juin-juillet 1960, rubrique « Compte rendu du conseil d'administration » « séance du 13 mai 1960 ».
[4] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 55-56.

dans leur contexte. Il faut ajouter que, ni la conférence, ni la projection d'un film sur son voyage ne sont mentionnées par la suite dans les bulletins, nous ne savons donc pas si ces dernières ont lieu, et si c'est le cas avec quelle audience. C'est cependant la seule expédition qui mentionne un passage par Alger.

En 1960 a lieu une seconde mission militaire d'information en Algérie avec une délégation lyonnaise. L'itinéraire est largement retracé dans le *Bulletin*[1]. Il se déroule du 7 au 18 décembre 1960 et des membres de l'A.O.R.L. sont présents : les colonels Volpert, Lepage, et Berna, le commandant Morin, et les capitaines Boury, et Dumas[2] ; ce dernier est alors trésorier de l'association[3]. Là-encore dans ce récit de voyage retranscrit dans la revue, se retrouvent des descriptions qui répondent à un imaginaire collectif sur l'espace saharien similaire à celles précitées. Lors de la visite de la ville de Ghardaïa par exemple il est noté que c'est un lieu « idyllique ». Les officiers de réserve enchaînent les excursions dans des lieux dédiés à l'armée notamment le quartier de Touggourt. Cette visite du 10 décembre est perturbée par « l'assassinat d'un notable musulman, connu pour être un soutien de la cause française. ». L'assassinat du harki achève le programme. Cet incident mentionné ainsi que ses conséquences sont une manière de mettre en valeur la cause des harkis.

La revue de *L'Officier de réserve* renseigne elle aussi sur l'existence de ces « voyages d'informations » en Algérie. À la fin de l'année 1958 deux voyages successifs avec le même programme sont organisés « à l'intention des cadres de réserve ». Ils se déroulent du 7 au 14 décembre 1958 et du 11 au 21 du même mois. Le premier voyage rassemble 32 participants dont les lieutenants Savignac et Vaisson pour représenter la commission des jeunes. Le second regroupe 28 volontaires et avec pour représentant de la jeunesse le lieutenant Poulle et le capitaine Fournas. Tous deux proposent le même programme soit un périple entre Alger et Oran en sept jours. Un compte rendu est adressé à l'U.N.O.R. par le lieutenant Vaisson puis est publié dans sa revue. Durant leur séjour les officiers de réserve font du « tourisme au 5ème bureau », visitent des S.A.U.[4] à Foudouk et Orléansville, des bases aériennes, mais aussi des installations civiles comme l'usine de papier Celluraf à Baba-Ali et le barrage d'El-Foda[5]. Les officiers se rendent donc directement sur les installations militaires et notamment sur les « nouveautés » issues de la guerre d'Algérie à savoir le 5ème bureau et les S.A.U. Le 5ème Bureau d'action psychologique

[1] Parcours reconstitué en rouge sur la carte ci-dessous.
[2] *BAORL*, n° 232, juin-juillet 1961, rubrique « Voyage au Sahara ».
[3] Cf Annexe n° 1.
[4] Section Administrative Urbaine.
[5] *L'Officier de Réserve,* désormais *L'O.R.,* n° 1, janvier 1959.

en charge de diffuser la politique gouvernementale, devient un enjeu pour le renseignement. Il est donc question plus que d'une simple excursion touristique mais bien pour les officiers de réserve de s'imprégner du terrain et de s'informer sur les actions de leurs camarades. Sans toutefois ne jamais mentionner la guerre. Un autre voyage d'information s'organise en 1961 en Kabylie[1].

Ces délégations d'officiers de réserve ont pu, lors de leurs déplacements, se rendre sur des bases de commandement où se trouvent des appelés ainsi que des confrères d'active. Les anciens appelés ont été questionnés sur le sujet. Ils n'ont dans l'ensemble pas connaissance des voyages organisés par l'armée en Algérie. Un seul se souvient de ce fait. Son témoignage indique que son unité a reçu une section d'élèves officiers d'active de Saint-Cyr. Ces derniers sont venus faire connaissance avec le terrain[2]. Cet unique témoignage confirme l'existence de ces voyages informatifs mis en place par l'armée dans les corps d'active comme de réserve afin d'imprégner, semble-t-il, les hommes de l'armée à l'ambiance de la guerre révolutionnaire. Ils sont un véritable outil d'instruction pour les officiers de réserve. Cependant, les comptes rendus proposés apparaissent comme des reflets de la réalité souvent partiels et partiaux de la guerre en Algérie.

[1] *L'O.R.,* n° 4, avril 1961.
[2] Réponse anonyme, questionnaire n° 2.

Figure 80 : Carte des voyages d'information organisés pendant la Guerre d'Algérie.

B) *L'U.N.O.R. et la guerre d'Algérie*

Si les officiers de réserve de Lyon sont massivement investis sur les questions qui touchent à l'Algérie, la lecture de la revue de l'U.N.O.R. – accompagnée des injonctions qui lui sont faites par l'A.O.R.L. – n'a pas abouti au même résultat.

Comment l'U.N.O.R. traverse-t-elle le conflit ? Se rallie-t-elle aux mêmes idéologies que l'on retrouve à l'A.O.R.L. ?

α) Comment l'U.N.O.R. aborde-t-elle la guerre d'Algérie ?[1]

1. Le début de la guerre :

L'Officier de Réserve paraît à la différence de la revue de l'A.O.R.L. tous les mois et propose aux adhérents de l'U.N.O.R. dix numéros par an. Durant la guerre d'Algérie, la revue ne cesse à aucun moment de paraître. Ce postulat indique de prime abord que le fonctionnement de l'U.N.O.R. ne semble pas avoir été autant bouleversé que celui de l'A.O.R.L. L'association lyonnaise connaît quant à elle une irrégularité dans l'édition de sa revue[2]. Cependant, l'U.N.O.R. est aussi traversée par de nombreux questionnements.

La revue de l'union nationale est critiquée par les officiers de réserve lyonnais qui lui reprochent de ne pas faire cas des événements en Algérie au début du conflit. Si on l'a vu, l'A.O.R.L. publie notamment les « lettres d'Algérie », l'U.N.O.R. ne fait paraître aucun dossier sur ce territoire. Ceci, alors même qu'une rubrique de la revue se nomme « La page coloniale ». Dans celle-ci est exposée la situation du Maroc[3], des espaces de la Nouvelle-Calédonie ou de Madagascar[4] par exemple, mais rien n'est dit sur l'Algérie[5].

Le mensuel possède la même caractéristique que le Bulletin. La première fois que lesdits « événements d'Algérie » sont mentionnés, ils ne le sont pas par les responsables de l'U.N.O.R. La première mention est faite en avril 1955 à travers le compte rendu de l'assemblée générale

[1] Nous nous sommes rendus dans les locaux de l'U.N.O.R. à Paris en septembre 2020. L'abondance de sources présente n'a pas permis de tout analyser dans le détail. Ne seront ici dégagées que les grandes lignes de la politique interne de l'U.N.O.R. durant la guerre d'Algérie.
[2] *Cf.* Présentation des sources.
[3] *L'O.R.,* édition des études, n° 1, janvier 1954, « La Maroc une création continue », p. I-III.
[4] *L'O.R.,* n° 1, janvier 1954, « La page coloniale », p. 25-26.
[5] Nous avons commencé à consulter *L'Officier de Réserve* à partir du n°1 de l'année 1954 pour voir si les tensions déjà présentes dans l'ex-département étaient ou non mentionnées.

de l'association des officiers de réserve d'Alger. Le général Arnould, président de l'A.O.R. départementale mobilise et remonte le moral du corps des officiers du département :

> « Le général Arnould insista sur le rôle actuel de l'armée d'Afrique, dont la présence est indispensable, aussi bien dans les villes que dans les bleds les plus reculés, afin de donner confiance aux populations autochtones laborieuses, qui ne demandent qu'à vivre au sein de la communauté française. […] Il termina son allocution sur une note d'espoir ; il rappela les heures sombres de notre histoire, dont le pays est toujours sorti plus grand et plus fort ; il invita les officiers de réserve à mettre leur espoir et leur confiance en la volonté d'action de ceux que la nation a chargés de rétablir un climat de sécurité et de paix, en notre belle Algérie française.[1] »

Le discours du général en poste en Algérie, coïncide avec les événements contemporains et ne diffère pas de la politique gouvernementale. Dès le début de la crise, le gouvernement Pierre Mendès France prévoit d'appliquer une politique désignée en trois mots « volonté, fermeté et présence ». Lorsque celui-ci est renversé, le 5 février 1955, la position du gouvernement ne se ravise pas dans sa conception de l'Algérie française. Jacques Soustelle est placé à la tête du département, pour sa réputation libérale afin de conduire des réformes. Le 31 mars 1955, l'État d'urgence est voté ce qui renforce le pouvoir de l'armée[2]. Jacques Soustelle laisse ainsi carte blanche à l'armée. C'est dans l'optique de cette politique de confiance que le général Arnould conforte les officiers de réserve dans leurs missions.

2. La peur de la scission avec les A.O.R. d'Afrique du Nord :

Dans la période printanière qui suit ces événements l'U.N.O.R. programme son congrès annuel au Maroc. Ainsi les officiers de réserve s'y retrouvent en juin 1955, accueillis par l'A.O.R. marocaine présidée par M. Mauchaussé. Dans son discours, le président des officiers réservistes marocains interpelle les associations métropolitaines ainsi que l'U.N.O.R. sur le possible rôle qui pourrait être confié aux réservistes en Algérie[3]. Ces discours sur la situation en Algérie sont retranscrits sans être commentés par les dirigeants de l'U.N.O.R. que ce soit à la suite des articles ou dans les éditoriaux. Le bureau national reste muet sur la situation jusqu'au mois d'octobre de cette même année. Dans la revue de novembre est retranscrit *in extenso* une lettre de l'U.N.O.R. adressée au Président de la République, René Coty, en date du 24 novembre 1955, dans laquelle il déclare :

> « Le Conseil d'administration de notre Union, profondément ému par l'évolution de la situation en Afrique du Nord, par les rebellions encouragées et organisées par les puissances étrangères, par l'ingérence inadmissible des Nations Unies dans nos affaires intérieures, par l'extension du terrorisme et l'audace sans cesse croissante de ses exécutants, m'a chargé de vous exposer ses craintes les plus angoissées de voir les événements d'Afrique du Nord évoluer dans un sens

[1] *L'O.R.,* n° 4, avril 1955, « presse-information », p. 28-29.
[2] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.*, p. 17-18.
[3] *L'O.R.,* n° 6, juin 1955, p. 5.

> aussi tragique qu'en Indochine, au cours des années précédentes. Notre Conseil d'administration, unanime, se plaçant sur le plan élevé des impératifs de la sécurité nationale, s'inquiète vivement des répercussions de la situation actuelle sur la solidité de notre corps de bataille et plus particulièrement sur les interférences de cette situation en cas de mobilisation. Nous ne voudrions pas que l'évolution des événements actuels brise la cohésion qui unit, fraternellement, les officiers de réserve de France et les Officiers de réserve d'Afrique du Nord qui ont combattu à nos côtés.[1] »

La décision d'adresser une lettre au Président a été prise par le bureau après avoir reçu de nombreuses lettres d'inquiétudes de la part des différentes A.O.R. affiliées à l'U.N.O.R. en Afrique du Nord. Il s'agit du premier acte officiel de l'U.N.O.R. dans la guerre d'Algérie envers le gouvernement. Cette lettre n'expose pas clairement les opinions en faveur Algérie française qui peuvent être abordées par les A.O.R., comme précité. Deux actualités semblent être à l'origine de ce cri d'alarme de l'U.N.O.R. La première est le soulèvement qui a lieu le 20 août 1955 dans le Constantinois, avec à sa tête Zighoud Youcef et son adjoint Lakhdar Ben Tobbal. Cet élan fait de nombreux massacres dans les villages. La France rentre alors sans le dire en guerre et décide du rappel de 60 000 jeunes soldats ainsi que du maintien sous les drapeaux de 180 000 conscrits.

La seconde actualité, qui découle de la première, est liée à l'inscription par l'O.N.U. de la « question algérienne » à l'ordre du jour[2]. L'U.N.O.R. semble recevoir ces informations comme un choc. Elle assimile directement les événements à ceux de l'Indochine, qui se dessinent comme l'étalon des guerres de décolonisation. Si le conseil d'administration de l'U.N.O.R. tend à les identifier comme ceux d'une guerre, il maintient la posture du gouvernement à ne pas les nommer en tant que telle. Cette lettre est révélatrice de la position que prend l'U.N.O.R. jusqu'en avril 1957. La fédération ne cherche pas à s'impliquer ni à se positionner politiquement sur la question et les revues prônent, dans leur ensemble, l'idée de rétablir l'ordre afin de faire triompher la paix. Cependant, elle manifeste une inquiétude grandissante, pour deux raisons. La proximité géographique mais aussi la présence en nombre important d'officiers de réserve dans les espaces de l'Afrique du Nord[3]. La focale, ainsi que l'inquiétude, sont en décalage par rapport au reste de la population et du gouvernement quant à l'Algérie. De la scission possible avec ces associations résulte une hantise de la part de l'U.N.O.R.

C'est face à cette crainte, ressentie aussi par les présidents des différentes A.O.R. d'Afrique du Nord, que *L'Officier de Réserve* devient l'espace d'expression, à grande échelle, de la peur

[1] *L'O.R.,* n° 9, novembre 1955, p. 2.
[2] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 17-18.
[3] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 293-327.

constante de la scission. Les associations d'Algérie se regroupent dans un manifeste « rassemblement pour la défense commune de l'Algérie. ». L'*Officier de Réserve* s'en fait l'écho en février 1957 :

RASSEMBLEMENT
POUR LA

Défense commune de l'Algérie

(R. D. C. A.)

PRÉAMBULE AU MANIFESTE

Nous avons pris conscience, depuis longtemps déjà, de ce que la crise traversée actuellement par l'Algérie ne pourra être totalement résolue que si la population tout entière se regroupe, pour faire face aux dangers qui nous menacent de l'intérieur et aussi de l'extérieur.

Les épreuves que nous traversons ne sont, en effet, qu'un aspect de la lutte gigantesque qui se joue sournoisement depuis des années à l'échelle internationale; nous souhaitons que les Algériens — quelles que soient leur race, leur religion et leurs opinions politiques — fassent l'effort de comprendre que le fossé que certains mauvais bergers essaient de creuser entre eux, serait le tombeau où s'engloutiraient les espoirs des uns et des autres.

Nous sommes tous Français et c'est en commun que nous devons faire échec aux entreprises séparatistes, pour pouvoir opposer ensemble un barrage aux convoitises que suscite notre Algérie.

MANIFESTE

Les cadres de réserve des trois armes d'Algérie;

Conscients de leur devoir civique de Français;

Persuadés d'autre part que les problèmes actuels ne peuvent être résolus sans une coopération de tous les groupes de la population,

Lancent un appel à tous les organismes représentatifs de cette population et à tous les Algériens individuellement — quelles que soient leur position sociale ou politique, leur race et leur religion — pour faire triompher un programme de justice et de fraternité dans le cadre de la loi française.

Considérant que désormais la preuve est faite, de la folie qui inspire les prétendus mouvements nationalistes, et de la lassitude qui règne dans la population musulmane désireuse de travailler en paix.

Portant d'autre part témoignage de la résolution inébranlable montrée par les Algériens d'origine européenne de demeurer sur ce sol que leurs pères ont défriché et où rien ne s'oppose à la poursuite d'une collaboration féconde pour l'exploitation de richesses nouvelles.

Conscients enfin des convoitises étrangères qui convergent vers l'Algérie et auxquelles tous les Français des départements algériens sans aucune distinction, doivent s'opposer pour conserver leur liberté.

Demandent à tous les hommes de bonne volonté de s'unir pour faire triompher le programme suivant :

1° L'Algérie, partie intégrante du territoire français;

2° Condamnation de tout racisme d'où qu'il vienne;

3° Rétablissement de l'ordre et défense des innocents de toutes races, victimes d'une terreur sanglante, par le châtiment sans merci des criminels et de leurs instigateurs;

4° Evolution économique, sociale et politique de toute la communauté algérienne.

Figure 81 : Manifeste du Rassemblement pour la Défense Commune de l'Algérie[1].

[1] *L'O.R.*, n° 2, février 1957, p. 6.

3. Prise de conscience et gestion de l'apolitisme :

Ce n'est qu'en avril 1957 que la ligne éditoriale de la revue commence à changer vis-à-vis de la guerre d'Algérie. Le Président de l'association, M. Esmenard, affirme pour la première fois dans l'éditorial du mensuel n° 4 d'avril 1957, que la France est en guerre. De manière virulente il expose son propos :

Sommes-nous en guerre et la trahison est-elle tolérée?

« L'ÉPREUVE que nous avons à soutenir en Algérie affecte les formes d'une VÉRITABLE GUERRE SUBVERSIVE MILITAIRE ET POLITIQUE, ayant comme enjeu LA MAITRISE TOTALE des populations et comme but final L'ÉVICTION IMMÉDIATE OU A TERME DES FRANÇAIS » (1).

La situation est claire : les conclusions en découlent.

Nous sommes, de fait sinon légalement, en guerre contre un ennemi acharné, cruel, barbare qui ne s'embarrasse pas de légalité et qui ne s'impose que par la terreur.

Pourquoi donc n'appliquons-nous pas la légalité au moins dans sa stricte sévérité? Cette preuve de faiblesse est le meilleur encouragement à nos ennemis.

On n'exécute que les lampistes : les chefs pris sont traités, malgré leurs crimes, avec une mansuétude qui leur permet de continuer à lutter contre nous de leurs prisons.

OFFICIERS DE RÉSERVE, NOUS ESTIMONS QUE CE SCANDALE DOIT CESSER.

Pourquoi traiter « d'amis » ceux qui ravitaillent en armes nos ennemis, instruisent ceux qui doivent porter la terreur en Algérie, soignent et remettent en bonne condition physique ceux qui reviendront pour nous chasser de chez nous?

Pourquoi considérer comme « amis » ceux qui laissent bafouer l'honneur de la France, en la personne d'officiers valeureux?

OFFICIERS DE RÉSERVE, NOUS ESTIMONS QUE NOTRE HONNEUR NE PERMET PLUS CES HYPOCRISIES.

Peut-on tolérer que des Français s'acharnent à détruire l'œuvre gouvernementale de pacification en Algérie?

Est-il admissible que les auteurs de Radio-Pastiche en soient réduits à ironiser sur les ondes, sur des sujets qui appellent le respect et le souvenir de la nation tout entière?

Il est temps de faire connaître notre position.

A vous tous, membres de notre grande Union, je demande de méditer cette situation et de le faire connaître.

JE SUIS CERTAIN DE VOTRE RÉACTION.

Le Président de l'U. N. O. R.,
Lieutenant-colonel de réserve E. ESMENARD.

(1) M. Robert LACOSTE (J. O. du 21 mars 1957).

2

Figure 82 : Editorial de L'Officier de Réserve du mensuel n°4, d'avril 1957[1].

Le président Esmenard dans cette première page dénonce la guerre qui se joue en Algérie depuis plus de deux ans. L'union figure pour la première fois face à la politique du gouvernement. Elle appelle le gouvernement à déclarer officiellement le pays en guerre. Cet éditorial,

[1] *L'O.R.,* n° 4, avril 1957, p. 2.

suivit de celui de juin 1957 intitulé « Nous sommes en Guerre, Halte à la trahison[1] », confirme ce qui a été exposé pour l'A.O.R.L. : le corps des officiers de réserve a conscience, bien plus que l'ensemble de la population française, qu'une guerre se déroule en Algérie. L'U.N.O.R. s'oppose violemment contre à la IVème République. Ce sentiment de trahison est dominant. Il permet aux officiers du bureau de l'U.N.O.R. de dénoncer publiquement – mais toujours dans le cercle restreint de ses A.O.R. – la guerre d'Algérie. Cet éditorial est en quelque sorte un pamphlet contre le gouvernement en place.

L'union choisit après les événements du 13 mai d'écrire au Président du Conseil, Pierre Pflimlin, pour lui indiquer sa volonté de conserver l'Algérie française. La lettre en date du 22 mai 1958 est retranscrite dans son intégralité et comporte les deux motions suivantes :

> « Dans les circonstances difficiles que connaît notre patrie, **l'union nationale des Officiers de Réserve**, réunie en Congrès au Havre, renouvelle aux troupes et à leurs chefs, combattant en Algérie, le témoignage de son admiration pour l'œuvre de pacification qu'elles y accomplissent, les assure de toute son affectueuse et entière reconnaissance et s'incline pieusement devant leur sacrifice et devant leurs morts.
>
> **L'Union nationale des Officiers de réserve**, profondément émue par la grandiose manifestation d'amitié tant espérée, qui s'est déroulée à Alger entre Français de souche et Français musulmans – ceux-ci plus nombreux dans cette manifestation que le F.L.N. peut compter de partisans dans toute l'Algérie et hors de ses frontières,
>
> Demande au Gouvernement de bien montrer aux Français d'abord et au monde entier ensuite, que l'immense majorité des Algériens n'ont qu'une volonté : rester Français derrière un Gouvernement fort et résolu.[2] »

Cette lettre expose la vision colonialiste de l'U.N.O.R. au moment où celle-ci a été écrite. La fédération se place cependant comme un allié du gouvernement alors même que celui-ci est désemparé et divisé. Pflimlin n'obtient plus le soutien de l'armée[3]. Mais malgré ce contexte et les écrits pamphlétaires antérieurs, l'U.N.O.R. cède en faveur de la discipline et du gouvernement. D'un même élan elle assure aussi en parallèle son soutien aux troupes en Algérie. Avec ces motions, elle invite le gouvernement à écouter les revendications prônées par la journée du 13 mai qui sont celles d'une Algérie française. L'union sort alors de l'apolitisme imposé par ses statuts, tout comme l'A.O.R.L. Ainsi il est possible d'affirmer que le corps des officiers de réserve, avec pour porte-parole son association nationale, ne soit pas resté neutre ni silencieux pendant le conflit. Toutefois les convictions en faveur de l'Algérie française ne sont pas issues des mêmes arguments avancés par l'association régionale. L'U.N.O.R., après avoir proposé l'argument de la crainte de la scission avec les associations d'Afrique du Nord, essaie de se

[1] *L'O.R.,* n° 6, juin 1957, p. 2.
[2] Lettre du président Esménard au Président du conseil du 22 mai 1958 dans *L'O.R.,* n° 6, juin 1958.
[3] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.,* p. 321-322.

convaincre que le nationalisme français est le garant de l'unité. La fédération plaide pour une Algérie française au nom du patriotisme du peuple algérien envers la France. Elle poursuit ainsi sa volonté de s'aligner avec la politique du gouvernement et renouvelle son soutien au général de Gaulle quelques semaines plus tard[1].

Pareillement au *Bulletin de l'association des officiers de réserve de Lyon,* la revue nationale publie à partir de 1958 des articles virulents sur l'opposition. En avril 1959 notamment le président fait paraître un éditorial intitulé « un acte de trahison » qui revient sur le manifeste des 481. Il est rédigé par des « Français du Maroc » afin de réclamer des négociations de la part du gouvernement français avec le F.L.N.[2]. L'U.N.O.R. accueille ce texte comme un acte de scission avec l'ancien territoire sous protectorat.

En novembre 1960 l'éditorial[3] s'adresse à ceux que le président Weismann considère comme des « traîtres à leur patrie et à leur jeunesse ». Le titre est choisi en lien avec l'actualité : « les mains sales », en référence immédiate à la pièce de théâtre de Jean-Paul Sartre éponyme parue en 1948[4]. Sartre, philosophe français à gauche de l'échiquier politique est l'un des signataires du Manifeste des 121, dénoncé dans ce second éditorial, déjà très mal accueilli au sein de l'A.O.R.L. Le Manifeste des 121[5] est publié dans le magazine *Vérité-Liberté.* Il est signé le 6 septembre 1960, premier jour du procès du réseau Jeanson. C'est une déclaration dite « du droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie » qui regroupe des intellectuels français majoritairement issus de la gauche française. La guerre d'Algérie bouleverse la société savante française et voit ainsi fleurir de nombreuses prises de position sous la forme de manifestes[6]. Weismann explique que selon lui ce mouvement n'a seulement pour objectif que de porter atteinte au moral du pays et de l'armée. Il réfute les principaux arguments du manifeste et expose le fait que ledit problème de la jeunesse n'existe pas, il n'est qu'un moyen de subversion et de propagande. Il avance pour preuve à ses arguments le faible taux d'insoumission. Il est vrai que le contingent n'a globalement pas refusé la guerre, aussi car il n'en avait pas conscience. Cependant, la jeunesse maintenue, envoyée et rappelée sous les drapeaux reste un véritable problème sociétal

[1] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.*, p. 293-327.
[2] *L'O.R.,* n° 4, avril 1959.
[3] *L'O.R.,* n° 9, novembre 1960.
[4] Jean-Paul Sartre, *Les mains sales*, Les Temps Modernes, 1948.
[5] Que l'on retrouve en ligne :
https://pandor.u-bourgogne.fr/img-viewer/PK/PK1_15_4/viewer.html?ns=PK1_15_4_205.jpg
[6] Jean-François Sirinelli et Jean-Pierre Rioux, *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991.

qu'il ne faut pas nier, mais peut-être est-il pour des hommes issus des guerres mondiales précédentes difficile de l'accepter.

4. La fin de la guerre d'Algérie :

L'éditorial précité est l'une des dernières prises de position politique de l'U.N.O.R., mais aussi un des derniers textes publiés sur le sujet de la guerre d'Algérie. L'union nationale fait paraître une dernière motion au nom de l'Algérie française le 26 novembre 1960[1]. L'union est radicalement divisée entre les anciens et les jeunes. La fédération n'échappe pas au clivage entre les officiers de réserve qui ne se prononcent pas tous en faveur l'Algérie française[2]. Dans cette atmosphère il est possible que l'union fasse le choix de soutenir la nouvelle ligne de conduite du général de Gaulle.

L'année 1961 est marquée par le putsch des généraux au mois d'avril. Le lendemain de cet événement le président Weismann, fervent soutien du gouvernement fait une proposition inédite. Il déclare pouvoir mettre à sa disposition des officiers de réserve issus des différentes A.O.R. de l'U.N.O.R. Cette initiative est qualifiée d'importune par les officiers de l'association de Lons-le-Saulnier[3] notamment, mais il est possible que cet avant-projet perde tout crédit dans d'autres A.O.R. À la suite de cette démarche avant-gardiste auprès du gouvernement, le président est contraint de démissionner[4]. Cette attitude est la preuve inavouée de la part de Weismann de sa discipline envers le général de Gaulle comme pour beaucoup d'officiers. Le putsch n'a pas été suivi par une grande majorité de l'armée et l'U.N.O.R. se place davantage que l'A.O.R.L. dans sa fidélité et cette soumission face au gouvernement. Cette démission est suivie par l'accès à la présidence de l'U.N.O.R. du colonel Rouzée membre du C.E.D.N. Ni le putsch ni aucun des événements le succédant jusqu'au 19 mars 1962 ne sont mentionnés dans *L'officier de Réserve.*

[1] *L'O.R.,* n° 10, décembre 1960.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p.293-327.
[3] *Ibidem*.
[4] *Cf.* Annexe n° 10, Source *Le Monde*.

β) La création du Comité d'Étude de Défense Nationale[1]

La courte parenthèse du C.E.D.N.[2] dans l'histoire de l'U.N.O.R. et de la guerre d'Algérie mérite d'être étudiée plus en détail, du fait de son originalité mais aussi dans les espoirs qu'elle fait naître au sein de l'A.O.R.L.

La création du C.E.D.N. apparaît dans le *Bulletin* comme un moyen de lutte contre la désinformation[3] et la censure. Elles sont massives. La désinformation est organisée en parallèle de la censure qui elle est instaurée dès 1955 avec l'État d'urgence. Ainsi certains journaux, accusés notamment d'atteinte à la sécurité de l'État sont massivement censurés tels que *L'Express* ou *L'Humanité*[4]. Les revues ou journaux qui adoptent à l'époque ce terme, l'utilise en son sens étymologique, c'est-à-dire qu'elle est le fait de ne pas informer. Cette action est donc grave et Roger Delpey la considère comme un acte de manipulation. Il faut néanmoins nuancer ce propos. Si le mot devient courant, il reflète plutôt la volonté de n'assurer que partiellement la couverture médiatique d'un fait, et s'apparente alors à de la propagande et à de l'action psychologique[5].

Ce comité naît d'une scission entre les « jeunes » et les personnes plus âgées de l'U.N.O.R. En effet lors du congrès d'Évian en 1960[6], il est reproché à la fédération de s'apparenter à un club fermé d'anciens combattants dont les réunions de membres n'ont pour objectif que le culte des morts et le souvenir. De nombreux jeunes officiers de réserve se regroupent derrière le capitaine Chatelain pour créer le C.E.D.N.[7]. Leur objectif est le suivant : se tenir informer des questions qui touchent à la défense nationale et à la communauté, ainsi que l'étude entre camarades des « responsabilités permanentes qu'ils ont à assumer dans ce cadre pour aider la France et la communauté à rester militairement, moralement et psychologiquement en mesure de faire

---

[1] Dorénavant C.E.D.N.
[2] L'association créée en 1960 ne doit pas être confondue avec le C.E.D.N. fondé au commencement de la Seconde Guerre mondiale, il s'agit de deux comités distincts. Ce deuxième comité édite notamment *La Revue de Défense Nationale*.
[3] La désinformation est « une action ponctuelle ou continue dans le temps qui consiste à induire un adversaire en erreur, mais aussi à favoriser sa subversion dans le seul et unique but de l'affaiblir. » selon le *Trésor de la Langue Française* [en ligne] consulté le 22 mai 2020.
[4] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.*, p. 27-29.
[5] Zahir Ihaddaden « La désinformation pendant la guerre d'Algérie » dans Jean-Charles Jauffret, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001, p. 363-381.
[6] Cf Annexe n° 3.
[7] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p.293-327.

face en tout temps à toutes les formes d'agression.[1] ». Cette nouvelle association, dont les objectifs se confondent avec ceux des A.O.R., demandent malgré tout à être affiliée à l'U.N.O.R. le 5 novembre 1960, mais sa demande est rejetée.

Elle apparaît comme une réponse pour les officiers de réserve lyonnais au non-investissement ressenti de l'U.N.O.R. vis-à-vis de la guerre. Cette dernière veut étudier « les problèmes que l'U.N.O.R. se refuse encore à mettre à l'ordre du jour[2] ». La guerre d'Algérie est donc au cœur de la création de cette nouvelle association. Malgré cela, le C.E.D.N. se veut – à l'image de l'U.N.O.R. et des A.O.R. – hors de toute préoccupations politiques. Le C.E.D.N. propose d'étudier : le rôle de l'armée dans la pacification ; les efforts de la France pour la promotion humaine, économique, culturelle et sociale des populations ; et l'importance géopolitique de la présence française en Algérie, et au Sahara[3]. Les officiers de réserve de Lyon voient alors en ce nouveau comité une opportunité de s'informer sur la guerre d'autant plus que l'on retrouve les mêmes préoccupations.

La nouvelle association est dès sa création mentionnée dans le *Bulletin*[4]. Malgré les tensions entre l'U.N.O.R. et cette dernière, l'A.O.R.L. promeut les actions mises en œuvre par le C.E.D.N. dont les centres d'intérêts sont à l'évidence similaires. Lorsque l'A.O.R.L. présente le C.E.D.N. dans l'optique de le faire découvrir à ses membres mais aussi dans celle de le soutenir directement. Le C.E.D.N. crée rapidement des sections locales[5] afin de diffuser ses actions mais aussi d'édifier un lien avec les A.O.R. L'association lyonnaise prend le parti de soutenir le C.E.D.N. à travers le *Bulletin*. Dans une interview donnée le 22 juin 1960 au Carrefour des jeunes, le président Chatelain, réaffirme la place des officiers de réserve en Algérie. Il se positionne aussi politiquement par rapport à l'actualité qui est celle de l'autodétermination proclamée par de Gaulle le 16 septembre 1959. Si les soutiens envers l'Algérie française se font plus rares, on note une vraie volonté du C.E.D.N., de continuer à promouvoir cet idéal d'union :

> « Si la France a accordé aux populations d'Algérie le droit à l'autodétermination, elle compte bien que ces populations lui resteront fidèles comme elles l'ont toujours été jusqu'à ce jour. Le maintien de cette fidélité dépendra pour une part de notre attitude, de notre soutien moral et matériel, de la qualité de notre affection ; de la place que nous aurons su faire à ses hommes

[1] *Ibidem*.
[2] *BAORL*, n° 229, juin-juillet 1960, rubrique « C.E.D.N. ses buts ».
[3] *Ibidem.*
[4] *Ibidem*.
[5] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 293-327.

> dans notre société française. […] le message d'amitié, de fraternité que notre armée renouvelle chaque jour là-bas depuis plus de cinq ans, portera ses fruits.[1] »

Dans cette citation, le C.E.D.N. est confiant en le choix des populations algériennes. Il expose la politique de l'autodétermination menée par le général de Gaulle comme étant celle de la confiance. Le message consiste à croire au plan Constantine notamment comme principal vecteur d'intégration. Il ajoute que la confiance doit être placée dans le peuple : il ne désire pas l'indépendance. Quelques mois plus tard en octobre 1960, l'A.O.R.L. publie une motion rédigée par le C.E.D.N. et diffusée comme un communiqué de presse :

> « Les Officiers de Réserve du ''Centre d'Etude de Défense Nationale'',
>
> Dénoncent les indignes manœuvres de certains Français en faveur de la rébellion telles que : l'acte de trahison caractérisée dont se sont rendus coupables les 121 signataires du 'Manifestes pour l'insoumission de l'Algérie', et les scènes scandaleuses qui se sont déroulées au procès du ''réseau Jeanson'', au cours duquel, la défense abusant de ses droits a proféré d'intolérables insultes contre la France, le Chef de l'Etat et la Résistance.
>
> Rappellent que la rébellion, dont ils se veulent les défenseurs, en sus de ses innombrables crimes que les enfants innocents, des hommes et des femmes dont la seule volonté était de rester fidèles à la France, a exécuté au mépris de toute justice les soldats Le Gall et Castera, chargés de les protéger,
>
> Font appel à tous les officiers de réserve pour qu'ils se solidarisent avec cette protestation solennelle en adressant leur témoignage au siège de l'Association. 11 septembre 1960[2] »

Le communiqué du C.E.D.N. est acerbe envers l'actualité. Si l'association se dit apolitique, elle dépasse cette prérogative rien qu'avec cette motion. Elle prend part pour l'Algérie française en citant les deux épisodes qui marquent principalement la vie des intellectuels français en 1960 : le procès du réseau Jeanson suivi du manifeste des 121. Le réseau Jeanson est constitué de Français, dans leur majorité issue des mouvances de gauche mais hostiles au militantisme, qui se mobilisent pour aider clandestinement le F.L.N.[3]. Lorsque le réseau est découvert il est dénoncé dans l'opinion, et ses principaux fédérateurs sont arrêtés et stigmatisés comme des traîtres nationaux. Ces deux actes prônés par « une gauche insoumise[4] » sont durement ressentis au sein de l'armée et notamment chez les officiers de réserve. Le C.E.D.N., perçoit dans ces prises de position radicale un sentiment de trahison de l'opinion. L'armée a besoin pour mener à bien sa mission du soutien de la population.

En clair, le C.E.D.N., devient pour l'A.O.R.L. un véritable allié. L'association n'a de cesse en 1960 de promouvoir son action sur la place lyonnaise. Cela se matérialise par la publication

---

[1] BAORL, n° 229, juin-juillet 1960, rubrique « Une mission de Défense Nationale, faire que nos 10 millions de compatriotes d'Algérie restent français. (Interview du Capitaine Chatelain, président provisoire du C.E.D.N. « Carrefour du 22 juin 1960) ».
[2] *BAORL*, n° 230, octobre 1960, rubrique « Centre d'Etude de Défense National » « motion ».
[3] Marcel Péju, *Le procès du réseau Jeanson*, TAP / HIST Contemporaine, Paris, La Découverte, 2002, p. 3-5.
[4] *Ibidem*.

de cinq articles dans les deux derniers bulletins de l'année 1960[1]. Le C.E.D.N. ne cache pas ses idées colonialistes en faveur d'une Algérie française. Ce sont alors les mêmes ambitions que partagent les deux associations au moment même où le gouvernement et l'opinion acceptent l'idée de perdre les trois départements.

Finalement malgré l'enthousiasme que suscite la création du C.E.D.N. de la part de l'A.O.R.L. l'association disparaît relativement rapidement. Sa dissolution n'est pas datée mais les bulletins n'y font plus écho dès l'année 1961. Elle doit déjà accuser son rejet par l'U.N.O.R. pour la raison officielle que ses objectifs, en matière de défense, font double emploi avec ceux de l'union. En réalité le président Weismann se dresse contre elle car elle est jeune et dynamique ce qui peut pour finir menacer l'équilibre de la fédération[2]. Les officiers regroupés au sein du C.E.D.N. apparaissent très vite comme des adeptes de l'action psychologique, ce qui se constate dans la ligne éditoriale de son journal *Veille*, encore tiré à 3 000 exemplaires en 1963. Lors du putsch de 1961 de nombreux membres du C.E.D.N. sont arrêtés et leurs domiciles perquisitionnés. Finalement, Rouzée est élu à la présidence de l'U.N.O.R. avec la particularité d'être membre du C.E.D.N.[3].

[1] *BAORL*, n° 229, juin-juillet 1960 et *BAORL*, n° 230, octobre 1960.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 293-327.
[3] *Ibidem*.

III) La difficile sortie de la guerre

Les deux dernières années de la guerre sont marquées d'abord par la volonté de de Gaulle d'y mettre un terme par la décolonisation, mais aussi par le putsch organisé par quatre officiers généraux du 21 avril 1961. Cette période initie une crise au sein de l'armée d'active déjà identifiée par les historiens[1].

Au regard de l'armée professionnelle, le corps des réservistes lyonnais est-il lui aussi touché par ces événements ?

A) La crise au sein de l'A.O.R.L.

Originairement, l'A.O.R.L. est, comme cela a déjà été démontré, apolitique. Malgré cette disposition statutaire, sa revue est dès le départ imprégnée de positionnements vis-à-vis du conflit. L'année 1961 aurait pu être un sérieux laboratoire d'étude pour appréhender la crise au sein du corps des officiers de réserve. Il s'agit là d'une enquête sur un silence associatif[2].

α) Le putsch dans le Bulletin

Le silence s'impose à l'A.O.R.L. au cours de l'année 1961. Il se matérialise par la parution de seulement deux bulletins sur un an[3]. La revue paraît une première fois en juin-juillet[4] et une seconde fois au mois d'octobre[5]. Dans ces deux numéros, ni les allocutions du général de Gaulle ni le putsch ne sont clairement évoqués par les membres de l'association. Alors même que la parole est devenue une arme de guerre[6], le nouveau Président de la République énonce une série de discours, entre septembre 1958 et les accords d'Evian, qui sont le reflet du cheminement politique vers l'indépendance. Aussi, les idées de « l'Algérie algérienne », de la « République algérienne[7] » puis de « L'État d'Algérie souverain » se diffusent dans la société française. Le

[1] Voir notamment Jérôme Bodin, *Les Officiers Français…, op. cit.,* et Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.*
[2] En référence au sous-titre du livre de Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? » Enquête sur un silence familial,* Paris, La découverte, 2020.
[3] *Cf.* Présentation des sources.
[4] *BAORL*, n° 232, juin-juillet 1961.
[5] *BAORL*, n° 233, octobre 1961.
[6] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit*., p. 321-322.
[7] Général de Gaulle, conférence télévisée du 4 novembre 1960.

putsch des généraux qui intervient le 21 avril 1961 est l'expression même de la crise qui divise l'armée. Les hommes de l'active se désolidarisent du général de Gaulle et c'est sur sa politique que se joue la scission du personnel armé. Le *Bulletin* ne fait pas écho aux prises de positions officielles, ce qui s'explique par la séparation avec le discours gaulliste intervenu en 1958. Mais alors même que l'A.O.R.L. édite un *Bulletin* en faveur d'une Algérie française, pourquoi ne s'inscrit-elle pas comme un soutien de l'O.A.S. et du putsch ?

Le silence du bulletin est l'une des preuves que le putsch des généraux a déclenché au sein du bureau de l'association une tension entre ses membres. Nonobstant, aucun éditorial ni compte rendu de conseil d'administration et d'assemblée générale n'évoque des troubles au cœur des corps des officiers de réserve. La seule mention directe du putsch vient du Lieutenant-colonel Trebbia, qui fait parvenir une lettre, publiée comme à l'accoutumée dans la revue :

> « Vous savez maintenant qu'il y a ici des petites gens comme partout.
>
> Fin avril, un coup de folie a secoué l'Algérie. Des enquêteurs, que j'ai vus, ont été étonnés d'apprendre que cette affaire avait eu l'adhésion sentimentale sinon physique de la quasi-totalité des Européens. Ici ils sont au moins quinze cent mille pour qui se pose un problème bien plus cruel. Ils sont persuadés qu'une ère de vexation – ou pire – raciales et religieuses va s'ouvrir et qu'il ne sera pas possible de rester en Algérie et d'être Français avec dignité. Pendant les jours troubles de la fin avril j'ai été arrêté et gardé à vue une douzaine d'heures par l'O.A.S. (organisation de l'armée secrète). Mes quatre gardiens appartenaient visiblement à un milieu très simple et n'ont prononcé que peu de phrases. Toutes traduisaient les inquiétudes que j'ai dites.[1] »

Le putsch est ici référencé comme un coup de folie. Le terme se comprend selon plusieurs acceptions. Elle est d'un côté un « comportement qui s'écarte de ce qui serait raisonnable aux regards des normes sociales[2] ». Le correspondant émet alors une critique de l'événement, qu'il considère comme déraisonnable vis-à-vis de la société. Et d'un autre côté, la folie est aussi un trouble du comportement, relatif à un individu, ici les généraux. L'ami de l'A.O.R.L. blâme l'événement alors même que ce dernier a pu représenter un espoir pour les officiers favorables à la sauvegarde du département français. Cependant, il apparaît avec cette lettre comme rallié à la politique gouvernementale. Les éléments apportés sont intéressants : il parle des populations françaises résidant en Algérie, de leurs craintes, et d'une arrestation qu'il aurait subie à la suite du putsch.

Dans les premières lignes de sa lettre il parle des populations comme d'un ensemble favorable au putsch. Patrick Clervoy explique que beaucoup de militaires promettent, dans les

[1] *BAORL*, n° 232, juin-juillet 1961.
[2] Selon le *Trésor de la Langue Française* consulté le 06/04/11.

quelques jours qui le précèdent, de suivre le mouvement[1]. L'acte a été pourtant préparé dans le plus grand silence. Entre le 21 et le 25 avril les putschistes causent beaucoup d'espoirs aux populations françaises résidentes en Algérie. L'émetteur de la lettre fait une omission importante en ne citant pas les populations favorables à la séparation. De plus, s'il n'a pas abouti cela tient au fait que le contingent n'a pas suivi les quatre généraux. Toutefois, si le lieutenant-colonel tend à démontrer que le putsch a été soutenu, « l'entrée en dissidence[2] » reste le fait de quatre hommes convaincus : André Zeller, Raoul Salan, Edmond Jouhaud et Maurice Challe.

Enfin, le correspondant privilégié de l'A.O.R.L. indique qu'il a écopé d'une garde à vue à la suite du 21 avril par l'O.A.S. Si le putsch échoue, il ouvre la voie à l'âge d'or de l'organisation de l'armée secrète. Son but reste la préservation de l'Algérie comme territoire français. Elle regroupe des activistes qui perpétuent une série d'attentats sur les deux bords de la Méditerranée. Les membres pratiquent du terrorisme à grande échelle et des campagnes de destructions massives. Enfin, l'O.A.S. est à l'origine de divers complots contre le général de Gaulle tels que celui du 22 août 1962, dit « l'attentat du Petit-Clamart[3] ». L'arrestation du lieutenant-colonel reste pour ainsi dire mystérieuse. L'hypothèse privilégiée est la suivante : il a possiblement été arrêté pour ne pas avoir soutenu les généraux, peut-être l'avait-il promis ? L'arrestation de Trebbia n'est pas un cas isolé, elles sont nombreuses après le putsch, ce qui est plus étonnant c'est qu'il a été inquiété par l'O.A.S. L'éditorial du *Bulletin* n° 234[4] expose une aspiration particulière du président :

> « Je souhaite en outre que ne se renouvelle pas l'énorme faute psychologique que constituèrent les perquisitions chez les officiers de réserve suspects parce que très particulièrement conscients de leurs obligations militaires, que cesse ce climat empoisonné par la méfiance, la suspicion, les dénonciations trop souvent anonymes, mais non dépourvus de visées lointaines, entourant ou visant spécialement quelques-uns parmi les plus dévoués d'entre nous.[5] »

Pouillaude, nouvellement élu, donne une indication importante : les officiers de réserve sont suspectés et perquisitionnés dans les mois qui suivent le putsch. Mais le président n'atteste pas qu'il s'agisse de l'O.A.S. dans ce cas, ou du moins en métropole. Ces derniers sont certainement mis en cause pour complicité avec l'O.A.S. ou avec le putsch. Ces arrestations s'inscrivent dans

[1] Patrick Clervoy, « L'entrée en dissidence » dans François Lecointre, *Être soldat, XXe – XXIe siècle*, Paris, Gallimard, collection Folio Histoire, 2018, p. 101-119.
[2] *Ibidem*.
[3] Serge Berstein, *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit.*, p. 325-327.
[4] *BAORL*, n° 234, février 1962, rubrique « éditorial ».
[5] *Ibidem*.

un contexte de suspicion et de désobéissance au sein même de l'armée. La « discipline en Algérie est un uniforme de rigueur » écrit Jean-Charles Jauffret[1], cependant, le putsch et ses séquelles entraînent une série d'insoumissions qui ne sont pas quantifiables[2]. L'insoumission est alors traitée au cas par cas grâce à l'instauration du tribunal militaire décidé par Challe le 28 avril 1961[3]. L'A.O.R.L., dans ce contexte, plaide en faveur de l'armée et du moral des troupes.

Un autre texte attire notre attention dans le second *Bulletin* de l'année 1961. L'association retranscrit un écrit de Pierre Charasse[4] dans lequel ce dernier fait un parallèle entre le conflit en cours et les guerres Puniques[5], la *Reconquista* espagnole[6] mais aussi avec les pirateries barbaresques turques. Subséquemment il note :

> « Cet émiettement des volontés de résistances explique la relative facilité avec laquelle les conquérants ont pu prendre pied sur le sol convoité, à la faveur des complicités favorables au nouveau maître au détriment de l'ancien.[7] »

Pierre Charasse fait une diatribe sur la situation en Algérie. Il constate que la résistance pour garder l'Algérie française se dilate quand le F.L.N. – désigné ici par le mot de « conquérant » – gagne du terrain. Mais ce constat ne va pas sans une dénonciation : selon lui, le F.L.N. bénéficie de l'appui des autorités françaises, donc du gouvernement de Gaulle. Il s'agit là bien d'un discours à visée morale et polémique. Il incite à repenser la tournure de la guerre sous l'angle de la complicité du gouvernement. Il émet ainsi une critique des différents discours énoncés par le général. Cet écrit s'appuie sur l'observation de la détermination du F.L.N. sur le territoire. L'A.L.N. profite de l'ouverture des négociations avec le gouvernement français pour reconstituer ses forces. Et ce, malgré une ligne Morice toujours étanche et tenue par l'armée française[8].

Enfin, le putsch apparaît dans les bulletins comme un événement qui perturbe l'organisation de la vie associative à l'échelle locale comme nationale. Le rapport moral de l'année 1961 énumère les deux moments attendus mais finalement déçus[9]. L'association locale a prévu une manifestation au mois d'avril pour le passage à Lyon des cendres du maréchal Lyautey. Le transfert des cendres entre Rabat et Paris s'est déroulé du 22 au 25 avril[10]. Programmée, la manifestation

---

[1] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op. cit.,* p. 252.
[2] *Ibidem*, p. 255.
[3] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 58-60.
[4] Pierre Charasse : il est possible qu'il s'agisse du diplomate français en poste entre 1972 et 2009, mais nous ne pouvons l'affirmer totalement.
[5] Elles se déroulent entre 264 av. J.-C. et 146 av. J.-C.
[6] Entre 722 et 1492.
[7] *BAORL*, n° 233, octobre 1961, rubrique « Partition de l'Algérie »
[8] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 62-24.
[9] *BAORL*, n° 234, février 1962, rubrique « Assemblée générale du 12 novembre 1961. ».
[10] *Cf. Le Monde* du 19 avril 1961.

a été passée sous silence et s'est faite dans la plus grande discrétion du fait du putsch qui s'est perpétué en parallèle. Il a donc compromis la cérémonie envisagée par l'A.O.R.L. À une plus grande échelle, l'U.N.O.R. voit aussi son fonctionnement quelque peu modifié. Son congrès annuel qui aurait dû se tenir à Saumur est supprimé[1]. L'A.O.R.L. regrette que cette manifestation soit annulée du fait de son programme particulièrement attractif pour elle. En effet, l'U.N.O.R. a convié pour le congrès de Saumur une délégation d'officiers de réserve en Algérie pour échanger avec eux sur la situation du département.

β) La mémoire de cette période à l'A.O.R.L.

La période du putsch reste opaque dans la mémoire de l'association. Comme on l'a vu, des indices laissent à penser que l'A.O.R.L. a connu des tensions internes à ce moment précis. Mais les personnels du bureau prennent peu la parole sur l'événement et préfèrent retranscrire celle de personnalités extérieures. Il faut attendre plusieurs années après le putsch pour retrouver dans le *Bulletin* des éléments qui se réfèrent à cette période et ainsi confirmer l'hypothèse de départ : le putsch a bien eu des conséquences sur la vie de l'A.O.R.L. C'est dans l'hommage rendu à l'ancien président René Pouillaude par André Chazit, l'année de son décès en 1985, que l'on trouve une référence qui concerne l'année 1961 :

> « Le colonel Pouillaude n'est plus. Ses positions intransigeantes avec l'honneur le porte à la Présidence de l'AORL, alors que le Pays, secoué par l'Algérie, se préparait à avaler les accords d'Evian. C'est d'une poigne solide que le Président Pouillaude allait ramener l'association troublée, voire divisée, face à un commandement dont beaucoup parmi les meilleurs étaient absents. […] La fin de la guerre d'Algérie voyait une masse de lieutenants de réserve sans emploi MOB[2], et pléthore d'officiers supérieurs d'active à recaser. Le Colonel Pouillaude engageait alors l'AORL dans les activités militaires volontaires à outrance.[3] »

La citation du témoin de l'époque et proche du défunt ne laisse aucun doute sur la situation en 1961. L'A.O.R.L. a connu en conséquence du putsch une période trouble dans son histoire. Sans conteste, le corps des officiers de réserve, à l'image de celui de l'active, est traversé par la crise. Jérôme Bodin présente les deux points de frictions qui ont, selon lui, divisé l'armée. Ces points de focalisation s'articulent d'une part sur la question de la torture, puis d'autre part sur l'appui au général de Gaulle[4]. On ose imaginer l'importance de cette figure presque tutélaire pour les officiers français de l'époque. L'engouement et l'euphorie provoqués par son retour en

---

Disponible en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1961/04/19/les-ceremonies-du-transfert-des-cendres-du-marechal-lyautey_2269048_1819218.html.

[1] *Cf.* Annexe n° 3.

[2] MOB : Sans emplois en mobilisation.

[3] *BAORL*, n° 333, 4ème trimestre 1985, rubrique « Carnet noir ».

[4] Jérôme Bodin, *Les officiers Français…, op. cit.,* p. 348-355.

1958 n'ont qu'accentué le désenchantement voire l'écœurement ressenti par les officiers en 1961-1962. Ainsi lorsque les accords d'Évian sont signés, nombreux sont les officiers qui rentrent dans un mépris et un reniement de la politique gaulliste[1].

Sur les divers moments qui ont marqué l'année 1962 – accords d'Évian du 18 mars, le cessez-le-feu le lendemain, le référendum du 8 avril et celui sur l'autodétermination le 1er juillet, suivi de la proclamation de l'indépendance le 5 juillet – l'A.O.R.L. reste, dans son *Bulletin* muette ce qui est sans doute l'expression silencieuse de la déception de la décolonisation.

Les officiers qui se sont battus en Algérie et ceux qui ont perçu les événements de loin comme à l'A.O.R.L. se sentent alors trahis par le général de Gaulle en lequel ils ont, en 1958, placé beaucoup d'espoir. Le Président n'est d'ailleurs plus jamais mentionné dans les bulletins et aucun hommage ne lui est rendu en 1970 après son décès. D'ailleurs, le seul interrogé au titre de rappelé ne le nomme jamais. Il note plusieurs fois dans son questionnaire « voir premier Président de la Vème République ». Les officiers de réserve qui ont servi en Algérie et qui ont soutenu la cause de l'Algérie française semblent s'être senti lésés par la politique de décolonisation et ceci s'est amplifié avec la crise ouverte de l'armée qui débute à la suite des accords d'Évian. À l'échelle de l'U.N.O.R., selon Dieudonné, il semble que ce soient les idées anticommunistes qui ont permis à la fédération de ne pas exploser[2]. Il est difficile d'affirmer la même chose pour l'A.O.R.L. sans pour autant le justifier car les sources n'abordent pas ce point. Le président de l'U.N.O.R. de l'époque, Rouzée, indique dans *L'Officier de Réserve* que le moral est aussi bas chez les officiers de réserve que chez les officiers d'active[3]. La période est marquée par de nombreux départs d'officiers. Il semble que le mouvement de départ des officiers de carrière a été suivi par les officiers de réserve voire encouragé par l'armée elle-même. Avec la loi du 1er janvier 1964, l'institution crée des conditions de départ pour les cadres, que certains ont considéré comme une épuration déguisée[4].

La guerre d'Algérie reste un sujet sensible et douloureux au sein de l'A.O.R.L. et de ces principaux protagonistes de l'époque. Le président Pouillaude s'élève notamment contre le film R.A.S.[5] dans les salles en 1973. Il est réalisé par Yves Boisset et s'intéresse à la façon dont

[1] Hervé Drévillon , *Histoire militaire de la France…, op. cit.,* p. 446.
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 293-327.
[3] *Ibidem*.
[4] Jérôme Bodin, *Les officiers Français…, op. cit.,* p. 365-449.
[5] Synopsis du film : « En 1956, le contingent ne suffit plus à assurer le quadrillage de l'Algérie. Des réservistes partent alors pour le front. Rémy March, apolitique, Alain Charpentier, anarchiste, et Raymond Dax, communiste, rechignent à partir combattre au front. Tous trois se retrouvent néanmoins sur le quai d'une gare française et se lient rapidement d'amitié. C'est alors qu'éclate une manifestation pacifiste, bientôt interrompue par l'intervention des gendarmes mobiles. Enfin, le train part. Les réservistes sont alors pris dans l'engrenage de la guerre : le caporal

l'insoumission des rappelés a été traitée par l'armée française. Ce long-métrage touche d'autant plus les membres de l'association que les trois protagonistes principaux sont des réservistes. En 1978, il est retransmis à la télévision, ce qui provoque l'indignation au sein de l'association. Le président de l'A.O.R.L. adresse alors une critique au Président de la République, Georges Pompidou, en date du 26 avril 1978 :

> « Il me paraît scandaleux que l'on ait imposé aux téléspectateurs un tel spectacle sur une chaîne financée par la Nation. Ce film n'est qu'une série de contre-vérités et de dénigrement de l'armée pour les raisons suivantes : L'unité disciplinaire qui paraît dans la première partie du film ne constitue qu'une très rare du genre […] ; Présenter donc, ce cas exceptionnel à des gens non avertis, leur permettra de généraliser et de se faire une opinion particulièrement dégradante de l'Armée Française. Personne ne trouve grâce dans le dénigrement et le mensonge auprès de ce BOISSET qui n'est qu'un vulgaire mercanti de la pellicule […] l'Armée n'est pas exempte de reproche, mais il y a en elle mille fois plus de dignité et de vertus que dans le monde du spectacle. […] Beaucoup de mes camarades intérieurs ont été rappelés en ALGERIE et aucun n'a à rougir de ce qu'il y a fait. Je note enfin que seuls les Français sont crédités d'atrocités alors que si mes informations sont exactes, celles qui reviennent aux fellaghas étaient infiniment plus nombreuses et plus barbares.[1] »

La lettre exprime toute l'indignation qu'ont pu ressentir les réservistes. Ce film apparaît à leurs yeux comme une attaque contre l'armée et contre les réservistes eux-mêmes. Les officiers de réserve qui promeuvent, coûte que coûte, le lien entre l'armée et la nation ne peuvent rester sans réagir au film. Avec beaucoup de virulence ils tentent de lui retirer tout crédit. À la suite de cette lettre est publiée la réponse du cabinet du président, qui est négative et invite les officiers à s'adresser directement à Antenne-2. L'A.O.R.L. finit par recevoir une réponse de M. Yvon Bourges. Ce dernier accrédite la vision du film perçue par les réservistes. Malgré sa promesse de faire remonter le courrier à des responsables de la chaîne de télévision, l'association ne semble pas recevoir de réponse.

B) S'unir autour d'une cause commune : les harkis.

Pouillaude est élu à la tête de l'A.O.R.L. pour prendre la succession du président Martel. Il faut dire qu'en temps de crise, afin d'apaiser tensions et conflits internes, le changement de bureau est souvent nécessaire. Lorsque Martel décède en 1997, le carnet noir insiste avec cette phrase « il a connu la difficile période de l'année 1961[2] », comme-ci, l'année 1961 est restée un

March, pacifiste convaincu, tire un jour sur des fellaghas pour venger un de ses camarades... » https://www.telerama.fr/cinema/films/r-a-s,424826.php.

[1] *BAORL*, n° 303, 2ème trimestre 1978, rubrique « À propos du film RAS ».

[2] *BAORL*, n° 380, 3ème trimestre 1997, rubrique « Carnet Noir ».

lieu-commun pour l'histoire de l'association. Ainsi le rôle de Pouillaude est de repenser une dynamique de groupe, sans toutefois organiser une épuration des membres. Il cherche à recréer une cohésion. Ainsi la cause des harkis devient le sujet principal au cœur de l'A.O.R.L.

α) Le rôle des harkis pendant la guerre d'Algérie

Nous ne pouvons comprendre l'engagement de l'A.O.R.L. envers ces hommes sans revenir sur leurs actes durant la guerre. Les harkis sont des combattants algériens qui se sont engagés aux côtés de l'armée française, pour la victoire de l'Algérie française et contre le F.L.N.[1]. Le recrutement des harkis se fait rapidement après les événements de la Toussaint Rouge car il faut trouver de l'aide immédiatement pour réagir vite. Jean Servier[2] est l'un des hommes à l'origine de ce recrutement. Spécialiste de la culture berbère, il connaît parfaitement les rivalités entre les clans, ainsi il se sert de ses connaissances d'ethnologue pour convaincre les pieds-noirs de combattre en faveur de l'Algérie française[3].

En 1955, le gouvernement commence peu à peu à prendre la mesure des revendications indépendantistes sur le terrain. Ainsi, la France débute le recrutement des harkis jusque dans les villages et les contrées les plus reculées. Plus l'on s'éloigne des villes, plus les hommes sont disposés et prêts à tout pour défendre leur territoire. La neutralité de ces populations algériennes devient rapidement impossible. Il faut choisir entre l'armée française ou l'indépendance. Le choix doit se faire entre la crainte du F.L.N. et ses actions terroristes ou le renseignement pour l'armée française. Des harkas se constituent rapidement, il s'agit de groupe de harkis. Ils sont parfois jeunes, et sont encore pour certains des adolescents, comme le montre l'exemple de Benhameur Bouktib engagé comme harkis à l'âge de 14 ans. Ils peuvent jouer des rôles d'interprètes notamment dans les 600 S.A.S. créées par le gouvernement français[4].

Au fur et à mesure que le conflit progresse, l'armée en recrute de plus en plus. On en recense environ 4 000 en 1955, 25 000 l'année suivante[5] et 30 000 en 1958[6]. En 1962, leur nombre est estimé à 58 000, auxquels il faut ajouter 20 000 moghaznis qui sont des éléments de police[7]. Ainsi, l'État se voit contraint de légiférer sur leur statut. En 1956, ils obtiennent un statut professionnel, ce qui signifie qu'ils ont un contrat de travail au sein de l'armée et un

---

[1] Isabelle Clarke, *La blessure, La tragédie des harkis*, Paris, Acropole, 2010, p. 17-22.
[2] Jean Servier (1918-2000), sociologue, ethnologue des Berbères.
Pour en savoir plus voir la notice : https://www.persee.fr/authority/84294.
[3] Isabelle Clarke, *La blessure…, op.cit.,* p. 17-22.
[4] *Ibidem*, p. 23-28.
[5] *Ibidem*, p. 29-35.
[6] Georges Fleury, *Le combat des harkis*, Versailles, Les 7 vents, 1989, p. 103-111.
[7] Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie…, op. cit.,* p. 80-82.

salaire. Des dispositions qui vont de fait encourager l'engagement. Cependant, la solde reste faible[1] et ils ne sont pas considérés comme de véritables soldats à part entière mais comme des supplétifs. Il s'agit là aussi d'un choix économique de l'armée, engager un harki revient moins cher qu'un français de métropole. Tout oppose ces hommes qui font le choix de la France face aux combattants du F.L.N., une haine viscérale se développe entre eux[2]. Pour le F.L.N. ils apparaissent comme les traîtres ultimes car ils deviennent des soldats français[3]. Alors que les harkis ont bien souvent la sensation de mener une guerre fratricide[4].

Pour l'armée française, les harkas deviennent de véritables atouts et une fierté. En effet elle compte sur cette population pour diffuser les idées du gouvernement dans les espaces les plus reculées et convaincre de la mission civilisatrice de la France. Ainsi, le pays met en avant ces hommes jusqu'à les inviter à participer au défilé du 14 juillet. La harka numéro 102 du 29e bataillon de chasseurs à pied défile donc en ce jour de fête. Lorsque de Gaulle prend le pouvoir en 1958, il décide du recrutement de 60 000 harkis supplémentaires[5] tant il a conscience de leur importance sur le terrain.

Ainsi les harkis deviennent pour les soldats en Algérie de véritables compagnons de combats. Certains y sont très attachés. Lors de l'entretien réalisé avec Jacques Homard, ce dernier tient à présenter son album photos de son service militaire en Algérie. Nombreuses sont celles des armements, mais il s'attarde sur une photographie et il insiste « lui c'était mon harki préféré, je ne sais pas ce qu'il est devenu…[6] ».

β) « La tragédie des harkis[7] »

Au moment où les accords d'Évian sont signés, et malgré leur engagement pour la France, le gouvernement français n'offre que peu de choix à ces hommes et leurs familles. C'est une promesse de Joxe que de ne pas abandonner ces combattants. Après le 19 mars, l'armée propose aux harkis trois options : prolonger leur engagement envers la France et ainsi s'installer sur le territoire métropolitain, rester en Algérie comme personne civile de l'armée pour une durée de six mois ou être licencié avec une sorte de prime de départ[8]. Très vite la menace du

[1] Georges Fleury, *Le combat des harkis…, op.cit.*, p. 103-111.
[2] Isabelle Clarke, *La blessure…, op.cit.,* p. 29-35.
[3] *Ibidem*, p. 37-45.
[4] *Ibidem*, p. 47-51.
[5] *Ibidem*, p. 37-45.
[6] Entretien avec Jaques Homard le 26 février 2020.
[7] Expression en référence au titre du livre d'Isabelle Clarke, *La blessure, La tragédie des harkis*, Paris, Acropole, 2010.
[8] Isabelle Clarke, *La blessure…, op.cit.,* p. 53-65.

F.L.N. sur les populations harkis se fait ressentir. Si bien que le 6 avril 1962, un reportage est diffusé à la télévision[1] qui s'intéresse au sort de ces populations s'ils restent sur le territoire algérien. Une véritable chasse aux sorcières est lancée et l'armée ne reçoit pas moins de 1 300 demandes pour que ces hommes puissent partir avec leur famille, mais seulement la moitié d'entre eux gagne la métropole[2].

Entre le mois de mars et le mois d'août 1962, les historiens estiment qu'entre 20 000 et 50 000 harkis sont assassinés, égorgés, démembrés par des membres du F.L.N.[3]. Il y a alors une vraie urgence sociale. Le rapatriement officiel ne débute pourtant que trois mois après le cessez-le-feu et il s'organise dans une véritable discrétion pour éviter les afflux de réfugiés. Un de nos témoins anonymes, qui n'a pas souhaité raconter son service en Algérie, a indiqué avoir participé à ces missions d'exfiltrations encore en cours en 1964. Pour des raisons « confidentielles défense » il n'en dit pas plus. Pierre Messmer finit par se décharger du problème alors même que le Premier ministre Georges Pompidou impose le rapatriement des harkis dans une note qu'il lui transmet.

Chez les officiers, sans distinction entre armée d'active et de réserve, deux attitudes font jour vis-à-vis des harkis : ceux qui ont refusé d'abandonner ces hommes[4] et ceux qui ont détourné le regard[5]. L'abandon des harkis en Algérie reste gravé dans les mémoires. Pour beaucoup des appelés du contingent, mais aussi les hommes de l'armée d'active en poste en Algérie à l'été 1962, l'image du chaos persiste. Les officiers notamment ont interdiction de lancer des opérations de sauvetage[6]. « Le capitaine a fait construire une deuxième grille pour que les harkis de la compagnie […] ne viennent pas se réfugier dans le camp de Larba […] J'ai vu la panique dans les yeux de ces hommes, l'incompréhension et la certitude de mourir. » se remémore le caporal-chef du 171ème R.I.[7]. Si certains arrivent à s'enfuir en gagnant des bases militaires, elles sont vites saturées[8] ou fermées à double tour.

Finalement on estime que la population algérienne en France a doublé entre 1954 et 1968. Selon Alain Gillette, le nombre de ressortissants algériens en France est de 211 675 en 1954, 350 484 en 1962 et s'élève à 473 812 en 1968, ce qui représente une croissance d'environ 224

---

[1] Le reportage s'intitule *Cinq colonnes à la une*, cité dans Isabelle Clarke, *La blessure…, op.cit.,* p. 53-65.
[2] Isabelle Clarke, *La blessure…, op.cit.,* p. 53-65.
[3] *Ibidem*.
[4] *Ibidem*.
[5] Georges Fleury, *Le combat des harkis…, op.cit.,* p. 211-217.
[6] *Ibidem*.
[7] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p. 131-134.
[8] Isabelle Clarke, *La blessure…, op.cit.,* p. 53-65.

% et 18 % du total de la population étrangère en France[1]. Les trois principales grandes villes françaises, Paris, Lyon et Marseille deviennent des espaces d'accueil pour ces populations réfugiées.

γ) L'aide de l'A.O.R.L. aux harkis entre 1962 et 1964

Ce qu'il y a d'étonnant dans l'histoire croisée des harkis et celle de l'A.O.R.L. c'est que jamais ces populations ne sont mentionnées dans les bulletins avant la question de leur accueil en France, alors même que des officiers de réserve combattent auprès des harkis. L'association traverse une crise et a besoin d'une cause commune afin de recréer de la cohésion tandis que la ville doit faire face au flux d'immigrés. Les officiers de réserve trouvent alors la cause qui va les unir et les mobiliser pendant deux ans. Ainsi, entre les bulletins de juin et juillet 1962[2] et celui de mars 1964[3] la cause des harkis ne cesse de paraître. L'association semble alors réagir en conséquence de la demande gouvernementale qui est d'organiser le rapatriement. Mais l'engagement envers les populations harkis semble dépasser toute volonté gouvernementale et relève de l'engagement personnel, du devoir et de l'honneur.

Très vite, comme on l'a vu, la société s'inquiète du sort des harkis. L'A.O.R.L., au nom de son président, publie un éditorial en juin-juillet 1962 qui appelle ses camarades à passer à l'action :

> « La détresse de nos compatriotes d'Algérie, détresse plus grande que celle que nous connûmes, il y a vingt-deux ans. […] Un premier devoir s'impose à nous : - Les accueillir fraternellement et non pas 'administrativement' ; - Les dépanner dans l'immédiat ; - Pourvoir dans toute la mesure de nos moyens et de notre volonté à leur réadaptation en Métropole ; - Leur permettre de se sentir chez eux. Nous avons également une dette d'honneur et d'humanité envers les harkis, moghaznins, soldats et cadres algériens anciens combattants qui nous ayant fait confiance alors que la nationalité algérienne n'était ni définie historiquement, ni envisagée, ne sauraient être traités comme des renégats et abandonnés à la vengeance du F.L.N. Celle-ci prévisible, ne s'est déjà que trop exercée contre ses amis et leurs familles avec une cruauté qui ne semble guère beaucoup sensibilisé une grande partie de la presse française. C'est une dette nationale que de tout faire pour mettre à l'abri des sévices du F.L.N., tant en Algérie qu'en France, ceux que les initiatives officielles et notamment militaires, ne pourraient concerner. Ainsi une première réunion tenue le 3 juin à Lyon, par le Conseil Régional de l'U.N.O.R., à l'occasion de la venue à Lyon du Colonel Rouzée, Président National, d'une autre le 4 juin de notre Conseil d'Administration il ressort que notre action devrait tendre aux objectifs suivants dans la modeste mesure de nos moyens qui ne doivent pas faire double emploi avec ceux des Services Officiels Spécialisés :
>
> A) Mesures en faveur de nos compatriotes

[1] Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*, Paris, Entente, 1976, p.257-259 et I.N.S.E.E., Recensement généraux de la population, dans Janine Ponty, *L'immigration dans les textes, France 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 314.
[2] *BAORL*, n° 236, juin-juillet 1962.
[3] *BAORL*, n° 245, mars 1964.

I) Humaniser et faciliter l'arrivée de nos compatriotes par un accueil fraternel, dès leur prise de contact avec la métropole

II) Replacer les enfants et étudiants dans un climat sain et affectueux […]

III) Aider nos compatriotes à retrouver en Métropole situation et foyer

L'A.O.R.L. s'est mise à la disposition des Autorités Préfectorales lesquelles, au moment opportun, incluront notre association dans le programme de mise en action des moyens spécialisés ou bénévoles. Pour les offres de situations, logements, hors des cas que vous pourriez régler par relation personnelles, il vous est demandé d'informer directement l'U.N.O.R.

B) Mesures en faveur de nos amis Musulmans

Notre action peut revêtir deux formes :

I) Sur un plan général demander instamment l'intensification du renvoi dans leur région d'origine de tous les éléments bien connus de la police pour leur hostilité à notre Pays, où ils constituent plus un danger qu'un gage, et leur remplacement par les motifs précis ou obscurs de cette confiance.

II) Sur un plan particulier, mettre directement à la disposition de l'Association des Anciens des Affaires Algériennes […][1] »

Cet éditorial fait référence à de nombreux éléments. Tout d'abord la conscience de la situation des harkis en Algérie. Nul doute pour l'A.O.R.L. sur le fait qu'ils courent un grand danger en Algérie. Les officiers membres de l'association se doivent de réagir, ils font donc partie de ceux qui ont refusé d'abandonner les harkis, ils n'ont pas détourné le regard. Cependant, leur action ne peut se faire sur le territoire algérien, c'est alors dans leur ville qu'ils vont agir. Elle est pensée sous le signe de l'intégration des populations harkis et de la dignité des officiers. Aider les harkis est indissociable de l'honneur des officiers. Toute leur démarche est réfléchie selon cette double dynamique, s'ils n'apportent pas le soutien nécessaire alors ils n'auront pas accompli leur rôle.

L'A.O.R.L., sous l'égide de l'U.N.O.R., décide alors d'apporter sa contribution selon trois grands axes, les « mesures en faveurs de nos compatriotes », visent ainsi à faire de la France un territoire accueillant pour les harkis. De plus l'association cherche aussi à s'engager auprès des musulmans qui résident sur le territoire métropolitain avec une volonté de mettre à leur disposition des cadres spécialistes des affaires algériennes. La disposition B-II attire notre attention. Elle rappelle, que le territoire métropolitain et la ville de Lyon ont, eux aussi, été touchés par la guerre. Si le *Bulletin* n'y fait jamais référence, la ville a été impliquée de manière cruelle et impitoyable précisent Philippe Videlier et Didier Daeninckx[2]. Le 29 décembre 1957 a lieu une

[1] *BAORL*, n° 236, juin-juillet 1962, rubrique « Appel du président ».

[2] Videlier Philippe et Didier Daeninckx, *L'Algérie à Lyon, une mémoire centenaire*, Lyon, Les amis de la Bibliothèque de Lyon, 2003, p. 57-66.

fusillade au cinéma ÉDEN, il s'agit d'un acte commun entre des partisans du M.N.A.[1] et du F.L.N. D'un autre côté, les Algériens ont été torturés au commissariat de la rue Vauban. L'A.O.R.L., et l'U.N.O.R. par cette missive, admettent qu'ils ne tolèrent pas les actes perpétrés par les mouvements de libération sur le territoire métropolitain.

Cet éditorial est couplé de deux communiqués qui font appel à la responsabilité de la population française. Le premier est un communiqué, émis à Lyon en date du 6 juin 1962 et qui expose « l'urgente nécessité de replier en Métropole des centaines de harkis qui depuis le cessez-le-feu sont abandonnés. ». Le court texte insiste sur les « sévices corporels qui vont jusqu'à l'assassinat » et en donne des exemples avant d'implorer « Aidez-nous à sauver des vies humaines. Mais faites vite. Il sera trop tard dès la fin du mois de juin.[2] ». Le second texte publié à la suite de l'éditorial est une déclaration du général Weygand qui s'indigne que « […] des milliers de Français d'origine musulmane ont péri de la façon la plus horrible pour avoir voulu demeurer jusqu'au bout fidèles à la France ». Il en appelle alors à une valeur que les officiers connaissent bien : « l'honneur de notre patrie, voilà bien la question[3] ». Tout est mis en œuvre dans le *Bulletin* pour convoquer l'action immédiate des officiers de réserve dans le rapatriement et l'accueil des harkis en France. De plus, cette volonté s'insère dans la politique de Louis Pradel de placer l'année 1962 sous le signe de la solidarité nationale, des pieds-noirs sont même présents sur ces listes au conseil municipal. Le Rhône devient un espace favorable d'accueil pour les rapatriés[4].

La contribution de l'association se matérialise très vite par des actions concrètes notamment quand ces derniers s'aperçoivent de l'extrême précarité des populations. Les harkis sont regroupés dans des camps et des bidonvilles naissent en périphérie des villes. Si le maire de la ville se targue de déclarer « Lyon, première grande cité sans bidonville de France » en 1961 d'autres naissent à Vénissieux, Saint-Font ou encore à Décines[5], des communes situées en proche banlieue lyonnaise. Les réfugiés ne cessent d'affluer et la situation dans les bidonvilles est critique, en témoigne Brahim Benaicha :

> « Les familles débarquent chaque jour avec valises et enfants. Elles s'entassent dans une pièce. […] En ces années 60, le bidonville se développe sauvagement malgré le contrôle des autorités

[1] Mouvement National Algérien.
[2] *BAORL*, n° 236, juin-juillet 1962, rubrique « Communiqué ».
[3] *BAORL*, n° 236, juin-juillet 1962, rubrique « Une déclaration du Général Weygand ».
[4] André Marc, « Les rapatriés d'Algérie et la presse. Le cas lyonnais », dans *Outre-Mers Revue d'Histoire*, tome 97, n° 368-369, 2ème semestre 2010, p. 421-438.
[5] Videlier Philippe et Didier Daeninckx, *L'Algérie à Lyon…, op.cit.,* p. 67-80.

> locales. De jour en jour, la population augmente dans cette cité lacustre. De nombreux problèmes d'hygiène se posent d'une façon critique. Hélas, personne n'est sensibilisé aux dangers qui nous guettent.[1] »

Ainsi dans l'éditorial du *Bulletin* de septembre 1962, René Pouillaude, après avoir constaté l'afflux de nouveaux arrivants tout l'été, par avion à Bron, ou par train à Perrache, cite-t-il, appelle à « collecter des vêtements, du matériel de couchage […] Proposer emplois et logements même provisoires, prendre moralement en charge une famille pour l'aider dans l'établissement des dossiers, dans les démarches diverses que nécessite son installation […] Aider aux permanences de nuit au Centre d'Accueil […][2] ». L'aide que peuvent apporter les officiers de réserve est alors diverse, elle va de la collecte à l'offre d'emploi, en passant par l'accueil en personne des rapatriés. Afin de sensibiliser encore plus son auditoire, le président n'hésite pas à présenter quelques cas de figure :

> « Chez M. Gilbert Nallet – 17 rue Spréafico à Villeurbanne, un membre du Conseil compta 9 personnes dont 3 enfants en bas âge dans une loge de concierge, disposant en tout et pour tout d'un lit à deux places, et d'un lit de bébé, les autres personnes couchant par terre sur de vieilles toiles.[3] »

L'A.O.R.L. se fait donc le témoin de la situation dans laquelle se trouvent les harkis rapatriés dans la ville de Lyon. Ils cherchent même à intervenir dans la presse ou à la radio[4] pour sensibiliser davantage l'opinion et usent de leur position sociale pour être entendu, cependant cette initiative ne semble pas aboutir. L'association d'officiers se place sous l'égide de l'A.N.F.A.N.O.M.A.[5]. L'action s'organise autour notamment du lieutenant Devun, qui à l'A.O.R.L. et hors de ce cadre, prend plusieurs initiatives. Il se rend notamment en camion au camp de Saint-Maurice l'Ardoise, qui est un camp militaire dans le Gard dans lequel sont regroupés les harkis. Il part le 19 janvier 1963 avec un camion rempli de vêtements pour les réfugiés[6]. Pour ce déplacement, l'A.O.R.L. contribue financièrement en prenant à sa charge les

---

[1] Brahim Benaicha, *Vivre au paradis*, Paris, Desclée de Brouwer, 1992, p. 39-44 cité dans Janine Ponty, *L'immigration dans les textes, France 1789-2002*, Paris, Belin, 2003, p. 314.
[2] *BAORL*, n° 237, septembre 1962, rubrique « Editorial – accueil des repliés d'Algérie ».
[3] *BAORL*, n° 238, octobre-novembre 1962, rubrique « Editorial – Non ! Les réfugiés n'ont pas tous un lit une couverture ».
[4] *BAORL*, n° 238, octobre-novembre 1962, rubrique « Séance du 8 octobre 1862 ».
[5] Association Nationale des Français d'Afrique, du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis.
Pour en savoir plus sur l'histoire de cette association : https://anfanoma.wordpress.com/lanfanoma-nationale/.
[6] *BAORL*, n° 240, février-mars 1963, rubrique « Séance du 14 janvier 1963 ».

frais d'essence[1]. Ce même lieutenant crée avec M. Paulin et M. Reverchon une nouvelle association locale d'aide aux harkis nommée l'A.L.S.A.H.[2] en ce début d'année 1963 afin d'amplifier le mouvement d'aide[3]. L'A.O.R.L. la présente comme suit :

> « Elle est animée par quelques Officiers de Réserve faisant tous partie de l'A.O.R.L. qui ayant eu sous leurs ordres en Algérie, des Harkis ont estimé qu'il fallait tout faire pour réinstaller nos camarades musulmans dans des conditions décentes.[4] »

Progressivement, l'A.O.R.L. se fait plus discrète sur le sujet, elle se félicite de voir la situation « se décanter[5] » et délègue l'action à la nouvelle association. Paradoxalement, ces initiatives en faveur des réfugiés ont été largement oubliées au sein de l'association. La question a été posée aux plus anciens membres ainsi qu'aux appelés qui ont intégré l'association à leur retour d'Algérie. Personne ne se remémore les actions du président Pouillaude, du conseil ou du lieutenant Devun. Certains appelés quant à eux, ont aidé à leur manière les harkis hors du cadre associatif en proposant des offres d'emploi notamment. Les initiatives des appelés sont moins nombreuses, et pour cause, ces derniers retrouvent la vie civile et sont eux-mêmes à la recherche d'un emploi.

C) L'A.O.R.L., espace d'accueil et de mémoire pour les appelés ?

L'Association des Officiers de Réserve de Lyon rassemble aujourd'hui de nombreux anciens combattants de la guerre d'Algérie. Ils sont ses adhérents les plus fidèles voire les plus investis. Si aucune statistique n'a été établie sur cette donnée, des listes de contacts ont été rassemblées afin de comptabiliser le potentiel de personnes à interroger. Il est possible alors d'affirmer qu'environ 40 personnes encore présentes sur les fichiers de l'association ont participé à la guerre en tant qu'appelés. Parmi eux huit ont bien voulu répondre à un questionnaire. Ajouté à cela quelques témoignages supplémentaires fournis par le seul rappelé encore vivant de l'association, et quelques autres appelés qui ont préféré rédiger un mail ou me fournir le récit

[1] *BAORL*, n° 240, février-mars 1963, rubrique « Séance du 11 février 1963 ».
[2] Nous n'avons pas trouvé, ni dans les *Bulletins*, ni sur internet, la signification de cet acronyme.
[3] *BAORL*, n° 240, février-mars 1963, rubrique « Séance du 11 février 1963 ».
[4] *BAORL*, n° 244, décembre 1963-janvier 1964, rubrique « Compte rendu moral ».
[5] *BAORL*, n° 242, juin-juillet 1963, rubrique « Séance du 8 juillet 1963 ».

de leur passage en Algérie déjà rédigé. Nombreux sont ceux qui ont refusé de parler de l'Algérie. Certains acceptent que leur nom soit cité, quand d'autres non, ce choix est donc respecté tout au long de cette sous-partie. Ce refus de parler de l'Algérie s'intègre dans des « structures de silence[1] » qui sont historiques. De ce fait des normes existent dans la société et tout n'est pas possible d'être dit et entendu au sujet de la guerre d'Algérie[2].

α) Faire son service militaire en Algérie

La France n'admet pas être rentrée dans une guerre contre le F.L.N., mais le gouvernement décide de maintenir sous les drapeaux les appelés du contingent qui accomplissent leur service militaire. Alors même que le service est censé être détaché de la guerre[3]. Ce maintien est possible à partir de mai 1955 : un décret offre la possibilité de rallonger le service des jeunes hommes nés entre le 16 mars 1935 et le 16 septembre 1936. Avec la loi sur les pouvoirs spéciaux de 1956, l'armée peut faire appel massivement au contingent pour l'Algérie[4]. La durée du service peut atteindre 28 mois en 1958. Les incorporés directs y restent jusqu'à 27 mois[5]. Toute une génération, au sens biologique comme au sens de sa socialisation primaire, de jeunes hommes connaît alors le même destin[6].

Les officiers de réserve qui ont été interrogés ont tous eu des parcours différents en Algérie. Cependant, il est possible de relever certaines similitudes à commencer par le fait qu'ils sont tous officiers honoraires aujourd'hui. La majorité des témoins sont officiers supérieurs, quand seulement deux sont officiers subalternes (un lieutenant et un capitaine), ce qui signifie que presque tous, après leur service en Algérie ont continué de s'impliquer dans l'armée de réserve. Aucun de ces anciens combattants n'appartient à la même classe, ainsi le plus ancien fait partie de la classe 55/2A et le plus jeune appartient à la classe 60/2B. La question du sursis a donné le tableau de réponses suivant :

---

[1] Christina D. Weber, Social Memory and War Narratives. Transmitted Trauma among Children of Vietnam War Veterans, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2015, cité dans Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? » Enquête sur un silence familial*, Paris, La découverte, 2020, p. 9.
[2] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? »…, op. cit.,* p. 9.
[3] Ibidem, p. 54.
[4] *Ibidem*, p. 60.
[5] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p. 25-29.
[6] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? »…, op. cit.,* p. 25.
Dans son livre *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? »*, Raphaëlle Branche part du constat que les appelés du contingent ont en commun leur date de naissance. Tous sont nés peu avant la Seconde Guerre mondiale et ont la même socialisation primaire. Tous, filles comme garçons d'ailleurs, sont marqués par la guerre et ce qu'elle engendre notamment l'absence des pères souvent prisonniers, qui à leur retour ne parleront pas de cette période de leur vie.

sursis	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	10,0%
Oui	5	50,0%
Non	4	40,0%
TOTAL OBS.	**10**	**100%**

Figure 83 : Tableau de réponses pour la question « étiez-vous sursitaire ? ».

Il y a donc environ autant de sursitaires que de non sursitaires, si l'on met de côté la non-réponse qui correspond à la personne rappelée. Les appelés ont été envoyés en Algérie entre le mois d'août 1955 et le dernier est parti en janvier 1961, dans 70 % des cas la période de classe a été effectuée sur le territoire métropolitain. Les classes correspondent à l'école du soldat, elles ont lieu dans des centres d'instruction spécialisés en fonction de l'arme. C'est parfois un souvenir douloureux car les appelés n'ont le droit à aucune sortie les six premières semaines. Ils sont soumis aux rudiments de la cohésion de l'ordre avant de former leurs muscles et d'apprendre à maîtriser leurs nerfs. Pendant la période, le besoin en soldats entraîne un passage au centre d'instruction accéléré : le brevet de parachutisme s'obtient notamment après seulement six sauts. L'esprit de compétition est constant afin que les jeunes gens obtiennent confiance en eux rapidement[1]. Les affectations sont aussi diverses que le nombre d'interrogés, cela dit les ¾ sont affectés dans l'armée de terre, majoritaire en Algérie, et le restant dans la marine.

Avant le départ pour l'Algérie, tous les témoins relatent la même ambiance générale. Tous mentionnent une indifférence latente en France quant au sort de l'Algérie qu'ils mettent en parallèle de l'inquiétude ressentie par les familles d'appelés ou de rappelés. Plusieurs se souviennent le fait que le rappel a été une prise de conscience pour les familles françaises. Quant aux appelés, à la veille de leur départ, les sentiments sont partagés. Un ancien appelé retrace un certain esprit d'aventure, quand plusieurs admettent qu'ils se trouvaient face à leur obligation militaire et à la nécessité d'accomplir leur devoir de citoyen. 80 % d'entre-deux affirment ne pas avoir ressenti de la crainte avant leur départ, ils n'ont donc pas conscience de se rendre sur un théâtre d'opérations semblable à une guerre.

Le trajet en bateau est un souvenir que les interrogés aiment raconter. Si bien que certains sont capables de le rapporter jour après jour depuis le départ de leur ville jusqu'à leur arrivée dans leur régiment :

« 18/10/1957 : train de nuit Chalon-sur- Saône – Marseille.

[1] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p. 20-25.

19/10/1957 : arrivée à Marseille au petit matin.

Recherche d'un hôtel (pour ne pas passer par Ste-Marthe) et retrouvailles des copains. Soirée détendue.

20/10/1957 : embarquement sur le « Ville d'Alger », en cabine (une chance). Nos camarades sont dans les cales…Mer calme. Nous saluons Notre-Dame de la Garde. Allons-nous la revoir ?

Restauration et détente dans les salons.

21/10/1957 : Alger la Blanche aux aurores. Tous les passagers sont sur le pont durant l'accostage. Impressionnant.

Alger – Orléansville (Chlef) 325 km à l'Ouest en train, tenue N°1, sans arme. Une recommandation : ne pas s'approcher des fenêtres !

Pas de chambre : coucher dans la paille avec les « brêles ». Bizutage de 3 Aspirants.

22/10/1957 : départ en convoi pour Paul-Robert (Taougrit), montagne du Dahra, 60 km Au Nord.

Voilà le PC du 1/18éme Régiment d'Artillerie où je suis affecté[1] »

Le fort de Sainte-Marthe, qui se situe à Marseille (13), revient beaucoup dans les témoignages. Si ce premier témoin cité a pu y échapper, d'autres se remémorent que « les conditions de vie dans ce camp étaient assez « folkloriques » compte tenu du nombre de militaires en transit[2] ». Le camp est géré strictement par les ressources humaines de l'armée, et peut accueillir jusqu'à 20 000 hommes en quatre jours. Cependant, il a mauvaise réputation et des témoins sont plus virulents à son propos que ceux que nous avons interrogés : « immense foutoir, grosse pagaille, sinistre merdier[3] » sont des qualificatifs qui lui sont rattachés. Il est courant que les jeunes officiers, comme celui que nous avons cité, échappe au camp de Sainte-Marthe, avec leur argent personnel, ils se paient l'hôtel non loin du port[4]. La description du trajet ici est fidèle à la réalité. Les officiers sont les mieux lotis, car dans les cales s'entassent des centaines d'hommes, elles sont alors surchauffées, et le manque d'hygiène ajouté à l'odeur de moisissure[5] rendent le trajet d'autant plus compliqué. Seulement un témoin, De Saint Vis, mentionne la condition des hommes dans les cales. L'arrivée en Algérie décrite avec tous les passagers sur le pont révèle l'éblouissement de certains à découvrir cette terre d'Afrique. Ils ont alors sentiment de découvrir un pays étranger dont la beauté les déconcerte, mais ils sont surpris de ne pas être face aux dunes et oasis directement[6].

---

[1] Témoignage d'un appelé qui désire rester anonyme.
[2] *Idem*.
[3] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p. 50.
[4] *Ibidem,* p. 49-52.
[5] *Ibidem,* p. 52-54.
[6] *Ibidem,* p. 54-62.

Parmi les témoins de l'époque interrogés, six sont passés par l'école militaire de Cherchell. C'est l'une des autres caractéristiques qui rassemblent les officiers. Cette école a été un lieu de passage important et un haut lieu de formation pendant la guerre d'Algérie. Cherchell forme les officiers de réserve, ainsi, candidater aux E.O.R. et réussir son peloton, pour passer six mois à l'école de Cherchell relève d'un véritable espoir pour les jeunes. Ces quelques mois d'école restent « moins dangereux que de crapahuter dans le djebel[1] ». De plus, finir bien classé peut permettre d'obtenir une affectation en métropole mais aussi la possibilité d'acquérir une meilleure solde reste l'avantage principal du passage par les E.O.R.[2]. Les anciens appelés ne tarissent pas d'éloge sur la formation qu'ils ont reçue, nous en avons extrait un :

> « Excellent à tous points de vue :
>
> - esprit de solidarité et de camaraderie avec des jeunes de mon âge que je n'aurais jamais rencontrés dans d'autres conditions.
>
> - découverte de la présence romaine en Algérie.
>
> - découverte aussi de la géographie de cette région d'Algérie qui a vu le débarquement des Américains en novembre 1942.
>
> - apprentissage du métier des armes avec de remarquables instructeurs.
>
> - rencontre avec le comte de Paris dont le fils François, mort au combat en Kabylie, a donné son nom à la promotion précédant la mienne et qui m'a incité à rejoindre son unité, le 7e B.C.A. en Grande Kabylie, région de Tizi Ouzou, secteur des Beni Yenni.[3] »

Cherchell reste pour tous un lieu de solidarité et d'instruction sans égal. Dans leur mémoire, le souvenir est très présent. Faire le choix de l'épaulette à l'époque de l'Algérie n'est pas toujours anodin. Certains le font pour avoir des responsabilités, d'autres pour donner plutôt que de recevoir des ordres. À Cherchell, ils apprennent à bien mener les missions qui les attendent sur le terrain dont la première est de ramener ses hommes en vie. On apprend aussi aux officiers à économiser leurs munitions, à faire face au manque d'effectif administratif et ainsi « lutter sur le front du papier » écrit Jean-Charles Jauffret[4]. Les rapports entre officiers d'active et de réserve sont globalement satisfaisants malgré quelques heurts. Les officiers d'actives considèrent parfois les réservistes comme des amateurs. S'ils les perçoivent souvent comme inaptes dans l'entreprise de pacification, ils leur reconnaissent tout de même le sens des responsabilités[5]. Le lieutenant-colonel Bigeard affirme même que les sous-lieutenants et aspirants n'ont pas leur

---

[1] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? »…, op. cit.,* p.61.
[2] *Ibidem*.
[3] Témoignage d'un appelé qui désire rester anonyme.
[4] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie op.cit.*, p. 90-98.
[5] *Ibidem*.

place sur le terrain en Algérie[1]. Pourtant les appelés ne ressentent pas se malaise, en témoigne leurs réponses à cette question :

malaise OR OA	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	10,0%
Oui	1	10,0%
Non	8	80,0%
TOTAL OBS.	**10**	**100%**

Figure 84 : Tableau de réponses à la question du possible malaise entre les officiers d'active et de réserve.

Lorsqu'il est question de raconter des souvenirs sur l'Algérie les interrogés restent plutôt timides. On entre dans le domaine de ce qu'il est possible ou non de dire. Les silences persistent et ils sont intéressants. D'ailleurs, certains appelés déclarent eux-mêmes ne pas vouloir s'étendre sur des souvenirs qui leur sont trop douloureux. Le choix a été fait de ne pas les interroger directement sur certaines thématiques telles que la pratique de la torture afin de ne pas les heurter. Les anciens appelés racontent cependant tous le jour où ils ont failli mourir en embuscade. Tous récitent – souvent de manière plus ou moins rocambolesque – qu'à un moment, ils auraient pu mourir en Algérie. Olivier Chateauminois, président de l'A.O.R.L. dans les années 2000 se souvient qu'il a « échappé de justesse à l'explosion de trois mines « dont une posée par le génie en avant du barrage électrifié et miné de la frontière algéro-marocaine[2] ». Un autre témoigne « en 1962, le 9 mars (jour de mon anniversaire), embuscade FELL à la tombée de la nuit. Notre camarade André ESPRIT[3] tué au début de cette embuscade par un élément rebelle bien retranché, nombreux et bien armés. Impossible de décrocher, on a veillé son corps toute la nuit, en attendant la colonne de secours[4] ».

Lorsque ce n'est pas eux qui frôlent la mort, ils l'appréhendent de près notamment quand il faut se rendre à la morgue pour reconnaître les camarades décédés[5]. Tous ces témoignages rappellent que le service militaire en Algérie n'a rien de semblable à un service militaire classique durant lequel le jeune ne côtoie pas la mort de près. La réalité de la mort est complexe en Algérie et souvent cachée. Olivier Chateauminois raconte qu'il a été témoin d'un « accident

[1] *Ibidem*, p. 98.
[2] Témoignage d'Olivier Chateauminois.
[3] André Ayeh Esprit est mort le 08 mars 1962 à Marabcha dans le secteur de Cherchell. Il est encore élève officier pour être affecté au 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine. Sa mort reste particulièrement dans les mémoires militaires car il s'agit d'un élève de Cherchell, post mortem il devient une figure de la guerre. Sa fiche « mort pour la France est disponible sur le site Mémoire des hommes.
[4] Témoignage anonyme.
[5] Témoignage anonyme.

d'hélicoptère au décollage qui a blessé ou tué de nombreux enfants du village de Bled es Souani. Le commandant de la compagnie a organisé une cérémonie après ce drame. Cela lui a été reproché par la hiérarchie parce que ce n'était pas un fait de guerre...[1] ». L'ambiguïté sur la réelle signification des événements est présente tout le temps. La réalité de la mort ne justifie pas la réalité de la guerre pour les autorités militaires en Algérie. Pourtant, comme le laisse sous-entendre le témoin, l'accident d'hélicoptère qui a touché ce village à la frontière algéro-marocaine a bien causé la mort de civils, encore considérés comme Français. Presque tous témoignent de l'apprentissage des responsabilités :

> « Quand je fus nommé chef d'un poste à la frontière (Birrou le plus sud du secteur marine, qui avait reçu la visite de de Gaulle au moment de « la tournée des popotes »), je me suis retrouvé à 22 ans à la tête de 40 hommes et de l'armement correspondant. Il y avait heureusement un taux d'encadrement élevé (un gradé pour quatre hommes), j'avais l'air très jeune et la plupart des gradés avaient connu le rappel de 1956 dans des conditions bien plus difficiles que celles de l'année 1959/1960. J'ai senti le problème et ai réuni l'ensemble de la section pour m'adresser à eux. Je ne sais plus ce que j'ai dit mais j'ai été accepté sans problème. Ce qui n'a pas toujours été le cas pour certains jeunes officiers d'active, mais conduire des hommes au combat n'est pas qu'une affaire de galons.
> Ce jour-là, je suis devenu adulte. J'ai eu plusieurs occasions de me révolter contre certains chefs qui, victimes des « dogmes militaires » et de leur bêtise, ont entraîné par leurs décisions des morts d'hommes inutiles. Ils n'ont rien pu contre moi car j'étais en première ligne et eux, à l'arrière. Ma fierté a été, dans cette cause perdue (nous l'avions compris depuis le discours gaullien du 16 septembre), de laisser ma section sans aucun mort et seulement deux blessés dont moi.[2] »

Prendre ses responsabilités en Algérie à l'âge de vingt ans n'est pas une vaine parole. Il faut conduire des hommes et les ramener en vie. Il faut faire sa place de chef, savoir s'imposer alors même que l'on sort de l'école. Pas de temps de transition possible entre l'école et le terrain, les appelés doivent savoir commander et bien le faire pour être suivis par leurs hommes. Parfois l'esprit aventurier de la jeunesse mêlé au sens des responsabilités les entraînent à « dresser des embuscades de nuit. À 5 ou 6 pas plus. Le long des itinéraires supposés FELL. On retrouve là des qualités de camaraderie, de courage, de solidarité, de sang-froid… [3] ». Max Mermet ajoute à ce sujet que cette première expérience des responsabilités est fondatrice dans sa vie. A peine sortie de l'école, être affecté en Algérie offre la possibilité d'exploiter leurs connaissances et leur sens du devoir, en accomplissant une charge avec un enjeu important[4]. Jamais dans le commencement de leur carrière civile on ne leur aurait imputé un tel devoir. C'est ce qui fait

[1] Témoignage d'Olivier Chateauminois.
[2] Témoignage d'Olivier Chateauminois.
[3] Témoignage anonyme.
[4] Témoignage de Max Mermet.

dire à Jean-Pierre Bourget qu'il est « en mesure d'affirmer que cette période de commandement l'a bien formé et [lui a donné le] goût du management pour une activité civile[1]».

Ce qui ressort aussi des principaux souvenirs des appelés, ce sont les liens de camaraderie qui ont été tissés à cette époque. « Noël 1962 avec mon peloton. Beaucoup de chaleur et d'amitié avec les jeunes du contingent, le plus souvent milieu d'agriculteurs et le sous-officier adjoint d'active, remarquable, ayant fait l'Indochine et qui m'a beaucoup aidé alors que je n'étais qu'un débutant.[2] » atteste Max Mermet et ce que confirme Olivier Chateauminois, qui se hasarde au passage à une analogie : « J'ai pu constater que c'est dans les périodes difficiles que se développent le mieux les solidarités, la crise actuelle du Coronavirus me renvoie à cette époque[3] ». Ces sentiments de solidarité et de camaraderie chez les combattants sont très importants. Ils permettent aux appelés de tenir et de ne pas sombrer dans le « cafard » qui est très répandu, voire contagieux, et qui peut mener à des suicides[4]. Les élans de solidarité sont nombreux et pour cause : il s'agit d'un groupe relativement homogène de personnes du même âge et qui vit les mêmes situations sous le même uniforme. Les préjugés sociaux sont alors abandonnés au profit d'une solidarité à toute épreuve. Ils partagent ensemble les angoisses mais aussi les quelques moments de joie qui leur sont offerts : la lettre d'une fiancée ou le colis de provision d'une mère…etc.[5]. La camaraderie est le fruit de cet apprentissage si rude. Aucun camarade n'est laissé dans l'embarras ou dans la solitude, sauf peut-être les sursitaires, qui du fait de leur âge plus avancé se sentent parfois un peu plus isolés[6].

Leurs témoignages ne révèlent pas des éléments totalement nouveaux sur la période de la guerre d'Algérie à l'historien. Recueillir ces récits de vie permet alors simplement de participer à l'édification d'une mémoire collective de la guerre d'Algérie tout en ayant conscience qu'ils ont été recueillis au profit d'une étude associative. Dans 90 % des cas, les appelés ici interrogés n'ont jamais témoigné de leur passage sous les drapeaux en Algérie. Dans 30 % des cas ils l'ont fait car le centenaire de l'A.O.R.L. est important pour eux ou qu'un membre du bureau leur a demandé. Un tiers se manifeste dans le but de laisser une trace ou d'enfin parler librement de ce qu'ils ont vécu.

---

[1] Témoignage de Jean-Pierre Bourget.
[2] Témoignage de Max Mermet.
[3] Témoignage d'Olivier Chateauminois.
[4] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p. 234-242.
[5] *Ibidem*.
[6] *Ibidem*.

Figure 85 : Image d'archive de Bernard Bourson prise à l'école de Cherchell.

β) L'A.O.R.L. une association d'anciens combattants ?

Les appelés dont nous avons essayé de restituer une partie de leur mémoire sur l'Algérie possèdent une autre caractéristique commune. Tous, à l'exception d'un seul, ont adhéré à l'A.O.R.L. entre 1957 et 1968. Des dates qui correspondent selon les parcours, à quelques mois voire entre une et trois années, après le retour d'Algérie. L'association rentre dans leur vie à un moment charnière de leur construction.

Le retour en France se fait pour les jeunes officiers de réserve dans le silence. À l'image de ce qu'a vécu la génération des pères prisonniers durant la Seconde Guerre mondiale, le silence s'impose en France sur ce qui s'est passé en Algérie[1]. Huit interrogés affirment que personne ne pose de question sur ce qu'ils ont vécu de l'autre côté de la Méditerranée. Un mutisme voulu et imposé par une société qui ne s'avoue pas être en guerre. C'est dans cette ambiance de non-dit que les appelés frappent à la porte de l'A.O.R.L. Dans 70 % des cas, ils s'y rendent car l'association est connue sur la place lyonnaise, ou, ils ont appris l'existence des A.O.R. et de leur rôle pendant leur service militaire. Adhérer à une A.O.R., puisqu'ils ne peuvent pas adhérer à une association d'anciens combattants – ils ne possèdent pas encore la distinction – devient une première solution pour contrer ce silence.

[1] Raphaëlle Branche, *« Papa, qu'as-tu fait en Algérie ? »…, op. cit.*, p. 43.

motivs adhésion	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	10,0%
Poursuite de l'apprentissage militaire	8	80,0%
Vous aviez la volonté de vous retrouver avec des hommes qui avaient la même expérience que vous ?	8	80,0%
D'autres hommes de votre famille avaient été membres ?	1	10,0%
Vous aviez la volonté de vous impliquer dans la vie associative de votre ville ?	4	40,0%
Autre	4	40,0%
TOTAL OBS.	**10**	

Figure 86 : Tableau de réponses à la question : quelles étaient vos motivations pour intégrer l'A.O.R.L. après l'Algérie.

Dans 80 % des cas, la volonté de se retrouver entre personnes qui ont vécu la même expérience est saisissante. L'A.O.R.L. devient progressivement dans les années 1960, un lieu où les liens de solidarité et de camaraderie initiés lors du passage sous les drapeaux continuent d'exister. L'association devient certainement un espace de partage, où dire qui ne peut pas ou ne veut pas être entendu par le reste de la société est possible. Il faut ici rappeler que les officiers de réserve de l'A.O.R.L. ont conscience des événements qui se sont joués en Algérie. Beaucoup ont combattu pendant les deux guerres mondiales voire pour quelques-uns, à l'image de Bernard Magnillat, en Indochine. Ainsi ils connaissent les conditions de guerre, et même si celles-ci diffèrent de celles qu'ils ont connues, ils représentent une oreille tendue pour les appelés. De plus l'A.O.R.L. propose une messe annuelle qui permet à ces jeunes hommes d'accomplir leur devoir de mémoire et de penser à leurs camarades tombés en Algérie.

De cette conscience pour la qualité de guerre qui s'est déroulée en Algérie, dès 1965, les officiers de réserve font remonter à l'U.N.O.R. une motion présentée par le lieutenant Guillon lors de l'assemblée générale du 13 novembre 1965 :

> « L'Association des Officiers de Réserve de Lyon réunie en Assemblée Générale le 13-11-1965 émet le vœu de voir rapidement reconnue la qualité d'anciens combattants à tous les militaires ayant combattu en Algérie lors de la campagne 1956-1962, étant entendu que cette qualité est accordée aux anciens fellaghas par la Fédération Mondiale des Anciens Combattants.[1] »

S'ils ne datent pas le début de la guerre à la Toussaint Rouge, cela s'explique évidemment par la méconnaissance à l'époque encore des premiers mois de guerre en Algérie. L'année 1956 fait pour eux davantage foi tant le rappel sous les drapeaux des disponibles et le maintien des appelés a permis la prise de conscience. Ce titre est demandé presque en réparation de celui obtenu par les combattants du F.L.N. par la Fédération Mondiale des Anciens Combattants. Cette demande devance les attentes de la société. Jean-Charles Jauffret expose le fait que les

[1] *BAORL*, n° 253, décembre 1965, rubrique « Assemblée générale du 13 novembre 1965. ».

premières demandes de cartes se font en 1966[1], avec l'exemple de l'A.O.R.L. on peut estimer que les associations d'officiers, ou du moins le cas lyonnais, sont à l'avant-garde. Aucune suite n'est faite à cette première motion.

Pour autant, les officiers de l'A.O.R.L. ne s'arrêtent pas là et soutiennent la création de nouvelles associations. Ainsi, le *Bulletin* devient un médium pour l'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord. Le président national François Porteu de la Moradiere s'adresse directement aux officiers qui ont combattu en Algérie et les appelle à se joindre au mouvement combattant[2]. Un premier décret accorde une « médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre » daté du 11 janvier 1958. Pour l'obtenir il faut un minimum de 90 jours de « participation aux opérations[3] ». Finalement des réunions d'anciens d'Algérie et plus généralement d'anciens des combats d'Afrique du Nord – qui incluent le Maroc et la Tunisie – commencent à voir le jour entre vingt et trente ans après la fin du conflit. Les associations se multiplient alors même que les anciens appelés ne peuvent être considérés comme tels du fait que la guerre n'a toujours pas existé aux yeux des pouvoirs publics[4]. Finalement dès 1974-1975 les premières cartes d'anciens combattants sont distribuées, mais seulement à ceux qui ont été blessés ou prisonniers. Il faut attendre le 31 décembre 1995 pour que plus de 1 115 083 cartes et ainsi statuts d'anciens combattants soient attitrés au titre de l'A.F.N.[5].

Si l'A.O.R.L. n'est pas à proprement parler une association d'anciens combattants celle-ci l'est progressivement devenu et représente une partie de sa population. Ces derniers se groupent dans les associations à visées patriotiques afin de continuer à défendre les idéaux pour lesquels ils se sont battus. Enfin, se regrouper permet de parler du traumatisme fondateur.

[1] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p. 332-335.
[2] *BAORL*, n° 263, deuxième trimestre 1968, rubrique « Union nationale des combattant d'Afrique du Nord ».
[3] Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie…, op.cit.,* p. 332-335.
[4] *Ibidem*.
[5] *Ibidem,* p. 339.

Conclusion :

L'A.O.R.L. publie dans sa revue presque dès la Toussaint Rouge des documents et discours relatifs à la situation en Algérie. Si la prise de parole se fait au départ de manière détournée l'association expose rapidement son opinion sur la guerre d'Algérie. L'année 1956, plus que novembre 1954, joue un rôle majeur dans la prise de conscience de la guerre. Dès le rappel des réservistes disponibles, l'association adopte une position en désaccord avec la politique gouvernementale : réfuter la dénomination « opération de maintien de l'ordre » et parler ouvertement de la guerre.

Dès lors, l'A.O.R.L. rentre en action : dons, accompagnement dans la recherche d'information, voyages. Le conflit occupe une place de plus en plus importante dans le *Bulletin,* sans toutefois en donner le récit quotidien. L'association expose sa vision colonialiste de l'Algérie et sa volonté de mener une politique d'intégration. L'A.O.R.L. n'est pas un cas isolé. Ce discours, avec ce qu'il véhicule comme représentations, est admis de tous dans la société. Quant à sa position en faveur Algérie française, elle est le reflet de la volonté d'une partie de la société, d'autant plus présente chez les militaires dont les ancêtres ont conquis le territoire en 1830. Si bien que lorsque le général de Gaulle dévoile ses ambitions d'indépendance pour le territoire algérien celles-ci sont mal acceptées et rejetées par les réservistes lyonnais.

L'association, mais aussi l'U.N.O.R. ne peuvent rester silencieuses face à la guerre dont les membres savent la reconnaître. Ainsi, la guerre d'Algérie a fortement marqué l'association, jusqu'à bouleverser sa parution du *Bulletin* et opérer un changement de bureau. En effet l'apolitisme prônée par l'A.O.R.L. semble avoir été mis à mal en parallèle du putsch de 1961. La crise de la guerre d'Algérie a certainement ébranlé la discipline des officiers de réserve envers le gouvernement sans toutefois rentrer ouvertement dans des considérations politiques, son discours est resté celui d'une partie de la société.

L'A.O.R.L. devient très logiquement un vivier pour tous les jeunes officiers de réserve qui ont combattu en Algérie et qui cherchent solidarité, camaraderie et écoute expérimentée lors de leur passage sous les drapeaux en Algérie.

Chapitre 8 : La fin d'un modèle

Dans l'ultime chapitre de ce travail de recherche, l'attention est davantage portée sur les années 1990. Durant la dernière décennie du XXe siècle, l'armée se professionnalise de plus en plus, sous le regard inquiet des officiers de réserve et des A.O.R. françaises. Cette modernisation n'est pas vraiment une surprise pour ces citoyens-soldats qui subissent les diverses réformes de l'armée depuis la fin de la guerre d'Algérie. Dans ce contexte, ils cherchent leur place dans cette armée qui ne semble plus se préoccuper de leur sort. Pourtant, ils continuent de vouloir jouer un rôle actif et d'être le soutien indispensable de l'armée comme lors du conflit en ex-Yougoslavie.

Pour autant, les annonces du président Jacques Chirac sont durement ressenties dans le corps des officiers de réserve. En effet, il règne une certaine ambivalence dans ce corps de l'arrière où oscillent conscience de la nécessaire professionnalisation mais aussi rejet au profit du maintien de la conscription. Le sujet de leur inquiétude n'est pas celui de l'armée de métier mais plutôt la fin du service national. En réalité, ils sont perspicaces et constatent sa nécessité lors des O.P.E.X. Seulement ils désirent maintenir coûte que coûte le service militaire dont ils sont issus et dont ils prônent valeurs et atouts.

Mais une fois la suspension du service national actée à l'automne 1997, il faut repenser aussi le rôle des officiers de réserve au sein de l'armée et de la société. L'A.O.R.L., comme ses membres, doivent concevoir à nouveau leur action en faveur du lien entre l'armée et la nation. Toutefois, il semble que la réforme de 1997, qui induit la loi du 22 octobre 1999, sonne comme un coup de grâce pour les officiers de réserve.

Entre conscience des changements de l'armée et rejets de la fin de la conscription, quel est le rôle des officiers de réserve des années 1990 ? Comment les officiers de réserve peuvent-ils encore jouer un rôle dans le lien entre l'armée et la nation ? À quoi ressemble les réserves militaires après 1999 ?

I) Il y a-t-il encore de la place pour les réservistes dans l'armée ?

Le *Bulletin* de l'A.O.R.L. se fait l'écho de l'institution militaire. En effet l'étude a montré que l'association ne cesse de faire le lien entre l'active et la réserve. Toutefois dans un contexte politique où l'armée ne cesse d'être réformée afin de diminuer le personnel, les réservistes peinent de plus en plus à trouver leur place. Dans cette ambiguïté permanente entre réduction de personnel, diminution de la menace, entraînement à la guerre et exaltation de l'esprit de défense, comment se positionnent les officiers de réserve de la région lyonnaise ?

A) 1958-1996 : Une armée qui ne cesse d'être réformée

Sur toute la période étudiée, l'institution militaire connaît une série de réformes dans lesquelles les réservistes sont souvent mis de côté. On l'a vu dans le chapitre 1, mais les officiers obtiennent un véritable statut complet qu'en 1956 puis en 1976. Ils sont, en quelque sorte les angles morts des réformes institutionnelles.

a) Les différentes réformes de l'armée

La Ve République est fortement marquée par l'armée et ses réformes. Le fait militaire ponctue la vie politique, et est facteur de dynamiques sociales dans le pays. En effet, le régime est à la fois souverain et indépendant alors, afin de la maintenir elle met en place un pouvoir exécutif fort, d'autant plus que son premier représentant n'est autre qu'un général. Cette centralisation qui s'opère redéfinit les relations civilo-militaires, ce qui est renforcé par l'importance conférée au Président de la République[1].

Mais l'objectif à atteindre en matière de défense change totalement de direction. L'accent est dès lors mis sur l'arme atomique afin de devenir une puissance dissuasive comme en témoigne cette citation du général de Gaulle du 22 janvier 1964 : « La force de dissuasion. Elle est faite pour empêcher la guerre. Et ce sera le cas.[2] ». Jusque-là, l'armée française dotée de ces

[1] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de France*, vol. 2, Paris, Perrin, 2018, p. 592-603.
[2] Pierre Pascallon, *La Vème République, 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 21-28.

centaines de milliers de réservistes est plutôt une force offensive : la stratégie change entièrement d'axe. À cela, il faut ajouter une nouvelle organisation davantage centralisée à la suite de l'ordonnance du 7 janvier 1959 dans un contexte international complexe. L'ennemi semble être partout[1].

La primauté du nucléaire s'installe après l'explosion de la première bombe française dans le Sahara en 1961. Alors en décembre 1962, les Français observent le refus de leur Président d'adhérer aux accords anglo-américains de coopération nucléaire. Ce veto s'inscrit dans le contexte de la première loi de programmation militaire entre 1960-1965 dont l'objectif est de réaliser un armement nucléaire national, et de ce fait autonome[2]. Ainsi entre 1962 et 1974, l'armée de terre apprivoise cette nouvelle arme et constitue un corps de bataille capable de se servir de la bombe, mais aussi d'assurer la protection contre cette même menace qui émane d'autres pays. Le personnel en charge de cette responsabilité doit alors être extrêmement entraîné et être disponible en permanence. Les réservistes ne peuvent alors assumer cette gestion puisqu'ils ne font pas carrière dans l'armée. Dès 1963, le général Puloch dresse un plan de réorganisation de l'armée de terre afin d'améliorer le recrutement de ses membres[3]. Mais le Président reste le principal responsable de l'arme atomique et de son emploi. Dès lors « la fonction présidentielle est sacralisée par la capacité à appuyer sur le ''bouton rouge''. Toute l'organisation de l'État se trouve fixée par cette fonction exclusive. La bombe impose le respect envers celui qui en est le maître. La dissuasion est le cœur même du régime politique français[4] ».

Néanmoins, réformer l'armée est une affaire délicate et en 1974 le bilan de ce qui reste à faire est plus lourd que celui qui a été effectué. Les effectifs sont toujours élevés avec un personnel qui s'élève à 325 000 hommes. Les brigades mécanisées sont au nombre de 10 contre 15 programmées en 1963. Sans compter que le premier régiment d'artillerie nucléaire n'est rentré en fonction qu'en 1972[5].

En parallèle les conditions de vie des militaires – appelés comme cadres – s'améliorent quelque peu de façon à lutter contre l'antimilitarisme croissant dans la société française. Des mesures incarnent ces changements : augmentation du prêt du soldat, nouveaux règlements de discipline générale, participation des appelés à la vie des unités, de manière que le service soit

[1] Philippe Fouquet-Lapar, *Histoire de l'armée française,* Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
[2] Pierre Pascallon, *La Vème République…, op.cit.,* p. 37-42.
[3] Philippe Fouquet-Lapar, *Histoire de l'armée française…, op.cit.,* p. 107-109.
[4] Jean Guisnel et Bruno Tertrais, *Le président et la bombe. Jupiter à l'Elysée*, Paris, Odile Jacob, 2016, p162.
[5] Philippe Fouquet-Lapar, *Histoire de l'armée française…, op.cit.,* p. 110-115.

notamment plus actif. Tout ceci s'accompagne de mise en place de matériel moderne pour l'active[1], les réservistes ne s'entraînent plus qu'avec le vieux matériel. C'est une constatation régulière dans le *Bulletin* qui consterne les officiers de réserve.

L'armée connaît deux réorganisations successives avec la loi de programmation de 1977-1982 puis avec celle de 1984-1988. Ces deux lois ont pour objectif de maintenir au niveau nécessaire la capacité nucléaire mais aussi, en parallèle, de développer des moyens d'actions classiques pour améliorer la mobilité de l'armée de terre notamment. L'armée se modernise peu à peu. La première de ces deux réformes est issue de la volonté du général Lagarde[2], et elle permet de diminuer les frais généraux mais aussi d'unifier les forces c'est-à-dire à mieux les répartir sur le territoire dans l'intention de simplifier le commandement et créer de la polyvalence. Ainsi, elle réforme la hiérarchie militaire en confiant au commandement de chaque région l'autorité sur toutes les forces stationnées au 1er septembre 1975, et fusionne l'état-major des corps d'armée à celui régional pour n'obtenir qu'une entité de commandement. L'échelon de la brigade est supprimé tandis que des nouvelles grandes unités font leur apparition : les divisions d'infanterie et de blindés par exemple[3].

La loi de programmation de 1984-1988 est l'autre grande réforme de cette moitié de siècle. Elle prévoit une réduction drastique des effectifs en se séparant de 22 000 hommes. Cette fois encore mobilité, polyvalence et puissance de feu sont les maîtres-mots accompagnés de la création de la F.A.R. L'armée ne compte plus dans ses rangs autant de fantassins, ils disparaissent progressivement au profit de milliers de spécialistes : parachutistes, chasseurs alpins, biologistes…etc.[4]. Finalement les officiers de réserve avec leur qualification en sont les *primo* représentants.

Dans la dernière décennie du XXe siècle, c'est la loi de programmation militaire de 1990-1993 qui occupe les débats. Elle est empreinte d'un sentiment de prudence lié au choc de la transformation radicale du paysage international après la chute du mur de Berlin. Des mesures significatives sont prises dont la nouvelle diminution des effectifs en est la clé de voûte. Pour ce faire la durée du service est une nouvelle fois atténuée pour atteindre 10 mois de service actif. Les unités projetables, à l'extérieur du pays, sont dès lors professionnalisées tandis que la

[1] Philippe Fouquet-Lapar, *Histoire de l'armée française,* Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 116.
[2] Jean Lagarde (1920-2007), Chef d'état-major des Armées de 1974 à 1980.
[3] Philippe Fouquet-Lapar, *Histoire de l'armée française…, op. cit.,* p. 116-118.
[4] *Ibidem*, p. 119.

modernisation des parcs d'équipements conventionnels est annoncée. Enfin, l'affirmation de la dimension spatiale militaire de la défense est affirmée[1].

β) La perception de la modernisation de l'armée à l'A.O.R.L.

Tous ces changements ne sont pas toujours bien perçus par le corps des officiers de réserve. S'ils demandent – on s'en doute – un effort d'adaptation constant aux hommes de carrière, ils en sollicitent aussi un de la part des cadres de réserve. Toutefois, les premières lois de programmation militaire ne sont pas critiquées ni remises en question par les officiers de réserve, en tous cas pas à l'A.O.R.L., et pas dans la ligne éditoriale du bulletin. L'arme nucléaire devient un objet de curiosité et les articles foisonnent sur son sujet. Par conséquent on peut affirmer que la politique de dissuasion ne pose pas de problèmes aux officiers de réserve tant leur affectation en mobilisation reste inchangée.

Des débats ont lieu toutefois au sein de l'U.N.O.R. au sujet de la loi de programmation 1984-1988. Lors du congrès de Montpellier, qui se déroule du 3 au 4 mai 1985, elle est abordée. La crainte domine les discussions avec la conscience des impasses budgétaires qu'elle va imposer[2]. Finalement, malgré les doutes, le nouveau projet de législation est finalement perçu comme un succès pour les officiers de réserve, en témoigne l'éditorial du *Bulletin* du 2ème trimestre 1987 :

> « Les travaux préparatoires de la loi de programmation militaire, puis son adoption définitive, même s'ils n'ont pas eu droit aux honneurs de la presse et des médias, constituent à mes yeux un événement important de ce premier semestre 1987. Il faut d'abord se réjouir du large consensus dégagé au sein du Parlement, à l'image d'ailleurs de celui qui existe à ce sujet entre la Présidence de la République et le Gouvernement. En second lieu cette loi du 22 mai 1987 arrive à point nommé, au moment où les « super-grands » s'apprêtent, une fois de plus, à prendre des décisions de la plus haute importance relative à l'équilibre de la paix dans le monde et au désarmement, sans prendre en compte les problèmes ou revendications des nations de l'Europe Occidentale. Il est nécessaire que la France réaffirme haut et fort qu'elle entend préserver son indépendance, mais aussi apporter son assistance aux pays amis qui lui font confiance. […] la loi du 22 mai 1987 qui affecte d'importants crédits de paiement pour l'équipement des forces armées au cours des années 1987-1991. À cette loi est annexée un texte de rappel des principaux éléments du concept de défense en France, où figurent quelques mots sur le rôle des réserves : ''…un dispositif de défense réparti sur l'ensemble du territoire, appuyé notamment sur la Gendarmerie et utilisant les personnels de réserve vivant au voisinage des lieux concernés…'' […] Nous approuvons bien sûr cette déclaration et nous souhaitons qu'à chaque vote du budget, jusqu'à 1991 certes mais encore au-delà, soient dégagés les crédits indispensables à notre équipement et à notre formation, faute de quoi nous serions inaptes à exécuter la mission que nous confie la Nation, comme l'ont rappelé Gouvernement et Parlement dans la loi récente.[3] »

---

[1] Pierre Pascallon, *La Vème République…, op.cit.,* p. 37-42.
[2] *BAORL*, n° 331, 2ème trimestre 1985, rubrique « 53ème congrès de l'U.N.O.R. ».
[3] *BAORL*, n° 339, 2ème trimestre 1987, rubrique « le mot du président ».

Les réservistes sont en réalité agréablement surpris de voir que malgré le contexte des coupes budgétaires et des effectifs, ils sont toujours présents dans les nouvelles stratégies en matière de défense à adopter. Ils persistent dans leurs rôles et leurs prérogatives, ainsi la loi du 22 mai 1987 conforte leur raison d'être. Cette citation est aussi marquée par la conscience du porte-parole des officiers des problèmes auxquels fait face le pays relativement à la politique internationale. Pour eux, la loi de programmation est une aubaine dans ce contexte troublé, mais aussi au sein de la nation avec les restrictions financières pour l'institution militaire : ils voient alors un renouveau.

La loi de programmation des années 1990-1993 est quant à elle plus difficilement perçue par les officiers de réserves. Pourtant rien ne présage ce désenchantement lorsque l'on s'attarde sur les propos de Jean-Christophe Beckensteiner au moment des premiers pourparlers gouvernementaux :

> « L'union étroite entre l'armée et la nation est la condition d'une bonne défense. Elle implique l'exacte adéquation de l'effort demandé au pays à l'objectif de suffisance qui caractérise notre posture de défense. C'est l'ambition de la présente loi d'actualisation que de garantir, en matière d'équipement, les moyens de cette suffisance.[1] »

L'officier porte dans cette citation une grande confiance dans cette loi sur la défense qui semble leur conférer des équipements et des moyens afin de défendre le lien entre l'armée et la nation. Pourtant deux ans plus tard, le malaise est présent au cœur du corps des officiers de réserve :

> « Un nouveau mauvais coup vient d'être porté à la France. De nouvelles décisions de dissolution de divisions, de régiments ou d'unités viennent encore d'être prises, réduisant les forces militaires terrestres de la France à un niveau tel que toute action militaire de notre Pays deviendra hasardeuse, quel que soit l'adversaire à combattre. Il faut dénoncer avec la plus grande fermeté cette volonté politique actuelle d'affaiblissement des forces militaires françaises au-dessus d'un seuil tolérable, car la France risque fort d'y voir sa liberté aliénée. C'est le devoir de chacun d'entre nous, Officiers de Réserve, de faire prendre conscience à tous nos concitoyens, de la gravité de la situation où nous amène une politique partisane et peu soucieuse de l'avenir de notre Patrie pour laquelle tant de nos Camarades se sont battus en leur temps et ont parfois fait le sacrifice suprême.[2] »

γ) Repenser les liens entre l'active et la réserve pour perdurer

Dans ce contexte de réforme et surtout de réduction des effectifs, les officiers de réserve rassemblés au sein de l'U.N.O.R. s'investissent massivement pour appuyer le ministère de la défense dans ses projets. Se rendre acteur de la politique de défense est un moyen, pour la fédération et ses membres, de perdurer et de faire entendre leur voix. De plus, les officiers de

[1] *BAORL*, n° 350, 1er trimestre 1990, rubrique « la loi de programmation militaire 90-93 ».
[2] *BAORL*, n° 358, 1er trimestre 1992, rubrique « Éditorial ».

réserve qui sont les plus investis auprès des politiques sont aussi ceux originaires de la région lyonnaise.

1. Un nouveau statut pour les officiers de réserve ? :

En effet, dès son premier mandat en tant que président national de l'U.N.O.R., Étienne Tissot, rentre en lien avec le ministère pour réformer le statut légal des officiers de réserve en France, conscient du fait que celui issu de l'actualisation de 1976 ne colle plus aux réalités du terrain. Lui-même se souvient que l'U.N.O.R. joue un rôle à part entière. Il est indispensable d'entretenir des relations régulières avec les ministres pour pouvoir leur soumettre des concepts pensés au préalable en congrès ou en réunion du bureau. L'officier a notamment « vendu » à François Léotard[1] le concept de défense globale, c'est-à-dire l'idée d'utiliser les réservistes dans des missions civilo-militaires. Ceci s'est fait dans une démarche d'ensemble qui vise à démontrer sans cesse ce que peuvent apporter les réservistes même dans une armée toujours plus professionnalisée[2].

Le nouveau statut envisagé par l'U.N.O.R. dans ce début des années 1990 se révèle aux yeux de l'A.O.R.L. comme « un progrès indéniable pour tous les Réservistes : Officiers, sous-officiers, militaires du rang. Il permettrait, entre autres, une meilleure adéquation des obligations militaires et des obligations professionnelles.[3] ». En effet les travaux en cours d'élaboration sont explicités quelques pages plus loin par Antoine Ulrich :

> « Le statut en soi n'est pas une innovation : d'ailleurs, un décret du 16 septembre 1976 porte déjà statut des réserves. Mais c'est le projet actuel qui, au fond, est innovant : projet dont l'UNOR est rédactrice, et dont elle se charge d'assurer la meilleure publicité auprès de nos élus et responsables gouvernementaux et nationaux. Une disposition doit retenir notre attention : celle qui permettrait d'assimiler les périodes de réserve à la formation professionnelle continue. Cela libérerait les énergies, officialiserait la formation et l'instruction, en évitant qu'elle soit faite 'à la sauvette', le soir, le samedi ou le dimanche, ou pendant les congés. En contrepartie bien sûr, cette formation pourrait être plus exigeante, mais aussi plus efficace, mieux organisée sans être plus lourde. Le professionnalisme devrait prendre le pas sur l'amateurisme. Les moyens que les armées pourraient dégager au profit des réserves seraient alors mieux utilisés, et l'ensemble de la fonction réserve valorisée.[4] »

La volonté nouvelle d'associer formation professionnelle et formation des officiers a été le cheval de Troie de la fédération et à plus grande échelle ensuite de la C.I.O.R. Afin de repenser le rôle des réserves dans la société, un conseil d'étude est créé par un arrêté ministériel du 16 juin 1983. Celui-ci est destiné à « conduire une réflexion sur le rôle et l'avenir des réserves »,

---

[1] François Léotard (1942-), ministre de la Défense 1993-1995.
[2] Entretien avec Étienne Tissot, le 25 juin 2020.
[3] *BAORL*, n° 357, 4ème trimestre 1991, rubrique « Éditorial ».
[4] *Ibidem*, rubrique « à propos du statut des réservistes ».

à « faire des propositions en ce qui concerne leur organisation et leur fonctionnement » et enfin de « rechercher les moyens d'améliorer leur efficacité que ce soit dans l'instruction ou dans l'entraînement ». Ce groupe constitue un organisme consultatif auprès du ministère de la Défense jusqu'en 2000, après quoi il est remplacé par le conseil supérieur d'étude des réserves des forces armées. Jean-Christophe Beckensteiner, membre de l'A.O.R.L., n'est pas un membre permanent de cette assemblée. Invité en sa qualité d'avocat spécialiste en droit du travail, il est chargé de valider les dispositions qui classifient les périodes de réserve en période de formation professionnelle continue[1].

Développer un statut qui reconnaît que les périodes de formations des officiers de réserve constituent un engagement citoyen est une nouveauté sans précédent dans l'histoire des officiers de réserve. Il certifierait tout le temps passé par les officiers de réserve hors de chez eux mais aussi en dehors de leur entreprise. Se former dans la réserve durant tout le XXe siècle c'est aussi faire le choix, entre prendre quelques jours pour soi ou s'instruire militairement. Nombreux sont ceux qui affirment que conjuguer période de réserve ou stage avec vie professionnelle n'a pas été toujours simple, et c'est fait souvent au détriment de la sphère intime. Ils ont effectué leur apprentissage sur des jours de congés, dans environ 50 % des interrogés du premier questionnaire. Cela varie aussi en fonction de l'appartenance professionnelle au domaine public ou au domaine privé. Dans le public, l'absence pose des problèmes d'effectifs ainsi que du double salaire perçu. En effet, les périodes de réserve sont gratifiées d'une solde non-imposable. Lorsqu'ils appartiennent à une entreprise privée, ils choisissent souvent le rapport le plus intéressant financièrement. De plus, c'est souvent que le statut d'officier – voire de sous-officier – de réserve est caché lors des entretiens d'embauche : leur statut légal ne légitime pas les absences, ce qui a pu engendrer de la discrimination à l'embauche malgré le niveau de qualification. Enfin, plus le temps passe, plus une incompréhension face à cette double carrière demeure, qu'elle soit ressentie entre collègues – et attise une certaine jalousie vis-à-vis des revenus supplémentaires – mais aussi par le patron[2]. Ainsi, ce statut envisagé est une certaine reconnaissance de cet engagement[3]. Mais ces travaux n'aboutissent à rien légalement avant 1999[4].

---

[1] Échange de courriels avec Jean-Christophe Beckensteiner, juin 2020.
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience*, Histoire, Université Paul Verlaine, Metz, 2009.
[3] Échange de courriels avec Jean-Christophe Beckensteiner, juin 2020.
[4] Dans le code du travail, l'engagement citoyen dans la réserve est présent dans l'article L. 5151-9, mais il n'a pas été trouvé la version initiale, seulement celle en vigueur depuis le 5 septembre 2018. Toutefois, selon J.-C. Beckensteiner, il semble que ceci rentre en application après la loi du 22 octobre 1999.

Lorsqu'il accède à la présidence de la C.I.O.R., Étienne Tissot décide d'aller plus loin pour avancer dans les relations entre l'armée, la réserve, les employeurs mais aussi les familles. L'objectif est de rassembler autour d'un même objectif toutes les institutions qui jouent un rôle dans la vie des officiers de réserve. Cette alliance internationale est, selon le représentant, nécessaire pour l'avenir :

> « Exerçant en temps de paix leurs métiers civils, ces réservistes se tiennent prêts à combattre s'il le faut. Pour être effectivement aptes à tenir leurs fonctions de mobilisation et à répondre à l'appel sous les drapeaux, ils doivent s'instruire, se perfectionner et s'entraîner et ceci tout en assumant leur emploi civil et en menant leur vie de famille et de citoyen. Le problème devient donc évident : comment concilier ces obligations militaires avec les contraintes professionnelles et familiales ? C'est là un dossier essentiel des réserves et de sa solution dépend pour une part fondamentale à la défense des pays. Cette question s'est posée un temps mais elle devient encore plus accrue du fait de la nouvelle situation mondiale. […] Partie intégrante de ces forces armées, les réserves aussi ont évolué. […] les forces de réserve voient proportionnellement leur importance s'accroître. Tandis que durant la guerre froide, on ne prévoyait en général la mobilisation des réserves que pour un conflit majeur, leur mobilisation est désormais envisagée (et même déjà pratiquée) dès le temps de paix ou de crise notamment dans le cadre d'opérations portant sur des conflits régionaux ou des opérations de paix ou d'intervention humanitaires, ainsi que dans le cas de catastrophes naturelles. Par définition, ces réservistes ne sont pas des militaires à temps complet et ils tirent leurs moyens d'existence de leur profession civile. Ils doivent donc concilier leurs activités professionnelles et leurs services militaires, tout en préservant leur vie de famille. C'est donc bien de la solution de ce problème que dépend l'avenir des réserves et par voie de conséquence celui des pays de l'Alliance Atlantique. Sur ce plan, le problème crucial est évidemment celui de la disponibilité des réservistes. Ils doivent pouvoir se libérer de leur occupation civile pour revêtir l'uniforme. Toutefois cela doit pouvoir se faire sans désorganiser gravement l'entreprise ou l'organisation pour laquelle ils travaillent. Il ne faut pas non plus que les réservistes soient discriminés lors de l'embauche ou à l'occasion d'une promotion, qu'ils ne risquent pas de perdre leur emploi, qu'ils ne soient pas pénalisés en matière de protection sociale. La crainte de perdre leur emploi du fait de leurs activités dans les réserves ou, à tout le moins, d'être pénalisés dans leurs déroulements de carrière, est, dans tous les pays, le facteur qui détourne le plus les salariés de s'engager ou de poursuivre leur service dans les réserves. L'incompréhension de leurs activités par les conjoints et la famille en général est aussi un facteur déterminant en la matière. Il faut que chacun soit conscient qu'il est un citoyen et qu'à son échelon il doit apporter sa contribution à la défense. Il faut donc faire vivre l'esprit de défense. C'est donc de convaincre, bien plus que d'imposer, qu'il s'agit. […] Les associations de réservistes doivent prendre l'initiative là où il n'existe pas encore d'organisme et de programme à cet effet. Ce sont en effet leurs membres qui sont concernés au premier rang et elles connaissent mieux que quiconque leurs problèmes et sont, notamment grâce à la CIOR, particulièrement informées sur les expériences existantes dans les pays alliés. C'est à la mise en place de comités d'appui des employeurs aux réservistes et au développement de programmes de sensibilisation que doivent s'attacher en priorité les associations de réservistes. La tâche du comité sera de mieux faire connaître les réserves aux employeurs, de les convaincre d'apporter leur soutien à la défense en accordant à leurs employés réservistes les facilités nécessaires, de favoriser le développement des relations harmonieuses entre les employeurs, les réservistes et les armées et de faire connaître les services ainsi rendus par les employeurs. Enfin, il est tout aussi certain qu'il est nécessaire que les militaires d'active connaissent mieux les réserves, leurs qualités, leurs compétences et leurs contraintes. Ils doivent savoir qu'il s'agit d'hommes et de femmes motivés, qui s'instruisent et s'entraînent pour servir à leurs côtés et qui sont des éléments clés

des relations Armées-Nation. Une chose est bien claire : on ne peut traiter du problème des réserves qu'en ayant une approche globale et en étant conscient que de tout repose sur l'esprit de défense[1]. »

Pour les officiers de réserve qui ont travaillé sur ces questions à l'échelle de la C.I.O.R. il y a donc une urgence à agir en faveur de l'amélioration des relations entre les réservistes et leurs employeurs. Cela dépend de l'avenir de la défense mais aussi du lien entre l'armée et la nation. En effet si les réservistes ont de plus en plus de mal à se former, comment peuvent-ils être encore les garants de la diffusion de l'esprit de défense et les soutiens privilégiés de l'armée d'active ? Redéfinir ces relations, et officialiser davantage les formations comme relevant aussi du domaine professionnel permet d'accorder plus de crédit aux officiers de réserve qui tendent à en perdre. Ces projets n'ont pas de résonnances législatives sur le moment mais restent dans les archives pour la refonte du statut des officiers de réserve.

2. Les officiers « appelés » :

En 1990 apparaît dans le *Bulletin* la recherche « d'officiers appelés » par l'armée. Cette expression n'a jamais été employée ni par le groupe ni dans les statuts juridiques définis par la loi. Ces officiers « appelés » sont selon Jean Mayet, membre de l'A.O.R.L., des volontaires qui accomplissent leur service comme « officiers appelés ». Face à la baisse continue des jeunes qui l'accomplissent, « l'Armée a besoin de cette catégorie d'appelés aptes à tenir des postes de responsables[2] ».

L'historiographie ne nous indique rien sur cette catégorie de jeunes gens. En conséquence il faut se référer au *Bulletin* n° 353 qui indique les modalités pour le devenir. Ainsi, il existe trois voies pour accéder à cette forme de service. Toutefois, il est dénoncé que « seule la première représente la voie normale, les autres pouvant être considérées comme des palliatifs destinés à combler les besoins de l'armée ou à offrir une seconde chance à ceux qui, malgré leur qualité, auraient omis la première[3] ». Le recrutement est alors pensé de la façon suivante : la P.M.S., qui comme on l'a vu dans le premier chapitre, reste la voie royale qui permet l'accès au P.E.O.R. ; les aptes-cadres : il s'agit des jeunes gens, qui n'auraient pas effectué la P.M.S. mais qui lors de la convocation en centre de sélection sont repérés comme potentiellement aptes au P.E.O.R. Pour confirmer ces dispositions, les appelés rentrent un mois après l'appel de leur

[1] Plaquette du congrès de la C.I.O.R. « Le partenariat des employeurs, des réservistes, des armées et des familles pour la défense : une alliance pour l'avenir », archives personnelles d'Étienne Tissot.
[2] *BAORL*, n° 353, 4ème trimestre 1990, rubrique « Officiers appelés ».
[3] *Ibidem*.

classe. Durant ce temps de décalage ils effectuent une période semblable à la P.M.S. sanctionnée par le même diplôme, afin de savoir s'ils sont officiellement incorporés dans les aptes-cadres ; le recrutement personnel sur titre de haut-niveau qui regroupe tous les élèves des grandes écoles qui ne peuvent, en raison du rythme de leurs études, avoir suivi le peloton P.M.S. L'armée, qui connaît leur connaissance, ne peut que les intégrer, qu'à un grade élevé qui correspond à leur niveau du moins scolaire[1].

B) Des réservistes toujours aptes à faire la guerre

Au sein du groupe des officiers de l'A.O.R.L., la bonne volonté a engendré un entraînement rigoureux pendant de longues années notamment à travers les activités d'instructions facultatives mais aussi grâce à celles paramilitaires proposées par l'association[2]. Dans le contexte de la mise en place de la D.O.T., les officiers n'ont cessé de penser envisageable la menace soviétique. Pourtant la France n'a plus eu recours à leur savoir.

α) L'A.O.R.L. et la menace soviétique

L'A.O.R.L. a conscience tout au long du XXe siècle que la menace soviétique est à prendre en considération. Afin de sensibiliser ses membres à ce danger, l'association multiplie le nombre d'articles qui concernent le développement de l'armée soviétique. Dès 1955, l'A.O.R.L. s'intéresse aux positions de l'armée russe et notamment en Allemagne : « la zone soviétique allemande est-elle remilitarisée ? » est retranscrit dans le *Bulletin* issu de la source Allemande *« Kampfgruppe gegen Unenschlikeit*[3] *»*. Mais, deux sujets captivent davantage l'attention des Lyonnais : l'armement – tel que la puissance aérienne[4] – et la formation de leurs homologues de l'Est, d'active[5] comme de réserve[6]. L'objectif de cette prolifération d'informations est de mieux connaître le potentiel de l'ennemi.

L'atmosphère de la guerre froide est ressentie par les officiers de réserve. Et pour cause, les outils idéologiques et militaires sont massivement utilisés par les deux blocs. À la sortie de la

---

[1] *Ibidem*.
[2] *Cf.* Chapitre 4 et 5.
[3] *BAORL*, n° 206, janvier 1955, rubrique « Chroniques ».
[4] *BAORL*, n° 239, décembre 1962-janvier 1963, rubrique « Chroniques », « La puissance aérienne soviétique » qui est un article écrit à la suite d'une conférence de Nassau sur le sujet.
[5] *BAORL*, n° 213, octobre 1956, rubrique « Chroniques », « La formation de l'officier soviétique ».
[6] *BAORL*, n° 289, 4ème trimestre 1974, rubrique « Potentiel réserve de l'Union Soviétique ».

Seconde Guerre mondiale, l'U.R.S.S. s'emploie à organiser un empire totalement militarisé et multiplie les alliances à tel point que l'historienne Hélène Carrère d'Encausse parle de « pactomanie positive[1] ». Une des concrétisations est le pacte de Varsovie signé le 14 mai 1955 qui réunit, jusqu'en 1991, une grande partie des pays d'Europe de l'Est[2]. Les deux adversaires créent un climat de menace permanent dans lequel règnent la non-information et la désinformation[3]. De plus, les politiques stratégiques se font dans la dissuasion et la course à l'armement. Ainsi, rester informé des nouvelles techniques et outils de guerre relève d'un enjeu de taille. Il s'agit d'éviter de se retrouver à nouveau dans une position de surprise comme en 1957 où le monde entier a subi un choc technologique lorsque les missiles intercontinentaux soviétiques ont été découverts[4].

Vue d'en bas, la guerre froide n'affecte pas la vie de tous les citoyens, et elle est ressentie de différentes manières selon les strates de la population. L'implication de l'A.O.R.L. dans la recherche d'informations uniquement sur l'armement et la formation révèle qu'ils font partie de la portion du peuple qui est inquiète face à un potentiel conflit. Il est vrai que la population mondiale oscille entre panique devant le risque d'apocalypse, apathie et indifférence. Mais à partir des années 1960, la crainte recule de plus en plus[5]. Alors, s'ils sont conscients du danger les officiers ne peuvent pas adopter une posture passive, et continuent de se former.

Dans l'optique d'une nouvelle catastrophe planétaire, ils développent sous l'égide de l'état-major ce qu'ils nomment l'action psychologique dont les mécanismes peuvent relever du domaine civil et du militaire selon le contemporain B. Chantebout[6]. L'objectif est d'agir pour la lutte contre un ennemi intérieur, à savoir, pour la défense, la propagande communiste et plus globalement la doctrine marxiste. De plus, elle se définit par les moyens qui lui sont assignés c'est-à-dire le réflexe de défense face aux idées marxistes et léninistes et l'action défensive tournée vers le communisme. Dans la perspective de l'esprit de défense, des moyens sont mis en œuvre pour favoriser l'action psychologique : l'information sur les questions militaires doit circuler afin d'agir sur l'opinion et préparer la nation à se défendre[7]. Les officiers de réserve de

---

[1] Hélène Carrère d'Encausse, *Le Grand Frère*, Paris, Flammarion, 1983, p284.
[2] Catherine Durandin, *La Guerre Froide*, Paris, Presses Universitaires de France, 2019, p. 19-26.
[3] *Ibidem*, p. 45-49.
[4] *Ibidem*, p. 51-54.
[5] *Ibidem*, p. 63-69.
[6] B. Chantebout, « L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale » dans *Revue internationale de droit comparé*, vol. 20 n° 3, Juillet-septembre 1968. p. 573-574 cité dans Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve français de l'armée de terre de 1949 à 1976*, Histoire, Université Paris X, Nanterre, 1982, p. 242-293.
[7] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 242-293.

l'A.O.R.L., cherchent donc à tout mettre en œuvre pour agir, on l'a vu, qu'il s'agisse de la préparation physique – avec la promotion des activités militaires – ou de la préparation mentale – dont les cycles de conférence et le *Bulletin* sont les vecteurs. Ils se passionnent pour ce concept et dès la fin des années 1950, ils cherchent à recevoir de la part du commandement une instruction plus large sur ce sujet[1]. Mais ils sont réduits aux seuls moyens qui sont les leurs et qui ne trouvent pas d'appui ailleurs[2].

Avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 et la dislocation de l'U.R.S.S. le 26 décembre 1991, la crainte envers le communisme ne s'affaiblit pas dans le corps des officiers de réserve lyonnais. Bien au contraire, l'inquiétude demeure, et elle transparaît à la fois dans le *Bulletin* mais aussi dans les témoignages. L'« artilleur de service » met en garde ses camarades en 1990 : s'il constate la progressive décomposition du pacte de Varsovie il donne le conseil suivant : « ne baissons pas trop tôt ou trop vite la garde[3] ». Les officiers restent donc sur leur garde vis-à-vis de la nouvelle Russie.

β) La guerre du Golfe : ils étaient prêts.

Les officiers de réserve appartiennent à la strate de la population consciente des dangers extérieurs alors même que la France est officiellement en paix. De fait, lorsque la guerre du Golfe débute dans la nuit du 1er au 2 août 1990, ils y voient une occasion de mettre à profit toutes les connaissances qu'ils ont accumulé pendant ces années. Dès lors, ils redoublent de propagande en faveur de l'instruction, afin de rappeler aux membres qu'elle est la clé pour appuyer au mieux l'active dans les conflits.

La guerre du Golfe est appréhendée par les officiers de réserve comme le moment où ils vont pouvoir passer à l'action. Ils se font, comme dans les prémices de la guerre d'Algérie, les spectateurs avertis du conflit mais cette fois-ci, exaltent leur soutien à l'armée de métier[4]. Le président Marquet, au nom de l'A.O.R.L., exprime la crainte face aux affrontements qui divisent le Moyen-Orient. En effet, la France engage ses forces dans une O.P.E.X. lointaine, bien différente de sa zone d'influence habituelle et de ses prérogatives. Le gouvernement décide l'envoi de ses hommes, dans un contexte de mobilisation internationale, sous la houlette des États-Unis. En effet, la guerre éclate quand le dirigeant irakien Saddam Hussein[5] donne l'ordre

[1] *BAORL*, n° 222, janvier 1959, rubrique « Comptes rendus de l'Assemblée Générale du 16 novembre 1958 ».
[2] Emmanuel Dieudonné, *L'officier de réserve Français…, op. cit.,* p. 242-293.
[3] *BAORL*, n° 351, 2ème trimestre 1990, rubrique « Réflexion ».
[4] *BAORL*, n° 352, 3ème trimestre 1990, rubrique « Le mot du président ».
[5] Saddam Hussein (1937 ? – 2006), Président de la République d'Irak entre 1979 et 2003.

à son armée nationale d'envahir le Koweit. Ses prétentions sur ce petit territoire sont dues à ses ressources en pétrole mais aussi à sa position stratégique sur le golfe Persique. La superpuissance condamne dès lors cette agression et organise une coalition[1].

Les officiers de réserve sont, dès le déclenchement des hostilités, tenus prêts à être rappelés par l'État pour aller soutenir sur le terrain l'armée de métier. Mais ce rappel n'est pas arrivé et le Président Mitterrand ne parle pas de guerre mais plutôt d'« opération de sécurité collective[2] ». Dans l'attente d'être mobilisés, les officiers de l'A.O.R.L., commentent le conflit, et ce dès la première page de sa revue. Les éditoriaux sont l'écho de ce qu'ils perçoivent à travers les médias.

> « Nous sommes à la veille d'une guerre où la coalition onusienne dirigée par les Etats-Unis (toujours la première puissance mondiale) va affronter l'Irak de Saddam Hussein. Cette guerre risque de devenir, le Moyen-Orient étant une poudrière, une guerre de religion comme les Islamistes le désirent, ou un affrontement Pays Occidentaux, Pays Arabes, si Israël ne peut être tenu à l'écart du conflit, après avoir été provoquée par l'Irak comme cela est probable.
>
> Et comme en 1956 (Suez-Hongrie), voilà que l'U.R.S.S. sous la conduite de son Maitre tout puissant, M. GORBATCHEV qui est de la même mouture que ses prédécesseurs profitent de l'embarras où sont les Américains pour 'mettre de l'ordre' militairement dans les pays Baltes montrant à tous ceux qui se méprenaient sur lui, son attachement à la démocratie…
>
> En ce qui concerne, nous les Réservistes, sommes prêts à aller aider nos Camarades d'Active, à assurer la présence de la France hors de la Métropole et à faire triompher notre drapeau partout où il sera engagé, malgré le peu d'enthousiasme que certains de nos responsables manifestent à notre encontre.[3] »

La missive est lancée. Dans les paroles de son président, les membres de l'A.O.R.L., se disent prêts à rentrer en action. Face au constat de la situation au Moyen-Orient, la référence au passé légitime pour eux, leur nécessaire rappel comme ils ont déjà connu. Mais cet espoir est déçu. C'est d'ailleurs le choix de ne pas recourir au contingent – et de fait aux réservistes disponibles – qui a aussi fait le succès du président de l'époque. Pour le Chef de l'état-major, Christian Quesnot, l'appel aux appelés et aux réservistes ne peut qu'être une erreur et propose plutôt de se servir des V.S.L.[4]. Mais ce choix politique a renforcé au contraire la popularité du

---

Pour en savoir plus : Françoise Sellier, « HUSSEIN SADDAM - (1937-2006) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 mai 2021.

[1] Olivier Compagnon, « GUERRE DU GOLFE, en bref », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 mai 2021.

[2] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France,* vol 2, Paris, Perrin, 2018, p. 596.

[3] *BAORL*, n° 353, 4ème trimestre 1990, rubrique « Éditorial ».

[4] Pierre Pascallon, *La Vème République…, op.cit.,* p. 61-66.

gouvernement dans la population française. En effet, le consensus autour de cette décision a permis d'épargner un grand nombre de vies et une rapidité d'action sans précédent[1].

La fin de la guerre du Golfe intervient rapidement. Les opérations d'envergure se multiplient, dont celle du 17 janvier 1991 baptisée « Tempête du désert » suivie de celle du 24 février qui est une offensive terrestre. Cette dernière pousse le président irakien à accepter le cessez-le-feu le 28 février. Alors que le Koweit retrouve son indépendance grâce à l'intervention onusienne, l'équilibre géopolitique de la région du golfe persique est totalement bouleversé et Saddam Hussein reste en fonction[2]. L'A.O.R.L. continue son rôle informatif et dresse alors ce bilan :

> « Comme prévu, la guerre du Golfe a eu lieu. Les Armées Alliées et en particulier l'Armée Française représentée par un contingent de 15 000 hommes environ ont certes remporté la victoire, libérant le KOWEIT mais les hommes politiques ne leur ont pas permis de remporter une victoire totale obligeant le dictateur irakien à se soumettre sans conditions. Pire, ces mêmes hommes politiques sont en train de perdre la paix pour n'avoir pas su profiter de la victoire de nos armes.
>
> Cette guerre du Golfe aura toutefois permis de confirmer de façon éclatante et aux yeux de tous l'échec de notre politique de Défense depuis plus de dix ans. Cette politique qui ne vise qu'à réduire notre potentiel en hommes et en matériel abouti au fait attristant que notre contingent DAGUET était difficilement relevable si cela s'était avéré nécessaire, et que le matériel dont disposaient nos valeureux camarades d'Active était ancien et peu adapté aux nécessités du combat moderne.
>
> Par ailleurs les Réservistes que nous sommes dont beaucoup se préparent activement depuis de longues années ont été écartés par les Politiques et n'ont pu trouver dans cette guerre l'occasion de prouver leur valeur et d'affirmer leur volonté de servir la PATRIE. »
>
> Mais la crise est passée et ces mêmes hommes politiques ne semblent plus être préoccupés de ces problèmes capitaux de la Nation ! La politique politicienne et ses scandales a déjà repris son cours comme si de rien ne s'était passé !
>
> Cette guerre aurait pu et aurait dû constituer pour notre armée, Active et Réserve confondues un point de départ pour un Renouveau. Malheureusement il semble que cela ne soit déjà plus d'actualité, un mois et demi après l'arrêt brutal des combats !
>
> Chacun de nous doit continuer à se battre auprès de nos Élus pour que soit entendu la voix de la Réserve par ceux qui ont en charge nos destinées.[3] »

Avec la fin de la guerre du Golfe, les réservistes prennent conscience que leur position au sein de l'armée est en train de changer. En effet, le constat du président Marquet, est à l'image de celui fait par les autorités françaises. Le pays sort de cette guerre dans un profond sentiment

---

[1] Serge Berstein, Olivier Milza (dir), *Histoire du monde de 1900 à nos jours : du XXe au XXIe siècle*, Paris, Hatier, 2018, 542-543.
[2] Olivier Compagnon, « GUERRE DU GOLFE, en bref », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 mai 2021.
[3] *BAORL*, n° 354, 1er trimestre 1991, rubrique « Éditorial ».

de honte, car s'il est doté d'un matériel technologique de pointe, celui-ci cohabite avec un armement usé par le temps[1]. Pour les réservistes, ce sentiment est présent, alors même qu'ils n'y ont pas été envoyés. Ce constat met en berne le moral des officiers qui y voient une défaite à la politique de défense menée depuis la fin de la guerre d'Algérie.

Tout en reconnaissant l'efficacité de l'active, l'amertume subsiste dans le corps des officiers de réserve de la région lyonnaise. Ils se sentent abandonnés par le ministère et par le Président. L'attente de faire leurs preuves, ailleurs qu'en manœuvre, a été déçu. C'est la sensation qui reste dans les mémoires et qui, plusieurs décennies plus tard, subsiste au cœur des discussions[2]. La guerre du Golfe marque la prise de conscience dans l'opinion publique de l'inévitable professionnalisation. Après cet épisode, on commence à repenser l'armée et le débat est déjà présent à l'A.O.R.L. dans les paroles du colonel Dumas :

> « Armée de Conscription ou Armée de métier ? Voilà qui va occuper l'esprit de nos intellectuels, car le débat mettant en jeu un des fondements de la République, permettra à tous ceux qui n'y connaissent rien et particulièrement à ceux qui n'ont pas pratiqué le Service Militaire de s'exprimer. On ira probablement en final vers une solution mixte, mais une seule chose est certaine : Conscription ou non, il faudra des Réservistes. Et c'est là le problème car si l'on va vers l'Armée de Métier ou si l'on y va davantage, il faudra réinventer complètement le système de réserve.[3] »

La guerre du Golfe est, dès son dénouement, perçue comme un tournant. Dès lors, les réflexions ont lieu notamment à partir des carences de l'appareil militaire français qui ont pu être constatées. La guerre a de nombreuses conséquences stratégiques et impose un temps de constat. Effectivement, la France doit accepter la suprématie militaire des États-Unis et est tenue de relativiser son poids en matière de défense sur la scène internationale. De plus, elle a mis en exergue que la priorité de la politique stratégique est celle des O.P.E.X. et non plus la lutte contre un quelconque ennemi intérieur. Les déficiences matérielles, mais aussi dans les structures de commandement et l'organisation des forces de carrière ont été mises en avant. Dès lors, repenser l'armée passe par la nécessité de mettre sur pied des unités plus souples par conséquent plus facilement projetables[4].

γ) Des réservistes toujours sur le terrain : La guerre en ex-Yougoslavie.

Le conflit en ex-Yougoslavie n'a encore été que très peu étudié en histoire. Il est récent, et a largement marqué la mémoire des Français qui ont vu la guerre se profiler non loin de chez

---

[1] Hervé Drévillon, *Histoire militaire de la France…, op. cit.,* p. 667-668.
[2] Entretien avec Jean Marquet, le 12 octobre 2020.
[3] *BAORL*, n° 354, 1er trimestre 1991, rubrique « Après-guerre du Golfe ».
[4] Pierre Pascallon, *La Vème République…, op.cit.,* p. 75-89.

eux, en Europe alors même qu'une unité continentale se construit en parallèle. Les hostilités débutent en juin 1991 avec la proclamation de l'indépendance simultanée de la Croatie et de la Slovénie qui engendre l'intervention de l'armée yougoslave. Mais la mort de Tito en 1980, l'arrivée de Slobodan Milosevic au pouvoir ainsi que la chute du régime communiste font partie des causes profondes qui ont déclenché la crise. Il faut dire qu'il n'y a pas vraiment de consensus intérieur sur ce territoire qui regroupe à la fois de nombreuses identités nationales et religieuses. Le conflit se divise en quatre : la guerre de Slovénie en juin 1991 qui dure 19 jours est censée rétablir par la force l'intégrité du territoire yougoslave. La guerre de Croatie entre juillet et décembre de cette même année et entre mai et août 1995, connaît certes un arrêt, mais les affrontements entre milices paramilitaires serbes et croates perdurent. Rapidement l'O.N.U. décide du déploiement des casques bleus mais ils rencontrent des difficultés d'action alors même que le 31 décembre 1991 un plan de paix onusien est mis en place[1]. D'autres espaces clament leur indépendance dont la République de Bosnie alors même que la nouvelle Union Européenne manifeste son attachement au maintien de l'intégrité du territoire yougoslave[2]. La guerre en Bosnie-Herzégovine se déroule d'avril 1992 à août 1995 durant laquelle l'usage de la terreur est systématiquement pratiqué. L'objectif des Serbes est d'imposer une défaite militaire aux Croates musulmans[3]. Mais l'union change rapidement de position et reconnaît les nouvelles républiques tandis qu'elle condamne les actions du chef de la République Fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milosevic. Finalement, un premier cessez-le-feu est proclamé en novembre 1995 après une menace d'intervention des États-Unis et est scellé par l'accord de paix de Dayton[4]. La guerre du Kosovo en 1998 oppose les forces armées serbes à l'armée de libération albanaise, mais Ibrahim Rugova, qui dirige alors ce petit pays, tente une politique de résistance passive avec le développement d'un État dans l'État. La répression est féroce voire aveugle du côté des Serbes. Slobodan Milosevic lance une politique de terre brûlée sur cet espace, tandis que les opérations menées par l'O.T.A.N. sont décevantes que ce soit sur le plan militaire ou humanitaire, la coalition internationale n'a pas pu éviter les massacres ni l'exode des populations. Le 9 juin 1999, les accords de Kumanovo imposent à Belgrade le déploiement d'une force transnationale mais le conflit perdure jusqu'en 2001[5].

---

[1] Hans Stark, « La crise de Yougoslavie » dans Thierry de Montbrial, *Dictionnaire de stratégie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.
[2] Serge Berstein, Olivier Milza (dir), *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit,* 542-543.
[3] Hans Stark, « La crise de Yougoslavie »*…, op. cit.*
[4] Serge Berstein, Olivier Milza (dir), *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit.,* 542-543.
[5] Hans Stark, « La crise de Yougoslavie »*…, op. cit.*

Les sources de l'A.O.R.L. ont laissé apparaître deux faits : à l'image de la guerre du Golfe, les dirigeants de l'association se sont passionnés pour le conflit, ce qui fait du *Bulletin* une source inédite pour parler de la guerre vue depuis la France. De plus, les fichiers de membres de l'A.O.R.L. font émerger que, des officiers de réserve, ont pu servir en ex-Yougoslavie. S'ils n'ont pas été rappelés effectivement, des volontaires se sont rendus sur le terrain. Ainsi, des acteurs ont témoigné de ces mois où ils ont porté l'uniforme afin de défendre les populations civiles sur place.

1. La guerre commentée par l'A.O.R.L. :

Lorsque le sujet de la guerre en ex-Yougoslavie fait son apparition dans le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon*, c'est pour mettre en exergue une injustice selon les principaux protagonistes du bureau. En effet, est dénoncée la mort de 25 soldats français entre 1992 et 1994 mais aussi le fait que leur sacrifice ne soit pas assez honoré par le pays[1].

C'est toujours dans les éditoriaux, une fois de plus, que le conflit fait son apparition. Le président, Jean Marquet, met un point d'honneur à informer ses camarades de l'évolution de la situation. Si on ressent à nouveau une certaine frustration à ne pas être sur le terrain, le conflit est largement commenté et critiqué :

> « Depuis plus de trois ans, la France et d'autres Pays, au nom de l'ONU, se débattent dans le bourbier des Balkans où ils s'enlisent complètement, nous allons de cessez-le-feu en cessez-le-feu avec toujours des menaces, jamais tenues, de sanctions militaires. Les belligérants sont les champions du « deux pas avant, un pas en arrière ». Et si parfois nous avons montré un peu notre force, jamais nous ne leur avions démontré que nous l'utiliserions. Ainsi nous n'étions pas crédibles. Les Américains qui s'étaient tenus à l'écart de ce conflit et des essais de règlement diplomatique, ont entrepris de s'en mêler il y a quelques mois. Les combats ont continué et le dernier épisode sanglant a été le bombardement du marché de Sarajevo pour bien montrer aux occidentaux le mépris avec lequel les Serbes considéraient les résolutions de l'ONU. Les Américains ont eux réagi en bombardant sévèrement les positions serbes. Quelques jours de pilonnage ont obligé les Serbes à reculer au-delà du périmètre de 20km autour de Sarajevo, non sans avoir crâné les premiers jours. Ainsi, ce n'est que par la force, cela est encore démontré, que l'on impose sa loi. Puissions-nous nous en souvenir ! Car depuis le début de ce conflit balkanique, la France a perdu plus de cinquante de ses valeureux soldats. L'un des derniers à être tombé est le Médecin Capitaine Éric Dorléans du RICM de Vannes, fils de notre camarade de l'AORL, le lieutenant-colonel Jaques Dorléans[2] ».

Le conflit en ex-Yougoslavie, aux portes de l'Europe, inquiète puisqu'il ne trouve pas d'issue rapidement. Vu depuis la France, l'intervention des forces françaises ne semble pas toujours légitime. C'est du moins ce que l'on ressent à la lecture des éditoriaux, tous plus virulents les uns que les autres sur l'utilisation de l'armée française dans ce conflit, que ce soit sur son envoi

[1] *BAORL*, n° 368, 3ème trimestre 1994, rubrique « Éditorial ».
[2] *BAORL*, n° 372, 3ème trimestre 1995, rubrique « Éditorial ».

ou sur sa technique stratégique. On le voit ici, le médecin en chef est critique vis-à-vis des techniques utilisées pour vaincre les armées ennemies. De plus l'interventionnisme américain sous la houlette de l'O.T.A.N. est lui aussi mis en avant comme un mal qui ne fait qu'aggraver la crise. Le fait que l'une des victimes de ce conflit soit un enfant d'adhérent, renforce aussi le sentiment d'impuissance des officiers de réserve restés en France simples spectateurs du conflit. Que ce soit la guerre du Golfe, suivie du conflit en ex-Yougoslavie – et aussi pour certains la crise au Rwanda de 1994 – la sensation d'incapacité et de rejet du gouvernement est la même pour les officiers de réserve qui n'attendent qu'à être appelés en renfort.

2. Des réservistes sur le terrain :

Pourtant, pour le conflit en ex-Yougoslavie, des officiers de réserve ont été envoyés en renfort de l'armée de carrière. La France engage et sélectionne les volontaires qui souhaitent se rendre utiles et affirmer leur position dans l'armée de réserve. Toutefois, l'action des réservistes sur l'ancien territoire yougoslave ne semble effectif qu'à partir de 1996. Deux sources permettent d'émettre cette hypothèse : évidemment, le *Bulletin*, et les témoignages recueillis. Dans la première, il est indiqué que :

> « Les Réserves participent maintenant effectivement aux missions de notre Armée puisque deux de nos camarades ont été désignés pour se rendre en Bosnie pour effectuer un séjour de quatre semaines en septembre et octobre 1996. Ils ne manqueront pas de nous relater de leur expérience à leur retour[1] »

Le président mentionne qu'à partir de cette date les réservistes peuvent, s'ils le souhaitent, participer à l'O.P.E.X. Il n'y pas d'autres indices antérieurs qui pourraient induire une participation des volontaires de réserve plus précoce dans le conflit. Il est donc possible que certains soient partis avant, sans que cette seconde supposition ne puisse être confirmée, ni par la source, ni par l'historiographie. L'année 1996 se confirme avec les témoins, membres de l'A.O.R.L. qui ont participé à l'O.P.E.X. : tous deux sont partis après cette date.

Des membres de l'A.O.R.L. se sont rendus dans les Balkans en tant qu'officiers de réserve de l'armée française. Dans la citation précédente il est question de deux membres, dont il est possible qu'un soit le lieutenant-colonel Lhermitte, qui dès son retour donne une conférence à ses camarades lyonnais sur ce qu'il a vécu. Une partie est retranscrite dans la revue[2]. Mais ce n'est pas le seul, car le fichier membre a permis de montrer que deux autres adhérents de

[1] *BAORL*, n° 375, 2ème trimestre 1996, rubrique « Éditorial ».
[2] *BAORL*, n° 377, 4ème trimestre 1996, rubrique « Les 100j en Bosnie du LCL Lhermitte ».

l'époque ont aussi été envoyés : Jovojin Jevdjenijevic[1] et Humbert de Rivaz[2]. On peut alors estimer à trois ou quatre officiers de réserve membres de l'A.O.R.L. – ou anciens adhérents à l'heure actuelle – qui sont partis en ex-Yougoslavie après 1996.

On apprend qu'ils ont servi sous engagements spéciaux dans la réserve[3]. En effet, depuis 1995, les E.S.R. sont mis en place pour permettre un meilleur contrôle de la disponibilité des réservistes mais aussi de leur emploi et du budget qui doit leur être alloué. De plus, cette disposition vise à renforcer les liens entre l'active et sa réserve, qui faute de rappel, travaillent de moins en moins en coopération. L'État met en place quatre types d'E.S.R. à savoir les classiques qui permettent de poursuivre une instruction et un entraînement constant pendant la période de réserve qui suit le service actif ; un E.S.R. de formation qui favorise l'acquisition de nouvelles qualifications utiles à l'armée ; un E.S.R. dit opérationnel qui concède une fonction en temps de paix ou de guerre à l'officier de réserve et enfin un E.S.R. dit « mandat particulier » afin de fournir des hommes pour divers travaux dans l'armée. Leur durée peut varier mais la période minimale est fixée à six jours par la directive ministérielle du 29 décembre 1994, quand la limite supérieure est de 100 jours. Mais les durées sont plus symboliques qu'une réalité de terrain car elles ne sont pas juridiquement établies dans les années 1990[4]. Les officiers de réserve qui se sont joints aux troupes en ex-Yougoslavie semblent tous ne pas avoir dépassé 100 jours de présence sur le terrain. En effet, Lhermitte annonce ce chiffre et les deux témoins interrogés n'y ont pas passé plus de trois mois, soit un total maximum de 92 jours. Obtenir un E.S.R. est donc *a priori* la condition *sine qua non* pour servir dans cette région au sud de l'Europe de l'Est.

---

[1] Jovojin Jevdjenijevic, selon l'entretien du 11 novembre 2020 : Il est né en 1948 en France, il est issu de « l'immigration serbe blanche » après la Seconde Guerre mondiale. Son père s'est battu contre les communistes, il n'est pas resté en Yougoslavie car il était recherché. Sa mère aussi a immigré en France. Cependant, son enfance est marquée par l'absence d'un père parti travaillé au Congo, il est donc élevé par sa mère au cœur du milieu serbe parisien. Il a fait une classe préparatoire, puis une école d'ingénieur dans le textile, et en parallèle, au vu de ses antécédents familiaux n'a pas imaginé autre chose que d'être officier dans la cavalerie. Il sort officier de réserve du service militaire, comme il travaillait en Ariège il a été affecté dans le 10e Hussard (et avait fait son service dans le 8e Hussard). Quand il est revenu à Lyon, il a été affecté au 299ème R.I.

[2] Humbert de Rivaz, selon l'entretien du 20 novembre 2020 : Il est né le 26 juin 1952 dans le 16ème arrondissement de Paris puis a vécu ensuite à Versailles. Issu d'une famille traditionaliste, catholique pratiquante et attachée aux valeurs de la droite légitimiste. Une mère au foyer et un père qui était cadre administratif d'entreprise. Il débute des études d'architecture en Suisse 1975-76. Service Militaire en 1975-76. Ses études à l'étranger ne lui ont pas permis d'effectuer une P.M.S., ainsi débute son service militaire en tant que simple soldat. Il a fait ses classes au 6ème régiment de parachutiste d'infanterie de marine qui est à Mont-de-Marsan et après il a été intégré à Coëtquidan. Il a terminé major de son P.E.O.R. Ainsi il a choisi son affectation : 9ème régiment de chasseur parachutiste à Toulouse. Après son service il a souhaité garder le lien avec l'armée et comme il était en région lyonnaise il fait le choix d'être affecté au 53e B.C.A. qui était le régiment dérivé du 13e régiment de chasseur alpin de Chambéry. Puis il s'est retrouvé au 299ème R.I. et là, a suivi la progression normale : capitaine puis chef de bataillon. Du coté professionnel il a travaillé au ministère de la culture puis à la direction du génie à Lyon mais comme personnel civil.

[3] Engagements spéciaux dans la Réserve, désormais E.S.R.

[4] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit,* p. 286-288.

Pour autant, l'acquisition de ce contrat n'est pas donnée à tous les volontaires. Il faut pour un officier de réserve montrer quelle est sa plus-value, ce qui sur le terrain, le rend plus indispensable qu'un autre. En effet, si pour Lhermitte ce qu'il a à apporter n'est pas mis en avant, c'est quelque chose que l'on retrouve chez les deux témoins. J. Jevdjenijevic possède la particularité de parler serbe[1], les interprètes et les personnels bilingues sont très recherchés par l'armée notamment lorsque le conflit se déroule sur un territoire qui n'est pas francophone. Quant à H. de Rivaz, c'est sa profession civile – architecte urbaniste – qui a fait qu'il a eu l'opportunité d'aller renforcer les rangs de l'armée. Jean Marquet, se porte volontaire pour se rendre en ex-Yougoslavie mais il n'est pas appelé par le commandement. Si selon lui cela est dû au fait qu'il est à l'époque trop gradé, et par conséquent « [je] coûtait cher à la finance publique[2] », la raison d'un manque de spécialisation complémentaire paraît plus probante.

Les deux témoins qui ont été interrogés gardent de ces mois passés dans les Balkans de nombreux souvenirs, dont la précision des missions qu'ils ont pu effectuer sur le terrain, est une source importante pour l'histoire du temps présent. En effet, l'histoire de ce conflit est encore à construire et les acteurs français attendent d'être entendus sur ce qu'ils ont vécu. Pour tous les deux, les motivations sont bien différentes au départ. Pour J. Jevdjenijevic ses origines serbes sont un facteur déterminant à son engagement. Son parcours civil dans le domaine de l'export et le fait qu'il soit polyglotte (français, allemand, espagnol, serbe, anglais) a été perçu comme un véritable atout pour les opérations spéciales. En effet, l'idée sur le terrain est alors d'arrêter la guerre mais aussi de créer les conditions adéquates relatives à la paix. Pour ce faire le C.O.S.[3] de Sarajevo s'occupe des opérations dites civilo-militaires dont un des objectifs est de remettre en route l'économie locale en développant des entreprises. J. Jevdjenijevic doit s'occuper de l'économie de la Bosnie. Mais lorsque l'attaché militaire français de Sarajevo a perdu son interprète, J. Jevdjenijevic est choisi pour sillonner le pays à la rencontre des populations. Une mission, effectuée en parallèle de celle qu'il effectuait à la chambre de commerce de l'ambassade de France, qui a permis, en plus, de créer une base de données qui recense les entreprises bosniaques. C'est une initiative qui a été utile : des partenariats d'industries franco-bosniaques ont vu le jour notamment pour la reconstruction du pays[4]. Avec cet exemple, on voit se développer concrètement sur le terrain une des volontés de la présidence française de la C.I.O.R. de développer les partenariats entre l'armée et les industries.

[1] Entretien avec Jovojin Jevdjenijevic le 11 novembre 2020.
[2] Entretien avec Jean Marquet, le 12 octobre 2020.
[3] Commandement des Opérations Spéciales.
[4] Entretien avec Jovojin Jevdjenijevic le 11 novembre 2020.

Le second, H. de Rivaz, a passé lui aussi trois mois en ex-Yougoslavie dans le courant de l'année 1999 dans le cadre d'une mission de reconstruction à Sarajevo. Cette expérience l'a frappé notamment dans son rapport qu'il a pu avoir avec les populations. S'il n'a pas pu, autant qu'il l'aurait souhaité aider, la souffrance des populations est restée dans sa mémoire très vive. Il a participé à la construction des lotissements mais surtout il a proposé un projet pour rebâtir un des ponts les plus imposants de la ville. Mais ce qu'il retient de cet été passé en Bosnie c'est la machine de guerre que représente l'O.T.A.N. Les Américains ont imposé – selon lui – leur façon de gérer la crise, ce qui était difficile à accepter pour les officiers venus de France[1].

Les officiers de réserve interrogés sur ces mois passés sous l'uniforme ont, il est certain, effectué des missions que l'on peut qualifier d'inédites. Affectés à des fonctions civilo-militaires mais en tant qu'officiers de réserve de l'armée française, ils ont été des acteurs avertis de la reconstruction. En effet, obtenir la participation de cadres, qui plus est dans des domaines civils et militaires, est alors un atout que ce soit pour le commandement français mais aussi pour l'O.T.A.N. Conscients des enjeux que représente la construction d'une paix durable, peut-être est-ce dans ces missions qui revêtent des aspects des deux domaines, que les officiers de réserve de la fin des années 1990 trouvent leurs nouvelles fonctions.

[1] Entretien avec Humbert de Rivaz, le 20 novembre 2020.

II) La menace disparaît, les officiers de réserve aussi.

Avec la fin de la guerre froide, le positionnement stratégique de la France se transforme. La possibilité d'un conflit sur le territoire disparaît, ce qui rend le système de conscription de plus en plus désuet aux yeux de la population. Mais que vont devenir les officiers de réserve qui eux sont le fruit de cette méthode de recrutement ?

A) La suspension du service militaire…

α) Genèse et réforme de 1997.

Depuis la fin de la guerre d'Algérie le malaise de l'armée est pesant et se fait sentir jusque dans les corps d'officiers de réserve qui n'exercent pourtant, le métier des armes qu'à mi-temps. Dans les années 1970 sont prises de nouvelles mesures pour réagir à une situation qui est de plus en plus intenable. La manifestation la plus visible est la diminution de la ressource, incarnée par la réduction du temps passé au service militaire. En 1970, il est alors réduit à 12 mois, ce qui incarne pour les concitoyens l'implantation durable du temps de paix car sa durée est la même que celle fixée en 1928. De plus, les dispenses sont en voie d'augmentation d'autant que le soutien aux familles est accordé aux conscrits par le code du service national en 1971 et Simone Veil tente d'aller plus loin en 1976 avec une proposition de loi en faveur des personnes indispensables à la poursuite de l'exploitation familiale. Entre 1970 et 1977 c'est 9 % de la ressource qui est dispensée soit près de 35 000 hommes. L'exemption est elle aussi un recours de plus en plus fréquent : entre 1971 et 1973 ce sont plus de 340 000 jeunes exemptés dont beaucoup de sursitaires[1], c'est-à-dire par déduction, parmi eux de nombreux potentiels officiers de réserve.

La conscription devient une institution négative d'autant plus avec la suppression des sursis qui tend à imposer le service avant la période d'étude entre 18 et 21 ans. Mais elle est surtout touchée par l'évolution de la société qui remet en cause la hiérarchie et qui connaît de nombreuses transformations. Plus globalement, tout ce qui semble avoir permis l'implantation des

[1] François Cailleteau, *La conscription en France : mort et résurrection*, Paris, Économica, 2015, p. 39-42.

hommes a disparu et l'individualisme remplace le sens du collectif dans un contexte de coexistence pacifique en Europe. À cela, il faut ajouter que le service devient de plus en plus inégalitaire : quand certains connaissent un service « doux » dans la coopération ou l'aide technique – réservé on s'en souvient à l'élite – d'autres sont dans les casernes. Mais là encore, au sein de l'armée, les conditions de réalisation du service peuvent varier d'une région à l'autre, voire même selon l'arme : dans l'armée de l'air, le temps sous les drapeaux est peu contraignant par exemple. Petit à petit, il redevient ce qu'il a été pendant tout le XIXe siècle c'est-à-dire une corvée que les jeunes cherchent à éviter[1].

Le besoin en réservistes s'affaiblit aussi. Les effectifs de réserve sont davantage estimés plus par l'habitude et le potentiel besoin en cas de guerre mais les moyens qui leur sont alloués diminuent, ce qui est l'expression de la baisse du besoin. Au fur et à mesure les réserves ne sont plus destinées à renforcer le corps de bataille. Leur rôle devient de plus en plus opaque et elles exercent dans la majorité des cas des tâches mal définies et seulement sur le territoire national, ils sont donc peu employés en O.P.E.X. Si l'A.O.R.L. tente de montrer que les convocations verticales organisées par l'armée sont un succès, selon François Cailleteau elles se soldent généralement par un échec sur la totalité du territoire. Par ailleurs, la durée de leur formation se raccourcit de fait et le service devient de moins en moins efficace. Ils sont formés au rabais des connaissances attendues et n'acquièrent pas assez d'expérience sur le terrain pendant le service actif[2].

La situation ne s'améliore pas dans les années 1980 avec une gauche au pouvoir divisée sur la question militaire. En effet, trois traditions se font face au sein de la gauche politique française : les antimilitaristes qui cultivent une hostilité totale pour la conscription, ceux issus de la tradition marxiste qui considèrent la guerre comme consubstantiellement liée au capitalisme et enfin ceux qui s'inscrivent dans la continuité de Jean Jaurès et qui sont à la recherche d'une transformation plus démocratique de l'armée. Pourtant, pour l'élection de 1981, la gauche fait consensus avec un programme commun : renonciation à la force de frappe nucléaire, nouvelle réduction de la durée du service mais s'oppose à l'armée de métier[3]. C'est certainement pour cette raison que son arrivée au pouvoir n'a pas été critiquée ouvertement dans le *Bulletin*. C'est

[1] *Ibidem*, p. 43-47.
[2] *Ibidem*, p. 48-50.
[3] *Ibidem*, p. 51-54.

surtout la conjoncture internationale qui maintient le service et non une volonté gouvernementale, et la demande de réduction du temps du service s'estompe même si elle est toujours présente dans les débats[1].

L'équilibre entre le besoin et la ressource disponible est aussi à prendre en considération. La démographie est en constante évolution, ce qui impose à l'institution une adaptation régulière. Un pic est atteint avec 440 000 jeunes hommes dans les années 1980 mais il stagne plutôt autour de 420 000 en moyenne. Les besoins de l'armée diminuent du fait de la restriction des budgets après la loi de programmation de 1983 et le développement des V.S.L. qui servent comme leur nom l'indique plus longtemps et ainsi compensent les besoins en incorporation. Entre 1981 et 1989, les insertions dans l'armée chutent de 12 % tandis que dans les nouvelles dispositions du service elles augmentent : on passe de 10 % à 15 % en gendarmerie et le service dans la police attire plus de 3 600 jeunes en 1989. De même, les jeunes tentent de retarder l'échéance : ceux qui anticipent l'appel se font de plus en plus rares, et 57 % des jeunes gens en 1989 font le choix du report[2].

La suspension du service militaire intervient à la fin des année 1990 de manière insidieuse. C'est à la conjonction des évolutions sociétales, de la difficulté d'organiser un grand débat public et dans la série de décisions qui retire progressivement tout crédit au système de conscription que se forge l'idée, au sommet du gouvernement, de mettre fin au système. Le débat fait peu de bruit dans l'opinion publique qui, dès le courant des années 1970, se positionne à près de 50 % favorable à une armée de métier. Mais la question prend une place plus importante encore au tournant des années 1990 avec la guerre du Golfe qui a laissé les réservistes sur le carreau. Pourtant, l'institution militaire reste silencieuse. Elle est convaincue du bien-fondé de la conscription et craint d'être remise en cause si elle ouvre le débat. C'est dans un cercle circonscrit alors que se jouent les négociations sur le maintien du service national : Valéry Giscard d'Estaing évoque son possible abandon en 1989 et François Fillon propose le recours à une armée de métier dès 1991. Mais la question devient celles des spécialistes bien plus que des politiciens. Nonobstant, à l'heure où on pense rénover l'armée, les mesures prises vont à l'encontre de cette idée : le service est notamment réduit une nouvelle fois à 10 mois[3].

[1] *Ibidem*, p. 54-57.
[2] *Ibidem*, p. 57-64.
[3] *Ibidem*, p. 64-76.

Ce sont finalement quelques phrases prononcées par le Président de la République – Jacques Chirac – qui sonnent le glas de l'époque de la conscription le 22 février 1996[1]. Alors même que ce n'est pas une promesse électorale, il engage publiquement une réflexion sur le sujet. Toutefois, Philippe Seguin, alors président de l'Assemblée nationale s'y oppose totalement, ce qui pousse le Président à la dissoudre[2]. Mais la décision est actée par la loi du 28 octobre 1997[3] qui suspend – et de fait ne supprime pas – le service national, et par là, le système de conscription. Assez paradoxalement, elle s'intitule « loi portant réforme du service national » ce qui induit un maintien du code du service mais abandonne l'appel sous les drapeaux. Est toutefois maintenu le recensement qui est étendu aux filles[4]. La décision n'est que très peu remise en question dans les sphères civiles car progressivement la professionnalisation a gagné les différents partis[5].

Mais réformer l'armée ne va pas sans débat, et l'armée professionnelle qui est issue de ces réflexions n'est pas celle imaginée au départ. Le Président propose le maintien d'un service sous trois formes à savoir militaire, civile ou humanitaire d'une durée de six mois, l'hypothèse d'un volontariat civil est aussi envisagée. En dernier lieu, c'est la loi Richard qui est promulguée et qui instaure seulement la Journée d'Appel de Préparation à la Défense[6] ouverte aux deux sexes. Son objectif est d'évaluer le niveau intellectuel de la jeunesse avec différents tests. Cette journée est aussi l'occasion de présenter les matériels de la défense et les diverses possibilités d'effectuer un volontariat dans l'armée. Il s'agit en somme d'un temps de sensibilisation aux métiers des armes.

β) L'A.O.R.L. et la fin du service militaire : vénérer une relique.

Pour reprendre l'expression de François Cailleteau, on passe effectivement d'une « institution immuable à une relique vénérée[7] ». On retrouve une ambivalence dans les discours : les officiers de réserve ont conscience de la nécessité de la professionnalisation mais la rejettent. Les officiers de l'A.O.R.L. manifestent dans le *Bulletin* un attachement « de principe et de valeur[8] ». À l'instar de toutes les thématiques qu'ils ont défendues sur notre période, ils commencent à exposer leur point de vue sur le sujet avec la reproduction d'articles. La première motion

[1] Annonce télévisée disponible en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=UfyEYeyiMpI.
[2] François Cailleteau, *La conscription en France : mort et résurrection*, Paris, Économica, 2015, p. 78-80.
[3] Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, disponible en ligne sur Légifrance.
[4] François Cailleteau, *La conscription en France…, op. cit.,* p. 78-80.
[5] Annie Crépin, *Histoire de la conscription,* Paris, Gallimard, 2009, p. 402-424.
[6] Dorénavant J.A.P.D.
[7] François Cailleteau, *La conscription en France…, op. cit.,* p. 65.
[8] Annie Crépin, *Histoire de la conscription,* Paris, Gallimard, 2009, p. 402-424.

où l'on retrouve cette ambiguïté est proposée par le colonel Dumas en 1991 lorsqu'il fait paraître un extrait du livre du général Lacaze, *Le président et le champignon :*

> « Faut-il donc abandonner la conscription ? Dans la forme où elle s'effectue de nos jours, certainement. Pourtant, il est regrettable de se priver de ce ciment que constitue le service militaire comme passerelle entre la nation et son armée.[1] »

Ces questionnements se font légitiment jour dans les mois qui suivent la fin de la guerre du Golfe. L'A.O.R.L. commence à se questionner sur l'avenir des réserves dans un contexte où elles ne sont plus utilisées massivement par l'armée. Elle adopte donc le point de vue de certains généraux qui est le reflet de cette ambivalence de positionnement alors même que professionnalisation et conscription sont incompatibles. Afin de pousser les réflexions, l'association organise un dîner-débat avec comme principal conférencier Marcel Bigeard[2] le 22 octobre 1991 au Quartier Général Frère. Ce général de renommée se positionne certes favorablement pour la reconstruction d'une nouvelle armée mais ne souhaite pas que la conscription soit abandonnée. Il plaide ce soir-là pour les réservistes dont il considère leur place comme indispensable pour éviter une armée de métier dont le coût serait trop élevé et qui risquerait de manquer en matière d'effectif[3]. Ces positionnements de généraux confortent les officiers de réserve dans l'espoir de ne pas voir abandonner le système de conscription. La décennie 1990 est alors celle du choix : il faut repenser la place du contingent[4]. Mais, la professionnalisation totale reste écartée dans la pensée des généraux et les réservistes. Si l'on a vu un peu plus haut que l'institution reste publiquement majoritairement silencieuse[5], certains généraux prennent la parole dans des cercles restreints tels que l'A.O.R.L. Lorsque le Président de la République annonce publiquement en 1996 la fin de la conscription, les membres de l'A.O.R.L. ressentent une trahison importante :

> « Le Président de la République a déclenché le 22 février 1996, la « bataille pour notre Armée. Il a décidé avant de prendre l'Avis des Français et sans consulter la représentation nationale, de supprimer en 6 ans le service militaire. Malgré toutes ses imperfections et les inégalités qui s'y rattachaient, en particulier pour les formes civiles du Service National, la conscription restait le meilleur moyen de promouvoir et de maintenir l'esprit de Défense en rattachant la Nation à son Armée. Ce problème qui nous est posé et pour lequel nous allons peut-être…être consultés par les Maires est l'affaire de TOUS les CITOYENS. Des sondages effectués auprès des jeunes

---

[1] Jeannou Lacaze, *Le président et le champignon*, Paris, Albin Michel, 1991 dans *BAORL*, n° 356, 3ème trimestre 1991, rubrique « la motion de garde nationale ».

[2] Marcel Bigeard (1916-2010), général et homme politique français, il est le militaire le plus décoré du XXe siècle, il a notamment combattu en Indochine dont il reste une des figures principales. Bernard Magnillat, président de l'A.O.R.L. y a notamment combattu à ses côtés. À la mort de ce dernier, Bigeard a écrit à Madame Magnillat « Sans Bernard, je n'aurais jamais été tout-à-fait Bigeard. » http://museemilitairelyon.com/spip.php?article73.
Pour en savoir plus sur le général Bigeard : René Guitton, *Bigeard, l'hommage*, Monaco, Éditions du Rocher, 2011.

[3] *BAORL*, n° 356, 3ème trimestre 1991, rubrique « Repas conférence, Marcel Bigeard ».

[4] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit.,* p. 259-260.

[5] François Cailleteau, *La conscription en France…, op. cit.,* p. 67-68.

auraient confirmés leur désaffection envers le service militaire. Est-ce pour cela qu'il fallait décider de sa suppression ? Si l'on interrogeait les contribuables sur leur volonté de continuer à payer autant d'impôts, le résultat ne fait aucun doute ! Leur donnerait-on aussitôt satisfaction ? Evidemment non !!! Les dernières informations font état pour diverses raisons d'un retournement de l'opinion des jeunes. Les écoutera-t-on ? La réforme de l'Armée annoncée par le Président est due, nous a-t-il dit, à la nécessité d'une meilleure adéquation entre l'outil et les missions. A-t-on préalablement défini les missions, ou tout ce qui est prévu ne répond-il pas à une volonté politique de réduire les dépenses militaires ? Est-ce la volonté de la nation de continuer à gaspiller nos ressources à des buts que nous ne comprenons ou n'approuvons pas. En ce qui concerne les Réserves, le Président les a superbement ignorées. Et pourtant : en 1870, en 1914-1918, en 1940-1945, en Algérie, etc…, elles ont beaucoup donné. Dans les pays où existe une armée de métier (Etats-Unis, Grande-Bretagne), la proportion des réserves est de plus de 50% pour l'Armée de Terre et la Réserve possède une ligne budgétaire propre. Les Réserves sont une nécessité absolue si l'on veut avoir une Armée crédible tant pour la défense du territoire que pour les éventuelles opérations extérieures que nous devrions engager. Le maintien des Réservistes est notre COMBAT A TOUS, officiers et sous-officiers, de même que leur insertion au sein d'une Armée professionnelle se fera sans difficulté. Car les Réservistes sont tout comme leurs camarades d'Active des militaires professionnels, les uns à temps plein pour toute ou partie de leur vie active, les autres à temps partiel pour leur vie entière. La participation des Réservistes au sein de notre Armée est absolument nécessaire et leur rôle doit s'accroître (au sein même de l'Armée ou par leur association) pour en arriver au point où en sont les autres grands pays démocratiques à armée professionnelle : entraînement et préparation des « cadets », entraînement de toute la réserve non affectée, au besoin par les plus anciens, fussent-ils D.O.M. pour pallier à toute éventualité.[1] »

Malgré la conscience de la fin de la nécessité de la professionnalisation depuis le début des années 1990, l'annonce est un choc pour ceux dont l'existence est justifiée par l'institution. Le discours fait l'effet d'une bombe au sein du corps des officiers de réserve. Il n'est alors pas question pour eux de cautionner une armée totalement de métier sans réservistes. On passe alors de l'ambiguïté de la situation à l'urgence d'action pour défendre le rôle des réserves. La conscription n'est alors plus au cœur des débats car l'important est de défendre la place qu'occupent les réserves dans l'armée. L'A.O.R.L. s'inscrit alors dans la logique des débats nationaux et organise des réunions. La première en liste mais aussi la plus importante est celle du 6 mai 1996 où plusieurs points sont défendus et mis en exergue avant d'être transmis à l'U.N.O.R. :

« 1°/ Soutien sur la professionnalisation d'une large partie de l'Armée avec cependant des bémols sur la capacité de la Gendarmerie à assurer seule la couverture générale du territoire (DOT) non pas par faute de professionnalisme mais comme étant déjà totalement impliquée à effectifs complet dans ses missions générales du temps de non-crise.

2°/ Nécessité absolue du maintien d'un nombre significatif de Réservistes en tous cas au nombre supérieur au chiffre déjà acquis (50 000 pour les Armée et 50 000 pour la Gendarmerie), accompagné des moyens matériels nécessaires pour leur véritable, la professionnalisation à temps partiel ce qui n'a jamais été réalisé jusqu'à présent. […]

[1] *BAORL*, n° 374, 1er trimestre 1996, rubrique « Éditorial ».

3°/ Maintien d'une forme de conscription minimum : un à deux mois obligatoires (type PME – PMS) sans aucune restriction (sauf médicale) à 18 ans afin d'alimenter d'une part les engagements de longue durée (40% des engagements de longue durée se dont à l'expiration du service national) et d'autre part permettre d'assurer le recrutement des Réservistes.[1] »

Le temps des réflexions laisse apparaître de nouveau l'ambiguïté de leur positionnement. L'armée de métier est selon eux conciliable avec une forme de conscription même minimum. Les réservistes souhaitent que l'armée de réserve soit elle aussi reconsidérée jusqu'à être à son tour professionnalisée. En effet, ils demandent dans ce contexte des effectifs supplémentaires – qui seraient alors issus d'un service militaire raccourci – et des moyens toujours plus importants afin de mener à bien le rôle qui leur est conféré. Les débats se font donc à bas-bruit et se placent surtout autour de la question de la pérennité de la conscription. Ils sont l'affaire de spécialistes pour François Cailleteau[2]. Dans cette perspective, l'A.O.R.L. est légitime pour s'immiscer dedans. Mais les propositions qu'elle défend, au nom du corps des réservistes sont utopiques : l'État réduit les budgets du domaine de la défense et l'opinion publique est de plus en plus tournée vers l'armée de métier[3]. L'association ne semble alors pas prendre la mesure du tournant qui se joue tout autour d'elle et continue de vénérer le service militaire.

La position des officiers de réserve est la même que celle exposée par l'A.O.R.L. Lorsque les témoins ont été interrogés sur cette question, tous évoquent leur désaccord vis-à-vis du choix d'abandonner le service militaire. Sur l'échantillon de témoins qui ont participé à la guerre d'Algérie, des questions sur la fin du service ont été posées. Les résultats obtenus sont sans doute représentatifs de la pensée du corps des officiers de réserve à l'époque. En effet, 54,5 % se sont exprimés contre cette réforme quand seulement 18,2 % la considéraient déjà comme nécessaire. Les 27,3 % restants expriment quant à eux leur accord avec le fait de supprimer la forme en vigueur dans les années 1990 mais auraient souhaité son maintien sous un autre aspect. Cette réforme les a sensiblement bouleversés car ils sont 62,5 % à s'être intéressés aux débats de près et régulièrement c'est à travers l'A.O.R.L. qu'ils se sont informés.

fin SN		
C'était une chose nécessaire	2	18.2%
C'était une erreur de le supprimer	6	54.5%
Autre	3	27.3%
Total	**11**	**100.0%**

débat fin SN		
Oui	5	62.5%
Non	3	37.5%
Total	**8**	**100.0%**

Figure 87 : Tableau de réponses aux questions : que pensez-vous de suspension du service national et avez-vous participé aux débats.

[1] *BAORL*, n° 375, 2ème trimestre 1996, rubrique « compte rendu de la réunion du 6 mai ».
[2] François Cailleteau, *La conscription en France…, op. cit.,* p. 69-70.
[3] *Ibidem*, p. 77.

Les autres témoins avec lesquels des entretiens ont été menés exposent eux aussi cette position, si bien qu'il aurait été possible de les associer aux tableaux de résultats précédents. Ils manifestent donc dans leur majorité un attachement à cette institution. Ils déplorent la brutalité de cette réforme et le manque d'écoute dont ils ont été victimes selon eux. Tous évoquent malgré tout, la nécessité pour l'armée à ce moment précis de se professionnaliser mais la volonté du maintien d'un service minimum « plus court et pédagogique[1] » demeure dans les esprits.

Finalement, le corps des officiers de réserve se démet et fait le choix de soutenir la loi de suspension du service[2]. En effet, l'ultime éditorial de l'année 1997 marque la résignation des membres de l'A.O.R.L. face à cette décision qui a été prise par l'État. Ainsi, ils se rapprochent de leur but premier : être le principal soutien de l'armée. Le président de l'A.O.R.L. concède alors que l'armée qualitative plutôt que l'armée quantitative « apportera à notre Patrie le soutien militaire dont elle a besoin[3] ». Adonc, les préoccupations de l'association changent définitivement de focale pour se concentrer sur l'avenir des réserves.

B) …induit de nouvelles formes de réserve.

Indéniablement, choisir de suspendre le service national entraîne une réforme des réserves de l'armée. Pourtant ces réformes n'ont pas été au cœur de l'actualité alors même qu'elles perduraient depuis leur création en 1872. Leur nécessité n'a jamais été remise en question, et ne l'a sensiblement pas été non plus pendant les débats sur l'interruption du service. Mais réserves et conscription sont intrinsèquement liées.

α) La réflexion autour du nouvel emploi des réservistes : le plan « Réserves 2000 ».

La réflexion sur l'avenir des réserves débute en parallèle de celle sur la fin du service national. Comme cela a été rappelé dans le premier chapitre de cette étude, la période dans la réserve fait partie intégrante de celle-ci. Ainsi, suspendre le service militaire revient à priver l'armée de sa réserve de masse encore nécessaire. Dans cette réforme, il n'est alors pas question

[1] Entretien avec Alain Curtil, le 16 octobre 2020.
[2] Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national, disponible en ligne sur Légifrance.
[3] *BAORL*, n° 381, 4ème trimestre 1997, rubrique « Éditorial ».

de supprimer le système de réserve, seulement de les réduire et fatalement de modifier leur mode de recrutement.

Dès les premières années de la décennie 1990, un nouveau plan pour les réserves est mis en débat au sein du gouvernement, c'est le temps des perspectives du « plan réserve 2000 ». Celui-ci s'intègre dans le projet « Armées 2000 ». Ces projections sont très peu présentes dans la bibliographie, il faut alors se pencher sur les espaces numériques gouvernementaux pour les comprendre. Le plan « Armées 2000 » est proposé en Conseil des ministres le 26 juillet 1989. Il propose des réorientations sur le projet de loi de programmation militaire et comporte trois séries de mesures. La première consiste à regrouper les trois corps d'armées en deux mais plus puissants et dont les responsabilités opérationnelles sont permanentes. Elle vise à resserrer l'organisation territoriale de la défense en trois régions militaires et dix circonscriptions de défense. Enfin, elle souhaite voir se développer la coopération interarmées. Le but est d'obtenir une organisation plus simple, cohérente et efficace[1].

Le plan « Armée 2000 » rentre en vigueur le 22 août 1990 dans l'optique de s'adapter au nouveau contexte géopolitique. La priorité aux structures opérationnelles de l'armée est réaffirmée et il en va de même pour la collaboration interarmées désignée comme « indispensable à toute action militaire ». Avec les nouvelles frontières des régions et divisions militaires, les états-majors sont réduits de 50 %. Il est pour la première fois instauré une coopération entre les autorités civiles et militaires. Enfin, il est acté que l'armée soit réduite de 35 000 hommes et le repli des forces françaises en Allemagne[2].

Les cadres réservistes, dans ce contexte, commencent à s'inquiéter de leur avenir. Lorsqu'on regarde les questions posées au Sénat, on retrouve dès le 10 mai 1990 leurs préoccupations. Édouard Le Jeune, sénateur de l'Union Centriste attire l'attention du ministre sur les perspectives pour les cadres dans l'optique du plan de l'Armée 2000. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la Défense, se veut rassurant. Il insiste sur le fait que les réserves « font partie intégrante de notre concept de défense » et tranche pour une réorganisation des réserves dans la continuité du plan « Armée 2000[3] ».

[1] Prononcé le 26 juillet 1989, Conseil des ministres du 26 Juillet 1989 Le plan "Armées 2000", Vie publique.fr (vie-publique.fr).
[2] Prononcé le 22 août 1990, Conseil des ministres du 22 Août 1990 Mise en place du plan "Armées 2000'', Vie publique.fr (vie-publique.fr).
[3] Question écrite n° 09755 de M. Edouard Le Jeune (Finistère - UC) publiée dans le *Journal Officiel du Sénat* du 10/05/1990, p. 1013, disponible en ligne sur le site du Sénat.

Le plan « Réserve 2000 » est donc très attendu par les cadres de réserve. Les premières discussions se font dès l'année 1992, en témoigne une question d'Albert Voilquin, sénateur des Vosges, en mars au ministre de la Défense qui demande à rassurer les cadres sur leurs futures prérogatives. Il est alors décidé un plan de modernisation qui repose sur les réflexions du conseil d'études des réserves, couplé d'un effort d'information à grande échelle. De plus, le ministre demande aux associations de réservistes d'« au-delà de leur action qui tend au rayonnement de l'esprit de défense et à la promotion des réserves dans le monde civil, permettre au commandement de faire connaître ses objectifs en la matière, les moyens qu'il envisage d'y consacrer et les échéances qu'il entend respecter[1] ». Par cette réponse, le gouvernement renouvelle sa confiance aux A.O.R. pour être un véritable appui dans cette réforme. Il est finalement approuvé le 2 décembre 1992. L'A.O.R.L. est certainement à l'image d'autres A.O.R. se fait l'écho dans son bulletin des craintes qui règnent dans le corps des officiers sur l'avenir des réserves :

> « Les mois passent et les problèmes demeurent […] Sur un plan global, il est certain que la mobilisation telle que nous l'avons connue depuis de longues années ne se fera plus de la même façon pour les centaines de milliers d'affectés. Le nombre de Réservistes pouvant être rappelés sera très réduit avec les hommes du premier cercle (disponibles, volontaires et spécialistes) et ceux du deuxième cercle. […] En effet, il est à craindre pour l'avenir à moyen et long terme, car beaucoup de politiques envisagent purement et simplement de supprimer les Réserves, n'y voyant là que le moyen de faire des économies… alors qu'elles pourraient être faites ailleurs dans des domaines moins essentiels pour la France que le domaine militaire qui est celui de notre indépendance.[2] »

L'enjeu est alors de taille pour les cadres de réserve : prouver au gouvernement qu'ils sont encore utiles à l'armée alors même que certains ne voient plus l'intérêt de les maintenir. Le plan est validé à l'hiver 1992 et induit un bouleversement considérable dans la gestion du personnel de réserve. Tous grades confondues, l'objectif est de passer de 4 millions d'hommes à 500 000 entre 1992 et 1995, c'est-à-dire huit fois moins. L'idée est alors de les répartir dans les trois catégories énoncées par le président dans la citation précédente : les disponibles, les volontaires et les spécialistes[3]. Mais les officiers de réserve ayant été peu étudiés, c'est la source principale qui fournit de nombreuses informations supplémentaires sur ces expectatives.

Conformément au souhait du gouvernement, l'A.O.R.L. publie dans le *Bulletin* n° 372, un article qui est totalement consacré au plan « Réserve 2000 ». Il s'agit de la retranscription d'une conférence qui a eu lieu le 22 juin pour l'A.O.R.L. par le général Judéaux. L'année 1995 est cruciale dans la mise en route de ce plan car trois nouvelles mesures rentrent en vigueur : les

---

[1] Question écrite n° 20209 de M. Albert Voilquin (Vosges - U.R.E.I.) publiée dans le *Journal Officiel du Sénat* du 05/03/1992, p. 521, disponible en ligne sur le site du Sénat.
[2] *BAORL*, n° 359, 2ème trimestre 1992, rubrique « Éditorial ».
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit,* p. 285.

nouvelles structures des régiments, la politique d'instruction et enfin le lancement des E.S.R. Le plan constitue selon le général un maillon important de la revalorisation de la défense du territoire. La réforme des réserves s'insère dans la lignée de la création de la chaîne militaire de défense qui se veut opérationnelle et de la défense militaire terrestre qui correspond à la défense civile fusionnée à la D.O.T. Il doit être totalement achevé en 1998[1].

Le conférencier revient sur les divers disfonctionnements qui ont conduit les autorités à penser cette réforme : l'impossible rappel des réservistes sans décret de mobilisation, l'équipement ancien voire défaillant qui leur est attribué, sans oublier une ressource excédentaire par rapport au besoin et un sentiment de rejet ressenti par les réservistes vis-à-vis des personnels de carrière. Ce sont les raisons pour lesquelles, le « Le Plan Réserve 2000 vise donc à mettre en place un nouveau CONCEPT DE MONTÉE EN PUISSANCE ADAPTÉ AU NOUVEAU CONTEXTE GEOSTRATEGIQUE et à réorganiser les Réserves pour les rendre plus efficaces et plus opérationnelles[2] ». Pour ce faire, les régiments de réserve vont être divisés par deux, d'un maillage territorial qui en comporte 110, le plan prévoit qu'il n'en reste que 70 en 1998, mais avec un encadrement plus important et des matériels plus adaptés. De plus, l'idée est de passer, comme pour l'armée d'active, d'un recrutement quantitatif à une sélection qualitative des personnels qui s'appuie sur trois principes à savoir une concentration de la gestion des réservistes sur la ressource utile, l'utilisation prioritaire des volontaires par le biais d'un engagement dit spécial et enfin l'emploi possible des réservistes dès le temps de paix suivant les situations auxquelles le pays fait face lorsque les militaires de carrière sont en nombre insuffisant. Le général met aussi en avant le fait que « la réduction de la réserve ne concerne que les personnels d'exécution. Le besoin en cadres est toujours aussi important[3] ». Dès lors, les officiers ne semblent pas touchés par les départs et sont maintenus à environ 50 000 dans l'armée de terre.

Sont alors envisagées quatre catégories pour classifier les hommes de la réserve : les disponibles, au nombre de 140 000 à 150 000, qui restent les ressortissants du service militaire ; les sélectionnés, entre 40 000 et 50 000 qui sont les cadres qui complètent les unités d'active et bénéficient d'un E.S.R. ; les spécialisés, un corps d'environ 500 personnes dont les qualifications professionnelles sont rares ; et enfin la réserve générale qui regroupe tous ceux qui ont une affectation dans les armées mais qui n'entrent pas dans les catégories précédentes. Leurs

[1] *BAORL*, n° 372, 3ème trimestre 1995, rubrique « le plan réserves 2000 ».
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibidem*.

missions sont inchangées, le plan prévoit toujours qu'ils existent seulement pour compléter les formations d'active.

Dans le domaine de l'instruction et de l'entraînement, le plan anticipe plusieurs changements. Les C.E.P.R. deviennent les Centres Départementaux des Réserves[1]. Ils occupent un large panel dans la gestion des réserves du fait qu'ils s'occupent du recrutement, de l'animation, de l'information et de l'administration de proximité[2]. Son organisation est laissée au bon vouloir des divisions militaires dans l'idée d'éviter d'imposer le même modèle théorique à tous les territoires[3]. L'instruction ne serait plus dispensée qu'aux cadres par le biais de convocations verticales et assurément sélectives. La présence de cadres d'active dans les unités de réserve serait quant à elle supprimée.

Le rallye des réserves est lui aussi présent dans le plan. On l'a vu, il est l'activité facultative la plus importante dans la vie des réservistes mais aussi de l'A.O.R.L. « Il ne s'agit donc plus de faire un challenge entre des équipes parfois constituées et entraînées pour cette épreuve pour distribuer des coupes et des médailles, mais d'une épreuve opérationnelle continue, la plus réaliste possible, afin de mesurer l'aptitude opérationnelle d'une équipe organique de l'unité élémentaire[4] ». Cette attaque au rallye est durement ressentie par les officiers de réserve qui l'ont longtemps organisé et pris au sérieux dans leur entraînement à la guerre. La composition des équipes est elle aussi modifiée avec un commandant d'unité, deux chefs de sections, trois chefs de groupes et deux remplaçants[5]. Cette mesure sonne le glas de cette activité.

Malheureusement cette conférence est qualifiée « d'insuffisamment suivie ». En effet, les effectifs de l'A.O.R.L. sont en baisse et ce depuis plusieurs années. Mais si cela rentre en considération pour expliquer cette faible audience, il faut aussi mentionner le fait que le vieillissement de la population des officiers de réserve est important. Cette réforme vise les jeunes hommes, c'est-à-dire ceux qui sont encore dans leur période de service national et qui s'apprêtent à entrer dans la réserve et ceux qui y sont déjà. Avec la perte de ses prérogatives progressives, l'association attire moins de jeunes. De fait, ses membres sont majoritairement des offi-

[1] Dorénavant C.D.R.
[2] *BAORL*, n° 372, 3ème trimestre 1995, rubrique « le plan réserves 2000 ».
[3] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit.*, p. 289-290.
[4] *BAORL*, n° 372, 3ème trimestre 1995, rubrique « le plan réserves 2000 ».
[5] *BAORL*, n° 372, 3ème trimestre 1995, rubrique « le plan réserves 2000 ».

ciers honoraires. On retrouve cette même donnée pour les deux échantillons de témoins interrogés par questionnaire. Ainsi, ils se sont très peu intéressés aux changements de paradigme qui ont concerné les réserves.

L'U.N.O.R. s'est, elle aussi investie dans cette loi de programmation sous la présidence de Milliasseau[1]. La fédération a pris contact avec Charles Million[2] et le Préfet Jean-François Di Chiara dans l'optique de revenir sur certaines des décisions sus citées. De plus, le colonel Théaudière[3], vraisemblablement membre du bureau de l'U.N.O.R. est un ami personnel ce qui pose un problème en vue des élections de la nouvelle présidence de l'union. Milliasseau choisit de se présenter à nouveau et engage sa démission une fois que le plan pour les réserves est achevé[4].

Pourtant, la loi de programmation sur les réserves et les discussions qui vont avec ne sont pas plus présentes dans le *Bulletin*. L'A.O.R.L. ne tend pas à suivre les prérogatives du gouvernement et ne se fait pas le porte-parole de cette réforme. Et alors même que dans le chapitre 6 il a été conclu que l'association locale s'occupe de fait constamment de politique, elle finit dans cette affaire à dénier toute implication :

> « Il est reproché à l'association de ne pas intervenir dans la politique des Réserves, avec l'énergie souhaitée. Le Président précise que notre association n'a pas à faire de la politique, donc ne doit pas intervenir au niveau ministériel.[5] »

Cette non-ingérence est en effet difficilement compréhensible après avoir détaillé le fonctionnement de l'association. Plusieurs hypothèses sont alors envisageables. Lorsque cette injonction lui est faite, le service militaire vient officiellement d'être suspendu et depuis 1993, les officiers de réserve suivent cette réforme de près. Il est possible qu'ils soient simplement lassés de ne pas être entendus à travers les dirigeants de l'U.N.O.R. D'un autre côté, on peut aussi l'envisager comme un désaccord politique. En effet, depuis avril 1997, la France est régie par un troisième régime de cohabitation, celui dit de la « gauche plurielle[6] ».

Ces réflexions autour du nouvel emploi des réservistes qui s'inscrivent dans le cadre plus large de la fin de la conscription, matérialisent l'achèvement du système des réserves tel qu'il

---

[1] Président de l'U.N.O.R. de 1994 à 1997.
[2] Charles Million (1945-) ministre de la Défense de 1995 à 1997.
[3] Président de l'U.N.O.R. 1997-2004.
[4] *BAORL*, n° 379, 3ème trimestre 1997, rubrique « Compte rendu des CA de mars, avril, mai ».
[5] *BAORL*, n° 381, 4ème trimestre 1997, rubrique « Compte rendu de l'assemblée générale ».
[6] Serge Berstein, Olivier Milza (dir), *Histoire du monde de 1900 à nos jours…, op. cit.,* p. 548-550.

est à l'œuvre depuis 1872. Elles trouvent leur aboutissement dans la réforme du statut des officiers de réserve.

β) La réforme des réserves de 1999.

Du plan « Réserves 2000 », découle la loi du 22 octobre 1999 qui réforme les réserves militaires. Cette réforme est attendue par le corps des officiers de réserve, qui par le prisme de leur association suivent les débats[1]. Les prémices des réflexions qui ont lieu au début des années 1990[2] sont ravivées après la suspension du service national. L'U.N.O.R. qui a conscience de l'impatience de ses cotisants qui ne cesse de demander un texte de loi sur la nouvelle situation des réserves à l'instar du congrès de Mulhouse les 3 et 7 juin 1997[3]. La fédération participe certainement à l'élaboration de cette loi et en donne ses possibles modifications dans sa revue.

Plusieurs projets de loi sont proposés pour réformer le statut des officiers de réserve, tel celui de M. Haenel, déclaré caduque en 1995 et dont l'objectif est de consolider les relations entre les réservistes et les employeurs[4]. La version V1 du projet de loi de 1999 est proposée dans *Armée Défense* du mois de septembre-octobre 1998. Dans cette première tentative, la participation aux activités militaires est reconnue comme un devoir. Leur position en tant que soutien à l'armée ainsi que dans le lien entre l'armée et la nation est réaffirmée. Le réserviste serait reconnu comme « collaborateur bénévole du service public » s'il participe bénévolement à des activités liées à l'autorité militaire. Les rapports entretenus avec les employeurs sont pour la première fois mentionnés : sans accord de celui-ci, le réserviste ne pourrait exercer de période d'entraînement supérieure à cinq jours. De plus, toute demande d'absence pour participer aux activités militaires doit être avisée d'un préavis de deux mois. Toutefois, le citoyen-soldat ne peut être licencié ou déclassé en raison de ses activités avec l'armée. Les employeurs peuvent, s'ils le souhaitent, conclure des conventions avec le Ministère des Armées et ainsi obtenir le label « partenaire de la Défense ». Les E.S.R. ne peuvent excéder 30 jours mais auraient la possibilité d'être prolongés jusqu'à 120 jours dans le cadre d'un emploi opérationnel dans les forces. Dans cette version, la disponibilité est maintenue[5]. Alors même que le contexte général

[1] *BAORL*, n° 387, 2ème trimestre 1999, rubrique « Éditorial ».
[2] *BAORL*, n° 357, 4ème trimestre 1991, rubrique « À propos du statut des réservistes ».
[3] *BAORL*, n° 379, 2ème trimestre 1997, rubrique « Congrès de l'UNOR à Mulhouse ».
[4] Proposition de loi tendant à revaloriser le statut des réservistes et de leurs entreprises d'accueil dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique des réserves, présentée par M. Hubert Haenel, Sénateur. Disponible sur le site du Sénat [en ligne].
[5] *Armée Défense*, n° 5/6, septembre-octobre 1998, p. 3.

retire tout crédit au service militaire, la position des réserves ainsi que ce devoir de défense est réaffirmé dans cette première version.

La loi du 22 octobre 1999 « portant organisation de la réserve militaire et du service de défense[1] » modifie incontestablement le rôle et le statut des réserves. L'article premier réaffirme le fait que « tous les citoyens concourent à la défense de la nation. Ce devoir peut s'exercer par une participation à des activités militaires dans la réserve ». La réserve s'inscrit alors comme un parcours citoyen mais n'est plus une obligation légale. Son objectif reste de consolider les forces armées mais aussi d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au maintien du lien entre la nation et l'armée. Mais les réserves changent de physionomie. Elles sont à présent composées d'une réserve opérationnelle qui comprend des volontaires qui ont souscrit un E.S.R., dont le nombre est évalué en fonction du besoin des armées, et d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité qui ont reçu une affectation ; une réserve citoyenne est mise en place qui concerne tous les autres réservistes. L'article premier positionne les réservistes « et leurs associations » comme des « relais essentiels du renforcement du lien entre la nation et ses forces armées ». La place des employeurs et le label envisagé dans la version initiale sont institués.

Les conditions *sine qua non* d'admission (être français, majeur, en règle au regard des obligations du service national, ne pas avoir été condamné et posséder l'aptitude) dans la réserve restent inchangées selon l'article 2. Les modalités de recrutement évoluent quant à elles puisque le service militaire disparaît. Les volontaires sont admis dans la réserve à l'issue d'une préparation militaire. Cette dernière n'a plus pour objectif de fournir un premier enseignement militaire et d'accorder les sursis, elle devient nécessaire au recrutement des réserves, tous grades confondus. De ce fait, elle est ouverte à tous les citoyens qui désirent servir. La limite d'âge des réservistes est alignée sur celle des militaires de carrière, sauf pour les hommes du rang volontaires où elle est amenée à 40 ans. L'égalité entre les hommes de carrière et les réservistes sur le terrain demeure un principe important. L'honorariat est maintenu et les activités dans cette position peuvent se maintenir de façon bénévole et devient alors « collaborateur bénévole du service public ».

La section II de la présente loi est destinée aux dispositions prises relatives aux volontaires qui souhaitent servir dans la réserve opérationnelle. L'E.S.R. peut être souscrit pour une durée

[1] Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense, publiée au *Journal Officiel de la République Française* le 23 octobre 1999, disponible en ligne sur Légifrance.

d'un à cinq ans et est renouvelable. Il peut être envisagé dans l'optique de recevoir une formation, de suivre un entraînement, de renforcer temporairement les forces armées ou de dispenser un enseignement de défense comme le révèle l'article 8. L'armée dispose d'un droit de recours pour embaucher des spécialistes volontaires pour exercer certaines fonctions qui correspondent à leurs qualifications civiles. Toutefois, le grade qui est alors conféré à ces hommes est arrêté par le ministre en charge des armées mais ne lui donne pas un droit d'exercice de commandement en dehors de ses fonctions. La durée des activités à accomplir dans le cadre d'un E.S.R. reste inchangée de la version V1 et la demande à l'employeur anticipée d'un préavis est adoptée. Néanmoins, la nécessité liée à l'emploi opérationnel des forces ne peut excéder 90 jours par année civile selon l'article 12 contrairement à ce qui a été annoncé dans la première version. Mais elle peut cumuler 120 jours selon quelques dispositions.

La disponibilité est régie par la troisième section de la loi. Sont soumis à la disponibilité les volontaires pendant la durée de validité de leur E.S.R. et tous les « anciens militaires de carrière sous contrat et les personnes qui ont accompli un volontariat dans les armées dans la limite de cinq ans à compter de la fin de leur lien au service » selon l'article 14. De plus, les anciens militaires peuvent être convoqués régulièrement pour contrôler leurs aptitudes. Ils sont soumis de répondre aux ordres d'appel individuels ou collectifs afin de rejoindre leur lieu d'affectation. Les décrets de mobilisations sont encore possibles grâce à l'article 18 qui prévoit qu'en cas de « menaces de troubles graves à l'ordre public » le ministre peut décréter un appel « à tout ou partie des réservistes ».

La réserve citoyenne a elle pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre l'armée et nation. Elle doit fournir, selon l'article 19, les renforts à la réserve opérationnelle. En effet, en fonction des besoins les membres de la deuxième réserve peuvent passer dans la première. Elle est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire qui n'ont pas d'affectation dans la réserve opérationnelle et des anciens militaires qui ne possèdent pas d'affectation, ainsi que ceux qui ont servi dans la première réserve et qui en font la demande.

Les relations avec les employeurs sont définies par la présente loi. Le licenciement, le déclassement professionnel ou les sanctions disciplinaires sont interdits lorsque les absences sont liées à des activités dans la réserve. Toutefois, le contrat de travail est suspendu lorsque le réserviste est en situation d'activité dans la réserve, mais il est considéré comme étant dans une période de travail effectif pour les avantages légaux et questions d'ancienneté et d'avancement.

Le conseil supérieur de la réserve militaire est institué par la présente loi. Il est chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves. Ses missions sont établies par l'article 29 : il doit participer à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense ; participer à la promotion de l'esprit de défense et au développement du lien entre l'armée et la nation ; favoriser l'essor d'un partenariat entre les armées, les réservistes et les employeurs et doit établir un rapport annuel sur l'état des réserves. Il est présidé par le ministre de la Défense et possède des représentants de l'Assemblée nationale, du Sénat, issus des forces armées, et des associations de réservistes agréées par l'État.

Avec cette loi, les réserves semblent jouer pleinement et officiellement le rôle pour lequel elles se sont toujours dévouées, c'est-à-dire être le maillon nécessaire à la diffusion de l'esprit de défense et du lien entre l'armée et la nation. Le fait que cela soit mentionné à plusieurs reprises dans le texte juridique est une nouveauté digne d'intérêt puisque cela n'est pas présent dans les précédents statuts. On passe donc des réserves de masse à des réserves sélectives et les différents statuts développés en 1956 et 1976 sont mis de côté au profit de deux grands groupes : réserves opérationnelles et citoyennes. On ne parle donc plus d'hommes « dans les cadres » ou « hors cadres » par exemple.

Le *Bulletin* expose le profil du nouvel officier de réserve dans la nation. C'est à travers la retranscription d'un article de la revue *Terre Magazine*[1] que les officiers trouvent une idée de leurs attributions après la réforme de la réserve. En effet, le principe d'intégration, poussé à son paroxysme, des corps de réserves dans l'armée active est matérialisé par des itinéraires de formations comparables. Dès lors, il est attendu d'un officier, qu'il soit d'active ou de réserve, des compétences similaires notamment lorsqu'ils ont une affectation dans les nouvelles Unités de Réserve de Régiments Professionnalisés[2]. Ces formations se font sur un schéma d'organisation identique à celui des unités élémentaires de l'active, à savoir : sections et groupes de combat. Si le cursus pour les officiers et sous-officiers est simplifié, il est tout orienté vers l'unique voie des U.R.R.P. L'instruction dite de « tronc commun » les rend indistinctement aptes à servir dans une U.R.R.P. ou dans un service d'état-major. La possibilité de se spécialiser intervient dans un second temps. Enfin, la qualité et la carrière d'officier de réserve, ne commence que lorsqu'il atteint la qualification de chef de section, car elle est comprise comme la seule qui

[1] *Terre Magazine*, septembre 1999, article du général de division Barrie.
[2] Désormais U.R.R.P.

constitue une occasion de « se familiariser avec l'action sur le terrain » selon le commandement[1].

Les officiers de réserve acceptent avec beaucoup de résignations ces nouvelles mesures. Si beaucoup sont honoraires et ne sont pas concernés par les nouvelles réserves, c'est la dissolution des régiments de réserve qui est difficilement acceptable à leurs yeux. Le président évoque « la tristesse et le chagrin de voir disparaître ces unités où nombreux de nos camarades ont servi[2] ». À Lyon, c'est la disparition du 299e R.I. qui ébranle le moral des membres de l'association. Ce régiment emblématique ainsi que sa formation active – le 99e R.I. sont dissous le 21 mai 1997[3]. Il n'est évidemment pas le seul à connaître cette mesure, toutes les troupes de réserves disparaissent le 20 juin 1998 et sont rayés des tableaux de l'armée de terre le 1er juillet 1998[4] au profit des nouveaux U.R.R.P. Ces dissolutions ont laissé beaucoup d'amertume dans le corps des officiers de réserve. Les témoins évoquent régulièrement le sentiment d'inutilité qu'ils ont pu ressentir.

Certains trouvent encore à jouer un rôle dans la réserve en décidant de continuer à être actifs et dans l'organisation des J.A.P.D. par exemple comme Alain Beyssac[5]. En réalité, ce sont ceux qui se sont engagés dans les services de gendarmerie et d'état-major qui ont le moins souffert des dissolutions car de nouvelles affectations ont été pensées pour eux. Le centre régional de sécurité routière a recours à des officiers de réserve notamment l'été pour assurer la quiétude des automobilistes pour ne donner qu'un exemple. Mais ces emplois ne nécessitent plus des masses de réservistes.

γ) Une association qui peine à survivre.

L'A.O.R.L. est une association qui a perdu beaucoup de ses adhérents au moment de la suspension du service national et de la dissolution des régiments de réserve[6]. Les officiers, qui ne possèdent plus dès lors d'emplois en mobilisation, doivent repenser les missions de l'association s'ils ne souhaitent pas la voir à son tour disparaître.

---

[1] *BAORL*, n° 389, 4ème trimestre 1999, rubrique « réserves : des cursus simplifiés ».
[2] *BAORL*, n° 378, 1er trimestre 1997, rubrique « Éditorial ».
[3] *BAORL*, n° 379, 2ème trimestre 1997, rubrique « Éditorial ».
[4] *BAORL*, n° 383, 2ème trimestre 1998, rubrique « Éditorial ».
[5] Entretien avec Alain Beyssac le 16 octobre 2020.
[6] *Cf.* Chapitre 2.

1. Perdurer dans les années 1990 :

On l'a présentée dans le chapitre 2, l'association passe entre 1990 et 2000 de 800 à 900 adhérents à un total de moins de 400 personnes en moins de dix ans. La baisse des cotisations est un problème dont les dirigeants de l'A.O.R.L. sont conscients dès le début de la décennie. Les espérances son déçues à toutes les assemblées générales et l'association doit faire face à l'arrêt des cotisations de membres emblématiques d'une part, et d'autre part à l'impossible recrutement de nouveaux membres[1]. De fait, la pyramide des âges des adhérents se modifie et en 1993, l'association compte 31,8 % d'officiers de plus de 65 ans. Cette même année, aucune adhésion de jeunes libérés du service militaire n'est enregistrée[2]. Cette situation ne semble pas se retrouver seulement à l'A.O.R.L. et touche les associations affiliées à l'U.N.O.R.[3]. Dès lors, dans ce contexte de perte d'attractivité, les pouvoirs publics se détachent de l'association et la chute des subventions est rapidement actée. Chiaverini[4] ne trouve plus de subvention en 1999 ni auprès du conseil régional ni au conseil général[5].

Il est alors difficile pour l'association de perdurer dans les années 1990. L'association qui perd toute ses prérogatives avec l'ingérence totale de l'active dans le milieu des réserves. L'A.O.R.L. ne semble plus qu'exister à travers son jumelage avec les Allemands qui devient, au fil des années, la seule activité proposée aux adhérents.

Enfin, même le *Bulletin* décroît en qualité. Il est de moins en moins fourni ce qui se perçoit à la progressive diminution de la longueur des articles proposés, ce qui, de fait, réduit l'épaisseur de la revue. De plus, s'il est de moins en moins pourvus en rubriques et chroniques quantitatives, il l'est, *a contrario,* de plus en plus en publicités. Il est à supposer que les coûts d'impression augmentent aussi et face à la baisse d'adhésions, donc à la diminution des revenus que possèdent l'association, la nécessité de recourir à des annonceurs toujours plus nombreux, a été la seule solution trouvée.

[1] *BAORL*, n° 360, 3ème trimestre 1992, rubrique « Assemblée Générale ».
[2] *BAORL*, n° 365, 4ème trimestre 1993, rubrique « Rapport moral du Médecin en chef Metz, lors de l'A.G. du 18 décembre 1993 ».
[3] *BAORL*, n° 373, 4ème trimestre 1995, rubrique « Rapport moral ».
[4] Membre du conseil de l'A.O.R.L.
[5] *BAORL*, n° 388, 3ème trimestre 1999, rubrique « Compte rendu des CA juin-septembre 99 ».

Figure 88 : Courbe qui représente la quantité de publicités dans le Bulletin selon les années.

Figure 88 : Courbe qui représente le nombre de pages dans le Bulletin selon les années.

Avec ces deux courbes présentées ci-dessus, on constate à l'évidence qu'au plus le *Bulletin* perd en épaisseur, plus il est en parallèle rempli de publicités. Même la revue, qui apparaît encore quelques années plus tôt comme le lien qui unit l'adhérent à son association perd en intérêt. Il est alors difficile pour l'A.O.R.L. de perdurer et elle doit trouver une solution pour rebondir.

2. Des perspectives envisagées ? :

Les idées qui permettraient à l'A.O.R.L. de survivre dans le temps apparaissent à la lecture des bulletins des deux dernières années de la période étudiée. Les premières se veulent universelles dans le milieu des associations d'officiers de l'U.N.O.R. Conséquemment, elle vote une mention au cours de l'assemblée générale de 1996 dans l'objectif de l'adresser à la fédération :

> « 1 – La régression du maillage territorial des Régiments (Base, établissement, etc), le très petit nombre de jeunes gens qui trouveront leur place dans une future réserve dominante issue de la spécialisation civile, et la disparition des appelés Officiers, menacent à très court terme l'existence même de nos Associations.
>
> 2- Isolée dans la Nation, l'Armée va connaître une « Ghettoïsation de facto » qui va nuire à la quantité et à la qualité du recrutement.
>
> 3 – Les effectifs qui conditionnent notre vie associative pourraient chuter très rapidement (on en a déjà les prémices), si la modification de nos statuts ne nous donnait pas les moyens d'élargir la base de nos adhérents.
>
> 4 – Sans décision rapide dans ce sens au niveau national, l'AORL pourrait proposer dans un premier temps d'étendre son recrutement « de plein droit » aux nombreux sous-officiers de Réserve existants, non membre de la FNASOR.[1] »

Les suites de cette motion ne sont pas retranscrites dans le *Bulletin*. Toutefois, il est à penser que l'U.N.O.R. a envisagé les propositions faites par l'association rhodanienne. En effet, lors du conseil d'administration d'avril 1997 il est annoncé que le nouveau président de la F.N.A.S.O.R., le sergent-chef Yves-Debray, refuse tout rapprochement avec l'U.N.O.R. Une décision surprenante lorsque l'on sait que les associations de sous-officiers sont encore plus durement touchées par les réformes que les associations d'officiers. Ce refus de coalition est analysé par Christian Mérot comme un conflit hiérarchique : les sous-officiers ne souhaitent pas se retrouver sous la coupe de leurs supérieurs même au travers de leurs associations. L'historien constate qu'en Moselle, les officiers sont contre cette mixité avec leurs subalternes[2]. Pourtant l'exemple de l'association lyonnaise, et la possible tentative d'approche de l'U.N.O.R. démontrent le contraire. L'A.O.R.L. commence alors à envisager un rapprochement local avec la F.N.A.S.O.R. lyonnaise. Mais le président de ce regroupement, du nom de Pourret, suit la ligne de conduite de sa fédération et ne l'envisage pas non plus[3]. Pourtant des rapprochements locaux ont lieu dans plusieurs villes dans lesquelles les garnisons sont importantes à l'instar de Metz et Thionville[4].

---

[1] *BAORL*, n° 378, 1er trimestre 1997, rubrique « Motion votée par l'AG ».
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit.,* p. 265-267.
[3] *BAORL*, n° 381, 4ème trimestre 1997, rubrique « Activités de l'A.O.R.L. ».
[4] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit,* p. 265-267.

Cet impossible rapprochement inquiète d'autant plus les figures tutélaires de l'A.O.R.L. Le colonel Dumas évoque, lors du conseil d'administration de juin 1997, la nécessaire refonte des objectifs de l'association :

> « Il faut donc faire évoluer l'AORL vers une formule qui reste à définir (soutien de l'Armée ? maintien d'un minimum de patriotisme ? du souvenir ?... etc. Le tout sous quelle formule et, sans se télescoper avec des structures déjà existantes, ayant la même finalité). Cela passe probablement par une entente sur l'objectif que souhaite l'UNOR, car le problème se pose pour notre Fédération à l'horizon de 2002 bien qu'à travers les comptes rendus du congrès de Mulhouse, il ne semble pas que le gouffre vers lequel nous allons soit pris en compte, tout du moins apparemment.[1] »

Dumas est clair : les objectifs de l'A.O.R.L. ne peuvent plus être ceux qu'ils ont été pendant les huit décennies qui viennent de s'écouler. Mais ses potentielles nouvelles fonctions dans la cité pourraient faire double emploi avec des associations déjà existantes. En effet, le soutien à l'armée est déjà assuré par d'autres, à l'instar de l'A.S.A.F. La question du souvenir est quant à elle assurée par les associations d'anciens combattants. D'autant plus que, si le rapprochement avec celles dont l'objectif est de soutenir l'armée est déjà acté pour l'A.O.R.L., celui avec les associations d'anciens combattants pose différents problèmes. Non mentionné dans la revue lyonnaise, on sait grâce au du travail de thèse de Christian Mérot, que les associations d'officiers pensent et prennent des contacts avec le milieu combattant. Néanmoins cela pose des difficultés car certaines sont compromises politiquement, ce qui va à l'encontre de l'apolitisme des A.O.R. affiliées à l'U.N.O.R.[2].

3. Quoiqu'il en coûte, l'A.O.R.L. doit rester le lien entre l'armée et la nation.

La nouvelle organisation des réserves qui découle de la loi du 22 octobre 1999 place au centre des préoccupations le lien entre l'armée et la nation. Tout au long de la période, la fonction de trait d'union du réserviste a été exaltée alors même qu'elle n'est pas prévue par les différents statuts. En un sens, la législation leur confère alors une reconnaissance pour la mission que les officiers de réserve tentent d'accomplir au quotidien. Perdre ce rôle se révèle inconcevable pour les officiers de réserve de l'A.O.R.L. Dès 1998, ils manifestent leur inquiétude :

> « En effet, le système futur marquera une **rupture complète** avec ce que nous avons tous connu, et il est très important que les Réservistes puissent jouer un rôle dans **le lien Armée Nation** qui est essentiel à la pérennisation de la cohésion nationale. Car, si les Réservistes n'étaient pas impliqués dans les missions dévolues à l'Armée d'Active, tôt ou tard il se produirait une fracture

[1] *BAORL*, n° 380, 3ème trimestre 1997, rubrique « compte rendu des CA de juin-septembre ».
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit.,* p. 267-281.

> et un isolement de l'Armée dont les membres ne seraient plus considérés que comme des professionnels de la Défense, le reste de la Nation pouvant se désintéresser de ces problèmes de défense[1] ».

Pour eux, le lien entre l'armée et la nation est le garant de la pérennité de la cohésion nationale. Sans des hommes impliqués pour établir les relations entre les différentes strates de la société, il serait alors impossible d'obtenir la paix. Et alors même que les officiers désirent continuer à se rapprocher de l'active, les relations entre les deux flancs de l'institution se distendent. Dès l'annonce de la professionnalisation, les liens entre l'active et la réserve deviennent presque inexistants et la réserve opérationnelle est mise en sommeil jusqu'en 2006[2]. À l'A.O.R.L. pourtant, la résignation n'est pas au rendez-vous et le *Bulletin* tente d'exalter la position des réservistes dans la société. Maintenir l'association en vie est un enjeu pour le lien entre l'armée et la nation selon Pierre Bottet, déjà conscient de la nécessité d'un nouveau cadre associatif au début de l'année 1999[3]. Règne aussi une forme de déni dans le corps des officiers de réserve :

> « Je sais bien que les personnalités présentes au colloque ont affirmé que l'instruction resterait du seul domaine de l'Active. Mais je mets en doute la disponibilité des cadres d'une armée professionnalisée pour l'instruction de réservistes autres que ceux qui leur sont directement affectés, à moins de distraire de la troupe un nombre de cadres affectés à cette seule tâche, et sans doute peu motivés.[4]»

Les cadres espèrent continuer à jouer leur rôle d'instructeur auprès des jeunes malgré les annonces faites par le gouvernement. La professionnalisation est remise en doute dans ce domaine. Le lien entre l'armée et la nation ne relève pas « d'une opération plus ou moins bien réussie de type ''relations publiques'' » selon le lieutenant-colonel Escoffier[5] pour compléter les dires de son prédécesseur. C'est donc une relation construite selon lui sur le fait que le citoyen-soldat engage sa vie dans l'accomplissement de la mission. L'idée du sacrifice ultime pour la patrie apparaît comme le ciment du lien entre l'armée et la nation. Il se consolide avec un socle de valeurs communes à tous ceux qui font le choix de défendre le pays à savoir « l'attachement à une identité, à un art de vivre spécifique, un sentiment fort et obligatoirement sélectif de solidarité[6] ». L'uniformité du sentiment patriotique qu'il décrit est, selon le gradé, la condition *sine qua non* pour continuer à maintenir le lien entre l'armée et la nation. Le réserviste en est le principal vecteur car il doit continuer de diffuser les idées auxquelles il croit auprès de

---

[1] *BAORL*, n° 382, 1er trimestre 1998, rubrique « Éditorial ».
[2] Christian Mérot, *Les associations d'officiers et de sous-officiers de réserve…, op. cit.,* p. 308-309.
[3] *BAORL*, n° 386, 1er trimestre 1999, rubrique « Libre opinion » article de Pierre Bottet.
[4] *Ibidem*.
[5] *Ibidem*, article de Jean-Luc Escoffier.
[6] *Ibidem*.

ceux qui ne feront plus, à l'avenir, le choix de la réserve[1]. L'officier devient alors le prophète de la défense dans une société qui récuse l'obligation de l'impôt du sang. Cette ardeur vis-à-vis du lien entre l'armée et la nation se couple de la diffusion de l'esprit de défense :

> « Cependant il faut prolonger le plus longtemps possible cet esprit de Défense qui perpétuera le lien « Armée-Nation » et les Officiers de Réserve sont avec les Sous-Officiers de Réserve les mieux placés et les plus motivés pour assurer cette mission. Il est nécessaire que chacun d'entre nous se sente concerné par le devoir et essaie de convaincre ses camarades officiers de réserve moins actifs de s'investir le plus possible.[2] »

L'un n'allant pas sans l'autre, les officiers de réserve doivent quoi qu'il advienne, maintenir leur position. Tout laisse à penser que, le corps des officiers, l'A.O.R.L., mais aussi l'État par la loi du 22 octobre, ne peuvent envisager que le lien entre l'armée et la nation passe par un autre biais que les réservistes. Pourtant, la législation réduit les effectifs et leur rôle dans l'armée.

[1] *Ibidem*.
[2] *BAORL*, n° 388, 3ème trimestre 1999, rubrique « Éditorial ».

Conclusion :

Dans ce dernier chapitre, la perte d'influence des officiers de réserve a été démontrée. Si elle a été progressive avec les diverses réformes de l'armée qui ont eu lieu durant la deuxième moitié du XXe siècle, le processus s'est accéléré dans les années 1990. Dès lors, les réservistes peinent encore à trouver une place au sein de l'armée.

Pourtant, ils ont toujours été présents dans les O.P.E.X. Moins engagés quantitativement, les réservistes ont néanmoins pu jouer un rôle actif sur le terrain. La fin de la mobilisation de masse, très attendue au moment de la guerre du Golfe, a porté un coup au moral de ces militaires à temps partiel. Mais certains, par leur spécialisation, trouvent encore à s'employer auprès des forces d'active comme on a pu le voir durant le conflit en ex-Yougoslavie. Toute leur vie, souvent, ils se sont tenus prêts à être mobilisés, et à mettre à l'épreuve les connaissances militaires qu'ils ont pu acquérir pendant l'instruction, obligatoire comme facultative. Certains ont alors éprouvé une grande frustration de ne pas avoir pu participer sur le terrain aux conflits, mais par le biais de l'A.O.R.L. ils ont soutenu l'effort de guerre et les contingents d'active déployés.

Avec la disparition de la principale menace soviétique, la nécessité de réformer l'armée se fait de plus en plus présente. La décennie 1990 est tout entière marquée par ces politiques de défense nationale, qui visent à réduire les coûts et effectifs d'une armée qui n'est plus directement affectée à la sécurité intérieure du territoire. Elle est majoritairement mobilisée en dehors des frontières, ce qui exige à penser les réserves comme seulement un groupe de spécialistes et non plus comme des seuls hommes ayant reçu une formation militaire primaire lors du service. Dès lors, la suppression du service militaire, et plus globalement du service national, est envisagée par les autorités. Les réservistes ont conscience de la nécessaire professionnalisation des armées mais ont du mal à s'y résoudre. Ils manifestent, à travers leur association, un attachement de valeur au système de conscription duquel ils sont issus.

La disparition des réserves de masse au profit des réserves qualitatives n'est pas un choc pour le corps des officiers. Cela revêt plus d'une déception que d'une surprise. Mais dans le contexte où il est nécessaire de repenser leur rôle dans la société et leurs affectations, ils désirent encore demeurer cet indispensable trait d'union entre l'armée et la nation, alors même que l'A.O.R.L. perd en influence auprès des autorités civiles et militaires de la ville.

CONCLUSION

Ce travail de recherche a été guidé par la question suivante : comment l'A.O.R.L., et les officiers de réserve qui la composent, sont-ils devenus des traits d'union entre l'armée et la nation ? Arrivée à l'issue de l'étude, il est possible d'affirmer que les membres l'A.O.R.L. ont acquis cette fonction par trois attitudes prises : incarner, promouvoir et se mobiliser. Dans un premier temps, ils incarnent ce lien dont ils ont appris les valeurs et rudiments durant leur période au service militaire. Juridiquement, ils sont définis par la loi comme étant au sommet de la hiérarchie militaire et possèdent divers statuts selon le taux d'implication dans les réserves. Le fonctionnement de l'A.O.R.L., analysé dans le chapitre 2, est lui aussi tout entier tourné vers l'incarnation de ce lien, puisqu'il ne cesse de le mettre en avant. Les adhérents sont des hommes engagés qui mènent plusieurs activités chronophages de front, dont une double carrière, à la fois civile et militaire à laquelle ils ajoutent une participation active à l'A.O.R.L.

La promotion du lien entre l'armée et la nation ne peut véritablement se faire sans les officiers de réserve qui, par le truchement d'un loisir sexué, proposent une continuité dans l'instruction. Les activités paramilitaires, au départ à l'initiative des A.O.R., prennent progressivement de l'ampleur. Dès lors, le commandement prend le dessus sur leur gestion. Mais l'association propose aussi une formation facultative ainsi que d'autres occupations qui permettent la cohésion du groupe. Afin d'ériger au plus haut ce lien, les citoyens-soldats pensent leur association comme un outil de dialogue privilégié entre les autorités des sphères civiles et militaires.

Mais le temps de la mobilisation est de fait le moment où les réservistes mettent leurs capacités au service de ce lien et de la protection des populations. La guerre d'Algérie va de pair avec le dernier rappel des réservistes. Lors des huit années de conflit, ils ont joué un rôle indiscutable sur le terrain, et ce, des deux côtés de la Méditerranée. Mais se mobiliser pour le lien entre l'armée et la nation passe aussi par la défense des valeurs et idéaux auxquels les officiers croient. L'A.O.R.L. est alors un cadre d'analyse à part entière pour examiner la position des réservistes au sein de l'armée : de leur montée en puissance jusqu'à la perte de reconnaissance.

Le corps des officiers de réserve, analysé à travers leur univers associatif, est apparu comme le meilleur appui de l'armée d'active. L'A.O.R.L. sert de catalyseur pour toutes les bonnes volontés. Elle permet de mettre en relation les hommes avec le commandement. L'association apporte donc des hommes dans les régiments les plus importants de la région tels que la 299e R.I., mais elle souhaite aussi être un support psychologique à l'active notamment à travers le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve.* Le périodique devient au fil du temps bien plus qu'un bulletin de liaison entre les officiers et leur association, il est la matérialisation du lien entre l'armée et la nation.

Cette recherche a aussi permis d'approcher la réalité de la vie d'un officier de réserve impliqué dans le monde associatif, dans la seconde moitié du XXe siècle. En effet, la réalité de son quotidien ressemble à celle d'un homme qui est tout entier tourné vers sa mission, qui est de faire dialoguer les institutions civiles et militaires. Il a souvent, dans son enfance, été influencé par des hommes qui l'ont incarné, qui en ont fait la promotion et qui se sont mobilisés pour le pays. Dans la société civile, ils sont aussi au sommet de la hiérarchie sociale puisqu'ils occupent des fonctions socioprofessionnelles supérieures selon la catégorisation de l'I.N.S.E.E. Ce sont des hommes profondément patriotes dans leur manière de se comporter et qui sont donc prêts au sacrifice ultime. Plus spécifiquement, les éditoriaux produits par les dirigeants associatifs permettent d'appréhender les valeurs et représentations auxquelles croient et adhèrent la population des officiers de réserve.

Pourtant, le modèle de leur engagement s'est lui-aussi transformé à mesure que la société change de visage. En effet, le service militaire est de moins en moins perçu comme un rite de passage durant les décennies étudiées. S'il est vrai que les officiers de réserve investis à l'A.O.R.L. sont massivement des « fana mili », le caractère même de ces hommes, qui définit leur promesse envers l'armée s'est modifié. Au terme de cette étude, il est possible d'affirmer que l'A.O.R.L., qui a subi une perte d'effectifs et d'audience progressive mais constante, a aussi souffert des redéfinitions successives du rôle des officiers de réserve.

La typologie proposée par Mohammed Madoui[1], pour le cas des O.R.S.E.M., s'applique véritablement au corps des officiers de réserve au sens large. Jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie, les effectifs en officiers de réserve sont sensiblement croissants. L'association gagne des membres et les premières pertes se font moins ressentir. C'est l'époque des « traditionalistes », qui s'engagent dans l'armée par vocation et souhaitent adhérer à un système de valeurs symboliques[2]. Ce sont actuellement, les plus anciens membres de l'A.O.R.L. et les plus fidèles à leur groupement. Pour la plupart, ils ont connu le maintien sous les drapeaux en Algérie, cela les lie d'autant plus qu'ils sont communément issus de familles où le « capital militaire » est déterminant. C'est souvent cette même génération de réservistes qui a été déçue et désenchantée lors des réformes de 1997 à 1999. Ils ont vu leurs convictions être battues en brèche par une réforme dont ils n'ont pas toujours compris les mécanismes.

[1] Mohammed Madoui, « Les officiers de réserve de service d'état-major : logiques d'engagement et identité militaire », *Les champs de mars*, vol. 12, 2002, p. 123-144.
[2] *Ibidem*.

Avec les successives réformes de l'armée, l'A.O.R.L. prend conscience que ses effectifs chutent. Elle perd plus qu'elle ne gagne d'adhérents, ce qui maintient pendant quelques années son seuil à plus d'un millier de cotisants. Il s'agit alors du temps des « stratèges » qui s'engagent dans la réserve par pragmatisme. C'est la notion de métier, avec les exigences qui lui sont conférées, qui les conduit à s'intéresser aux armes[1]. Ils désirent faire de leurs compétences civiles des atouts pour la défense de la nation. On en a rarement retrouvé à l'A.O.R.L. car de fait l'association attire de moins en moins les jeunes pendant cette période. De plus, ceux qui y ont adhéré pendant cette période semblent avoir cessé de cotiser une fois la période du service militaire dans la réserve achevée.

Enfin, la décennie 1990, suivie du début des années 2000, est celle des « aventuriers » qui ne possèdent pas forcément d'attirance pour l'institution et ses valeurs mais qui s'engagent dans la réserve pour des raisons diverses qui peuvent aller de leur passion pour le sport à l'envie de voyager, en passant par la volonté de retrouver un esprit de camaraderie ou le fantasme du rêve d'enfant de manipuler des chars par exemple[2]. Ils sont évidemment très présents dans l'armée active mais on les retrouve aussi dans le corps de réserve notamment avec ceux qui se sont portés volontaires pour aller servir quelques mois en ex-Yougoslavie. Ce sont avant tout des hommes de terrain qui n'ont que faire des activités annexes que peuvent proposer les associations de réservistes. Certains y entrent mais referment rapidement la porte constatant que la fin du service militaire et la refonte des réserves causent la perte d'influence des A.O.R. Ils n'ont donc pas forcément été de ceux qui ont connu la désillusion de la suspension du service et ont accueilli les E.S.R. et la réforme de 1999 comme la possibilité d'assouvir leur soif d'aventure tout en conservant leur emploi dans le civil.

Le monde des associations de réservistes fonctionne donc comme un microcosme de volontaires en faveur du lien entre l'armée et la nation. Pour le réaliser, il apparaît qu'elles empruntent certains mécanismes aux associations d'anciens combattants. En effet, la lecture de la thèse d'Antoine Prost[3] a mis en évidence des rouages communs tels que la fraternisation dont découle la cohésion, ou les délégations à différentes échelles afin de quadriller le territoire national. En outre, elles se forment en parallèle les unes les autres dans les années qui suivent le premier conflit mondial. Mais le rapport à l'institution diffère. Si les premières ne souhaitent pas entretenir de relation de proximité avec le commandement, et désirent s'éloigner au maximum du

[1] *Ibidem*.
[2] *Ibidem*.
[3] Antoine Prost, *Les anciens combattants et la société française*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.

champ de bataille, les A.O.R. elles, choisissent de rester mobilisées auprès de la hiérarchie. Avec l'A.O.R.L., on a pu constater qu'aujourd'hui l'association comporte une part importante d'anciens combattants d'Algérie, qui sont aussi adhérents à des associations qui y sont relatives. Pour certains, ils occupent même des fonctions dans les diverses structures auxquelles ils cotisent. Il y a donc une véritable corrélation entre les deux sphères associatives, qui s'entrecroisent en de divers points mais diffèrent lorsqu'il est question de l'armée.

L'étude n'a révélé aucun grand changement au niveau de son organisation. Si ce n'est une modification de dénomination en 1982 pour prendre le titre officiel de « L'Association des Officiers de Réserve de Lyon et du Rhône[1] », aucune métamorphose majeure n'est effectuée. Elle conserve la même structure et reste régie à l'identique à ce qu'elle a connu dans ses premières années. Toutefois, la vie associative se calque sur le contexte politique. Les périodes de crises troublent la vie de l'association. Le putsch d'Alger, Mai 1968 ou encore la guerre du Golfe conduisent à des annulations de bals, des réunions exceptionnelles pour s'organiser en cas de rappel voire l'impossibilité pour eux de produire la revue. Le malaise de l'armée, déjà analysé par les historiens en ce qui concerne l'armée d'active, et qui s'est aggravé a aussi été repéré dans le corps des officiers de réserve, du moins à Lyon. De plus, l'apolitisme de l'association a pu être remis en question sur la période étudiée et non pas sur la totalité de son centenaire.

L'A.O.R.L. a été un riche terrain d'analyse pour comprendre ce qui lie les officiers de réserve à la nation. La visite au siège de l'U.N.O.R. a révélé des archives abondantes à Paris et certainement dans les autres A.O.R. présentes dans la majorité des grandes villes françaises. Par ailleurs, les principaux protagonistes de la seconde moitié du XXe siècle disposent eux-aussi de nombreux documents relatifs à leur implication dans les réserves. Travailler sur les officiers de réserve à travers le prisme d'une des plus importantes associations françaises de réservistes a mis en exergue l'étendue des possibles travaux de recherche encore à effectuer sur la question. L'U.N.O.R., la F.O.R.R., la C.O.R.A.N. ou encore la C.I.O.R., restent à étudier afin d'apporter le point de vue des hommes de réserve, selon les tendances politiques, les stratégies de défense nationales et internationales, sans oublier les associations de sous-officiers regroupées au sein de la F.N.A.S.O.R. En règle générale, dresser une histoire des officiers de réserve, ou plus intégralement des réserves militaires en France, ne pourrait se faire sans passer par les sources produites par les associations.

[1] *BAORL*, n° 318, 1er trimestre 1982, rubrique « conseil d'administration » « séance du 14 décembre 1981 ».

Jusqu'à la fin de notre période aucun changement des statuts n'ouvre davantage l'association. Elle reste régie par la même politique d'adhésion. Cependant, des voix commencent à s'élever contre ce huis-clos genré issu du système de conscription, à l'instar de la lettre ouverte publiée par Pierre Bottet en 1999 dans le *Bulletin,* déjà citée en introduction, « Cinquante ans ont passé », où il exprime ses inquiétudes et son idée pour faire perdurer l'A.O.R.L. :

> « En ce qui concerne l'AORL, elle doit s'ouvrir plus largement aux gens soucieux de la défense de la France et accroître son rayonnement en ouvrant ses rangs aux citoyens qui se sentent personnellement impliqués en partageant nos objectifs. […] Il faut accueillir d'abord les anciens militaires du rang désireux de nous rejoindre […] Ensuite bien des gens qui n'ont pas effectué de service militaire […] Enfin et c'est essentiel, il faut ouvrir l'AORL aux femmes. Elles ont joué de tous temps un rôle primordial pour le moral de la nation, les exemples ne manquent pas, il suffit de mentionner les frères Maccabée et leur mère. […] »[1]

Pierre Bottet ouvre la voie au changement. À l'avenir, il souhaite l'A.O.R.L. plus ouverte et non plus circonscrite sur les seuls officiers de réserve. Le doyen pense l'A.O.R.L. comme celle de tous les citoyens qui se sentent concernés et qui veulent œuvrer pour la défense du pays. Il est le premier à envisager que des femmes l'intègrent – du moins publiquement dans le *Bulletin*. Il est d'ailleurs conscient qu'elles peuvent, si elles le désirent, depuis les années 1970, effectuer un service national sur volontariat dans l'armée. Paradoxalement, alors même qu'elles peuvent obtenir l'épaulette, les femmes n'ont pas la possibilité d'intégrer les A.O.R.[2]. Le souhait de Pierre Bottet n'est pourtant pas totalement réalisé. L'association demeure celle des officiers, en revanche, elle s'ouvre aux femmes quelques années plus tard mais très peu y adhèrent. La baisse des effectifs a quant à elle poursuivi sa chute.

[1] *BAORL*, n° 389, 4ème trimestre 1999, rubrique « Libres propos ».
[2] Sur cette question il faut signaler au lecteur en quête de sujet de recherche historique qu'à la lecture de la revue de l'U.N.O.R. indique qu'une association « d'officiers de réserves féminins » existe dans les années 1950 et est désignée sous le sigle A.O.R.F. (Association des Officiers de Réserve Féminins) et qui se sont alliées à l'U.N.O.R. dans le courant des années 2000.

PRÉSENTATION DES SOURCES

Pour réaliser ce sujet, nous avons travaillé sur diverses sources dont il est aisé de repérer quelques grandes catégories : les sources écrites et imprimées (produites principalement par l'association, mais aussi par d'autres acteurs), croisées avec des sources juridiques numérisées, audiovisuelles, des sources orales et enfin des sources littéraires.

Le Bulletin de l'Association des officiers de Réserve de Lyon.

La source principale est le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon*. L'association nous a laissé, à mon prédécesseur et moi-même, un accès totalement libre au bureau de l'association (22 avenue Leclerc, 69007 Lyon) où elles sont conservées. Evidemment ces sources se retrouvent à la *Bibliothèque Nationale de France*, mais la période étudiée ne nécessitait pas un déplacement à Paris pour les consulter car elles étaient toutes conservées intégralement et en bon état à Lyon. Au total la revue compte 187 numéros du bulletin entre 1954 et 1999, répertoriés dans le tableau ci-dessous. Ce bulletin adopte une périodicité et différentes formes dans le temps. S'il paraît en moyenne trimestriellement, il peut aussi être édité cinq fois certaines années, ou moins, comme l'année 1961 qui ne comporte seulement que deux bulletins. Des changements de fréquence qui peuvent être justifiés ou non. Son format matériel à proprement parlé change aussi, pour passer du 15x24cm au 21x27cm en 1971. Il est important aussi de mentionner que son contenu évolue et se diversifie au cours du temps, ainsi des rubriques apparaissent quand d'autres finissent par disparaitre. Il est un outil de transmission de l'information civile comme militaire fort apprécié par les membres de l'A.O.R.L.

Afin peut-être de faciliter des recherches historiques futures, une classification des *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon* a été effectuée ci-dessous. Les totaux en rouge permettant d'un seul coup d'œil de connaitre les années durant lesquelles la source est plus abondante (ou inversement) qu'à l'accoutumé. Enfin ce tableau par l'intermédiaire des

notes de bas de page indique la possibilité que certaines publications traitent des mois de décembre puis janvier de la nouvelle année.

Années	Numéros des bulletins
1954	Bulletin 202
	Bulletin 203
	Bulletin 204
	Bulletin 205
	Total 4
1955	Bulletin 206
	Bulletin 207
	Bulletin 208
	Bulletin 209
	Total 4
1956	Bulletin 210
	Bulletin 211
	Bulletin 212
	Bulletin 213
	Total 4
1957	Bulletin 214
	Bulletin 215
	Bulletin 216
	Bulletin 217
	Total 4
1958	Bulletin 218
	Bulletin 219
	Bulletin 220
	Bulletin 221
	Total 4
1959	Bulletin 222
	Bulletin 223
	Bulletin 224
	Bulletin 225
	Bulletin 226
	Total 5
1960	Bulletin 227
	Bulletin 228
	Bulletin 229
	Bulletin 230
	Bulletin 231
	Total 5
1961	Bulletin 232
	Bulletin 233
	Total 2
1962	Bulletin 234
	Bulletin 235
	Bulletin 236
	Bulletin 237
	Bulletin 238
	Bulletin 239[1]
	Total 6
1963	Bulletin 240
	Bulletin 241
	Bulletin 242
	Bulletin 243
	Bulletin 244[2]
	Total 5
1964	Bulletin 245
	Bulletin 246
	Bulletin 247
	Bulletin 248
	Bulletin 249
	Total 5
1965	Bulletin 250
	Bulletin 251
	Bulletin 252
	Bulletin 253
	Total 4
1966	Bulletin 254
	Bulletin 255
	Bulletin 256
	Bulletin 257[3]
	Total 4
1967	Bulletin 258
	Bulletin 259
	Bulletin 260
	Bulletin 261
	Total 4
1968	Bulletin 262
	Bulletin 263
	Bulletin 264
	Bulletin 265
	Total 4
1969	Bulletin 266
	Bulletin 267
	Bulletin 268
	Bulletin 269
	Total 4
1970	Bulletin 270
	Bulletin 271
	Bulletin 272
	Bulletin 273
	Total 3
1971	Bulletin 274
	Bulletin 275
	Bulletin 276
	Bulletin 277
	Total 4
1972	Bulletin 278
	Bulletin 279
	Bulletin 280
	Bulletin 281
	Total 4
1973	Bulletin 282
	Bulletin 283
	Bulletin 284
	Bulletin 285
	Total 4
1974	Bulletin 286
	Bulletin 287
	Bulletin 288
	Bulletin 289
	Total 4
1975	Bulletin 290
	Bulletin 291
	Bulletin 292
	Bulletin 293
	Total 4
1976	Bulletin 294
	Bulletin 295
	Bulletin 296
	Bulletin 297

[1] Bulletin de décembre 1962-janvier 1963.
[2] Bulletin de décembre 1963-janvier 1964.
[3] Bulletin de décembre 1966-janvier 1967.

	Total 4
1977	Bulletin 298
	Bulletin 299
	Bulletin 300
	Bulletin 301
	Total 4
1978	Bulletin 302
	Bulletin 303
	Bulletin 304
	Bulletin 305
	Total 4
1979	Bulletin 306
	Bulletin 307
	Bulletin 308
	Bulletin 309
	Total 4
1980	Bulletin 310
	Bulletin 311
	Bulletin 312
	Bulletin 313
	Total 4
1981	Bulletin 314
	Bulletin 315
	Bulletin 316
	Bulletin 317
	Total 4
1982	Bulletin 318
	Bulletin 319
	Bulletin 320
	Bulletin 321
	Total 4
1983	Bulletin 322
	Bulletin 323
	Bulletin 324
	Bulletin 325
	Total 4
1984	Bulletin 326
	Bulletin 327
	Bulletin 328

	Bulletin 329
	Total 4
1985	Bulletin 330
	Bulletin 331
	Bulletin 332
	Bulletin 333
	Total 4
1986	Bulletin 334
	Bulletin 335
	Bulletin 336
	Bulletin 337
	Total 4
1987	Bulletin 338
	Bulletin 339
	Bulletin 340
	Bulletin 341
	Total 4
1988	Bulletin 342
	Bulletin 343
	Bulletin 344
	Bulletin 345
	Total 4
1989	Bulletin 346
	Bulletin 347
	Bulletin 348
	Bulletin 349
	Total 4
1990	Bulletin 350
	Bulletin 351
	Bulletin 352
	Bulletin 353
	Total 4
1991	Bulletin 354
	Bulletin 355
	Bulletin 356
	Bulletin 357
	Total 4
1992	Bulletin 358
	Bulletin 359

	Bulletin 360
	Bulletin 361
	Total 4
1993	Bulletin 362
	Bulletin 363
	Bulletin 364
	Bulletin 365
	Total 4
1994	Bulletin 366
	Bulletin 367
	Bulletin 368
	Bulletin 369
	Total 4
1995	Bulletin 370
	Bulletin 371
	Bulletin 372
	Bulletin 373
	Total 4
1996	Bulletin 374
	Bulletin 375
	Bulletin 376
	Bulletin 377
	Total 4
1997	Bulletin 378
	Bulletin 379
	Bulletin 380
	Bulletin 381
	Total 4
1998	Bulletin 382
	Bulletin 383
	Bulletin 384
	Bulletin 385
	Total 4
1999	Bulletin 386
	Bulletin 387
	Bulletin 388
	Bulletin 389
	Total 4

Figure 90 : Tableau récapitulant les numéros du bulletin de l'A.O.R.L. par années.

Le corpus de source est également constitué de comptes rendus du conseil d'administration. Ces derniers se trouvant eux aussi conservés au bureau de l'association. Ils sont conservés, imprimés et collés sur des cahiers, leur état de conservation est donc bon. Cependant une lacune est à observer : ces comptes rendus ne sont conservés de cette manière que depuis les années 1980, c'est-à-dire au moment où ces derniers disparaissent temporairement du *Bulletin*.

Cependant la lecture des bulletins nous a permis de comprendre cette lacune et de la combler : les comptes rendus de l'association étaient dans leur intégralité retranscrits dans le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve*. Une comparaison simple des années où nous possédions une copie dans le *Bulletin* et une copie imprimée a permis de constater la fiabilité de ce que qui était retranscrit, et il ne semble pas qu'il y ait de censure de ces comptes rendus sur la période étudiée. Il y a cependant lieu d'émettre une réserve pour la période de la Guerre d'Algérie, où durant ces huit années de guerre, l'informel semble prendre le pas sur l'officiel (cf le chapitre traitant de la période).

Il est enfin essentiel de rappeler que le bureau de l'A.O.R.L. regorge d'autres sources intéressantes pour l'historien, que nous n'avons pas étudié pour des raisons de crise sanitaire ou de manque de temps. Il est à noter que des dossiers concernant la publicité, les galas, le jumelage avec l'Allemagne se trouvent au bureau. Cependant plus rares sont aussi les documents qui remontent à notre période, souvent leur conservation date de la fin des années 1980, milieu des années 1990, c'est pour cette raison que le dépouillement, au moins partiel, devait se faire en fin de recherche. Sont aussi conservées des « fiches membres » sur papier cartonné, mais leur imprécision, qu'il serait peut-être facile à combler avec les archives militaires de Pau, et la quantité présente n'a pas permis de les analyser, ainsi le choix a été fait de ne pas les traiter. De plus à l'occasion de son centenaire, l'association a essayé de regrouper des photographies, images d'archives personnelles de ses membres notamment les plus anciens. Ces photographies, consultables là-encore dans les locaux du Quartier Général Frère, ont pu être à la foi intéressantes et décevantes pour l'historien. Certaines ne permettent pas une analyse étant donné la qualité de la photographie : flous et mauvais cadrages ne manquent pas. Cependant quelques-unes ont pu servir le développement du mémoire et nous profitons de ce paragraphe pour remercier les personnes qui ont envoyé leurs images personnelles pour le centenaire. Des photographies resteraient à analyser, car il est du travail de l'historien de procéder à quelques identifications.

Figure 91 : Exemple d'une carte membre présente dans les bureaux de l'A.O.R.L.[1].

La revue de presse

L'A.O.R.L. a conservé une revue de presse importante : 167 articles de presse, parus entre 1954 et 1999, dont le sujet principal est l'association, conservés de manière méticuleuse par les membres. Les premières coupures conservées datent de 1965. Si le travail de classement (nom du journal, date de parution) est précis, il n'en demeure pas moins que la collecte est incomplète. Il est évident que des articles supplémentaires sont parus dans la presse locale, des mentions en sont parfois faites dans les *Bulletins.* Cependant ajouter une recherche dans toute la presse locale sur la période, serait un travail bien trop long, notre corpus de sources étant déjà assez volumineux. La décision a été prise d'un commun accord avec M. Chatelan, prenant compte du nombre déjà élevé d'articles de presse conservés avec précision qui semblent représentatif pour notre période. Ci-dessous vous trouverez le classement des articles de presse parus par année et en *annexe* un tableau plus complet sur la presse. Les articles proviennent de la presse écrite régionale et locale. Les journaux sont *Le Progrès, Dernières Heures Lyonnaises, Echos Liberté, Petites affiches lyonnaises, Le journal Rhône-Alpes, Le Tout-Lyon, Hebdo-Lyon, Le Journal, Lyon Figaro, Lyon Matin,* et *Le Dauphiné libéré.* Une exception à cette presse locale se trouve en 1989 : un article du journal allemand *Schaffhauser* est conservé. Les sujets abordés par la presse sont redondants : bal de l'A.O.R.L. et le pot des nouveaux occupent une large place.

[1] Archives A.O.R.L.

Années	Nombre d'articles de presse parus par année
1965	1
1969	5
1970	6
1971	6
1973	5
1974	2
1975	20
1976	6
1977	13
1978	3
1979	10
1980	14
1981	9
1982	0
1983	1
1984	4
1985	7
1986	9
1987	7
1988	4
1989	6
1990	2
1991	0
1992	2
1993	1
1994	0
1995	1
1996	2
1997	2
1998	7
1999	2

Figure 92 : Tableau de données indiquant le nombre d'article de presse conservés par années.

L'Officier de Réserve.

Le corpus de source fut complété par *L'Officier de Réserve.* Cette revue est celle de l'Union Nationale des Officiers de Réserve dont l'accès fut autorisé par l'union dans ses locaux (12 rue Marie Laurencin, 75012 Paris). Cette recherche a nécessité un déplacement à Paris en septembre 2020. L'accès fut libre et nous profitons là encore de ce paragraphe pour remercier les responsables de l'U.N.O.R. qui nous ont accueillie et qui ont pris sur leur temps libre pour me permettre l'accès aux archives. Il faut noter l'importance de cette revue dans le monde des officiers de réserve. Cependant l'abondance de documents présent dans les locaux fût à la fois une surprise et une évidence. Ce sont plus de quatre étagères de la revue à dépouiller. Ainsi en l'espace de vingt-quatre heure il était impossible de tout lire ou photographier. Le choix fut donc de privilégier des époques. Pour ce faire nous nous sommes appuyés sur ce que le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon* nous avait déjà appris. Furent donc ciblée la période de la Guerre d'Algérie, Mai 1968, l'année 1972, les présidences d'Etienne Tissot à la tête de l'U.N.O.R. mais aussi sa présidence de la C.I.O.R., la suspension du service militaire et évidemment l'année 1999 pour voir ce qui était dit de la réforme du statut des officiers de réserve. Ces sources sont donc un complément à ma recherche initiale et ne sont donc pas une recherche complète sur le sujet. Les sources de l'U.N.O.R. devraient être analysées dans leur intégralité : elles se composent de la revue mais de bien d'autres papiers – à l'instar de ceux que l'on peut trouver à l'A.O.R.L. – et de divers étendards et insignes des associations régionales et départementales.

Les sources législatives

Notre corpus se compose également de sources législatives. Ces dernières permettent de mieux appréhender la qualité d'officier de réserve telle qu'elle est définie par la loi. Elles sont d'autant plus importantes que nous avons choisi de limiter notre sujet à la loi du 22 octobre 1999. Le *Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon*, peut faire référence à certains textes et les retranscrire fidèlement, nonobstant tous les textes n'y sont pas insérés. Deux sites internet ont permis d'obtenir une liste complète des lois concernant les cadres de réserve sur notre période : *Légifrance*[1] et le site du Sénat[2]. Voici la liste des textes législatifs étudiées :

- *Loi n° 0008 du 8 janvier 1925*
- *Décret n° 56-374 du 12 avril 1956*
- *Loi n° 56-1221 du 1er décembre 1956*
- *Décret n° 58-753 du 19 août 1958*
- *Loi n° 65-550 du 9 juillet 1965*
- *Décret n° 67-393 du 28 avril 1967*
- *Décret n° 75-675 du 28 juillet 1975*
- *Décret n° 76-886 du 17 septembre 1976*
- *Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997*
- *Loi n° 99-882 du 18 octobre 1999*
- *Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999*

Les sources audiovisuelles

Le corpus compte aussi des sources audiovisuelles consultables sur le site de l'INA[3] ou en inathèque :

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/.
[2] https://www.senat.fr/.
[3] Institut National de l'Audiovisuel

- « Rallye sportif des officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de terre vers Chambéry », Radio Télévision Française, diffusé le 10.05.1961, INA, consulté le 9.04.2020.
- « Bal miliaire à Lyon », France 3 Rhône, diffusé le 03.12.1964, INA, consulté le 9.04.2020.
- « Les manœuvres des officiers de réserve au camp de La Valbonne », Office Radio Télévision France, diffusé le 13.09.1969, INA, consulté le 9.04.2020.
- « Bal militaire des officiers de réserve de Lyon », France 3 Rhône, diffusé le 13.12.1969, INA, consulté le 9.04.2020.
- « Le congrès national à Lyon des officiers en retraite », France 3 Rhône, diffusé le 06.05.1977, INA, consulté le 9.04.2020.
- « Le congrès de l'association des officiers de réserve à Lyon », France 3 Rhône, diffusé le 25.05.1977, INA, consulté le 9.04.2020.
- « Le congrès national de l'UNOR à Saint Etienne », France 3 Rhône-Alpes, diffusé le 12.11.1980, INA, consulté le 9.04.2020.
- « Le congrès national des sous-officiers de réserve à Lyon », France 3 Rhône, diffusé le 12.05.1989, INA.

Le site Mémoire des Hommes

Le site gouvernemental Mémoire des hommes[1], sous tutelle du ministère de la défense est aussi un complément intéressant pour notre corpus concernant plus particulièrement la guerre d'Algérie. Ainsi en croisant la rubrique « carnet » du *Bulletin* avec la rubrique « Guerre d'Algérie et combats au Maroc et en Tunisie » du site, certaines trajectoires individuelles de membres de l'A.O.R.L. ont pu être retracées.

Sources orales

Le corpus de sources qui concerne l'A.O.R.L. est dense et il se complète par de nombreuses sources orales : principalement des témoignages de membres de l'association. Il s'agit évidemment de sources « provoquées » ce qui pose donc quelques problèmes évidents. Tout d'abord un choix a dû s'effectuer entre les membres car il était impossible de rencontrer tous les

[1] https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/ consulté le 13/04/2020

membres actifs, ainsi nous préciseront ci-dessous dans la liste des entretiens menés le facteur déclenchant l'entretien. De plus les sources orales posent des problèmes liés à la mémoire : l'oubli et la sélection des souvenirs notamment. J'ai donc mené une étude par questionnaire lorsqu'il fallait interroger plusieurs membres sur un même sujet, et par entretien individuel pour comprendre certaines trajectoires personnelles.

Tout d'abord les questionnaires permettent d'analyser un plus grand panel de personnes interrogées sur un même sujet et donc de comparer plus facilement leurs réponses. Pour effectuer ses comparaisons j'ai choisi d'utiliser le logiciel SPHINX. Ce dernier est plutôt un outil de sociologue voire de géographe, cependant il me permettait d'analyser des questions fermées rapidement et de faire des tableaux statistiques. En effet l'association ayant un nombre encore relativement important de membres (environ 180) il était impossible de s'entretenir avec tous les adhérents. Deux questionnaires ont été réalisés, que vous retrouverez en *annexe*.

- Un questionnaire destiné à tous les membres encore inscrits à l'A.O.R.L.

La liste d'envoie était celle des membres encore actifs dans l'association Un questionnaire général qui avait pour but de mieux connaitre les adhérents. Il a obtenu 26 réponses sur 166 envois. Dans les destinataires certains n'étaient pas concernés par le questionnaire du fait de leur adhésion postérieure à l'année 2000. Envoyé le 27.12.2019.

Ce premier questionnaire a permis de mettre en évidence les faits d'armes auxquels les réservistes appartenant à l'A.O.R.L. ont participé. S'ils sont peu nombreux, on note plusieurs réponses de membres de l'A.O.R.L. ayant participé à la Guerre d'Algérie (6). En croisant avec le recensement effectué par M. Guglielmi sur le même sujet, nous arrivions avec un potentiel de 25 membres ayant fait la Guerre d'Algérie

- Questionnaire pour les membres ayant participé à la Guerre d'Algérie

Le questionnaire a été envoyé à un échantillon de volontaires (9 volontaires, 3 ont répondu par la négative à la possibilité d'être interrogé sur la période et leurs souvenirs, 11 n'ont jamais répondu au téléphone ou leur contact avait été perdu, et finalement 2 réponses supplémentaires arrivées plus tardivement) pour parler de leur expérience, envoyé à 9 personnes, le 2.04.2020. Le choix a été fait de laisser la possibilité aux membres répondants au questionnaire de témoigner anonymement. La liste des personnes ayant répondu aux questions restera à la discrétion de l'historien, cependant ces sources seront légués aux archives départementales.

anonymat	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	10,0%
Oui	5	50,0%
Non	4	40,0%
TOTAL OBS.	**10**	**100%**

Figure 93 : Tableau représentant le nombre de réponses concernant l'anonymat sur l'étude de la Guerre d'Algérie.

De plus des entretiens ont été menés. Ils se sont déroulés dans des conditions pour le moins particulières, ainsi seulement les trois premiers entretiens mentionnés ci-dessous n'ont pas été victimes des mesures et des contraintes sanitaires imposées par la pandémie mondiale de COVID-19. Nombre de ces entretiens se sont déroulés en visioconférence via SKYPE ou simplement par téléphone. Quelques entretiens ont été réalisé au domicile des membres. Voici la liste des entretiens menés :

- Colonel Bourson, ancien d'Algérie, a dirigé la section montagne de l'A.O.R.L. pendant son âge d'or, le 26.03.2019 par M. Edouard Bréchard, dans les locaux de l'A.O.R.L. au Quartier Général Frère à Lyon, entretien filmé par M. Guglielmi.

- M. Paul Trémeau, membre depuis 1949 de l'A.O.R.L., le 7.02.2020 par M. Edouard Bréchard et moi-même, dans son EPHAD à Fourvière (Les Amandines), en présence de Mme Trémeau.

- M. Jacques Homar, le 26.02.2020 que j'ai rencontré afin qu'il me parle de son expérience en Algérie, à son domicile (Lyon 6ème), quelques semaines seulement avant son décès des suites du COVID-19.

- M. Daniel Mejean et M. Loik Viaouet, le 29.04.2020, entretien en visioconférence sur la question du rallye militaire, avec M. Edouard Bréchard.

- M. Etienne Tissot, pour sa trajectoire individuelle dans la réserve développée dans ce mémoire, le 25.06.2020 chez lui à La Tour de Salvigny (Rhône).

- M. François-Xavier Bottet, fils de Pierre Bottet, doyen d'âge de l'A.O.R.L., ce dernier n'étant plus en mesure de témoigner son fils a tenu à nous donner des informations sur la vie de son père pendant la Seconde Guerre Mondiale et la Guerre d'Algérie, entretien par téléphone le 07.09.2020

- M. Antoine Ulrich, pour sa présidence de l'A.O.R.L. entre 1987 et 1989, le 05.10.2020 chez lui (Lyon 3ème).
- M. Jean Marquet, président pendant 14 ans de l'A.O.R.L. de 1989 à 2002, le 12.10.2020 par téléphone.
- M. Jean-Luc Escoffier, pour son implication dans le rallye des réserve, sa situation en 1968 et son implication au comité d'administration de l'A.O.R.L, le 16.10.2020 chez lui à Lissieux (Rhône).
- M. Alain Beyssac et M. Alain Curtil, entretien commun pour leur âge rapproché permettant de mettre en parallèle deux carrières dans la réserve totalement différentes, observer l'impact de Mai 1968 chez eux alors qu'ils avaient 18 ans et leur implication au comité d'administration de l'A.O.R.L., le 16.10.2020, Bar *CHEZ VALENTIN* à Genas (Rhône).
- Mme Monique Balvay, ancienne secrétaire de l'.AO.R.L. pendant plus de 15 ans, le 02.11.2020 en visioconférence sur Whatsapp.
- M. Jacques Chazit, fils d'un ancien président de l'A.O.R.L. ainsi que pour ses opinions tranchées et les débats qu'il a suscités alors qu'il était vice-président de l'A.O.R.L., le 05.11.2020 par téléphone.
- M. Jean-Paul Vaillant, qui fut trésorier de l'A.O.R.L. puis vice-président de l'A.O.R.L. tout cela pendant 25 ans, le 06.11.2020, par téléphone.
- M. Jovojin Jevdjenijevic, pour sa participation en tant que réserviste français à la guerre en ex-Yougoslavie, ne faisant plus partie actuellement de l'A.O.R.L., le 11.11.2020 par Skype.
- M. Humbert de Rivaz, pour sa participation en tant que réserviste à un plan de reconstruction juste après la guerre en ex-Yougoslavie, le 20.11.2020 par Skype.
- Mme Magnillat, veuve de M. Magnillat ancien président de l'A.O.R.L., le 08.12.2020

Il est à noter que la plupart des membres interrogés conservent chez eux des documents. Certains ont eu l'amabilité de m'en prêter ou de me faire parvenir des photocopies. Ce sont des documents qui sont autant de sources potentielles pour de futurs travaux de recherche. Je renouvelle encore une fois mes remerciements à toutes ses personnes qui ont eu la patience de

répondre consciencieusement à mes questionnaires et de s'entretenir avec moi pendant de longues heures.

Enfin ont été identifiés deux témoignages écrits de deux membres de l'A.O.R.L. :

- André CHAZIT, *Chronique d'une vie*, sans date, inédit.
- Jacques Homar, sans titre il s'agit de son témoignage écrit et structuré sur son passage en Algérie pendant la Guerre, sans date [Probablement autour des années 2000], pour une conférence à l'Université, inédit, non relié.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- **Histoire du XXème siècle**

BERSTEIN Serge, BERSTEIN Gisèle, GAUTHIER Yves, GUIFFAN Jean, MILZA Olivier et MILZA Pierre, *Histoire du monde de 1900 à nos jours : du XXe au XXIe siècle*, 2018.

DURANDIN Catherine, *La guerre froide*, 2e éd., Presse Universitaire de France, Que sais-je ?, Paris, 2019.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, DELACROIX Christian, ROUSSO Henry, CORNETTE Joël, *La France du temps présent : 1945 - 2005*, Paris, Belin, Histoire de France, 2014.

- **Dictionnaires**

DELPORTE Christian (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, 1. éd., Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige Dicos poche, 2010.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000*, Paris, Hachette Littératures, 1999.

- **Ouvrages sur l'armée et la guerre**

CABANES Bruno, DODMAN Thomas, MAZUREL Hervé et TEMPEST Gene (dir.), *Une histoire de la guerre : du XIXe à nos jours*, Paris, Seuil, 2018.

Histoire de l'armée française

- **Dictionnaires**

CHAPLEAU Philippe, MARILL Jean-Marc et ÉTABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DEFENSE (dir.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française : de 1963 à nos jours*, Paris, ministère des Armées-ECPAD : Nouveau Monde éditions, 2018.

CORVISIER ANDRE (DIR.), DICTIONNAIRE D'ART ET D'HISTOIRE MILITAIRE, PARIS, PRESSES Universitaires de France, 1988.

REGNIER Paul-David, *Dictionnaire de géographie militaire*, Paris, CNRS éditions, Biblis, n° 102, 2015.

- **Histoire militaire en France**

DREVILLON Hervé (dir.), *Histoire militaire de France*, Paris, Perrin, 2018.

FOUQUET-LAPAR Philippe, *Histoire de l'armée française*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 1998.

HEYRIES Hubert (dir.), *Histoire militaire, études de défense et politiques de sécurité : des années 1960 à nos jours : bilan historiographique et perspectives épistémologiques*, Paris, Economica, 2012.

MASSON Philippe, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris, Perrin, 2002.

MERCHET Jean-Dominique, « Les transformations de l'armée française », *Hérodote*, vol. 116, 2005, p. 63-81.

PASCALLON Pierre (dir.), *La Vème République, 1958-2008 : 50 ans de politique de défense*, Paris, Harmattan, Collection Défense, 2008.

PIERI Piero, « Sur les dimensions de l'histoire militaire », *Annales, Economies, sociétés, civilisations*, 18e année, n°4, 1963.

- **Histoire de la conscription du service militaire**

CAILLETEAU François, *La conscription en France : mort et résurrection*, Paris, Economica, 2015.

CHARILLON Frédéric, FRANKREICH et CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DE LA DEFENSE (dir.), *L'organisation du service militaire, reflet des évolutions de la société française : actes de la journée d'études du 22 novembre 2005 sous la direction de Frédéric Charillon*, Paris, ministère de la Défense, Secrétariat Général pour l'Administration, 2007.

CREPIN Annie, *Défendre la France : les Français, la guerre et le service militaire, de la Guerre de Sept ans à Verdun*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Histoire, 2005.

CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, Folio histoire, n° 169, 2009.

Histoire des droites en France

PELLETIER Denis, *La crise catholique : religion, société, politique en France ; (1965 - 1978)*, Paris, Payot, 2005.

POIRMEUR, Yves, *Les partis politiques, du XIXe Au XXIe siècle en France*, Issy-les-Moulineaux, LGDJ Lextenso éditions, 2014.

SIRINELLI, Jean-François (dir), *Histoire des droites en France*, 3 vol. (1. Politique, 2. Cultures, 3. Sensibilités), Paris, Gallimard, 2006.

Histoire de Lyon

- **Histoire de la ville**

ANGLERAUD Bernadette, AUBOURG Valérie et CHATELAN Olivier, *50 ans de catholicisme à Lyon : de Vatican II à nos jours : 1965-2015*, Paris, Éditions Karthala, 2016.

CHOPELIN Paul et SOURIAC Pierre-Jean, *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privas, Histoire des villes, 2019.

MUELLER Susanne et CHRETIEN Claire, *Les Allemands à Lyon et dans la région Auvergne-Rhône-Alpe*, Frankfurt am Main, Cross Culture Publishing, 2016.

PELLETIER André (dir.), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Edition lyonnaises d'art et d'histoire, 2007.

- **Histoire militaire de Lyon**

CHOPELIN Paul, « Lyon ville militaire », *Revue d'histoire de Lyon*, Lyon, Société d'histoire de Lyon, n°1, 2015.

DEMOTZ Bernard, JEANBLANC Henri, SOMMERVOGEL Claude et CHEVRIER Jean-Pierre, *Les gouverneurs de Lyon, 1310-2010 : le gouvernement militaire territorial*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2011.

Histoire des associations en France

- **Histoire générale des associations en France**

DEFRASNE Jean, *Histoire des associations françaises*, Paris, Harmattan, 2004.

DEFRASNE Jean, *La vie associative en France*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, 1995.

FABRY Alexandre, « Associations et pouvoirs publics locaux : le paradoxe du pouvoir et de la liberté », *Pyramides, Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, 1 septembre 2002, nº 6, p. 135-148.

- **Exemple d'associations déjà étudiées**

BLUDSZUS Aurélie, « Les associations d'anciens combattants de Moselle de la fin de la seconde Guerre mondiale à nos jours : organisation, buts et influence », Histoire, Université de Strasbourg, 2014.

PROST Antoine, *Les anciens combattants et la société française : 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.

PROST Antoine, *Les anciens combattants : 1914 - 1940*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2014.

Histoire et sociologie

- **Sociologie professionnelle**

DESROSIERES Alain et THEVENOT Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, Repères, 2002.

- **Sociologie de Lyon**

AUTHIER Jean-Yves (dir.), *Sociologie de Lyon*, Paris, Découverte, Repères Sociologie, 2010.

- **Sociologie des associations**

CHANTAL Bruneau, « Barthelemy (Martine). Les associations dans ta société Française : un état des lieux », *Les cahiers du CEVIPOF/FNSP-CNRS*, juin 1994.

COTTIN-MARX Simon, *Sociologie du monde associatif*, La Découverte., Repères, 2019.

COTTIN-MARX Simon, HELY Matthieu, JEANNOT Gilles et SIMONET Maud, « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, nº 3, 2017.

- **Genders studies masculines dans le milieu militaire**

BOZON Michel, *Les Conscrits*, Arts et Traditions Populaires. Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, 1981.

CAPDEVILA Luc, « L'identité masculine et les fatigues de la guerre (1914-1945) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 75, nº 3, 2002, p. 97-108.

CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011.

CORBIN Alain et PERROT Michelle, « Des femmes, des hommes et des genres », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 75, nº 3, 2002, p. 167-176.

ROYNETTE Odile, *Bon pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Belin, Histoire et société. Modernités, 2000.

ROYNETTE Odile, « La construction du masculin. De la fin du 19e siècle aux années 1930 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 75, nº 3, 2002, p. 85-96.

ROYNETTE Odile « Faut-il souffrir pour être un homme ? », *L'Histoire*, mai 2018, p. 66-69.

SOHN Anne-Marie, *« Sois un homme ! » : la construction de la masculinité au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2009.

- **Histoire de la jeunesse sous les drapeaux**

BANTIGNY Ludivine et JABLONKA Ivan (dir.), *Jeunesse oblige : histoire des jeunes en France XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, Le nœud gordien, 2009.

LE BRETON David et MARCELLI Daniel (dir.), *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, Paris, Presse Universitaire de France, Quadrige Dicos poche, 2010.

- **Sociologie militaire**

GIRARDET Raoul, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998.

Histoire de la guerre d'Algérie

- **Ouvrages généraux**

BANTIGNY Ludivine, « Jeunes appelés et rappelés en guerre d'Algérie », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 74, nº 1, 2004, p. 56-61.

BRANCHE Raphaëlle, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie : 1954-1962*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2016.

BRANCHE Raphaëlle. *Papa, qu'as-tu fait en Algérie?: enquête sur un silence familial*, Paris, La découverte, 2020.

BRANCHE Raphaëlle, THENAULT Sylvie, *La France en guerre 1954-1962, Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, Mémoire Histoire, 2008.

JACQUEY Xavier, *Ces appelés qui ont dit non à la torture : lettres d'un infirmier dans le Sud-Oranais (1959-1960), archives militaires, témoignages de moujahidin, regards croisés sur la guerre d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, Histoire et perspectives méditerranéennes, 2012.

JAUFFRET Jean-Charles, *Soldats en Algérie 1954-1962 : expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, Autremont, Mémoires Histoire, 2000.

JAUFFRET Jean-Charles, AGERON Charles Robert, UMR 5609 DU CNRS-ESID et CENTRE D'ETUDES D'HISTOIRE DE LA DEFENSE, *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, Mémoires Histoire, 2003.

JAUFFRET Jean-Charles, VAÏSSE Maurice, AGERON Charles Robert, CENTRE D'ETUDES D'HISTOIRE DE LA DEFENSE et UMR 5609 DU CNRS-ESID, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, Interventions, 2001.

STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, La Découverte, Repères, 2004.

STORA Benjamin, *France-Algérie, les passions douloureuses*, Paris, Albin Michel, 2021.

- **<u>La guerre d'Algérie à Lyon</u>**

DUBELL Béatrice, GROSJEAN Arthur et THIVEND Marianne, *Récits d'engagement : des Lyonnais auprès des Algériens en guerre, 1954-1962*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2012.

ANDRE Marc. « Les rapatriés d'Algérie et la presse. Le cas lyonnais », *Outre-mers, Revue d'Histoire*, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010, p. 421-438.

- **<u>Histoire des Harkis</u>**

CLARKE Isabelle, COSTELLE Daniel, et GAMRASNI Mickaël, *La Blessure, La Tragédie Des Harkis*, Paris, Acropole, 2010.

FLEURY, Georges. *Le Combat Des Harkis*. Versailles, Les 7 vents, 1989.

MEYER François, and Benoît de Sagazan, *Pour l'honneur, Avec Les Harkis : De 1958 à Nos Jours*, Tours, CLD, 2005.

Histoire de Mai 1968

AUDIGIER François, « Le malaise des jeunes gaullistes en Mai 68 », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, vol. 70, n° 2, 2001, p. 71-88.

AUDIGIER François, « L'étude des mouvements politiques de jeunes : cadre historiographique et enjeux épistémologiques. Le cas des cadets gaullistes », *Histoire@Politique*, vol. 4, n° 1, 2008, pp. 19-19.

PAVARD Bibia, *Mai 68*. Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, Paris, 2018.

Histoire de la guerre en ex-Yougoslavie

CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DE LA DEFENSE (PARIS), *Les précurseurs français de la sociologie militaire : deuxième partie ; Unités de combat en Bosnie : 1992-1995*, Paris, La documentation française, 2003.

CHESNAIS François, NOCTIUMMES Tania et PAGE Jean-Pierre, *Réflexions sur la guerre en Yougoslavie*, Paris, Esprit frappeur, 1999.

Histoire des Officiers et Officiers de Réserve

- **Histoire du soldat**

COCHET François, *Être soldat : de la Révolution à nos jours*, Paris, Armand Colin, Vies d'autrefois, 2013.

LECOINTRE François (dir.), *Le soldat : XXe-XXIe siècle*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2018.

QUAGLIERINI Bertrand, « Le militaire : entre citoyen, agent public et soldat », Droit, Université d'Avignon, 2017.

BODIN Jérôme, *Les officiers français : grandeur et misères, 1936-1991*, Paris, Perrin, 1992.

- **Histoire de l'officier de réserve**

BRECHARD Edouard, *L'association des officiers de réserve de Lyon et de la XIVème région*, Histoire, Université Lyon 2 Lumière, 2020.

CIOR, *CIOR, Un Acteur Vigilant Au Service de La Paix, de La Liberté et Des Droits de l'Homme (1948-1998)*, Venise, Auto-Édition, 1998.

DIEUDONNE Emmanuel, *L'officier de réserve Français de l'armée de terre de 1949 à 1976*, Histoire, Nanterre Paris X, 1982.

MADOUI Mohamed, « Les officiers de réserve de service d'état-major : logiques d'engagement et identité militaire », *Les Champs de Mars*, vol. 12, n° 2, 2002, p. 123-144.

MADOUI Mohamed, « Former des cadres dirigeants : le cas des officiers de réserve d'État-Major », *Formation Emploi*, n°86, 2004. p. 69-83.

MIFSUD Michel, *L'association des officiers de réserve de Montpellier : 1962-1982*, Histoire, Université Paul Valéry Montpellier, 1982.

MIFSUD Michel, *La nation française en armes : l'officier de réserve de l'armée de terre hier, aujourd'hui, demain*, Histoire. Université Paul Valéry Montpellier, 1988.

MEROT Christian « Les associations d'officiers et sous-officiers de réserve en Moselle de 1962 à nos jours : montée en puissance, stratégie, image et perte d'audience », Histoire, Université Paul Verlaine Metz, 2009.

SITOGRAPHIE

Les sites des associations :

- Site officiel de l'A.O.R.L., https://aorl.org/, actualisé le 17/01/2021.
- Site officiel de l'U.N.O.R. France, https://unor-reserves.fr/, actualisé le 7 mars 2021.
- Site de l'Amicale du Royal Deux-Ponts : https://www.99et299ri.fr/.
- Site officiel de la FARAC : http://www.farac.org/.

Les sites gouvernementaux :

- Site du gouvernement : https://www.gouvernement.fr/
  Présentation des réserves militaires en 2021 :
  https://www.gouvernement.fr/risques/la-reserve-militaire.
- Ministère de la défense :
  https://www.defense.gouv.fr/reserve.
- Ministère des Armées, « Mémoire des hommes » :
  https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/, consulté au printemps 2020.
- Site interarmées des réserves militaires :
  https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php.
- Base de données des députés français depuis 1789 :
  Formulaire de recherche dans la base de données des députés français depuis 1789 - Assemblée nationale (assemblee-nationale.fr).
- Légifrance :
  https://www.legifrance.gouv.fr/.
- Sénat, « un site au service du citoyen » :
  https://www.senat.fr/.

Dictionnaires :

- Le dictionnaire du *Trésor de la Langue Française* : http://atilf.atilf.fr/tlf.htm.
- Le dictionnaire *Larousse* en ligne : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/.
- Le dictionnaire juridique en ligne : https://dictionnaire-juridique.com/.

Autres :

- Site en accès libre de l'I.N.A. : https://www.ina.fr/.
- Archives en ligne de la Bibliothèque Nationale de France : https://data.bnf.fr/.
- Archives en ligne du journal *Le Monde* : https://www.lemonde.fr/archives-du-monde/.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Les membres du bureau de l'A.O.R.L. 1953-1999

FONCTIONS ANNÉES	Président	Vice-président	Secrétaire général	Trésorier
1953				Capitaine Steck
1954	Commandant E. Moreau	Colonel Rollet, Commandant Martel et Capitaine Perret	Capitaine Mitanchet	Capitaine Dumas Adjoint : Sous-Lieutenant Grange
1955	Commandant Martel	Capitaines Louisgrand, Perret et Berthet		
1956				
1957		Capitaines Louisgrand, Perret et le Sous-Lieutenant Wolf		
1958		Commandants Louisgrand et Corbière, Capitaine Chatelet et Lieutenant Dumont.	Capitaine Mitanchet	
1959				
1960		Lieutenant Dumont et Lieutenant Grange		Capitaine Dumas
1961				
1962	Lieutenant-Colonel Pouillaude	Commandant Mathieu Capitaine Dumont Lieutenant Grange	Lieutenant Roger-Dalbert	
1963				
1964				
1965		Lieutenant-Colonel Corbière		
1966				

		Capitaine Dumont Lieutenant Grange		
1967		Lieutenant-Colonel Corbière Lieutenant-Colonel Perret Lieutenant Grange	Lieutenant Mathias	
1968		Commandant Chazit Capitaine Dumas Lieutenant Guillon		
1969		Commandant Chazit Capitaine Dumas Capitaine Salagnac		Lieutenant Faivre
1970	Capitaine Salagnac	Commandant Chazit Capitaine Dumas Commandant Tremeau	Dentiste Lieutenant Roger	
1971	Commandant Magnillat	Capitaine Dumas Lt-Colonel Bonfils		
1972		Commandant Lépine		
1973		Commandant Chazit Lieutenant-Colonel Bonfils Commandant Dumas		Capitaine Theynard
1974	Lieutenant-Colonel Chazit	Commandant Dumas		
1975				

		Capitaine Grange Capitaine Marin		
1976		Capitaine Marin Commandant They-nard		Capitaine Mudler
1977	Lieutenant-Colonel Dumas 		Commandant Tremeau	
1978		Commandant Theynard Chef de Bataillon Esnault		
1978				Robert Cou-dry
1979				
1980		Chef de Bataillon Esnault Médecin-Principal Tissot		Sous-lieute-nant Las-salle
1981	Médecin Principal É. Tissot 	Commandant Lambron Chef de Bataillon Cochet	Pharmacien Capitaine Da Passano	Capitaine Poignant
1982		Commandant Lambron		
1983				P. Burtschell
1984		Commandants Lambron Et Colin		
1985			Lieutenant Chiave-rini	
1986				
1987	Chef de Bataillon A. Ulrich	Chef de Bataillon Beaumord		
1988		Lieutenant-Colonel Beaumord	Lieutenant Thierry Cuzin	

		Lieutenant-Colonel Lambron		
1989		Capitaines Jean-Christophe Beckensteiner et Jacques Chazit		Lieutenant-Colonel Michel Eynac
1990				Capitaine P. Burtschell
1991		Lieutenant-Colonel Jean-Paul Vaillant	Médecin en chef Jacques Meltz	Commandant Henri Paradol
1992				
1993				
1994	Médecin en Chef J. Marquet			
1995		Commandant Patrick Bardet		
1996				
1997		Commandant Patrick Bardet Commandant de Vaisseau Olivier Châteauminois		Lieutenant-Colonel Jean-Paul Vaillant
1998		Commandant de Vaisseau Olivier Châteauminois Et le Lieutenant Wallut	Lieutenant-Colonel Guy Chappard	
1999		Commandant de Vaisseau Olivier Châteauminois		

		Et le Lieutenant Wallut Et Lieutenant-Colonel Demougeot		

ANNEXE 2 : U.N.O.R. : Insigne et Présidents[1] 1954-2004

1954 - 1959	Emile **ESMENARD**
1959 – 1960	Pierre **FERRI**
1960 - 1961	Eugène **WIESMANN**

[1] Le document original a été envoyé par M. Jean Giacomazzo.

1961 - 1971	Louis **ROUZEE**
1971 - 1979	Georges **CHRESTEIL**
1979 - 1988	Roger **VIENNE**

1988 - 1994	Etienne **TISSOT**
1994 - 1997	Damien **MILLIASSEAU**

1997 - 2004	Hervé **THEAUDIERE**

ANNEXE 3 : Liste des lieux des congrès de l'UNOR 1950 – 2000

Année	Lieux
1950	Vichy
1951	Tunis
1952	Paris
1953	Constantine
1954	Grenoble
1955	Rabat, Maroc
1956	Dunkerque
1957	Corse
1958	Pas de congrès
1959	Le Havre
1960	Evian
1961	Saumur Annulé
1962	Saumur
1963	Valence
1964	Reims
1965	Brest
1966	Verdun
1967	Avignon
1968	Pas de congrès
1969	Nice
1970	Annecy
1971	Belfort
1972	Guadeloupe
1973	Lille
1974	Brest
1975	Toulouse
1976	La Réunion
1977	Rouen
1978	Angoulême
1979	Avignon[1]
1980	Nice
1981	Paris
1982	Bordeaux
1983	Strasbourg
1984	Lyon
1985	Montpellier
1986	La Réunion
1987	Paris
1988	Lille
1989	Metz
1990	Clermont-Ferrand
1991	Paris[2]
1992	Martinique
1993	Dijon
1994	Tour
1995	Marvejol - Larzac
1996	Melun
1997	Mulhouse
1998	Fréjus
1999	Troyes
2000	Toulouse

[1] Jumelé avec celui de la C.I.O.R.
[2] Jumelé avec celui de la C.I.O.R.

ANNEXE 4 : Exemple d'un programme de congrès U.N.O.R.[1]

Programme du 44 Congrès de l'U.N.O.R.

(pour les détails, voir « Armée et Défense » de novembre-décembre 1972, page 36)

		Congressistes	Familles	Tireurs
Vendredi 11 mai	A partir de 9 heures	Accueil à l'hôtel de la communauté urbaine de Lille. Remise des dossiers. Installation dans les hôtels et centres d'hébergement.		
	12 heures	Déjeuner libre (au mess de Lille sur demande).		
	14 h 30	Séance officielle d'ouverture à l'hôtel de la communauté urbaine de Lille.		Accueil. Installation. Participation éventuelle au programme du Congrès (pour les tireurs congressistes).
	15 heures	Travaux des Commissions nationales. Conseil d'administration de l'U.N.O.R.	A Roubaix : visite organisée d'établissements industriels : La Redoute - Les 3 Suisses - La lainière de Roubaix.	
	18 heures	Réception officielle à l'hôtel de ville de Roubaix.		
	21 heures	Dîner et soirée à la citadelle de Lille. Visite de la citadelle construite par Vauban, avec la musique du 43e R.I.		
Samedi 12 mai	7 heures	Départ gare de Lille par train spécial.		
	9 heures	Journée militaire : manœuvres présentées par la 14e brigade dans la région de Laon-Sissonne avec déjeuner au camp.	Visite touristique de la métropole du Nord et shopping avec déjeuner au Palais de justice.	Concours national de tir au stand de tir de Tourcoing.
	18 heures	Retour aux hôtels.		
	20 h 30	Réception par la chambre de commerce de Lille-Roubaix-Tourcoing. Dîner et soirée de prestige au Palais de la Bourse de Lille.		Participation à la soirée (pour les tireurs congressistes).
Dimanche 13 mai	9 heures	Assemblée générale.	Temps libre.	Participation à l'Assemblée général.
	10 h 30	Prises d'armes au monuments aux morts de Lille.		Remise de décorations.
	11 h 45	Réception officielle à l'hôtel de ville de Lille.		
	13 h 30	Banquet officiel à l'hôtel de ville de Tourcoing. Remise des prix du Concours national de tir.		
	17 h 30	Soirée « Contacts ».		

7

[1] *BAORL*, n° 282, 1er trimestre 1973.
Congrès U.N.O.R. 1973 Lille.

ANNEXE 5 : Liste des Présidents de la C.I.O.R.[1]

DATE	PRESIDENT	PAYS
1948-1952	Michel Deveze	Belgique
1952-1954	Marcel Rebourset	France
1954-1956	Aarnold Theodooir Kastein	Pays-Bas
1956-1958	Gaston Kieffer	Luxembourg
1958-1960	Arne Hoff	Danemark
1960-1962	Leon G. Turrou	Etats-Unis
1962-1964	Prince Pierre de Grèce et Danemark	Grèce
1964-1966	Giuseppe Pizzorno	Italie
1968-1970	Jean S. Bloch	Belgique
1970-1972	Per Birkevold	Norvège
1972-1974	Louis Rouzee	France
1974-1976	James E. Frank	Etats-Unis
1976-1978	Philip Graham Sharp	Royaume Unis
1978-1980	JP Charbonneau	Canada
1980-1982	Peter J. Jorgensen	Danemark
1982-1984	Baron Pierre Louis d'Aulnis de Bourouill	Pays-Bas
1984-1986	Luigi Sartori	Italie
1986-1988	Roland Ziegler	Allemagne
1988-1990	RW Lewis	Canada
1990-1992	Torgeir Stensrud	Norvège
1992-1994	Evan L. Hultman	Etats-Unis
1994-1996	Etienne Tissot	France
1996-1998	Michael Browne	Royaume-Unis
1998-2000	Eric Thiry	Belgique

[1] C.I.O.R., *C.I.O.R., Un Acteur Vigilant au Service de la Paix, de la Liberté et des Droits de l'Homme (1948-1998)*, Auto-Édition, Venise, 1998.

ANNEXE 6 : Liste des lieux où se tiennent les congrès de la C.I.O.R.[1]

DATES	LIEUX
1948	Bruxelles
1949	Paris
1950	Arnhem (Pays-Bas)
1951	Luxembourg
1952	Strasbourg
1953	Bad Nauheim
1954	Luxembourg
1955	Liège
1956	Vincennes
1957	Luxembourg
1958	Bruxelles
1959	Copenhague
1960	Rotterdam
1961	Athènes
1962	Rome
1963	Luxembourg
1964	Brèda
1965	Copenhague
1966	Munich
1967	Trieste (Italie)
1968	Paris-Fontainebleau-Versailles
1969	Bréda
1970	Bruxelles
1971	Hanovre (RFA)
1972	Washington
1973	Rome
1974	Oslo
1975	Athènes
1976	Copenhague
1977	Londres
1978	Bonn
1979	Avignon
1980	Calgary, Alberta (Canada)
1981	La Haye
1983	Bruxelles
1984	Rome
1985	Oslo
1986	Athènes
1987	Copenhague
1988	Londres
1989	Würzburg (Allemagne)
1990	Calgary (Canada)
1991	Paris-Haut de Seine
1992	Breda
1993	Washington
1994	Louvain
1995	Rome
1996	Lillehammer
1997	Aalborg (Danemark)
1998	Brighton
2000	Berlin

[1] Complétée avec les archives personnelles d'Etienne Tissot ainsi que : C.I.O.R., *C.I.O.R., Un Acteur Vigilant au Service de la Paix, de la Liberté et des Droits de l'Homme (1948-1998)*, Auto-Édition, Venise, 1998.

ANNEXE 7 : Exemple d'un programme d'un Congrès C.I.O.R.[1]

— 50 —

Congrès Interallié des Officiers de Réserve (C.I.O.R. et C.I.O.M.R.)

MERCREDI 24 JUILLET		
Paris	Matinée	Arrivée des congressistes.
Fontainebleau		Visite du centre sportif interarmées par le comité exécutif.
Versailles	Après-midi	Réunion du comité exécutif.
JEUDI 25 JUILLET		
Paris	Matinée	Visites diverses.
Versailles	—	**Réunion du comité exécutif.**
	—	**Travaux des commissions.**
	Après-midi	Envoi des couleurs.
	—	Assemblée générale d'ouverture.
	—	**Travaux des commissions.**
Paris	18 à 20 heures	Réception.
VENDREDI 26 JUILLET		
Versailles	Matinée	**Réunion du comité exécutif.**
	—	**Travaux des commissions.**
	—	Visite du château et du parc.
Saint-Cyr	13 heures	Déjeuner offert par l'U.N.O.R.F.
Fontainebleau	Matinée	Compétition militaire.
		Visite des congressistes au club sportif.
Versailles	Après-midi	**Travaux des commissions.**
		Suite de la visite du château et du parc.
Paris	Dans la journée	Pour la **C.I.M.O.R.**, visite de diverses installations médicales.
	Soirée	Réception.
SAMEDI 27 JUILLET		
Mourmelon		Journée militaire (C.I.O.R. et C.I.O.M.R. et les équipes de compétition).
		Déjeuner au camp.
Paris	18 à 20 heures	Réception.
DIMANCHE 28 JUILLET		
Versailles		Services religieux.
	10 heures	Salut aux couleurs.
	11 heures	Assemblée générale de clôture.
	12 h 30	Déjeuner officiel.
		Remise des récompenses.
	Après-midi	Grandes eaux et concert.
	19 heures	Dîner offert par l'assemblée de Versailles.
Saint-Cyr		
	21 h 30	Fête de nuit.

[1] *BAORL*, n°261, 4ème trimestre 1967.
Congrès 1967 à Paris.

ANNEXE 8 : Nouvelles couvertures successives du *Bulletin*

Nouvelle couverture 1971

Nouvelle couverture 1984

ANNEXE 9 : Archive d'articles du journal *Le Monde* au sujet de la démission du Président National Weissmann

- M. WEISSMANN DOIT ABANDONNER LA PRÉSIDENCE DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVE[1]

Publié le 28 novembre 1961 à 00h00 - Mis à jour le 28 novembre 1961 à 00h00

Le lieutenant-colonel Weissmann a été contraint de quitter samedi la présidence de l'Union nationale des officiers de réserve au cours d'une réunion qui s'est tenue à Paris. Le colonel Rouzée a été élu président de l'U.N.O.R. par quarante voix contre vingt et un au lieutenant-colonel Weissmann.

[Le lieutenant-colonel Weissmann avait fait l'objet de vives attaques de la part de plusieurs associations affiliées à l'U.N.O.R. pour avoir mis les officiers de réserve membres de l'association à la disposition du gouvernement lors du putsch du 22 avril.

Le colonel Rouzée, industriel, ingénieur des Arts et Métiers, est âgé de cinquante-quatre ans. Il est président de l'Association Saumur et membre de la Société hippique française.]

[1] Accès en ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1961/11/28/m-weissmann-doit-abandonner-la-presidence-de-l-union-des-officiers-de-reserve_2272975_1819218.html.

- Le départ du colonel Weissmann est considéré par des jeunes officiers de réserve comme un succès contre le régime[1]

Par J. P. Publié le 29 novembre 1961 à 00h00 - Mis à jour le 29 novembre 1961 à 00h00

Le remplacement de M. Weissmann par M. Rouzée à la présidence de l'Union nationale des officiers de réserve et l'allocution prononcée par le maréchal Juin devant les membres du Centre d'études de défense nationale continuent de susciter de nombreux commentaires.

En ce qui concerne l'U.N.O.R., il ne fait aucun doute que la mise en minorité de M. Weissmann est le résultat d'une offensive antigouvernementale. L'ancien président de l'Union nationale, malgré la prudence et la modération de ses prises de position - même lorsqu'il mit les membres de l'U.N.O.R. à la disposition du gouvernement pour encadrer les milices prévues lors du putsch du 22 avril - avait été présenté peu à peu comme un " séide du pouvoir ". Les jeunes officiers de réserve de la tendance du C.E.D.N., appuyés par certains de leurs aînés que la suspicion manifestée à leur égard par le gouvernement depuis le putsch - certains avaient fait l'objet de perquisitions ou d'internement sans motif bien défini, - ont pu ainsi remporter à peu de frais ce qu'ils considèrent comme une victoire sur le régime.

Ce succès a été d'autant plus aisé à obtenir que l'U.N.O.R. traverse depuis plusieurs années une crise grave. Son recrutement - ou plus exactement celui des associations qui en sont membres - est loin d'être équilibré. Elle comprend beaucoup d'officiers âgés (un grand nombre sont en retraite) dont la représentativité apparaissait contestable, tandis que les générations suivantes, celles de 1939-1945 et des années de l'immédiate après-guerre, sont relativement peu représentées. Une première offensive fut lancée en 1958-1959 pour aboutir à une réforme de l'Union nationale et à un " rajeunissement " de ses cadres supérieurs. Elle avait l'appui discret des autorités militaires qui souhaitaient disposer d'officiers de réserve jeunes pour la défense intérieure et le renforcement du corps de bataille.

Ce fut l'époque des " carrefours régionaux)), puis, en 1959, du " carrefour national ". Le mouvement, fui pris en mains par la tendance " Algérie française ", qui l'utilisa non seulement pour réformer l'U.N.O.R., mais aussi contre la politique algérienne du gouvernement. La motion votée le 27 septembre 1959 au " carrefour national " fut à cet égard significative. Tancée par le ministre des armées, M. Guillaumat, qui condamna une " politisation " dont elle n'était guère responsable, l'U.N.O.R., par la voix de son président d'alors, le colonel Esmenard, promit

[1] Accès en ligne https://www.lemonde.fr/archives/article/1961/11/29/le-depart-du-colonel-weissmann-est-considere-par-des-jeunes-officiers-de-reserve-comme-un-succes-contre-le-regime_2272240_1819218.html.

" de s'employer à éviter dans l'avenir toute action de ce genre ". Cette réponse provoqua une vive mise au point du " comité directeur des carrefours ".

La succession du colonel Esmenard, qui se retira au début de l'année suivante de la présidence de l'U.N.O.R., posa de tels problèmes qu'un intérim fut assuré par M. Pierre Ferri, ancien ministre. Les dirigeants du "carrefour national " créèrent sous la présidence de M. J.-A. Chatelain le Centre d'études de défense nationale auquel son titre permettait, tout en répudiant ouvertement toute activité politique, " d'aider ses membres à contribuer de façon permanente à la défense de la nation, tant sur le plan militaire dans le cadre de leur instruction de perfectionnement que dans leur vie familiale, professionnelle et sociale ". Le C.E.D.N. se sépara de l'U.N.O.R.

Son influence, du fait de la jeunesse et du dynamisme de ses membres, estimés à mille deux cents, s'accrut dans les associations d'officiers de réserve de certaines régions militaires jusqu'à ce qu'il suspende le 12 juin dernier une activité qu'il vient de reprendre. C'est, on l'a vu, en partie sous son impulsion que le lieutenant-colonel Weissmann a dû quitter la présidence de l'U.N.O.R. Le colonel Rouzée, qui lui succède, n'en doit pas pour autant être considéré comme un modéré " ultra " ou un " activiste ". Il représenterait plutôt la tendance politique " modérée ".

Quant aux propos du maréchal Juin devant le C.E.D.N., il se confirme que si ses interlocuteurs attendaient de l'ancien chef d'état-major général de la défense nationale une violente attaque contre le pouvoir, ils ont été déçus. Les extraits de la conférence, que nous publions ci-dessous, montrent au contraire que le maréchal, sans cacher sa désapprobation de certaines mesures officielles, a surtout insisté sur la nécessité de l'unité de l'armée "en face de séditions intérieures toujours possibles".

J. P.

ANNEXE 10 : Limite d'âge des officiers de réserve dans les cadres décret du 22 mai 1967[1]

— 38 —

GRADE	ARMEE DE TERRE		
	Officiers des armes et services (1)	Officiers du service militaire des transports	Officiers de liaison et interprètes
Colonels et personnels de grade correspondant			
A compter du :			
1er juillet 1967	L. S.	60 ans	60 ans
1er janvier 1968	L. S.	59 ans	59 ans
1er janvier 1969	L. S.	58 ans	58 ans
1er janvier 1970	57 ans	57 ans	57 ans
Lieutenants-Colonels et personnels de grade correspondant			
A compter du :			
1er juillet 1967	L. S.	59 ans	59 ans
1er janvier 1968	L. S.	58 ans	58 ans
1er janvier 1969	L. S.	57 ans	57 ans
1er janvier 1970	55 ans	55 ans	55 ans
Commandants et personnels de grade correspondant			
A compter du :			
1er juillet 1967	L. S.	57 ans	57 ans
1er janvier 1968	L. S.	56 ans	56 ans
1er janvier 1969	53 ans	54 ans	54 ans
1er janvier 1970	52 ans	52 ans	52 ans
Capitaines et personnels de grade correspondant			
A compter du :			
1er juillet 1967	L. S.	L. S.	54 ans
1er janvier 1968	49 ans	49 ans	52 ans
1er janvier 1969	47 ans	47 ans	50 ans
1er janvier 1970	45 ans	45 ans	45 ans
Lieutenants, Sous-Lieutenants et personnels de grade correspondant			
A compter du :			
1er juillet 1967	L. S.	L. S.	54 ans
1er janvier 1968	48 ans	48 ans	50 ans
1er janvier 1969	44 ans	44 ans	45 ans
1er janvier 1970	40 ans	40 ans	40 ans

NOTA. — L.S. : limite d'âge statutaire des officiers d'active de même corps, cadre ou service et de même grade.

(1) Tous officiers de l'armée de terre, à l'exception des officiers du service militaire des transports, et des officiers de liaison et interprètes.

(2) A l'exception des officiers de marine appartenant aux navigants de la marine marchande.

— 39 —

ARMEE DE MER			ARMEE DE L'AIR		SERVICES COMMUNS	
Officiers de marine (2)	Officiers de marine appartenant aux cadres navigants de la marine marchande	Autres officiers de l'armée de mer	Officiers de l'air	Autres officiers de l'armée de l'air	Médecins et dentistes (terre, air, marine) pharmaciens chimistes	Autres officiers des services communs
56 ans	56 ans	L. S.	51 ans	L. S.	59 ans	L. S.
56 ans	56 ans	L. S.	51 ans	L. S.	59 ans	L. S.
56 ans	56 ans	L. S.	51 ans	L. S.	59 ans	L. S.
56 ans	56 ans	57 ans	51 ans	57 ans	59 ans	57 ans
54 ans	54 ans	L. S.	49 ans	L. S.	58 ans	L. S.
54 ans	54 ans	L. S.	49 ans	L. S.	58 ans	L. S.
54 ans	54 ans	L. S.	49 ans	L. S.	58 ans	L. S.
54 ans	54 ans	55 ans	49 ans	55 ans	57 ans	55 ans
56 ans	56 ans	L. S.	47 ans	L. S.	56 ans	L. S.
54 ans	55 ans	L. S.	47 ans	L. S.	56 ans	L. S.
53 ans	55 ans	53 ans	47 ans	53 ans	56 ans	53 ans
52 ans	55 ans	52 ans	47 ans	52 ans	55 ans	52 ans
52 ans	55 ans	L. S.	46 ans	L. S.	54 ans	L. S.
50 ans	55 ans	49 ans	46 ans	48 ans	53 ans	49 ans
48 ans	54 ans	47 ans	46 ans	47 ans	52 ans	47 ans
45 ans	53 ans	45 ans	46 ans	45 ans	50 ans	45 ans
52 ans	52 ans	L. S.	46 ans	L. S.	54 ans	L. S.
48 ans	48 ans	48 ans	43 ans	43 ans	51 ans	48 ans
44 ans	44 ans	44 ans	42 ans	42 ans	48 ans	44 ans
40 ans	40 ans	40 ans	40 ans	40 ans	45 ans	40 ans

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Journal officiel » de la République française.

Fait à Paris le 22 mai 1967.

Pierre MESSMER.

[1] *BAORL*, n°259, 2ème trimestre 1967.

ANNEXE 11 : Le *Curriculum Vitae* court d'Étienne Tissot[1]

Étienne TISSOT

Né le 30 août 1944 à MONTBELIARD (DOUBS)

Etudes Secondaires au Lycée Cuvier de MONTBELIARD (Baccalauréat 1962)

1° - TITRES CIVILS et UNIVERSITAIRES :

- Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon de 1978 à 2012. Professeur Emérite depuis le Ier Septembre 2012.
- Chirurgien des Hôpitaux de Lyon depuis 1978. Honorariat en 2009.
- Chef de Service de Chirurgie à l'Hôpital E. Herriot à Lyon de 1987 à 2009.
- Membre de l'Académie Nationale de Chirurgie et de nombreuses sociétés savantes internationales dont l'American College of Surgeons. Auteur de plus de 350 ouvrages, articles, films et communications scientifiques.
- Master de théologie (recherche) de l'Institut Protestant de Théologie de Montpellier en 2011.
- Docteur en théologie de l'Institut Protestant de Théologie de Montpellier en février 2016

2° - RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES PROFESSIONNELLES :

- Président de la Commission Médicale d'Etablissement des HCL depuis 1997, réélu en 1999, en 2003 et en 2007. Honorariat en 2009
- Membre du Bureau de la Conférence nationale des Présidents de CME de CHU de 1999 à 2003. Vice Président de 2003 à 2007.
- Premier Assesseur du Doyen de la Faculté de Médecine Alexis Carrel, Lyon, de 1987 à 1993
- Médecin Expert près la Cour d'Appel de Lyon de 1980 à 2009
- Membre du Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Social Rhône-Alpes de 1998 à 2009.
- Membre du Comité de Pilotage du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et Social Rhône-Alpes n°3
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Hospitalière de France (Rhône-Alpes) 1998-2009
- Membre du Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes depuis 2010, reconduit en 2014.

3° - TITRES PUBLICS :

[1] Archive Personnelles d'Étienne Tissot.

- Conseiller Municipal de Lyon de 1989 à 1995, Adjoint au Maire de Lyon chargé des Relations Sociales et des anciens Combattants.
- Conseiller Municipal de Bron 1995 à 2000.
- Conseiller d'Arrondissement de Lyon 7ème de 2001 à 2008.

4° - TITRES MILITAIRES et DISTINCTIONS:

- Médecin Chef des Services de Réserve (Officier Général) le 1er octobre 2002.
- Médecin Chef des services Hors Classe de Réserve le 1er octobre 2006. Honorariat en 2009.
- Chevalier de la Légion d'Honneur, prise de rang : 5 Juillet 1996.
- Commandeur dans l'Ordre National du Mérite, prise de rang : 23 juin 2008.
- Membre du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire auprès du Ministère de la Défense de 1998 à 2011.

5° - RESPONSABILITES ECCLESIALES :

- Membre du bureau du Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Lyon de 2012 à 2018
- Président du Conseil presbytéral de l'Eglise Protestante Unie de Lyon et du Conseil de Consistoire Grand Lyon de l'Eglise Protestante Unie d'avril 2015 à mai 2018.
- Membre du Conseil Régional de l'Eglise Protestante Unie de France de 2013 à 2021.
- Membre du G9 (Responsables des différentes religions de Lyon et Métropole) et de « Concorde et solidarité » auprès du Maire de Lyon de 2015 à ce jour.
- Membre du Conseil d'Administration de Radio Chrétienne Francophone Lyon de 2013 à 2018.
- Membre du CA et du bureau de l'Infirmerie Protestante de Lyon depuis 2017.

6° TITRES ASSOCIATIFS :

- Président de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon et du Rhône de 1979 à 1986.
- Vice-Président National des Médecins de Réserve de 1986 à 2009.

- Président National de l'Union Nationale des Officiers de Réserve de 1988 à 1994.
- Président de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve de 1994 à 1996 (pays de l'Alliance Atlantique). Membre du Comité Exécutif de 1996 à ce jour.
- Membre du Bureau de la section du Rhône de la Société des Membres de la Légion d'Honneur de 2008 à 2015. Vice- Président de 2012 à 2015.
- Membre du Conseil d'administration de la Farac (Fédération des amicales régimentaires et Anciens combattants) depuis 2011.

ANNEXE 12 : Plaquette de présentation du bal du 60e anniversaire de l'A.O.R.L. en 1980

Reproduction de la couverture du Bulletin Mensuel de l'Association des Officiers de Complément

1920 - 1980

Soixante ans, c'est déjà un âge très respectable pour une Association, et c'est surtout la preuve par neuf de sa nécessité.

Quelle meilleure justification, en tout cas, de l'action menée par tous les Officiers de Réserve qui, à LYON depuis 1920, et contre vents et marées, malgré les incertitudes politiques, la guerre, l'occupation, les vagues successives d'antimilitarisme primaires, si chères au Français, les crises de conscience liées aux séquelles de la fin de l'ère coloniale, ont persévéré, ont maintenu, pendant si longtemps...

Ils ont ainsi concrètement contribué à permettre que le nouveau plan de mobilisation puisse voir son encadrement mis en place dans la région Lyonnaise sans bruit et dans l'efficacité. ils ont aussi contribué, d'une manière plus générale, au maintien de l'esprit de Défense, ce qui n'est pas une mince affaire en Démocratie Libérale, mais est une grande satisfaction au moment où la tension renaît dans le monde.

Mais ce sont là propos bien sévères pour une introduction à un Gala, première manifestation de cette année Anniversaire.

Nul doute que le Gala 1980 ne connaisse, plus encore que ses prédécesseurs, le succès.

Il me paraîtrait particulièrement ingrat cependant, avant de céder la place à la Danse, de ne pas remercier la Gendarmerie Nationale de la Ve R.M. et son Chef, le Général ANDRAUD, des facilités qu'ils nous ont accordées pour bénéficier de la présence de la prestigieuse phalange de la Gendarmerie d'EVRY, ce soir, et de l'Orchestre d'Harmonie de la Garde Républicaine de PARIS, sous la Direction du Colonel BOUTRY, le 28 Mars, à l'auditorium Maurice-Ravel, deuxième manifestation du

SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'A.O.R.L.

GOUVERNEMENT MILITAIRE DE LYON
V° RÉGION

LE GOUVERNEUR

- LE MOT DU GOUVERNEUR -

Alors que je viens de prendre les fonctions de Gouverneur Militaire de LYON, Commandant la 5° R.M., je remercie l'A.O.R.L. de me donner la joie et la fierté de célébrer ses 60 années d'existence par ce prestigieux Gala.

L'A.O.R.L. ... la plus importante association de province d'officiers de réserve, avec 1 100 adhérents de toutes les Armes, des trois Armées, du Service de Santé ... Une pareille force au service du Pays joue un rôle irremplaçable.

L'encadrement des formations de réserve bien sûr, mais aussi celui des corps d'active dès le temps de paix, et plus encore en cas de guerre - l'instruction des plus jeunes, le perfectionnement des plus anciens, le maintien en pleine forme physique, intellectuelle, technique - voici la mission propre des officiers de réserve, la lourde tâche qui leur incombe.

Il en est d'autres : divers par les âges, les origines, les professions, les convictions, mais tous persuadés de l'importance de leur état, les officiers de réserve doivent, partout et sans cesse, dire ce qu'est la Défense, ce qu'est l'Armée. Cette mission d'information, le Général Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre vous l'a rappelée en vous disant : "soyez le miroir de l'Armée offert aux regards de la Nation".

Enfin, en vous lançant dans cette mission d'information, vous serez engagés dans la lutte entre le vrai et le faux. En temps que citoyen, dans votre milieu, comme officier de réserve, placé par cet état au-dessus des intérêts particuliers, en association, forte de son nombre et de sa cohésion, réagissez pour mieux préserver le visage et les capacités de l'Armée.

Vos camarades d'active et moi-même, savons que nous pouvons compter sur vous dans cette triple mission. Ils vous souhaitent un 60ème anniversaire joyeux et plein d'un bel avenir !

1920
1980

BAL MILITAIRE

Samedi 18 février, notre Association donnait son premier bal dans les Salons du Palais d'Hiver, boulevard Pommerol.

Cette fête eut lieu sous la présidence effective de M. le Général LEBRUN, Gouverneur Militaire de Lyon, Commandant le XIV° Corps d'Armée, avec le concours des Officiers de l'Armée Active.

C'est la première fois que les Officiers du Cadre Complémentaire prennent une semblable initiative, et, hâtons-nous de le dire, le succès a dépassé toutes nos espérances.

Plus de 1 500 personnes avaient répondu à notre appel et, dès 21 heures, l'entrée est prise d'assaut. Jusqu'à minuit, les Commissaires préposés au Contrôle n'eurent pas une minute de répit. Un important et irréprochable service d'ordre réglait l'arrivée des invités et des voitures, aux abords du Palais d'Hiver, qui avait été, pour la circonstance, transformé en un luxueux palais de danse.

De moelleux tapis, une double haie de verdure, une voûte d'oriflammes tricolores inondée de lumière formaient le vestibule d'entrée.

La grande salle offrait un coup d'œil vraiment féérique : des tentures de velours rouge garnissaient la vaste tribune d'honneur ; des draperies d'or recouvraient la balustrade de la galerie ; des trophées, des drapeaux, des oriflammes faisaient resplendir nos trois couleurs sur les murs et sous la voûte du hall ; des fleurs et des plantes vertes, disposées à profusion et avec goût, répandaient un peu de fraîcheur dans l'air ; des milliers de lampes électriques inondaient de lumière ce magique décor.

Et dans la salle, les brillants uniformes constellés de décorations, la foule des habits noirs, les ravissantes toilettes des dames rivalisant toutes de grâce et d'élégance, formaient un parterre mouvant du plus grandiose effet.

A l'entrée, avec une amabilité souriante, les Commissaires remettaient aux invités de gracieux carnets de bal et d'artistiques éventails généreusement offerts par nos grandes firmes lyonnaises.

A 23 heures, M. le Général LEBRUN et les personnages officiels font leur entrée et sont reçus dans un salon particulier par M. le Commandant BRUCHON, Président de notre Association, entouré du Capitaine NEYRET, vice-président, de M. l'Officier d'Administration JOST, trésorier général, et des Membres de la Commission du bal.

On pénètre ensuite dans la grande salle ; les danses s'arrêtent, et, aux accents de la Marseillaise, le cortège fait d'abord le tour de l'immense nef. Tous les assistants font la haie et applaudissent au passage du Gouverneur.

Puis on monte à la tribune d'honneur où le champagne est offert aux autorités.

M. CANAL, préfet du Rhône et M. HERRIOT, maire de Lyon, député du Rhône, tous deux présidents d'honneur de notre Association, avaient bien voulu répondre à notre invitation et nous ont fait l'honneur d'assister personnellement au bal.

Une fois terminé le défilé dans la salle, les danses reprennent avec un entrain toujours croissant. Elles sont accompagnées tour à tour par la musique militaire du 99° Régiment d'Infanterie, sous la direction magistrale de son distingué chef M. MONTMAIN, par un orchestre symphonique et par un joyeux jazz-band.

De temps à autre des jeux de lumière ou des projections lumineuses du plus heureux effet, donnent un cachet véritablement artistique à certaines danses.

A minuit, le tourbillon des danseurs est de nouveaux arrêté pour l'intermède : Mlle Yvonne TABERLEY, élève de M. le Professeur FALK, accompagnée au piano par Mlle Yvonne NODOT, exécute d'une façon impeccable une série de danses classiques. Tout le monde applaudit chaleureusement le charme exquis et la grâce de cette jeune fille. Une gerbe de fleurs lui est offerte ainsi qu'à son accompagnatrice.

Une farandole habilement dirigée par vagues successives de deux, trois, quatre couples de danseurs, ornés de flots de rubans multicolores, termine la première partie de la soirée. L'effet en est merveilleux.

Des tables pour le souper avaient été dressées dans le jardin d'hiver, aménagé pour la circonstance.

La décoration de cette salle est tout aussi artistique que celle des autres parties de l'établissement ; la verdure et les fleurs rares, provenant des serres du Parc, y ont été semées à profusion. Sur chaque table a été déposé un très joli menu tissé sur soie, élégant souvenir de la fête.

La foule des soupeurs est si nombreuses que l'on est obligé d'organiser plusieurs services ; à 5 heures du matin la salle est encore garnie.

Pendant tout le temps des soupers, le violoniste BESNARD, du « Carillon », si apprécié des Lyonnais, a tenu les convives sous le charme d'une musique douce et captivante. Il fut chaleureusement applaudi.

Pendant ce temps, les danses ont continué sans interruption, avec un entrain de plus en plus enragé, pour ne finir, au grand regret de tous, qu'aux premières lueurs de l'aube.

GRAND BAL MILITAIRE

Notre Association organise un grand Bal militaire avec le concours des Officiers de l'Armée active.

M. le Général Gouverneur militaire de Lyon a bien voulu en accepter la présidence.

Cette fête aura lieu le **Samedi 18 Février 1922, à 22 heures, dans les Salons du Palais d'Hiver,** boulevard Pommerol.

Le Comité d'organisation ne néglige rien pour que ce Bal rappelle les splendeurs des plus beaux bals militaires d'avant-guerre.

La musique militaire du 99e Régiment d'Infanterie prêtera son concours : deux autres orchestres entraîneront les danses.

Un service intensif de transports par Splendid'cars, partant du centre de la ville, avec arrêts en cours de route, est prévu, tant pour l'aller que pour le retour.

Un buffet confortable fonctionnera près de la salle de bal ; des consommations variées, lunchs, soupers seront servis à un tarif convenu.

Tous les membres de l'Association sont instamment priés d'assister à cette fête avec leur famille.

Déjà, en juin dernier, nous nous réunissions dans un banquet. Le Bal militaire du 18 février sera une nouvelle manifestation de notre vitalité et de notre prospérité toujours croissante. Aussi importe-t-il que nous soyons, ce jour-là, très nombreux, afin d'assurer à notre fête un succès éclatant. Ce sera aussi une excellente occasion de nous revoir et de renouer les liens de bonne camaraderie qui nous unissent tous.

La tenue de soirée ou l'uniforme seront de rigueur.

Dix-huit Commissaires (6 Officiers de l'Active et 12 Officiers de Complément) prêteront leur concours dévoué, sous les ordres de M. le Capitaine HUVET, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, industriel.

Un professeur de danse très connu des Lyonnais, M. FALK, sera l'animateur des danses. Il prépare pour cette soirée une surprise d'art. Il conduira également une farandole appelée à faire sensation.

Et, pour terminer, nous ne faisons que répéter ce que nous trouvons sur les cartes de bal, car tout a été prévu au sujet transports et buffets.

Service des Transports

TRAMWAYS

Ligne N° 7. — Perrache-Brotteaux (arrêt Boulevard des Belges).
Ligne N° 7. — Perrache-Cusset —
Ligne N° 26. — Perrache-Parc-Saint-Jean —
Ligne N° 27. — Cordeliers-Croix-Luizet —

TRANSPORT PAR LES SPLENDID'CARS
DE LA MAISON BON PERE ET FILS, LYON

ALLER. — Itinéraire. — DEPART : Place Bellecour, 19 (Cercle Militaire) — Rue de la République — Place de la République (arrêt) — Place des Cordeliers (arrêt) — Place de la Comédie (arrêt) — Pont Morand — Cours Morand et Avenue de Saxe (arrêt) — Cours Vitton — Palais d'Hiver.

DEPART régulier tous les quarts d'heure, de 21 h 3/4 à 23 heures. — De 23 h à 24 heures, service toutes les demi-heures (même itinéraire).

PRIX DES PLACES : 2 fr. 50 par personne.

RETOUR. — Les départs pour le retour pourront commencer à l'issue de la première partie du Bal, c'est-à-dire vers 2 heures du matin. Pour ce service-là, la permanence de distribution des tickets de retour fonctionnera au PALAIS D'HIVER (près du vestiaire), à partir de minuit, pour les personnes qui désireraient retenir leur place. L'heure des départs sera fixée et indiquée à cette permanence. Le service de retour fonctionnera jusqu'à 5 h du matin.

Itinéraire. — PALAIS D'HIVER. — Cour Vitton — Avenue de Saxe — Cours Morand (arrêt) — Pont Morand place de la Comédie (arrêt) — Rue de la République — Place des Cordeliers (arrêt) — Place de la République (arrêt) — Place Bellecour (arrêt) — Pont de la Guillotière — Place du Pont (arrêt) — Cours Gambetta — Avenues de Saxe-Jean-Jaurès (arrêt) — Rue Juliette-Récamier — Cours Lafayette (arrêt) — Palais d'Hiver.

PRIX des PLACES : 2 fr 50 par personne.

GARAGE. — Pour les voitures automobiles particulières, le **Garage Pommarol** (à côté du Palais d'Hiver), assurera toute la nuit le garage des voitures.

PRIX : 5 francs.

BUFFET (Prix des Consommations)

Champagnes, au choix, la coupe	3,00
Duminy - Sillery-Moët et Chandon — Piper-Heidsieck — G.-H. Mumm, cordon rouge.	
Citronade	1,50
Orangeande	1,50
Bière (le bock)	1,00
Café-thé	1,00
Limonade	1,00
Petits Pâtés de volaille	2,00
Sandwiches	1,50
Pâtisseries	1,00

SUR TABLE EN SALLE DE BAL
Les prix ci-dessus avec 0,50 de supplément pour service
BAR ANGLAIS — PRIX AFFICHES

LUNCHS ET SOUPERS

(de 2 heures à 4 heures du matin

MENUS

SOUPERS, par petites tables
(Salle réservée)
15 fr. (vin non compris)
CROUSTADES LUCCULUS
CHAMPIGNONS ET TRUFFES A LA CREME
VOLAILLE DE BRESSE ROTIE
SALADE RUSSE
PATISSERIE
FRUIT
Suppl. à volonté : Buisson d'écrevisses : 5 fr.

LUNCH FROID, par petites tables
(Salle du Bal)
8 fr. Vin non compris
ASSIETTE ANGLAISE
PATISSERIE
FRUIT
Suppl. à volonté : Buisson d'écrevisses : 5 fr.
VIN EN CARAFE (Blanc, Rouge) : 5 fr.
Marques de champagne indiquées ci-dessus :
la bouteille ..... **40 fr**
G.-H. MUMM, cordon rouge (la bout) .. **40 fr.**

N.B. — Retenir sa table d'avance à M. SAUZEON — Téléphone Barre 23-69.

AUDITORIUM MAURICE RAVEL

vendredi 28 mars 1980

à 20h 30

CONCERT DE GALA

à l'occasion du 60 anniversaire

de l'association des officiers de reserve de lyon

ORCHESTRE D'HARMONIE

DE LA GARDE RÉPUBLICAINE DE PARIS

sous la direction de son chef
le Lieutenant Colonel BOUTRY

Au programme : Lalo, Debussy, Listz, Boutry, etc. . .

M. (Nom) _____ Prénom _____

Adresse complète : _____

Assistera au Concert du Vendredi 28 mars 1980. _____

Réserve

_____ Places 1er balcon à 45 F soit _____ F

_____ Places 2ème balcon à 36 F soit _____ F

_____ F

Il joint un chèque bancaire ou postal au nom de AORL - CCP Lyon nº 6999 F

A rendre ce soir au Secrétaire Général
ou à retrouner au Secrétariat de l'AORL - Quartier Général Frères
69998 LYON ARMÉES

rapid copy

ANNEXE 13 : Invitation pour le Gouverneur Militaire de Lyon au bal de l'A.O.R.L.

Au général Lalande en 1971 :

Le Général de Corps d'Armée Lalande, Gouverneur Militaire
de Lyon, Commandant la 5e Région Militaire,
et Madame Lalande,

Le Chef de Bataillon Magnillat, C. R.,
Président de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon,
et Madame Magnillat,

vous prient d'honorer de votre présence le

Bal Militaire

qui aura lieu le Vendredi 26 Novembre 1971, à partir de
?? heures, au Cercle des Officiers.

Tenue de Soirée.

Réservation des tables sur présentation de cette invitation, au Cercle des Officiers,
quartier Général-Frère, 20, avenue Leclerc, Lyon 7e, à partir du 1er Novembre 1971.

ANNEXE 14 : Photographies d'archives de l'A.O.R.L.

Formation Élève officiers de de réserve dans les années 1970[1] :

[1] Photographies issues des archives personnelles de Christian Guglielmi.

Les assemblées générales de l'A.O.R.L. :

Photographie de la salle lors d'une séance d'ouverture d'une assemblée générale[1].

[1] Photographie issue des archives de l'A.O.R.L., de g. à d. au premier rang : le colonel de C.R.S. ; le représentant du préfet ; le général de corps d'armée Louisot gouverneur militaire de Lyon ; le général de division Descourt, adjoint du gouverneur ; le général de brigade Nos ; le commandant de la 51e D.M.T. ; le colonel Pouillaude président U.N.O.R. de la 51e D.M.T.

Photographie de l'assemblée générale du 26 novembre 1994 à E.N.S.P.[1].

Photographie de la démonstration d'une interpellation de véhicule suspect, lors de l'assemblée générale du 26 novembre 1994 à E.N.S.P.[2].

[1] Photographie issue des archives de l'A.O.R.L.
[2] Photographie issue des archives de l'A.O.R.L.

La présidence française à la C.I.O.R. [1]:

Le comité exécutif en séance.
The Executive Committee in session.

Les présidences françaises et britanniques de la CIOR.
The French and British presidencies of CIOR.

[1] Images d'archives issues d'un dossier spécial de *L'O.R.* nommé « La troisième présidence française de la confédération interalliée des officiers de réserve 1994-1996 au service des réserves et de la défense des pays de l'Alliance Atlantique, archive qui se trouve dans les locaux de l'U.N.O.R.

Un esprit d'équipe au service des réserves : la Présidence et les six présidents des commissions de la CIOR.

A team spirit serving reserves : the Presidency and the six chairmen of CIOR commissions.

Bal de l'A.O.R.L. :

de g. à d. Étienne Tissot, le général Cuq, [certainement] le chef de la fanfare du 27ème bataillon de chasseur Alpins[1].

La salle du bal[2].

[1] Images d'archives de l'A.O.R.L. Elle se trouve dans les locaux de l'association. Dans ce tirage, une autre photographie indique qu'elles ont été faites par *Le Progrès.*

[2] Images d'archives de l'A.O.R.L., est indiqué au verso « Publi-France Reportage – Photo de cinéma édition publicité. ».

Madame Tissot et le général Cuq, photographie par Le Progrès[1].

[1] Image d'archive de l'A.O.R.L. Elle se trouve dans les locaux de l'association. Dans ce tirage, une autre photographie indique qu'elles ont été faites par *Le Progrès.*

Messe de l'A.O.R.L. :

Photographie du parvis de la basilique de Fourvière lors de la messe de l'A.O.R.L. le 12 décembre 1976[1].

Photographie de l'arrivée du gouverneur militaire lors de la messe de l'A.O.R.L.[2].

[1] Photographies issues des archives de l'A.O.R.L., prises par des journalistes du magazine *L'ÉCHOS Liberté.* Première photo : s'apparente à l'arrivée du gouverneur, à ses côtés, certainement André Chazit.
[2] Photographies issues des archives de l'A.O.R.L.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Découpage des régions militaires métropolitaines en vigueur entre 1946 et 1966. 16
Figure 2: Publicité pour la P.M.E. par l'A.O.R.L. dans le Bulletin. 33
Figure 3 : Discours du Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing à l'occasion du centenaire de la création du corps des officiers de réserve en 1975..... 38
Figure 4 : Tableaux de réponses sur l'intérêt des interrogés pour le service militaire avant leur départ (gauche) et après leur service (droite). 42
Figure 5 : Tableau de réponses qui reprend les différents atouts du service militaire selon les officiers de réserve. 45
Figure 6 : Cartes issues de la thèse d'Antoine Prost, cartographie des associations de mutilés – à gauche – et d'anciens combattants à la sortie de la Première Guerre mondiale – à droite. 53
Figure 8 : Tableau représentant la périodicité de l'assemblée générale de l'A.O.R.L..... 81
Figure 9 : Photographie d'une assemblée générale de l'A.O.R.L. 81
Figure 10 : Plaque souvenir « table chronologique des congrès de l'U.N.O.R. » (non actualisé depuis 1978). 89
Figure 11 : Une partie de l'article du Progrès, du 24 juin 1984. 92
Figure 12 : Nuage de point qui illustre la chute du nombre d'adhérents de l'A.O.R.L. 96
Figure 13 : Histogramme qui représente le nombre d'adhésions supplémentaires à l'A.O.R.L. entre 1954 et 1976. 97
Figure 14 : Tableau représentant le nombre de nouveaux adhérents acquis par l'A.O.R.L. entre 1956 et 1963. 98
Figure 15 : Tableau représentant les cotisations en ancien francs avant 1961. 102
Figure 16 : Evolution des cotisations à l'Association des Officiers de Réserve de Lyon.. 104
Figure 17 : Tableau de données recensant le nombre d'exemplaires du Bulletin imprimés par années. 108
Figure 18 : Tableau de réponses représentant l'intérêt des membres de l'A.O.R.L. pour le Bulletin. 109

Figure 19 : « Enquête-Bulletin » prise dans le Bulletin du 1er trimestre 1971, questionnaire montrant l'intérêt des membres du bureau pour rendre la revue plus attractive.. 111
Figure 20 : Famille Chazit. 119
Figure 21 : Photographie de la famille Chazit prise à Coëtquidan devant une gravure 119
Figure 22 : Tableau de réponses qui concernent les liens entre l'armée et les ascendants des personnes interrogées. 123
Figure 23 : Carte de la répartition géographique des nouveaux adhérents de l'A.O.R.L. entre 1954 et 1971. 138
Figure 24 : Tableau récapitulant le lieu de vie des personnes ayant répondu au questionnaire n° 1. 139
Figure 25 : Appartenance à l'armée ou au service commun des officiers de réserve ayant répondu au premier questionnaire. 140
Figure 26 : Exemple d'une carte de membre de l'A.O.R.L. 142
Figure 27 : Délégation de l'A.O.R.F. au congrès de l'U.N.O.R. au Maroc en 1954. 143
Figure 28 : Résultat à la question « comment avez-vous connu l'A.O.R.L. ». 144
Figure 29 : Tableau de réponses obtenues lorsque les interrogés ont répondu « autre » sur la connaissance de l'A.O.R.L. 144
Figure 30 : Retranscription d'un Curriculum Vitae d'un jeune officier de réserve dans le Bulletin. 153
Figure 31 : Tableau de réponses à la question sur les études supérieures réalisées. 154
Figure 32 : Tableau de réponse à la question sur la profession actuelle des officiers de réserve. 154
Figure 33 : Tableau de la répartition par profession des stagiaires à l'école supérieures des O.R.S.E.M. en 1963. 164
Figure 34 : Tableau de la répartition par niveau scolaire des stagiaires à l'école supérieures des O.R.S.E.M. en 1963. 164
Figure 35 : Photographies de la présidence française d'Étienne Tissot, à la tête de la C.I.O.R.. 171
Figure 36 : Carte qui situe les principaux lieux d'entraînement militaires des officiers de réserve de l'A.O.R.L. par rapport à Lyon. 177
Figure 37 : Portrait de Jean-Luc Escoffier (à gauche) et Pierre Ravelin (au centre) avec la médaille de l'Ordre national du Mérite, le 9 juin 1987, publié dans Le Progrès. 180
Figure 39 : Des équipes du rallye. 183

Figure 40 : Quatre épreuves différentes du rallye : tir, montage du Zodiac, travail sur les armes, secourisme. 184
Figure 41 : Remise des récompenses pour les équipes victorieuses du rallye, deux équipes face au général divisionnaire. 184
Figure 42 : Les chefs d'équipe de l'A.O.R.L.. 185
Figure 43 : Photographie du concours du tir du 27 mars 1973 reproduite dans le Bulletin. 187
Figure 44 : Graphique de la courbe du nombre de participants à la section tir entre 1974 et 1987. 189
Figure 45 : Photographie du stand de tir, section tir A.O.R.L. 190
Figure 46 : Plaque des règles de la section tir. 190
Figure 47 : Photographie et légende des généraux présents lors de l'exercice Alpes 81… 200
Figure 48 : Photographie de la remise du trophée de la première édition du Challenge Olivier Grégoire. 209
Figure 49 : Tableau synoptique qui récapitule des thèmes apposés pour le Challenge Olivier Grégoire. 210
Figure 50 : Tableau synoptique des lundis de l'A.O.R.L. de 1979 à 1984. 213
Figure 51 : Photographie prise lors d'une sortie de la section de montagne en 1973. 219
Figure 52 : Lieutenant-Colonel Bernard Bourson responsable de la section montagne entre1971 et 1977. 220
Figure 53 : Organigramme représentant l'organisation de la section de montagne en 1982. 221
Figure 54 : Photographie de Jean-Luc Escoffier, responsable de la section montagne entre 1983 et 1997. 222
Figure 55 : Histogramme qui représente le nombre de sorties organisées par l'A.O.R.L. par année entre 1955 et 1999. 234
Figure 56 : Tableau récapitulatif des différentes formes de participation des officiers de réserve à la vie de l'A.O.R.L. 236
Figure 57 : Photographie d'une sortie de l'A.O.R.L. à Toulon le 20 octobre 1990, devant le porte-avion Foch. 238
Figure 58 : Tableau exposant le calendrier des trois premiers voyages en Allemagne organisés par l'association des officiers de réserve de Lyon. 242
Figure 59 : Départ pour Berlin, 1971. 245

Figure 60 : Page de présentation du jumelage Lyon-Turin, la photo du groupe d'Officiers de réserve lyonnais et turinois. 249
Figure 61 : Liste de la délégation de l'A.O.R.L. pour le jumelage avec la section piémontaise de l'U.N.I.C.I. 249
Figure 62 : Photographies d'une journée de jumelage franco-allemand, octobre 1991, à Vancia. 255
Figure 63 : Photographie prise par un journaliste du Progrès au Bal de l'A.O.R.L. 258
Figure 64 : Tableau synoptique du calendrier des bals de l'A.O.R.L. entre 1953 et 1999. 260
Figure 65 : Graphique qui représente l'audience du gala de l'A.O.R.L. entre 1971 et 1996. 262
Figure 66 : Histogramme des effectifs du pot des nouveaux entre 1976 et 1990. 269
Figure 67 : Pot des nouveaux dans les années 1980, Étienne Tissot au micro. 270
Figure 68 : Pot des nouveaux 1994, au premier plan : Marcel Leclerc et Jean Marquet. 270
Figure 69 : Tableau synoptique des conférences et diners-débats organisés à l'A.O.R.L. 272
Figure 70 : Photographies du dîner-débat 14 novembre 1975. 275
Figure 71 : Présentation de la première journée des réserves en 1965. 280
Figure 72 : Article de presse de Carole Chatelain pour Lyon Figaro le 16 septembre 1989, entretien avec Jacques Chazit. 283
Figure 73 : Photographies de la messe de l'A.O.R.L. en 1965. 287
Figure 74 : Courbe qui représente le nombre d'articles de presse conservés par années à l'A.O.R.L. 291
Figure 75 : Histogramme qui représente le nombre d'articles de presse par titres conservés par l'A.O.R.L. par années. 292
Figure 76 : Histogramme qui représente la quantité de coupures de presse selon les mois. 293
Figure 77 : Histogramme qui représente les sujets abordés par la presse locale lorsqu'il s'agit de l'A.O.R.L. 293
Figure 78 : Lettre adressée aux différents présidents de partis politiques par l'A.O.R.L. le 30 janvier 1993. 305
Figure 79 : Croquis réalisé à la suite de la visite de la base d'hélicoptères au Bourget-de-Lac qui présente les différents modèles utilisés en Algérie. 325
Figure 80 : Carte des voyages d'information organisés pendant la Guerre d'Algérie. 349
Figure 81 : Manifeste du Rassemblement pour la Défense Commune de l'Algérie. 354
Figure 82 : Editorial de L'Officier de Réserve du mensuel n°4, d'avril 1957. 355

..... 379
Figure 83 : Tableau de réponses pour la question « étiez-vous sursitaire ? ». 379
Figure 84 : Tableau de réponses à la question du possible malaise entre les officiers d'active et de réserve. 382
Figure 85 : Image d'archive de Bernard Bourson prise à l'école de Cherchell. 385
Figure 86 : Tableau de réponses à la question : quelles étaient vos motivations pour intégrer l'A.O.R.L. après l'Algérie. 386
Figure 87 : Tableau de réponses aux questions : que pensez-vous de suspension du service national et avez-vous participé aux débats. 417
Figure 88 : Courbe qui représente la quantité de publicités dans le Bulletin selon les années. 430
Figure 88 : Courbe qui représente le nombre de pages dans le Bulletin selon les années. 430
Figure 90 : Tableau récapitulant les numéros du bulletin de l'A.O.R.L. par années. 444
Figure 91 : Exemple d'une carte membre présente dans les bureaux de l'A.O.R.L.. 446
Figure 92 : Tableau de données indiquant le nombre d'article de presse conservés par années. 447
Figure 93 : Tableau représentant le nombre de réponses concernant l'anonymat sur l'étude de la Guerre d'Algérie. 451

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 3

AVERTISSEMENT 4

LISTE DES ABRÉVIATIONS 5

SOMMAIRE 9

INTRODUCTION 10

PARTIE 1 : Être réserviste et adhérent de l'A.O.R.L. : Incarner le lien entre l'armée et la nation. 25

Chapitre 1 : Devenir officier de réserve 27

I)Comment accéder à l'épaulette ? 28

A)La Préparation Militaire Supérieure (P.M.S.), le premier entraînement. 28

α) Qu'est-ce que les préparations militaires ? 29

β) L'A.O.R.L. et la redéfinition de la préparation militaire en 1962. 30

γ) Les années 1970 : la P.M. renouvelée ? 32

B)Le service militaire 34

α) L'acception du régime de conscription dans la société française. 34

β) Le service militaire au XXe siècle. 38

γ) L'officier de réserve, un « fana-mili » ? 41

ε) Le service militaire : un objet histoire ? 45

II)Le statut juridique des officiers de réserve 49

A)Le statut de 1925 49

α) Les dispositions statuaires 49

β) Le statut de 1925, un tremplin pour les associations ? 52

B)Le statut de 1956 54

α) La loi du 1er décembre 1956. 55

β) Les années 1960-1970 57

C)Le statut de 1976 59

Conclusion : 63

Chapitre 2 : La vie associative de l'A.O.R.L. 64

I)Le fonctionnement de l'A.O.R.L. 65

A)Les statuts de l'A.O.R.L. 65
B)Organisation de la vie associative 80
C)Une association affiliée à l'Union Nationale des Officiers de Réserve 86
α) Les effectifs de l'U.N.O.R. 86
β) Le congrès annuel de l'U.N.O.R. 88
II)Effectifs en baisse et cotisations en hausse dans la seconde moitié du XXe siècle. 95
A)Les effectifs de l'A.O.R.L. 95
α) 1953-1975 : Une perte de plus de 1 500 adhérents en vingt ans. 96
β) Les années 1990 : Comment passe-t-on de plus de mille adhérents à 300 ? 99
γ) Recruter 100
B)Cotiser à l'A.O.R.L. 101
III)Le Bulletin de l'Association des Officiers de Réserve de Lyon 106
A)Diffusion et réception 107
α) Le tirage du Bulletin 107
β) La réception du Bulletin par les membres 108
B)L'information concernant la vie associative 112
C)L'information militaire 113
Conclusion 116
Chapitre 3 : Des hommes engagés 117
I)Un engagement favorisé par des facteurs extérieurs ? 118
A)Une enfance bercée par la guerre. 118
α) Posséder une « hérédité militaire lourde » 118
1. La famille Chazit, quatre générations dans la réserve : 118
2. Un autre exemple : la famille de Jean Marmiesse : 121
3. Des contre-exemples : 122
β) Un apprentissage au temps de la guerre. 124
1. Grandir pendant la Seconde Guerre mondiale : 124
2. Grandir au temps des guerres de décolonisation : 125
γ) L'A.O.R.L., un espace où se retrouvent pères et fils. 127
B)Mai 1968, face au désordre s'engager dans la discipline. 128
α) Mai 68, une contestation générale qui ne touche pas l'armée 128
β) « Mai 68 a eu l'effet inverse sur moi » 129
II)Qui sont les adhérents de l'A.O.R.L. ? 135
A)Adhérer à l'A.O.R.L. 135
α) Profil sociologique de l'adhérent à l'A.O.R.L. 135

β) Comment l'A.O.R.L. se fait-elle connaître ? 144
γ) Le réseau associatif des officiers de réserve..... 145
1. Les engagements associatifs à titre individuel :..... 146
2. L'A.O.R.L., engagée auprès d'autres associations : 148
B)L'officier de réserve, un cadre à la fois civil et militaire. 150
III)Des carrières militaires à part entière..... 156
A)Rôle et affectations des officiers de réserve…..... 156
α) …En cas de mobilisation..... 156
1. Mobiliser des hommes : 156
2. De la mobilisation à la Défense Opérationnelle du Territoire : 158
3. L'A.O.R.L. et la mobilisation : 159
β) …En temps de paix sur le territoire français. 160
1. 1962 – 1999, un temps de paix ?..... 160
2. Rôle des officiers de réserve en temps de paix : 161
3. Le cas des O.R.S.E.M. : 163
B)Étienne Tissot : une trajectoire locale, nationale et internationale singulière. .. 165
α) Un médecin des hôpitaux de Lyon 165
β) Un militaire convaincu 166
γ) « Toutes les fois où je suis rentré dans quelque chose, j'ai fini président ».. 167
1. Du local à l'international : 167
2. La Confédération Internationale des Officiers de Réserve : 168
Conclusion :..... 172
PARTIE 2 : L'A.O.R.L. entre loisir sexué et instruction militaire : Promouvoir le lien entre l'armée et la nation. 173
Chapitre 4 : Instruire pour maintenir le lien avec l'armée 175
I)Les activités militaires 176
A)Le rallye des réserves 177
α) Qu'est-ce que le rallye ?..... 177
β) Le rallye dans les mémoires 181
B)Le tir 185
II)Le tournant des années 1980 191
A)Organiser les réserves militaires 191
α) La loi de programmation de 1976 192
β) La création des Centres d'Entraînement Prémilitaire et des Réserves. 194
γ) Les régiments dérivés, un lien sur le terrain avec l'active..... 196

1. La convocation verticale de la 227ème compagnie médicale de montagne 199
2. Alpes 81 200
ε) Les conseillers réserves, les traits d 'union entre l'armée et la nation. 201
B)Se renouveler pour garantir une forme d'instruction. 205
α) La section des lieutenants..... 205
β) La mise en place du challenge Olivier Grégoire. 206
γ) Les lundis de l'A.O.R.L..... 210
Conclusion :..... 215
Chapitre 5 : Obtenir la cohésion d'un groupe 216
I)Sections et activités paramilitaires, un entre-soi genré..... 217
A)Section montagne, cross et plongée : des activités sportives et instructives..... 217
α) La section de montagne :..... 217
β) Section de plongée : 222
γ) Section cross :..... 223
B)L'A.O.R.L. à l'échelle départementale : les sections locales..... 224
α) Villefranche-sur-Saône : 225
β) Vienne : 227
C)Activités ouvertes aux familles : la continuité d'un modèle paternaliste..... 230
α) Le rallye-surprise de l'A.O.R.L. : 230
β) Repas et fêtes :..... 231
II)S'instruire par la visite ou le voyage 233
A)Connaître Lyon et sa région d'un point de vue militaire 233
B)Voyager et connaître les politiques de défense voisines 238
III)Les jumelages de l'A.O.R.L..... 246
A)Le jumelage avec l'Association des Officiers de Réserve de Turin 246
α) La difficile mise en route du jumelage :..... 247
β) La concrétisation du jumelage :..... 248
B)Le jumelage avec l'Association de Réservistes de Francfort..... 251
α) La réconciliation franco-allemande, jusqu'au sein de l'A.O.R.L. ?..... 251
β) Le jumelage de 1990 253
Conclusion..... 256
Chapitre 6 : L'A.O.R.L. le trait d'union entre institutions civiles et militaires à Lyon 257
I)Des moments de partage qui favorisent le dialogue entre les institutions..... 258
A)Le bal : un pont entre société civile et militaire 259

α) L'organisation du bal 259
β) Le bal, le baromètre du prestige de l'A.O.R.L. 262
γ) Les grands moments du bal de l'A.O.R.L. 265
1. Le défilé de Pierre Balmain pour l'A.O.R.L. en 1969. 265
2. Les manifestations pour le 60e anniversaire de l'A.O.R.L. 266
B)Le pot des nouveaux : un pont entre l'active et la réserve 267
α) L'organisation du pot des nouveaux 268
β) L'audience du pot des nouveaux 268
C)Les dîners-débats et conférences 270
II)L'institution militaire privilégiée ? 277
A)Des liens plus étroits avec les autorités militaires ? 277
α) L'esprit de défense 277
1. Qu'est-ce que l'esprit de défense ? : 277
2. Concrétisation de cet esprit de défense à l'A.O.R.L. : 279
β) 1989 : la chute du Président 282
B)S'identifier à un système de valeurs propre à l'armée 285
α) Le devoir de mémoire 285
β) L'association, une famille d'officiers de réserve 288
III)Les membres de l'A.O.R.L. et la politique locale 291
A)Des officiers de réserve intégrés à la vie politique locale, voire nationale 291
α) L'association et la presse 291
β) Peut-on être maire ou conseiller municipal et faire partie de l'A.O.R.L. ? ... 295
γ) Des hommes politiques locaux qui favorisent les actions de l'A.O.R.L. 298
B)L'A.O.R.L. et apolitisme 300
α) L'A.O.R.L., une « grande muette » ? 301
1. Les élections de 1974 : 302
2. Le vote du budget de la défense pour 1993 : 303
β) La rubrique « Tribune libre » ou « Libres propos » 306
γ) Une association à droite de l'échiquier politique 307
1. Un apolitisme impossible dans les années 1990 : 307
2. La droite politique, une caractéristique des A.O.R. ? : 308
Conclusion : 310
PARTIE 3 : Conflits armés et politiques de défense : Se mobiliser pour le lien entre l'armée et la nation. 311
Chapitre 7 : Une crise majeure : la guerre d'Algérie 313

I)La perception de la guerre d'Algérie à travers le *Bulletin* jusqu'en 1960 315

A)La montée en puissance d'un événement 315

α) Un sujet discret qui devient omniprésent par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Trebbia 315

β) Les prises de partie des « lettres d'Algérie » du lieutenant-colonel Trebbia 317

B)Comment évoquer la guerre d'Algérie ? 319

α) Le vocable de la « guerre » 319

β) Aborder la guerre 322

γ) Les discours en lien avec la guerre qui marquent les officiers de réserve lyonnais 325

1. Le gouverneur militaire, Marcel Descour : 326

2. Le Chef d'état-major des armées, le Général Lorillot : 327

3. Le Chef d'état-major de l'armée de terre, Le général Zeller : 328

4. Le général de division Faure : 329

C)La position colonialiste de l'A.O.R.L. 329

α) Février 1956 - Mai 1958 : Adopter le discours gouvernemental. 330

β) Le retour du général de Gaulle 332

γ) La rupture avec le discours gaulliste 334

II)La guerre d'Algérie vécue par les officiers de réserve 336

A)Les membres de l'A.O.R.L. engagés dans la guerre 336

α) Le rappel sous les drapeaux vécu par les membres de l'A.O.R.L. 336

1. Les rappelés 338

2. Les morts pour la France de l'A.O.R.L. en Algérie 340

β) Comment l'A.O.R.L. soutient-elle la guerre ? 342

1. L'envoi de dons d'argent : 342

2. « Les Missions Militaires d'Information ». 344

B)L'U.N.O.R. et la guerre d'Algérie 350

α) Comment l'U.N.O.R. aborde-t-elle la guerre d'Algérie ? 350

1. Le début de la guerre : 350

2. La peur de la scission avec les A.O.R. d'Afrique du Nord : 351

3. Prise de conscience et gestion de l'apolitisme : 355

4. La fin de la guerre d'Algérie : 358

β) La création du Comité d'Étude de Défense Nationale 359

III)La difficile sortie de la guerre 363

A)La crise au sein de l'A.O.R.L. 363

α) Le putsch dans le Bulletin 363

β) La mémoire de cette période à l'A.O.R.L. 367
B)S'unir autour d'une cause commune : les harkis. 369
α) Le rôle des harkis pendant la guerre d'Algérie 370
β) « La tragédie des harkis » 371
γ) L'aide de l'A.O.R.L. aux harkis entre 1962 et 1964 373
C)L'A.O.R.L., espace d'accueil et de mémoire pour les appelés ? 377
α) Faire son service militaire en Algérie 378
β) L'A.O.R.L. une association d'anciens combattants ? 385
Conclusion : 388

Chapitre 8 : La fin d'un modèle 389

I)Il y a-t-il encore de la place pour les réservistes dans l'armée ? 390

A)1958-1996 : Une armée qui ne cesse d'être réformée 390
α) Les différentes réformes de l'armée 390
β) La perception de la modernisation de l'armée à l'A.O.R.L. 393
γ) Repenser les liens entre l'active et la réserve pour perdurer 394
1. Un nouveau statut pour les officiers de réserve ? : 395
2. Les officiers « appelés » : 398
B)Des réservistes toujours aptes à faire la guerre 399
α) L'A.O.R.L. et la menace soviétique 399
β) La guerre du Golfe : ils étaient prêts. 401
γ) Des réservistes toujours sur le terrain : La guerre en ex-Yougoslavie. 404
1. La guerre commentée par l'A.O.R.L. : 406
2. Des réservistes sur le terrain : 407
II)La menace disparaît, les officiers de réserve aussi. 411

A)La suspension du service militaire… 411
α) Genèse et réforme de 1997. 411
β) L'A.O.R.L. et la fin du service militaire : vénérer une relique. 414
B)…induit de nouvelles formes de réserve. 418
α) La réflexion autour du nouvel emploi des réservistes : le plan « Réserves 2000 ». 418
β) La réforme des réserves de 1999. 424
γ) Une association qui peine à survivre. 428
1. Perdurer dans les années 1990 : 429
2. Des perspectives envisagées ? : 431
3. Quoiqu'il en coûte, l'A.O.R.L. doit rester le lien entre l'armée et la nation. 432

Conclusion : 435

CONCLUSION 436

PRÉSENTATION DES SOURCES 442

Le Bulletin de l'Association des officiers de Réserve de Lyon. 442
La revue de presse 446
L'Officier de Réserve. 447
Les sources législatives 448
Les sources audiovisuelles 448
Le site Mémoire des Hommes 449
Sources orales 449

BIBLIOGRAPHIE 454

SITOGRAPHIE 462

ANNEXES 464

ANNEXE 1 : Les membres du bureau de l'A.O.R.L. 1953-1999 465

ANNEXE 2 : U.N.O.R. : Insigne et Présidents 1954-2004 470

ANNEXE 3 : Liste des lieux des congrès de l'UNOR 1950 – 2000 474

ANNEXE 4 : Exemple d'un programme de congrès U.N.O.R. 475

ANNEXE 5 : Liste des Présidents de la C.I.O.R. 476

ANNEXE 6 : Liste des lieux où se tiennent les congrès de la C.I.O.R. 477

ANNEXE 7 : Exemple d'un programme d'un Congrès C.I.O.R. 478

ANNEXE 8 : Nouvelles couvertures successives du *Bulletin* 479

ANNEXE 9 : Archive d'articles du journal *Le Monde* au sujet de la démission du Président National Weissmann 480

ANNEXE 10 : Limite d'âge des officiers de réserve dans les cadres décret du 22 mai 1967 483

ANNEXE 11 : Le *Curriculum Vitae* court d'Etienne Tissot 484

ANNEXE 12 : Plaquette de présentation du bal du 60e anniversaire de l'A.O.R.L. en 1980 487

ANNEXE 13 : Invitation pour le Gouverneur Militaire de Lyon au bal de l'A.O.R.L. 494

ANNEXE 14 : Photographies d'archives de l'A.O.R.L. 495

TABLE DES ILLUSTRATIONS 505

TABLE DES MATIÈRES 510